



Rapport d'activité et de performance

■ ■ ■ ■ ■

Bilan 2019/2020 par politique sectorielle

© Fabrice Rùmillet, Ecom photos, Eve Hjalte St John des 2 girarabes, Sylvie Friess, Béatrice Caferri, Odyssee ensemble & cie, Chas-Settes Annuaire 2020 / Département de la Savoie



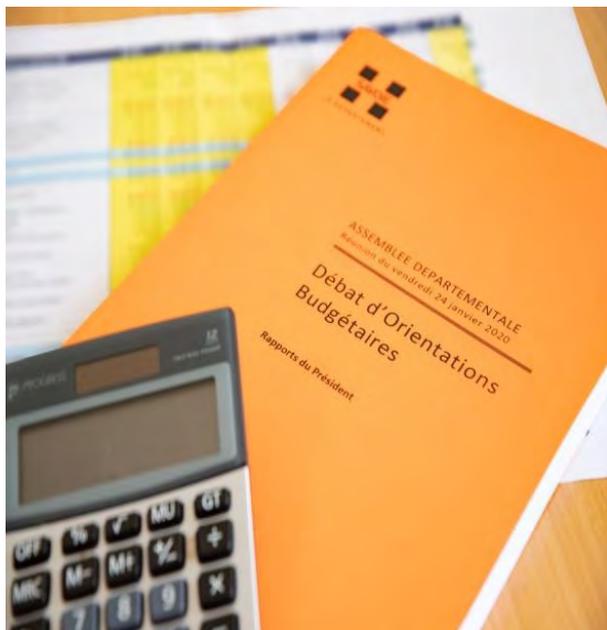
SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

savoie.fr

Sommaire

Politique financière	3
Ressources humaines	23
Moyens	43
Sécurité et incendie	81
Approche européenne	95
Agriculture	111
Environnement	131
Education	151
Politique routière	183
Aménagement du territoire	213
Aménagement numérique	227
Tourisme	239
Sport	253
Culture	269
Action sociale générale	293
Personnes âgées	305
Personnes handicapées	325
Cohésion sociale	343
EJF (Enfance, jeunesse et famille), PMI (Protection maternelle et infantile)	359
Action sociale de proximité	383
Jeunesse	417
Remerciements et crédits photos	431



Politique financière



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE PERFORMANCE 2019/2020

Commissions d'élus : 1ère commission

Direction concernée :

- Pôle Ressources et moyens – Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques



SOMMAIRE

<i>SYNTHÈSE</i>	5
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	6
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	10
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	12
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	22

6,5%



La politique financière a pour objet d'assurer un financement équilibré de l'action départementale, de garantir au Département une capacité budgétaire et d'investissement et d'assurer sa sécurité financière et sa solvabilité.

Contexte

Confronté à un contexte de stagnation, voire de ralentissement de l'activité économique depuis plusieurs années, le Département a affirmé sa volonté de préserver sa capacité budgétaire et d'investissement grâce à la recherche d'une plus grande maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

L'année 2020 a été caractérisée par l'éclatement de la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales. Aussi, le Département a dû faire face à un accroissement de 3,51% de ses dépenses de fonctionnement, du fait de la progression des dépenses d'intervention en matière d'action sociale, et à une diminution de 1,44% de ses recettes courantes. Le produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) a ainsi chuté de 6% et la taxe sur les remontées mécaniques de 17,19%.

Toutefois, soucieux de soutenir l'activité économique, le Département a accru de près de 16% ses dépenses d'investissement, tout en continuant à se désendetter (10 M€).

Principales réalisations

- Croissance de 16 % du volume d'investissements (hors dette), à fiscalité constante et autofinancée à 90% ;
- Réduction de l'encours de dette à 158,66 M€ fin 2020 du fait de l'absence de recours à l'emprunt et de remboursements anticipés en 2017, 2018 et 2019 ;
- Mobilisation d'un emprunt de 10 M€ (dont 8 M€ à des fins de refinancement) à taux nul (et taux de rendement négatif) ;
- Multiples réajustements des hypothèses de recettes budgétaires en fonction de l'analyse de l'impact des mesures de lutte contre l'épidémie Covid-19.

Enjeux

- Assurer un financement structurellement équilibré de l'action départementale.
- Garantir au Département une capacité budgétaire d'initiative et d'investissement.
- Garantir la sécurité financière et la solvabilité du Département.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2020 :

36,17 M€ (CA)

7,81 équivalents temps plein (ETP)

135 M€ : encours de dette remboursé entre 2011 et 2020

532 M€ : recettes de fonctionnement

422 M€ : dépenses de fonctionnement

20,64 % : taux d'épargne brute

1,45 an : capacité de désendettement

50,02 % : poids des dépenses d'action sociale dans les dépenses de fonctionnement

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

La politique financière mise en œuvre en 2021 doit permettre au Département de continuer à soutenir la relance de l'activité économique dans un contexte financier incertain et contraignant, et de préserver sa solvabilité et ses capacités d'intervention futures.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'action du Département de la Savoie s'est inscrite, en 2020, dans un contexte économique exceptionnel, fortement marqué par les conséquences de la crise sanitaire mondiale provoquée par la pandémie de la Covid 19. Il en est résulté, en France, une chute inédite de 8,2% du Produit Intérieur Brut et une dégradation majeure des comptes publics, le déficit budgétaire ayant atteint 9,2% en 2020 et l'endettement public le niveau exceptionnel de 115,7% fin 2020¹.

De telles évolutions ont naturellement eu des conséquences sur la progression des recettes et des dépenses départementales.

Bien qu'inférieur de 6% aux sommes comptabilisées en 2019, le produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux s'est révélé, avec 134,64 M€ en 2020, supérieur au produit constaté en 2018. Le produit de Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), calculé à partir d'une assiette antérieure à l'année d'encaissement (essentiellement 2018 pour 2020) s'est accru de 5,8% en 2020 et ne devrait connaître une baisse de rendement qu'à partir de 2021. D'autres recettes, plus directement sensibles aux effets de la crise sanitaire, ont toutefois connu de fortes baisses de rendement. Tel est le cas de la taxe sur les remontées mécaniques (-17,19%), de la taxe sur l'électricité (-2,08%), de la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (-5,91%) ou encore de la taxe d'aménagement (-19,07%). La taxe sur les conventions d'assurance a, pour sa part, diminué de 0,8%.

Il en est résulté une diminution de 1,75% des recettes réelles de fonctionnement en 2020.

Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement, qui retracent tant les charges courantes que les dépenses d'intervention (sociales, notamment), ont progressé de 3,12%. Les dépenses consacrées aux allocations versées au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA) et des contrats aidés se sont ainsi accrues de 6,56% en 2020 ; elles ont progressé de 5,46% en matière d'enfance. Les dépenses de solidarité et d'action sociale ont, tous secteurs confondus, connu une augmentation de 4,04% en 2020.

Par ailleurs, soucieux de soutenir l'activité économique, le Département a maintenu, voire accru, le rythme de ses investissements en 2020. Les dépenses réelles d'investissement ont ainsi augmenté de 15,56% en 2020, à la faveur d'une progression de 20,22% des dépenses de travaux (hausse de près de 72% par rapport à 2018) et d'un accroissement de 26,82% des subventions d'équipement versées par le Département. La progression des dépenses d'investissement a ainsi été de 23,64% en matière routière (soit 13,38 M€ supplémentaires dépensés par rapport à 2019) et de 41,91% en matière de collèges publics (soit 4,33 M€ supplémentaires).

Cet effort d'investissement majeur, s'ajoutant à une progression de 37,23% en 2019 (investissement hors dette), a été rendu possible par la mobilisation des fortes capacités d'intervention du Département, consolidées ces dernières années grâce à une politique financière de désendettement et de renforcement de la capacité d'autofinancement.

L'autofinancement a connu, en 2020 et du fait du moindre rendement des recettes et de l'accroissement des dépenses de fonctionnement, une forte diminution de 16,83% (ou de 22,20 M€). Cependant, sa préservation, voire son augmentation au cours des dernières années, a permis au Département de financer son plan d'investissement de relance sans accroître son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, qui figure parmi les plus bas de France, en recourant de manière très modérée à l'emprunt (2 M€) et en présentant même un encours de dette en diminution fin 2020. La solidité de sa structure financière lui permettra de poursuivre, en 2021, son action contracyclique.

¹ Sources : Renaud Honoré, Guillaume de Calignon, « Covid : nouvelle donne budgétaire après le tour de vis sanitaire », Les Echos, 5 et 6 avril 2021, <https://www.lesechos.fr> ; « Covid : le gouvernement abaisse sa prévision de croissance pour 2021 à 5 % », 4 avril 2021, <https://www.lesechos.fr>.

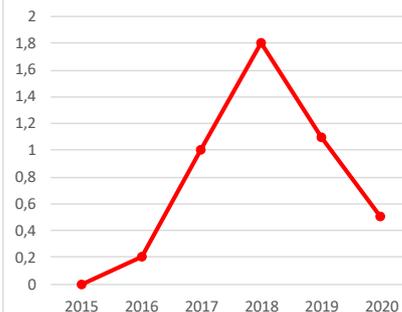
CONT -1. Taux de croissance du PIB national

Période	Taux
2015	1,1
2016	1,1
2017	2,3
2018	1,8
2019	1,5
2020	-8,3



CONT -2. Taux d'inflation

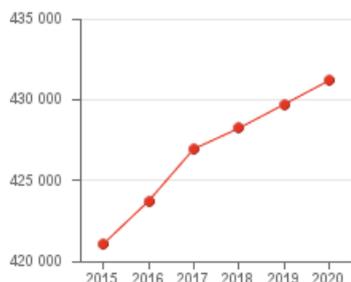
Période	Taux
2015	0
2016	0,2
2017	1
2018	1,8
2019	1,1
2020	0,5



Le taux de croissance économique avait connu, depuis 2013, une amélioration progressive, particulièrement marquée en 2017 ; une telle évolution de l'activité, soutenue par un niveau historiquement bas des taux d'intérêt permis, notamment, par une politique accommodante de la Banque Centrale Européenne, a été à l'origine d'une plus forte inflation en 2018, inflation dont le niveau a toutefois de nouveau diminué en 2019, dans un contexte de moindre dynamisme économique. La crise sanitaire intervenue en 2020 a été à l'origine d'une chute majeure et inédite de l'activité économique de 8,2% en 2020.

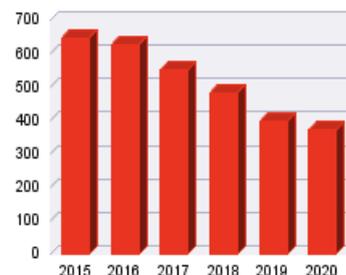
CONT -3. Population de la Savoie

Période	Année
2015	421 105
2016	423 715
2017	426 924
2018	428 204
2019	429 681
2020	431 174



CONT -3. Encours de dette par habitant (population municipale INSEE)

Période	Euros
2015	644,06
2016	622,91
2017	547,8
2018	480
2019	392,92
2020	367,98



Ces dernières années, l'encours de dette par habitant du Département connaît une diminution régulière en raison de la limitation, voire de l'absence, du recours à l'emprunt pour le financement des dépenses d'investissement ainsi que de la réalisation régulière de remboursements anticipés sans refinancement.

CONT -4. Taux moyen de l'EURIBOR 12 mois (moyenne annuelle)

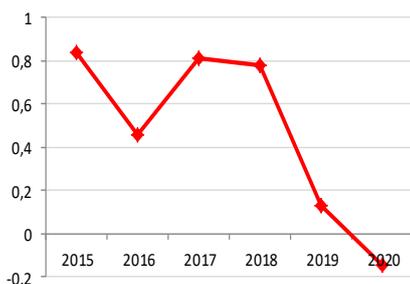
Période	Taux
2015	0,17
2016	-0,03
2017	-0,15
2018	-0,17
2019	-0,22
2020	-0,305



Ces dernières années, les taux d'intérêt à court terme ont connu une forte diminution, du fait d'une activité économique assez peu dynamique et de la politique accommodante mise en œuvre par la Banque Centrale Européenne.

CONT -5. Taux moyen OAT 10 ans

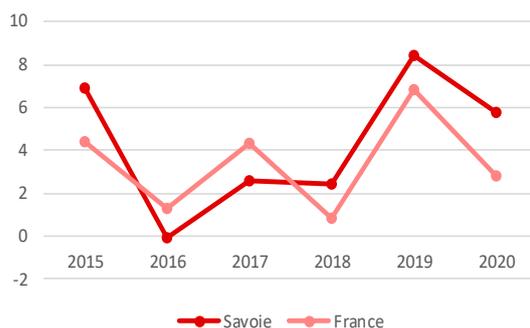
Période	Taux
2015	0,84
2016	0,46
2017	0,81
2018	0,78
2019	0,13
2020	-0,147



Ces dernières années, les taux d'intérêt à long terme sont demeurés à un niveau historiquement bas, voire négatif, principalement en raison d'une activité économique assez peu dynamique et du niveau de l'inflation.

CONT -6 Taux de croissance du produit de CVAE

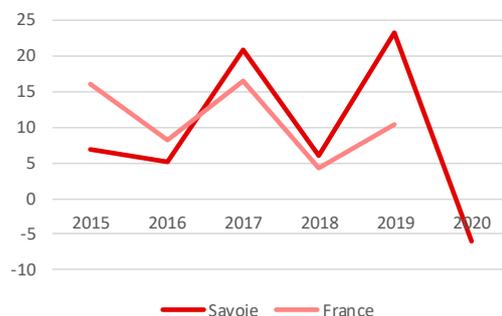
Période	Savoie	France
2015	6,9	4,4
2016	-0,1	1,3
2017	2,6	4,3
2018	2,4	0,8
2019	8,4	6,8
2020	5,8	2,8



Le Département présente un taux de croissance moyen de CVAE supérieur à celui observé au plan national, en raison du dynamisme de son économie. La CVAE perçue en 2020 correspond au produit encaissé par l'Etat en 2019 (ce qui explique l'absence d'effet de la crise sanitaire sur l'évolution de cette imposition en 2020).

CONT -7. Croissance du produit de DMTO

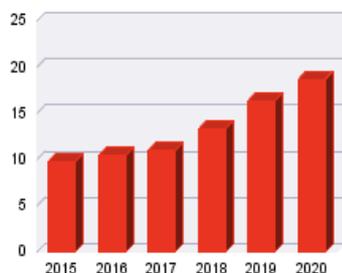
Période	Savoie	France
2015	6,8	16,14
2016	5,1	8,2
2017	20,9	16,6
2018	6	4,3
2019	23,2	10,3
2020	-6	



Le produit des droits de mutation perçus par le Département ne connaît pas, d'une année sur l'autre, une évolution identique à celle observée en moyenne par l'ensemble des Départements, notamment en raison de l'influence particulière du marché immobilier en zone de montagne sur ces fluctuations annuelles. Après une période de forte croissance (+12% par an en moyenne entre 2014 et 2019), ce produit s'est replié de -6% en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire.

CONT -8. Evolution de la contribution du Département à la péréquation sur les DMTO (M€)

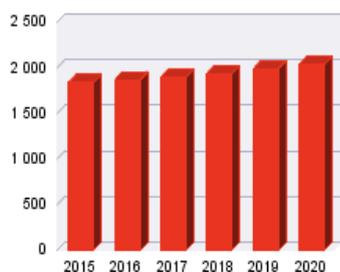
Période	Euros
2015	9,7
2016	10,3
2017	10,9
2018	13,2
2019	16,3
2020	18,6



L'évolution de la contribution du Département à la péréquation sur les DMTO tient à l'évolution du produit encaissé, en augmentation significative ces dernières années. Entre 2014 et 2018, le poids de cette contribution au titre de deux fonds de péréquation a représenté 12% du produit des droits de mutation encaissé. A compter de 2019, ce poids a progressé pour atteindre 14% en raison de la création d'un troisième fonds de péréquation portant sur cette même recette, puis de la fusion de ces trois fonds en un fonds unique globalisé à compter de 2020.

CONT -9. Base nette par habitant de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

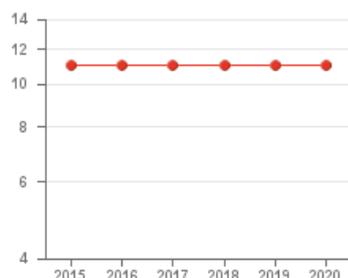
Période	Euros
2015	1828,6
2016	1861
2017	1885
2018	1927
2019	1977
2020	2023



L'assiette de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties par habitant progresse régulièrement sur la période, et en moyenne de 2,0% par an entre 2015 et 2020. Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette part départementale de taxe foncière sera transférée aux communes à compter de 2021. Les Départements, qui perdent ainsi leur dernier pouvoir de taux, percevront en contrepartie une fraction du produit de la TVA nationale.

CONT -10. Evolution du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

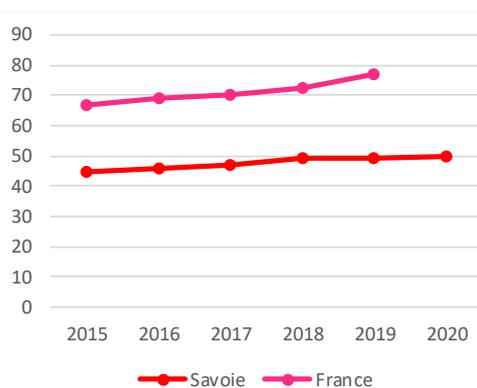
Période	Taux
2015	11,03
2016	11,03
2017	11,03
2018	11,03
2019	11,03
2020	11,03



Le Département n'a pas augmenté son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties sur la période étudiée, taux demeurant donc parmi les plus bas de France. Avec le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière à compter de 2021, ce taux viendra s'ajouter au taux de foncier bâti communal. Pour garantir la compensation à l'euro près des communes, un mécanisme de correction sera mis en place : le coefficient correcteur, destiné à égaliser les produits avant et après réforme.

CONT -11. Poids des dépenses d'action sociale dans les dépenses de fonctionnement et Moyenne nationale (%)

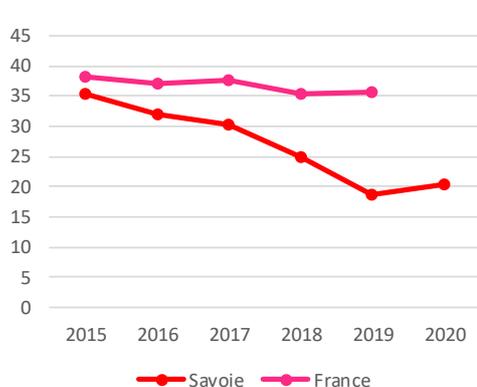
Période	Savoie	France
2015	44,8	66,8
2016	45,94	68,9
2017	47,25	70,4
2018	49,47	72,8
2019	49,58	77,1
2020	50,02	



Les dépenses d'action sociale représentent, en Savoie, une part des dépenses de fonctionnement qui est sensiblement plus faible que celle observée, en moyenne, dans les autres départements. Une telle singularité s'explique par la situation économique du territoire et la sociologie de la population savoyarde.

CONT -12. Poids des subventions d'équipement dans les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette et Moyenne nationale (%)

Période	Savoie	France
2015	35,5	38,3
2016	32,1	37,2
2017	30,3	37,7
2018	24,9	35,3
2019	18,7	35,7
2020	20,54	



Après de nombreuses années au cours desquelles le Département a pu présenter une part des subventions d'équipement dans les dépenses d'investissement très supérieure à celle observée au plan national, le Département consacre désormais une part supérieure de ses crédits d'équipements à la réalisation de travaux en maîtrise d'ouvrage départementale, notamment en matière de voirie et d'extension et de restructuration des collèges (phénomène accentué lorsque le volume des travaux réalisés est en forte croissance).

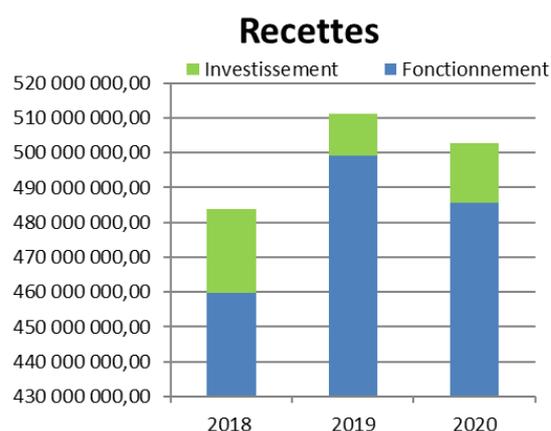
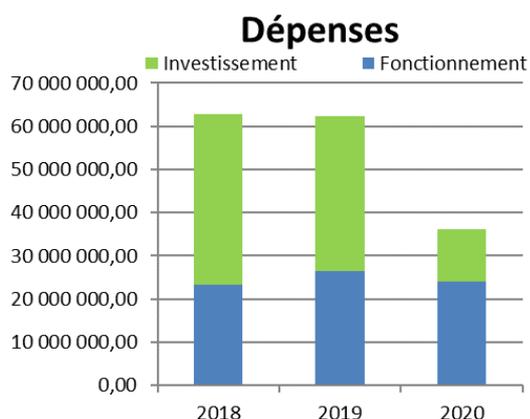
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

Dépenses	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au 20 avril 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
1 RESSOURCES ET FINANCEMENTS	13 322 341,53	0,00	19 498 500,99	0,00	19 393 005,37	0,00
2 ALLOCATIONS ET MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS	118 655,70	0,00	257 531,91	0,00	134 148,89	0,00
3 STRUCTURES FINANCIERES RISQUES ET SOLVABILITE	9 748 728,88	39 726 555,34	6 733 483,27	35 917 381,83	4 470 640,34	12 167 491,28
Dépenses par section	23 189 726,11	39 726 555,34	26 489 516,17	35 917 381,83	23 997 794,60	12 167 491,28
	total année : 62 916 281,45		total année : 62 406 898,00		total année : 36 165 285,88	

Recettes	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au 20 avril 2021	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
1 RESSOURCES ET FINANCEMENTS	454 718 253,59	14 086 131,08	494 013 214,54	11 967 751,85	483 276 063,55	17 153 289,26
2 ALLOCATIONS ET MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS	112,55	0,00	40,16	0,00	0,00	0,00
3 STRUCTURES FINANCIERES RISQUES ET SOLVABILITE	4 866 842,23	10 094 568,34	5 196 053,06	29 769,18	2 396 154,32	29 769,18
Recettes par section	459 585 208,37	24 180 699,42	499 209 307,76	11 997 521,03	485 672 217,87	17 183 058,44
	total année : 483 765 907,79		total année : 511 206 828,79		total année : 502 855 276,31	





👤 Moyens humains par secteurs en 2018-2019-2020 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2018	2019	2020
P O L I T I Q U E F I N A N C I E R E	1. RESSOURCES ET FINANCEMENTS	PRMD	DFIPAJ	2,1	1,85	1,99
	Sous-total du secteur			2,1	1,85	1,99
	2. ALLOCATIONS ET MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS	PRMD	DFIPAJ	2,3	2,3	2,52
	Sous-total du secteur			2,3	2,3	2,52
	3. STRUCTURES FINANCIERES RISQUES ET SOLVABILITE	PRMD	DFIPAJ	3,4	2,75	3,3
	Sous-total du secteur			3,4	2,75	3,3
TOTAL tous effectifs pour la politique				7,8	6,9	7,81

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



Les moyens mobilisés au sein de la Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires juridiques (DFIPAJ) au titre du pilotage et de la mise en œuvre de la politique financière du Département sont satisfaisants, tant en termes de ressources humaines que sur le plan matériel et informatique.

L'année 2020 a été marquée par la nécessité de réactualiser constamment les prévisions de recettes en fonction de l'analyse de l'impact des mesures prises dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Outre l'implication des agents, l'organisation mise en place et les moyens techniques utilisés dans la chaîne de recouvrement des recettes ont permis, lors du premier confinement, de maintenir le service opérationnel, notamment pour l'exécution budgétaire des recettes et le mandatement des annuités d'emprunts aux échéances prévues.

Une évolution des orientations stratégiques de la DFIPAJ, à l'issue du travail engagé de préparation d'un projet de direction, permettra d'évaluer plus précisément une telle cohérence entre objectifs et moyens mobilisés, au-delà de la seule politique financière. Cette réflexion pourrait amener à reconsidérer, à l'échelle de la collectivité et en tenant compte notamment des moyens disponibles au sein des Secrétariats généraux de Pôle, les moyens affectés aux fonctions finances, pilotage de gestion, juridique et commande publique. Ces évolutions concerneraient de manière plus significative la politique Moyens, qui porte les enjeux attachés à l'expérimentation de la certification des comptes, avec notamment la définition d'un contrôle-conseil qualité comptable et à l'évolution de la qualité juridique et économique de l'action départementale.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département	1.1. Assurer un financement structurellement équilibré de l'action départementale	1.1.1. Contenir durablement l'effort fiscal au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans une fourchette de 0.7 à 1	
		1.1.2. Assurer durablement un taux de couverture des dépenses réelles d'investissement par l'épargne brute supérieur à 50 %	
		1.1.3. Contenir durablement la capacité de désendettement dans une fourchette de 2 à 8 années	
	1.2. Garantir au département une capacité budgétaire d'initiative et d'investissement	1.2.1. Limiter en valeur la progression annuelle des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2%, au sens de la Loi de Programmation des Finances publiques pour 2018-2022	
		1.2.2. Optimiser le volume des intérêts d'emprunt dans le respect des bornes d'encadrement de la structure de l'encours (80% - 20% ; taux fixes/taux variables)	
		1.2.3. Garantir durablement un volume de dépenses d'investissement hors dette au minimum de 80 M €	
	1.3. Garantir la sécurité financière et la solvabilité du Département		1.3.1. Garantir durablement un taux d'épargne brute d'au moins 10 %
			1.3.2. Garantir durablement une capacité de désendettement inférieure à 8 ans
			1.3.3. Garantir une notation financière optimale au regard des contraintes départementales
			1.3.4. Prévenir le risque de liquidité en diversifiant progressivement les sources de financement externe
			1.3.5. Prévenir durablement le risque de taux en contenant la structure de l'encours de dette dans une fourchette 80 % - 20 % (encours à taux fixes et encours à taux variables ou inversement)
			1.3.6. Garantir annuellement un classement de l'encours de dette dans les rubriques A (pour au moins 80% de l'encours total), B et C de la classification opérée par la circulaire du 25 juin 2010
			1.3.7. Prévenir les risques financiers externes en développant annuellement l'observation et l'accompagnement des structures partenaires

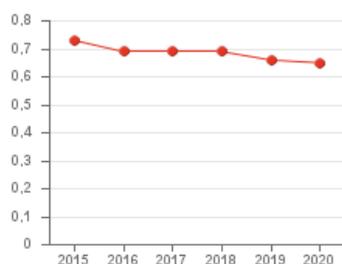
Objectif politique 1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département

Objectif stratégique 1.1. Assurer un financement structurellement équilibré de l'action départementale

Objectif opérationnel 1.1.1. Contenir durablement l'effort fiscal au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans une fourchette de 0.7 à 1

1.1.1.1 PERF - Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Période	Nombre
2015	0,73
2016	0,69
2017	0,69
2018	0,69
2019	0,66
2020	0,65



Le Coefficient de Mobilisation du Potentiel Fiscal (CMPF) au titre de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est un indicateur général de pression fiscale. L'objectif de cet indicateur est de comparer le niveau du taux de foncier bâti du Département avec le taux moyen national pour mesurer sa capacité à augmenter son produit fiscal. Un CMPF faible témoigne d'un niveau théorique de contribution faible de la part des habitants du Département.

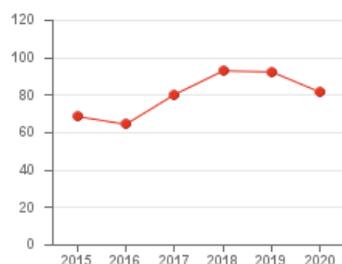
Avec un CMPF au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 0,65 en 2020, la Savoie se classe au 96^{ème} rang des départements. Cela illustre la faiblesse de l'imposition sur le territoire.

De plus, l'évolution à la baisse de la valeur de cet indicateur sur la période récente résulte de la stabilité du taux de foncier bâti départemental, alors que dans le même temps de nombreux départements ont augmenté leurs propres taux.

Objectif opérationnel 1.1.2. Assurer durablement un taux de couverture des dépenses réelles d'investissement par l'épargne brute supérieur à 50 %

1.1.2.1 PERF - Epargne Brute / dépenses réelles d'investissement (DRI)

Période	Taux
2015	68,7
2016	64,5
2017	80,34
2018	93,06
2019	92,5
2020	81,65

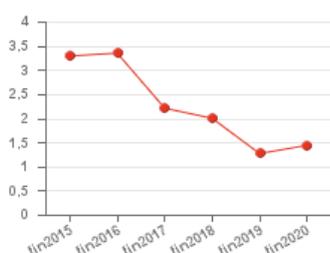


Le Département, du fait de la baisse de ses dépenses d'investissement (par rapport au montant observé jusqu'en 2009) et de la mise en œuvre d'une stratégie de préservation de son épargne, autofinçait environ deux tiers de ses dépenses d'investissement par l'épargne dégagée sur sa section de fonctionnement jusqu'en 2016 (le solde étant couvert par des subventions ou dotations (FCTVA, DGE, DDEC)). Ce taux a été porté à plus de 80% en 2017 et même à près de 95% en 2018 avant de retomber à 92,50% en 2019, trois années au cours desquelles le Département n'a pas emprunté.

Objectif opérationnel 1.1.3. Contenir durablement la capacité de désendettement dans une fourchette de 2 à 8 années

1.1.3.1 PERF - Evolution de la capacité de désendettement

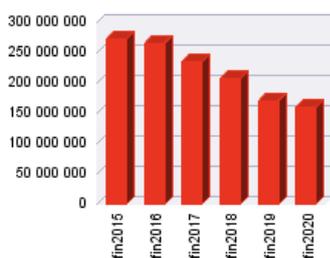
Période	Année
fin2015	3,3
fin2016	3,36
fin2017	2,22
fin2018	2,01
fin2019	1,28
fin2020	1,45



Le Département s'est fixé pour objectif de contenir sa capacité de désendettement dans une fourchette de 2 à 8 années afin de préserver un équilibre dans le financement de ses investissements entre l'autofinancement et le recours à l'emprunt, et de conserver un encours de dette soutenable. Les efforts de maîtrise accomplis ces dernières années ont ainsi permis le maintien de la capacité de désendettement en deçà de 4 années, puis proche de 2 années en 2017 et 2018, avant de passer en dessous de 1,5 années en 2019 et 2020 (année 2020 au cours de laquelle la dégradation de l'épargne a peu affecté la solvabilité du Département).

1.1.3.2 PERF - Evolution de l'encours de dette

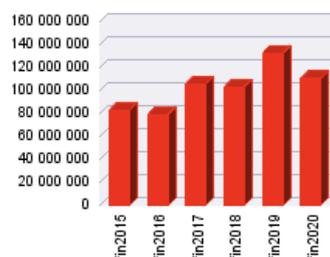
Période	Euros
fin2015	271 218 404
fin2016	263 935 871
fin2017	233 867 768
fin2018	205 530 804
fin2019	168 831 486
fin2020	158 664 375



Depuis 2011, l'encours de dette connaît une diminution régulière, qui s'est accentuée de 2017 à 2019 du fait de l'absence de recours à l'emprunt et de la réalisation d'un remboursement anticipé ces trois années respectivement de 10 M€, 12 M€ et 22,6 M€. En 2020, un emprunt de 10 M€ a été mobilisé pour le financement de l'exercice 2020 à hauteur de 2 M€ et pour refinancer un prêt de 8 M€. La diminution de l'encours de dette depuis 2011 est de plus de 135 M€.

1.1.3.3 PERF - Evolution de l'épargne brute

Période	Euros
fin2015	82 142 862
fin2016	78 540 000
fin2017	105 291 204
fin2018	102 350 000
fin2019	131 950 000
fin2020	109 750 050



La progression de l'épargne brute en fin de période s'explique principalement par la maîtrise de la progression des dépenses de fonctionnement et du rendement exceptionnel, depuis 2017, des DMTO. La chute observée en 2020, de plus de 22 M€ et de près de 17%, s'explique par la diminution des recettes de fonctionnement et la progression des dépenses de fonctionnement induites par la crise sanitaire.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Assurer un financement structurellement équilibré de l'action départementale »

Les trois objectifs opérationnels concourant à la satisfaction de cet objectif stratégique sont atteints, le Département ayant pu, à la faveur d'une substantielle amélioration de son niveau d'épargne brute, maintenir inchangé son taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, réduire son encours de dette, et couvrir, par l'épargne ainsi dégagée, une part très majoritaire de ses dépenses d'investissement.



Objectif politique 1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département

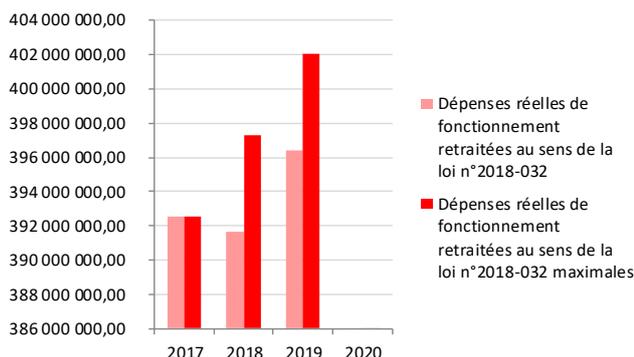
Objectif stratégique 1.2. Garantir au département une capacité budgétaire d'initiative et d'investissement

Objectif opérationnel 1.2.1. Limiter en valeur la progression annuelle des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2%, au sens de la Loi de Programmation des Finances publiques pour 2018-2022

La loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 a suspendu les pactes financiers dits de Cahors pour l'année 2020. Le Département n'a donc pas été soumis en 2020 à une limitation de l'évolution de ses dépenses de fonctionnement de +1,2%/an.

1.2.1.1 PERF - Montant des dépenses réelles de fonctionnement retraitées au sens de la Loi n°2018-032

Période	Dépenses réelles de fonctionnement retraitées au sens de la loi n°2018-032	Dépenses réelles de fonctionnement retraitées au sens de la loi n°2018-032 maximales
2017	392 556 550,00	392 556 550,00
2018	391 651 445,91	397 267 229,00
2019	396 376 252,37	402 034 435,00
2020	0	0



1.2.1.2 PERF - Evolution des dépenses réelles de fonctionnement retraitées au sens de la Loi n°2018-032

Période	Taux
2019	1,21

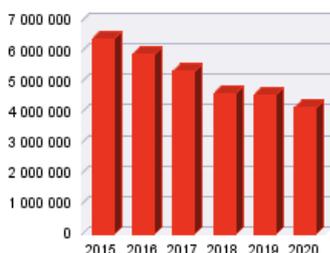
1.2.1.3 PERF - Ratio de dépenses réalisées par rapport aux dépenses autorisées au sens de la Loi n°2018-032

Période	Taux
2018	98,58
2019	98,59

Objectif opérationnel 1.2.2. Optimiser le volume des intérêts d'emprunt dans le respect des bornes d'encadrement de la structure de l'encours (80% - 20% ; taux fixes/taux variables)

1.2.2.1 PERF - Evolution du volume des intérêts de la dette

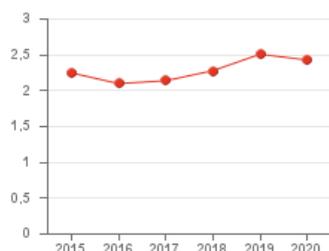
Période	Euros
2015	6 377 017,99
2016	5 864 629,37
2017	5 315 050,25
2018	4 587 516,20
2019	4 549 917,84
2020	4 120 581,10



Le volume des intérêts de la dette connaît une diminution régulière sur la période, à la faveur de la réduction de l'encours de dette du Département et du niveau historiquement bas des taux d'intérêt pratiqués.

1.2.2.2 PERF - Taux d'intérêt moyen (budget principal)

Période	Taux
2015	2,25
2016	2,1
2017	2,14
2018	2,28
2019	2,51
2020	2,43



- Le volume des frais financiers a pu être jusqu'alors contenu du fait :
- de la stabilisation, voire de la diminution, de l'encours de dette (à la faveur de l'absence de tout recours à l'emprunt en 2017, 2018 et en 2019, et de la réalisation de remboursements anticipés),
 - de la baisse des taux d'intérêt et de la politique active et prudente de gestion de dette conduite par le Département.

Le recours au financement par l'emprunt obligataire à partir de 2015 a en outre permis d'obtenir des conditions de taux plus avantageuses que celles obtenues auprès des établissements bancaires.

En 2020, un emprunt obligataire à taux fixe de 0,00 % annuel a été souscrit, avec un taux de rendement de - 0,01 %, sur une durée de 7 ans et 1 mois (8 exercices budgétaires). Ce taux de rendement a permis au Département de percevoir 7 000,00 € de prime lors de cette émission (1 000,00 € par an).

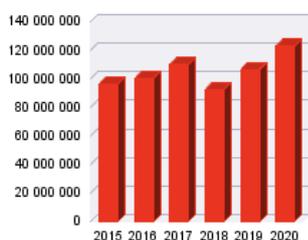
La légère progression observée de 2017 à 2019 s'explique, en l'absence de recours à l'emprunt, par le poids croissant d'encours anciens dans le stock de dette.

Objectif opérationnel

1.2.3. Garantir durablement un volume de dépenses d'investissement hors dette au minimum de 80 M €

1.2.3.1 PERF - Montant des dépenses d'investissement hors dette (comptes administratifs)

Période	Euros
2015	95 679 629,01
2016	99 473 827,04
2017	109 390 000,00
2018	91 940 000,00
2019	105 960 276,00
2020	122 255 725,00



La stratégie financière poursuivie par le Département vise à lui conserver une capacité d'investissement minimum, lui permettant d'assurer sa mission d'aménagement et de développement du territoire.

Après une période d'investissement particulièrement intense, de 2004 à 2009, le Département a dû renouer avec un budget d'équipement plus habituel et compatible avec l'évolution de sa capacité structurelle d'autofinancement. Il a depuis lors pu investir près de 100 M€ par an.

Après une diminution transitoire en 2018, s'expliquant par l'arrivée à terme de l'important chantier de restructuration du tunnel du Chat et le démarrage du plan d'investissement dans les collèges départementaux, le Département a sensiblement accru ses dépenses d'investissement en 2019 et de manière renforcée en 2020 afin de soutenir l'activité économique et exercer une action contracyclique.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Garantir au département une capacité budgétaire d'initiative et d'investissement »

Les trois objectifs opérationnels concourant à la satisfaction de cet objectif stratégique sont atteints, le Département ayant pu contenir l'évolution de ses dépenses de fonctionnement dans les limites fixées par le contrat passé avec l'Etat et maintenir un niveau d'investissement proche, chaque année, de 100 millions d'euros. Par ailleurs, ce niveau d'investissement a été renforcé en 2020 afin de soutenir l'activité économique.

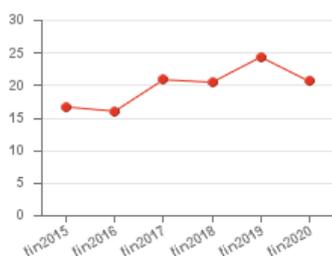
Objectif politique 1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département

Objectif stratégique 1.3. Garantir la sécurité financière et la solvabilité du Département

Objectif opérationnel 1.3.1. Garantir durablement un taux d'épargne brute d'au moins 10 %

1.3.1.1 PERF - Taux d'épargne brute

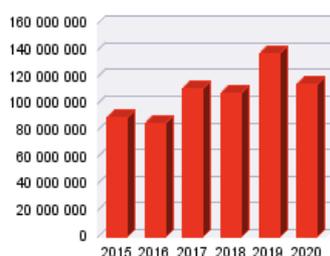
Période	Taux
fin2015	16,72
fin2016	16,07
fin2017	20,91
fin2018	20,51
fin2019	24,38
fin2020	20,64



Les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement ont permis au Département de réserver une part significative de ses recettes de fonctionnement à l'autofinancement. Le taux d'épargne brute de l'ordre de 20% ces dernières années, et de 23% en 2019, avoisinait toutefois 33% au début des années 2000.

1.3.1.2 PERF - Evolution de l'épargne de gestion

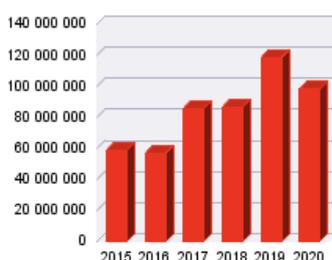
Période	Euros
2015	88 519 880
2016	84 400 769
2017	110 690 000
2018	107 220 000
2019	136 500 000
2020	113 870 631,36



La progression de l'épargne de gestion, dès 2017, s'explique par l'amélioration significative de l'épargne brute, à la faveur de la maîtrise des dépenses de fonctionnement hors frais financiers et du rendement exceptionnel des droits de mutation. La diminution constatée en 2020 tient à la réduction de l'épargne brute.

1.3.1.3 PERF - Evolution de l'épargne nette

Période	Euros
2015	58 246 752,61
2016	56 253 794
2017	85 310 000
2018	86 020 000
2019	117 850 000
2020	97 582 938,98

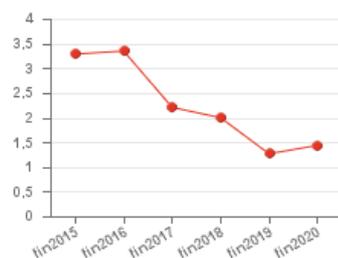


La progression de l'épargne nette, dès 2017, s'explique par l'amélioration significative de l'épargne brute, à la faveur de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et du rendement exceptionnel des droits de mutation, ainsi que de la diminution du volume de dette amorti dans un contexte d'absence de recours à l'emprunt. La diminution constatée en 2020 tient à la réduction de l'épargne brute.

Objectif opérationnel 1.3.2. Garantir durablement une capacité de désendettement inférieure à 8 ans

1.3.2.1 PERF - Evolution de la capacité de désendettement (inférieure à 8 ans)

Période	Année
fin2015	3,3
fin2016	3,36
fin2017	2,22
fin2018	2,01
fin2019	1,28
fin2020	1,45



La capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires pour éteindre la dette bancaire, à capacité d'autofinancement brute constante. La bonne tenue de la capacité de désendettement du Département témoigne de sa solvabilité, son encours de dette étant intégralement remboursable en un peu plus d'1 année d'autofinancement environ.

Objectif opérationnel

1.3.3. Garantir une notation financière optimale au regard des contraintes départementales

1.3.3.1 PERF – Note publiée

Période	Note	Commentaire
2014.	AA	Perspective stable
2015.	AA	Perspective négative
2016.	AA	Perspective stable
2017.	AA	Perspective stable
2018.	AA	Perspective stable
2019.	AA	Perspective stable
2020.	AA	Perspective stable

Source : agence de notation Fitch Ratings

1.3.3.2 PERF – Note intrinsèque

Période	Note Fitch
2019.	AAA
2020.	AAA

La notation financière reflète la qualité des ratios financiers du Département (taux d'épargne, capacité de désendettement, part de la fiscalité dans les produits, montant des engagements hors bilan), mais prend aussi largement en compte son environnement macroéconomique et son cadre institutionnel.

Le profil de crédit intrinsèque du Département est "AAA" reflétant un profil de risque évalué à "moyen-fort" et de solides ratios de soutenabilité de la dette évalués en catégorie "AAA" selon le scénario de notation de l'Agence Fitch Ratings. Les notes finales du Département sont plafonnées par les notes souveraines de la France (AA/Stable).

Lors de la révision semestrielle tenue le 26 novembre 2020, l'agence Fitch a, par communiqué publié des 11 et 14 décembre 2020, confirmé ces notes reflétant "la capacité du Département à maintenir une capacité de désendettement (dette nette ajustée/épargne de gestion) robuste à moyen terme". La perspective associée à la note long terme AA du Département demeure "stable".

Objectif opérationnel

1.3.4. Prévenir le risque de liquidité en diversifiant progressivement les sources de financement externe

1.3.4.1 ACT - Nombre de contrats d'emprunt

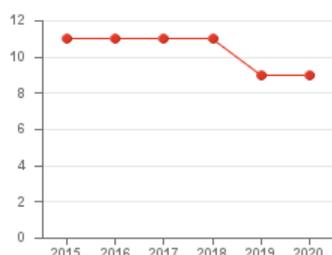
Période	Nombre
2015	49
2016	47
2017	43
2018	36
2019	33
2020	33



Le faible recours à l'emprunt depuis plusieurs années explique la diminution sensible du nombre de contrats d'emprunt actifs.

1.3.4.1 PERF - Evolution du nombre de prêteurs

Période	Nombre
2015	11
2016	11
2017	11
2018	11
2019	9
2020	9



Le Département s'était efforcé, postérieurement à la crise de 2007-2008, de diversifier ses sources de financement externe afin de prévenir tout risque de liquidité. Bien qu'en légère diminution depuis 2015 du fait de l'extinction de certains contrats, le nombre de prêteurs demeure important et témoigne ainsi de cette préoccupation.

1.3.4.2 ACT - Nombre de mandats et de titres de dette émis

Période	Nombre de mandats de dette	Nombre de titres de gestion de dette
2015	250	28
2016	199	11
2017	202	14
2018	180	9
2019	173	9
2020	144	11



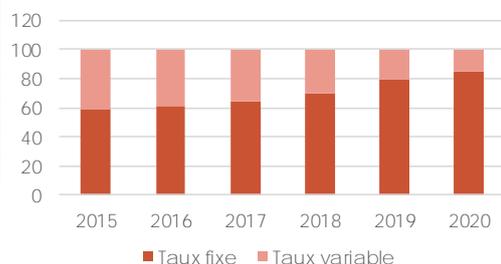
L'absence de recours à l'emprunt et la réduction de l'encours de dette et du nombre de contrats actifs ont mécaniquement conduit à une diminution du nombre annuel de mandats et de titres de dette.

Objectif opérationnel

1.3.5. Prévenir durablement le risque de taux en contenant la structure de l'encours de dette dans une fourchette 80 % - 20 % (encours à taux fixes et encours à taux variables ou inversement)

1.3.5.1 PERF - Evolution de la structure taux variable et taux fixe de l'encours de dette

Période	Taux fixe	Taux variable
2015	59,08	40,92
2016	61,46	38,54
2017	64,31	35,69
2018	70,2	29,8
2019	79,68	20,32
2020	84,76	15,24



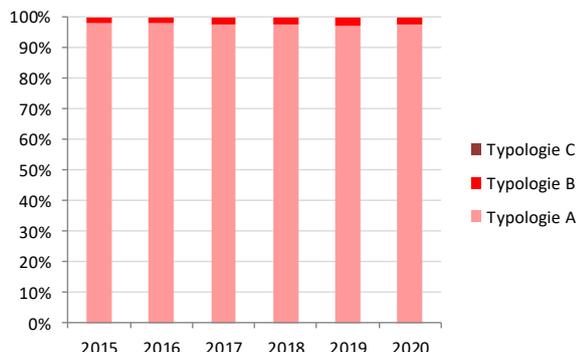
La structure de la dette retenue par le Département lui assure tout à la fois la possibilité de bénéficier du niveau historiquement bas des taux à long terme et d'une répartition protectrice du risque de taux.

Objectif opérationnel

1.3.6. Garantir annuellement un classement de l'encours de dette dans les rubriques A (pour au moins 80% de l'encours total), B et C de la classification opérée par la circulaire du 25 juin 2010

1.3.6.1 PERF - Répartition de l'encours de dette (%)

Période	Typologie A	Typologie B	Typologie C
2015	97,93	2,07	0
2016	97,98	2,02	0
2017	97,85	2,15	0
2018	97,71	2,29	0
2019	97,4	2,6	0
2020	97,46	2,54	0



L'encours de dette du Département est dépourvu de tout emprunt structuré à fort risque. Il est constitué d'un peu plus de 97 % d'encours les moins risqués au sens de la charte dite « Gissler » et de la circulaire du 25/06/2010.

Objectif opérationnel

1.3.7. Prévenir les risques financiers externes en développant annuellement l'observation et l'accompagnement des structures partenaires

1.3.7.1 PERF - Cartographie des risques sur associations subventionnées (nombre d'associations par catégorie)

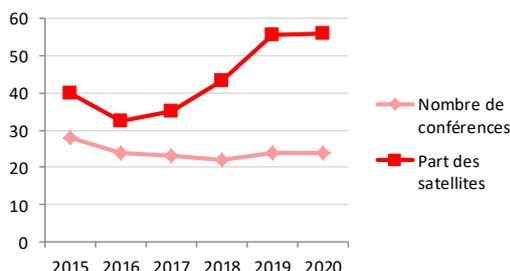
Période	Peu risqué	Risque modéré à réel	Très risqué
2015	13	11	1
2016	11	9	3
2017	6	11	3
2018	9	10	3
2019	9	11	2
2020	8	12	1



Le Département a, de longue date, mis en place un suivi de ses engagements, notamment financiers, auprès de structures partenaires, s'appuyant depuis quelques années sur un outil de type grille de cotation. Les données présentées portent sur la grille de cotation réalisée en 2020 à partir des comptes des structures partenaires clos au cours de l'année 2019 (échantillon entre 20 et 25 organismes, à développer à terme sur l'ensemble des satellites recevant une subvention de plus de 75 000 €).

1.3.7.2 ACT - Nombre de Conférences de Pré-Instruction des demandes de subvention (CPI) et Part des satellites recevant un financement >150 000€ reçu après

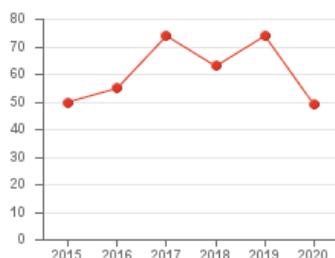
Période	Nombre de conférences	Part des satellites
2015	28	40
2016	24	32,35
2017	23	35,29
2018	22	43,33
2019	24	55,56
2020	24	56



Menées à l'automne, les CPI sont des réunions de dialogue de gestion avec les principaux organismes partenaires du Département sur leur demande de financement pour l'année suivante. Elles sont l'occasion de faire le point sur la situation, notamment financière, des organismes satellites. La situation des organismes non-reçus dans ce cadre donne lieu à un examen sur dossier. Le Département concentre ses contrôles sur les organismes bénéficiant des plus importants volumes de subvention.

1.3.7.3 ACT - Nombre de dossiers de garantie instruits

Période	Nombre
2015	50
2016	55
2017	74
2018	63
2019	74
2020	49



Les garanties d'emprunts accordées en 2020 concernent pour l'essentiel des opérations portées par des opérateurs de logement social, ainsi qu'une opération conduite par une association à vocation sociale pour financer les travaux de rénovation/extension d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

L'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, a notamment donné délégation de plein droit au Président du Conseil départemental pour garantir les emprunts, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Ces dispositions ont conduit à revoir l'ordonnancement des actes pris pour accorder les garanties d'emprunts en déclinant les décisions sous forme d'un arrêté du Président, puis d'une délibération rendant compte à la Commission Permanente.

Les périodes de confinement et de télétravail ont nécessité des ajustements dans l'organisation des opérateurs de logement social et de la Caisse des dépôts qui ont pu être à l'origine d'un retard dans la sollicitation du Département.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.

« *Garantir la sécurité financière et la solvabilité du Département* »

Le Département présente, à la faveur de la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et du rendement de ses recettes fiscales, et notamment des droits de mutation, une situation financière très saine, caractérisée par un fort niveau d'autofinancement, représentant plus de 20% de ses recettes réelles de fonctionnement, et une capacité de désendettement de moins de 2 ans, lui garantissant une solvabilité excellente. La préservation d'une telle situation implique toutefois le maintien d'une politique orientée vers la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'endettement, dans un contexte budgétaire plus contraignant en raison des effets de la crise sanitaire.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

La politique financière menée par le Département lui a permis, ces dernières années, de réduire fortement le volume de son encours de dette et de consolider son autofinancement. Cette orientation a renforcé sa solvabilité et a rendu possible, en 2020, l'engagement d'actions diverses afin d'affronter la crise sanitaire et d'accompagner la population et les acteurs économiques savoyards dans cet environnement inédit de forte récession. Des actions complémentaires ont en outre été décidées à l'occasion du budget primitif pour 2021, afin de soutenir la relance de l'activité et les acteurs économiques et associatifs. La mobilisation des capacités d'intervention du Département à des fins contracycliques devra toutefois être suivie d'un retour à des niveaux d'intervention plus courants, afin de préserver sa structure financière et de faire face aux besoins futurs de la population et des territoires.



Ressources humaines



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2019-2020**

Commissions d'élus : 1ère commission

Directions concernées :

- **Pôle Ressources et moyens – Direction des ressources humaines**



Formation des assistants maternels – Novembre 2020

SOMMAIRE

SYNTHESE	25
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	26
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	28
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	31
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	42

16,71%

SYNTHESE - POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Une politique des ressources humaines favorisant l'accompagnement de la transformation professionnelle, managériale et organisationnelle !

Le contexte

Initiée en 2016, la politique de développement des ressources humaines se poursuit dans le respect des objectifs fixés de bonne gestion budgétaire et d'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des agents de la collectivité.

L'année 2020 est marquée par la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (*RIFSEEP*) visant à reconnaître l'engagement des agents et à accroître l'attractivité de la collectivité.

Bien sûr la crise sanitaire liée à la Covid-19 a conduit le Département à modifier son organisation de travail avec un recours massif au télétravail ayant pour impacts la mise en place de nouvelles modalités de travail et de nouveaux modes de collaboration.

Tout au long de l'année 2020, la communication interne a donc été au cœur du dispositif d'information des agents, avec des actualités quasi-quotidiennes sur l'intranet. L'ouverture d'espaces de discussion et de partage d'informations s'est également révélée essentielle pour maintenir le lien social pendant toute la période de confinement et a accéléré la mise en place du réseau social interne, effectif depuis le mois de juin 2020.

Principales réalisations

Malgré le contexte de crise sanitaire, les services de la DRH ont pu poursuivre leurs activités et ont ainsi mis en place :

- Les modifications entraînées par la loi de transformation de la fonction publique comme par exemple : la modification de la réglementation pour l'emploi de contractuels, le plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle, les lignes directrices de gestion portant sur la promotion professionnelle.

- La Déclaration Sociale Nominative (DSN),
- Le Compte personnel de formation a été confirmé et a permis de développer des dispositifs renforçant encore le volet formation de la politique ressources humaines.
- L'accompagnement des Pôles et Directions dans la gestion de leur masse salariale a continué (tableaux de suivi, revues d'effectifs, gestion d'enveloppes dédiées sur emplois non-permanents).
- L'accompagnement au changement s'est poursuivi
- La signature électronique pour les entretiens d'évaluation professionnelle a été partiellement déployée dans les collèges, le reste de la collectivité fonctionnant déjà en mode dématérialisé.
- Des formations distancielles ont été mises en œuvre rapidement pour s'adapter aux conditions sanitaires.
- Dans le cadre de la Protection sociale, 930 agents ont bénéficié de la contribution financière de la collectivité pour souscrire un contrat santé ainsi que 884 agents pour la prévoyance.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2020 :

96,96 M€ (CA budget principal + budgets annexes)

59,27 équivalents temps plein (ETP) à la DRH

2 458 agents dans la collectivité au 31/12/2020

47 ans d'âge moyen en 2020)

6,5% Taux d'absentéisme

58% des agents formés

316 recrutements sur postes permanents

51 réunions (rencontres, instances ou groupes de travail) avec les représentants du personnel

6,09 % : Taux de travailleurs handicapés

Enjeux

- Maintenir à l'égard des agents une politique volontariste susceptible d'attirer et de fidéliser les talents ;
- Prendre en considération la pyramide des âges inversée
- Maintenir des conditions de travail satisfaisantes ;
- Œuvrer à la cohésion des équipes et à l'expression de la diversité dans les services ;
- Accompagner les services dans la recherche d'innovations et l'expérimentation de solutions nouvelles ;
- Prendre en considération l'évolution des métiers et faciliter la réalisation de parcours professionnels ;

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Plusieurs thèmes, avec comme leitmotiv la qualité de vie au travail, sont prioritaires pour 2021-2022 et constituent des leviers de motivation et de fidélisation : le temps de travail, le plan de formation au management, l'attractivité de nos métiers, le développement d'outils de partage avec les pôles du Département, la mise en œuvre progressive de la gestion électronique des documents RH et de la dématérialisation du dossier agent.

L'année 2021 constituera une année charnière. Outre le bilan de la politique ressources humaines initiée en 2016, de nouvelles perspectives pourront être définies en lien avec les élus de la nouvelle assemblée départementale et en concertation avec les acteurs du dialogue social.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

La politique Ressources Humaines (DRH) a été consacrée par l'Assemblée délibérante au BP 2016. Elle se caractérise par deux versants complémentaires :

- L'un « quantitatif » qui engage la collectivité sur un objectif de maîtrise de la masse salariale sur cinq années, pour limiter l'évolution des dépenses de personnel afin de garantir le maintien d'un plan pluriannuel d'investissements de la collectivité.
- Un versant « qualitatif » avec maintien d'un niveau élevé de possibilités de déroulement de carrière, l'augmentation du budget formation, le développement des parcours professionnels et une dynamique d'accentuation des prestations sociales proposées aux agents (protection sociale, titres-restaurant, accompagnement des agents en difficultés, ...), qui contribuent aux conditions de travail et à la qualité de vie au travail.

La mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire en janvier 2020 constitue une action emblématique de ce versant « qualitatif »

En 2020, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu un impact important sur l'activité des services de la Direction des ressources humaines (voir encadré).

FOCUS SUR ...

L'IMPACT COVID-19

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a très fortement impacté l'activité de l'ensemble de la Direction des ressources humaines.

L'accompagnement des agents et la continuité de services ont toujours guidé les actions engagées dès le début d'année.

La communication a constitué un axe fort qui a notamment permis de diffuser rapidement les informations visant à protéger les agents et adapter les organisations de travail. Des articles quasi-quotidiens ont été publiés sur l'Intranet, parfois doublés de messages électroniques pour s'assurer de la bonne diffusion de l'information. Lors du premier confinement un espace dédié nommé « Espace des confinés » a été ouvert pour permettre de garder le lien entre les agents dans un contexte de télétravail généralisé.

L'engagement des agents de la direction a permis d'assurer un soutien constant aux équipes de cadres comme aux agents impactés. Il a également permis de maintenir les actions essentielles de recrutement et de formation durant tout l'épisode. Des ressources ont été mises à disposition pour accompagner l'ensemble des agents dans un mode d'organisation de travail fortement modifié. Des guides concernant le télétravail ont notamment été partagés avec les agents et les encadrants. Les agents du service conditions de travail ont bien sûr été fortement mobilisés pour conseiller, accompagner et des ressources externes de soutien psychologiques ont complétés cet accompagnement.

Une attention particulière a été portée sur le dialogue social, les représentants du personnel ayant été très régulièrement associés au suivi de cette crise. Les instances classiques ont été doublées de réunions quasi hebdomadaires durant les épisodes de confinement, animées par Brigitte BOCHATON, Vice-présidente aux ressources humaines.

La crise sanitaire a clairement conduit et continue d'entraîner un accroissement de l'activité pour l'ensemble des agents de la direction, qu'il s'agisse de l'intensification du suivi des agents et des services ou du maintien d'une communication régulière et adaptée.

Plusieurs actions d'envergure ont été développées malgré ce contexte pour répondre aux enjeux identifiés :

- Pour la reconnaissance de l'engagement des agents avec de l'ancienneté : engagement d'une réflexion complémentaire sur la prise en compte de l'ancienneté des agents éligibles au RIFSEEP et aux assistants familiaux ayant débouché sur le vote de crédits supplémentaires,
- Pour la poursuite des actions en faveur de l'évolution de carrière : fixation de lignes directrices de gestion pour permettre la poursuite des promotions (avancement de grade et promotion interne) dès 2021,
- Pour accompagner les encadrants de la collectivité : lancement d'une campagne de formation de l'ensemble des encadrants (2020-2022),
- Pour améliorer encore les conditions de travail : définition du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,
- Pour intensifier l'engagement du Département dans le travail adapté : signature d'une première convention avec le Réseau GESAT (Groupement d'établissements d'aide par le travail) afin de renforcer la politique d'achats responsables de la collectivité auprès du secteur protégé et adapté.

Dans l'objectif de moderniser ses outils informatiques et ses outils de communication la Direction des Ressources Humaines a poursuivi et doit continuer à développer son système d'information dans le double objectif de mieux accompagner les démarches des agents et d'encourager la collaboration et le partage.



Cérémonie des retraités – 14 février 2020



Journée d'accueil des nouveaux arrivants – 14 février 2020

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

Le budget principal

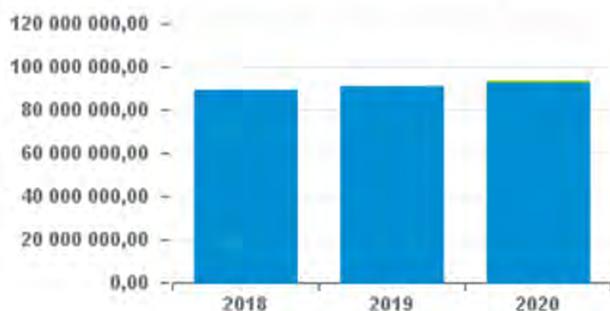
Le budget principal comprend les dépenses relevant des chapitres comptables 11, 12, 16, 17 et 65 : salaires et charges des fonctionnaires et contractuels, mandats d'élu, et pour l'ensemble des budgets et agents : la formation, les prestations sociales, les dépenses d'hygiène et sécurité et médicales.

Dépenses		CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 04 Février 2021	
		Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
FORMATION	PRMD DRH Formation accompagn	647 255,04	1 636,38	789 416,19	5 865,98	593 251,45	947,14
FORMATION	PRMD DRH Gestion compta	60 344,29		55 579,93		14 294,36	
Sous-total FORMATION DRH		707 599,33	1 636,38	844 996,12	5 865,98	607 545,81	947,14
PERSONNEL	Cabinet Président Com Direct	6 827,89		5 844,00		6 703,00	
PERSONNEL	PRMD DBMG Moyens généraux	21 049,57		22 059,55		14 804,59	
PERSONNEL	PRMD DRH Formation accompagn	13 165,98		6 970,65		6 353,64	
PERSONNEL	PRMD DRH Gestion compta	88 181 569,69	61 954,85	89 800 829,61	66 212,78	92 114 693,93	66 826,13
PERSONNEL	PSD SG	270 000,00		184 000,00		133 000,00	
PERSONNEL	PSTD DAPM CDP Conserv patrim	1 174,25		1 159,00		665,00	
Sous-total PERSONNEL DRH		88 493 787,38	61 954,85	90 020 862,81	66 212,78	92 276 220,16	66 826,13
Dépenses par section :		89 201 386,71	63 591,23	90 865 858,93	72 078,76	92 883 765,97	67 773,27
		total année : 89 264 977,94		total année : 90 937 937,69		total année : 92 951 539,24	

Recettes		CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 04 Février 2021	
		Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
FORMATION	PRMD DRH Formation accompagn	40,00					
Sous-total FORMATION DRH		40,00					
PERSONNEL	PRMD DBMG Moyens généraux			250,00			
PERSONNEL	PRMD DRH Gestion compta	2 204 133,36	6 002,00	3 214 461,78	4 256,00	2 831 105,27	2 776,00
Sous-total PERSONNEL DRH		2 204 133,36	6 002,00	3 214 711,78	4 256,00	2 831 105,27	2 776,00
Dépenses par section :		2 204 173,36	6 002,00	3 214 711,78	4 256,00	2 831 105,27	2 776,00
		total année : 2 210 175,36		total année : 3 218 967,78		total année : 2 833 881,27	

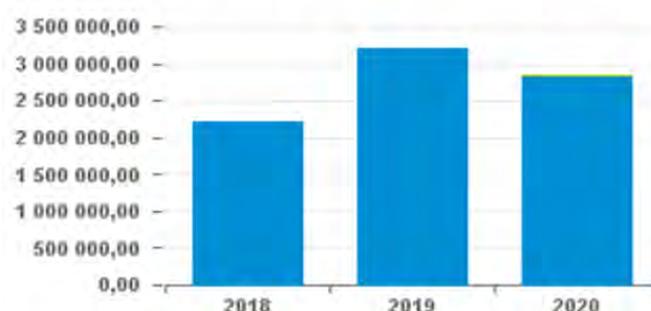
Dépenses

■ Investissement ■ Fonctionnement



Recettes

■ Investissement ■ Fonctionnement



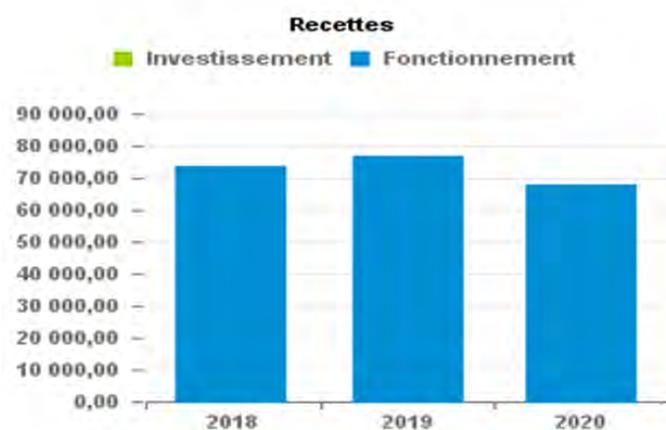
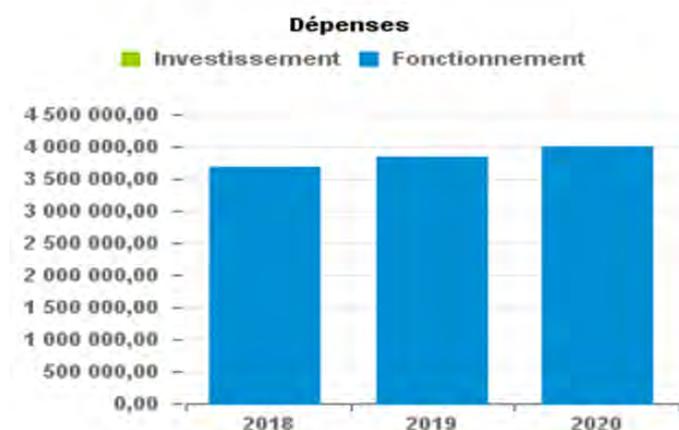
Les budgets annexes

Les éléments de salaire et charges des agents travaillant au Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires, au Foyer Départemental de l'Enfance et à l'aménagement numérique sont présentés dans chacun des budgets annexes ci-dessous.

Pour la masse salariale et le remboursement des frais professionnels des assistants familiaux, il convient de se reporter aux éléments financiers de la politique Enfance Jeunesse Famille.

Dépenses - BUDGETS ANNEXES RH		CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 04 Février 2021	
		Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
COMMunication Electronique	Communic élect Frais personnel	185 817,05	0,00	195 288,99	0,00	254 226,14	0,00
FDE foyer départemental de l'enfance	FDE frais de personnel et assi	2 602 411,27	0,00	2 707 217,11	0,00	2 815 632,71	0,00
LABOratoire départemental d'analyses vétérinaires	Personnel LDAV	905 038,76	0,00	932 344,91	0,00	935 833,34	0,00
Dépenses par section :		3 693 267,08	0,00	3 834 851,01	0,00	4 005 692,19	0,00
		Total année : 3 693 267,08		Total année : 3 834 851,01		Total année : 4 005 692,19	

Recettes - BUDGETS ANNEXES RH		CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 04 Février 2021	
		Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
COMMunication Electronique	Communic élect Frais personnel	2 632,00	0,00	2 192,54	0,00	2 653,39	0,00
FDE foyer départemental de l'enfance	FDE frais de personnel et assi	18 456,46	0,00	12 071,85	0,00	9 903,06	0,00
LABOratoire départemental d'analyses vétérinaires	Personnel LDAV	52 694,70	0,00	62 689,47	0,00	55 425,96	0,00
Dépenses par section :		73 783,16	0,00	76 953,86	0,00	67 982,41	0,00
		Total année : 73 783,16		Total année : 76 953,86		Total année : 67 982,41	





† Moyens humains par secteurs en 2018-2019-2020 †

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels			
				2018	2019	2020	
R E H S U S M O A U I R N C E S S	PERSONNEL	PRMD	DRH	45,7	45,3	45,63	
		PAD	MTD	7,3	11,35	11,31	
		PSD	DGA	NC	0,2	0,24	
		PSD	SG	1,8	1,85	1,54	
	Sous-total du secteur			54,8	58,7	58,72	
	FORMATION	PRMD	DRH	13,2	13,82	13,64	
		PSD	SG	0,82	0,6	1,11	
	Sous-total du secteur			14,02	14,42	14,75	
	TOTAL tous effectifs pour la politique				68,82	73,12	73,47

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



L'année 2020 a été marquée par la mise en place du nouveau dispositif de régime indemnitaire. Néanmoins, le suivi de la politique RH a permis de limiter l'augmentation des moyens financiers dédiés aux personnels.

Par ailleurs, du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19, des formations ne pouvant avoir lieu en distanciel ont dû être annulées, entraînant une baisse des dépenses consacrées à ce secteur.

Concernant les moyens humains, il convient de noter qu'un changement de méthode portant sur la comptabilisation des ETP du pôle aménagement (PAD) dédiés à la RH a été opéré en 2019. Cette modification a entraîné une hausse de 4 ETP affectés à cette politique.

Outre ce changement de pratique, les effectifs sont stabilisés depuis plusieurs années, le redéploiement des postes permettant de répondre aux enjeux d'adaptation des missions.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
1. Contribuer au maintien d'un service public de qualité dans un contexte en évolution	1.1. Adapter la politique RH aux nouvelles contraintes financières et juridiques	1.1.1. Optimiser le budget global de fonctionnement dédié aux Ressources humaines	
		1.1.2. Renforcer l'implication de l'ensemble des directions dans l'effort de stabilisation de la masse salariale	
		1.1.3. Garantir la légalité et la fiabilité de la fonction RH	
	1.2. Adapter les moyens humains à l'évolution des politiques départementales	1.2.1. Accompagner l'évolution des organisations pour une structuration stabilisée	
		1.2.2. Améliorer l'adéquation entre les compétences des agents et les besoins des services	
	1.3. Favoriser la recherche de solutions nouvelles pour retrouver des marges de manœuvre	1.3.1. Renforcer la culture managériale	
		1.3.2. Développer les mutualisations et recettes RH	
		1.3.3. Accompagner la modernisation des outils informatiques et la dématérialisation	
		1.3.4. Optimiser la gestion du temps de travail	
2. Concilier enjeux de la collectivité et approche humaine de sa GRH	2.1. Maintenir une politique volontariste en faveur des agents	2.1.1. Consolider l'amélioration des conditions de sécurité et de santé au travail	
		2.1.2. Reconnaître l'implication des agents	
		2.1.3. Accompagner les agents dans la construction de leur parcours professionnel en lien avec les besoins de la collectivité	
		2.1.4. Respecter les objectifs de la politique de l'emploi de la collectivité	
		2.1.5. Maintenir le niveau des prestations sociales	
	2.2. Favoriser la cohésion des collectifs de travail	2.2.1. Préserver un climat social favorable au bon fonctionnement de la collectivité	
		2.2.2. Renforcer la parité hommes-femmes et le respect des diversités	
		2.2.3. Améliorer la communication interne	

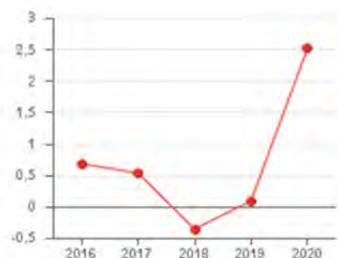
Objectif politique 1. Contribuer au maintien d'un service public de qualité dans un contexte en évolution

Objectif stratégique 1.1. Adapter la politique RH aux nouvelles contraintes financières et juridiques

Objectif opérationnel 1.1.1. Optimiser le budget global de fonctionnement dédié aux Ressources humaines

1.1.1.1 PERF - Evolution annuelle en % du budget RH (voté)

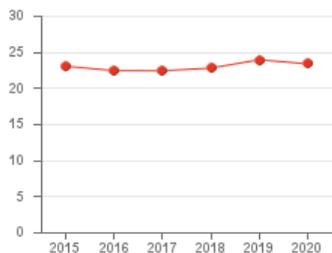
Période	Taux
2016	0,69
2017	0,54
2018	-0,35
2019	0,1
2020	2,52



L'augmentation est liée à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire. Les autres postes restent constants, malgré les contingences réglementaires.

1.1.1.2 PERF - Part du budget RH dans le budget de fonctionnement (chap 012 / budget de fonctionnement)

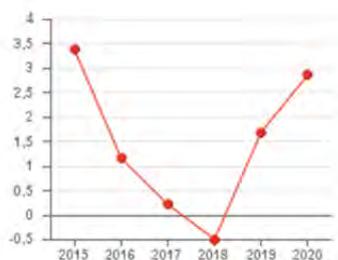
Période	Taux
2015	23,09
2016	22,48
2017	22,46
2018	22,83
2019	23,99
2020	23,42



Après une augmentation constatée en 2019 en raison des modifications d'imputation de certaines dépenses effectuées lors du changement de nomenclature (M57), la part du budget RH dans le budget de fonctionnement diminue légèrement en 2020.

1.1.1.3 PERF - Taux d'évolution de la masse salariale au CA

Période	Taux
2015	3,39
2016	1,17
2017	0,22
2018	-0,49
2019	1,7
2020	2,87

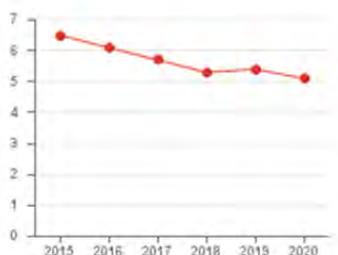


Le taux d'évolution de la masse salariale au compte administratif est lié à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire.

Objectif opérationnel 1.1.2. Renforcer l'implication de l'ensemble des directions dans l'effort de stabilisation de la masse salariale

1.1.2.1 PERF - Taux de la Masse Salariale des agents non permanents au regard de la masse salariale globale

Période	Taux
2015	6,5
2016	6,1
2017	5,7
2018	5,3
2019	5,4
2020	5,1



La mise en place de dispositifs vertueux ces dernières années, comme les enveloppes de personnels en renfort/remplacement à l'échelle des pôles de la collectivité, permet de stabiliser la part de la masse salariale des personnels non permanents.

Afin de pérenniser cette tendance, il conviendra dans le futur de développer ces dispositifs.

Objectif opérationnel 1.1.3. Garantir la légalité et la fiabilité de la fonction RH

De nombreuses dispositions issues de la Loi de Transformation sont entrées en vigueur au fur et à mesure de la publication des décrets, ce qui a induit la modification de nombreuses pratiques afin de se conformer à la nouvelle réglementation. Certaines de ces évolutions nécessitant la création de nouveaux documents à portée juridique tels que les lignes directrices de gestion, ou le plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ont entraîné l'intervention de plusieurs acteurs (Comité Technique, Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), Assemblée Départementale et Président).

Par ailleurs, chaque jugement prononcé par un tribunal dans un dossier impliquant les ressources humaines du Département est analysé afin d'améliorer les pratiques du Département sur le point de droit soulevé dans l'affaire.

Enfin, une veille juridique est établie par le conseiller juridique de la DRH, afin d'anticiper et d'appliquer les nouveaux textes notamment ceux issus de la Loi de Transformation de la fonction publique, il en va de même pour l'application de nouvelles jurisprudences qui impactent les pratiques existantes.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Adapter la politique RH aux nouvelles contraintes financières et juridiques »

La mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire visant à reconnaître l'engagement des agents de la collectivité a naturellement impacté le budget consacré aux ressources humaines. Cette augmentation est bien sûr circonscrite à cette seule action, le reste des dépenses ayant légèrement baissé en 2020 notamment dans le secteur de la formation, du fait de la crise sanitaire.

Objectif politique 1. Contribuer au maintien d'un service public de qualité dans un contexte en évolution

Objectif stratégique 1.2. Adapter les moyens humains à l'évolution des politiques départementales

Objectif opérationnel 1.2.1. Accompagner l'évolution des organisations pour une structuration stabilisée

1.2.1.1 PERF - Nombre de réorganisations votées en Comité Technique

Période	Nombre
2015	10
2016	11
2017	5
2018	6
2019	5
2020	3



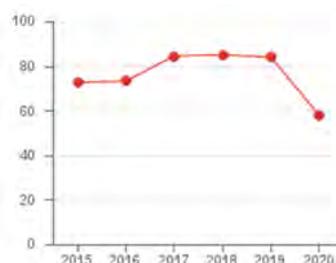
Les réorganisations engagées sont liées aux orientations politiques de la collectivité.

Ainsi en 2020, 3 réorganisations de directions et de services ont été soumises au vote du comité technique. Elles ont concerné la fonction maintenance des bâtiments, la direction cohésion sociale (très récemment dénommée « direction du développement et de l'inclusion ») et la maison sociale départementale du Bassin chambérien.

Objectif opérationnel 1.2.2. Améliorer l'adéquation entre les compétences des agents et les besoins des services

1.2.2.1 PERF - Taux d'accès à la formation, y compris les assistants familiaux

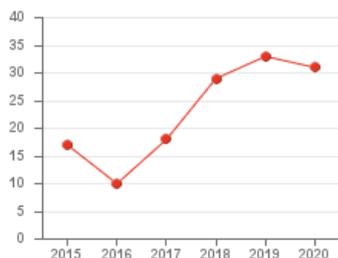
Période	Taux
2015	72,84
2016	73,52
2017	84,77
2018	85,28
2019	84,19
2020	58



Le taux d'accès à la formation a baissé en 2020 suite à la crise sanitaire qui a conduit à de nombreuses annulations de stages. Les formations réglementaires et/ou liées à la sécurité au travail ont été maintenues, notamment les recyclages. Les formations pouvant être transformées rapidement en distanciel l'ont été.

1.2.2.6 PERF - Taux de recrutements externes sur emploi permanent

Période	Taux
2015	17
2016	10
2017	18
2018	29
2019	33
2020	31



La pyramide des âges inversée impacte le renouvellement des effectifs et nécessite de faire entrer de nouveaux profils. 31% des 316 recrutements sur des postes permanents ont ainsi été effectués en externe.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Adapter les moyens humains à l'évolution des politiques départementales »

Le Département est confronté à de nouveaux enjeux en termes de recrutement et doit rénover ses pratiques comme ses outils. L'accueil de nouveaux talents est essentiel pour le renouvellement des compétences et leur adaptation aux évolutions des missions et des métiers.

Les actions favorisant la mobilité sont amenées à se développer fortement dans les années à venir. L'adaptation de l'accompagnement des agents, essentiellement sur le volet formation, doit être poursuivi en développant le distanciel par exemple.

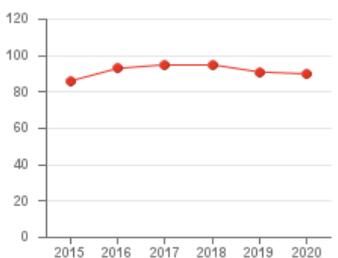
Objectif politique 1. Contribuer au maintien d'un service public de qualité dans un contexte en évolution

Objectif stratégique 1.3. Favoriser la recherche de solutions nouvelles pour retrouver des marges de manœuvre

Objectif opérationnel 1.3.1. Renforcer la culture managériale

1.3.1.1 PERF - Taux d'agents ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation au cours de l'année

Période	Taux
2015	86
2016	93
2017	95
2018	95
2019	91
2020	90

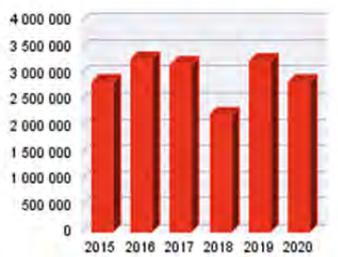


Le taux d'agents ayant bénéficié d'un entretien professionnel clôturé reste très élevé à 90 %. Ce taux est notable dans le contexte difficile de la crise sanitaire.

Objectif opérationnel 1.3.2. Développer les mutualisations et recettes RH

1.3.2.1 PERF - Montant des recettes RH réalisées

Période	Euros
2015	2820531
2016	3261589
2017	3151152
2018	2210175
2019	3218968
2020	2833881



Les recettes comportent une part aléatoire notamment liée à la prise en charge des accidents de travail et maladies professionnelles, qui expliquent leur relative variabilité.

Objectif opérationnel 1.3.3. Accompagner la modernisation des outils informatiques et la dématérialisation

Les premières études en vue de la migration en version web des modules du logiciel de ressources humaines restant en version « client-serveur » (paie, titres restaurants, frais de déplacement et visites médicales) ont commencé au cours du premier trimestre 2020. Elles ont dû être suspendues jusqu'en septembre du fait de la crise sanitaire. Ces études se poursuivront au cours du premier semestre de l'année 2021.

Parallèlement, le paramétrage a été adapté pour permettre le versement d'un régime indemnitaire et d'une prime liée à la COVID aux assistants familiaux.

La déclaration Sociale Nominative (DSN) a également été mise en œuvre. La DSN est une déclaration unique mensuelle et dématérialisée qui remplace la majorité des déclarations sociales. Elle vise à simplifier le processus déclaratif des employeurs en le fiabilisant et le sécurisant.

La période de crise sanitaire a suscité l'intérêt pour le déploiement du coffre-fort électronique. Aussi, des premières investigations ont été effectuées dans ce domaine.

De plus, la première phase d'une version majeure du logiciel de gestion du temps a été installée le 1^{er} décembre 2020. L'engagement de la deuxième phase impactant cette fois-ci les utilisateurs est envisagée au cours du deuxième semestre 2021.

Suite à la généralisation de la signature électronique du support d'entretien professionnel en 2019 (hors collèges), 4 collèges ont expérimenté l'entretien professionnel dématérialisé avec la signature électronique en 2020.

Dans les années futures, l'accélération des circuits de dématérialisation constitue un enjeu fort de modernisation des processus tels que la gestion des dossiers agents et la mise en place de formulaires en ligne.

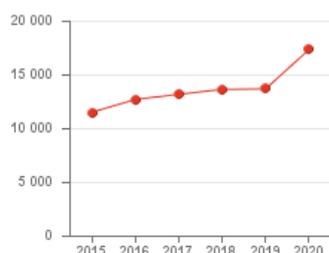
Une plateforme de formation bureautique en ligne est disponible avec accès ouvert à tout agent via l'intranet. Les formations bureautiques en présentiel ont été peu nombreuses du fait de la crise sanitaire. Mais les adaptations rapides à la crise ont conduit la Direction des ressources humaines à proposer des formations distancielles à tous les publics internes équipés, animées par des prestataires externes, quelques formateurs internes ou mises en place par le CNFPT.

Enfin, depuis ses dernières grandes évolutions il y a quatre ans, l'intranet du Département a connu plusieurs développements et de nouvelles fonctionnalités sont déployées régulièrement dans le but de fournir un outil de communication performant à l'ensemble des agents. En juin 2020, une nouvelle étape a été franchie avec la mise en place d'un réseau social d'entreprise (RSE). Un ensemble de nouvelles fonctions ont été déployées pour rendre la plateforme plus collaborative.

Objectif opérationnel 1.3.4. Optimiser la gestion du temps de travail

1.3.4.1 PERF - Nombre de jours épargnés sur le CET

Période	Jours
2015	11 537
2016	12 734
2017	13 213
2018	13 672
2019	13 721
2020	17 379



Une nouvelle fois, le nombre de jours de congés épargnés sur le compte-épargne temps (CET) croît. Ce phénomène s'est très probablement accentué du fait de la crise sanitaire et de l'élévation du plafond d'épargne qui est passé de 60 à 70 jours maximum, au titre de l'année 2020 exclusivement.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.**« Favoriser la recherche de solutions nouvelles pour retrouver des marges de manœuvre »**

Le niveau de maturité du Système d'Information RH (SIRH) complexifie son évolution. Les réflexions d'ores et déjà engagées ont pour objectif de favoriser le développement de modules mieux adaptés à la mise en œuvre de la politique RH comme par exemple : une gestion centralisée et unique des fiches de poste, l'amélioration de la gestion des frais de déplacements, de la paie, des titres restaurants et des visites médicales, le déploiement du coffre-fort électronique et la dématérialisation du dossier agent.

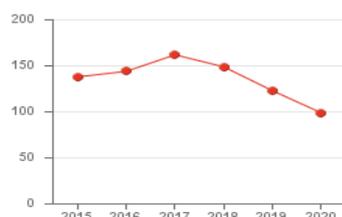
Objectif politique 2. Concilier enjeux de la collectivité et approche humaine de sa GRH

Objectif stratégique 2.1. Maintenir une politique volontariste en faveur des agents

Objectif opérationnel 2.1.1. Consolider l'amélioration des conditions de sécurité et de santé au travail

2.1.1.2 PERF - Nombre d'accidents de travail reconnus durant l'année

Période	Nombre
2015	138
2016	144
2017	162
2018	149
2019	123
2020	99

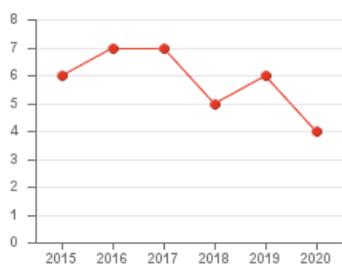


En cette année 2020 particulière, le nombre d'accident est à nouveau en baisse et enregistre une diminution de 28% mais une augmentation du nombre de journées d'arrêt de travail, étant précisé qu'un nombre très restreint d'accidents est à l'origine d'un nombre important de jours d'arrêt (7 accidents à l'origine de 1440 jours d'arrêt sur 2828 jours au total).

Ces accidents concernent essentiellement des agents techniques des collèges et les agents d'exploitation de la route compte tenu de leur activité plus à risques.

2.1.1.3 PERF – Nombre de maladies professionnelles reconnues durant l'année

Période	Nombre
2015	6
2016	7
2017	7
2018	5
2019	6
2020	4

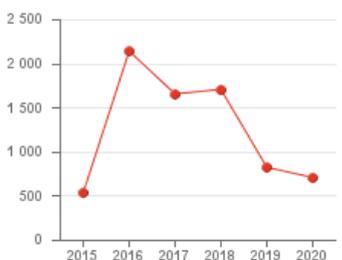


En 2020, 4 maladies professionnelles reconnues concernent la Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées et le Pôle Social du Département.

Les maladies professionnelles ont engendré 1 470 jours d'arrêt en 2020.

2.1.1.4 PERF - Nombre de visites médicales et entretiens infirmiers réalisés

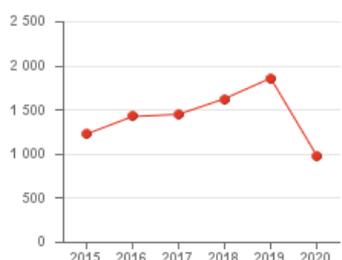
Période	Nombre
2015	541
2016	2146
2017	1661
2018	1712
2019	829
2020	714



Le nombre de visites médicales et d'entretiens infirmiers ont baissé en 2020 compte tenu de l'arrivée d'un médecin à temps plein à compter d'avril uniquement et du contexte sanitaire, ayant impliqué une interruption des visites médicales un temps donné puis un rétablissement, sous réserve de priorisation.

2.1.1.5 PERF - Nombre de journées de formation hygiène et sécurité

Période	Nombre
2015	1229
2016	1428
2017	1452
2018	1630
2019	1862
2020	986



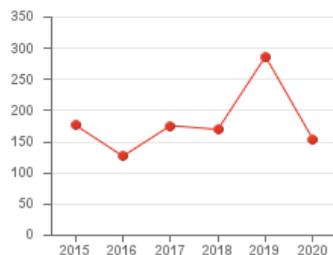
L'augmentation régulière du nombre de journées a été stoppée par la crise sanitaire. Les formations liées à la sécurité au travail ont été reprogrammées après le confinement en priorité. La reprogrammation totale n'ayant pas été possible en 2020, ce sont les formations de recyclage qui ont été privilégiées. Certaines formations initiales ont été repoussées à 2021 en veillant à ne pas entraver la continuité de service des directions concernées.

La formation à la sécurité demeure un axe important du plan de formation et du plan de prévention des risques professionnels.

Objectif opérationnel 2.1.2. Reconnaître l'implication des agents

2.1.2.1 PERF - Nombre d'avancements de grade

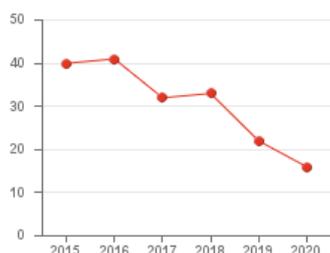
Période	Nombre
2015	177
2016	127
2017	176
2018	170
2019	287
2020	154



En 2020, le nombre d'avancements de grade s'élève à 154. Cette baisse s'explique par l'augmentation des ratios sur les trois années précédentes entrainant un nombre d'agents promouvables plus réduit en 2020 par rapport aux années précédentes.

2.1.2.2 PERF - Nombre de reconnaissance de concours et examens professionnels

Période	Nombre
2015	40
2016	41
2017	32
2018	33
2019	22
2020	16

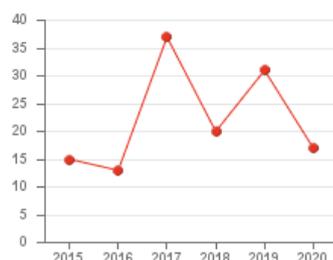


En 2020, la baisse constatée est notamment due au fait que les Centres de gestion organisent des concours seulement tous les deux ans et à l'absence de réussites en catégorie B (cadre d'emploi des techniciens notamment).

Objectif opérationnel 2.1.3. Accompagner les agents dans la construction de leur parcours professionnel en lien avec les besoins de la collectivité

2.1.3.1 PERF - Nombre de promotions internes

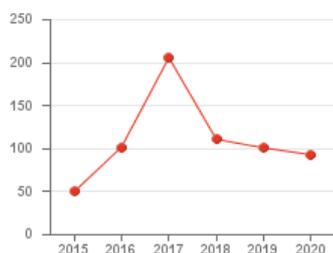
Période	Nombre
2015	15
2016	13
2017	37
2018	20
2019	31
2020	17



Les possibilités offertes à la promotion interne dépendent du nombre de recrutements externes ainsi que du nombre de lauréats de concours. La valeur 2020 est à relier à la baisse du nombre de reconnaissances de concours.

2.1.3.2 PERF - Nombre d'agents bénéficiant d'un accompagnement à la mobilité

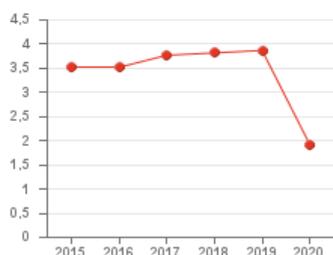
Période	Nombre
2015	50
2016	102
2017	206
2018	111
2019	101
2020	93



Le nombre d'agents accompagnés en 2020 a légèrement baissé. Cela s'explique par le confinement du printemps 2020. L'accompagnement des agents est une activité se prêtant plus au présentiel, surtout pour les situations complexes.

2.1.3.3 PERF - Nombre moyen de jours de formation par agent

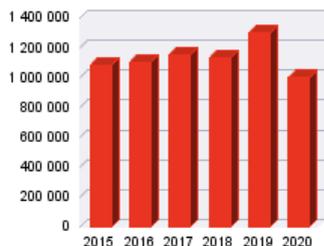
Période	Nombre
2015	3,52
2016	3,52
2017	3,77
2018	3,82
2019	3,87
2020	1,92



Le nombre de jours de formation par agent a chuté en 2020 du fait de la crise COVID. Cependant, l'adaptation rapide au distanciel et le maintien en présentiel de formations réglementaires et/ou liées à la sécurité a permis de maintenir le nombre de jours de formation à un taux relativement élevé au regard de l'intensité de la crise, de sa durée et du manque de disponibilité des agents.

2.1.3.4 PERF - Montant des dépenses annuelles liées à la formation

Période	Euros
2015	1077430
2016	1100276
2017	1149554
2018	1126474
2019	1293251
2020	994206

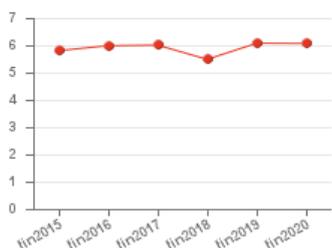


Le montant des dépenses de formation a baissé sensiblement en 2020 en lien avec la crise sanitaire qui a conduit à de nombreux reports et annulations. La chute des formations est compensée pour partie par le coût élevé des frais de scolarité des apprentis. Ce coût atypique résulte d'un changement de réglementation, qui a conduit le Département à devoir compenser les participations attendues de la Région et du CNFPT pour conserver ses apprentis.

Objectif opérationnel 2.1.4. Respecter les objectifs de la politique de l'emploi de la collectivité

2.1.4.1 PERF - Taux d'emploi des travailleurs handicapés

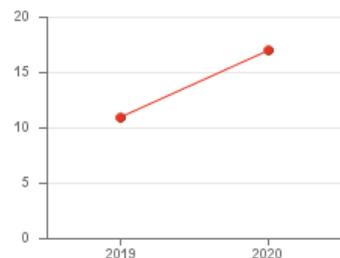
Période	Taux
fin2015	5,83
fin2016	6,01
fin2017	6,03
fin2018	5,51
fin2019	6,1
fin2020	6,09



La collectivité répond à l'engagement des employeurs publics de participer à l'évolution du taux d'emploi des travailleurs handicapés en présentant un taux d'emploi direct de 6,09% d'agents en situation de handicap. Cette évolution s'explique par le travail pluridisciplinaire engagé avec le service de communication interne sur la question de la sensibilisation et avec le service conditions de travail qui assure un suivi régulier de ces agents.

2.1.4.2 PERF - Taux d'agents reclassés dans l'année au regard du nombre total d'agents en situation de reclassement

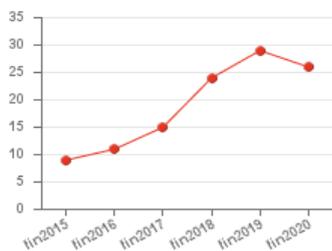
Période	Taux
2019	11
2020	17



En 2020, trois agents ont été reclassés suite à une inaptitude à leur fonction actée par le comité médical et trois agents sans inaptitude ont été reconvertis sur un autre poste suite à des difficultés de santé. Dix-sept agents sont actuellement accompagnés pour une recherche d'un nouveau projet professionnel suite à des problématiques de santé ou suite à une inaptitude.

2.1.4.3 PERF - Nombre d'apprentis

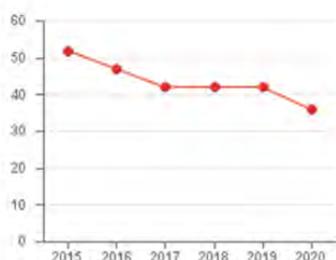
Période	Nombre
fin2015	9
fin2016	11
fin2017	15
fin2018	24
fin2019	29
fin2020	26



Le nombre d'apprentis n'est qu'en légère baisse malgré le contexte. Leur accueil a pu être confirmé grâce aux engagements financiers du Département. Au regard des enjeux en matière de recrutement à venir, la diversité des modes de recrutement et des publics est nécessaire.

2.1.4.4 PERF - Nombre total de stagiaires scolaires gratifiés au cours de l'année

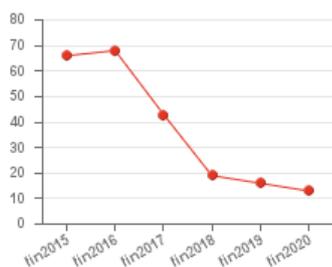
Période	Nombre
2015	52
2016	47
2017	42
2018	42
2019	42
2020	36



Le contexte sanitaire de l'année 2020 est certainement en cause dans la diminution du nombre de stagiaires. Néanmoins au regard des enjeux en matière de recrutement, des actions sont menées pour accueillir un plus grand nombre de stagiaires, afin d'attirer de nouvelles compétences et faire connaître nos métiers.

2.1.4.5 PERF - Nombre d'emplois d'insertion

Période	Nombre
fin2015	66
fin2016	68
fin2017	43
fin2018	19
fin2019	16
fin2020	13



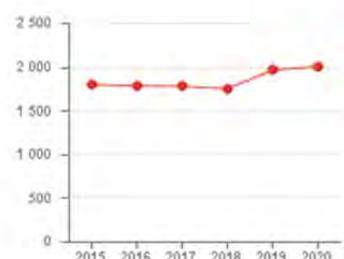
Depuis la fin du dispositif d'insertion des Contrats Uniques d'Insertion (CUI), un nouveau dispositif, Parcours Emploi Compétences (PEC), a été expérimenté depuis 2018 au sein de la collectivité.

Objectif opérationnel

2.1.5. Maintenir le niveau des prestations sociales

2.1.5.1 PERF - Nombre d'agents bénéficiant de titres restaurant

Période	Nombre
2015	1803
2016	1788
2017	1784
2018	1758
2019	1969
2020	2011

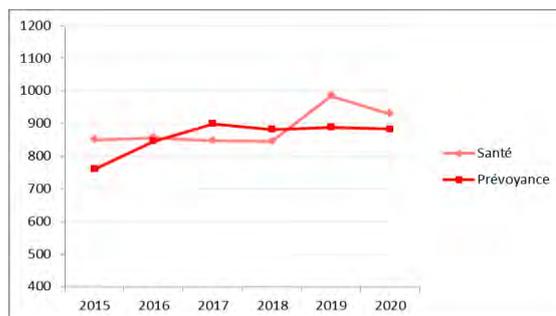


La faible hausse du nombre de bénéficiaires s'explique par la fluctuation de l'effectif.

La proportion des agents bénéficiant des titres restaurant est déjà élevée ce qui explique la quasi stabilité du nombre de bénéficiaires.

2.1.5.2 PERF - Nombre d'agents bénéficiant d'une participation aux contrats Santé et Prévoyance de la collectivité

Période	Santé	Prévoyance
2015	851	761
2016	857	846
2017	847	900
2018	845	883
2019	985	889
2020	930	884



Après une forte hausse constatée en 2019, le nombre d'agents bénéficiant d'une participation au contrat santé est en légère diminution en 2020.. Des nouvelles actions de communication sont envisagées auprès des agents afin de les sensibiliser sur ce sujet.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.1



« Maintenir une politique volontariste en faveur des agents »

La politique de prévention des risques professionnels et de qualité de vie au travail (formation, achat de matériel, suivi médical, accompagnement social, adaptation des postes au handicap, intervention d'un psychologue du travail en cas de conflit ou de médiation...) participe au faible taux d'absence des agents et à la baisse continue du nombre d'accidents de service.

Les actions engagées pour reconnaître l'engagement professionnel demeurent nombreuses et constituent une concrétisation claire des choix politiques guidant la politique de ressources humaines sur son volet qualitatif.

Néanmoins au regard des enjeux de recrutement, des actions restent à consolider et/ou à développer, comme celles en faveur des stagiaires pour attirer de nouvelles compétences et faire connaître nos métiers.

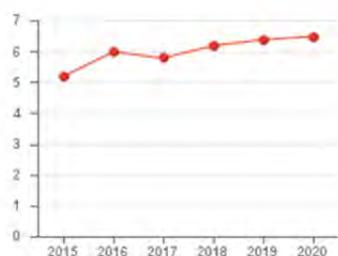
Objectif politique 2. Concilier enjeux de la collectivité et approche humaine de sa GRH

Objectif stratégique 2.2. Favoriser la cohésion des collectifs de travail

Objectif opérationnel 2.2.1. Préserver un climat social favorable au bon fonctionnement de la collectivité

2.2.1.2 PERF - Taux d'absentéisme hors congés maternité / paternité / adoption

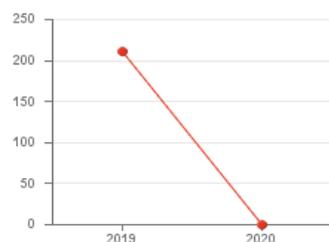
Période	Taux
2015	5,2
2016	6
2017	5,8
2018	6,2
2019	6,4
2020	6,5



Le taux d'absentéisme demeure faible en 2020 malgré le contexte sanitaire. En effet, la moyenne nationale s'élève à environ 9%.

2.2.1.3 PERF - Nombre de grévistes en lien avec un préavis local par an

Période	Nombre
2019	211
2020	0

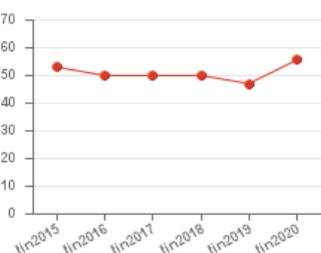


Contrairement à 2019 où un appel à la grève avait été lancé par l'intersyndicale (CGT-CFDT-FO) pour protester contre la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire au Département de la Savoie, aucun préavis local n'a été déposé en 2020, d'où l'absence de grévistes. A noter cependant que 11 mouvements de grèves nationaux ont été relayés par les organisations syndicales du Département, auxquels ont participé 393 agents en 2020.

Objectif opérationnel 2.2.2. Renforcer la parité hommes-femmes et le respect des diversités

2.2.2.1 PERF - Taux de postes d'encadrement de Direction occupés par des femmes

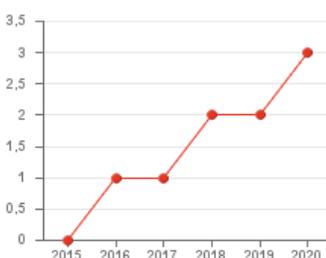
Période	Taux
fin2015	53
fin2016	50
fin2017	50
fin2018	50
fin2019	47,1
fin2020	55,6



L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un axe fort de la politique RH. Cet indicateur permet de vérifier l'équilibre des postes occupés par des femmes au niveau des directions. En 2020, le pourcentage des postes occupés par des femmes a augmenté.

2.2.2.2 PERF - Actions de sensibilisation à la diversité et à la lutte contre les discriminations réalisées

Période	Nombre
2015	0
2016	1
2017	1
2018	2
2019	2
2020	3



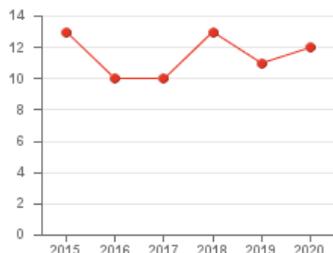
Trois actions ont marqué l'année 2020 :

- 1/ Organisation de l'opération Duoday qui a permis à plusieurs agents de la Collectivité de faire découvrir leur métier à des personnes en situation de handicap.
- 2/ Communication intranet en novembre sur la prévention des troubles musculo squelettiques tout au long de la semaine européenne du handicap.
- 3/ Communication spécifique sur l'intranet le 9 décembre à l'occasion de la journée nationale de la laïcité.

Objectif opérationnel 2.2.3. Améliorer la communication interne

2.2.3.1 PERF - Nombre de manifestations organisées à l'attention du personnel

Période	Nombre
2015	13
2016	10
2017	10
2018	13
2019	11
2020	12

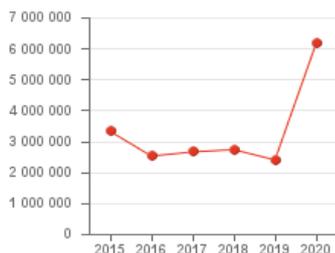


12 manifestations ont été organisées en 2020 à l'attention du personnel :

- 4 cérémonies de vœux et remises de médailles du travail,
- 1 journée d'accueil des nouveaux agents recrutés,
- 1 cérémonie des départs en retraite,
- 1 challenge entreprise Odyssea,
- 1 opération Duoday,
- 1 jeu concours « calendrier de l'avant 21 » sur l'intranet,
- 3 concours photos.

2.2.3.2 PERF - Nombre de pages Intranet visitées

Période	Nombre
2015	3336929
2016	2538907
2017	2673759
2018	2747848
2019	2415282
2020	6183122



6 183 122 pages intranet ont été consultées par les agents en 2020. Cette forte augmentation s'explique par le développement massif du télétravail du fait de la crise sanitaire et d'une communication interne renforcée sur l'intranet durant tout l'épisode

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.2.



« Favoriser la cohésion des collectifs de travail »

Le taux d'absentéisme global demeure très bas. L'enjeu d'un maintien à ce niveau peu élevé nécessite de poursuivre les actions inscrites au volet qualitatif de la politique RH.

Le travail engagé sur l'égalité professionnelle femmes/hommes doit également concourir à cet objectif.



Groupe Département au challenge Odyssea - 4 septembre 2020

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS



En 2015, le Conseil départemental a pris l'engagement de maintenir les dépenses de personnel au niveau voté lors du budget primitif 2014, afin de préserver sa capacité d'autofinancement. Cet objectif a été clairement maintenu depuis.

En 2020, la hausse du budget dédié aux ressources humaines s'explique par la mise en œuvre du *RIFSEEP*. Les marges de manœuvre dégagées les années passées ont pu être mises au profit du développement des mesures qualitatives de la politique de ressources humaines. Leur mise en œuvre a permis ces dernières années de faire évoluer la qualité de vie au travail des agents de la collectivité.

Sans présager des choix qui pourront être faits dans le cadre du développement des axes de la politique ressources humaines pour les six prochaines années, les perspectives globales suivantes pourront être développées en 2021-2022, avec comme leitmotiv la qualité de vie au travail comme levier de motivation et de fidélisation :

- ⇒ Temps de travail : une mise à jour des règles d'organisation du temps de travail est à opérer (astreintes, heures supplémentaires, etc.) et un cadre de règlement interne pour le service matériel et maintenance routière (*SMMR*) et les collègues à créer.
- ⇒ Plan de formation Management : à l'issue d'une réflexion portée par la Direction Générale et d'une consultation, la formation des encadrants a démarré en septembre 2020, avec un parcours prévu de 7 jours de formation pour rappeler les fondamentaux et développer le management collaboratif. La crise a interrompu rapidement le déroulé, qui a vocation à reprendre en 2021 avec une adaptation à la crise.
- ⇒ Rendre plus attractifs nos métiers : les enjeux de recrutement de nouveaux talents, notamment au regard du renouvellement important des personnels dans les années à venir doivent conduire à poursuivre les actions de valorisation de nos 150 métiers.
- ⇒ Poursuivre le développement des outils de partage avec les pôles : le partage de la fonction RH, déjà largement engagé avec la mise en place de Secrétariats Généraux dans les pôles, doit continuer, pour permettre de rapprocher les espaces de décisions des services.
- ⇒ Poursuivre le travail autour de la question de la Gestion Electronique des Documents RH et la dématérialisation du dossier agent. Le chantier est lancé depuis l'automne 2020. Après un état des lieux, il rentre depuis début 2021 dans une phase préparatoire à la phase opérationnelle de préparation des dossiers avant la dématérialisation proprement dite. Un vaste chantier qui devrait se terminer à l'horizon 2024 et avec la dématérialisation des 2 500 dossiers d'agents actifs, contenant chacun environ 150 feuilles. Un véritable tournant pour la DRH qui pourra se recentrer sur son cœur de métier, l'accompagnement des agents tout en donnant une image de modernité à la collectivité. D'autres pistes sont explorées, telles que la mise en ligne des formulaires RH ou la dématérialisation du bulletin de salaire par exemple.



Moyens



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE PERFORMANCE 2019/2020

Commissions d'élus : 1ère commission

Directions concernées :

- Pôle Ressources et moyens – Direction des systèmes d'information
- Pôle Ressources et moyens – Direction des bâtiments et moyens généraux
- Pôle Ressources et moyens – Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques
- Secrétariat général – Cabinet du Président – Service communication
- Pôle social – Secrétariat général
- Pôle aménagement – Secrétariat général
- Pôle solidarités territoriales – Secrétariat général



SOMMAIRE

SYNTHESE	45
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	46
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	51
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	55
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	78

5,55%

La politique Moyens a pour objet, dans ses différentes composantes, de renforcer l'efficacité et l'efficacité de l'action départementale.

Contexte

La politique Moyens est mise en œuvre par plusieurs directions : la DFIPAJ (exécution budgétaire, pilotage de la performance, juridique, marchés), la DBMG (bâtiments départementaux et moyens généraux), la DSI (hors informatique des collèges) et les secrétariats généraux de pôle. Elle touche tous les domaines qui participent au fonctionnement à proprement parler de la collectivité.

La mise en œuvre de cette politique est fortement concernée par les transformations de processus comme la dématérialisation de la chaîne comptable rendue obligatoire au 1^{er} janvier 2019 et la mise en place de nouveaux processus nécessaires à la certification des comptes du Département, dans le cadre de sa participation à la démarche d'expérimentation. Elle a, en 2020, été fortement concernée par la gestion de la crise sanitaire.

Principales réalisations

- Nouvel atelier culinaire : poursuite des études de maîtrise d'œuvre ;
- Musée Savoisien : poursuite des travaux de rénovation, en même temps que les études de maîtrise d'œuvre pour la création d'un centre de conservation des collections ;
- 4^{ème} aile de l'IUT : fin des travaux et inauguration en octobre 2020 ;
- Renouvellement de marchés de travaux de maintenance et travaux urgents (9 corps d'état et 12 lots) ;
- Aménagement et/ou déménagement de 3 centres sociaux sur Barberaz (Omega), Chambéry (Biollay-Cognin) et Le Pont-de-Beauvoisin (livré début 2021)

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

- S'agissant des bâtiments et moyens généraux, le Département poursuit sa politique autour de trois axes :
- moderniser, mettre aux normes, et accroître la performance thermique des bâtiments départementaux, en particulier en faveur des collèges ;
 - optimiser les locaux en fonction des opportunités pour maîtriser les charges de fonctionnement, valoriser le patrimoine départemental non stratégique, et améliorer les conditions de travail des agents ;
 - maintenir les investissements prévus en soutien de la filière bâtiment et travaux publics en période de crise économique et sanitaire.

S'agissant du pilotage stratégique, sont prévus :

- la poursuite des travaux nécessaires à la refonte de la nomenclature des achats et à la réalisation d'une cartographie ;
- la définition des différents niveaux de contrôle et du conseil de qualité, le développement du management des risques et la recherche continue d'améliorations comptables dans le cadre de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes ;
- le développement de la nouvelle version du logiciel comptable IGDA proposant une configuration différente et une modification des pratiques par les utilisateurs. Un plan d'accompagnement des services est prévu pour 2021/2022.
- une nouvelle répartition des missions de la fonction juridique entre la DFIPAJ et les secrétariats généraux de pôle ;
- la consolidation de la démarche de performance.

- Poursuite du déploiement de la dématérialisation des activités des services dont celles de la chaîne comptable et normalisation de la signature électronique ;
- Mise en place d'un accord-cadre de prestations juridiques ;
- Renouvellement de l'infrastructure de sauvegarde informatique du Département ;
- Poursuite de la dotation des agents en équipements portables, de sorte à faciliter le nomadisme et le télétravail ;
- Choix du commissaire aux comptes, Grant Thornton chargé d'accompagner le Département dans la démarche de certification jusqu'en 2023 et début de leur examen des comptes 2020 du Département au cours de l'automne,
- Poursuite de la démarche de performance et renforcement du contrôle interne, avec la formalisation de nouveaux processus, la programmation de formations au management des risques, et l'organisation de séances de dialogue de gestion entre le pôle Ressources et Moyens et les directions métiers.

Enjeux

- Renforcer l'efficacité économique de la commande publique tout en garantissant la sécurité juridique.
- Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services.
- Adapter la gestion du patrimoine bâti aux exigences réglementaires et aux contraintes budgétaires.
- Optimiser l'apport logistique fourni aux services.
- Améliorer la performance et l'efficacité des services par l'emploi de solutions numériques répondant à leurs besoins métiers.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2020 :

30,88 M€ (CA)

240,79 équivalents temps plein permanent (ETP)

93,52 % : Taux d'exécution de la section de fonctionnement

79,44 % : Taux d'exécution de la section d'investissement AP

Délai moyen de paiement : **16,7** jours

138 marchés formalisés

117 marchés à procédure adaptée (MAPA)

38 % d'établissements recevant du public (ERP) accessibles handicap (hors collèges)

9 % de baisse des consommations d'énergie

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Direction des systèmes d'information

La Direction des Systèmes d'Information rassemble 39 agents répartis en 3 services :

- Le Service Etudes, Projets et Opérations de Maintenance qui met en œuvre les nouvelles solutions logicielles de la collectivité.
- Le Service Infrastructures et Sécurité qui assure le fonctionnement des systèmes informatiques centraux, ainsi que les télécommunications.
- Le Service Postes de Travail et Support Utilisateur, qui garantit à l'utilisateur un outil bureautique performant et en réponse à ses besoins.

La politique Moyens occupe la majorité des ressources humaines de cette direction, en parallèle de son action au bénéfice des collègues du Département. L'année 2020 aura été également marquée par le renouvellement de l'infrastructure de production informatique du Département, le développement de la dématérialisation, la fin du projet de migration des postes de travail vers Windows 10, le portage de la plateforme <https://mesprojetsensavoie.fr>, et le lancement du projet de téléservices de la PCH.

Quelques indicateurs au 31/12/2020 :

- 1800 postes de travail, répartis dans les 150 sites informatisés du département, 5 500 postes et 1 700 tablettes déployés dans les collèges,
- 600 smartphones et 150 téléphones mobiles simples,
- 90 projets informatiques en cours de mise en œuvre.

Direction des bâtiments et moyens généraux

En 2020, la Direction des Bâtiments et Moyens Généraux (DBMG) rassemble 64 agents (dont 5 en arrêt maladie), 4 postes en renfort et 1 en alternance, répartis au sein d'une équipe de direction et de trois services :

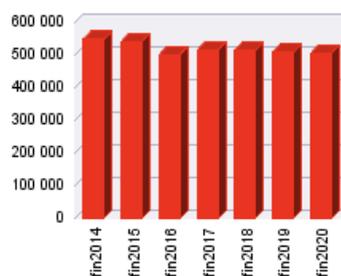
- le **service constructions publiques**, qui pilote les travaux d'investissement et de maintenance de l'ensemble du patrimoine bâti, et qui assure une partie des travaux en régie ;
- le **service patrimoine et achat public**, qui gère l'ensemble du patrimoine bâti (acquisitions, cessions, locations, régularisations et conventions foncières), les achats transversaux de la collectivité (meubles, fluides, fournitures, entretien ménager...), et les marchés de prestations intellectuelles et travaux pour les bâtiments ;
- le **service budget et moyens généraux**, qui prépare et exécute le budget de la direction, et qui assure les interventions en régie pour la logistique et l'entretien ménager des sites départementaux.

Dans le contexte sanitaire exceptionnel de 2020, la DBMG a été très fortement mobilisée : achat d'équipements individuels et de fournitures (masques, gel hydroalcoolique, protections en plexiglass sur 58 sites recevant du public...) pour un montant de 2,35 M€, renforcement des prestations d'entretien ménager courant comme sur les chantiers, recrutement de deux agents à temps plein depuis novembre 2020 pour soutenir les collègues touchés par la Covid-19, et soutien au secteur du bâtiment et des travaux publics avec 1,78 M€ mandatés au titre du plan de relance savoyard.

Enfin la DBMG porte les ambitions départementales sur la performance thermique du patrimoine bâti autour de trois axes : réduire les consommations d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et augmenter la part d'énergies renouvelables.

CONT – Surface des bâtiments départementaux assurés, y compris hangars et collèges

Période	Mètres carré
fin2014	545 230
fin2015	539 354
fin2016	499 286
fin2017	512 391
fin2018	511 571
fin2019	505 072
fin2020	502 210



La baisse des surfaces assurées en 2020 intègre la cession de 25 sites hébergeant les équipements nécessaires à la réduction des zones d'ombre du très haut débit fin 2019, et celle de la Maison des Jeux Olympiques en mars 2020.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

La Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires Juridiques rassemble 30 agents répartis en 4 services et une unité :

- Le service affaires budgétaires et gestion comptable
- Le service expertise financière et contrôle externe
- Le service juridique
- Le service marchés
- L'unité performance et pilotage de gestion

Service affaires budgétaires et gestion comptable

Dans le cadre de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes, de nombreuses pratiques ont été ajustées :

- Application de l'instruction comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2019 : poursuite des améliorations de pratiques sur les modalités de rattachement et de report des recettes et dépenses, amorce d'une définition de politique de provision (Compte Epargne Temps, ...), modification du calendrier budgétaire avec une reprise des résultats comptables repoussée, en 2020, au vote d'un Budget Supplémentaire ;
- Constitution d'un dossier de clôture à destination du Commissaire aux Comptes ;
- Elaboration des états financiers en lien avec le comptable public ;
- Conformément à la convention du 11 Mai 2017 conclue avec la Cour des comptes, le Département a procédé à une mise en concurrence pour choisir le Commissaire aux Comptes chargé d'accompagner la collectivité dans sa démarche de certification des comptes jusqu'en 2023. Le cabinet Grant Thornton a été retenu et a débuté son intervention dès l'automne 2020 afin d'amorcer l'examen des comptes 2020

Service expertise financière et contrôle externe

Le service a notamment pour mission le secrétariat de la Première Commission chargée des Finances, Ressources et Moyens, qui a mobilisé 0,3 ETP en 2020.

Nombre de réunions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Première commission	9	13	10	10	11	12	14
Commission des Travaux Budgétaires	0	1	1	1	1	0 <i>(1 consultation par mail)</i>	0 <i>(1 consultation par mail)</i>

Cette activité s'est traduite par l'organisation de 12 réunions en 2019 (+ 1 consultation dématérialisée de la Commission des Travaux Budgétaires) et 14 réunions en 2020 (dont 4 en visio-conférence et 2 consultations dématérialisées) : convocations des élus et services, recensement et envoi des dossiers, rédaction de comptes rendus et des versions lecture des délibérations du Conseil départemental (38 délibérations en 2017, 28 délibérations en 2018, 36 délibérations en 2019 et 61 délibérations en 2020).

En raison du confinement déclaré en mars 2020, la réunion de la Commission prévue le 2 avril a pris la forme d'une consultation dématérialisée. Les réunions suivantes ont été organisées de manière alternative en audio et visio conférence, de sorte que les travaux de la Commission ont pu se poursuivre tout au long de l'année 2020 malgré le contexte sanitaire contraignant.

En 2020, du fait de la modification du calendrier budgétaire, le Conseil départemental s'est réuni en séances plénières en début d'année pour le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et le Budget Primitif (BP) 2020, et en fin d'année pour le DOB et le BP 2021, ce qui explique l'augmentation du nombre de délibérations.

Service juridique

Le service juridique a disposé d'un effectif structurel réduit (3 personnes), en raison de congés maternité. Face à un volume de sollicitations soutenu, le maintien de la continuité du service avait constitué l'objectif principal durant cette période. En effet, compte tenu des spécificités des métiers juridiques (expertise, etc...), qui rendent difficile le recours à des renforts ponctuels efficaces, le service avait dû s'organiser pour répondre aux besoins d'accompagnement habituels des services et des élus, mais également pour pouvoir répondre à des dossiers plus conjoncturels et présentant de forts enjeux (résiliation de la délégation de service public du très-haut débit, contentieux du bassin d'aviron sur le lac d'Aiguebelette, etc.).

Le service a donc bénéficié d'un renforcement de ses effectifs en fin d'année 2019, avec la création, par redéploiement interne à la DFIPAJ, d'un poste supplémentaire de conseiller juridique et financier. Ce renfort a doté le service d'une capacité supplémentaire d'accompagnement des élus et des services qui a été fortement mobilisée durant l'année 2020,

dans le contexte particulier de la crise sanitaire. Le confinement et la production normative liée à la Covid-19 ont généré un surplus d'activité pour le service, afin d'analyser les textes liés à l'état d'urgence et accompagner l'action départementale mise en place pour faire face à ces circonstances exceptionnelles.

La redéfinition des conditions de répartition des activités constituant la fonction juridique, lancée entre la DFIPAJ et les Secrétariats Généraux de pôles et arrêtée par le Comité de pilotage Performance, n'a par ailleurs pas pu être totalement mise en œuvre en raison de cette forte mobilisation et de la généralisation du télétravail.

Grâce aux outils numériques mis à disposition, l'intervention du service en matière de conseil a été assurée dans des conditions plutôt satisfaisantes, dans la mesure où les liens de travail ont pu être conservés avec les services demandeurs.

Dans un contexte de forte production législative et réglementaire, le conseil juridique aux services et aux élus, qui constitue la majeure partie des activités du service, continue d'être impacté par les effets de textes majeurs comme la loi NOTRe, qui a grandement complexifié les conditions d'interventions du Département, mais également d'autres textes ou jurisprudences qui nécessitent des prises en compte s'inscrivant dans un temps long (normes en matière de transparence de la vie publique, montages en quasi-régie, prise en charge des jeunes majeurs, etc.).

Conformément aux dispositions réglementaires applicables depuis 2017, le service juridique continue de prendre en charge la gestion de la plateforme Télérecours, plateforme numérique qui sert obligatoirement d'interface entre le Département et les greffes des juridictions administratives dans le cadre des contentieux administratifs. Les services ont depuis été, en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits, de plus en plus directement associés à la gestion des flux de pièces contentieuses et peuvent, pour les principaux concernés, gérer de manière autonome les dossiers de leur compétence sur l'application.

Parallèlement, le montant des enjeux financiers en matière de contentieux a fortement diminué sur la période, avec l'extinction de dossiers importants, y compris en matière de ressources humaines, les procédures s'étant terminées favorablement pour le Département. Le stock de contentieux se caractérise donc désormais, depuis l'été 2019, essentiellement par des procédures présentant des enjeux financiers plutôt limités (contentieux liés au RSA par exemple). Le nombre de flux annuels constatés sur cette application a été stable sur deux ans, avec un peu plus de 120 flux annuels.

Service Marchés

Dans la continuité des années précédentes depuis la refonte de son périmètre d'intervention, le service marchés a poursuivi ses missions d'accompagnement et d'expertise : diffusion des bonnes pratiques, aide au positionnement des services initiateurs du besoin, uniformisation des règles internes... le travail sur la nomenclature qui avait été interrompu lors de la crise sanitaire a repris, sa construction nécessitant un important travail. De manière générale, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a affecté en profondeur la commande publique. A la suite de la publication des mesures gouvernementales du printemps 2020, des mesures internes destinées à assurer la continuité de la passation et de l'exécution des marchés ont été mises en place, dans le respect des textes réglementaires. Par ailleurs, les règles d'organisation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ont été adaptées : mise en place des CAO en visioconférence, après l'adoption d'un règlement intérieur pour leur gestion, périmètre d'intervention recentré autour des compétences réglementaires etc., ce qui a permis la stabilité et la pérennité de l'activité de la Commission ; la plateforme de dématérialisation ayant permis, quant à elle, de poursuivre le lancement des marchés et la réception des offres des entreprises. Enfin, dans un souci de soutien de l'activité économique, les taux d'avances pour les marchés en cours et à venir ont été revus, modifications ayant contribué à un accroissement de plus de 10 M€ du volume des avances versées par rapport à 2019.

Unité performance et pilotage de gestion

En 2019, la présentation du Rapport annuel d'Activité et de Performance a été complètement refondue, afin de rendre le document très accessible aux Savoyards et le travail des directions plus concret. Après une session 2020 allégée compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire, une redéfinition du contenu des séances de dialogue de gestion a été décidée, visant à renforcer les échanges entre directions et permettre un examen des résultats obtenus à partir d'indicateurs de performance plus ciblés. La comptabilité analytique du Département a par ailleurs été saisie puis contrôlée dans le logiciel comptable en lien avec les différentes directions.

L'expérimentation engagée en 2017 en vue de la certification des comptes de la collectivité s'est poursuivie en 2019 et en 2020. La formalisation des processus est un des axes d'amélioration figurant au diagnostic global d'entrée, qui constitue un enjeu majeur pour le renforcement du contrôle interne. L'année 2020 a été consacrée à la poursuite du travail de formalisation et à l'organisation d'une formation de l'encadrement et du personnel concerné aux enjeux et pratiques du management des risques. Le travail de d'élaboration d'une cartographie et d'un plan de maîtrise des risques débutera à compter de 2021.

Pôle social - Secrétariat général

Le Secrétariat général assume d'une part les fonctions support du pôle et d'autre part des missions opérationnelles avec le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap. Cette année a été particulièrement marquée par des absences d'agents sur des postes spécialisés (informatique, juridique, marchés...) et sur de longues périodes, ce qui a conduit à une révision des priorités. La direction continue néanmoins à progresser dans sa construction, en articulation

étroite avec les directions opérationnelles du pôle et avec le soutien des fonctions supports du Pôle Ressources et Moyens.

Le travail sur l'organisation et sur la mise à jour des fiches de poste de la direction se poursuit, en lien avec les nouvelles directives (dématérialisation, i-Parapheur, certification, intranet, procédures internes...) pour permettre au Pôle de se doter des outils de pilotage et d'organisation nécessaires. Par ailleurs, le contexte sanitaire a également conduit la direction à revoir ses pratiques, à s'adapter, et à accompagner différemment les directions opérationnelles afin de continuer à assurer ses missions.

Pôle aménagement - Secrétariat général

Le Secrétariat général du Pôle Aménagement réunit plus de 500 agents répartis entre services territoriaux et services centraux. La politique Moyens occupe plus spécifiquement les 2 services centraux que sont le Service d'Appui Administratif (SAA), et le Service d'Appui Technique (SAT). La mise en place d'une nouvelle structuration du SAA et du SAT en 2019/2020 a permis d'optimiser l'organisation de ces services, tout en intégrant un renouvellement sensible des effectifs.

L'exercice 2019/2020 aura été marqué notablement, à l'issue d'une phase de concertation interne conséquente, par la décision de procéder au rattachement de la maintenance en régie des collèges aux Maisons Techniques du Département (MTD). Sur les territoires des MTD de Tarentaise, de Maurienne et d'Albertville -Ugine, la gestion de de la maintenance de l'ensemble des bâtiments départementaux sera confiée à terme aux MTD. Cette démarche a conduit à la mise en place de nouvelles unités dans les MTD, décision validée en Comité Technique et dont le déploiement est lancé. Ces évolutions seront réalisées à effectif constant.

Par ailleurs, l'activité du Secrétariat général de l'Aménagement a été fortement impactée par la crise sanitaire, qui a nécessité une vigilance constante. Des adaptations successives de l'organisation opérationnelle des Maisons Techniques et des Centres Routiers sont intervenues afin de garantir la continuité du service public, le maintien de la situation économique des entreprises sur le territoire, tout en assurant la protection des agents.

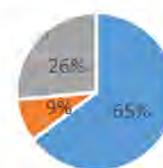
La crise sanitaire a également accéléré la dématérialisation avec le déploiement de la signature électronique dans l'ensemble des directions du Pôle aménagement pendant le premier confinement.

En 2020, 24 réunions de la 2ème commission ont été réalisées, dont certaines réunions en visio-conférence ou par consultations écrites, ce qui a permis l'examen de 326 dossiers.

En matière de réclamations de riverains et d'usagers des routes départementales, 69 dossiers ont été ouverts en défensif. La défense des intérêts du Département a permis d'obtenir 66 812 euros de recettes.

Par ailleurs, au-delà de son activité en appui des directions de la collectivité en matière de géomatique, de communication opérationnelle et d'aménagement, le SAT a organisé une rencontre des géomaticiens du département et a participé activement à la refonte du site Savoie-route.

Nature des réclamations des riverains et usagers aux routes départementales



- Sinistres liés aux infrastructures (chutes de pierres, nids de poule..)
- Sinistres liés aux événements climatiques
- Sinistres liés à l'activité de fauchage

Service d'appui administratif	2019	2020
Nombre de liquidations (comptabilité)	13 150	9 700
Nombre de marchés formalisés	49	76
Nombre de marchés à procédure adaptée (MAPA)	25	55
Nombre d'avenants	62	98
Assurances et contentieux / Nombre de dossiers offensifs ouverts dans l'année	112	?
Nombre de rapports relus pour la 2ème commission	413	326
Assurances et contentieux : nombre de dossiers sinistres ouverts dans l'année	80	57
Assurances et contentieux : montant des recettes annuelles	1 868 850 €	66 812 €

Service d'appui technique	2019	2020
Nombre de connexions au site Savoie-Route	492 256	264 584
Nombre de communiqués de presse publiés dans le cadre de travaux sur le réseau routier départemental	122	109
Nombre de dossiers d'aménagement traités	131	35
Nombre de dossiers CTS traités	15	8

Les investissements réalisés sur le réseau départemental en 2020 se sont élevés à plus de 81 M€, incluant une programmation complémentaire de près de 12,6 M€ inscrite lors du vote du Budget supplémentaire 2020, afin de soutenir massivement et immédiatement l'économie locale des travaux publics.

Les engagements de la Collectivité se sont notamment traduits par le versement d'avances destinées à soutenir les entreprises fragilisées par la crise, afin de les aider à surmonter leurs difficultés de trésorerie. Le Département a ainsi versé des compléments d'avances sur marchés allant jusqu'à 80 %. Dans le domaine routier, plus de 80 marchés publics ont ainsi été concernés, ce qui représente un volume financier global d'avances versées de 8,5 M€.

Pôle solidarités territoriales - Secrétariat général

Le Secrétariat général du Pôle des Solidarités Territoriales, composé initialement de trois postes aux rôles bien définis (un poste sur la passation des marchés public et le contrôle des mandatements, un poste sur la communication et l'appui technique aux directions, et un poste de secrétaire général en pilotage et en action directe sur les questions de marchés publics, de ressources humaines et de coordination administrative générale au Pôle), a bénéficié fin 2019 d'un redéploiement de poste sur la partie communication. Le bilan qui en a été fait sur 2020 a été positif puisqu'il a permis, entre autres, d'offrir un service supplémentaire aux directions opérationnelles, notamment dans la production de supports de communication et dans l'accompagnement technique tels que sur les outils web par exemple.

La crise sanitaire de la Covid-19, qui est intervenue en mars 2020, a bouleversé l'activité du Secrétariat général. L'équipe a certes été en télétravail, mais elle a surtout dû se consacrer exclusivement à l'accompagnement des services dans de nouvelles méthodes de travail et dans leurs nouveaux besoins. L'assistance de proximité aux services a été très forte pour permettre à chacun de travailler dans de bonnes conditions et pour s'assurer de la bonne compréhension et application des nouvelles règles de la collectivité, en permettant un flux d'information efficace.

Bilan global de l'année en fonction des principales thématiques :

- Communication et appui technique : l'année 2020 a été marquée par l'annulation de nombreux événements sur lesquels un travail de valorisation s'était parfois d'ores et déjà engagé. L'équipe a donc adapté son travail en fonction des reports, des ajustements d'organisation ou des annulations. L'appui technique a porté principalement sur le développement de sites périphériques web (comme le « portail patrimoines » par exemple). L'activité de production de supports de communication à vocation interne ou externe et la participation active aux outils de communication interne auprès des agents ont pu se maintenir dans des conditions normales. Un nouveau rôle d'accompagnement sur des présentations de projets lors de réunions transversales a même pu se développer.
- Marchés publics et exécution budgétaire : dès mars 2020 un important travail de conseil et de formation auprès des services s'est mis en place par téléphone ou en visio-conférence, pour faciliter le déploiement en urgence de la signature électronique et de la mise en place des circuits de signature dématérialisée de tout document. Le système a vite été opérationnel au sein du Pôle, permettant notamment le maintien de l'activité en matière d'exécution budgétaire. Il y a eu moins de lots en marchés publics publiés en 2020 qu'en 2019, ce qui a permis d'absorber la charge supplémentaire de travail induite par la crise sanitaire et notamment l'adaptation dans l'exécution de certains marchés publics (avenants ou avances).
- La coordination administrative générale a été fortement marquée par une présence accrue auprès des agents du Pôle et des directions pour s'assurer que chacun travaille dans de bonnes conditions malgré la crise. Cette proximité a permis d'éviter l'isolement et d'aider les services à mettre en place les nouvelles dispositions prises par la collectivité tout au long de cette année particulière, tout en faisant remonter questions et besoins aux directions du Pôle Ressources et Moyens, dans des délais très brefs.

Fin 2020, début 2021, avec un peu de retard, le Secrétariat général s'est remis au recensement des besoins des services pour planifier les actions sur 2021. Cette démarche a comme objectif de poursuivre le travail en concertation, le plus en amont possible, avec les services supports sur les projets des directions opérationnelles. Elle vise également à tenter d'équilibrer la charge de travail du Secrétariat général sur l'année pour éviter les pics de surcharge, mais cet objectif n'est pas forcément atteint.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique MOYENS

SECTEURS BUDGETAIRES
COMMUNICATION ET GESTION DES EVENEMENTS
ELUS
INFORMATIQUE
PARC ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE

SECTEURS NON BUDGETAIRES
PILOTAGE DE GESTION

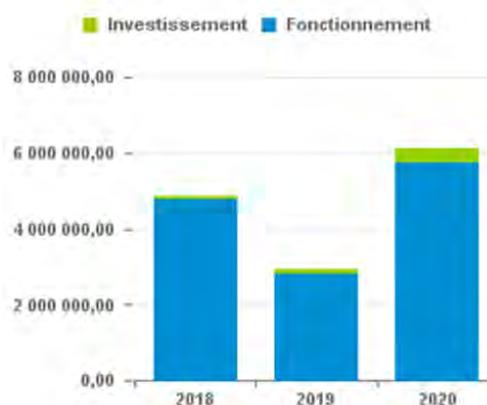
Dépenses	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 05 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
COMMUNICATION ET GESTION DES EVENEMENTS	540 989,36	62 630,59	608 208,13	68 582,57	404 552,17	92 157,46
ELUS	1 965 908,83	11 015,08	1 985 481,54	3 868,24	2 004 747,06	4 462,72
INFORMATIQUE	2 016 344,08	906 603,57	2 100 393,56	1 631 466,09	2 187 101,57	1 339 966,82
PARC ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE	14 709 079,90	9 606 916,67	13 667 044,80	10 164 368,32	15 583 039,73	9 261 095,56
Dépenses par section :	19 232 322,17	10 587 165,91	18 361 128,03	11 868 285,22	20 179 440,53	10 697 682,56
	total année : 29 819 488,08		total année : 30 229 413,25		total année : 30 877 123,09	

Recettes	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 05 Février 2021	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
COMMUNICATION ET GESTION DES EVENEMENTS	16 642,66					
INFORMATIQUE	151 318,98		154 034,89		131 318,64	9 607,00
PARC ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE	4 610 413,51	67 514,68	2 633 655,10	151 465,00	5 627 681,40	339 280,44
Dépenses par section :	4 778 375,15	67 514,68	2 787 689,99	151 465,00	5 759 000,04	348 887,44
	total année : 4 845 889,83		total année : 2 939 154,99		total année : 6 107 887,48	

Dépenses



Recettes





👤 Moyens humains par secteurs en 2018-2019-2020 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels			
				2018	2019	2020	
M O Y E N S	Administration générale, parc et patrimoine	Hors pôle	Direction générale	2	2,46	3,99	
		PRMD	DBMG	49,6	48,39	46,82	
		PSD	SG	6,22	7,73	8,02	
		PSD	MSD	14	14	0	
		PAD	DGA	0,1	0,1	0,1	
		PAD	SG	4,3	3,12	2,26	
		PAD	MTD	11,4	15,35	13,96	
		PSTD	DGA	NC	0,15	0,15	
		PSTD	SG	0,8	1	0,9	
	Sous-total du secteur				88,42	92,3	76,20
	Informatique	PRMD	DSI	33	34,28	35,95	
		PSD	SG	3,67	4,82	4,46	
		PAD	SG	1,3	1,2	1,71	
		PSTD	SG	0	0,1	0,2	
	Sous-total du secteur				37,97	40,4	42,32
	Pilotage et gestion	PRMD	DGA	2	2	2	
		PRMD	DFIPAJ	20,6	21,26	21,59	
		PSD	DGA	NC	0,33	0,39	
		PSD	SG	8,42	8,61	8,04	
		PSD	MSD	12,5	12,78	28,38	
		PAD	DGA	0,15	0,15	0,2	
		PAD	Mission Lyon Turin	2	2	1,91	
		PAD	SG	11,5	11	10,8	
		PAD	MTD	0	0	1,08	
		PSTD	DGA	NC	0,7	0,7	
		PSTD	SG	0,9	0,9	0,9	
	Sous-total du secteur				58,07	59,73	75,99
	Communication et gestion des événements	Hors pôle	Cabinet / communication	9,9	10,9	0	
			Direction générale	0	0	10,22	
		PSD	SG	0,51	0,5	0,49	
		PAD	SG	2	1,95	1,75	
		PSTD	DGA	NC	0,7	0,15	
PSTD		SG	0,9	1,1	1,7		
Sous-total du secteur				13,31	15,15	14,31	
Elus	Hors pôle	SG	9,9	9,63	9,80		
		Cabinet / communication	17,8	17,2	0		
		Cabinet	0	0	2,39		
		Direction générale	0	0	14,95		
		Assemblée départementale (collaborateurs)	3,8	2,88	4,44		
		PAD	DGA	0,1	0,1	0,1	
		PAD	SG	0,5	0,5	0,3	
Sous-total du secteur				32,1	30,31	31,98	
TOTAL tous effectifs pour la politique				229,87	237,89	240,79	

Direction des systèmes d'information

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



Les moyens financiers mis à la disposition de la DSI depuis 2015 permettent la modernisation des équipements du Département de la Savoie, ce qui facilite le travail en mobilité et le télétravail. La crise sanitaire actuelle a par ailleurs beaucoup exploité les outils de mobilité déployés, avec par exemple la dotation de l'ensemble des cadres du Département en PC portable. Cela permet également de faire évoluer les pratiques professionnelles pour plus d'efficacité, plus de professionnalisme et plus de rigueur.

S'agissant des moyens humains, avec 39 ETP, la DSI a les moyens de répondre aux attentes des directions de la collectivité. Des activités informatiques métiers avec des agents informaticiens sont également déployées au sein de directions opérationnelles, à la vie sociale comme à l'exploitation des routes par exemple.

Direction des bâtiments et moyens généraux

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



L'équipe de la Direction des Bâtiments et des Moyens Généraux (DBMG) et les budgets alloués ont été renforcés en 2019 pour répondre aux objectifs qui lui sont fixés sur la rénovation et la modernisation du patrimoine bâti départemental (recrutement d'un chargé d'opération et d'un acheteur, maintien de renforts sur le secrétariat et l'unité comptabilité).

Malgré tout, un effort accru doit encore être fait pour mettre en œuvre les ambitions départementales et répondre au renforcement du cadre réglementaire en matière de développement durable, afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, et d'augmenter la part d'énergie renouvelables. Deux nouvelles évolutions ont été étudiées et expérimentées en 2020 pour améliorer encore l'efficacité de la DBMG :

- . ajustement du PPI en fonction des scénarii établis sur les opérations à l'étude pour intégrer les 3 objectifs développement durable du Département,
- . renforcement de la compétence interne sur la gestion et l'optimisation énergétiques,
- . appui sur les Maisons techniques des territoires de Maurienne, Tarentaise et Albertville-Ugine pour un suivi de la maintenance des bâtiments au plus près des usagers.

Enfin, dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, l'entretien ménager a dû être renforcé sur l'ensemble des sites et des chantiers : outre les avenants préparés pour adapter les prestations des entreprises externes, 2 agents ont été recrutés en octobre 2020 et mis à disposition pour suppléer les absences des agents en cas de contaminations par la Covid-19.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



La direction est confrontée à de fortes évolutions, avec la mise en place de missions et de processus nouveaux induits par la certification prochaine des comptes du Département ou encore avec l'évolution des exigences en termes d'accompagnement des services pour une qualité renforcée en matière d'achat et de commande publique ou de conformité juridique. Ces évolutions conduisent à la réalisation par la direction d'activités nouvelles, à plus forte valeur ajoutée, au renforcement des missions d'accompagnement et de conseil auprès des directions opérationnelles et, plus largement, à une réorientation de la direction vers un développement de son rôle en matière d'expertise, de formation, et d'accompagnement dans un environnement plus exigeant et plus complexe. Une forte activité est ainsi enregistrée du fait de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes (changement du calendrier budgétaire, fiabilisation des pratiques) et de l'intervention d'un Commissaire aux Comptes. Aux missions d'élaboration budgétaire et d'exécution comptable va en outre s'ajouter une mission de conseil et de contrôle de la qualité comptable et de la performance des processus internes, qui reste à définir et à impulser avec et dans les directions. De même, le service marchés a été confronté à une augmentation générale d'activité, liée à la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement et à la crise sanitaire, qui a nécessité l'affectation au service d'un renfort temporaire (6 mois à compter

de novembre 2020) afin de faciliter la prise en charge des dossiers. Le service juridique a, pour sa part, bénéficié d'un renfort, en fin d'année 2019, avec la création, par redéploiement interne à la DFIPAJ, d'un poste supplémentaire de conseiller juridique. Ce nouvel effectif semble mieux correspondre à la charge de travail constatée et aux contraintes particulières de maintien de la technicité juridique requise au sein du service. Durant l'année 2020, il a permis au service de bénéficier d'une meilleure capacité de travail et d'accompagnement des élus et des services. Il contribue également à la sécurisation de la continuité du service, en accordant une meilleure aptitude à amortir d'éventuelles absences, temps partiels ou rotations de personnels, que ce soit au sein du service juridique lui-même, ou parmi les personnes ressources contribuant à la fonction juridique du Département.

La définition d'un projet de direction, engagée fin 2018, a été poursuivie, devant permettre de mieux identifier les orientations stratégiques de la direction dans ce contexte fortement évolutif ainsi que les moyens qui en permettront la mise en œuvre. Une révision du partage des fonctions « finances », « juridique », « commande publique » et « pilotage de gestion » entre la DFIPAJ et les SG de pôles a été en grande partie réalisée en 2019 et s'est poursuivie en 2020. La répartition de la fonction juridique a été arrêtée par le Comité de Pilotage Performance et la refonte des supports de dialogue de gestion initiée, après une session 2020 allégée en raison de la crise sanitaire.

Pôle social - Secrétariat général

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



Les effectifs restent stables, avec des réorientations des missions si besoin, selon les contextes et les projets. De nouvelles recrues ont été l'occasion de réinterroger les pratiques de la direction, avec néanmoins de longues absences qui n'ont pas permis de réaliser l'ensemble des objectifs, notamment en termes de pilotage de projets informatiques et de sécurisation du système d'information.

Le projet de réorganisation des locaux de Curial n'a pas pu se concrétiser, mais il devrait aboutir en 2021.

Enfin, les agents en charge du transport des élèves handicapés ont dû gérer une rentrée scolaire supplémentaire et inattendue : celle de mai/juin en sortie du premier confinement.

Pôle solidarités territoriales - Secrétariat général

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



L'équipe de 3 personnes depuis avril 2018 a bénéficié en octobre 2019 d'un redéploiement de poste sur la partie communication, dont le bilan sur 2020 s'est avéré très positif.

Sur la partie administrative et financière, un départ en retraite en avril 2021 a pu être anticipé. Le processus de recrutement en 2020 a été long, mais une passation de connaissances a été rendue possible pour éviter toute rupture, notamment dans le suivi des marchés publics.

Toutefois, comme en 2019, l'effectif reste à flux tendu sur l'ensemble des thématiques, ce qui nécessite d'avoir une vision globale des projets sur lesquels l'équipe est amenée à intervenir.

Pôle aménagement - Secrétariat général

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



Le Secrétariat général de l'Aménagement veille à l'optimisation des moyens des directions du Pôle aménagement et leur adéquation avec les besoins et niveau de service. De gros efforts ont été entrepris pour faire évoluer l'efficacité de l'organisation. Ainsi 71,5 postes ont été rendus depuis une dizaine d'années.

Par ailleurs, la répartition des moyens alloués dans le cadre de la maintenance en régie des collèges et du transfert de la maintenance des bâtiments va évoluer comme suite aux décisions validées en 2020.

Enfin, la mise en œuvre de la certification des comptes pourrait avoir des conséquences sur les métiers liés à l'exécution des processus comptables.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale	1.1. Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental	1.1.1. Atteindre un taux d'exécution de la section de fonctionnement durablement supérieur à 95 %
		1.1.2. Atteindre un taux d'exécution des crédits d'investissements hors autorisations de programme et hors politique financière durablement supérieur à 55 %
		1.1.3. Atteindre un taux d'exécution de crédits de paiements des autorisations de programme durablement supérieur à 90 %
		1.1.4. Garantir un délai de paiement moyen inférieur à 30 jours
		1.1.5. Atteindre un taux d'exécution des crédits de recettes durablement proche de 100%
		1.1.6. Garantir le recouvrement des recettes
		1.1.7. Assurer un suivi régulier des consommations de dépenses et des réalisations de recettes par pôles au cours de l'année
	1.2. Obtenir la certification des comptes du Département	1.2.1. Renforcer la qualité comptable et des états financiers
		1.2.2. Renforcer le contrôle interne et la maîtrise des risques
		1.2.3. Assurer la fiabilité et la traçabilité du système d'information
	1.3. Renforcer la sécurité, la qualité juridiques et l'efficience économique de l'action départementale	1.3.1. Renforcer l'acquisition et la diffusion des connaissances et savoir-faire juridiques utiles au Département
		1.3.2. Développer le conseil et l'assistance aux élus et services départementaux
		1.3.3. Optimiser la défense des intérêts départementaux, notamment dans les procédures contentieuses ou amiables
		1.3.4. Renforcer l'efficience de la commande publique
		1.3.5. Couvrir par des assurances adaptées la sécurité des biens et des personnels du département
		1.3.6. Renforcer l'efficience économique de l'achat départemental
	1.4. Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services	1.4.1. Renforcer l'adaptation des politiques départementales et de l'activité des services aux contraintes budgétaires via les outils de pilotage et le dialogue de gestion
	1.5. Adapter la gestion du patrimoine bâti aux exigences réglementaires et aux contraintes budgétaires	1.5.1. Améliorer la sécurité
		1.5.2. Améliorer l'accessibilité des locaux départementaux (hors collèges)
		1.5.3. Conserver le patrimoine en bon état (hors collèges)
		1.5.4. Rationaliser l'occupation du patrimoine bâti
	1.6. Optimiser l'adéquation entre les besoins et les moyens techniques ou informatiques fournis	1.6.1. Diminuer la consommation d'énergie liée au patrimoine du Département
		1.6.2. Maitriser le coût de l'entretien ménager tout en garantissant la qualité de service
		1.6.3. Garantir la qualité de service en respectant les délais de résolution des incidents et des demandes
1.6.4. Respecter l'avancement des projets selon le calendrier établi en début de chaque année		
1.6.5. Optimiser les impressions		

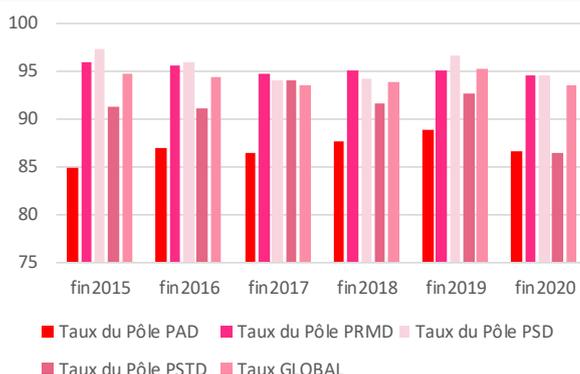
Objectif politique 1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale

Objectif stratégique 1.1. Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental

Objectif opérationnel 1.1.1. Atteindre un taux d'exécution de la section de fonctionnement durablement supérieur à 95 %

1.1.1.1 PERF - Taux d'exécution de la section de fonctionnement par pôle et taux global

Période	Taux du Pôle PAD	Taux du Pôle PRMD	Taux du Pôle PSD	Taux du Pôle PSTD	Taux GLOBAL
fin2015	84,9	95,9	97,41	91,3	94,7
fin2016	87	95,6	96	91,1	94,4
fin2017	86,4	94,8	94,03	94	93,5
fin2018	87,6	95,1	94,23	91,6	93,9
fin2019	88,92	95,14	96,65	92,75	95,3
fin2020	86,67	94,6	94,62	86,52	93,52



PAD : Pôle Aménagement du Département
 PRMD : Pôle Ressources et Moyens du Département
 PSD : Pôle Social du Département
 PSTD : Pôle Solidarité Territoriale du Département

La crise sanitaire a affecté les taux d'exécution des dépenses du fait de l'ouverture d'enveloppes budgétaires significatives à l'occasion du Budget Supplémentaire et de la décision modificative n°1 dans le cadre d'un plan de relance et d'accompagnement des acteurs engagé par le Département en 2020 et dont l'exécution n'a pas été totalement finalisée sur l'exercice.

Commentaire du Secrétariat général du Pôle Social du Département (PSD) :

Le taux d'exécution du Pôle Social, environ 95% en 2020, reste stable sur chacune des politiques, sauf pour la Cohésion Sociale. L'amélioration du suivi des consommations (enrichissement des tableaux existants, mise en place d'un nouvel outil, diffusion régulière aux services à l'occasion de la préparation des étapes budgétaires...) ainsi que l'évolution des modalités du calendrier budgétaire de fin d'exercice (prolongation des dates d'engagement, amélioration des modalités de calcul des rattachements...) contribuent à l'atteinte d'un bon taux de réalisation. Le développement de ces pratiques permet d'ajuster les inscriptions budgétaires au plus près des besoins. Ainsi, les taux de réalisation se présentent comme suit par politique :

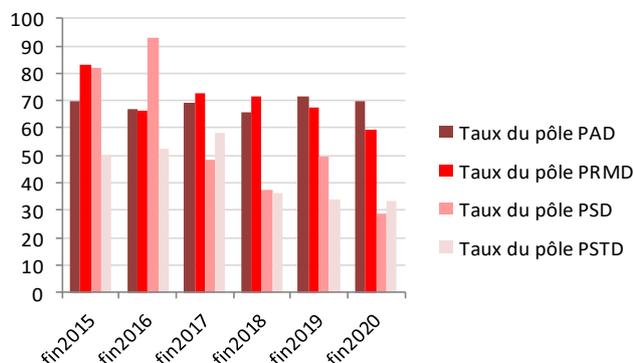
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cohésion Sociale (CS)	90%	91%	91%	93%	95%	87%
Enfance Jeunesse Familles (EJF)	98%	95%	94%	96%	97%	96 %
Personnes Agées (PA)	99%	97%	93%	94%	97%	97%
Personnes Handicapées (PH)	100%	100%	98%	96%	99%	97 %
Total	97%	96%	94%	95%	97%	95 %

Objectif opérationnel

1.1.2. Atteindre un taux d'exécution des crédits d'investissements hors autorisations de programme et hors politique financière durablement supérieur à 55 %

1.1.2.1 PERF - Taux d'exécution de la section d'investissement en crédits de paiement (CP) hors autorisations de programmes (AP) hors ligne résultat par pôle

Période	Taux du pôle PAD	Taux du pôle PRMD	Taux du pôle PSD	Taux du pôle PSTD
fin2015	69,7	83,2	81,8	50,4
fin2016	67	66,5	92,9	52,7
fin2017	69	72,8	48,7	58,1
fin2018	65,6	71,8	37,7	36,2
fin2019	71,7	67,3	49,37	34,2
fin2020	69,71	59,66	28,91	33,58



Commentaires du Pôle Social :

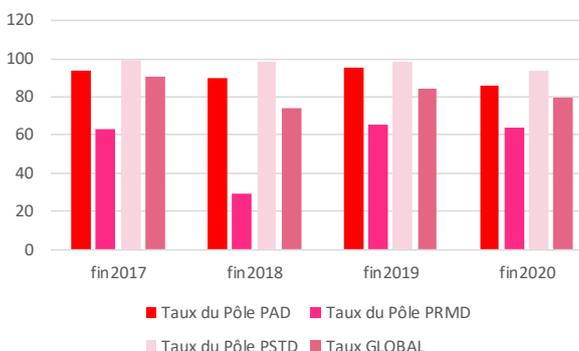
Les dépenses d'investissement du Pôle Social sont essentiellement réparties entre la politique Personnes Agées et la politique Cohésion Sociale (logement social). Le taux d'exécution des dépenses d'investissement du Pôle (29 %) est principalement lié à l'état d'avancement des travaux : opérations inscrites au titre de la construction ou de la restructuration des EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), ou au titre de l'aménagement des terrains pour les gens du voyage.

Objectif opérationnel

1.1.3. Atteindre un taux d'exécution de crédits de paiements des autorisations de programme durablement supérieur à 90 %

1.1.3.1 PERF - Taux d'exécution de la section d'investissement AP par pôle et taux global

Période	Taux du Pôle PAD	Taux du Pôle PRMD	Taux du Pôle PSTD	Taux GLOBAL
fin2017	93,71	63,17	99	90,92
fin2018	90,05	28,82	98,3	74,07
fin2019	95,17	65,62	98,25	84,68
fin2020	85,57	63,92	93,68	79,44



Commentaire de la Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires juridiques (DFIPAJ) :

Après une nette évolution du taux d'exécution en 2019, celui-ci se trouve quelque peu en retrait en 2020, du fait des difficultés de réalisation des travaux induites par la crise sanitaire.

Objectif opérationnel 1.1.4. Garantir un délai de paiement moyen inférieur à 30 jours

1.1.4.1 PERF - Délais moyen de paiement (en nombre de jours)

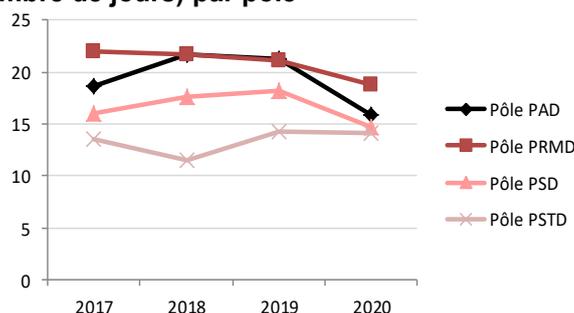
Période	Nombre
2015	15,4
2016	17,3
2017	18,7
2018	18,8
2019	18
2020	16,7



L'amélioration du délai moyen de paiement en 2020 s'explique :
 - par l'absence, en 2020, d'incidents techniques du type de ceux rencontrés en 2019, qui avaient dégradé ce résultat ;
 - par l'élargissement du dépôt des factures sur Chorus à l'ensemble des entités économiques, ce qui a réduit le temps de prise en charge des factures ;
 - par l'allègement des contrôles de la Paierie départementale pendant la période de premier confinement.
 Pour mémoire, le délai réglementaire est de 30 jours

1.1.4.2 PERF - Délais moyen de paiement (en nombre de jours) par pôle

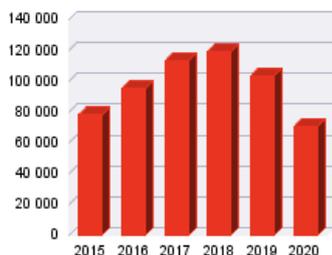
Période	Pôle PAD	Pôle PRMD	Pôle PSD	Pôle PSTD
2017	18,71	21,93	16,06	13,52
2018	21,76	21,68	17,58	11,53
2019	21,3	21,1	18,16	14,24
2020	15,9	18,8	14,66	14,1



La réduction des délais de paiement concerne l'ensemble des pôles, pour les raisons mentionnées à l'indicateur précédent.

1.1.4.4 PERF - Montant global des intérêts moratoires payés

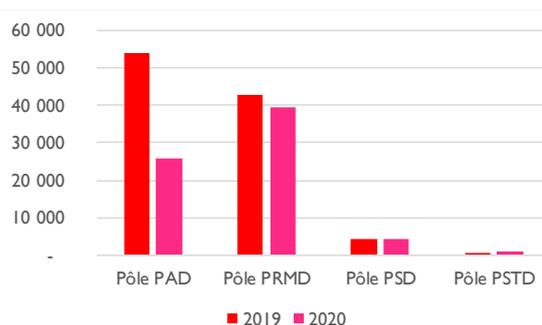
Période	Euros
2015	77 532
2016	94 612
2017	112 606
2018	118 656
2019	103 000
2020	69 867



La baisse du volume des intérêts moratoires versés aux fournisseurs est en lien avec la réduction des délais de paiement.

1.1.4.5 PERF - Montant des intérêts moratoires payés par pôle

Période	Pôle PAD	Pôle PRMD	Pôle PSD	Pôle PSTD
2019	54 254	43 017	4 100	231
2020	25 745	39 332	4 042	746

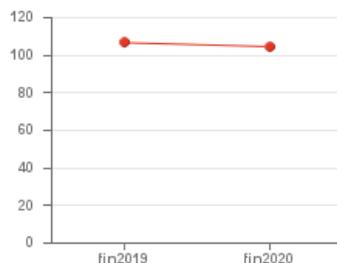


Objectif opérationnel

1.1.5. Atteindre un taux d'exécution des crédits de recettes durablement proche de 100%

1.1.5.1 PERF - Taux global d'exécution des recettes

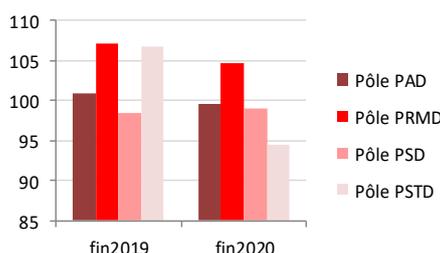
Période	Taux
fin2019	106,68
fin2020	104,61



Tout en restant élevé, la légère diminution du taux d'exécution s'explique essentiellement par la crise sanitaire, qui a affecté l'encaissement de certaines recettes fiscales (DMTO, Taxe de séjour...).

1.1.5.2 PERF - Taux d'exécution des recettes par pôle

Période	Pôle PAD	Pôle PRMD	Pôle PSD	Pôle PSTD
fin2019	100,98	107,22	98,39	106,79
fin2020	99,6	104,61	98,94	94,56



Commentaires du Pôle Social :

En 2020, le taux de réalisation des recettes de fonctionnement (gérées par les directions du pôle social) est de 107%. Il ressort à 99% en intégrant : les recettes relatives au FSE (gérées par DPT : -11 %), et les actions humanitaires (gérées par le Secrétariat Général central : - 86 %). En 2019, il était de 105 % pour les services du Pôle Social, ramené à 98% en intégrant les recettes relatives au FSE (DPT : -41 %) et les actions humanitaires (-22%).

Objectif opérationnel

1.1.6. Garantir le recouvrement des recettes

En 2020, huit réunions de travail se sont tenues entre la Paierie et le Département, au cours desquelles a été abordé le recouvrement des recettes ; il y est fait état par le Payeur départemental des difficultés de recouvrement rencontrées pour les titres de l'année (ex : contentieux, récupération d'avance) ou pour des titres anciens restant à recouvrer. Le provisionnement des créances ou la présentation en non-valeur des recettes y sont également examinés.

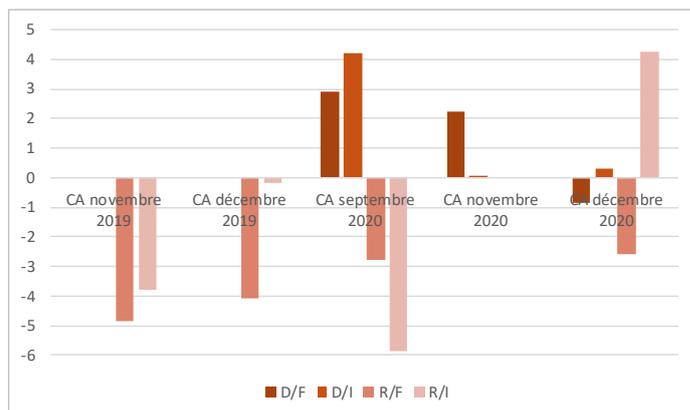
Objectif opérationnel

1.1.7. Assurer un suivi régulier des consommations de dépenses et des réalisations de recettes par pôles au cours de l'année

Trois rendez-vous de suivi de la réalisation des crédits (septembre, octobre et décembre) ont été organisés avec les pôles, via leurs secrétariats généraux ; cette pratique reste à consolider afin d'améliorer la fiabilité des perspectives de réalisation des crédits.

1.1.7.1 PERF - Ecart à chaque anticipation entre les comptes administratifs anticipés D/F, D/I, R/F et R/I, et le compte administratif réel

Période	D/F	D/I	R/F	R/I
CA novembre 2019			-4,85	-3,81
CA décembre 2019			-4,07	-0,17
CA septembre 2020	2,93	4,21	-2,76	-5,86
CA novembre 2020	2,25	0,02		
CA décembre 2020	-0,85	0,31	-2,57	4,26



Direction des bâtiments et moyens généraux

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

**« Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental »**

La qualité de la prévision et de l'exécution budgétaires doit encore être améliorée, en appui sur la mise en place d'outils de pilotage et de suivi qui se poursuit, même si elle implique de nombreux facteurs externes difficiles à anticiper.

Sur le volet maintenance, l'outil de suivi mis en place pour les collèges en 2018 - 2019 a permis en 2020 une meilleure anticipation des opérations à prendre en charge et un recentrage des travaux réalisés sur la programmation proposée en début d'année. Le déploiement d'un outil similaire sur les autres sites départementaux est en cours.

Sur le volet des opérations lourdes, la coordination mise en place par le nouveau chef de service constructions publiques en 2020 permet de donner une meilleure visibilité sur les investissements en cours et à venir, ainsi qu'un partage des informations à poursuivre avec les autres directions impactées au sein du Département.

Pôle Social - Secrétariat général

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

**« Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental »**

La démarche engagée l'an dernier d'optimisation de l'exécution et de la qualité budgétaires s'est poursuivie en 2020, malgré le contexte sanitaire particulier de cette année. Les tableaux et outils de suivi travaillés sont en amélioration constante.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

**« Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental »**

Bien que des améliorations aient été constatées ces dernières années, la qualité de la prévision et de l'exécution budgétaires doit être renforcée, avec la mise en place d'outils de pilotage et de suivi devant permettre une meilleure anticipation de la réalisation prévisionnelle des dépenses de l'exercice.

Objectif politique 1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale

Objectif stratégique 1.2. Obtenir la certification des comptes du Département

Objectif opérationnel 1.2.1. Renforcer la qualité comptable et des états financiers

Cet objectif est directement lié au déploiement de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes. De nombreuses actions sont engagées dans ce cadre, avec l'appui notamment du Commissaire aux Comptes désigné par le Département. Une convention de service comptable et financier a par ailleurs été signée entre la Direction Départementale des Finances Publiques et le Département de la Savoie. Cette convention prévoit 9 actions destinées principalement à accompagner l'entrée progressive du Département dans le cadre fixé par la certification des comptes et à renforcer la qualité de ses comptes. Un état des lieux d'avancement des actions est prévu annuellement.

Commentaire du Pôle Social :

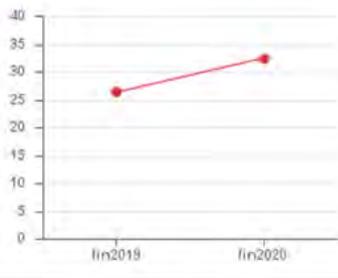
La montée en compétence des agents se poursuit, notamment dans le cadre de l'expérience nouvelle de la certification des comptes, et en accord avec les recommandations de l'équipe de certification. Le plan de formation engagé sur cette période (management des

risques) a notamment permis de progresser dans la conception du plan de contrôle interne et dans la rédaction des processus de la direction.

Objectif opérationnel **1.2.2. Renforcer le contrôle interne et la maîtrise des risques**

1.2.2.1 PERF - Taux de formalisation des processus significatifs au regard du nombre total de processus identifiés comme significatifs

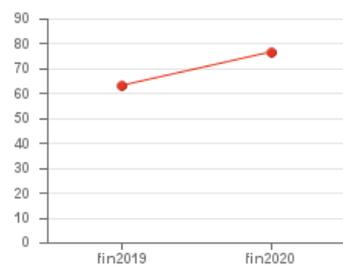
Période	Taux
fin2019	26,4
fin2020	32,52



La formalisation des processus constitue le premier niveau du dispositif de contrôle interne. 123 processus ont été retenus comme significatifs pour la collectivité lors du démarrage de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes (2017). 40 ont été formalisés.

1.2.2.1 PERF - Taux de formalisation des processus prioritaires au regard du nombre total de processus identifiés comme prioritaires

Période	Taux
fin2019	63,46
fin2020	76,92



Avec 40 processus formalisés à la fin 2020, le taux de formalisation des processus identifiés comme prioritaires (52 au total) atteint 77 %.

Objectif opérationnel **1.2.3. Assurer la fiabilité et la traçabilité du système d'information**

La traçabilité des actions effectuées au sein du Système d'Information de gestion Financière est une démarche en cours qui s'appuie sur plusieurs actions. La première porte sur la mise en œuvre d'un module de création des bons de commande intégré dans Grand Angle. Ce module, prévu en 2021, a pour vocation de lier les tâches de préparation des commandes à celles de l'outil de gestion financière. De cette manière, toute erreur de saisie serait évitée.

De même, ce module soutient le principe de la comptabilité d'engagements, par le fait que la commande est systématiquement inscrite dans Grand-Angle avant toute communication au titulaire du marché.

La seconde action porte sur la mise en œuvre d'une gestion affinée des habilitations, par l'intermédiaire d'une procédure accentuée ou par l'intermédiaire d'un outil de gestion des habilitations. En effet, la mobilité interne au sein du Département n'offre pas à ce jour toutes les garanties en termes de suppression des droits liés aux anciennes missions de l'agent.

Enfin, une cartographie des risques, visant à l'établissement d'un plan de sécurité du système d'information de gestion financière, complètera cet objectif.

Pôle Social - Secrétariat général

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

**« Obtenir la certification des comptes du Département »**

Le Pôle Social s'inscrit dans la démarche de certification des comptes. Les agents poursuivent leur acculturation et s'impliquent dans cette démarche qui produit des effets positifs, notamment en termes de séparation des tâches, d'efficacité des organisations, de sécurisation des process et de fiabilisation des clôtures comptables.

Dans son rôle de contrôle de l'exécution budgétaire, le Secrétariat général veille à expliquer et à former les agents du pôle en fonction de leurs besoins et des changements impulsés par la collectivité. Cette démarche a parfois été freinée du fait de la crise sanitaire, bien que cette même crise ait encouragé de nouvelles pratiques souvent intéressantes en termes de questionnement des processus. Les missions de contrôle du service se mettent progressivement en place. Une réflexion est en cours afin d'aboutir à une formalisation de l'organisation de la direction, en lien avec ces changements de pratiques.

Pôle solidarités territoriales - Secrétariat général

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

**« Obtenir la certification des comptes du Département »**

Les groupes métiers de partage et d'harmonisation des pratiques n'ont pas pu se tenir au sein du pôle en 2020, il est prévu de les réimpulser en 2021.

Néanmoins l'accompagnement de proximité assuré par la gestionnaire administrative du secrétariat général permet aux agents du Pôle de bénéficier de conseils, ainsi que d'un premier niveau de contrôle dans le respect des processus de la collectivité.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

**« Obtenir la certification des comptes du Département »**

La démarche de certification s'est poursuivie, en 2019 et en 2020, par la formalisation de nouveaux processus à un rythme prenant en compte les contraintes opérationnelles des services, et par la formation de 195 personnes au management des risques, dans la perspective du démarrage de la cartographie des risques et de l'élaboration d'un plan de maîtrise sur 2021. Elle a également conduit le Département à se doter d'un Commissaire aux Comptes, lequel a engagé ses travaux en 2020. D'autres actions, destinées à renforcer la qualité comptable, ont été mises en œuvre en 2019 notamment en matière de clôture de l'exercice, de gestion patrimoniale ou de provisionnement. La formalisation des processus s'est poursuivie à un rythme prenant en compte les contraintes opérationnelles des services, encore renforcées en raison de la crise sanitaire. 195 personnes ont été formées au management des risques

Direction des systèmes d'information

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

**« Obtenir la certification des comptes du Département »**

Les obligations d'usage de la plateforme Chorus Pro, qui normalise le circuit de gestion des factures et des rejets, concourent à l'obtention de la certification des comptes du Département. Au-delà de cette étape de dématérialisation des pièces comptables, viennent notamment les projets de gestion des habilitations, comme de gestion intégrée des bons de commande. La DSI pilote ces 2 derniers projets.

Objectif politique 1. Renforcer l'efficacité et l'efficace de l'action départementale

Objectif stratégique 1.3. Renforcer la sécurité, la qualité juridiques et l'efficace économique de l'action départementale

Objectif opérationnel 1.3.1. Renforcer l'acquisition et la diffusion des connaissances et savoir-faire juridiques utiles au Département

Après la dynamique lancée en matière de veille juridique, de formation interne, de définition de procédures et de documents de référence, l'effort porte toujours majoritairement sur la structuration d'un réseau interne de personnes ressources en matière juridique, pour se concentrer sur les apports qui pourraient utilement alimenter les connaissances métiers des différentes directions.

Le renforcement et la diffusion des connaissances et savoir-faire juridiques ont donc beaucoup reposé sur le retour terrain organisé par les secrétariats généraux, lesquels sont directement en lien avec les directions opérationnelles. De son côté, le service juridique intervient de manière complémentaire, en anticipation ou en réaction, notamment en fonction des problématiques ressortant des sollicitations qui lui sont adressées directement par les services fonctionnels et opérationnels.

L'année 2020 a entre autres été consacrée à la réflexion autour d'un espace de travail dédié à la fonction juridique. Il permettra à terme de mieux partager les informations entre personnes ressources. La période de crise sanitaire n'a toutefois pas été propice aux échanges sur le sujet, et les avancées ont donc été limitées.

Un effort tout particulier a toutefois été mené pour suivre au plus près, et en temps réel, les nombreux impacts générés par la production normative liée à l'état d'urgence sanitaire ou à d'autres textes structurants (loi ASAP, etc.).

Objectif opérationnel 1.3.2. Développer le conseil et l'assistance aux élus et services départementaux

Le service juridique a connu en moyenne entre 150 et 200 sollicitations annuelles durant ces dernières années et plus de 200 en 2020. Les demandes peuvent émaner des services ou des élus. Elles portent sur l'ensemble des compétences du Département. Il peut donc s'agir de questions juridiques en matière de gestion de la voirie routière, de prestations sociales, d'agrément d'assistantes maternelles, de montages contractuels immobiliers complexes, d'organisation institutionnelle, de subventions en matière culturelle, de réquisition judiciaire, de commande publique ou de toutes autres thématiques rencontrées par les services et les élus départementaux.

Les sollicitations vont de la simple demande de précision sur un cadre juridique, à laquelle il peut être répondu spontanément ou après quelques rapides vérifications, à des demandes d'accompagnement de dossiers qui s'étirent sur plusieurs années. Certaines demandes sont urgentes, d'autres non, et elles peuvent présenter des enjeux très différents. Elles portent, ces dernières années, sur des questions d'une complexité croissante, avec des réponses qui peuvent être difficiles à formuler face à des textes qui manquent parfois de clarté ou de cohérence.

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015 et la suppression de la clause générale de compétence pour le Département, un travail régulier d'analyse des compétences est requis.

Le conseil et l'assistance aux services constitue, en lien avec les secrétariats généraux et les autres personnes ressources, le cœur de l'activité du service juridique, travail qui s'est poursuivi en 2020 afin d'accompagner au mieux les directions dans une période juridique complexe.

L'année 2020 a également été marquée par la mise en place d'un marché de prestations juridiques, sous la forme d'un accord-cadre, tendant à couvrir la quasi-totalité des besoins du Département en matière de conseil et de contentieux.

Objectif opérationnel 1.3.3. Optimiser la défense des intérêts départementaux, notamment dans les procédures contentieuses ou amiables

L'application Télérecours sert d'interface avec les juridictions administratives de première instance et d'appel. Les flux entrants gérés par le service juridique fournissent ainsi un bon indicateur, en dehors des procédures devant les juridictions judiciaires, de la dynamique contentieuse rencontrée par le Département.

Nombre de flux sur l'application Télérecours :

Période	Tribunal administratif de Grenoble	Cour administrative d'appel de Lyon
2017	89	14
2018	70	5
2019	114	11
2020	110	12

La stratégie a consisté à continuer d'éviter, dans la mesure du possible, le déploiement de procédures inutiles, qui encombrant les juridictions et nécessitent un travail conséquent de suivi pour les services départementaux. Pour cela, il a notamment été procédé à :

- une meilleure explication du fondement des décisions susceptibles de recours,
- un encouragement en faveur du dialogue précontentieux,
- une identification, aussi bien pour les demandes du Département que pour les requêtes réalisées à son encontre, de celles qui ont manifestement peu de chance d'être favorablement accueillies par le juge administratif, ou qui pourraient facilement faire l'objet d'une recherche de solutions alternatives,
- une conservation de la meilleure qualité de dialogue possible avec les requérants adverses.

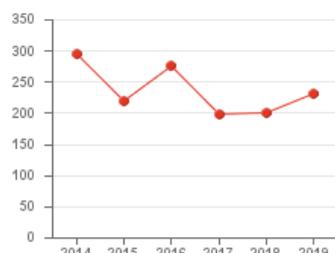
Ce travail a été réalisé en lien aussi bien avec les secrétariats généraux de pôle qu'avec les directions fonctionnelles et opérationnelles.

Avec l'extinction d'un certain nombre des plus gros contentieux, l'année 2020 confirme la tendance amorcée en 2019, à savoir des procédures plus nombreuses, mais des enjeux financiers moindres pour le Département.

La mise en place de l'application « Télérecours Citoyen », qui permet à toute personne d'introduire un contentieux par simple voie électronique, n'a semble-t-il pas encore influé de manière importante sur le nombre de recours.

Objectif opérationnel**1.3.4. Renforcer l'efficacité de la commande publique****1.3.4.3 ACT - Nombre total de marchés de montant supérieur ou égal à 25 000 € (seuil jusqu'en 2019)**

Période	Nombre
2014	296
2015	220
2016	276
2017	199
2018	201
2019	232

**1.3.4.3 ACT - Nombre total de marchés de montant supérieur ou égal à 40 000€ (seuil à partir de 2020)**

Période	Nombre
2020	264

Cet indicateur prend pour hypothèse que 1 lot = 1 marché public.

Le seuil de 25 000 € passe à 40 000 € pour l'année 2020.

Commentaire du service marchés :

Le nombre total de marchés suivis a atteint son niveau le plus élevé depuis 2016, alors même que le seuil d'intervention du service marchés est passé de 25 000 € à 40 000 €.

Commentaire du Pôle solidarités territoriales :

La procédure mise en place avec les services du Pôle, en partenariat avec le service des marchés publics pour travailler en commun le plus en amont possible sur les projets particuliers ou à enjeu spécifique, a permis d'améliorer certaines procédures dans le respect des délais. Mais le travail reste à poursuivre. Il mobilise les différents acteurs sur des temps de travail importants.

Commentaire de la Direction des Bâtiments et Moyens Généraux (DBMG) :

Du fait du contexte sanitaire exceptionnel, le nombre de marchés notifiés en 2020 est en légère baisse par rapport à l'année précédente (201 en 2020, 234 en 2019), tandis que celui des avenants est en forte hausse (59 en 2020, 59 en 2019), en raison de l'attribution d'avances dans le cadre du plan de relance départemental en soutien au secteur du BTP, de l'extension des délais de réalisation des travaux, et du renforcement des prestations d'entretien ménager.

Les plus importantes procédures notifiées en 2020 par la DBMG (qui peuvent inclure plusieurs lots) sont les suivantes :

- en travaux, la mise en accessibilité de la Sainte Chapelle à Chambéry, l'installation de bornes électriques de recharge pour la flotte automobile, et 2 opérations sur le collège de Saint Alban Laysse (création de sanitaires extérieurs, accessibilité, réfection et isolation des toitures) ;
- en maîtrise d'œuvre, la création d'un abri à sel à Saint Jean de Maurienne, 3 opérations pour les collèges de Modane (réfection des toitures et rénovation de sanitaires), Bozel (rénovation thermique), et Aime (extension et l'isolation thermique de la demi-pension), ainsi que les concours pour la reconstruction du centre routier de Saint Étienne de Cuines et son regroupement avec le centre social, la réhabilitation de la Maison Technique Départementale des Deux Lacs, et la restructuration du collège de Frontenex ;
- en mandat de maîtrise d'ouvrage, la rénovation thermique du collège de Bozel ;

• en marchés de fourniture et services, le renouvellement des marchés d'entretien ménager.

MARCHES 2019 NOTIFIÉS	Prestations intellectuelles	Travaux	Fournitures courantes et services	Mandats	TOTAL	Dont collèges	Dont autres sites	Nombre de procédures suivies
AOO / PCN / Concours *	4		33		37	3	34	34
MAPA ENCADRÉ *		27			27	20	2	9
MAPA > 25 000 € *	4	4		1	9	2	8	13
MAPA < 25 000 € *	15	24	92		131	60	49	134
AVENANTS	12	148	41		201	116	46	106
TOTAL	35	203	166	1	405	201	149	296

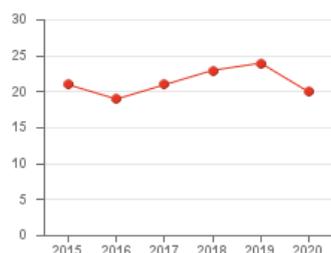
Demandes de sous-traitance sur les marchés en cours	8	63	1		72
---	---	----	---	--	----

AVENANTS 2019	Nombre	Montant HT
Sans incidence financière	141	0,00 €
Négatifs	6	- 40 379,18 €
Entre 0 et 5%	22	182 828,57 €
Entre 5 et 10 %	15	169 318,36 €
Entre 10 et 15 %	11	95 529,14 €
Entre 15 et 20 %	4	39 803,33 €
Supérieurs à 20%	2	20 704,60 €
TOTAL	201	467 804,82 €

* AOO : appels d'offres ouverts
 PCN : procédures concurrentielles négociées
 MAPA : Marchés à procédure adaptée

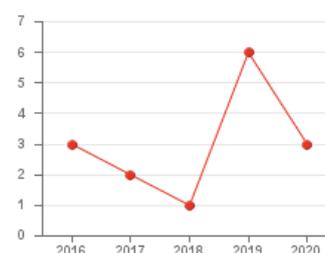
1.3.4.4 ACT - Nombre de commissions d'appel d'offres (CAO)

Période	Nombre
2015	21
2016	19
2017	21
2018	23
2019	24
2020	20



1.3.4.4 ACT - Nombre de jurys de maîtrise d'œuvre

Période	Nombre
2016	3
2017	2
2018	1
2019	6
2020	3



Malgré la crise sanitaire, la continuité a été assurée avec un nombre de CAO stable. En outre, 7 CAO (sur les 20 organisées) se sont déroulées en distanciel. Ce mode de fonctionnement est pérennisé pour 2021.

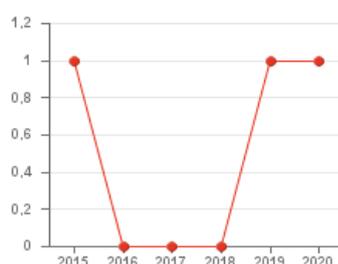
Après une année 2019 inédite, le nombre de jurys de maîtrise d'œuvre a connu un fléchissement. Le nombre de jurys organisés reste cependant élevé (2ème année en nombre de jurys sur les 5 dernières années) dans un contexte sanitaire peu compatible avec l'organisation de ces procédures (nécessité de réunions en présentiel pour la présentation des projets par exemple, avec l'obligation de la présence de personnes qualifiées externes au Département).

Commentaire de la Direction des Bâtiments et Moyens Généraux (DBMG) :

Les délais pour l'attribution des missions de maîtrise d'œuvre ont pu être réduits en 2020, grâce au grand travail d'optimisation interne des procédures réalisé par la DBMG et la DFIPAJ en 2019.

1.3.4.5 PERF - Nombre de contentieux liés à la passation de marchés publics

Période	Nombre
2015	1
2016	0
2017	0
2018	0
2019	1
2020	1



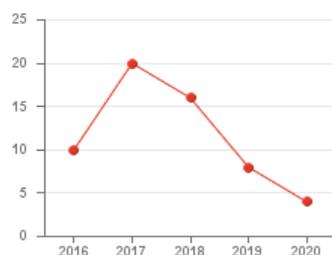
La commande publique a fait l'objet de peu de contentieux en passation, malgré la hausse de marchés constatée sur l'année.

Objectif opérationnel

1.3.5. Couvrir par des assurances adaptées la sécurité des biens et des personnels du département

1.3.5.1 ACT - Nombre de déclarations de sinistres sur les bâtiments départementaux

Période	Nombre
2016	10
2017	20
2018	16
2019	8
2020	4

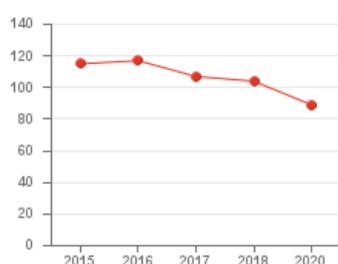


Après la demande de résiliation par le prestataire fin 2018, le marché d'assurance en dommage aux biens a été renouvelé pour la période 2019 - 2021.

En 2020, la sinistralité est en baisse, conformément à la tendance constatée depuis 2017.

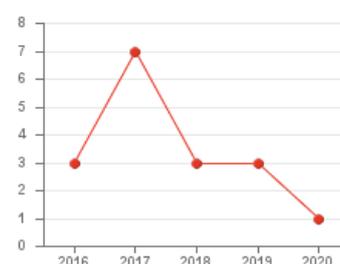
1.3.5.1 ACT - Nombre de déclarations de sinistres sur les véhicules départementaux

Période	Nombre
2015	115
2016	117
2017	107
2018	104
2020	89



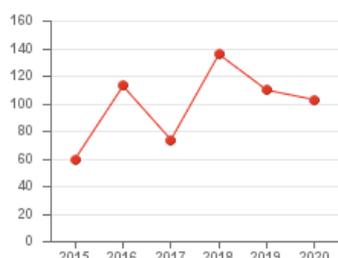
1.3.5.2 ACT - Nombre d'expertises en assurance

Période	Nombre
2016	3
2017	7
2018	3
2019	3
2020	1



1.3.5.3 ACT - Nombre de recours de tiers en responsabilité civile contre le Département

Période	Nombre
2015	60
2016	113
2017	74
2018	136
2019	110
2020	103



Pour l'année 2020, sur les 103 déclarations enregistrées, 41 concernent l'Aide Sociale à l'Enfance et 47 la voirie :

- 14 dossiers ont été classés sans suite,
- 15 ont fait l'objet d'un règlement pour un montant de 11 854 €,
- 17 ont été enregistrés à titre conservatoire,
- 57 sont en cours.

Objectif opérationnel

1.3.6. Renforcer l'efficience économique de l'achat départemental

Le renforcement de l'approche économique de la commande publique départementale se poursuit en concertation avec les services avec qui un travail collaboratif a été initié (et s'est poursuivi en 2020), afin d'établir une cartographie des achats de la collectivité fondée sur une nomenclature renouvelée des familles de fournitures et de services. Cette démarche pourra conduire au développement de stratégies d'achat formalisées, pour les besoins présentant les enjeux les plus significatifs, dans une logique d'optimisation et d'efficience renforcées.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.



« Renforcer la sécurité, la qualité juridiques et l'efficience économique de l'action départementale »

Le Département conduit, dans une logique d'amélioration continue, des actions visant à renforcer la qualité juridique de son action et son efficience. Ces actions s'inscrivent dans un contexte évolutif, marqué par des exigences accrues, qui impliquent un accompagnement renforcé des directions opérationnelles dans leurs montages juridiques et leurs procédures d'achat (dans une logique de pilotage en mode projet) ainsi que le renforcement de l'approche économique de la commande publique départementale. La crise sanitaire, si elle a pu freiner le déploiement de certaines actions, a également conduit à un accompagnement renforcé des directions opérationnelles par le pôle Ressources et Moyens.

Objectif politique 1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale

Objectif stratégique 1.4. Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services

Objectif opérationnel 1.4.1. Renforcer l'adaptation des politiques départementales et de l'activité des services aux contraintes budgétaires via les outils de pilotage et le dialogue de gestion

La qualité de la démarche de performance a été saluée par la Chambre Régionale des Comptes en 2019, grâce à l'ensemble des outils d'ores et déjà mis en œuvre :

- la déclinaison de l'ensemble des politiques départementales en objectifs politiques, stratégiques et opérationnels (tableau de pilotage stratégique),
- le présent rapport d'activité, avec ses mises en perspective et son accent porté sur le volet performance,
- les réunions de dialogue de gestion qui permettent annuellement un temps de dialogue approfondi entre les directions opérationnelles, les directions supports et la direction générale,
- la mise à jour régulière de la comptabilité analytique, issue du logiciel de comptabilité,
- le travail permanent sur les indicateurs (précision et qualité)...

Dès la fin 2019, la vérification exhaustive de la fiabilité et de la pertinence des indicateurs dont disposent jusqu'alors les services du Département a été engagée. Si l'année 2020 a conduit à alléger les séances de dialogue de gestion du fait de la crise sanitaire, elle a été l'occasion de redéfinir, pour 2021, le contenu desdites séances et des supports utilisés afin de développer les échanges et renforcer l'analyse des résultats obtenus.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.



« Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services »

Bien que d'un niveau de qualité reconnu, notamment par la Chambre Régionale des Comptes, le développement de la démarche de performance se heurte à la disponibilité des services, par ailleurs fortement mobilisés par leur activité opérationnelle. Un travail de redéfinition du contenu des supports de dialogue de gestion a été réalisé en 2020 dans la perspective des séances prévues au printemps 2021.

Pôle Social - Secrétariat général

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.



« Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services »

Le travail sur les outils de pilotage et de reporting se poursuit avec des difficultés récurrentes pour sécuriser et fiabiliser les bases de données et automatiser leur alimentation, ce qui fragilise l'obtention d'un reporting fiable, rapide, régulier et efficace. Il s'agit d'un sujet récurrent sur le Pôle. La restructuration et le renforcement des missions informatiques et de l'observatoire social devraient permettre de progresser sur ce point.

L'équipe du Secrétariat général reste néanmoins mobilisée, et a été en mesure, malgré le contexte (absences longues, système d'information défaillant) de proposer de belles avancées (action sociale de proximité, premier accueil inconditionnel, portraits de territoires, indicateurs par cantons, refonte des indicateurs du Pôle en lien avec le schéma unique...).

Par ailleurs, un travail important a été réalisé sur les procédures internes et sur la refonte du site intranet afin d'améliorer l'accessibilité de l'information pour tous les agents du Pôle.

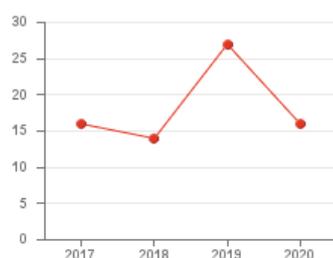
Objectif politique 1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale

Objectif stratégique 1.5. Adapter la gestion du patrimoine bâti aux exigences réglementaires et aux contraintes budgétaires

Objectif opérationnel 1.5.1. Améliorer la sécurité

1.5.1.1 ACT - Nombre de dépôts de déclarations de travaux

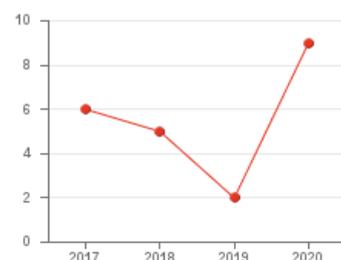
Période	Nombre
2017	16
2018	14
2019	27
2020	16



20 déclarations préalables de travaux ont été déposées en 2020, dont 17 validées, et elles se répartissent comme suit : 8 concernent les collèges, 8 les bâtiments des services, et 4 le déploiement de la nouvelle signalétique départementale.

1.5.1.2 ACT - Nombre de dépôts de permis de construire

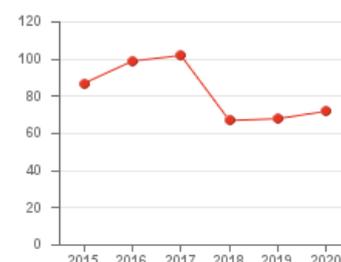
Période	Nombre
2017	6
2018	5
2019	2
2020	9



9 permis de construire, aménager, ou démolir, ont été déposés en 2020 (dont 5 validés). Ils concernent 2 collèges, 7 bâtiments des services, et 1 aménagement lié au déploiement de bornes électriques de recharge pour la flotte automobile départementale.

1.5.1.3 PERF - Nombre de bâtiments en conformité électrique

Période	Nombre
2015	87
2016	99
2017	102
2018	67
2019	68
2020	72

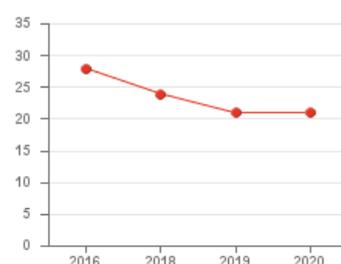


125 sites font l'objet d'une vérification annuelle de la conformité électrique (de juin à novembre), en priorisant les anomalies graves. Le retard accumulé ces dernières années a été légèrement résorbé en 2020 :

- fin 2020, 72 sites sont conformes, dont 11 sites ont fait l'objet de travaux correctifs en régie courant 2020, et 1 site a été rénové globalement (Centre social de Barberaz),
- 2 sites sont en cours de rénovation globale (Musée savoisien),
- 53 sites restent à traiter (au lieu de 68 en 2019).

1.5.1.4 PERF - Nombre de bâtiments nécessitant des travaux liés à l'amiante (AC1 + AC2)

Période	Nombre
2016	28
2018	24
2019	21
2020	21

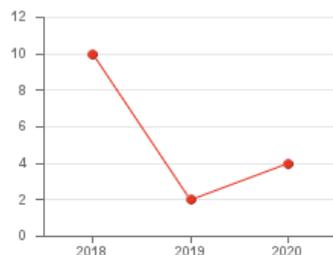


Les principaux chantiers de désamiantage réalisés en 2020 sont les suivants :

- réfection d'une partie des sols au collège de Modane (première tranche) ;
- réfection de toiture au collège de Saint Etienne de Cuines ;
- réfection ponctuelle de sol au collège La Combe de Savoie d'Albertville.

1.5.1.5 ACT - Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'une visite de commission de sécurité des bâtiments, dont collèges

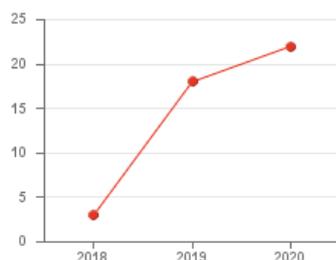
Période	Nombre
2018	10
2019	2
2020	4



En 2020, le planning des commissions de sécurité a été perturbé par le contexte sanitaire exceptionnel et les périodes de confinement.

1.5.1.6 ACT - Nombre de mises en conformité d'ascenseurs suite à contrôle

Période	Nombre
2018	3
2019	18
2020	22

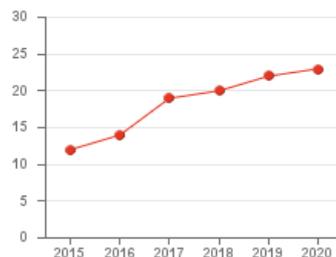


En 2020, la dotation réglementaire en kits GSM (sans fil) a été poursuivie, y compris dans les collèges qui sont normalement couverts par des contrats de maintenance gérés par les établissements.

Objectif opérationnel **1.5.2. Améliorer l'accessibilité des locaux départementaux (hors collèges)**

1.5.2.1 PERF - Nombre de bâtiments accessibles (hors collèges)

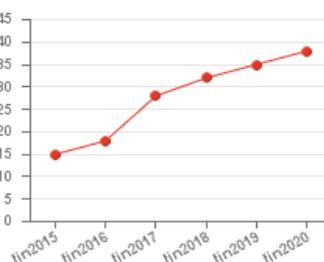
Période	Nombre
2015	12
2016	14
2017	19
2018	20
2019	22
2020	23



Dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) adopté en octobre 2015, 60 des 78 bâtiments listés initialement sont encore occupés par le Département. 23 ont fait l'objet de travaux, dont 1 en 2020, le Centre social Omega à Barberaz.

1.5.2.2 PERF - Taux de bâtiments accessibles au regard du nombre de bâtiments ERP départementaux qui doivent être accessibles (hors collèges)

Période	Taux
fin2015	15
fin2016	18
fin2017	28
fin2018	32
fin2019	35
fin2020	38



Les importantes évolutions du parc d'ERP départementaux depuis 2015 devront être intégrées en 2021 dans la révision à mi-parcours prévue par la loi.

Objectif opérationnel 1.5.3. Conserver le patrimoine en bon état (hors collèges)

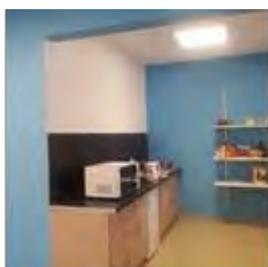
1.5.3.1 ACT - Nombre de chantiers réalisés en régie

Période	Nombre
2015	30
2016	44
2017	22
2018	23
2019	20
2020	6



Outre les interventions de maintenance récurrentes ou en urgence, 6 chantiers ont été réalisés en 2020 :

- rénovation de l'auditorium en peinture rue Sainte Rose à Chambéry,
- aménagement de locaux pour la DSI (dont isolation phonique) et la DBMG (réorganisation du service constructions publiques),
- fin de rénovation de l'Académie de Savoie (peinture et plomberie),
- accompagnement des travaux de réaménagement du Centre social Oméga à Barberaz,
- rénovation des locaux de convivialité du Centre social de Modane.

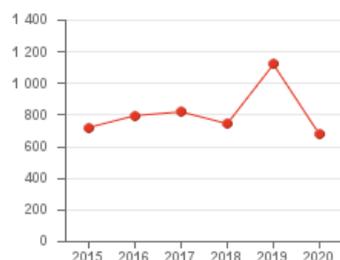


Centre social de Modane

Académie de Savoie

1.5.3.1 ACT - Nombre d'interventions de maintenance en régie

Période	Nombre
2015	722
2016	797
2017	821
2018	746
2019	1121
2020	677



Le nombre de sollicitations pour des interventions de maintenance en régie a baissé en 2020 du fait du contexte sanitaire exceptionnel et des périodes de confinement.

En revanche, l'équipe de maintenance en régie a été à pied d'œuvre pour équiper les sites recevant du public de protections en plexiglass (112 bureaux et banques d'accueil équipés sur 58 sites), et soutenir l'équipe logistique sur les livraisons de masques aux agents du Pôle social.

1.5.3.1 ACT - Nombre d'opérations de travaux confiées en maîtrise d'œuvre externe

Période	Confiées à un maître d'œuvre externe	En convention de mandat
2016	10	4
2017	11	1
2018	15	0
2019	23	1
2020	24	2



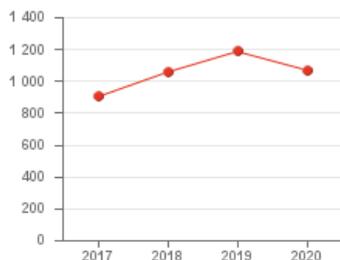
Sur les 24 opérations de travaux confiées à des maîtres d'œuvre externes en 2020, 13 concernent des collèges, et 4 étaient en chantier sur les collèges de Yenne (livraison intermédiaire en septembre et complément d'opération à livrer à l'été 2021), Cognin (livré fin 2020), et Val d'Arc (à livrer mi-2021), et sur le Musée savoisien (réouverture en septembre 2022).

Les missions de maîtrise d'œuvre et de mandat s'étendent sur plusieurs années, avec 4 nouvelles missions lancées en consultation en 2020 :

- 5 collèges sur Aix-les-Bains (Garibaldi), Chambéry (Louise de Savoie), La Motte-Servolex (George Sand), Frontenex, et Saint Etienne de Cuines ;
- accueil du Château des Ducs à Chambéry,
- atelier culinaire de Saint Jean de Maurienne,
- abri à sel de Saint Jean de Maurienne.

1.5.3.2 ACT - Nombre de bons de commandes pour travaux en maintenance

Période	Nombre
2017	904
2018	1059
2019	1188
2020	1071

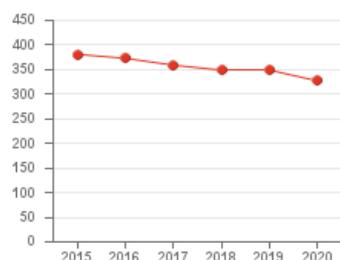


En 2020, 33% des 1 071 commandes engagées pour la maintenance des bâtiments départementaux sont dédiées aux sites autres que les collèges. L'augmentation constatée ces dernières années semble marquer une pause, sans doute liée aux contraintes sanitaires exceptionnelles et aux périodes de confinement de l'année 2020.

Objectif opérationnel 1.5.4. Rationaliser l'occupation du patrimoine bâti

1.5.4.1 ACT - Nombre de sites gérés par le Département, y compris les collèges

Période	Nombre
2015	381
2016	373
2017	359
2018	349
2019	349
2020	327

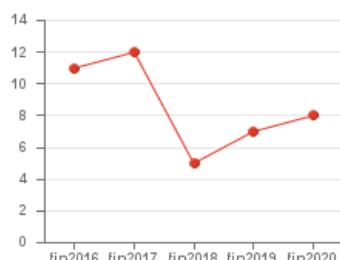


Avec 327 sites en 2020, le nombre de sites dont dispose le Département est globalement en baisse, pour une surface bâtie d'environ 543 000 m² :

- 1 transfert de 25 sites hébergeant les équipements nécessaires à la réduction des zones d'ombre du très haut débit
- 1 cession de la Maison des Jeux Olympiques à Albertville,
- 1 nouvel abri à sel à Saint Nicolas-la-Chapelle en bail à aménager,
- 3 acquisitions (nouveau centre social Biollay-Cognin, 1 bâtiment montée Valérieux à Chambéry, et des nouveaux locaux pour l'association du personnel, à Chambéry également).

1.5.4.3 ACT - Nombre de locaux départementaux inoccupés

Période	Nombre
fin2016	11
fin2017	12
fin2018	5
fin2019	7
fin2020	8

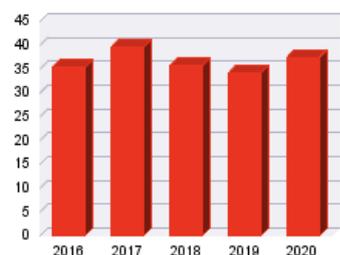


7 sites restent inoccupés, ce qui représente une surface d'environ 4 300 m² :

- maison cantonnière de Saint Genix sur Guiers,
- locaux 69 et 221 avenue de Lyon et 4 Montée Valérieux à Chambéry (en cours d'aménagement),
- château Reinach à la Motte-Servolex,
- 3 rue du Château (ex Syndicat des vins, cession en cours) à Chambéry,
- chapelle de Chignin,
- premier et deuxième étages de l'hôtel Favre de Marnix.

1.5.4.4 PERF - Coût net des loyers (hors INES) par m² de surface utile louée

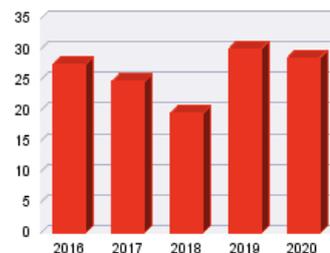
Période	Euros
2016	35,3
2017	39,5
2018	35,5
2019	34
2020	37,3



L'augmentation des loyers est liée au poids croissant des locations saisonnières, et à des délais d'émissions de factures variables selon les sites.

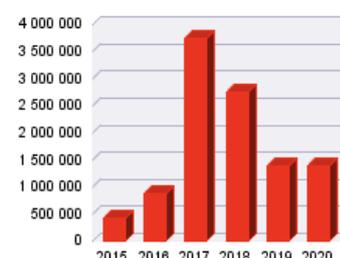
1.5.4.5 PERF - Recettes nettes perçues sur loyers / surfaces mises en location à des tiers

Période	Euros
2016	27,5
2017	24,6
2018	19,4
2019	30
2020	28,5



1.5.4.6 PERF - Recettes perçues sur ventes d'actifs

Période	Euros
2015	400 798
2016	862 000
2017	3 733 832
2018	2 735 150
2019	1 371 033
2020	1 388 000



Les cessions réalisées en 2020 sont les suivantes :

- 1 terrain à la commune de Courchevel (club des sports),
- la Maison des JO d'Albertville.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5.**« Adapter la gestion du patrimoine bâti aux exigences réglementaires et aux contraintes budgétaires »**

Le Département poursuit sa politique pour l'accroissement de sa maîtrise foncière, l'optimisation des sites qu'il occupe, la valorisation des biens non-stratégiques, ainsi que la maintenance régulière et la mise aux normes de ses bâtiments, tout en s'adaptant progressivement pour intégrer les évolutions en cours du cadre réglementaire, notamment dans les domaines environnemental et thermique.

Objectif politique 1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale

Objectif stratégique 1.6. Optimiser l'adéquation entre les besoins et les moyens techniques ou informatiques fournis

Objectif opérationnel 1.6.1. Diminuer la consommation d'énergie liée au patrimoine du Département

FOCUS SUR ...**LES 3 OBJECTIFS DEVELOPPEMENT DURABLE PORTES PAR LE DEPARTEMENT**

Dans un contexte où les enjeux climatiques et environnementaux pèsent de plus en plus lourd pour l'avenir, le Département s'est fixé 3 objectifs transversaux dans le cadre de son Plan énergie climat, déclinés notamment sur la performance thermique de son patrimoine bâti.

Objectif DD n°1 : réduire les consommations d'énergie

> **11 586 MWh d'énergie finale consommée en 2020 par les bâtiments hors collèges, soit un tiers des consommations**
Au-delà des objectifs fixés par le décret tertiaire, les investissements du plan pluriannuel intègrent systématiquement et anticipent les niveaux de performance thermique attendus.
De plus, un nouvel outil de suivi automatisé des consommations sera expérimenté en 2021.

Objectif DD n°2 : réduire les émissions de gaz à effet de serre

> **1 601 tonnes équivalent CO₂ en 2020**

Le diagnostic du patrimoine bâti réalisé en 2020 permettra de mettre en place les actions correctrices nécessaires, à commencer par la suppression progressive des chaufferies au fioul dans 25 centres routiers, en commençant par celui de Lanslebourg.
De plus, les contrats de fourniture sont assurés en « électricité verte » pour 31 sites depuis 2019 (compensée à 100% par la production d'énergies renouvelables).

Objectif DD n°3 : augmenter la part d'énergie renouvelable

> **11.4% d'énergies renouvelable (photovoltaïque et bois énergie) en 2020**

Le développement d'énergies renouvelables est systématiquement étudié dans les opérations conséquentes.
De plus, 2 projets d'installations photovoltaïques en toitures sont à l'étude sur le bâtiment des Archives départementales à Chambéry et le bâtiment des Clapeys à Saint Jean de Maurienne.
Enfin, 21 sites dont 10 hors collèges sont raccordés à des réseaux de chaleur avec une part de bois énergie allant de 60 à 100%.

1.6.1.1 PERF - Dureté de l'hiver : degrés jours unifiés (DJU)

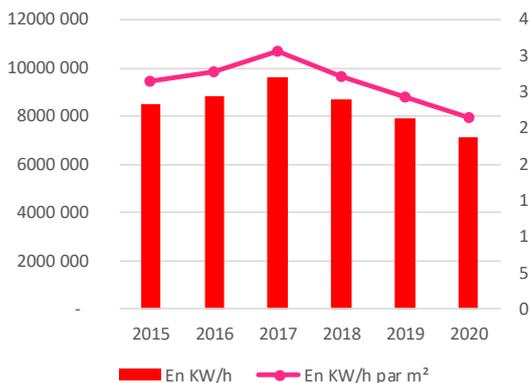
Période	Degrés
2015	2 344
2016	2 379
2017	2 504
2018	2 278
2019	2 463
2020	2 378



Les degrés jours unifiés sont calculés par différence entre la température extérieure et une température de référence, afin de tenir compte de la rigueur de l'hiver ou de la chaleur de l'été. On constate une relative stabilité depuis 2018, avec des conditions hivernales plutôt douces.

1.6.1.2 PERF - Consommation en chauffage des bâtiments (hors collèges)

Période	En KW/h	En KW/h par m ²
2015	8 469 306	31,4
2016	8 846 243	32,8
2017	9 624 107	35,64
2018	8 686 897	32,17
2019	7 921 976	29,34
2020	7 147 792	26,48



> Une baisse de 9% des consommations d'énergie pour le chauffage des locaux en 2020

Les températures hivernales clémentes de ces dernières années ont permis de réduire les consommations de chauffage. À cela s'ajoute le contexte sanitaire exceptionnel, avec une période de confinement au printemps 2020 ayant limité les besoins en chauffage.

ÉNERGIE	2018		2019		2020	
	KW/h	%	KW/h	%	KW/h	%
Gaz naturel	4 855 393	55.9	4 282 049	54.1	3 697 092	51.7
Fioul	1 652 834	19.0	1 567 543	19.8	1 500 000	21.9
SCDC	1 794 000	20.6	1 743 000	22.0	1 620 000	22.7
Réseaux bois	190 217	2.2	225 000	2.8	230 700	3.2
Bois pellets	194 453	2.2	104 384	1.3	100 000	1.4
TOTAL	8 686 897		7 921 976		7 147 792	

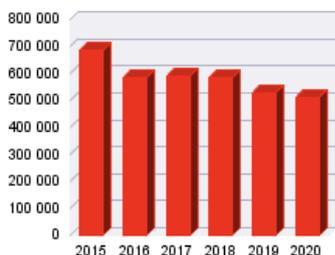
> Augmentation de la part des sites raccordés à des réseaux de chaleur bois

Quoique toujours marginale, la part des sites utilisant le bois comme source d'énergie augmente.

Parallèlement, les études de faisabilité menées en 2020 ont permis d'initier un programme de travaux pour l'abandon progressif du fioul à partir de 2021.

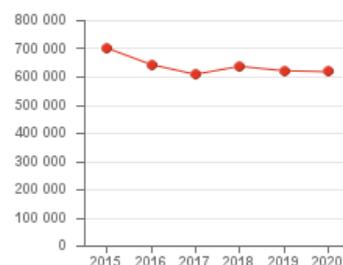
1.6.1.3 PERF - Montant des dépenses de chauffage (hors collèges)

Période	Euros
2015	684 013
2016	581 919
2017	586 491
2018	582 631
2019	526 853
2020	508 492



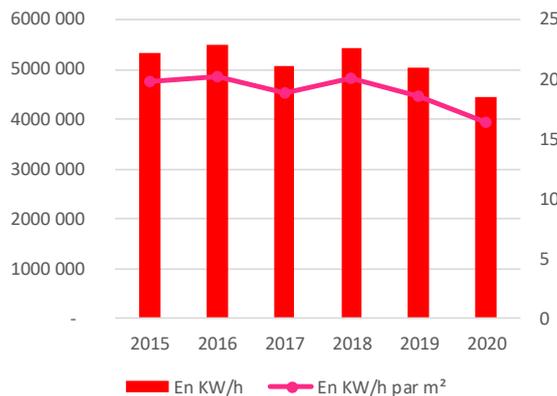
1.6.1.5 PERF - Montant des dépenses d'électricité

Période	Année
2015	703 108
2016	644 688
2017	610 069
2018	638 311
2019	622 852
2020	619 043



1.6.1.4 PERF - Consommation en électricité des bâtiments (hors collèges)

Période	En KW/h	En KW/h par m ²
2015	5 339 154	19,8
2016	5 483 222	20,3
2017	5 079 279	18,81
2018	5 418 840	20,07
2019	5 023 220	18,6
2020	4 438 479	16,44



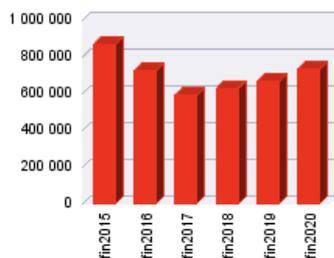
> Une baisse de 12% des consommations d'électricité

Les consommations électriques de l'année 2020 ont été réduites de façon significative en raison du contexte sanitaire, avec une période de confinement au printemps, et surtout l'interdiction de remettre en route les équipements de climatisation. Sur les bâtiments disposant de climatisation, on a en effet constaté une baisse beaucoup plus forte que la moyenne, à hauteur de 27%.

Objectif opérationnel 1.6.2. Maitriser le coût de l'entretien ménager tout en garantissant la qualité de service

1.6.2.1 PERF - Montant des dépenses liées à l'entretien ménager externalisé

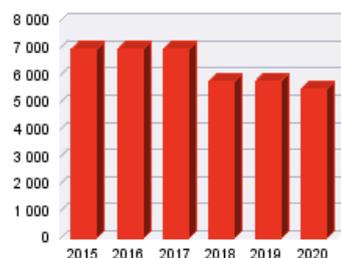
Période	Euros
fin2015	861 677
fin2016	718 070
fin2017	586 214
fin2018	623 847
fin2019	660 706
fin2020	729 288



Comme l'année précédente, les dépenses d'entretien ménager externalisé ont augmenté du fait de la mobilisation des marchés pour pallier l'absentéisme d'agents des collèges. Elles ont par ailleurs été encore accentuées en 2020, malgré les périodes de confinement, en raison d'un absentéisme accru des agents des collèges contaminés ou cas contacts à la Covid-19, de prestations renforcées sur les sites départementaux, et de protocoles sanitaires également appliqués aux chantiers.

1.6.2.2 ACT - Nombre de m² nettoyés par les agents d'entretien du Département (hors collège)

Période	Mètres carré
2015	6 924
2016	6 924
2017	6 924
2018	5 755
2019	5 755
2020	5 461

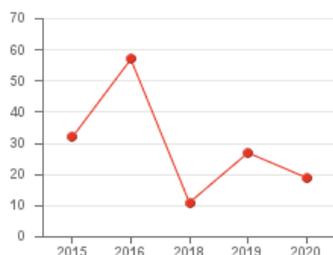


A fin 2020, seuls le château et le bâtiment de l'Esplanade (pour partie) sont entretenus par 5 agents du Département.

> **Entretien ménager sain** : utilisation exclusive de produits éco-labellisés issus de biotechnologies depuis 4 ans, et formation des personnels départementaux au nettoyage sain et aux postures adaptées pour prévenir les risques professionnels.

1.6.2.3 PERF - Nombre de réclamations pour service défectueux (personnel départemental et entreprises de ménage)

Période	Nombre
2015	32
2016	57
2018	11
2019	27
2020	19



Un effort conséquent a été fait depuis 3 ans pour améliorer la qualité des prestations d'entretien ménager et le niveau de satisfaction des usagers : médiation entre les usagers et les entreprises, amélioration du suivi des prestations et de sa visibilité, application de sanctions le cas échéant...

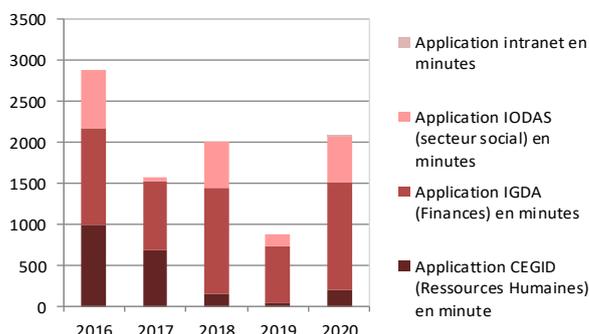
> **Entretien ménager sain** : application de clauses environnementales pour l'utilisation de produits éco-labellisés depuis 4 ans.

Objectif opérationnel

1.6.3. Garantir la qualité de service en respectant les délais de résolution des incidents et des demandes

1.6.3.1 PERF - Indisponibilité programmée des applications CEGID (Ressources Humaines), IGDA (Finances), Intranet, IODAS (Secteur social)

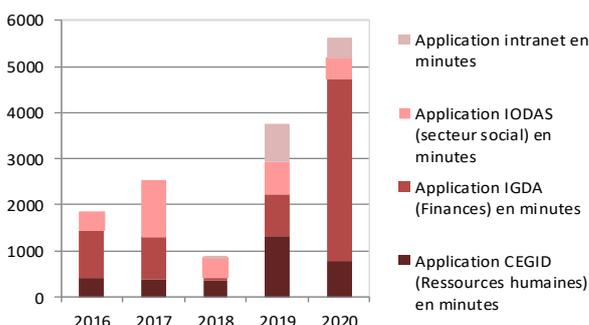
Période	Application CEGID (Ressources Humaines) en minute	Application IGDA (Finances) en minutes	Application IODAS (secteur social) en minutes	Application intranet en minutes
2016	995	1180	710	0
2017	690	830	60	0
2018	160	1290	565	0
2019	35	695	155	0
2020	205	1310	555	30



Le travail important de maintenance des systèmes informatiques induit une année 2020 avec une légère baisse du taux de disponibilité des systèmes d'information, notamment celui lié à la gestion financière, ce dernier étant en maintenance 1,3% du temps dans l'année. A noter que certaines évolutions logicielles sont menées en dehors des heures ouvrées.

1.6.3.2 PERF - Indisponibilité non-programmée des applications CEGID (Ressources Humaines), IGDA (Finances), Intranet, IODAS (Secteur social)

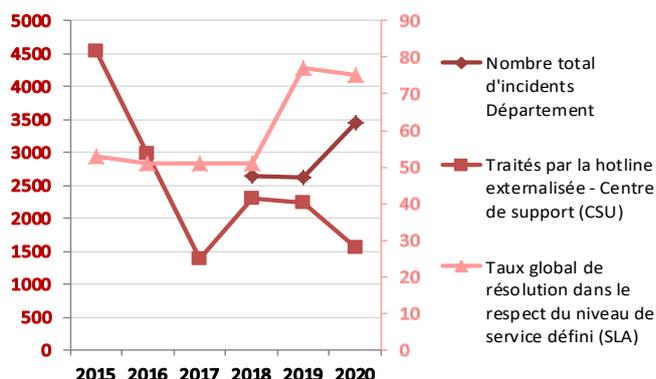
Période	Application CEGID (Ressources humaines) en minutes	Application IGDA (Finances) en minutes	Application IODAS (secteur social) en minutes	Application intranet en minutes
2016	405	1040	405	0
2017	375	945	1200	0
2018	360	60	430	45
2019	1330	900	700	840
2020	780	3960	435	438



S'agissant de l'indisponibilité non-programmée du SI, l'année 2020 a été marquée par un souci impactant le logiciel de gestion financière en juillet. Un bug applicatif du module de gestion budgétaire a empêché les modifications de planification budgétaire durant une dizaine de jours, et a produit d'importants ralentissements sur l'ensemble du système d'information de gestion financière durant cette période. Un correctif a été produit par l'éditeur au bout d'une dizaine de jours, permettant le retour à la normale du système d'information.

1.6.3.3 ACT - Nombre d'incidents traités et taux global de résolution dans le respect du niveau de service défini (SLA)

Période	Nombre total d'incidents Département	Traités par la hotline externalisée - Centre de support (CSU)	Taux global de résolution dans le respect du niveau de service défini (SLA)
2015		4530	53
2016		2992	51
2017		1391	51
2018	2647	2299	51
2019	2625	2241	77
2020	3451	1551	75

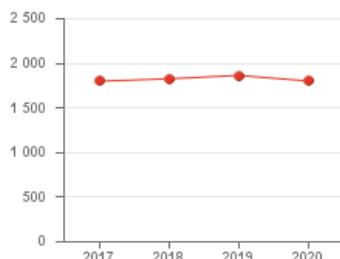


Le nombre d'incidents, stabilisé autour de 2 incidents par poste et par an, est très raisonnable. De nombreux incidents restent liés à la perte, par l'utilisateur, de son mot de passe. Par ailleurs, environ 2000 incidents ont pu être résolus par les équipes de la DSI en direct, les autres l'ayant été par la hotline externalisée.

De plus, le travail de refonte des engagements de niveaux de service (SLA) est initié et améliore significativement la situation. Les engagements de la DSI sont donc très majoritairement atteints.

1.6.3.5 ACT - Nombre d'ordinateurs pour le Département (hors collèges)

Période	Nombre
2017	1 800
2018	1 827
2019	1 865
2020	1 803



Du fait de la crise sanitaire et du besoin massif pour le télétravail, le nombre de postes de travail, bien que stable globalement, a évolué et se décompose désormais en 50% de PC portables et 50% de postes fixes.

Objectif opérationnel 1.6.4. Respecter l'avancement des projets selon le calendrier établi en début de chaque année

1.6.4.2 PERF - Taux d'avancement des projets inscrits au Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2017-2021 (SDSI)

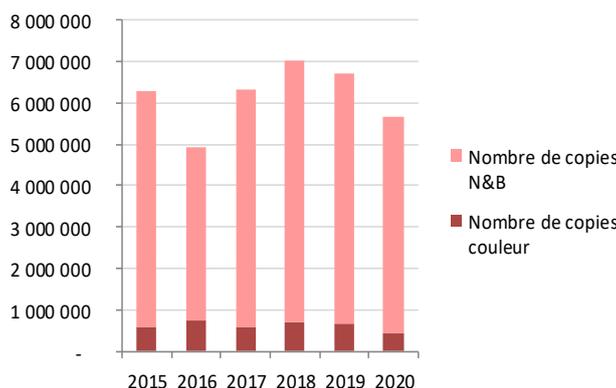
Période	Taux
2019	64,4
2020	69,2

L'année 2020 correspond à la 3^{ème} année pleine d'exécution du SDSI 2017-2021. 104 projets y sont référencés pour le service de la DSI directement concerné (SEPOM). A mi-route de ce plan, 69% des projets inscrits sont terminés ou en cours. La feuille de route est donc globalement bien respectée.

Objectif opérationnel 1.6.5. Optimiser les impressions

1.6.5.2 PERF - Nombre total de copies couleur et N&B réalisées

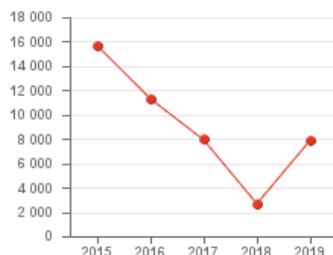
Période	Nombre de copies couleur	Nombre de copies N&B
2015	601 339	5 668 619
2016	746 569	4 169 968
2017	592 628	5 747 465
2018	683 579	6 354 963
2019	672 267	6 055 875
2020	444 604	5 209 980



Les volumes d'impressions au sein du Département restent importants, avec 5,6 millions de pages imprimées, malgré le recours important à la dématérialisation des activités et la crise sanitaire, qui a induit un télétravail généralisé.

1.6.5.3 PERF - Nombre de ramettes de papier commandées (en-tête, couleur, blanc)

Période	Nombre
2015	15732
2016	11363
2017	7987
2018	2734
2019	7944



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.6.**« Optimiser l'adéquation entre les besoins et les moyens techniques ou informatiques fournis »**

Les 3 objectifs développement durable sont des enjeux forts pour la gestion du patrimoine bâti départemental, sur la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, et sur l'augmentation de la part d'énergies renouvelables. Aussi pour les années à venir les objectifs sont :

- automatiser le suivi des consommations de fluides,
- supprimer progressivement le recours au fioul,
- développer des installations photovoltaïques en toitures dans les projets en cours et à venir,
- raccorder systématiquement les installations aux réseaux de chaleur urbains,
- valoriser des certificats d'économie d'énergie pour les travaux d'efficacité énergétique réalisés.

Direction des systèmes d'information**Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.6.****« Optimiser l'adéquation entre les besoins et les moyens techniques ou informatiques fournis »**

Avec le renouvellement mené du parc de postes de travail et la migration vers Windows10, les agents du Département disposent d'un équipement informatique ayant des performances très satisfaisantes.

Par ailleurs, la DSI poursuit sa stratégie de modernisation et de dotation en équipements portable et en smartphones, avec notamment le développement des solutions de visioconférence, le travail de renouvellement des infrastructures de production, ainsi que la refonte à venir de son datacenter.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

Direction des systèmes d'information

Eu égard à la période en cours, la DSI du Département a pu travailler fin 2020 au déploiement d'une nouvelle solution de visioconférence, permettant de faciliter les échanges entre les agents du Département, dans un contexte où le télétravail s'intensifie au sein des services. La sécurité des systèmes d'information est un axe sur lequel la DSI se concentre également, de sorte à réduire le risque d'une crise informatique majeure.

Le Département de la Savoie poursuit par ailleurs le développement de la gestion électronique des documents et va être amené fin 2021 à ouvrir de nouveaux téléservices aux citoyens. Ce dernier travail, important et mené en lien avec le Pôle Social du Département, a vocation à mieux répondre aux besoins des usagers.

Enfin, grâce aux facultés numériques nouvelles de partage de parc automobile, la DSI pilote en 2020-2021 la stratégie de modernisation, d'électrification et de rationalisation des véhicules légers au sein du Département. Cette démarche permet d'améliorer l'empreinte carbone de la collectivité, ainsi que les objectifs de développement durable.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

La formalisation des processus s'est poursuivie tout au long de l'année 2020, à la faveur du déploiement de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes. Ce travail de renforcement du contrôle interne sera complété à partir de 2021 par l'engagement de l'élaboration d'une cartographie et d'un plan de maîtrise de risques. Cette démarche pilotée et accompagnée par la DFIPAJ concernera l'ensemble des services du CD 73 (approche globale des risques et non pas uniquement comptables et financiers). Certains organigrammes fonctionnels seront également formalisés. Afin de préparer cette nouvelle étape, 195 personnes ont été formées au management des risques en 2020 au sein de la collectivité. Elles seront ainsi en capacité de participer activement à la campagne 2021 de cartographie des risques, qu'il s'agisse d'identifier, de coter, de valider ou de prioriser les risques, ou encore de proposer des mesures d'amélioration de la maîtrise du risque.

Par ailleurs, avec le soutien du Commissaire aux Comptes du Département, le travail de renforcement de la qualité comptable se poursuivra et devrait notamment donner lieu à une remise à plat des inventaires physiques et comptables. La démarche de performance donnera lieu, en 2021, à l'organisation de séances de dialogues de gestion redéfinies, renforçant les échanges avec les directions et l'analyse des résultats obtenus.

Le travail engagé de refonte de la nomenclature des achats, de biens et de services, permettra, à partir de 2021, l'établissement d'une cartographie des achats départementaux.

Enfin, une animation renforcée de la fonction juridique devrait être organisée dès la fin de 2021.

Pôle Social - Secrétariat général

La formalisation des processus et l'amélioration des procédures de reporting doivent se poursuivre, avec un souci de simplification, de rigueur et d'accessibilité. La sécurisation et une meilleure automatisation de notre système d'information, la stabilisation des équipes et leur consolidation, ainsi que les montées en compétence des agents, devraient faciliter cet objectif avec une meilleure lisibilité du rôle de chacun.

Par ailleurs, un effort important et continu pour l'amélioration et l'accès à l'information et à la formation de l'ensemble des agents du Pôle (organisation et accessibilité des procédures internes, communication interne, intranet, formation, animation des réseaux du pôle...) est maintenu.

Pôle solidarités territoriales - Secrétariat général

La priorité du Secrétariat général du Pôle des Solidarités Territoriales reste d'optimiser la mise en œuvre des procédures à respecter et les méthodes de travail entre les services opérationnels et les services supports (toutes thématiques confondues), de manière à ce que les projets se réalisent dans les temps impartis et dans les meilleures conditions possibles.

Il s'agit bien pour l'équipe de s'intégrer aux projets des directions, en s'adaptant aux besoins des uns et des autres.

L'accompagnement au changement reste également fondamental, ainsi que l'incitation à l'amélioration continue.

Par ailleurs, l'animation de groupe de pairs et de groupes métiers reste également un enjeu fort pour développer la culture commune au Pôle, la solidarité, et faciliter le travail dans un esprit de confiance, bien que l'organisation soit dépendante du contexte, ainsi que des priorités et des disponibilités de chacun.

Pôle Aménagement - Secrétariat général

En 2020, le Secrétariat général de l'Aménagement a fait l'objet d'une évolution avec l'optimisation des services d'appui centraux. La mise en œuvre du rattachement des agents de maintenance des collèges aux Maisons Techniques, et plus largement selon le cas, celui de la maintenance des bâtiments, va progressivement s'effectuer. La démarche d'optimisation du pilotage et de la régulation de l'activité des Maisons Techniques du Département est également lancée. Enfin, une des priorités du Secrétariat général de l'Aménagement demeure la poursuite de la dématérialisation et la modernisation des processus du Pôle, en assurant systématiquement leur simplification lorsque cela s'avère possible.



Sécurité et incendie



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2019/2020

Commissions d'élus : 1ère commission

Directions concernées :

- Pôle Aménagement – Direction de l'environnement
- Pôle Ressources et moyens – Direction des finances du pilotage de gestion et des affaires juridiques



SOMMAIRE

SYNTHESE	83
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	84
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	88
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	89
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	93

5,53%



Le Département participe au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Savoie par une contribution de fonctionnement et une subvention d'investissement pour les opérations immobilières. Il intervient par ailleurs, au travers du Fonds Risques et Érosions Exceptionnels (FREE), pour aider les collectivités à la réalisation de travaux de réparation de dégâts dus à l'érosion ou aux aléas climatiques (glissements de terrain, débordements torrentiels, ...) ou à la prévention d'événements (chutes de blocs par exemple) afin de préserver l'habitat et l'activité économique.

Contexte

Le SDIS de la Savoie est organisé en 9 bassins opérationnels intégrés aux bassins de vie. Son maillage territorial repose sur 75 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) et 7 postes avancés (dont 6 saisonniers). Le financement du fonctionnement du SDIS est assuré pour l'essentiel par les contributions du Département (57%), des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

L'activité 2020 est marquée par une baisse de - 19,8% en raison du contexte sanitaire induit par l'épidémie de la Covid-19 et 2 périodes de confinement, qui ont modifié les comportements humains, et ont donc impacté à la baisse l'activité opérationnelle du SDIS73. Cela a nécessité de mobiliser ses ressources de manière différente.

Pour le FREE, l'année 2020 a été consacrée au solde d'interventions initiées en 2018 à la suite de la tempête Éléonor ainsi qu'à la réparation de dégâts causés par des événements météorologiques survenus pendant l'année (débordements de cours d'eau, laves torrentielles, glissements de terrain, effondrements de routes et de berges) - on dénombre toutefois moins d'événements en 2020 que les années précédentes.

Principales réalisations

- Ralentissement du rythme de progression de la participation départementale au fonctionnement du SDIS 73 (+ 1,44% en 2019 et + 1,59% en 2020), grâce à la poursuite des efforts de gestion du SDIS 73 ;
- Poursuite des projets de bâtiments sur les centres de secours principaux de Sud Lac (construction avec pose de la 1ère pierre en février 2020) et de Chambéry (extension restructuration) ;
- Réalisation d'un diagnostic organisationnel, juridique et financier du Service ;

Enjeux

- Assurer un financement optimisé des services d'incendie et de secours.
- Prévenir les risques et réparer les impacts liés aux phénomènes d'érosion et aux aléas climatiques.

Chiffres et indicateurs clés

FREE :

281 847€ de subventions départementales en 2020

SDIS de la Savoie :

28,72 M€ de participation au fonctionnement en 2020 (+1,59%)

1,5 M€ de subventions pour les opérations immobilières en 2020

2 510 sapeurs-pompiers et **103** personnels administratifs et techniques spécialisés dont

471 sapeurs-pompiers professionnels

27 815 interventions en 2020 (-19,8%)

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Dans un contexte d'intervention des SDIS marqué par un climat social tendu au niveau national, et par des évolutions jurisprudentielles pouvant potentiellement impacter l'organisation des SDIS, le Département a demandé au SDIS de la Savoie de mener un diagnostic organisationnel, juridique et financier, en vue de la mise en place d'un conventionnement pluriannuel intégrant des objectifs de performance partagés. La convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2021 à 2023 a pour vocation de fournir un cadre pour la mise en œuvre des réformes nécessaires, en donnant au SDIS de la Savoie la visibilité budgétaire pour ce faire. Ces mesures de réforme vont néanmoins se traduire par des impacts budgétaires conséquents sur les 3 prochains exercices, dont l'essentiel du financement sera supporté par le Département. La convention est également constituée d'engagements et d'objectifs donnés au SDIS73, en particulier s'agissant de la mise en œuvre de réformes structurelles de son organisation opérationnelle. Ces dispositions ont été adoptés par le Conseil départemental lors de sa réunion du 18 décembre 2020.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Cadre juridique et institutionnel

Le service départemental d'incendie et de secours est un établissement public créé dans chaque département, chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de ses compétences, il exerce les missions suivantes :

- 1° La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- 2° La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- 3° La protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- 4° Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

Le SDIS est placé pour emploi sous l'autorité du Maire ou du Préfet, agissant dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police.

Le SDIS de la Savoie est administré par un Conseil d'administration composé de 14 représentants du Département, de 3 représentants des communes et 5 représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie. Le Conseil d'administration peut être présidé par le Président du Conseil départemental ou l'un des membres du Conseil d'administration désigné par le Président du Conseil départemental. La Présidence du SDIS de la Savoie est assurée par M. Arthaud-Berthet, Conseiller départemental.

Le financement du SDIS est assuré pour l'essentiel par des contributions financières des Communes, des EPCI et du Département. L'alinéa 1 de l'article L. 1424-35 du Code général des collectivités territoriales dispose que « la contribution du Département au budget du Service départemental d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du Conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le Conseil d'administration de celui-ci ». Il est précisé que l'augmentation de la participation des communes et EPCI est limitée à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

En 2019/2020, le SDIS de la Savoie comptait :

- ✓ 109 personnels administratifs et techniques spécialisés,
- ✓ 2 510 sapeurs-pompiers, dont :
 - 471 Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP),
 - 129 personnels du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) : 24 médecins, 81 infirmiers, 4 pharmaciens, 4 vétérinaires, 8 experts psychologues, 5 diététiciens, 1 maïeuticien, 1 sophrologue et 1 kinésithérapeute,
 - 1 910 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) hors double statut et hors SSSM.

Le SDIS recrute environ 270 sapeurs-pompiers saisonniers pour le renfort des centres de secours pendant 7 mois pour les saisons d'hiver et d'été et pour la surveillance des plages (par conventions facturées avec les communes).

Le SDIS de la Savoie est organisé en 9 bassins opérationnels intégrés aux bassins de vie. Son maillage territorial repose sur 75 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) et 7 postes avancés (dont 6 saisonniers), dont le nombre a évolué ainsi :

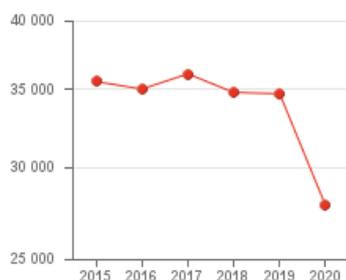
	2005	2016	2019
Centres de secours principaux (CSP)	7	7	7
Centres de secours (CS)	27	29	29
Centres de première intervention (CPI)	80	44	39
Postes avancés dont saisonniers	7	9	7
Total	121	89	82

Bilan opérationnel 2020

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire induite par l'épidémie de la Covid-19 et deux périodes de confinement du 17 mars au 21 mai puis du 30 octobre au 15 décembre. Cette crise a profondément modifié l'activité opérationnelle du SDIS de la Savoie et a eu pour effet de mobiliser les ressources du SDIS 73 de manière différente.

Sur le plan opérationnel, l'évolution du nombre d'interventions du SDIS73 est impactée par la modification des comportements humains induite par la crise sanitaire, entraînant une baisse de l'activité :

Période	Nombre
2015	35 521
2016	35 001
2017	36 067
2018	34 767
2019	34 684
2020	27 815



En 2020, 142 560 appels ont été traités (soit 391 appels par jour), générant 27 815 interventions (-19,8%) par 31 352 sorties de secours (-20,5%). Chaque intervention génère 1,13 sorties de secours, c'est-à-dire l'engagement d'un second CIS dans 13% des interventions.

En 2019, 162 927 appels avaient été traités (soit 446 appels par jour), générant 34 684 interventions par 39 426 sorties de secours.

En 2018, 161 522 appels avaient été traités (soit 442 appels par jour), générant 34 767 interventions par 39 468 sorties de secours.

Ces interventions concernent 24 100 victimes secourues en 2020 (30 160 en 2019 et 29 402 en 2018), soit -20,1%, et portent principalement sur :

- les secours à personnes : 80% (80% en 2019 et 79,5% en 2018) mais 69% de la ressource opérationnelle (67% en 2019),
- les incendies : 7% (6% en 2019 et 5,9% en 2018) mais 17% de la ressource opérationnelle (17% en 2019),
- les accidents de la circulation : 6% (6% en 2019 et 2018) mais 9% de la ressource opérationnelle (10% en 2019),
- les opérations diverses : 6% (7% en 2019 et 6,3% en 2018) mais 4% de la ressource opérationnelle (5% en 2019),
- les risques naturels et technologiques : 1% (1% en 2019 et 2,3% en 2018) mais 1% de la ressource opérationnelle (1% en 2019).

9% des interventions sont "hors missions" et sont en grande partie facturées (10,1% en 2019 et 9,8% en 2018).

Le SDIS73 a réalisé 1 130 transports Covid-19 (réels ou supposés) dont 76% en urgence et 24% en carence.

Les interventions ont lieu principalement de jour (63%) pour 37% de nuit. Les pics d'activité se situent entre 11h et 13h puis entre 17h et 20h. L'impact de la saisonnalité sur la distribution territoriale des secours est fort, puisque 38% de l'activité opérationnelle a lieu durant les mois de la saison d'hiver de décembre à mars.

Le taux de sollicitation des sapeurs-pompiers (ratio nombre d'heures d'intervention / nombre d'heures de garde et astreinte) est de 4,4% (5,6% en 2019 et 5,4% en 2018), en baisse significative en 2020 après une tendance en légère progression depuis 2016 (4,9% en 2016). Il présente également des disparités selon les bassins opérationnels (les BO de Chambéry/Chartreuse et Aix/Chautagne présentant un ratio respectivement à 11,9% et 7% en 2020 contre 14,4% et 8,7% en 2019).

Les sapeurs-pompiers volontaires assurent 62 % de la réponse opérationnelle (64% en 2019 et 61% en 2018).

86% des départs sont réalisés en moins de 10 minutes (88% en 2019 et en 2018). Le délai moyen d'arrivée sur les lieux est de 14mn 58s (pour 13mn au niveau national en 2018).



Orientations et objectifs stratégiques du SDIS73 dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2021 à 2023

Depuis plusieurs années, les enjeux financiers du SDIS73 s'inscrivent dans le contexte évolutif de l'intervention des SDIS, marqué par un climat social tendu au niveau national et par des évolutions jurisprudentielles pouvant potentiellement impacter l'organisation des SDIS, notamment s'agissant de la revalorisation par l'Etat de la prime de feu, du temps de travail et de l'utilisation de la ressource volontaire.

Le Département a ainsi demandé au SDIS de la Savoie de mener un diagnostic organisationnel, juridique et financier du Service dans ce contexte d'accroissement des charges, en vue de la mise en place d'un conventionnement pluriannuel intégrant des objectifs de performance partagés.

Cette convention pluriannuelle, prévue par l'article L1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit ainsi traduire les conséquences financières des orientations à mettre en œuvre sur les 3 prochaines années, et doit avoir à terme pour effet de contenir la progression de la contribution annuelle du Département au fonctionnement du SDIS73.

Les dépenses du SDIS73 sont principalement liées aux évolutions suivantes :

- des augmentations mécaniques de charges, notamment, à périmètre législatif et réglementaire constant, au titre de l'inflation et du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Le SDIS 73 s'engage à poursuivre les mesures déjà prises pour maîtriser l'évolution de ses charges de gestion courante au travers de la recherche de pistes d'économies (optimisation de son organisation, économies d'échelle, mutualisation...).

- des dépenses induites par la publication de textes législatifs ou réglementaires, ou de décisions de l'Etat (temps de travail, régime indemnitaire, taux de cotisations, taux d'indemnisation des SPV, ...).

- l'évolution du taux de l'indemnité de la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels, qui passe de 19% à 25% (base du traitement indiciaire brut), en application du décret n° 2020-903 du 24 juillet 2020. Cette mesure, qui représente une incidence financière en année pleine de 720 K€, est financée, en 2020, par la reprise partielle de la provision de 820 K€ constituée en 2015 pour la mise en conformité du temps de travail.

- la refonte du temps de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) :

Les travaux menés dans le cadre de l'audit organisationnel, juridique et financier ont mis en évidence la nécessité de :

- la refonte du système des astreintes,
- la redéfinition du temps de travail en fonction des situations de travail vis-à-vis du Service, en intégrant les équivalences horaires et les plafonds horaires, et l'ajustement du régime indemnitaire afférent,
- la révision du régime du logement des SPP (par nécessité absolue de service ou attribution d'une convention d'occupation précaire avec astreinte).

Ces travaux menés par le cabinet Lamotte ont été présentés à la Première Commission lors de sa réunion du 11 décembre 2020.

L'ensemble de ces mesures se traduit par des impacts budgétaires conséquents, dont l'essentiel du financement est supporté par le Département, au travers de l'évolution des montants prévisionnels des contributions du Département au budget du SDIS73 suivants :

	Rappel 2020	2021	2022	2023
Montant en M€	28 672 000 *	29 992 109	31 258 093	32 091 857
Evolution en %	+ 1,41 %	+ 4,60 %	+ 4,22 %	+ 2,67 %

* non compris un complément de 50 000 € pour financer le diagnostic organisationnel, juridique et financier

La convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2021 à 2023 a pour vocation de fournir un cadre pour la mise en œuvre de ces réformes en donnant au SDIS de la Savoie la visibilité budgétaire pour ce faire.

A cet égard, compte tenu de l'effort budgétaire conséquent demandé au Département au regard de l'évolution de ses propres recettes budgétaires, il est entendu que les montants prévisionnels exposés ci-avant représentent un plafond maximum et qu'il est demandé au SDIS de la Savoie de lisser, dans la mesure du possible, sur un exercice supplémentaire l'impact budgétaire de la refonte du temps de travail des SPP.

La convention est également constituée d'engagements et d'objectifs donnés au SDIS73, en particulier s'agissant de la mise en œuvre de réformes structurelles de son organisation opérationnelle.

Ces dispositions ont été adoptées par le Conseil départemental lors de sa réunion du 18 décembre 2020.

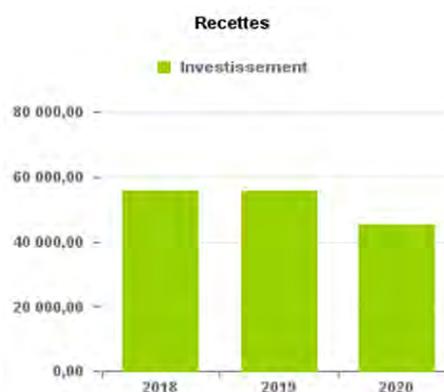
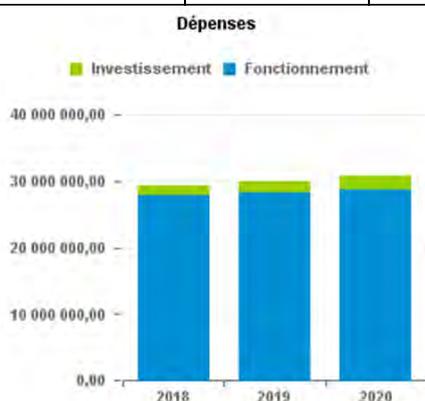
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

Dépenses	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique	27 898 700,00	1 330 650,00	28 298 700,00	1 632 064,00	28 748 700,00	2 010 598,00
Dépenses par section :	27 898 700,00	1 330 650,00	28 298 700,00	1 632 064,00	28 748 700,00	2 010 598,00
	total année : 29 229 350,00		total année : 29 930 764,00		total année : 30 759 298,00	

Recettes	CA 2018	CA 2019	CA 2020 données au : 08 Février 2021
	Recette Investissement	Recette Investissement	Recette Investissement
Par politique	55 691,13	55 691,13	45 044,09
Dépenses par section :	55 691,13	55 691,13	45 044,09



👤 Moyens humains par secteurs en 2018 – 2019 – 2020 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2018	2019	2020
SECURITE INCENDIE	Sécurité incendie	PRMD	DFIPAJ	0,05	0,05	0,1
		PAD	DE	0,2	0,1	0,1
	Sous-total du secteur			0,25	0,15	0,2
TOTAL tous effectifs pour la politique				0,25	0,15	0,2

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



La politique Sécurité et incendie consiste essentiellement à assurer un financement optimisé du SDIS de la Savoie, lequel est pleinement compétent et autonome pour organiser et assurer les missions qui lui sont dévolues par la loi. Elle ne nécessite pas de moyens humains propres au sein du Département, en dehors du suivi financier du SDIS de la Savoie assuré par le service expertise financière et contrôle externe, qui y consacre 0,1 ETP.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Contribuer au financement de la sécurité des populations et des territoires	1.1 Assurer un financement optimisé des services d'incendie et de secours	1.1.1 Contenir la progression de la participation départementale au financement du fonctionnement du SDIS
		1.1.2 Plafonner durablement la participation annuelle du Département au financement des équipements nécessaires aux services d'incendie et de secours dans le cadre d'une programmation immobilière pluriannuelle
2. Prévenir les risques et réparer les impacts liés aux phénomènes d'érosions et aléas climatiques	2.1 Prévenir les risques et réparer les impacts liés aux phénomènes d'érosion et aléas climatiques en soutenant les collectivités dans leurs projets	2.1.1 Maintenir un niveau minimum de soutien aux collectivités dans leurs projets de prévention ou de réparation

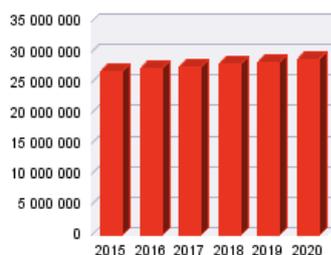
Objectif politique 1. Contribuer au financement de la sécurité des populations et des territoires

Objectif stratégique 1.1. Assurer un financement optimisé des services d'incendie et de secours

Objectif opérationnel 1.1.1. Contenir la progression de la participation départementale au financement du fonctionnement du SDIS

1.1.1.1 PERF - Evolution de la participation départementale au fonctionnement du SDIS

Période	Euros
2015	26 800 000
2016	27 200 000
2017	27 472 000
2018	27 872 000
2019	28 272 000
2020	28 722 000



La contribution de fonctionnement du Département représente :

- 57 % du total des contributions publiques (Communes-EPCI + Département),
- 51 % des recettes réelles de fonctionnement.

Après une forte progression de 900 K€ en 2015 en raison des effets de la réforme du temps de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP), conduisant le SDIS à solliciter davantage les Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) et à recruter 20 SPP supplémentaires et 10 SP emplois d'avenir en 2015, la progression de la participation du Département au budget de fonctionnement du SDIS a pu être contenue, malgré le plein effet de cette réforme, notamment par :

- la reprise sur 2017 de la provision constituée à ce titre, qui avait été prévue en 2016, mais qui n'a pas été réalisée sur cet exercice (ni sur les exercices suivants) en raison d'économies de gestion et du taux d'exécution favorable du budget ;
- le changement de mode de gestion de la Prestation de Fidélité et de Reconnaissance (PFR), avec la fin du système de gestion par capitalisation au profit d'une prise en charge en direct sur le budget du SDIS. Cette évolution a généré une économie cumulée sur 2016 et 2017 de près de 780 K€. Il faut toutefois noter que la loi de finances pour 2017 a opéré, à ce titre, un prélèvement de l'ordre de 0,5 M€ sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du Département de la Savoie.

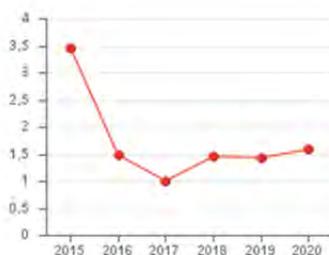
Depuis 2017, la progression de la contribution du Département est stabilisée à + 400 000 € chaque année, en raison des économies de gestion réalisées par le SDIS et du développement de pistes de financement propres (fonds européens) qui n'ont toutefois pas le caractère de ressources durables.

La provision précitée de 720 K€ sera partiellement exécutée en 2020 (pour environ 300 K€) afin de financer la revalorisation du taux de l'indemnité de feu (de 19% à 25%), en application du décret n° 2020-903 du 24 juillet 2020.

La contribution du Département en 2020 comprend une somme exceptionnelle de 50 000 € afin de mener un diagnostic organisationnel, juridique et financier du Service.

1.1.1.2 PERF - Taux de progression de la participation départementale au fonctionnement du SDIS

Période	Taux
2015	3,47
2016	1,49
2017	1,01
2018	1,46
2019	1,44
2020	1,59



La progression de la participation du Département a pu être contenue depuis 2016 au regard du contexte décrit précédemment.

La croissance de la participation du Département est à mettre en corrélation avec le taux d'évolution plafonné de la participation des communes et EPCI de 0,9 % en 2015, 1 % en 2016, 0,8 % en 2017, 1 % en 2018, 1,9 % en 2019 et 1% en 2020.

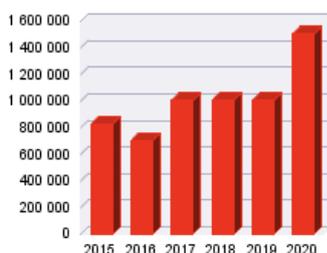
Bien que stabilisée en valeur à + 400 000 € par an à compter de l'exercice 2017, le taux d'évolution de la participation départementale demeure au-delà du plafond de 1,2% fixé par le contrat financier signé avec l'Etat le 29 juin 2018, soit + 1,59 en 2020 (+ 1,41% hors contribution exceptionnelle) après + 1,44 % en 2019 et + 1,46 % en 2018. L'application de ce contrat dit « de Cahors » a néanmoins été suspendue en 2020.

Objectif opérationnel

1.1.2. Plafonner durablement la participation annuelle du Département au financement des équipements nécessaires aux services d'incendie et de secours dans le cadre d'une programmation immobilière pluriannuelle

1.1.2.1 PERF – Evolution de la subvention d'équipement départementale au financement des investissements dans les centres d'incendie et de secours

Période	Euros
2015	820 000
2016	700 000
2017	1 000 000
2018	1 000 000
2019	1 000 000
2020	1 500 000



La subvention d'équipement du Département, affectée au financement des opérations de constructions, réhabilitations, rénovations et extensions des Centres d'Incendie et de Secours (CIS), représente :

- 50% du coût HT pour une opération immobilière liée à un Centre de Secours Principal (CSP), un Centre de Secours (CS) ou un Centre de Secours de Montagne (CSM) ;
- 30% du coût HT pour une opération immobilière liée à un Centre de Première Intervention (CPI) ou une Section.

La programmation pluriannuelle établie par le SDIS de la Savoie pour la période 2017/2024 faisait état de projets importants avec des besoins de financement conséquents correspondant à leur mise en œuvre immédiate :

- poursuite du projet de construction du CSP de Sud Lac et du projet de restructuration du CSP de Chambéry,
- engagement de nouvelles opérations sur les CIS des Echelles (restructuration), La Plagne (construction en VEFA) et Aix-les-Bains (restructuration).

Lors de sa séance du 20 octobre 2017, le Conseil départemental a notamment décidé :

- ✓ de compléter le dispositif précité, en validant le principe du recours à l'emprunt par le SDIS de la Savoie pour financer le besoin budgétaire complémentaire non couvert par la subvention d'investissement départementale annuelle ;
- ✓ d'approuver, par conséquent, le principe selon lequel une part de la subvention d'investissement départementale annuelle versée au SDIS de la Savoie finance le remboursement de la part de capital de l'emprunt ;
- ✓ d'autoriser le SDIS de la Savoie, au regard de la programmation pluriannuelle 2017/2024, à mobiliser un emprunt selon les caractéristiques suivantes :
 - un montant définitif déterminé au plus juste du besoin, avec une mobilisation en une ou plusieurs tranches,
 - une affectation au financement des opérations conduites sur les CIS Les Echelles, La Plagne et Aix-les-Bains,
 - un remboursement sur une durée de 6 ans au maximum, sans dépasser le 31 décembre 2023.

Le volume global d'emprunt ainsi mobilisé par le SDIS de la Savoie, pour le compte du Département, s'élève à 1 727 043,18 €, dont une première tranche en 2018 d'un montant de 1 099 979 € et une seconde tranche en 2019 d'un montant de 627 064 €.

Lors de sa séance du 21 février 2020, le Conseil départemental a décidé de réajuster le montant de la subvention d'équipement allouée au SDIS de la Savoie à un montant de 1 500 000 € afin de tenir compte de l'état d'avancement des projets et de l'évolution du coût réel des opérations :

- des moins-values sur le CIS de la Plagne pour 207 K€ et sur le CIS de Chambéry pour 118 K€ ;
- une plus-value de 670 K€ sur le CIS Sud Lac, au titre principalement des études et travaux supplémentaires induits par la nature géologique de l'emprise foncière du projet ;
- une évolution de la nature de l'opération sur le CIS d'Aix-les-Bains impactée par le projet de réimplantation de l'hôpital et des EHPAD d'Aix-les-Bains sur une parcelle actuellement occupée par le CSP d'Aix. Ce projet structurant pour l'agglomération et les communes impliquerait une reconstruction complète de la caserne sur une parcelle située en face de son implantation

actuelle et engendrerait une évolution significative du financement apporté par le Département sur ce CSP (1 253 K€ initialement prévus contre 4 391 K€ pour une reconstruction).

Lors de sa séance du 6 novembre 2020, la Commission Permanente a approuvé la répartition de la subvention d'équipement, selon les modalités suivantes :

CIS	Nature des travaux	Utilisation de la subvention	Montant 2020
Chambéry	Extension restructuration	Financement direct	632 178,62 €
Sud Lac	Construction	Financement direct	346 965,30 €
Aix-les-Bains	Extension restructuration	Remboursement emprunt en capital	161 599,59 €
		Financement direct	0 €
Les Echelles	Extension restructuration	Remboursement emprunt en capital	39 551,84 €
		Financement direct	0 €
La Plagne	Construction	Remboursement emprunt en capital	105 608,81 €
		Financement direct	214 095,84 €
TOTAL			1 500 000 €

S'agissant du patrimoine immobilier, le bilan 2020 du SDIS73 est le suivant :

- poursuite des chantiers de la restructuration du CS de Chambéry, de la construction du CS de Sud Lac (à la Motte-Servolex), et de restructuration du bâtiment A de l'Etat-Major,
- avancement du dossier de reconstruction du CSP d'Aix-les Bains,
- réaménagement de locaux opérationnels ou de locaux de vie dans les centres de Moutiers, Tignes, Aime, Ugine,
- travaux de conformité et économie d'énergie sur l'ensemble des CS,
- entretien de l'ensemble des CS.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Assurer un financement optimisé des services d'incendie et de secours »

Le ralentissement du rythme de progression de la participation départementale au fonctionnement du SDIS 73 se poursuit en 2020 grâce aux efforts de gestion du SDIS 73.

Le dispositif de financement des CIS instauré en 2017, au regard de la programmation pluriannuelle du SDIS de la Savoie pour 2017/2024, a permis de donner de la visibilité budgétaire au SDIS pour lui permettre de réaliser des projets structurants, tout en maîtrisant le cadrage budgétaire avec une subvention d'un montant annuel de 1 M€, revalorisée de + 500 000 € en 2020 pour tenir compte de l'évolution de la nature de certains projets.

Ces relations financières entre le Département de la Savoie et le SDIS de la Savoie vont toutefois être confrontées au contexte évolutif de l'intervention des SDIS, marqué par un climat social tendu au niveau national et par des évolutions jurisprudentielles pouvant potentiellement impacter l'organisation des SDIS, notamment s'agissant de la revalorisation par l'Etat de la prime de feu, du temps de travail et de l'utilisation de la ressource volontaire.

C'est ainsi que le Département a demandé au SDIS de la Savoie de mener un diagnostic organisationnel, juridique et financier du Service dans un contexte d'accroissement des charges, en vue de la mise en place d'un conventionnement pluriannuel intégrant des objectifs de performance partagés.

La convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2021 à 2023 a pour vocation de fournir un cadre pour la mise en œuvre des réformes nécessaires, en donnant au SDIS de la Savoie la visibilité budgétaire pour ce faire. La convention est également constituée d'engagements et d'objectifs donnés au SDIS73, en particulier s'agissant de la mise en œuvre de réformes structurelles de son organisation opérationnelle.

L'ensemble des mesures de réforme du SDIS73 va néanmoins se traduire par des impacts budgétaires conséquents sur les 3 prochains exercices, dont l'essentiel du financement sera supporté par le Département

Ces dispositions ont été adoptés par le Conseil départemental lors de sa réunion du 18 décembre 2020.

Objectif politique

2. Prévenir les risques et réparer les impacts liés aux phénomènes d'érosions et aléas climatiques

Objectif stratégique

2.1. Prévenir les risques et réparer les impacts liés aux phénomènes d'érosion et aléas climatiques en soutenant les collectivités dans leurs projets

Objectif opérationnel

2.1.1. Maintenir un niveau minimum de soutien aux collectivités dans leurs projets de prévention ou de réparation

2.1.1.1 PERF - Accompagnement des collectivités au titre du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels

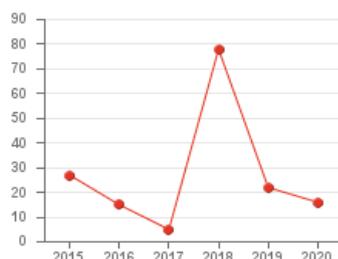
Période	Subventions accordées (€)	Investissements aidés (€)
2015	700 000	3 566 128
2016	367 887	989 884
2017	50 285	137 692
2018	1 299 738	4 542 384
2019	570 000	2 725 958
2020	281 847	1 023 442



Avec près de 300 K€, l'effort financier du Département revient sur des niveaux d'accompagnement plus « classiques » que ceux déployés à la suite de la tempête Eléonor, tout en répondant au besoin réel des collectivités puisque toutes les demandes ont pu être honorées sur 2020.

2.1.1.2 ACT - Fonds Risques et Erosions Exceptionnels : nombre de projets soutenus

Période	Nombre
2015	27
2016	15
2017	5
2018	78
2019	22
2020	16



Une vingtaine de dossiers a été instruite consécutivement à des événements ponctuels survenus au cours de l'année 2020 ainsi qu'au solde de dernières interventions initiées en 2018 à la suite de la tempête Eléonor (janvier 2018).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.1.



« Prévenir les risques et réparer les impacts liés aux phénomènes d'érosion et aléas climatiques en soutenant les collectivités dans leurs projets »

Le FREE, dispositif départemental, permet d'aider les communes pour la réalisation de travaux de réparation de dégâts dus à l'érosion ou aux aléas climatiques (glissements de terrain, débordements torrentiels...), ou de prévention (chutes de blocs), afin de préserver l'habitat et l'activité économique.

L'année 2020 a été consacrée au solde d'interventions initiées en 2018 à la suite de la tempête Eléonor ainsi qu'à la réparation de dégâts causés par des événements météorologiques violents survenus au cours de l'année 2020, ayant principalement occasionné des débordements de cours d'eau, des laves torrentielles, des glissements de terrain, et des effondrements de routes et de berges.

Le Département a su une nouvelle fois mobiliser les crédits nécessaires à l'accompagnement des projets de collectivités, dans des proportions certes inférieures aux années précédentes, mais toujours à la hauteur des besoins des collectivités.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES :



OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURES	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
► 1.1. Assurer un financement optimisé des services d'incendie et de secours	1SI1 Maîtrise de la participation départementale au budget du SDIS	Conventionnement pluriannuel	2021					😊
► Pratiques et performance internes	1SI2 Mutualisations dans la gestion du SDIS		En cours		😊			

Un diagnostic organisationnel, juridique et financier du Service a été conduit en 2020, préalablement à la mise en place d'un conventionnement pluriannuel traduisant les conséquences financières des orientations à mettre en œuvre sur les 3 prochaines années, tout en intégrant des objectifs de performance partagés. Cela devrait permettre à terme de contenir la progression de la contribution annuelle du Département au fonctionnement du SDIS (pénalisée par le plafonnement légal de la contribution du bloc communal au financement du SDIS, dont la suppression supposerait une évolution des textes).

L'ensemble des mesures de réforme du SDIS73 va néanmoins se traduire par des impacts budgétaires conséquents sur les 3 prochains exercices, dont l'essentiel du financement sera supporté par le Département.

Ces dispositions ont été adoptées par le Conseil départemental lors de sa réunion du 18 décembre 2020, avec une convention pluriannuelle de partenariat mise en place pour la période 2021 à 2023.

Par ailleurs, des actions de mutualisations de moyens entre les services du SDIS73 et les services du Département sont engagées, dans les domaines des routes, des systèmes d'information, des bâtiments et moyens généraux. Selon les thématiques, l'intérêt de telles actions demeure toutefois limité.

Enfin, en ce qui concerne le FREE, il est difficile d'évoquer des perspectives pour 2021 étant donné qu'il s'agit d'un fond mobilisable en fonction d'événements climatiques exceptionnels qui pourraient intervenir dans l'année. Cependant, le Département a toujours répondu présent et adapté ses aides en fonction des situations d'urgence rencontrées (très aléatoires et dépendant de l'ampleur des événements survenus).

On peut néanmoins constater avec le changement climatique la récurrence d'épisodes météorologiques violents pouvant engendrer localement des dégâts importants et mobilisant le FREE plus souvent : trois importantes années de programmation sur ces huit dernières années (2015, 2018 et 2019), avec 2020 un peu plus en retrait.



Approche européenne



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2019/2020

Commissions d'élus : 1^{ère} commission

Direction concernée :

- Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales



SOMMAIRE

SYNTHESE	97
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	98
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	101
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	103
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	110

SYNTHESE - PROGRAMMES EUROPÉENS



Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens.

Contexte

La réalisation de la programmation 2014-2020 s'est poursuivie en 2020, en dépit de la crise sanitaire. Le Département s'est fortement mobilisé pour contribuer à l'adaptation des programmes à cette crise, mais aussi pour la phase d'écriture de la programmation 2021-2027, dont le rythme d'avancement a été très soutenu.

Par ailleurs, la programmation européenne bénéficie aux territoires, mais également aux projets portés par le Département lui-même pour la mise en œuvre de ses politiques et de son programme d'actions (en matière d'insertion, d'actions patrimoniales et de numérique notamment).

Principales réalisations

- Adaptation à la crise sanitaire et réalisation des Plans Intégrés Territoriaux (PITER) et Thématiques (PITEM) dans lesquels le Département est impliqué en qualité de partenaire, pour un montant de retombées FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) en Savoie de plus de 7 M€.
- Adaptation à la crise sanitaire et réalisation de 16 opérations d'actions d'insertion dans le cadre de la Subvention globale FSE (Fonds Social Européen) 2018-2020.
- Au niveau du FSE, déblocage de la réserve de performance (à la suite de l'atteinte des résultats) et de reliquats ayant permis une programmation supplémentaire de plus de 700 000 € afin d'éviter une année de rupture entre les deux périodes de programmation européenne.
- Accompagnement à la réalisation d'opérations pour les 9 territoires labellisés « espace valléen », cumulant une enveloppe d'aide FEDER de près de 5,8 M€
- Accompagnement des 6 territoires labellisés « Groupes d'Acteurs Locaux » (GAL, dispositif LEADER) au travers d'une enveloppe de crédits spécifiques de 6,7 M€ du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Enjeux

- Assurer le cofinancement de l'action départementale en matière de solidarité sociale, permettant ainsi une démultiplication des actions grâce aux fonds européens.
- Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens.
- Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens.
- Garantir aux territoires l'effet levier des fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département.
- Dans la perspective de la prochaine période de programmation européenne 2021-2027, optimiser le résultat des concertations pour l'écriture des futurs cadres d'action des fonds européens.
- Année 2020 : année de la présidence française de stratégie macro-régionale alpine (SUERA) : opportunité de défendre les enjeux des départements alpins, aux côtés de l'Etat et des Régions, dans le cadre de l'écriture des futurs programmes européens.

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

L'année 2021 va s'inscrire dans ce contexte de chevauchement des deux périodes de programmation dans une logique de continuité et d'adaptation à la crise sanitaire de la réalisation de la fin de la programmation 2014-2020 et d'une mobilisation importante dans le cadre des travaux d'écriture de la programmation européenne 2021-2027.

Afin d'accroître l'efficacité de l'action départementale, une nouvelle offre de services a été mise en place au sein du Service des affaires agricoles et européennes. L'objectif visé est de faciliter la mobilisation de financements européens en faveur des projets portés par la collectivité départementale et de renforcer son rôle de relai des territoires auprès des instances en charge de la mise en œuvre des programmes européens.

Chiffres et indicateurs clés

4,29 équivalents temps plein (ETP) (au sein de l'unité Europe du Service des Affaires Agricoles et Européennes), venant en appui à l'ensemble des services intervenant dans ce domaine.

73 M€ de fonds européens mobilisés sur le territoire de la Savoie au titre de la programmation 2014-2020, au profit de **2000** projets.

Plus de 2000 bénéficiaires d'une action d'insertion financée par la subvention globale FSE 2018-2020 du Département.

775 000€ mobilisés sur le FEDER régional pour le déploiement des tablettes numériques dans les collèges

REACT : plan de relance de la commission européenne, à la suite de la crise COVID-19, accordant des crédits complémentaires à répartir sur différents programmes (FEDER FSE régional, FEADER)

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Depuis 1989, la mobilisation des acteurs et territoires de la Savoie pour mobiliser des crédits européens est toujours plus importante.

La mobilisation des fonds européens sur le Département de la Savoie s'est faite historiquement au travers du programme Interreg Alcotra entre 1989 et 1993 et s'est ensuite diversifiée par la mobilisation de crédits liés à la politique de développement rural (via l'objectif 5b financé par le FEDER, le FEOGA - Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole - et le FSE entre 1994 et 1999, puis l'objectif 2 entre 2000 et 2006, le programme Leader).

La période de programmation 2007-2013 a vu une augmentation importante des retombées de l'ensemble des fonds que ce soit le FSE, le programme Alcotra, le FEDER régional et par la mise en place du POIA (Programme opérationnel interrégional massif Alpes) financé également par le FEDER pour atteindre sur la période 2007-2013, un total de près de 77 M€ de crédits européens mobilisés en Savoie.

L'année 2020 : continuité et adaptation à la crise sanitaire de la réalisation de la programmation 2014-2020 et mobilisation importante dans le cadre des travaux d'écriture de la programmation européenne 2021 2027

Pour la programmation 2014-2020, au 31 décembre 2020, il y a déjà plus de 73 M€ de fonds européens mobilisés en Savoie.

Crédits européens mobilisés en Savoie sur la période 2014-2020 (millions d'euros)

FEADER	Programme régional FEDER/FSE	Programme national FSE	FEDER ALCOTRA	POIA	Programme RHONE SAONE	TOTAL
26,6 M€	13,8 M€	5,5 M€	20,3 M€	6,5 M€	0,9 M€	73,6M€

Les fonds européens, au travers des différents programmes (Programme de coopération transfrontalière ALCOTRA, Programme Opérationnel Interrégional de massif Alpes - POIA, FSE national, FEDER/FSE régional, FEADER Leader), représentent un apport financier important pour la Savoie. Ils ont permis l'émergence de nombreux projets qui n'auraient sans doute pas vu le jour autrement. Au fil des campagnes de programmation, le Département s'est attaché à maintenir sa capacité à bénéficier et faire bénéficier le territoire savoyard et ses acteurs des programmes financés par l'Union Européenne. D'ores et déjà, ce sont ainsi plus de 73 millions d'euros de retombées financières qui ont été perçues en Savoie sur la période 2014-2020.

Ce résultat est le fruit d'une forte implication du Département que ce soit par sa participation aux instances de pilotage de programmes européens (ALCOTRA, POIA et FEDER régional), par la gestion en tant qu'organisme intermédiaire du volet inclusion du Fonds Social Européen, ou par la mise en œuvre de crédits spécifiques dédiés aux projets européens sur le territoire savoyard (Alcotra et Leader plus particulièrement). Sur ce dernier volet, plus de 50 projets ont ainsi pu être soutenus via les crédits spécifiques depuis 2016.

Ces programmations bénéficient donc aux territoires, mais également au Département lui-même pour la mise en œuvre de ses politiques et de ses propres projets (en matière d'insertion et d'actions patrimoniales notamment). Elles s'inscrivent dans un objectif d'optimisation des politiques de solidarité sociale et territoriale du Département à travers les fonds européens. Elles ont également permis de tester de nouvelles approches territoriales que ce soit à travers les plans intégrés territoriaux ou thématiques dans le programme Alcotra (PITER/PITEM) ou les espaces valléens sur le programme Massif des alpes POIA.

Forte de ces résultats, et afin d'accroître l'efficacité de l'action départementale, une nouvelle offre de services a été mise en place au sein de l'unité « Europe » du Service des affaires agricoles et européennes. Les objectifs visés sont de faciliter la mobilisation de financements européens en faveur des projets portés par la collectivité départementale, et de renforcer le rôle du Département comme relai des territoires auprès des instances en charge de la mise en œuvre des programmes européens.

Par ailleurs, l'Union européenne révisé tous les sept ans sa stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et des populations. Le cadre réglementaire et financier 2021 – 2027 ne sera connu qu'à l'issue des négociations entre les Etats membres, la Commission européenne et le Parlement européen (probablement au printemps 2021). De plus, les priorités thématiques de la période 2021 2027 sont fortement influencées par les annonces de la Commission européenne en faveur d'un pacte Vert pour l'Europe.

Ainsi, pour la période de programmation 2021- 2027, la stratégie européenne est organisée autour de cinq objectifs stratégiques :

- **Objectif stratégique 1** : Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation vers une économie innovante et intelligente.
- **Objectif stratégique 2** : Une Europe plus verte et à faible émission de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation aux changements climatiques et de la prévention des risques naturels.
- **Objectif stratégique 3** : Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux Technologies de l'information et de la communication (TIC).
- **Objectif stratégique 4** : Une Europe plus sociale par la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux.
- **Objectif stratégique 5** : Une Europe plus proche des citoyens par la promotion du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières, au moyen d'initiatives locales.

Pour cette nouvelle période de programmation, la Région Auvergne Rhône Alpes est reconduite dans son rôle d'autorité de gestion régionale des fonds FEDER, FSE, FEADER, ainsi que sur le programme de coopération transfrontalier Alcotra.

Par conséquent, l'année 2020, qui s'est inscrite dans ce contexte de chevauchement des deux périodes de programmation, s'est déroulée à la fois dans une logique de continuité et d'adaptation à la crise sanitaire de la réalisation de la fin de programmation 2014-2020, et d'une mobilisation importante dans le cadre des travaux d'écriture de la programmation européenne 2021 2027.

A noter : En réponse à la crise de la pandémie de COVID-19, la Commission européenne a lancé en mai 2020 un Plan de relance européen intitulé, « *Next Génération EU* ». Ce plan a permis la mise en place, après négociations, du dispositif *REACT-EU*, dont le règlement a été adopté le 23 décembre 2020 par le Parlement et le Conseil de l'Union européenne. La mise en œuvre du dispositif *REACT-UE* va permettre de fournir un soutien pour :

- Favoriser la réparation des dommages causés par la crise engendrée par la pandémie de COVID-19,
- Préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.

Un budget global de 47,5 milliards d'euros de fonds structurels européens va être consacré au dispositif de relance *REACT-UE* pour l'ensemble des États membres de l'Union européenne sur la période 2021-2022.

De plus, une enveloppe prévisionnelle de 151,3 millions d'euros pour 2021 a été attribuée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la fin de la programmation FEDER/FSE 2014-2020. Une enveloppe complémentaire *REACT-UE* pourra être allouée en 2022 en fonction de la situation socio-économique de la France.

La Région a ainsi identifié quatre domaines d'intervention pour la mobilisation des crédits *REACT-EU* : soutien aux PME et à l'économie numérique, soutien au BTP et à la transition écologique, soutien au domaine de la santé, et soutien à l'emploi, la formation et l'orientation.

FSE :

Le FSE (Fonds social européen) pour lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion est un dispositif piloté directement par le Département au travers d'une subvention globale qui accompagne la politique d'insertion du Département et de nombreuses initiatives locales. Aujourd'hui, les subventions accordées au titre du FSE par le Département s'élèvent à plus de 900 000 €/an et permettent d'accompagner près de 700 Savoyards sur l'année 2020 vers et dans l'emploi, au travers de la réalisation de 16 opérations. Sur ce dispositif piloté par le Département, l'effet levier est important : pour 1 € mobilisé par le Département, ce sont quasiment 3 € de FSE qui sont injectés en Savoie sur l'insertion.

FEDER/FSE Régional :

Le programme Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)/FSE régional intervient sur les thématiques de l'innovation, du développement économique, des nouvelles technologies, de l'environnement, ou encore de l'énergie... Pour la Savoie, les retombées économiques du programme FEDER s'élèvent à plus de 13,8 M€, au bénéfice d'acteurs et de territoires savoyards, comprenant notamment le « plan numérique dans les collèges » pour un montant d'intervention de FEDER de 770 000€.

POIA :

Le Programme Opérationnel Interrégional du Massif des Alpes (POIA) est un dispositif dédié aux territoires alpins des Régions Auvergne Rhône-Alpes et PACA. Il a notamment permis l'émergence de nouvelles dynamiques territoriales pour le développement touristique : 9 territoires labellisés "espace valléen" en Savoie cumulant une enveloppe d'aide FEDER de près de 2 M€. *Exemple* : valorisation touristique du col de la Madeleine dans le cadre de "l'espace valléen" des Vallées d'Aigueblanche.

Au global, les retombées du programme FEDER s'élèvent à plus de 6,5 M€ au bénéfice des territoires.

A noter : la Commission Européenne souhaitant réduire le nombre de programmes opérationnels (PO) pour la future période de programmation, le POIA va être intégré au Programme opérationnel régional de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (sanctuarisation de l'enveloppe dédiée au massif, qui ne sera pas utilisée pour d'autres thématiques, soit près de 34 M€ et gouvernance dédiée).

ALCOTRA :

Le programme **Alpes Latines Coopération Transfrontalière (ALCOTRA)** génère 20 M€ de retombées au bénéfice de partenaires savoyards. Le Département est partenaire du programme et porte 2 postes en interne : un poste d'animation du programme au Département (au sein de l'unité « Europe » du Service des affaires agricoles et européennes) et un poste d'instructeur au sein du secrétariat conjoint du programme à Turin.

L'année 2020 a permis la continuation et l'adaptation de la réalisation des Plans Intégrés Territoriaux (PITER) et Thématiques (PITEM), pour lesquels le Département est impliqué en qualité de partenaire, ainsi que la programmation de projets simples pour un montant de retombées FEDER en Savoie de plus de 1 M€.

A noter : Une forte mobilisation de l'unité a été nécessaire dans le cadre des travaux de la Task force (instance de travail dans laquelle siège l'ensemble des partenaires du programme) pour les travaux de réflexion et d'écriture du prochain programme.

La crise sanitaire a également entraîné une mobilisation importante des partenaires afin de permettre une adaptation des règlements.

FEADER :

Le **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)** est dans une bonne dynamique globale de programmation, avec la levée des blocages sur le dispositif LEADER et sur les paiements en lien avec le logiciel de paiement OSIRIS, ce qui permet enfin un démarrage de la programmation.

L'une de ses mesures, le programme LEADER, a délivré près de 9,6 millions d'euros à 6 territoires retenus en Savoie pour la période 2014-2020. Les programmes d'actions proposés par ces territoires doivent répondre à au moins un des enjeux suivants : changement de pratique et préservation des ressources, vitalité sociale des territoires ruraux, territorialisation des économies rurales, adaptation au changement climatique, et stratégie alimentaire de territoire.

A noter : La fin de programmation du dispositif LEADER actuel est repoussée au 31/12/2022, les années 2021 et 2022 s'inscrivant comme deux années de transition en attente du futur dispositif qui devrait démarrer au 1er janvier 2023.

Dans le cadre du plan de relance de l'UE (REACT), une enveloppe complémentaire de crédits pour les deux prochaines années a été octroyée sur le périmètre de la région Auvergne Rhône-Alpes et s'élève entre 20 et 30 M€. L'ensemble des Groupes d'Actions Locaux (instances de pilotage de la stratégie LEADER sur les territoires) doit transmettre à l'autorité de gestion un état d'avancement de sa programmation, afin de bénéficier d'une rallonge de leur maquette financière pour continuer à programmer des projets sur les deux années de transition 2021 et 2022.

SUERA :

La **Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine (SUERA)** implique 7 États et près de 50 régions. Les Alpes, avec leurs zones de piémonts et de plaines, représentent pour ces acteurs un atout et un enjeu spécifiques.

En effet, très exposé au changement climatique, le massif alpin a besoin de réponses rapides aux conséquences de ce dernier. Tourisme, biodiversité, agriculture, mobilité, énergie... : la SUERA encourage les démarches innovantes adaptées aux problématiques de montagne.

La France a assuré la présidence de la SUERA de janvier à décembre 2020, et en raison de la crise sanitaire, cette présidence française est prolongée sur l'année 2021. Cela représente une opportunité inédite pour plaider en faveur de la prise en compte des enjeux alpins dans le cadre de la prochaine écriture des futurs programmes européens relevant de la politique de cohésion. La SUERA doit en outre permettre de fédérer les territoires alpins autour d'axes thématiques stratégiques, d'enjeux et d'actions concrètes.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

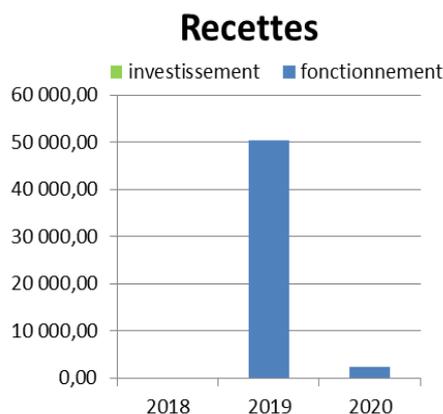
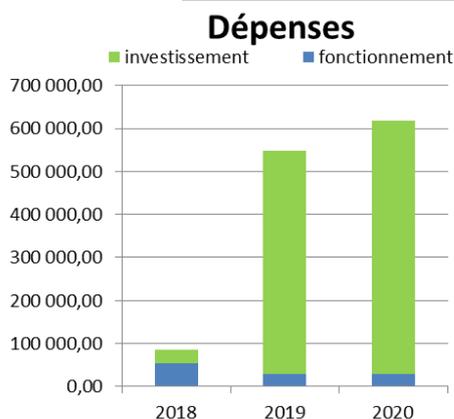


Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

Secteurs budgétaires de la politique AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECTEURS BUDGETAIRES						
PROCEDURES CONTRACTUELLES						
Dépenses	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
PROCEDURES CONTRACTUELLES	53 064,42	32 309,23	28 441,15	520 129,26	28 297,55	590 918,73
Dépenses par section :	53 064,42	32 309,23	28 441,15	520 129,26	28 297,55	590 918,73
	total année : 85 373,65		total année : 548 570,41		total année : 619 216,28	

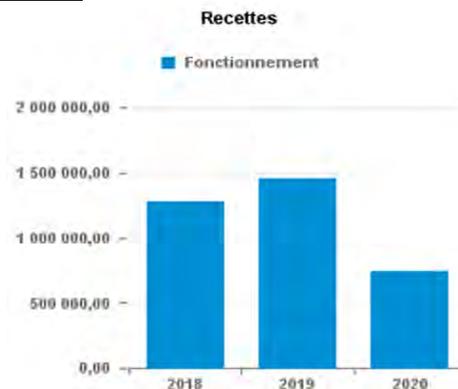
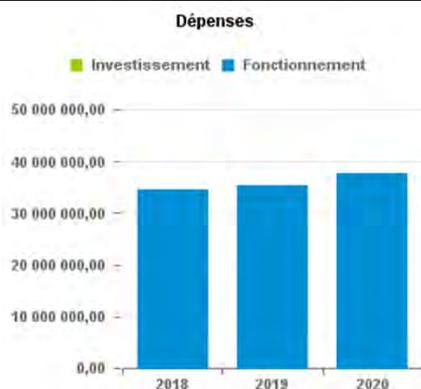
SECTEURS BUDGETAIRES						
PROCEDURES CONTRACTUELLES						
Recettes	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
PROCEDURES CONTRACTUELLES	0,00		50 441,27		2 494,00	
Dépenses par section :	0,00		50 441,27		2 494,00	
	total année : 0,00		total année : 50 441,27		total année : 2 494,00	



Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique SOCIAL COHESION

SECTEURS BUDGETAIRES						
INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION						
Dépenses	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 09 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	34 435 830,24	10 000,00	35 321 718,52	17 000,00	37 807 080,97	3 000,00
Dépenses par section :	34 435 830,24	10 000,00	35 321 718,52	17 000,00	37 807 080,97	3 000,00
	total année : 34 445 830,24		total année : 35 338 718,52		total année : 37 810 080,97	

Recettes	CA 2018	CA 2019	CA 2020 données au : 09 Février 2021
	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement
Par politique			
INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	1 278 084,15	1 455 990,69	747 337,54
Dépenses par section :	1 278 084,15	1 455 990,69	747 337,54



👤 Moyens humains par secteurs en 2018-2019-2020 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2018	2019	2020
E A U P R P O R P	PROCEDURES CONTRACTUELLES (politique aménagement)	PSTD	DPT	2,9	2,75	4,24
	Sous-total du secteur			2,9	2,75	4,24

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



L'effectif « Métiers de l'Europe » du Service des Affaires Agricoles et Européennes est quasi entièrement cofinancé par des fonds européens (2 postes cofinancés à 92,5 % : animation et instruction Alcotra, 1 poste financé à plus de 50% dans le cadre de la subvention globale FSE, 1 poste de gestionnaire valorisé dans le cadre du suivi de plusieurs projets alcotra).

L'Unité « Europe » a bénéficié d'un recrutement supplémentaire début 2020, qui a permis de repenser l'offre de services et de défendre les enjeux du Département dans le cadre de l'écriture des programmes européens 2021-2027.

Les objectifs visés par la nouvelle offre de services sont de faciliter la mobilisation de financements européens en faveur des projets portés par la collectivité départementale, et de renforcer son rôle de relai des territoires auprès des instances en charge de la mise en œuvre des programmes européens.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens	1.1. Assurer le cofinancement de l'action départementale en matière de solidarité sociale par des fonds européens	1.1.1. Accompagner le développement d'actions par les territoires dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion par la mobilisation du FSE 1.1.2. Maintenir le niveau d'intervention du Plan Départemental d'Insertion à travers la subvention globale FSE
	1.2. Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens	1.2.1. Maintenir le nombre de projets qui émergent sur des fonds européens 1.2.2. Améliorer la sécurisation des opérations et les recettes attendues
	1.3. Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens	1.3.1. Augmenter la diversification des fonds européens pour accompagner les projets du Conseil Départemental et permettre une mise en œuvre des politiques départementales avec des financements européens (logique d'optimisation financière)
	1.4. Garantir aux territoires l'effet levier sur les fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département	1.4.1. Accroître le nombre de projets savoyards mobilisant les crédits spécifiques "Europe" du Département

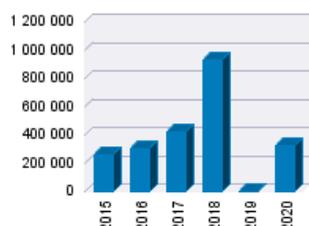
Objectif politique	1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens
Objectif stratégique	1.1. Assurer le cofinancement de l'action départementale en matière de solidarité sociale par des fonds européens

A noter : Une enveloppe complémentaire issue des reliquats de la précédente Subvention Globale, ainsi que du déblocage de la réserve de performance à la suite de l'atteinte des indicateurs participants, a permis de réaffecter près de 711 000 € par avenant à la Subvention Globale. Ces montants ont rendu possible une programmation sur l'année 2021, afin d'éviter une année de rupture (année blanche) entre les deux périodes de programmation (2014-2020/ 2021-2027).

Objectif opérationnel	1.1.1. Accompagner le développement d'actions par les territoires dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion par la mobilisation du FSE
------------------------------	--

1.1.1.1 PERF - Montant de subventions programmé au titre du FSE sans contreparties du Département

Période	Euros
2015	258 941
2016	302 344
2017	418 475
2018	927 476
2019	-
2020	320 343



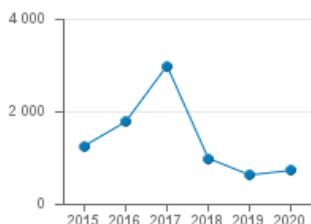
La programmation des opérations permettant l'accompagnement de projets infra-départementaux portés par d'autres structures (principalement intercommunalités) sans co-financement départemental mais permettant d'agir sur les publics relevant du Département (Bénéficiaires du RSA et autres publics en situation de pauvreté) se poursuit de façon continue.

La programmation des opérations de la subvention globale 2018-2020 s'est faite début 2018 sur 3 ans. Ensuite, seuls les crédits annuels ont été inscrits au budget primitif.

Pour la future période de programmation, un système d'autorisation d'engagement/crédits de paiement va être instauré afin de permettre une gestion budgétaire plus efficace.

1.1.1.2 PERF - Nombre de participants ayant bénéficié d'une action d'insertion financée par le FSE

Période	Nombre
2015	1268
2016	1789
2017	3000
2018	1000
2019	640
2020	735



Le nombre de participants aux actions d'insertion financées par le FSE constitue un résultat positif pour le Département, il est conforme aux prévisions du cadre de performance, malgré des retards parfois pris dans le démarrage des actions par les maîtres d'ouvrage.

L'atteinte des résultats de performance sur la période 2014-2016 (nombre de participants aux opérations) a permis le déblocage de la réserve de performance d'un montant de 373 000€ (6,6% de l'enveloppe FSE 2014-2020).

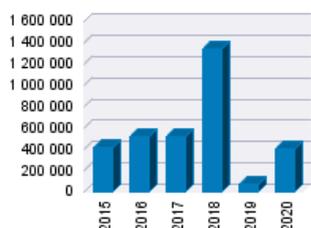
Objectif opérationnel

1.1.2. Maintenir le niveau d'intervention du Plan Départemental d'Insertion à travers la subvention globale FSE

1.1.2.1 PERF - Montant de subventions programmées au titre du FSE/PDI* (effet levier)

*Programme Départemental d'Insertion

Période	Euros
2015	405 842
2016	511 455
2017	511 155
2018	1 335 329
2019	60 000
2020	395 105



Pour 1 € mobilisé par le Département au titre des crédits PDI, ce sont quasiment 3 € de FSE qui sont injectés en Savoie sur l'insertion.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Assurer le cofinancement de l'action départementale en matière de solidarité sociale par des fonds européens »

Stratégie de la subvention globale FSE 2018-2020 du Département de la Savoie :

Depuis 2008, le Conseil Départemental de la Savoie gère en tant qu'organisme intermédiaire une enveloppe du Fonds Social Européen (FSE), déléguée dans le cadre du programme national FSE, au titre de ses compétences en matière d'insertion.

Les orientations de la subvention globale 2018-2020 du Département de la Savoie s'inscrivent dans une stratégie d'approfondissement et de continuité de ses axes d'intervention, à savoir :

- L'accompagnement renforcé des publics vers et dans l'emploi
- Les actions d'insertion permettant la levée des freins à l'emploi
- Le développement de la responsabilité sociale des entreprises
- Le développement de projets de coordination et d'animation de l'offre territoriale d'insertion et d'innovation sociale territoriale
- L'assistance technique

La stratégie départementale en matière de FSE suppose également une coordination territoriale des actions avec :

- L'accompagnement de priorités départementales, avec le soutien à des actions du Programme Départemental d'Insertion (PDI),
- L'accompagnement de projets infra-départementaux, dont le PLIE de Chambéry Métropole ou encore le soutien de nouveaux projets portés par des territoires infra-départementaux.

De plus, une gouvernance locale est organisée autour du Département. Ainsi, la sélection des opérations, l'instruction et le paiement sont de la responsabilité juridique et financière du Département, en qualité d'organisme intermédiaire. Celui-ci avance le paiement du FSE aux maîtres d'ouvrage avant d'obtenir le remboursement de la part FSE auprès de l'autorité de gestion déléguée, à savoir la Direccte Rhône-Alpes.

En synthèse, cette stratégie de subvention globale FSE élargie a été construite sur la base d'un travail de concertation territoriale et en lien avec le Pacte Territorial d'Insertion, qui constitue le cadre stratégique territorial de référence du FSE- Inclusion en Savoie.

Le montant des reliquats de la Subvention Globale 2015-2017, ainsi que le déblocage de la réserve de performance (total de 711 872.09€), ont permis d'éviter une année de rupture auprès des porteurs de projets entre les deux périodes de programmation FSE.

Le choix a été fait de privilégier les opérations externes face aux opérations internes du Département. Ainsi, 13 opérations ont été programmées pour 2021.

Subvention globale 2018-2020 :

- Subvention globale programmée à **96,2%**, soit **3,1 millions d'euros de FSE**,
- Au total, 29 opérations programmées,
- Objectif de performance atteint : plus de 2000 participants,
- Trois postes internes financés à plus de 50% (le poste de chargée de mission clauses sociales, le poste de coordonnateur du Pacte Territorial d'Insertion, et le poste de chargé de programme FSE)
- Optimisation des crédits du Programme Départemental d'Insertion avec un effet levier permettant une démultiplication des moyens mis en œuvre (x2).

Enfin, dans le cadre de la subvention globale FSE, le Département a fait l'objet de multiples contrôles d'opérations de la part de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC), de la Direction Régionale des Finances Publiques -DRFIP- (autorité de certification) et de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi –Direccte- (autorité de gestion), dont les conclusions ont été favorables. Le Département a également fait l'objet d'un audit de la part de la CICC sur l'ensemble des étapes du processus de gestion de la Subvention Globale (piste d'audit). Des observations ont été faites sur l'organisation et la mise en œuvre du contrôle interne, de la lutte anti-fraude et de la cartographie des risques. Aussi, un des chantiers prioritaires de l'année 2020 a été la mise en place d'un système de contrôle interne, à travers l'élaboration d'une cartographie des risques, en articulation avec la démarche de certification des comptes dans laquelle la collectivité est engagée.

Objectif politique	1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens
Objectif stratégique	1.2. Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens

Objectif opérationnel	1.2.1. Maintenir le nombre de projets qui émergent sur des fonds européens
------------------------------	---

1.2.1.1 ACT - Montant total des fonds européens programmés sur l'ensemble du territoire de la Savoie au titre du FEDER, du FSE, du FEADER

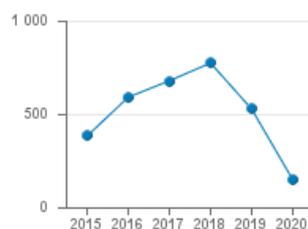
Période	Euros
2015	6 599 203
2016	13 747 516
2017	16 781 070
2018	14 661 074
2019	13 925 201
2020	7 398 505



L'année 2020 poursuit la continuité de la réalisation de la programmation 2014 – 2020, fortement poussée par les programmes ALCOTRA, FSE et FEADER (démarrage de la programmation, levée des blocages).

1.2.1.2 ACT - Nombre de projets programmés sur l'ensemble du territoire de la Savoie au titre du FEDER, du FSE, du FEADER

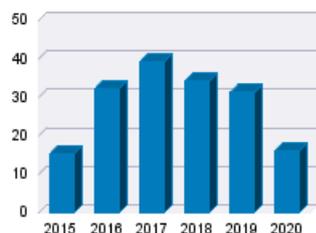
Période	Nombre
2015	386
2016	594
2017	682
2018	777
2019	530
2020	151



Le nombre de projets programmés a baissé en raison à la fois de la crise sanitaire et de l'arrivée à la fin de la programmation 2014/2020 (raréfaction des appels à projets et crédits quasi totalement utilisés).

1.2.2.1 PERF - Montant des fonds européens programmés / habitants

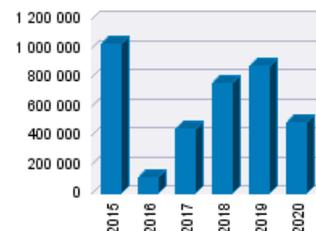
Période	Euros
2015	15
2016	32
2017	39
2018	34
2019	31
2020	16



Baisse du montant alloué par habitants en raison de la période de transition qui s'amorce entre 2 périodes de programmation européenne (fin de programmation avec raréfaction des crédits disponibles et des appels à projets), mais aussi en raison des conséquences de la crise sanitaire.

1.2.2.2 PERF - Montant des recettes perçues par rapport au montant des recettes programmées (FEDER, FSE, FEDER Alcotra)

Période	Euros
2015	1023269
2016	105896
2017	434741
2018	755018
2019	868724
2020	483188



La programmation 2014-2020 a démarré doucement et l'encaissement des recettes intervient souvent avec un décalage d'une à deux années après la réalisation des projets, ce qui explique cette variation importante.

FOCUS SUR ...



SUERA : Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine

La Stratégie de l'Union européenne pour la Région Alpine (SUERA) implique 7 États et près de 50 régions. Les Alpes, avec leurs zones de piémonts et de plaines, représentent un atout et un enjeu spécifiques pour ces acteurs.

En effet, très exposé au changement climatique, le massif alpin a besoin de réponses rapides aux conséquences de ce dernier. Tourisme, biodiversité, agriculture, mobilité, énergie... : la SUERA encourage les démarches innovantes adaptées aux problématiques de montagne.

La France a assuré la présidence de la Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine – SUERA – de janvier à décembre 2020 et poursuit cette présidence sur l'année 2021 en raison du contexte de crise sanitaire. Cela représente une opportunité inédite pour plaider en faveur de la prise en compte des enjeux alpins dans le cadre de la prochaine écriture des futurs programmes européens relevant de la politique de cohésion. La SUERA doit en outre permettre de fédérer les territoires alpins autour d'axes thématiques stratégiques, d'enjeux et d'actions concrètes.



Dans le cadre de la Présidence Française de la SUERA, les Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes ont été missionnées par le CGET Alpes et le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour organiser une manifestation européenne sur la filière forêt-bois avec le soutien financier et technique du Département. Celle-ci s'est déroulée à Aix les Bains les 3 et 4 septembre 2020 (au Palais des Congrès) en présence de près d'une centaine de participants, dont de nombreux experts internationaux, et a été suivie de visites de terrain (parcours dans les Bauges et la Chartreuse).

« Le but de ces journées est de faire remonter pour les prochains programmes européens les freins à lever et des propositions pour une filière forêt bois plus résiliente au changement climatique, pour une meilleure compréhension de ces enjeux par la société. C'est en garantissant l'origine alpine des bois et en soutenant une transformation locale la filière bois répondra aux défis à venir, climatiques, économiques et sociaux » - Michel GRAMBERT, *Président COFOR PACA, Président Bois des Alpes*

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

« Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens »

Le Département, outre sa mission d'animation et de participation à la gouvernance des programmes, a développé depuis 2016 plusieurs nouvelles dynamiques de projets, appliquant le principe de la « culture de la recette » :

- Passerelle de La Balme (Programme Opérationnel Interrégional Rhône-Saône) – financement d'une opération de réalisation d'une passerelle de franchissement du Rhône entre la Balme et Virignin pour un montant FEDER de 200 000 € (programmé en 2018, voir illustration en photo dans la Politique Routière, page 186).
- plan numérique dans les collèges (programmé en 2020 dans le cadre du PO FEDER Régional) pour un montant de 775 000 €
- participation aux plans intégrés stratégiques du programme ALCOTRA (forte implication des services Tourisme et Patrimoine et du SDIS73) programmés en 2018 et 2019.

De nombreux dispositifs territoriaux sont suivis : espaces Valléens, LEADER, Investissements Territoriaux Intégrés (ITI FEDER) de Grand Chambéry et de Grand Lac, pour un potentiel de fonds européens de plus de 17 M€.

Objectif politique

1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens

Objectif stratégique

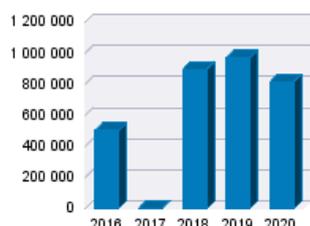
1.3. Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens

Objectif opérationnel

1.3.1. Augmenter la diversification des fonds européens pour accompagner les projets du Conseil Départemental et permettre une mise en œuvre des politiques départementales avec des financements européens (logique d'optimisation financière)

1.3.1.1 ACT - Montant des fonds européens programmés pour les projets dont la collectivité est partenaire

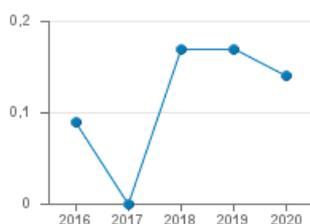
Période	Euros
2016	496177
2017	0
2018	891490
2019	963050
2020	810756



Les montants de cet indicateur correspondent aux plans intégrés territoriaux (PITER) et thématiques (PITEM), pour lesquels le Département est impliqué en qualité de partenaire (le PITEM PACE avec la Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées, le PITEM MITO avec la Direction des Politiques Territoriales et le PITER Graies lab avec la Direction des Politiques Territoriales), et 1 dossier d'assistance technique (poste d'instructeur à Turin au secrétariat conjoint du programme)

1.3.1.1 PERF - Part des fonds européens programmés par rapport au budget global de la collectivité

Période	Taux
2016	0,09
2017	0
2018	0,17
2019	0,17
2020	0,14



La part des fonds européens programmés par rapport au budget de la collectivité se maintient en raison de l'implication des services du département dans de nombreux programmes européens (FSE, FEDER régional, FEDER Alcotra).

1.3.1.2 ACT - Nombre de projets programmés dont la collectivité est partenaire

Période	Nombre
2016	2
2017	0
2018	4
2019	4
2020	2



Ce Chiffre se maintient en raison de la participation du Département au PITER graines lab (Service Tourisme et Territoires), au PITEM Mito (Service Tourisme et Territoires) et au PITEM PACE (Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées) ... Il en est de même avec le FEDER régional, avec le projet « plan numérique dans les collèges ».

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3



« Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens »

L'unité Europe du Service des Affaires Agricoles et Européennes se mobilise pour favoriser la programmation d'actions bénéficiant de fonds européens pour le Département lui-même (culture d'optimisation financière et de la recette), et pour que soient défendus les besoins et enjeux du Département dans le cadre de la préparation de la prochaine période de programmation européenne 2021-2027.

Objectif politique

1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens

Objectif stratégique

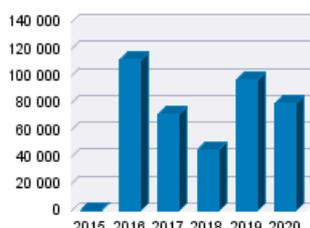
1.4. Garantir aux territoires l'effet levier sur les fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département

Objectif opérationnel

1.4.1. Accroître le nombre de projets savoyards mobilisant les crédits spécifiques "Europe" du Département

1.4.1.1 ACT - Montant des crédits spécifiques mobilisés (effet levier)

Période	Euros
2015	0
2016	111096
2017	71169
2018	44657
2019	96475
2020	79268



Le taux de financement Alcotra atteignant 85% du plan de financement, les partenaires publics n'ont pas sollicité l'enveloppe de crédits spécifiques autant que lors de la programmation précédente.

A noter : dans le cadre de la prochaine période de programmation, le taux d'intervention sera de 75%.

Les crédits spécifiques Leader sont actuellement fortement sollicités en raison du rattrapage du retard pris lors du démarrage de la

programmation.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.



« Garantir aux territoires l'effet levier sur les fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département »

Au-delà des fonds européens, il convient de travailler en faveur de la culture de la recette pour le développement de projet (financements publics, mais aussi privés, financements participatifs, ...).

Au-delà des crédits spécifiques, une réflexion est désormais à mener sur les enjeux de préfinancement des opérations pour ne pas générer des défauts de trésorerie du fait des fonds européens.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURES	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
1.2 Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens	1 E1 Accompagnement et suivi de la mobilisation des programmes européens en Savoie	A poursuivre					😊	
1.3. Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens	1 E3 Augmenter l'accompagnement des projets du Département par des financements européens	A poursuivre Mobilisation à ce stade du FEADER, FSE, FEDER, (ALCOTRA)					😊	
1.4. Garantir aux territoires l'effet levier sur les fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département	1 E2 Garantir aux territoires l'effet levier sur des fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques «Europe» du Département	A poursuivre lorsque cela est nécessaire A conserver dans le cadre de la future période de programmation notamment au vu de la baisse des taux d'intervention					😊	

L'année 2021 va s'inscrire dans ce contexte de chevauchement des deux périodes de programmation et sera conduite dans une logique de continuité et d'adaptation à la crise sanitaire de la réalisation de la fin de la programmation 2014-2020 et d'une mobilisation importante dans le cadre des travaux d'écriture de la programmation européenne 2021-2027.



Agriculture



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2019/2020**

Commissions d'élus : **2^{ème}** commission

Directions concernées :

- Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales
- Pôle Solidarités territoriales – Laboratoire d'analyses vétérinaires



SOMMAIRE

SYNTHESE	113
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	114
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	116
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs.....	118
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	129

1,33%



Depuis 2013, l'essentiel des politiques agricoles et forestières sont menées au sein du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) sous forme de politiques communes, menées de concert par les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Toutefois, le Département de la Savoie intervient directement sur certaines politiques et projets : les analyses vétérinaires, le suivi de l'abattoir de Chambéry, la politique foncière et d'aménagement rural et désormais la démarche en faveur d'un développement des circuits courts. Le résultat de ces partenariats complémentaires est ici présenté.

Contexte

Agriculture et forêts jouent un rôle majeur en matière d'aménagement, d'entretien, de préservation et d'attractivité des espaces de montagne et de piémont en Savoie. Les productions à forte valeur ajoutée résistent bien aux crises que connaît le secteur agricole au plan national.

L'année 2020 a toutefois été marquée par la crise de la Covid-19 qui a désorganisé les marchés agricoles avec un impact particulier pour les productions savoyardes, compte tenu de leurs débouchés importants liés à l'activité touristique sur la Savoie.

Principales réalisations

- Mise en place d'un soutien exceptionnel aux activités agricoles les plus impactées par les conséquences de la crise Covid-19,
- Définition des orientations politiques sur la politique agricole et forestière,
- Définition des orientations sur la démarche de circuit court – alimentation et lancement des premières actions.

- Mise à disposition à temps partiel de la directrice du LDAV73 au Conseil départemental de l'Isère afin de faciliter la démarche de rapprochement des outils laboratoires du sillon alpin.

Enjeux

- Soutenir les filières agricole et bois dans la production, la transformation et la commercialisation,
- Accompagner l'évolution de l'agriculture et de l'exploitation forestière en prenant en compte la question environnementale,
- Préserver et aménager les espaces agricoles et forestiers pour maintenir les capacités de production locale en Savoie Mont-Blanc,
- Sensibiliser le grand public à la qualité des produits et filières agricoles et forestiers savoyards,
- Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement au service des filières agricoles et forestières savoyardes,
- Améliorer la qualité sanitaire des élevages (laboratoire).

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2020 :

7,38M€ (CA 2020)

24,02 équivalents temps plein (ETP) permanents

2 700 exploitations agricoles

291 bénéficiaires de subventions (Département et Conseil Savoie Mont Blanc)

3 M€ d'aides à l'investissement programmés (Département et Conseil Savoie Mont Blanc)

474,46 k€ : montant des taxes d'analyse perçues au laboratoire d'analyses vétérinaires

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Les perspectives de travail pour les deux ans à venir concernent les thématiques suivantes :

- La labellisation de la démarche circuits courts sous la forme d'un Projet Alimentaire Territorial et la mise en œuvre des actions notamment en matière de restauration collective, de foncier agricole et de logistique d'approvisionnement sur les produits locaux,
- La mise en œuvre des orientations prévues en matière de politique agricole et forestière, notamment l'adaptation au changement climatique, l'agriculture biologique, le plan filière bois dans une logique de circuits courts, et le renouvellement des générations en agriculture,
- Les concertations avec la Région sur le nouveau cycle de financement européen en faveur de l'agriculture sur la période 2021-2027 dont dépend une part importante des financements à l'agriculture et qui se mettront en place à partir de 2022.

Concernant le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires (LDAV), le projet de mutualisation entre dans sa seconde phase avec le Département de l'Isère, où le travail entre les deux laboratoires publics départementaux se poursuit activement. L'année 2020 a permis d'avancer sur le projet de mutualisation informatique et notamment sur le logiciel métier des deux structures. La mise en cohérence et la répartition des activités entre les deux plateaux techniques (laboratoires vétérinaires Savoie et Isère) sont prévues sur 2020/2021.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'agriculture du Département de la Savoie représente 1,6% des emplois totaux du Département de la Savoie (contre 2,4% au niveau national), pour 2 700 exploitations agricoles et 5 400 actifs permanents. La surface agricole du Département est de 120 000 ha représentant 20% de la surface totale du Département. La surface forestière est de 220 000 ha environ soit 35% de la surface totale. Les caractéristiques montagnardes représentent des contraintes à l'activité agricole et forestière (pentes, climat).

Dans ce contexte, l'agriculture de Savoie (et plus largement de Savoie Mont Blanc) s'est engagée depuis plusieurs décennies dans les productions sous signe de qualité. Savoie Mont Blanc dispose ainsi de 14 productions sous indications géographiques (Appellations d'Origine Protégée AOP, Indication Géographique Protégée IGP), qui permettent de dégager une forte valeur ajoutée sur l'ensemble de la filière et notamment en faveur des producteurs. En ce sens, l'objectif politique affiché de maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée s'inscrit dans cette ligne directrice.

Les marchés de ces produits agricoles sont pour une part importante liés à l'activité touristique, l'achat plaisir et plus généralement l'activité des cafés, hôtels et restaurants. En ce sens, le confinement du printemps 2020 a imposé un coup d'arrêt sévère aux marchés des fromages, du vin ou de l'horticulture.

Sur le secteur de la filière bois, les arrêts des chantiers de construction (dans un contexte déjà difficile sur le marché, lié notamment à l'afflux de bois suite à la sécheresse de 2019) ont entraîné un arrêt des chantiers d'exploitation forestière. La situation s'est fortement améliorée au cours de l'été 2020 grâce à un afflux touristique important sur les Savoie. La situation s'est à nouveau retournée en fin d'année avec le confinement de l'automne et la fermeture des cafés et restaurants, même si elle s'est révélée moins tendue qu'au printemps hormis pour la filière viticole.

Dans ce contexte, le Département a su être aux côtés des acteurs agricoles et forestiers dans le cadre du Conseil Savoie Mont Blanc, en débloquant des crédits spécifiques et exceptionnels pour faire face à cette situation, avec un travail réalisé avec les organisations agricoles et forestières pour une mise en œuvre répondant aux besoins du terrain.

Par ailleurs, le Département et le Conseil Savoie Mont Blanc ont poursuivi la structuration des politiques : délibération cadre sur la politique agricole et forestière, validation des orientations sur la politique circuit court-alimentation et lancement des premières actions, validation d'un contrat de filière lait cru avec les organisations de filière.

FOCUS SUR ...

L'action du Département et du Conseil Savoie Mont Blanc sur le soutien aux secteurs agricoles et forestiers face à la crise Covid

Si le confinement du printemps dernier a eu des répercussions sur l'ensemble du secteur agricole et forestier (horticulture, fermeture des marchés de plein air au printemps), les difficultés aujourd'hui concernent avant tout le secteur viticole et dans une moindre mesure les filières fromagères. L'action du Département a consisté à la fois en des actions de court terme pour répondre à la crise mais également de moyen terme pour accompagner ces secteurs dans ces nouveaux défis.

- **Banque alimentaire et filières fromagères :** Le Département a financé le don de fromages et produits laitiers savoyards auprès de la banque alimentaire pour un montant de 150 000 €. Cette opération a permis de financer :
 - l'achat de lait par la Banque alimentaire fin 2020 (suite à des difficultés d'approvisionnement et une augmentation des besoins de la banque alimentaire – cf illustration ci-dessous)
 - une opération d'achat de fromages de Beaufort, de Tomme de Savoie et de Tome des Bauges début 2021, compte tenu de la conjoncture actuelle autour de la production.



A ce stade, cette opération a montré son efficacité à la fois pour favoriser l'accès à des productions fromagères de qualité auprès des personnes bénéficiaires de la banque alimentaire et de son réseau et pour aider les coopératives les plus impactées par la chute de la consommation ce printemps (environ 10 tonnes de fromages concernées), en s'appuyant sur le savoir-faire logistique de la banque alimentaire.

Plus de 20 000 litres de lait fermier de Savoie livrés à la Banque alimentaire. Elle a permis de couvrir les besoins de quelques 3 500 foyers savoyards pendant un mois et demi.

Le lait, en provenance de la coopérative "Les Fermiers savoyards", conditionné en bouteille recyclable aux couleurs locales, a été proposé dans le cadre de l'aide alimentaire organisée dans les 42 points de distribution de la banque alimentaire, répartis sur l'ensemble du territoire savoyard.

- **Contrat de filière lait cru :** Le Conseil Savoie Mont-Blanc a engagé un contrat de filière lait cru avec un démarrage prévu en 2021 (quelques actions ont démarré en 2020). Le coût total de ce programme est estimé à plus de 11 M€ pour une période de 5 années, avec un soutien attendu du Conseil Savoie Mont-Blanc de l'ordre de 1,5 M€ par an. Pour 2021, onze structures sont concernées. Dans le contexte actuel de sensibilité sur les marchés des fromages, il prévoit notamment un premier travail sur le développement d'une filière de transformation secondaire des fromages, destinée à trouver des débouchés complémentaires en cas de saturation du marché (montant : 48 000 €).
- **Actions de promotion/sensibilisation par l'Agence Savoie Mont-Blanc :** De nombreuses opérations successives de promotion et de communication sur le thème du « Mangez local » sont organisées depuis le printemps 2020 par l'Agence Savoie Mont-Blanc (campagne d'affichage, spots radios, réseaux sociaux, etc.).
- **Soutien à la trésorerie des coopératives bénéficiaires d'avances remboursables par le FADEGA :** Pour soutenir la trésorerie des coopératives, le remboursement d'avances accordées à certaines coopératives agricoles pour la réalisation d'investissements au titre du Fonds d'Aide Départementale pour l'Équipement des Groupements d'Agriculteurs (FADEGA) a été décalé d'un an, représentant un montant total de 321 542 €.
- **Soutien à la filière viticole :** Une subvention à la distillation a été accordée fin 2020 dans le cadre du Conseil Savoie Mont-Blanc, en complément de l'aide de l'Etat pour un montant de 106 580 €, permettant la distillation de plus de 5 300 hl de vin, qui ont pu être écartés des circuits de commercialisation dans un contexte de saturation du marché.
- **Soutien aux investissements sur les secteurs agricoles et forestiers :** Un effort important a été réalisé par le Conseil Savoie Mont-Blanc sur le soutien aux projets d'investissements en agriculture et forêt, avec un montant programmé de 5,5 M€ (contre environ 4 M€ les années précédentes). Ceci a notamment permis le financement anticipé de certains projets d'agrandissement de caves pour la production fromagère, rendus nécessaires par la conjoncture.
- **Soutien à la filière bois dans les forêts départementales :** L'action du Département au sein des forêts départementales vise à la relance de l'exploitation forestière avec l'objectif affiché de l'approvisionnement privilégié des scieries locales, en lien avec l'ONF. Pour ce faire, des crédits supplémentaires de 91 276 € ont été inscrits au budget annexe des forêts départementales, permettant la réalisation des chantiers d'abattage – débardage dans les forêts départementales.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



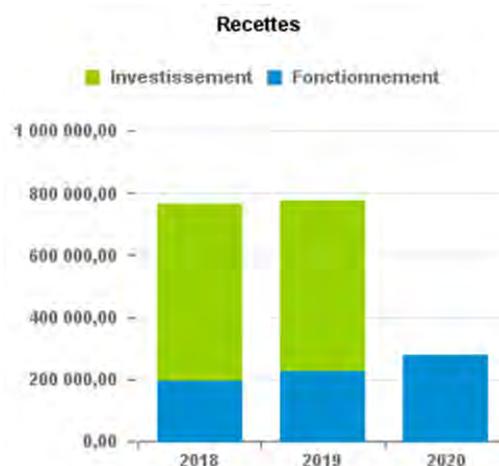
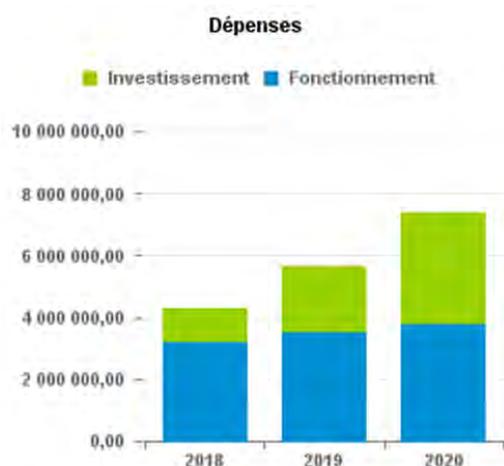
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

Secteurs budgétaires de la politique AGRICULTURE

SECTEURS BUDGETAIRES
AGRICULTURE ET FORETS
LUTTE CONTRE LES MALADIES DES ANIMAUX

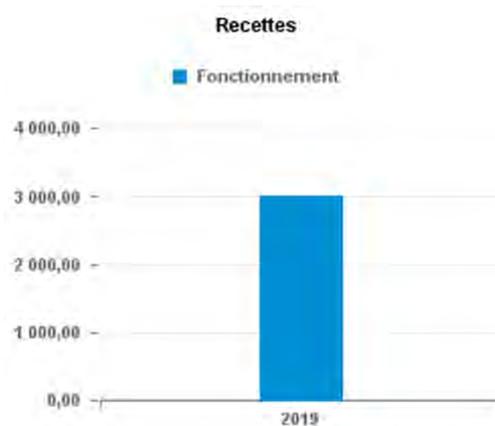
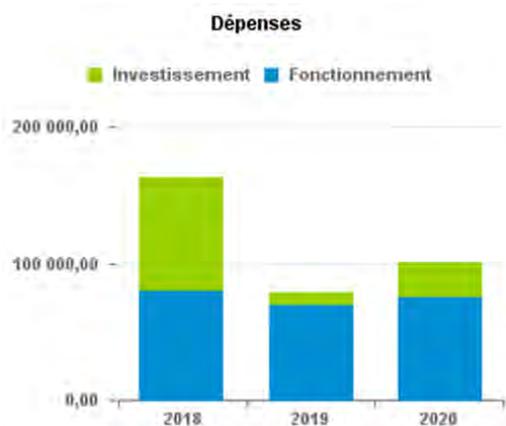
Dépenses	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
AGRICULTURE ET FORETS	2 627 261,01	1 095 058,09	2 752 805,36	2 017 003,91	2 933 943,68	3 519 737,80
LUTTE CONTRE LES MALADIES DES ANIMAUX	546 517,25	7 117,88	780 089,62	101 097,17	842 064,04	86 333,12
Dépenses par section :	3 173 778,26	1 102 175,97	3 532 894,98	2 118 101,08	3 776 007,72	3 606 070,92
	total année : 4 275 954,23		total année : 5 650 996,06		total année : 7 382 078,64	

Recettes	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
AGRICULTURE ET FORETS	193 604,66	571 778,00	225 293,47	548 775,89	276 350,49	0,00
Dépenses par section :	193 604,66	571 778,00	225 293,47	548 775,89	276 350,49	0,00
	total année : 765 382,66		total année : 774 069,36		total année : 276 350,49	



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DPT Aff agric et europ	79 537,72	83 289,53	69 874,55	9 033,10	75 525,83	25 039,00
	total année : 162 827,25		total année : 78 907,65		total année : 100 564,83	

Recettes - CTS 3E GENERATION	CA 2019
	Recette Fonctionnement
PSTD DPT Aff agric et europ	3 000,00
	total année : 3 000



↑ Moyens humains par secteurs en 2018-2019-2020 ↓

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2018	2019	2020
A G R I C U L T U R E	AGRICULTURE ET FORETS	PSTD	DPT	4,9	6,11	6,12
	Sous-total du secteur			4,9	6,11	6,12
	LUTTE MALADIE ANIMAUX	PSTD	LDAV	16,7	17,8	17,9
	Sous-total du secteur			16,7	17,8	17,9
TOTAL tous effectifs pour la politique				21,6	23,91	24,02

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



Les effectifs sont stabilisés depuis 2019 sur le secteur politique de l'agriculture et de la forêt.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée	1.1. Soutenir les filières agricoles et bois dans la production, la transformation et la commercialisation	1.1.1. Soutenir la production agricole et forestière savoyarde
		1.1.2. Soutenir la transformation des produits agricoles et forestiers de Savoie
		1.1.3. Soutenir la commercialisation des produits agricoles, agro-alimentaires et forestiers de Savoie
		1.1.4. Permettre à l'abattoir de Chambéry de fonctionner de manière optimale en volume et en qualité sanitaire
		1.1.5. Mettre en place une démarche sur les circuits courts et l'alimentation
		1.1.6. Soutenir le pastoralisme
		1.1.7. Valoriser le patrimoine forestier, agricole et pastoral départemental
	1.2. Accompagner l'évolution de l'agriculture et de l'exploitation forestière en prenant en compte la question environnementale	1.2.1. Accompagner l'évolution des pratiques agricoles et forestières pour un meilleur respect de l'environnement
		1.2.2. Accompagner l'adaptation au changement climatique des professionnels agricoles et forestiers
	1.3. Préserver et aménager les espaces agricoles et forestiers pour maintenir les capacités de production locale en Savoie Mont-Blanc	1.3.1. Accompagner les stratégies foncières locales et aider au développement d'une gestion intégrée des espaces, auprès des collectivités, des collectifs d'acteurs et des opérateurs
	1.4. Sensibiliser le grand public à la qualité des produits et filières agricoles et forestiers savoyards	1.4.1. Favoriser l'accueil du public dans les forêts départementales
		1.4.2. Soutenir la promotion des produits agricoles et forestiers savoyards
	1.5. Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement au service des filières agricoles et forestières savoyardes	1.5.1. Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement au service des filières agricoles et forestières savoyardes
	1.6. Améliorer la qualité sanitaire des élevages	1.6.1. Développer le contrôle sanitaire des cheptels en garantissant aux éleveurs savoyards un accompagnement à des conditions favorables

Objectif politique 1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée

Objectif stratégique 1.1. Soutenir les filières agricoles et bois dans la production, la transformation et la commercialisation

Objectif opérationnel 1.1.1. Soutenir la production agricole et forestière savoyarde

1.1.1.1 PERF - Montant des subventions en faveur de la production agricole

Période	Fonctionnement	Investissement
2018	713 283	671 379
2019	721 109	440 135
2020	1 061 964	850 838



Pour cet indicateur, la quasi-totalité des subventions transite par le Conseil Savoie Mont Blanc.

En fonctionnement, elles correspondent au soutien général en faveur des organismes agricoles, qui permettent aux agriculteurs de bénéficier d'un certain nombre de services (conseil et accompagnement des agriculteurs, soutien au sanitaire, syndicats agricoles, services de remplacement, etc.).

En investissement, le Conseil Savoie Mont Blanc intervient aux côtés de la Région dans le cadre du « Plan de Développement Rural pour le soutien aux bâtiments d'élevage ». Ce Plan représente en 2020 une subvention de l'ordre de 600 000€, soit une importante progression par rapport à 2019. Le contexte d'investissements est dans une forte dynamique positive, témoignant de la bonne santé globale de l'activité d'élevage en Savoie. Le Conseil Savoie Mont Blanc intervient pour 20% du montant subventionnable, permettant le versement d'un montant équivalent de FEADER (*Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - dispositif de subventionnement Européen*).

Le Conseil Savoie Mont Blanc intervient également dans le cadre de contrats de filière ovine, caprine, viticole, et légumes à hauteur de 20% à 40% du coût de l'investissement total. Cette intervention permet la modernisation des exploitations de ces différentes filières (aide à l'acquisition de matériels plus performants, serres, etc.).

Au total, les subventions versées ont généré un investissement de l'ordre de 4 millions d'euros par les différents porteurs de projet.

1.1.1.1 PERF - Montant des subventions en faveur de la production forestière

Période	Fonctionnement	Investissement
2018	56 574	348 611
2019	52 287	150 982
2020	92 329	253 178



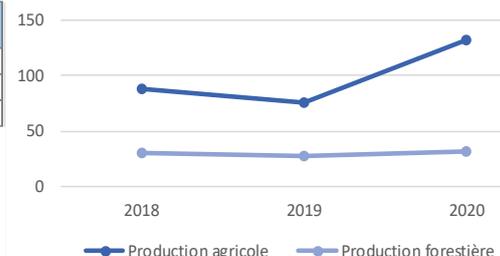
La totalité des subventions transite par le Conseil Savoie Mont Blanc.

En fonctionnement, il s'agit des subventions versées aux organisations de propriétaires publics et privés pour les actions favorisant l'exploitation forestière (actions en faveur du regroupement foncier, accompagnement des projets et travaux d'exploitation...).

En investissement, l'intervention du Conseil Savoie Mont Blanc a permis d'améliorer l'accessibilité en forêt (investissements sur les pistes et routes forestières, soutien à l'exploitation par câble). Par rapport à 2019, la hausse s'explique à la fois par le nombre de dossiers de financement sur les pistes et routes forestières financés par ailleurs par l'Etat et le FEADER mais également par le nouveau dispositif de soutien à l'exploitation des bois par câble, compte tenu de la fragilité de ce type d'exploitation et d'entretien de la forêt. Ce sont près de 150 000€ qui ont été attribués sur ce dispositif en 2020 contre 68 000€ en 2019.

1.1.1.2 ACT - Nombre de dossiers de demandes de subvention soutenus dans le cadre du soutien à la production

Période	Production agricole	Production forestière
2018	88	30
2019	76	27
2020	133	32

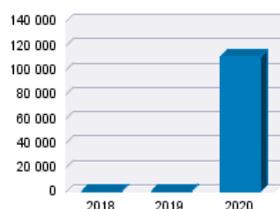


On observe une augmentation importante du nombre de bénéficiaires, sans doute parce que 2020 devrait être la dernière année d'ouverture de certaines mesures du FEADER dans l'attente de la nouvelle phase de programmation.

Objectif opérationnel 1.1.2. Soutenir la transformation des produits agricoles et forestiers de Savoie

1.1.2.1 PERF - Montant de subventions de fonctionnement en faveur de la transformation des produits forestiers

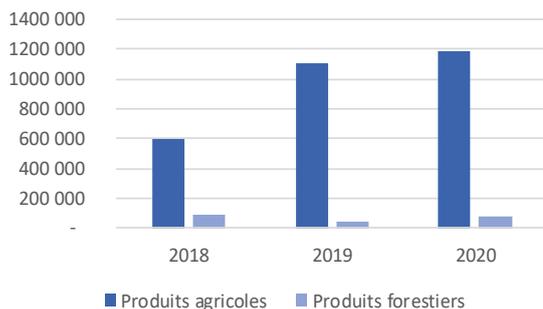
Période	Euros
2018	0
2019	0
2020	110 438



Cette évolution en 2020 s'explique par les orientations de travail plus marquées sur la question de la transformation des produits forestiers (notamment les actions de promotion de la construction bois).

1.1.2.1 PERF - Montant des subventions d'investissement en faveur de la transformation des produits agricoles et forestiers

Période	Produits agricoles	Produits forestiers
2018	595 398	82 214
2019	1 108 714	40 034
2020	1 182 558	73 694



La totalité des subventions versées transite par le Conseil Savoie Mont Blanc.

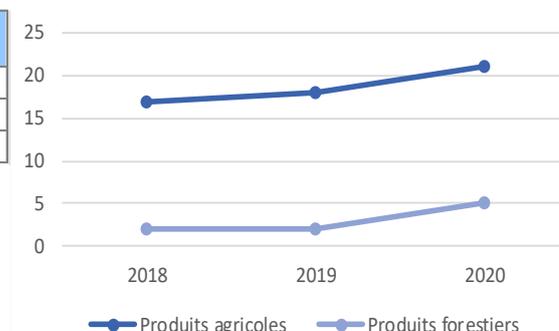
L'essentiel du soutien concerne les coopératives agricoles et l'industrie agro-alimentaire. On observe que les crédits accordés se maintiennent à un niveau très élevé : 1,2 millions d'euros en 2020. Ce chiffre montre la forte dynamique d'investissements existants sur les

structures agro-alimentaires savoyardes, notamment les coopératives pour des projets de modernisation des outils de transformation et de cave d'affinage.

Un soutien particulier du Conseil Savoie Mont Blanc a notamment été accordé pour l'agrandissement de caves d'affinage compte tenu des méventes du printemps 2020 suite au confinement.

1.1.2.2 ACT - Nombre de dossiers de demandes de subvention soutenus dans le cadre du soutien à la transformation des produits agricoles et forestiers

Période	Produits agricoles	Produits forestiers
2018	17	2
2019	18	2
2020	21	5



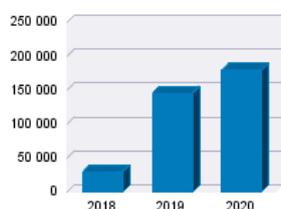
Le nombre de dossiers augmente légèrement entre 2019 et 2020, confirmant la bonne dynamique de projets sur le territoire.

Objectif opérationnel

1.1.3. Soutenir la commercialisation des produits agricoles, agro-alimentaires et forestiers de Savoie

1.1.3.1 PERF - Montant des subventions d'investissement en faveur de la commercialisation des produits agricoles et agro-alimentaires savoyards

Période	Euros
2018	28 713
2019	144 623
2020	177 821

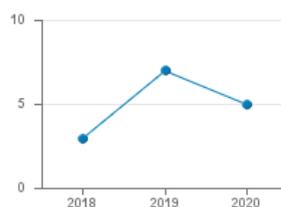


Ces projets d'investissements financés dans le cadre du Conseil Savoie Mont Blanc ont permis d'améliorer le local de vente d'exploitations agricoles ou de magasins de producteurs.

La dynamique de diversification des productions agricoles et de vente à la ferme ou dans des magasins de producteurs reste forte.

1.1.3.2 ACT - Nombre de dossiers de demandes de subvention soutenus dans le cadre du soutien à la commercialisation des produits agricoles et agro-alimentaires

Période	Nombre
2018	3
2019	7
2020	5



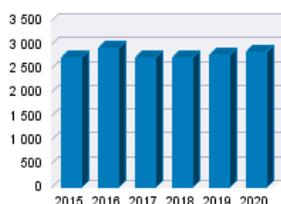
Les projets concernent pour l'essentiel la commercialisation de viande et de légumes.

Objectif opérationnel

1.1.4. Permettre à l'abattoir de Chambéry de fonctionner de manière optimale en volume et en qualité sanitaire

1.1.4.1 ACT - Tonnage de viande valorisée par l'abattoir de Chambéry

Période	Tonnes
2015	2700
2016	2900
2017	2700
2018	2700
2019	2748
2020	2830



Le Syndicat mixte de l'abattoir de Chambéry (SMAC), composé à 75% du Département et à 25% de Grand Chambéry, est la structure porteuse de l'abattoir. Sa gestion est confiée à la SAB (Savoie Abattage) dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Le tonnage de viande a progressé à 2830 tonnes dans un contexte où la crise de la Covid-19 a plutôt favorisé la consommation de viande locale.

Par ailleurs, un travail important d'élaboration d'un schéma directeur des investissements est en cours de réalisation sur l'abattoir, afin d'améliorer ses conditions d'usage (sanitaire, bien-être animal, production de froid).

Objectif opérationnel

1.1.5. Mettre en place une démarche sur les circuits courts et l'alimentation

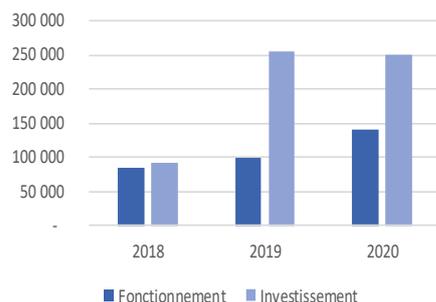
Depuis fin 2018, le Département anime et porte une réflexion à l'échelle de la Savoie pour le développement des circuits courts et une alimentation de qualité pour tous. Après la phase de concertation de 2019, l'année 2020 a permis la validation du plan d'action avec l'ensemble des partenaires (territoires, Chambres consulaires, Etat) et le lancement des premières actions sur le foncier agricole, la logistique d'approvisionnement en circuits courts, l'intégration de produits locaux en restauration collective.

L'année 2021 sera consacrée à la mise en œuvre de ces actions et au projet de labellisation de la démarche départementale sous la forme d'un Projet Alimentaire Territorial.

Objectif opérationnel 1.1.6. Soutenir le pastoralisme

1.1.6.1 PERF - Montant de subventions en faveur du pastoralisme

Période	Fonctionnement	Investissement
2018	84 314	90 682
2019	100 000	256 394
2020	140 266	250 785



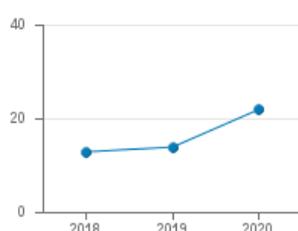
Ce dispositif a été consolidé en 2020 suite au lancement d'une politique en faveur du soutien à l'activité laitière en zones pastorales au niveau du Conseil Savoie Mont Blanc.

Par ailleurs, le Département soutient également les investissements permettant d'améliorer les conditions d'utilisation des alpages (accès à l'eau, aménagements de pistes...). Le taux de subvention moyen est de 30%. En fonctionnement, le soutien apporté a permis l'accompagnement de projets collectifs en faveur du pastoralisme (documents de sensibilisation, chiens de

troupeaux, etc.).

1.1.6.2 ACT - Nombre de dossiers de demandes de subvention traités dans le cadre du soutien au pastoralisme

Période	Nombre
2018	13
2019	14
2020	22



Le nombre de bénéficiaires a augmenté, l'essentiel des projets concerne des dossiers d'amélioration des équipements de production laitière en alpage (salle de traite par exemple).

Objectif opérationnel 1.1.7. Valoriser le patrimoine forestier, agricole et pastoral départemental

Le Département de la Savoie est propriétaire de plus de 4 100 ha de foncier rural composé pour l'essentiel d'alpages (pour 2 300 ha), de surfaces forestières et de landes (pour 1 100 ha) et de surfaces agricoles pour un peu moins de 200 ha.

Des actions sont plus particulièrement menées sur la gestion des forêts départementales (700 ha) en lien avec l'ONF pour la mise en œuvre du plan de gestion, l'exploitation forestière des parcelles et la valorisation de l'accueil du public (cf. point accueil du public dans les forêts départementales). En 2020, un effort particulier a été fait pour le maintien des chantiers d'exploitation forestière au printemps en dépit du confinement mis en place.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Soutenir les filières agricole et bois dans la production, la transformation et la commercialisation »

Le soutien financier aux porteurs de projet et aux structures d'accompagnement de l'agriculture contribue activement à l'aide départementale apportée aux filières agricole et forestière.

La plupart des subventions en investissement versées viennent en complément des financements européens et de la Région et garantissent un soutien actif aux projets de modernisation de l'agriculture et de la forêt.

Trois faits essentiels sont à souligner pour 2020 :

- 1- Une augmentation des montants de subvention à l'investissement versés, qui passent de 2,2 à 2,7 millions d'euros entre 2019 et 2020 sur cet objectif stratégique. Ceci s'explique par la forte dynamique d'investissement sur les exploitations agricoles et sur les outils agro-alimentaires (coopératives laitières au premier chef) et l'effort particulier réalisé par le Conseil Savoie Mont Blanc pour le soutien aux projets d'investissements dans le contexte de la Covid-19 (notamment le soutien à l'agrandissement de caves d'affinage pour la production de fromage).
- 2- Le mouvement de diversification et de développement des circuits courts qui se confirme avec le développement de projets sur les productions légumières ou la modernisation / réalisation de magasins de producteurs.
- 3- L'effort important du Conseil Savoie Mont Blanc en 2020 pour le soutien à l'exploitation forestière par câble adapté aux secteurs à forte pente, ce qui permet de soutenir ces activités très spécifiques aux secteurs de montagne tout en favorisant un entretien de la forêt.

Par ailleurs, le Département a maintenu ses subventions en fonctionnement, garantissant ainsi un accompagnement de qualité auprès des agriculteurs et du secteur forestier.

En comparaison avec d'autres départements, le dynamisme des filières agricole et bois de Savoie (et plus largement à l'échelle de Savoie Mont Blanc) ne se dément pas.

Objectif politique

1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée

Objectif stratégique

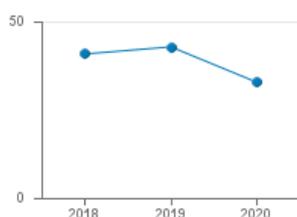
1.2. Accompagner l'évolution de l'agriculture et de l'exploitation forestière en prenant en compte la question environnementale

Objectif opérationnel

1.2.1. Accompagner l'évolution des pratiques agricoles et forestières pour un meilleur respect de l'environnement

1.2.1.1 ACT - Nombre de projets soutenus

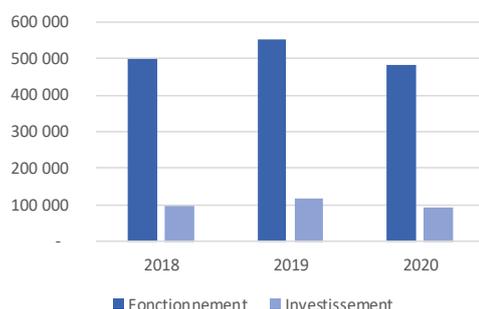
Période	Nombre
2018	41
2019	43
2020	33



Le nombre de projets soutenus diminue légèrement, sans que cette évolution ne soit significative. L'essentiel des projets concerne des soutiens à l'investissement dans le cadre du soutien aux filières végétales pour la viticulture surtout, mais aussi l'arboriculture et les productions en agriculture biologique.

1.2.1.2 PERF - Montant des subventions versées aux agriculteurs et organismes engagés dans le respect de l'environnement

Période	Fonctionnement	Investissement
2018	499 487	97 612
2019	555 000	119 029
2020	481 475	92 078



En investissement, l'intervention du Conseil Savoie Mont Blanc correspond à 20% du coût du projet. Le Conseil Savoie Mont Blanc intervient soit aux côtés de la Région, soit du FEADER, pour l'acquisition de matériels adaptés à des pratiques plus respectueuses de l'environnement (matériel de traitement, travail du sol, etc.).

En fonctionnement, le soutien concerne les structures de défense et de développement de races locales (Tarine, Abondance, races à faibles effectifs), d'accompagnement des productions végétales dans le cadre des contrats de filières en cours (viticulture, arboriculture, maraîchage, apiculture) et d'accompagnement des pratiques d'élevage pour le développement de l'agro-écologie, l'amélioration de la qualité de l'eau, etc.

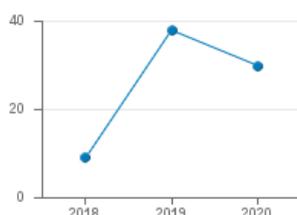
Dans le secteur forestier, le soutien du Conseil Savoie Mont Blanc permet l'aide à des projets favorisant la multifonctionnalité en forêt (production, biodiversité, qualité de l'eau).

Objectif opérationnel

1.2.2. Accompagner l'adaptation au changement climatique des professionnels agricoles et forestiers

1.2.2.1 ACT - Nombre de projets de professionnels soutenus

Période	Nombre
2018	9
2019	38
2020	30



Le nombre de projets soutenus a légèrement diminué par rapport à 2019 (année exceptionnelle compte tenu du soutien apporté par le Conseil Savoie Mont Blanc auprès des agriculteurs suite à la sécheresse de 2018). En 2020, une deuxième tranche d'aide aux viticulteurs touchés par la grêle en 2019 a été versée.

1.2.2.2 PERF - Montant des subventions versées aux professionnels agricoles et forestiers, destinées à l'adaptation au changement climatique

Période	Fonctionnement	Investissement
2018	62 692	19 310
2019	169 405	284 950
2020	106 094	52 694



Dans la suite du point précédent, les subventions en fonctionnement et investissement baissent logiquement entre 2019 et 2020.

En dehors de ces aides exceptionnelles, en fonctionnement, le soutien du Conseil Savoie Mont Blanc permet d'accompagner les pratiques destinées à mieux s'adapter aux changements climatiques (ex : dans le domaine viticole, soutien aux études sur l'adéquation entre les cépages et le terroir compte tenu de l'évolution climatique).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Accompagner l'évolution de l'agriculture et de l'exploitation forestière en prenant en compte la question environnementale »

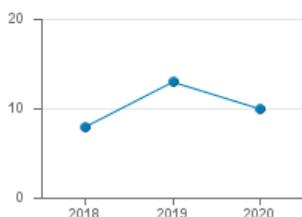
Si le Département est largement présent pour soutenir les secteurs agricoles et forestiers en cas de calamités climatiques, le travail sur les questions de l'adaptation au changement climatique de ces secteurs par une politique d'anticipation reste à écrire.

Objectif politique	1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée
Objectif stratégique	1.3. Préserver et aménager les espaces agricoles et forestiers pour maintenir les capacités de production locale en Savoie Mont-Blanc

Objectif opérationnel	1.3.1. Accompagner les stratégies foncières locales et aider au développement d'une gestion intégrée des espaces, auprès des collectivités, des collectifs d'acteurs et des opérateurs
------------------------------	---

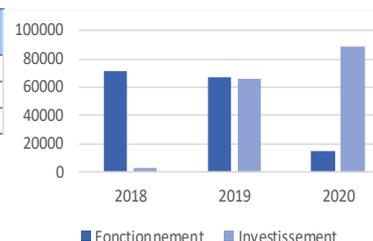
1.3.1.1 ACT - Nombre de projets d'aménagements agricoles et forestiers soutenus

Période	Nombre
2018	8
2019	13
2020	10



1.3.1.2 ACT - Montant des subventions en faveur des aménagements fonciers agricoles et forestiers

Période	Fonctionnement	Investissement
2018	70858	2616
2019	66632	65670
2020	14681	89118



Cette thématique est traitée au sein du Département. Le soutien concerne à la fois le secteur forestier et l'agriculture par :

- L'accompagnement de démarches de regroupements fonciers en forêt,
- L'appui aux structures de regroupements de propriétaires fonciers (Associations Foncières Pastorales notamment),
- Les démarches de reconquête foncière ou d'appui à la recherche de foncier pour l'installation d'agriculteurs.

Cet accompagnement se fait en lien avec les territoires. En 2020, les projets concernent la forêt (projets de replantation en forêt privée), la reconquête de surfaces viticoles ou l'irrigation.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.



« Préserver et aménager les espaces agricoles et forestiers pour maintenir les capacités de production locale en Savoie Mont-Blanc »

Mise en place dans le cadre du Plan des Espaces et des Paysages de Savoie approuvé en 2018, la politique d'accompagnement du Département sur cette thématique confirme sa pertinence. Pour 2021, un travail important sur le foncier sera réalisé dans le cadre de la démarche circuits courts, en lien notamment avec les questions d'installation agricole.

Objectif politique

1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée

Objectif stratégique

1.4. Sensibiliser le grand public à la qualité des produits et filières agricoles et forestiers savoyards

Objectif opérationnel

1.4.1. Favoriser l'accueil du public dans les forêts départementales

Depuis 2014, le Département réalise annuellement des chantiers forestiers de démonstration et de sensibilisation dans la forêt départementale de la Combe d'Aillon. L'organisation de ces journées se déroule en partenariat avec le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, le CFPPA Savoie Bugéy, l'ISETA de Poisy (Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy), le lycée professionnel Le Grand Arc, l'ASDEF (Association des Entreprises Forestières des Savoie), l'Office National des Forêts, chargé de la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts de la Combe d'Aillon, les Groupements de Sylviculteurs des Bauges, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie (CAUE).

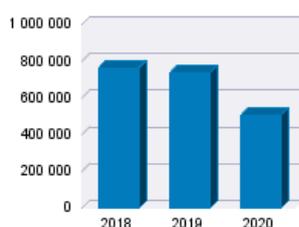
En septembre 2020, près de 500 personnes ont été accueillies dont 370 jeunes du collège à l'université.

Objectif opérationnel

1.4.2. Soutenir la promotion des produits agricoles et forestiers savoyards

1.4.2.1 PERF - Montant des subventions versées par le Département pour la promotion des produits et animations savoyards

Période	Euros
2018	758685
2019	729568
2020	498288



Les subventions versées transitent par le Conseil Savoie Mont Blanc. Par cette intervention, ont été soutenus à la fois des programmes de promotion des filières fromagères et viticoles, des manifestations locales de promotion de l'agriculture et de la forêt.

La baisse observée notamment par la diminution du nombre de manifestations, due à la crise sanitaire et à des demandes moins nombreuses sur cette thématique de la part des filières.

Dans le cadre de Savoie Mont Blanc tourisme (Agence Savoie Mont Blanc désormais), des actions spécifiques de promotion ont été réalisées sur les produits agricoles suite au confinement du printemps 2020.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.

**« Sensibiliser le grand public à la qualité
des produits et filières agricoles et forestiers savoyards »**

Le soutien du Conseil Savoie Mont Blanc pour la promotion des produits agricoles permet de faire connaître les produits agro-alimentaires de Savoie Mont Blanc à la fois pour la population locale et à l'extérieur du territoire.

La démarche de marque territoriale portée par Savoie Mont Blanc soutenue dans le cadre de la politique agricole du Conseil Savoie Mont Blanc a l'ambition de faire connaître les produits agro-alimentaires de Savoie Mont Blanc à travers les marques « Excellence » et « Sélection ».

Au-delà, des actions spécifiques ont pu être menées pour le soutien aux productions agricoles suite au confinement du printemps 2020.

Objectif politique

1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée

Objectif stratégique

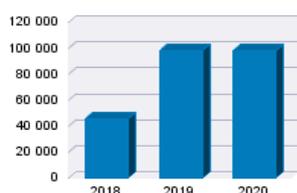
1.5. Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement au service des filières agricoles et forestières savoyardes

Objectif opérationnel

1.5.1. Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement au service des filières agricoles et forestières savoyardes

1.5.1.1 PERF - Montant des subventions versées par le Département pour le soutien aux opérations de Recherche & Développement

Période	Euros
2018	45000
2019	97500
2020	97600



Ce soutien transite par le Conseil Savoie Mont Blanc. Il s'agit de la contribution du Conseil Savoie Mont Blanc aux opérations de recherche & développement au bénéfice des filières agricoles de Savoie Mont Blanc, notamment au regard de leurs spécificités.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5.

**« Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement
au service des filières agricoles et forestières savoyardes »**

Si le montant attribué est faible au regard des autres objectifs stratégiques, il n'en demeure pas moins important. Il s'agit ici de se donner les moyens de pérenniser et améliorer le modèle agricole savoyard au travers du soutien à la recherche & développement et à l'innovation, notamment pour les productions fromagères au lait cru et les pépinières viticoles sur la question des alternatives au brûlage des sarments de vigne.

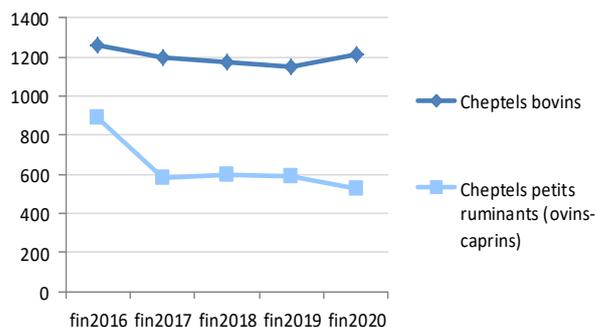
Objectif politique 1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée

Objectif stratégique 1.6. Améliorer la qualité sanitaire des élevages

Objectif opérationnel 1.6.1. Développer le contrôle sanitaire des cheptels en garantissant aux éleveurs savoyards un accompagnement à des conditions favorables

1.6.1.1 ACT - Nombre de cheptels soumis à prophylaxie

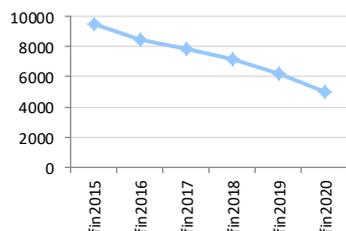
Période	Cheptels bovins	Cheptels petits ruminants (ovins-caprins)
fin2016	1264	888
fin2017	1199	582
fin2018	1175	596
fin2019	1150	590
fin2020	1212	529



Ces chiffres démontrent une stabilité sur les contrôles prophylactiques.

1.6.1.2 ACT - Nombre de bovins introduits

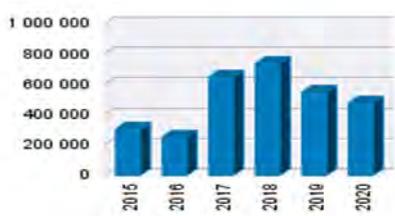
Période	Nombre
fin2015	9510
fin2016	8450
fin2017	7847
fin2018	7193
fin2019	6199
fin2020	4963



La baisse est sensible sur les contrôles à l'achat. Elle peut s'expliquer par un nombre inférieur d'animaux achetés sur le département ou par des dérogations d'analyses le cas échéant, lorsque les règles le permettent.



1.6.1.3 PERF – Montant des taxes d'analyses perçues

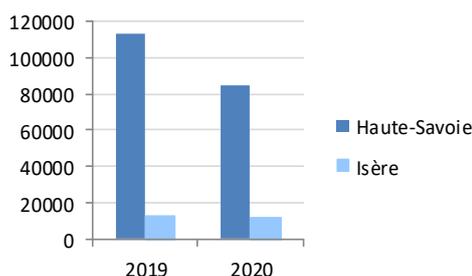


L'année 2020 n'a pas fait l'objet de crise sanitaire animale. Toutefois on observe une relative stabilité du nombre des analyses, qui tient compte de celles transférées par :

- le laboratoire (LIDAL) de la Haute-Savoie, avec notamment les essais de santé animale comme les autopsies, les analyses bactériologiques, parasitologiques, et quelques essais de biologie moléculaire,
- le laboratoire de l'Isère pour certains essais.

1.6.1.4 PERF - Montant des analyses reçues du département de la Haute-Savoie et de l'Isère

Période	Haute-Savoie	Isère
2019	113821	12430
2020	85262	11402



Il est apparu important d'ajouter les montants perçus en adéquation avec les analyses des départements avec lesquels le Laboratoire d'Analyses vétérinaires de Savoie travaille plus étroitement, notamment la Haute Savoie (Lidal) et l'Isère (LVD).

Ces chiffres apparaissent stables malgré une perte d'exploitation sur le premier trimestre 2020 en concomitance avec la période de crise Covid-19.

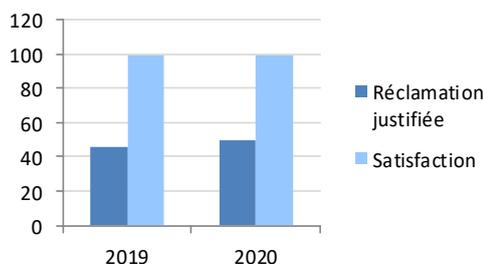
1.6.1.5 PERF - Nombre d'analyses reçues dans les départements de Haute-Savoie et de l'Isère

Période	Haute-Savoie	Isère	Nombre total d'analyses
2015			57893
2016			70526
2017			46849
2018			48684
2019	18780	1731	46401
2020	19124	1236	42941

Pour cet indicateur également, il semble important d'ajouter les nombres d'analyses et les montants perçus en adéquation avec les analyses des départements avec lesquels le Laboratoire d'Analyses vétérinaires de Savoie travaille plus étroitement, notamment la Haute Savoie (Lidal) et l'Isère. Ces chiffres apparaissent stables malgré une perte d'exploitation sur le premier trimestre 2020 en concomitance avec la période de crise Covid-19.

1.6.1.6 PERF – Taux de satisfaction des clients et taux de réclamations justifiées

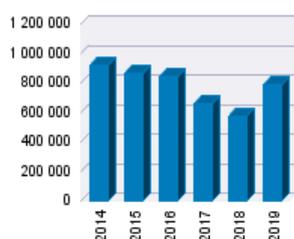
Période	Réclamation justifiée	Satisfaction
2019	46	99
2020	50	99



La satisfaction client est évaluée par un questionnaire auprès des clients, ces derniers peuvent rester anonymes. Pour les réclamations dites justifiées, ce sont celles où la responsabilité du laboratoire est à l'origine.

1.6.1.7 PERF - Subvention d'équilibre du LDAV

Période	Euros
2014	914 122,78
2015	858 389,00
2016	835 375,81
2017	651 308,15
2018	570 874,55
2019	780 089,00



La subvention d'équilibre a connu une augmentation en 2020. Cette augmentation s'explique par une perte d'exploitation notable lors du premier confinement au printemps 2020, notamment en raison de la rupture d'acheminement des prélèvements, qui a abouti à une diminution drastique du nombre d'analyses effectuées.

Par ailleurs, le coût de tous les consommables liés à la sécurité a fortement augmenté en 2020, à savoir, les gants, blouses, masques (chirurgicaux et FFP2), alors même que le Laboratoire était contraint de commander des quantités plus importantes de ces consommables, compte tenu des ruptures régulières de stocks des fournisseurs, d'où une augmentation sensible des dépenses. Les stocks de fin d'année 2020 vont permettre d'aborder 2021 plus sereinement.

Le laboratoire a été mobilisé pour réaliser des analyses PCR COVID sur le dernier trimestre 2020, dont les réactifs sont également très onéreux.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.6.



« Améliorer la qualité sanitaire des élevages »

Le laboratoire s'inscrit toujours dans l'objectif de répondre aux obligations réglementaires par le biais d'analyses dites réglementées. Il est aussi l'outil indispensable au maintien des statuts sanitaires de qualité des élevages savoyards. Même si l'on observe certains contrôles spécifiques en baisse, liés aux nombres d'animaux en diminution sur les élevages ou à la réglementation qui réduit certains contrôles, le nombre d'analyses global est plutôt stable. Par ailleurs, la maîtrise budgétaire se poursuit et il n'a pas été démontré d'augmentation sévère sur l'année 2020.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS



En ce qui concerne les secteurs agricole et forestier, les perspectives de travail pour les deux ans à venir s'orientent vers les thématiques suivantes :

- La labellisation de la démarche circuits courts sous la forme d'un Projet Alimentaire Territorial et la mise en œuvre des actions notamment en matière de restauration collective, de foncier agricole et de logistique d'approvisionnement sur les produits locaux.
- La mise en œuvre des orientations prévues en matière de politique agricole et forestière notamment l'adaptation au changement climatique, l'agriculture biologique, le plan filière bois dans une logique de circuits courts et le renouvellement des générations en agriculture.
- Les concertations avec la Région sur le nouveau cycle de financement européen en faveur de l'agriculture sur la période 2021-2027 dont dépend une part importante des financements à l'agriculture et qui se mettront en place à partir de 2022.

Concernant le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires (LDAV), le projet de mutualisation entre dans sa seconde phase avec le Département de l'Isère, où le travail entre les deux laboratoires publics départementaux se poursuit activement. L'année 2020 a permis d'avancer sur le projet de mutualisation informatique et notamment sur le logiciel métier des deux structures. La mise en cohérence et la répartition des activités entre les deux plateaux techniques (laboratoires vétérinaires Savoie et Isère) sont prévues sur 2020/2021.



Environnement

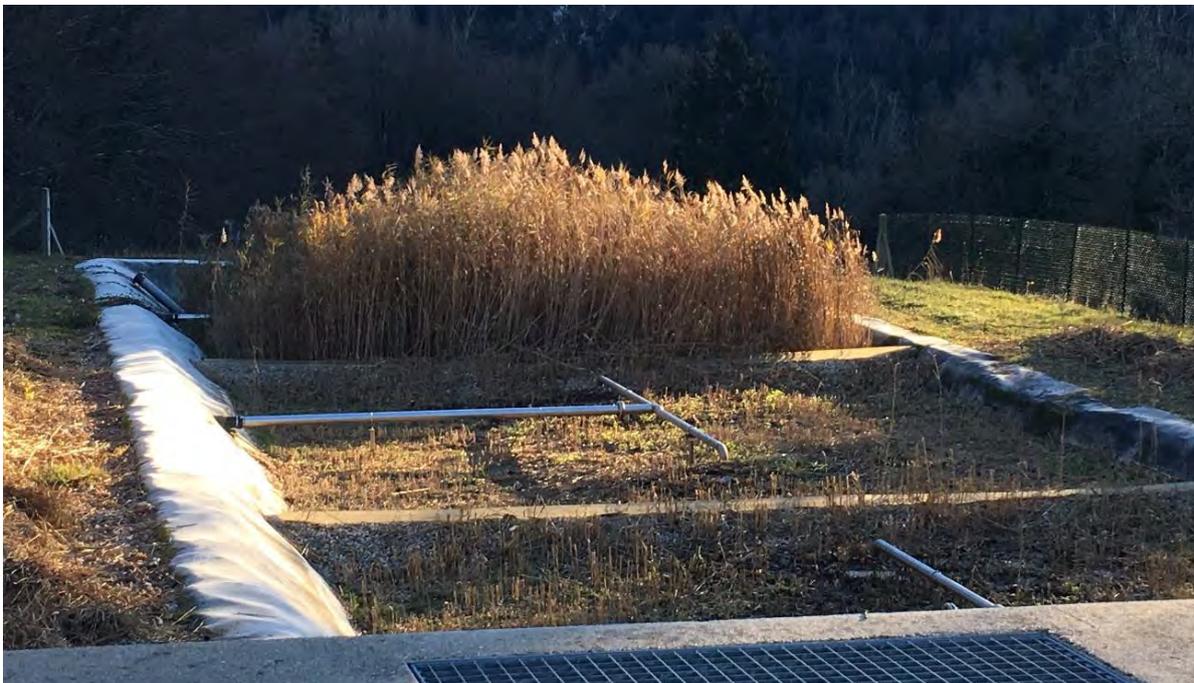


**RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2019/2020**

Commissions d'élus : 2^{ème} commission

Direction concernée :

- **Pôle Aménagement – Direction de l'environnement**



SOMMAIRE

SYNTHESE	133
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	134
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	137
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs.....	139
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	150

0,64%



Le déploiement de la politique environnement contribue à la préservation d'un cadre de vie exceptionnel en Savoie. De nombreuses thématiques sont traitées : eau, énergie, biodiversité, ... Les services œuvrent au quotidien pour animer des actions en direct ou pour les collectivités territoriales partenaires.

Contexte

Le Département apporte aux collectivités savoyardes, au titre de la solidarité territoriale, un accompagnement dans le domaine de l'eau : assistance technique et soutien financier sur des projets d'eau potable, d'assainissement, de gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondation (GEMAPI).

En matière de transition énergétique, le Département s'est engagé dans une démarche interne de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il intervient en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et accompagne les démarches territoriales mises en œuvre par les collectivités et soutenues par le réseau associatif local.

Le Département soutient les actions en faveur des espaces naturels et de la biodiversité portées par les collectivités et les opérateurs majeurs de la biodiversité (Conservatoire d'espaces naturels, Conservatoire Botanique, Parc national de la Vanoise...). Il conduit aussi des opérations de restauration des continuités écologiques traversées par les routes départementales et des programmes de sensibilisation à la nature.

Principales réalisations

- Montée en puissance de l'appel à projets EAU en 2020 avec près de 1,2 M€ d'attribués aux collectivités, notamment sur le thème de l'adaptation de la gestion de l'eau au contexte de changement climatique
- Réalisation d'un forage de reconnaissance dans la nappe alluviale du Rhône, sur la commune de Champagneux, dans le but de sécuriser l'alimentation en eau potable de la partie nord du syndicat des eaux du Thiers

- Maintien de l'activité du Service d'Assistance Technique pour l'Exploitation des Stations d'Epuration (SATESE) pendant la crise sanitaire, notamment pour la gestion des boues d'assainissement potentiellement contaminées par la COVID-19
- Ajustement du dispositif performance énergétique du Fonds Départemental d'Equipement des Communes pour le soutien aux projets de construction, de rénovation, et de recours aux énergies renouvelables, des équipements publics
- Co-construction avec les EPCI, l'Etat, l'ADEME et la Région, du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) et de son outil opérationnel local appelé Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique de la Savoie (PTRE73). Ce dispositif vise l'information, le conseil et l'accompagnement des savoyards à la rénovation énergétique de leur habitat
- Ajustement de l'outil financier de soutien aux travaux de rénovation énergétique dans le cadre de la politique départementale de lutte contre la précarité énergétique des ménages savoyards
- Création d'un nouveau périmètre de préemption en Espace Naturel Sensible
- Maintien et montée en puissance de l'appel à projet Education à l'environnement pour les scolaires malgré la crise sanitaire
- Finalisation de deux nouveaux Contrats vert et bleu sur le territoire (Lac du Bourget et Belledonne)

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2020 :

3,56 M€ (CA)

21,65 équivalents temps plein (ETP)

276 : nombre de logements rénovés ayant bénéficié du Guichet unique pour lutter contre la précarité énergétique

10 435 : nombre de tonnes équivalent carbone émises en 2019, dont 55% patrimoine bâti, 35% entretien routier, 7% déplacements professionnels et 3% aéroport (hors avions)
(Bilan des émissions de gaz à effet de serre patrimoine et services)

42 dossiers retenus dans l'appel à projet EAU 2020

Enjeux

- Contribuer à la préservation de la ressource en eau et à la sécurité des populations.
- Agir pour être acteur de la transition énergétique au sein de notre collectivité et auprès des territoires
- Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages.

Perspectives 2021 de l'action départementale en quelques mots ...

- Accompagnement des collectivités dans la gestion des boues d'assainissement au travers d'une étude départementale, et poursuite en interne de l'état des lieux de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique
- L'implication dans la transition énergétique sera poursuivie avec la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021 de la plateforme départementale de la rénovation énergétique de la Savoie, coconstruite avec l'ensemble des EPCI, de manière à apporter un accompagnement neutre et gratuit à tous les savoyards souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur habitat.
- Lancement de plusieurs études stratégiques en matière de restauration des continuités écologiques et de gestion des milieux naturels.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Service Eau

Le Département a renforcé en 2020 son accompagnement dans le domaine de **l'adaptation des services d'eau des collectivités au changement climatique** à travers plusieurs actions visant à :

- réaliser des économies d'eau (réduction des fuites dans les réseaux, suivi des consommations d'eau) au travers de l'appel à projets EAU
- améliorer la connaissance sur les ressources en eau (lancement d'une étude départementale sur « l'évolution des ressources en eau en Savoie dans un contexte de changement climatique », mise en œuvre d'un nouvel axe d'intervention dans l'appel à projet EAU en 2020)
- sécuriser l'alimentation en eau potable des collectivités (poursuite du programme départemental de « recherche en eau » avec la réalisation de forage de reconnaissance, lancement de nouvelles études prospectives)

Le Département a poursuivi sur 2020 ses missions d'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) avec une intervention proportionnée aux enjeux identifiés dans les territoires.

Ses actions se sont ainsi principalement portées sur les bassins versants de l'Arc et de l'Isère où les principaux cours d'eau, au régime hydraulique artificialisé, présentent des enjeux importants en termes de prévention des inondations d'une part et de restauration des milieux d'autre part.

Le Département a assuré une continuité de service aux collectivités pendant toute la durée de la crise sanitaire liée à la COVID-19 :

- poursuite de l'assistance technique sur les chantiers liés au PAPI2 en Combe de Savoie, notamment avec des enjeux forts de risques d'inondation et un soutien à l'économie locale
- reprise très rapide, dès la fin du premier confinement, de l'activité du SATESE pour le suivi de l'exploitation des stations d'épuration ainsi que pour l'appui à la gestion de crise des boues d'assainissement liée au contexte sanitaire
- mobilisation financière importante avec près de 1.2 M € pour l'appel à projets EAU en 2020 ayant permis d'aider un maximum de collectivités candidates, et de soutenir ainsi l'activité économique dans les territoires

A noter que 2020 a vu l'accueil d'une apprentie encadrée par l'équipe des 3 techniciens du SATESE.

Service Transition énergétique

Le Département assure la compétence « précarité énergétique » mais il est également un partenaire privilégié de la Région et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), chefs de file et compétents en matière d'énergie. A ce titre, le Service Transition énergétique participe à la politique de « transition énergétique » territoriale au travers des missions suivantes :

- La gestion du Guichet unique pour la maîtrise de l'énergie : dispositif de soutien technique et financier aux ménages en situation de précarité énergétique, en lien avec les services de l'Etat (dispositif ANAH) et les collectivités savoyardes.
- Un accompagnement du programme de Service Local d'Intervention de la Maîtrise de l'Energie (SLIME - accompagnement des ménages en lien avec les donneurs d'alerte sociaux et les ambassadeurs de l'énergie) en soutien à la Direction de la Cohésion sociale du Département.
- L'année 2020 a surtout vu l'aboutissement de la co-construction, coordonnée par le Département, de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique de la Savoie – PTRE73, en lien avec nos partenaires : Etat, ADEME, Région, EPCI, chambres consulaires, ADIL, ANAH, ASDER... Cet outil opérationnel s'inscrit dans la mise en œuvre à l'échelle régionale du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH).
- La gestion des conventions cadre et annuelle d'application avec l'ASDER, acteur incontournable de la transition énergétique en Savoie, et avec les partenaires du SPPEH-PTRE73 (Région et 8 EPCI)

En interne, le Service anime le plan d'actions visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité (Plan climat 2018/2022) et, dans ce cadre, il accompagne les services départementaux dans la mise en place de ce plan via les missions suivantes :

- la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), du suivi et de l'évaluation du plan d'actions de réduction des émissions de la collectivité en lien avec l'ensemble des services départementaux,
- un accompagnement plus spécifique, en lien avec la Mission Développement durable, sur la stratégie de sobriété et d'efficacité énergétique du patrimoine (en lien avec Direction des Bâtiments et Moyens Généraux (DBMG), sur la sensibilisation des agents à l'éco-responsabilité au travail (en lien avec la Direction des Ressources Humaines), sur la mobilité douce (en lien avec la Direction des Infrastructures et la Direction des Ressources Humaines), sur la précarité énergétique (en lien avec le Pôle Social du Département),
- l'assistance technique du Service tourisme et territoires pour l'instruction des dossiers de demandes de subventions des collectivités dans le cadre du Fonds départemental d'équipement des communes (FDEC) et des Contrats territoriaux de Savoie (CTS) au regard des critères de « performance énergétique des projets » inclus dans ces dispositifs de financement.

Unité Espaces naturels et biodiversité

Le Département intervient en faveur des espaces naturels et de la biodiversité au titre de sa compétence réglementaire « Espaces Naturels Sensibles » (ENS), qui se compose d'un outil foncier (le droit de préemption) et d'une taxe dédiée (la taxe d'aménagement) notamment destinée à financer la préservation, la restauration et la gestion des milieux naturels.

Le Département a poursuivi en 2020 la mise en œuvre des orientations issues de la Politique en faveur des Espaces et des Paysages de Savoie, votée en 2018, et qui constitue le document-cadre d'intervention jusqu'en 2022.

Celle-ci s'articule principalement autour des missions suivantes :

- Le soutien financier aux opérateurs principaux de la biodiversité : Conservatoire d'espaces naturels de Savoie, Conservatoire Botanique national alpin, Parc national de la Vanoise
- Le soutien technique et financier aux collectivités pour la préservation et la restauration des espaces naturels ainsi que la mise à disposition du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles
- La conduite d'opérations de gestion de milieux naturels et de restauration des continuités écologiques impactées par le réseau routier départemental
- L'appui technique et l'expertise apportés aux services départementaux pour prendre en compte la biodiversité dans les autres politiques sectorielles en particulier celles relatives au réseau routier et au tourisme
- La sensibilisation du public, notamment scolaire, et la valorisation des espaces naturels

L'année 2020 est marquée par la montée en puissance des actions relatives à la sensibilisation des publics, malgré un contexte sanitaire difficile, avec l'augmentation du budget relatif à l'appel à projet Education à l'environnement en direction des scolaires, ainsi que le maintien des opérations grands publics, reportées du printemps à l'automne et adaptées aux recommandations sanitaires.

Evaluation des politiques en faveur de l'environnement / Communication, sensibilisation en matière d'environnement

Depuis mi-2019, l'Observatoire Savoyard de l'Environnement est en cours d'évolution avec la mise en place du nouveau site institutionnel du Département (savoie.fr). Cette évolution a conduit à envisager la restructuration complète du site de l'observatoire. Aussi, la réflexion, lancée mi-2019, a vu ses grandes orientations validées lors d'un COPIL en janvier 2020, et s'est poursuivie en 2020. L'objectif initial de publier ce site opérationnel fin 2020 a été repoussé (à la suite de la crise sanitaire) à courant de l'année 2021.

Sur le volet de la communication externe, la Direction de l'Environnement a poursuivi ses articles au sein du Savoie Mag, avec notamment un dossier « ressources en eau et changement climatique – innovations techniques », et un article sur « le passage à petites faunes au col de la Crusille ».

A noter par ailleurs que le Service Eau de la Direction s'est fortement impliqué dans le stand 2020 de la Foire de Savoie dédié à « l'eau en Savoie ».

Par ailleurs, dans la continuité du travail initié en 2018, le projet du « Portail des patrimoines » a vu le jour avec un lancement officiel le 15 juillet 2020 et avec la parution d'une série d'articles sur « la Savoie, on l'aime nature » sur le site institutionnel du Département.

En parallèle, ont été réalisées pour les agents du Département les communications suivantes :

- Information sur l'évolution des consignes de tri pour les déchets de notre collectivité
- Une brève sur le rôle d'expertise du service de l'eau de la Direction
- Un article pour relayer les alertes préfectorales sur la qualité de l'air
- Un communiqué sur la mobilisation des agents du Département pour les travaux de passage à petites faunes du col de la Crusille

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique ENVIRONNEMENT

SECTEURS BUDGETAIRES
DECHETS
EAU
ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITE
SENSIBILISATION
TRANSITION ENERGETIQUE

Dépenses	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissem	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
DECHETS	21 363,30	18 299,00		60 867,00		61 957,00
EAU	372 236,51	1 064 186,00	313 930,25	892 075,22	402 458,57	1 476 324,62
ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITE						
	750 343,86	188 069,81	836 200,53	349 939,78	908 022,13	172 773,97
SENSIBILISATION	125 836,95	6 000,00	61 533,41	16 000,00	58 500,00	6 000,00
TRANSITION ENERGETIQUE						
	198 896,00	260 086,00	199 954,00	489 883,00	176 995,00	298 361,00
Dépenses par section :	1 468 676,62	1 536 640,81	1 411 618,19	1 808 765,00	1 545 975,70	2 015 416,59
	total année : 3 005 317,43		total année : 3 220 383,19		total année : 3 561 392,29	

Recettes	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissem	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
EAU	38 027,00	245 299,00	70 400,00	0,00	117 495,00	2 810,00
ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITE						
		0,00		31 200,00		74 066,00
Dépenses par section :	38 027,00	245 299,00	70 400,00	31 200,00	117 495,00	76 876,00
	total année : 283 326,00		total année : 101 600,00		total année : 194 371,00	

Dépenses



Recettes



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PAD DE Environnement	115 324,00	159 666,00	98 728,00	626 143,00	143 879,86	300 328,00
	total année : 274 990		total année : 724 871		total année : 444 207,86	



Moyens humains par secteurs en 2018-2019-2020

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2018	2019	2020
E N V I R O N N E M E N T	EAU	PAD	DE	12,7	12,58	12,53
		PAD	MTD	0	0	0,03
	Sous-total du secteur			12,7	12,58	12,56
	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITE	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DE	2,8	2,6	2,75
		PAD	MTD	1,1	1,54	1,04
	Sous-total du secteur			3,95	4,19	3,84
	SENSIBILISATION	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DE	0,7	0,9	1,15
	Sous-total du secteur			0,75	0,95	1,2
	TRANSITION ENERGETIQUE	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DE	3,4	3,54	4
	Sous-total du secteur			3,45	3,59	4,05
TOTAL tous effectifs pour la politique				20,85	21,31	21,65

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



Les recettes 2020 pour le secteur politique « eau » ne représentent que la moitié du versement des aides de l'Agence de l'Eau attendues et intervenant généralement en juin de l'année n+1 (versement au vu du rapport d'activité, d'un montant attendu de 250 000 € environ).

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Préserver ou restaurer un cadre de vie et un environnement exceptionnels, en tenant compte des enjeux de développement	1.1. Accompagner la transition énergétique	1.1.1. Accélérer la rénovation de l'habitat privé et lutter contre la précarité énergétique
		1.1.2. Favoriser la rénovation énergétique des équipements publics
		1.1.3. Favoriser les actions de sobriété énergétique sur le territoire et au sein de la collectivité
		1.1.4. S'inscrire dans une démarche de lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité
		1.1.5. Fournir une information de qualité aux citoyens et aux agents de la collectivité
		1.1.6. Former les agents de la collectivité sur les enjeux climatiques et énergétiques
		1.1.7. Optimiser les outils financiers
	1.2. Contribuer à la préservation de la ressource en eau, et à la sécurité des populations	1.2.1. Favoriser une gestion structurée et optimisée des services d'eau et d'assainissement
		1.2.2. Optimiser la performance des ouvrages et équipements d'eau et d'assainissement des collectivités
		1.2.3. Apporter une expertise technique en transversalité pour d'autres services du Département
		1.2.4. Accompagner les collectivités dans la mise à place de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)
		1.2.5. Favoriser la connaissance de la ressource en eau et évaluer l'impact du changement climatique
	1.3. Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages	1.3.1. Contribuer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
		1.3.2. Favoriser la maîtrise foncière des espaces naturels
		1.3.3. Favoriser l'intention des collectivités en faveur de la biodiversité
1.3.4. Renforcer la promotion de la nature de proximité		
1.3.5. Contribuer à la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements		

Objectif politique

1. Préserver ou restaurer un cadre de vie et un environnement exceptionnels, en tenant compte des enjeux de développement

Objectif stratégique

1.1. Accompagner la transition énergétique

Objectif opérationnel

1.1.1. Accélérer la rénovation de l'habitat privé et lutter contre la précarité énergétique

1.1.1.4 PERF - Energie - Nombre de logements rénovés (Guichet unique)

Période	Nombre
2015	694
2016	498
2017	612
2018	595
2019	442
2020	276



A compter de 2019, la modification des critères d'intervention concernant les conditions de ressources, et en conséquence, le traitement des dossiers copropriétés, entraîne automatiquement une diminution de cet indicateur.

Bilan 2020 de la politique précarité énergétique et Guichet unique pour la maîtrise de l'énergie :

- 292 dossiers traités
 - 276 logements rénovés
 - 399 681 € d'aides du Conseil Départemental réparties en 83 % pour le programme national Habiter mieux en partenariat avec l'ANAH et 17 % pour le programme départemental Transition Energétique Solidaire en Savoie (TESS)
 - 2,93 M€ d'aide globale
 - sur les 276 rénovations, 64% consistent en des travaux d'isolation, le reste en une amélioration du système de chauffage.
- La diminution des projets s'explique très certainement par les conséquences de la crise sanitaire



En termes de développement durable, cette politique participe :

- **Bilan environnemental** : à l'évitement de 21 994 tonnes équivalent CO2 (soit 1 an de chauffage au gaz pour 22 000 logements)
- **Bilan économique** : à la réalisation de 6 M€ de travaux par des entreprises locales
- **Bilan social** : au soutien de 276 ménages en situation de précarité



FOCUS SUR



L'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Vous souhaitez réaliser des travaux d'isolation ou de chauffage, faire des économies d'énergie et avoir plus de confort dans votre habitation ? Dans le cadre de sa mission de service public en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, le Département de la Savoie avec l'ensemble des EPCI, et en partenariat avec l'ASDER, vous propose un service de conseils et d'accompagnement au travers du dispositif **FAIRE tout pour ma renov'**

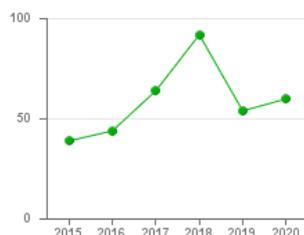
Il s'agit d'un service gratuit accessible au 04 56 11 99 00, où des conseillers vous informent et vous accompagnent, en toute neutralité, tout au long de votre projet pour répondre à vos interrogations :

- par où commencer ?
- quelles solutions techniques choisir (isolation par extérieur ou intérieur, type de matériaux, changer menuiserie ou vitrage seul, quelle ventilation...)?
- quelle énergie renouvelable choisir pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, ou encore l'électricité ?
- quelles aides financières ?
- comment faire des économies d'énergie au quotidien ?

Objectif opérationnel 1.1.2. Favoriser la rénovation énergétique des équipements publics

1.1.2.1 ACT - Energie - Nombre de dossiers traités (soutien performance énergétique FDEC)

Période	Nombre
2015	39
2016	44
2017	64
2018	92
2019	54
2020	60



Il s'agit de l'assistance technique au traitement des dossiers de demandes de subventions relevant du Fonds d'aides aux Equipements des Communes (FDEC), c'est-à-dire la vérification de l'éligibilité des projets au regard des critères concernant la performance énergétique. Après une baisse observée en 2019 par rapport à la période électorale, les projets sont relancés par les nouvelles équipes.

Objectif opérationnel 1.1.3. Favoriser les actions de sobriété énergétique sur le territoire et au sein de la collectivité



OPERATION C3E (Communes Efficaces en Economies d'Energie)

L'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER) anime cette opération visant à promouvoir la sobriété énergétique dans les communes (patrimoine et éclairage public). Une méthodologie de travail et des outils sont proposés : suivi des consommations, parcours actions, guide des 100 éco-gestes, matériel de sensibilisation. En 2019-2020, 14 communes ont été soutenues par le Département.



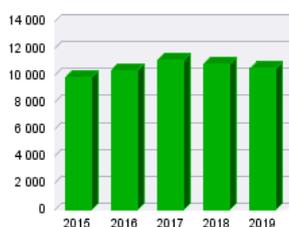
OPERATION D3E (Département Efficace en Economies d'Energie)

Sur le principe de C3E, le Département a mis en place une démarche de sobriété énergétique (suivi des consommations de sites ciblés dont les collèges, opération d'enregistrement des températures (optimisation chauffage et adaptation aux canicules estivales)

Objectif opérationnel 1.1.4. S'inscrire dans une démarche de lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité

1.1.4.1 PERF - Animation Plan climat - bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité (tonnes de CO2)

Période	Tonnes de CO2
2015	9748
2016	10319
2017	11050
2018	10779
2019	10435



Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la collectivité est rendu obligatoire par la Loi Transition énergétique pour une croissance verte (LTECV). Pour ce qui concerne le Département, les émissions concernées sont les consommations d'énergie du patrimoine bâti, les consommations de carburant des véhicules utilisés pour l'activité d'entretien des routes et les déplacements professionnels, et les mêmes indicateurs concernant l'activité au sol de la plateforme aéroportuaire Chambéry Savoie Mont-blanc.

En parallèle du BEGES, la collectivité doit mettre en place un plan d'actions de réduction de ses émissions.

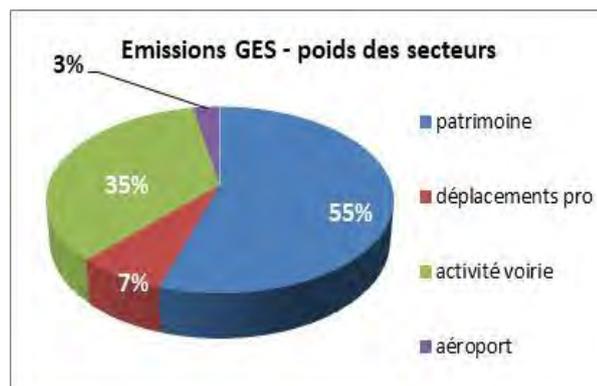
Concernant le Département, ce plan est désigné sous le terme de « Plan climat 2018-2022 ».

Ce plan d'actions s'articule en 3 axes :

- Axe 1 : des services départementaux sobres et propres en énergie
- Axe 2 : des compétences départementales exercées sur la voie de la transition énergétique
- Axe 3 : des actions favorisant la mobilisation du territoire sur les enjeux climat-air-énergie

Les priorités portent sur

- la stratégie de sobriété et d'efficacité énergétique ainsi que le recours aux énergies locales et renouvelables pour le patrimoine bâti,
- la réduction des déplacements professionnels via des solutions alternatives telles que le développement de l'utilisation des moyens de téléconférences ou le recours aux véhicules propres (100% électrique),
- l'optimisation de la politique d'entretien de voirie permettant de réduire les consommations de carburants,
- la mise en valeur de l'éco responsabilité des agents,
- la stratégie de lutte contre la précarité énergétique des ménages et le soutien à la rénovation énergétique de l'habitat privé via des programmes et des services publics adaptés (SLIME, SPPEH, Guichet unique (programme TESS et Habiter Mieux),
- l'introduction de plus en plus marquée de produits locaux et bio dans les assiettes des collégiens.



Concernant l'implication de la Direction de l'Environnement, et l'année particulière qu'a été 2020, cela représente environ une vingtaine de réunions au total (stratégie pour le patrimoine bâti, déploiement du dispositif de collecte des déchets, plan de déplacement de l'entreprise, précarité énergétique, etc.)

Objectif opérationnel 1.1.5. Fournir une information de qualité aux citoyens et aux agents de la collectivité

Cette mission est réalisée essentiellement grâce aux informations mises en ligne sur le site internet du Département :

- **La page info pratique « Accompagnement à la rénovation énergétique » destinée au grand public** : cette page (une des plus consultées de notre site internet), permet la recherche d'informations concernant la rénovation énergétique de l'habitat et les financements possibles (conseil avant travaux « FAIRE tout pour ma rénov' », programmes de soutien financier pour la réalisation des travaux « Habiter mieux » et « TESS », information sur les autres dispositifs financiers disponibles).
- **La page info pratique « Dispositif spécifique performance énergétique FDEC-CTS » destinée aux collectivités** : cette page décrit les spécificités liées à la performance énergétique mises en place par le Département concernant l'éligibilité des projets d'équipements des collectivités à ces deux dispositifs de soutien financier.
- **La page Intranet du Plan climat destinée aux 2 500 agents de la collectivité** : cette page présente le détail du bilan annuel des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, ainsi que les actions mises en place afin de réduire ces émissions. Une page Internet destinée au citoyen est en cours de construction.

Objectif opérationnel 1.1.6. Former les agents de la collectivité sur les enjeux climatiques et énergétiques

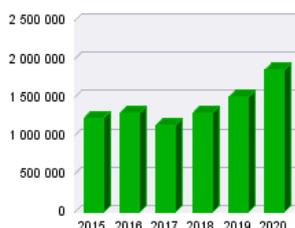
Entre 150 et 300 agents sont formés chaque année sur les enjeux climatiques et énergétiques : éco-responsabilité au travail et contribution au plan climat, éco-conduite, donneurs d'alerte précarité énergétique, nouvelles techniques routières, démarche zéro-phyto dans les collèges, gestion espaces verts, nettoyage sain. L'année particulière de 2020 a tout de même permis de former 44 agents, contre 234 en 2019.

L'objectif est d'avoir tous les agents formés à l'enjeu d'éco-responsabilité en fonction des différents métiers (collège, route, généraliste).

Objectif opérationnel 1.1.7. Optimiser les outils financiers

1.1.7.1 PERF - Outil financier énergies réservées - montant recettes

Période	Euros
2015	1 218 328
2016	1 283 411
2017	1 127 043
2018	1 284 961
2019	1 490 669
2020	1 844 496



La loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique permettait à des entreprises ou des services publics de bénéficier de fourniture d'électricité à des tarifs bonifiés. Appelés « contingents d'énergie réservée », ces bonifications étaient accordées par l'État antérieurement à la loi du 9 janvier 1985 dite « loi Montagne », puis par les départements. Ce dispositif a fait l'objet de multiples aménagements législatifs.

Le Département perçoit aujourd'hui les compensations financières de l'énergie réservée au titre des concessions d'installations hydrauliques renouvelées avant le 31/12/2006 (soit 7 chutes) et de la monétisation de la part non attribuée

de l'énergie réservée.

La baisse du produit constatée en 2017 provient d'une modification du mode de calcul de la compensation désormais égale à la quantité totale d'énergie réservée multipliée par 35% du prix de référence du produit trimestriel d'électricité de base (contre 25% du tarif réglementé de vente d'électricité).

EDF a par ailleurs récemment accompli un long travail d'inventaire des attributions d'énergie réservée, qui a eu pour effet d'accroître à compter de 2018 les kW non attribués faisant l'objet d'une monétisation au profit du Département. Le produit relatif à l'énergie réservée a également connu une progression dynamique sur les derniers exercices sous l'effet d'une nette hausse du prix de référence basé sur l'évolution des prix du marché.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Accompagner la transition énergétique »

Ces 2 dernières années, le Département s'est très largement impliqué dans le projet de Service public de performance énergétique de l'habitat, issu de la Loi transition énergétique pour la croissance verte, devant être mis en place par les Régions sur l'ensemble du territoire national. La Région a diffusé dans ce sens un appel à manifestation d'intérêt le 9 juillet 2020, permettant aux territoires de se positionner. La mobilisation des acteurs de la Savoie a permis d'aboutir fin 2020 au dépôt d'une candidature collective par le Département auprès de la Région, et à la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021 du dispositif avec un numéro de téléphone unique (04 56 11 99 00) via lequel les ménages, les syndicats de copropriété, et les entreprises du petit tertiaire (locaux professionnels de moins de 1 000 m²) bénéficient, à titre gratuit, d'informations, de conseils et d'un accompagnement de projet pour la rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux d'entreprises.

Dans la continuité de ce dispositif de conseil, le Département propose également, au travers du dispositif du Guichet unique pour la maîtrise de l'énergie, un soutien financier aux ménages les plus modestes pour la réalisation des travaux.

L'ensemble de ces actions devrait permettre l'accélération de la rénovation énergétique en Savoie, tout en simplifiant l'accès aux différents dispositifs techniques ou financiers. 😊

En ce qui concerne les collectivités, le dispositif de performance énergétique, associé aux soutiens financiers à la construction et rénovation des équipements publics, encourage très nettement les collectivités locales à réaliser des opérations en conformité avec les objectifs de la transition énergétique.

L'ajustement du dispositif en 2020 devrait permettre une plus grande lisibilité et une accélération des projets de rénovation énergétique (isolation de bâtiments et recours aux énergies renouvelables) 😊

En interne, la mise en œuvre des politiques en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre laisse entrevoir une légère amorce d'une courbe se rapprochant de la trajectoire que s'est fixée la collectivité dans le cadre des objectifs du plan climat 2018-2022. 😊

Objectif politique

1. Préserver ou restaurer un cadre de vie et un environnement exceptionnels, en tenant compte des enjeux de développement

Objectif stratégique

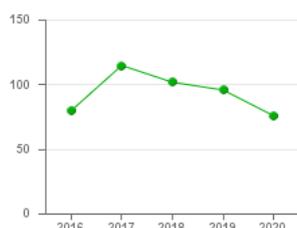
1.2. Contribuer à la préservation de la ressource en eau, et à la sécurité des populations

Objectif opérationnel

1.2.1. Favoriser une gestion structurée et optimisée des services d'eau et d'assainissement

1.2.1.1 ACT - Eau/assainissement – nombre de jours d'ingénierie ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage

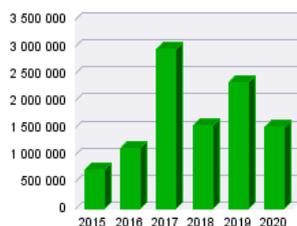
Période	Jours
2016	80
2017	115
2018	102
2019	96
2020	76



Une assistance à maîtrise d'ouvrage a pu être maintenue en 2020 malgré le contexte sanitaire, mais avec moins de projets lancés par les collectivités (crise sanitaire et année électorale). Elle s'est notamment matérialisée par une aide technique aux collectivités pour la gestion du devenir des boues d'assainissement potentiellement contaminées par le COVID.

1.2.1.2 PERF - Eau/assainissement - montant des aides attribuées aux collectivités

Période	Euros
2015	700 000
2016	1 110 000
2017	2 940 000
2018	1 517 000
2019	2 330 000
2020	1 500 000



Avec un total de 1.5 M€, 2020 est en léger retrait par rapport à 2019 malgré les 1.2 M€ répartis pour le seul dispositif d'appel à projets EAU. Cela s'explique par une diminution des dossiers retenus dans les CTS, ainsi que l'absence totale de projets présentés au titre du Fond Départemental de la Taxe Professionnelle (FDTP).

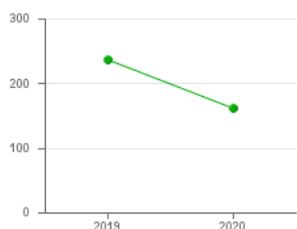
Le contexte général (crise sanitaire et les élections municipales) explique en grande partie cette situation.

Objectif opérationnel

1.2.2. Optimiser la performance des ouvrages et équipements d'eau et d'assainissement des collectivités

1.2.2.1 ACT - Nombre de visites effectuées par le SATESE

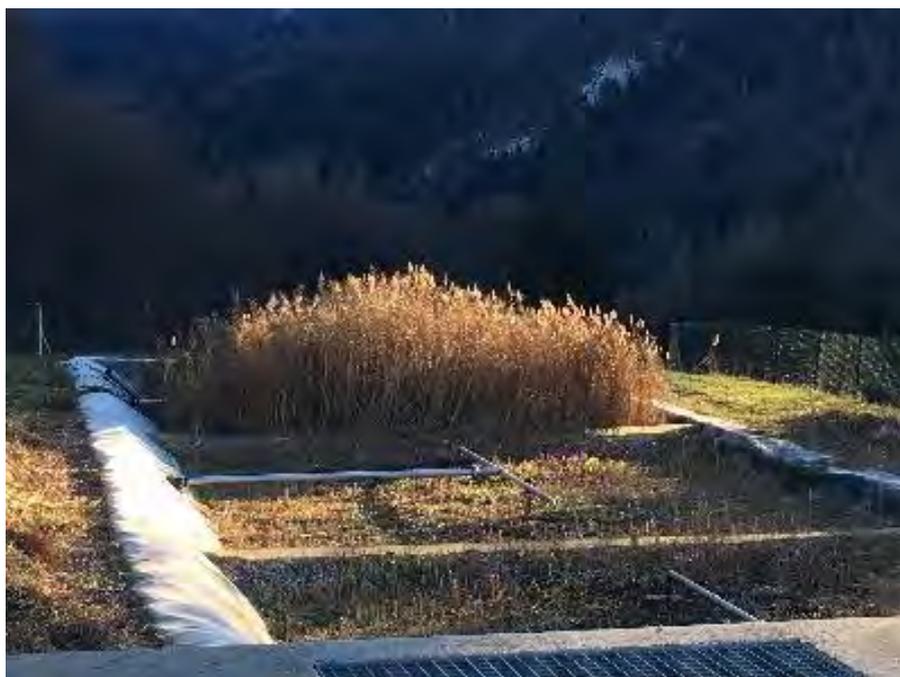
Période	Nombre
2019	237
2020	162



Le Service d'Assistance Technique pour le Suivi et l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) assure des missions de conseil et d'expertise pour les collectivités gestionnaires des stations d'épuration.

Cette assistance a pu être rapidement redéployée dès le mois de mai après les deux mois de confinement total et a été très bénéfique pour la reprise d'une exploitation normale des ouvrages.

Les 162 visites réalisées ont été ciblées sur des ouvrages prioritaires en concertation avec les services de la police de l'eau et ceux de l'Agence de l'eau.



Objectif opérationnel

1.2.3. Apporter une expertise technique en transversalité pour d'autres services du Département

Cet appui consiste à apporter une expertise hydraulique à d'autres directions principalement sur des projets routiers : prise en compte de contraintes hydrauliques, dimensionnement d'ouvrage, accompagnement sur des dossiers réglementaires, ... Il s'agit d'une réelle ingénierie apportée en interne qui permet, dans des délais restreints, de disposer d'une expertise sur les dossiers, et d'optimiser les projets dans une démarche collective permettant d'associer d'autres acteurs locaux avec parfois des économies à la clef pour le Département (coûts évités, mutualisation de moyens, etc).

En 2020, nous pouvons souligner quelques chantiers importants du Département sur lesquels est intervenue l'expertise technique hydraulique de la Direction de l'environnement :

- Travaux à la confluence du torrent du Poucet et de l'Arc (curage de matériaux et reprise de seuil) en Maurienne
- Gestion des matériaux issus des purges et interaction avec l'Arly pour l'opération de construction du tunnel des Cliets (Gorges de l'Arly)



Crue torrentielle du Torrent du Poucet en Maurienne



Opération Tunnel des Cliets

Objectif opérationnel

1.2.4. Accompagner les collectivités dans la mise en place de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

1.2.4.1 ACT - Eau - hydraulique - ingénierie ou assistance à maîtrise d'ouvrage apportée aux collectivités savoyardes (en externe)

Période	Jours
2015	290
2016	335,5
2017	345
2018	335
2019	336
2020	373



En 2020, la Direction de l'Environnement a poursuivi son assistance technique aux collectivités en charge de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (transférée aux EPCI depuis le 1^{er} janvier 2019).

Même si elle n'est pas exclusive, cette assistance concerne plus particulièrement le Syndicat mixte de l'Isère et de l'ARC (SISARC) dans lequel le Département est membre statutaire, en Combe de Savoie, avec la mise en œuvre des opérations inscrites au PAPI2 (plan d'actions et de prévention des inondations).

A noter que le bassin versant de l'Isère concentre l'essentiel des interventions en raison de l'importance des enjeux hydrauliques et de la complexité liée au contexte torrentiel de ses cours d'eau.

1.2.4.2 ACT - Eau - entretien cours d'eau - ingénierie ou assistance à maîtrise d'ouvrage

Période	Jours
2015	220
2016	163
2017	163
2018	413
2019	420
2020	484



Les services ont été mobilisés ponctuellement pour accompagner les collectivités dans la réparation de dégâts causés par des événements météorologiques violents survenus en 2020.

La direction continue d'apporter son assistance technique au SISARC pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau.

Enfin et surtout, elle est totalement impliquée dans le chantier de très grande envergure que constitue la restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie.

Objectif opérationnel

1.2.5. Favoriser la connaissance de la ressource en eau et évaluer l'impact du changement climatique

Le Département assure une veille territoriale sur la connaissance de la ressource en eau au travers de plusieurs actions :

- Pilotage d'un réseau de Télésurveillance des Eaux Souterraines de Savoie. Ce réseau TESS est composé de 15 points de mesures sur le département permettant de suivre l'évolution des ressources en eau
- Mise en œuvre d'un programme de recherche en eau pour identifier les potentialités en eau sur la Savoie. Cela s'est traduit en 2020 par la réalisation d'un forage de reconnaissance sur la commune de Champagnieux afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de la partie nord du Syndicat des eaux du Thiers, dans l'Avant Pays Savoyard
- Mise à disposition des collectivités gestionnaires de l'eau potable d'une base de données de plus de 1 200 études de ressources en eau réalisées sur toute la Savoie depuis plus de 60 ans
- Suivi de la qualité des cours d'eau réalisé au travers d'une centaine de points de mesure répartie sur l'ensemble du département (découpé en trois sous-bassins versants)
- Lancement en mars 2020 d'une étude interne sur l'évolution des ressources en eau en Savoie, dans un contexte de changement climatique, en concertation avec les gestionnaires et autres acteurs de l'eau en Savoie.

Le Département accompagne les collectivités gestionnaires de l'eau potable pour améliorer leur connaissance sur la ressource en eau : équipement pour le suivi du débit des sources, étude quantitative ou qualitative sur la ressource en eau, ..., autant d'actions qui peuvent être financées dans le cadre de l'appel à projet EAU depuis 2020, ou faire l'objet d'assistance technique de la part des services de la direction de l'environnement.



Forage à Champagnieux

Le Département s'implique fortement dans le comité météorologique départemental de la Savoie. Des réflexions sont en cours sur l'évolution des missions de cette association vers un rôle fédérateur et facilitateur d'accompagnement des activités météo-dépendantes en Savoie dans un contexte de changement climatique.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Contribuer à la préservation de la ressource en eau, et à la sécurité des populations »

Comme 2019, 2020 est classée parmi les années les plus chaudes jamais mesurées par les services de Météo France (avec un record pour l'hiver 2020, le plus chaud jamais mesuré au XX^e siècle), avec de fortes incidences sur la recharge des ressources en eau.

Dans ce contexte, l'action du Département en faveur de la connaissance et du suivi des ressources en eau est en première ligne. Ainsi, pendant les périodes de sécheresse, le service de l'eau de la Direction de l'Environnement transmet régulièrement les données de son réseau de mesure des eaux souterraines de Savoie (réseau TESS) aux services de l'Etat, afin de définir les niveaux d'alerte nécessaires sur les usages de l'eau.

Toujours dans un objectif d'améliorer la connaissance sur les ressources en eau, le Département a lancé en 2020 une étude sur l'évolution des ressources en eau en Savoie dans un contexte de changement climatique (étude toujours en cours).

Le Département a également engagé sur 2020 des travaux de forage de reconnaissance dans la nappe du Rhône sur la commune de Champagnieux afin de sécuriser à terme l'alimentation en eau potable du nord du syndicat des eaux du Thiers.

L'assistance technique départementale est toujours au cœur de l'accompagnement des collectivités et elle a été particulièrement précieuse pendant la crise sanitaire, tant sur le volet de l'assainissement (gestion des boues) que sur celui de la GEMAPI (maintien des chantiers liés au PAPI en Combe de Savoie).

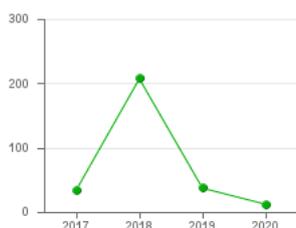
Objectif politique 1. Préserver ou restaurer un cadre de vie et un environnement exceptionnels, en tenant compte des enjeux de développement

Objectif stratégique 1.3. Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages

Objectif opérationnel 1.3.1. Contribuer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

1.3.1.2 PERF - ENS - Nombre de personnes formées à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Période	Nombre
2017	35
2018	208
2019	38
2020	13



La formation des agents d'exploitation des routes à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes est intégrée au plan de formation du Département. En raison de la crise sanitaire en 2020, la majorité des formations ont été reportées ou annulées.

Toutefois, des actions de sensibilisation, en extérieur, avec des petits groupes d'agents ont pu être maintenues notamment pour toucher les nouveaux agents d'exploitation. Les formations prévues en 2020 seront reportées en 2021.

La formation des agents leur permet de lutter au quotidien contre le développement de ces espèces. En 2020, comme en 2019, la priorité est donnée à l'ambroisie (plante fortement allergène) en raison de son incidence sanitaire sur les populations.

La diffusion d'informations grand public sur le site Internet du Département complète le dispositif.

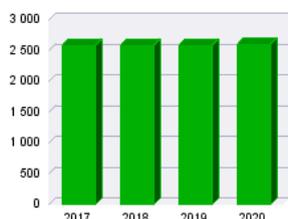


Ambroisie en bord de RD1006 et ambroisie en fructification

Objectif opérationnel 1.3.2. Favoriser la maîtrise foncière des espaces naturels

1.3.2.1 PERF - ENS - Suivi de la superficie des périmètres de préemption Espaces Naturels Sensibles

Période	Hectare
2017	2 570,85
2018	2 570,85
2019	2 570,85
2020	2 589,00



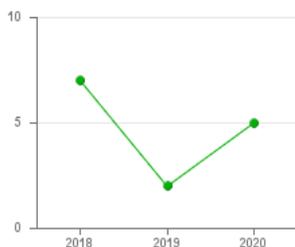
La création de périmètres de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles se fait à la demande des collectivités locales (communes et intercommunalité) pour faciliter leur politique foncière de préservation des milieux naturels.

Un nouveau périmètre a été créé en 2020, sur la commune de Saint-François de Sales, autour de la Tourbière des Creusates.

Objectif opérationnel 1.3.3. Favoriser l'intention des collectivités en faveur de la biodiversité

1.3.3.1 ACT - ENS - Appel à projet biodiversité : nombre de projets soutenus

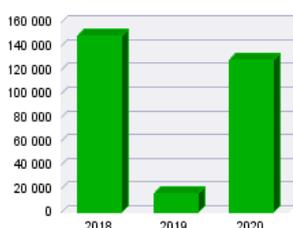
Période	Nombre
2018	7
2019	2
2020	5



Malgré un contexte défavorable, lié à la crise sanitaire et au décalage des élections municipales, la session 2020 de l'appel à projets a permis de soutenir des projets locaux d'investissement. Ceux-ci portent tous sur la restauration de la trame bleue (cours d'eau et zones humides), traduisant l'appropriation de cet enjeu prioritaire par les collectivités locales.

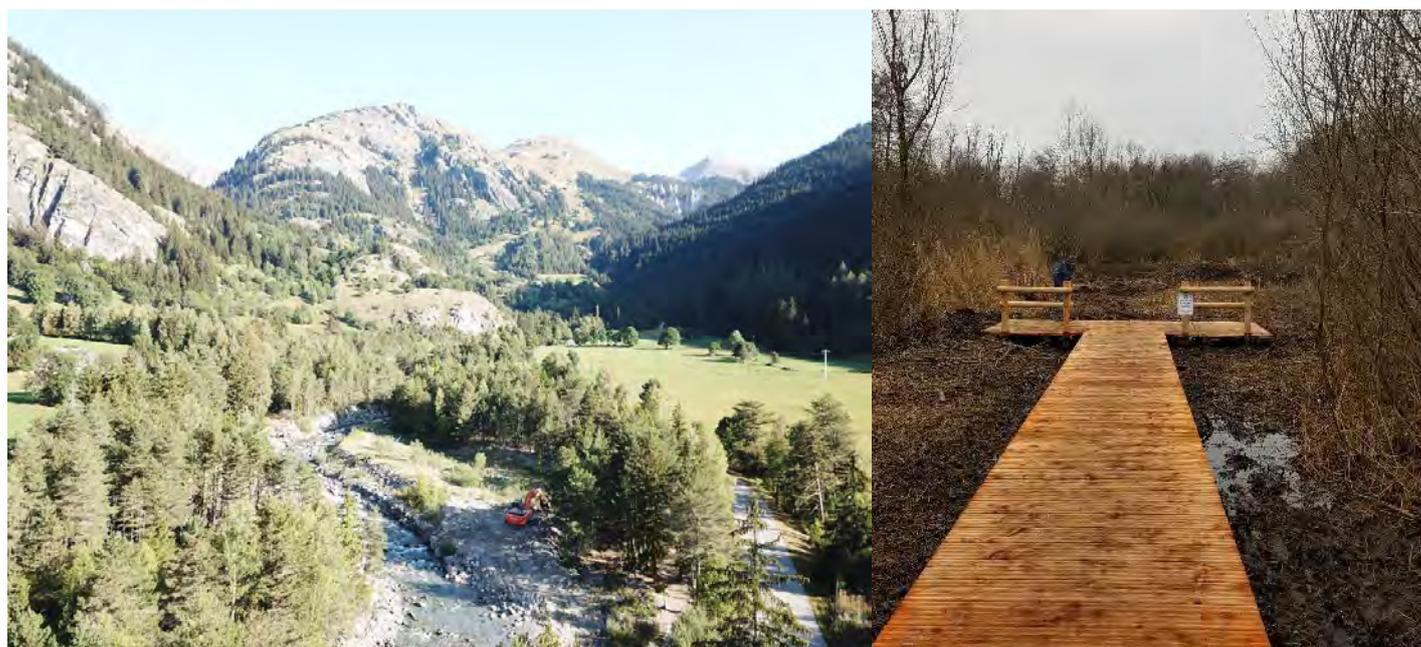
1.3.3.1 PERF - ENS - Appel à projet biodiversité : montant de subventions départementales attribuées aux collectivités

Période	Euros
2018	148 180
2019	14 988
2020	127 792



Le montant des subventions attribuées au titre de l'appel à projets est en hausse par rapport à 2019, et le montant moyen de subvention par projets s'est également accru, témoignant ainsi d'opérations plus ambitieuses sur le terrain.

En parallèle, les subventions attribuées au titre des Contrats vert et bleu en 2020 s'élèvent à 47 898 €.



A gauche : Appel à projet 2020 - Travaux d'arasement de merlon sur le Doron de Termignon à Val Cenis, maîtrise d'ouvrage Syndicat du Pays de Maurienne en 2020 ©SPM / A droite : Appel à projet 2018 : création d'un sentier pédagogique en forêt domaniale de la Deysse, Albens, maîtrise d'ouvrage Grand Lac, ©ONF – Grand Lac

Objectif opérationnel 1.3.4. Renforcer la promotion de la nature de proximité

Animation artistique au marais des Chassettes à Challes-les-Eaux le 24 septembre 2020

Malgré des conditions dégradées, les programmes de sensibilisation du public ont pu être maintenus et adaptés en fonction des autorisations sanitaires :

- Trois opérations de sensibilisation du grand public ont pu être organisées en juin, septembre et octobre, rassemblant au total 135 personnes
- La session 2020 de l'appel à projets en direction des scolaire (écoles et collèges) a permis de soutenir 17 établissements pour un montant total de 13 531 €.

L'année 2020 est également marquée par le lancement du nouveau site Internet « Patrimoines de la Savoie » (<https://patrimoines.savoie.fr/>), qui comporte deux outils de valorisation des espaces naturels et de la biodiversité :

- Un agenda « nature » recensant les animations nature proposées au grand public dans le département par les associations, parcs et collectivités
- Une sélection d'espaces naturels remarquables à découvrir sur le territoire

Objectif opérationnel 1.3.5. Contribuer à la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements

L'unité Espaces naturels accompagne les autres directions dans la prise en compte de la biodiversité dans les politiques sectorielles du Département. Cet appui concerne principalement le développement des activités de pleine nature (tourisme) et la politique routière (travaux et entretien) notamment en matière de gestion des espèces exotiques envahissantes.

Elle se traduit par l'apport d'expertise technique et juridique, la conception et la mise à disposition d'outils ou la réalisation d'expérimentations pouvant être dupliquées et diffusées.

En 2020, cette expertise a par exemple porté sur la définition d'une feuille de route en matière de lutte contre la dispersion des ambrisées en bord de route départementale, qui se traduira par un inventaire complet du réseau routier en 2021.

Un accompagnement technique du Conseil Départemental des Jeunes (politique jeunesse) a également été réalisé, cette instance travaillant notamment pour l'année 2020-2021 sur la thématique de la protection de la nature.

De façon complémentaire, l'unité accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de politiques en faveur de la biodiversité. En 2020, cet appui a notamment porté sur la finalisation des Contrats vert et bleu du bassin versant du Lac du Bourget et du massif de Belledonne, ou encore sur l'émergence d'une réflexion foncière territoriale sur le territoire du canal de Savière, au nord du Lac.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.**« Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages »**

La lutte contre la dissémination des espèces exotiques envahissantes est intégrée dans les pratiques quotidiennes des agents d'exploitation routière. Elle permet de limiter la propagation des espèces le long du réseau routier, mais nécessite de maintenir une sensibilisation soutenue et de long terme auprès des équipes. 😊

Le déploiement des dispositifs de soutien aux collectivités en matière de foncier (préemption Espaces Naturels Sensibles) ou d'actions opérationnelles de restauration (appel à projet Espaces naturels et Contrat vert et bleu) offre une palette d'outils aux collectivités locales pour la préservation de leurs espaces naturels. Cependant celles-ci peinent encore à mobiliser pleinement ces outils. 😊

En matière d'éducation et de sensibilisation à la nature, les dispositifs à destination du grand public et des scolaires montent en puissance et permettent d'observer des besoins et une véritable demande sur le territoire. 😊

L'appui technique apporté en interne permet progressivement d'accroître la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques sectorielles, mais doit encore être poursuivi dans les années à venir, notamment en matière de politique routière. 😊

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

1.1. Accompagner la transition énergétique

En 2021 la stratégie d'accompagnement à la transition énergétique passera par deux points essentiels :

- Favoriser l'accélération de la rénovation énergétique de l'habitat privé : l'année 2021 va être une année décisive pour la mise en œuvre du dispositif opérationnel « FAIRE tout pour ma rénov' » co-construit grâce à la mobilisation du Département, des 8 EPCI savoyards et de l'ASDER, acteur incontournable de la transition énergétique dans notre département.
- Mobiliser l'ensemble des services du Département autour de cette thématique transversale, au quotidien dans le fonctionnement de la collectivité, mais également dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de développement durable souhaitées par les élus en 2020 avec notamment l'objectif de réduire l'empreinte écologique de la collectivité par la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

1.2. Contribuer à la préservation de la ressource en eau, et à la sécurité des populations

2021 devrait permettre de poursuivre les actions historiques auprès des collectivités, mais aussi voir la réalisation d'une étude stratégique de gestion des boues de station d'épuration, ainsi que la publication des premiers éléments de l'étude lancée en 2020 sur les ressources en eau dans le contexte de changement climatique.

1.3. Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages

L'année 2021 doit permettre de tirer les enseignements de la stratégie d'intervention historique du Département en matière d'espaces naturels pour proposer un nouveau cadre d'action permettant de renforcer significativement les mesures de préservation de la biodiversité sur le territoire.



Education



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE PERFORMANCE 2019/2020

Commissions d'élus : 2ième commission

Directions concernées :

- Pôle Aménagement – Direction des Collèges
- Pôle Aménagement – Maisons techniques du département
- Pôle Solidarités territoriales – Direction des Politiques Territoriales
- Pôle Solidarités territoriales – Direction du Développement Artistique et Culturel
- Pôle ressources et moyens – Direction des Systèmes d'Information
- Pôle ressources et moyens – Direction des Bâtiments et Moyens Généraux



SOMMAIRE

SYNTHESE	153
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	154
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	157
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs.....	160
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	179

4,74%

Le Département est la collectivité de référence pour l'éducation et l'accompagnement des 21 000 jeunes collégiens qu'il accueille chaque année dans les 38 collèges publics savoyards et les 8 collèges privés dont les classes sont sous contrat d'association avec l'État. Il œuvre par ailleurs pour conforter le positionnement de l'université Savoie Mont Blanc dans le paysage régional.

Contexte

L'Assemblée départementale a approuvé la mise en place d'un Plan « Collèges 2018-2023 », partagé et évolutif, articulé autour de 6 orientations ambitieuses :

- préserver et conforter le maillage territorial des collèges grâce à une politique de sectorisation adaptée et évolutive,
- moderniser le patrimoine immobilier pour le rendre plus fonctionnel et plus respectueux de l'environnement,
- structurer un modèle de restauration scolaire de proximité et éco-responsable,
- participer aux conditions d'épanouissement et de réussite des collégiens,
- accompagner l'Éducation nationale dans la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques liées au déploiement des usages du numérique,
- rendre les agents techniques départementaux acteurs des évolutions de leur environnement.

L'université Savoie Mont Blanc, quant à elle, poursuit sa dynamique de croissance avec des effectifs qui augmentent encore légèrement étant entendu que les moyens humains et les locaux ne permettent pas d'augmenter beaucoup plus les capacités d'accueil.

Enjeux

Le Plan « Collèges 2018-2023 » a pour finalité d'offrir un cadre d'apprentissage motivant et favorable à la réussite éducative. Il permet de mesurer et d'orienter les efforts éducatifs, matériels et financiers à consentir pour mener la jeunesse savoyarde en toute confiance vers l'autonomie.

Il consiste à donner aux collégiens savoyards et à la communauté éducative les meilleures conditions de travail possibles, propices à la réussite scolaire, professionnelle et sociale.

Principales réalisations

- Labellisation Ecocert « En cuisine », niveau 1 de l'atelier culinaire et de ses 11 collèges satellites
- 31 collèges impliqués dans des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Renouvellement complet du parc informatique de 6 collèges et migration de 6 collèges supplémentaires sur le nouveau Système d'information EOLE, malgré le confinement et l'accès difficile dans les établissements. 18 collèges bénéficient d'un système téléphonique pris en charge par le Département de la Savoie.
- Durant la crise sanitaire, 222 tablettes ont été prêtées par les établissements à des collégiens en fracture numérique.
- Usage croissant et régulier du portail ENT (Environnement Numérique de Travail), auquel ont souscrit la majorité des collèges de Savoie.
- Le Plan pluriannuel d'investissement pour les collèges atteint un total de 170 M€ sur 6 ans. En 2019/2020, 2 restructurations ont été livrées : le collège de Yenne (demi-pension, pôle sciences, salle polyvalente, et isolation des toitures) et celui de Cognin (externat). Une autre sera livrée au printemps 2021 à Val d'Arc, et 3 nouveaux chantiers démarrent en 2021 à Saint Alban-Leysse, Bozel et Aime.
- Le Département a porté en maîtrise d'ouvrage directe la construction de la 4ème aile de l'IUT de Chambéry (2 200 m², 5,8 M€), inaugurée en octobre 2020.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2019/2020 :

26,37 M€ dont **3,8** M€ de dotation de fonctionnement (CA 2020)

394,66 ETP (équivalents temps plein) dont **311,15** en collèges

38 collèges publics dont **2** cités scolaires soit **17 934** collégiens dont **12 500** demi-pensionnaires.

3 000 repas produits par jour par l'Atelier culinaire départemental (11 collèges desservis)

22% des denrées issues de l'agriculture biologique et **25%** de productions locales

8 collèges privés en convention avec l'État, soit **3 047** élèves

1,6 M€ de subvention de fonctionnement (part personnel incluse) et **0,53** M€ de subvention d'investissement

11 323 collégiens sensibilisés à l'art et à la culture

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

L'Assemblée départementale a fixé de nouvelles orientations pour le volet "Collèges" de la politique Éducation :

- Optimiser et sécuriser l'organisation de la restauration scolaire par des mutualisations territoriales d'unités de production afin de garantir la continuité de service et un service plus qualitatif aux collégiens
- Faire évoluer les moyens mis à disposition dans les collèges vers la mise en œuvre de niveaux de services.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Les Collèges

L'année 2020 ayant été fortement marquée par la COVID, cela a conduit le Département à adapter et à amplifier son soutien aux collégiens et plus largement aux établissements.

Tout d'abord, des chèques alimentaires ont été distribués pour soutenir les familles les plus en difficultés compte tenu de la fermeture des établissements. D'une valeur faciale de 150 €, ils ont été remis à 387 bénéficiaires issus de collèges publics et privés pour un montant total de 58 050 €.

En outre, dans le domaine de la restauration scolaire, sur la période du 18 mai au 3 juillet 2020, 26 collèges ont eu recours à un service de traiteur, pour un montant de 85 630 €. Par la suite, depuis la rentrée de septembre 2020, 3 collèges ont eu recours à un traiteur (absence d'agents pour motif COVID), pour un montant de 12 143 €. Le Département aura donc pris en charge 97 773 € de dépenses pour ces services traiteur pour 29 collèges.

Par ailleurs, le Département a financé l'achat de produits sanitaires liés à la COVID pour un montant total de subventions accordées aux 34 collèges ayant fait une demande qui s'élève à 116 038 €. Les dépenses retenues ont porté sur les produits virucides, papier essuie main, gel hydroalcoolique, gants, supports savon et gel. Pour information, une deuxième enquête a été lancée début janvier 2021.

Le Département a également renforcé ses équipes de nettoyage des locaux des collèges et a fait intervenir des sociétés de nettoyage dans 25 collèges, pour un total de 1886 heures et un coût de 43 204 €. Ces mesures se sont avérées indispensables à la bonne application des protocoles sanitaires.

De plus, afin de garantir la continuité pédagogique, le Département a mis à disposition des élèves et des professeurs environ 300 tablettes pendant la période de confinement.

Ainsi, le coût total supplémentaire assumé par le Département, en raison de la Covid, s'élève à 315 066 € sur l'année 2020.

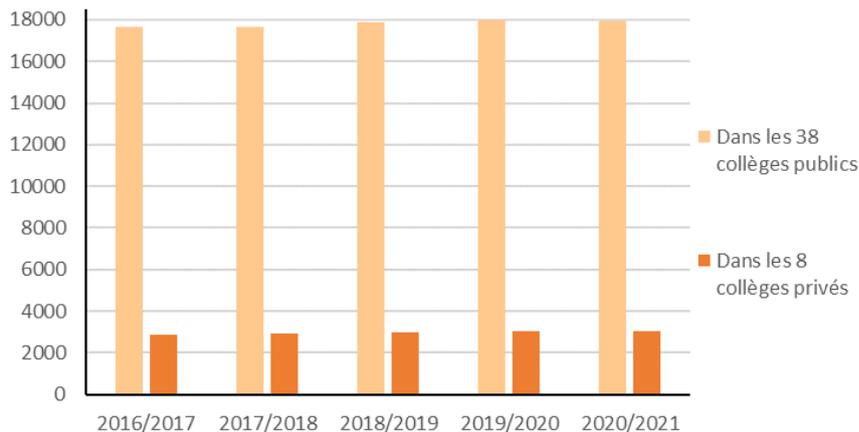
Concernant le sport éducatif, plusieurs mesures ont été prises :

- Plan Montagne 2020 : afin de préserver au maximum ce dispositif permettant l'intégration des 6èmes au collège tout en découvrant le territoire montagnard, l'Assemblée départementale a assoupli le cadre d'intervention en permettant aux collèges qui le souhaitaient de réaliser uniquement des sorties à la journée (18 collèges sur les 27 participants) et ainsi de répondre au mieux aux exigences sanitaires. Fait étonnant, le contexte et cette mesure ont permis d'enregistrer un record historique de participation à ce dispositif, soient 2 561 collégiens.
- Plan ski jeune alpin (PSJA) 2021 : avec la non-ouverture des remontées mécaniques, le PSJA n'aura pas pu être mis en œuvre cet hiver. Afin de permettre aux collèges de proposer aux élèves des activités physiques et sportives de substitution, le Département a favorisé des solutions de repli sur d'autres activités (dont des activités nordiques : ski de fond, raquettes à neige) en autorisant la mobilisation des crédits prévus initialement pour le PSJA. Même si les bilans de saison ne sont pas encore établis, le plan ski jeunes nordique aura quant à lui battu son record de fréquentation, avec 44 collèges participants pour plus de 5 600 élèves. Cette pratique exceptionnelle du nordique par les collèges pourrait motiver un soutien complémentaire aux acteurs du nordique et en premier lieu aux foyers de ski de fond qui ont accueilli les classes.
- La dotation EPS : l'Assemblée départementale a fait le choix de laisser dans les comptes des collèges les 200 000 € non consommés en 2020 à cause du confinement. Cette enveloppe est destinée à donner de la souplesse aux établissements et à prendre en considération les contraintes sanitaires sur l'année scolaire 2020/2021.

En conclusion, le Département a su adapter son offre de service pour permettre à nos jeunes collégiens et à leurs familles de disposer d'un accompagnement adapté et renforcé.

CONT - Nombre de collégiens inscrits dans les collèges de Savoie

Période	Dans les 38 collèges publics	Dans les 8 collèges privés
2016/2017	17629	2882
2017/2018	17654	2944
2018/2019	17893	2985
2019/2020	18006	3063
2020/2021	17934	3047



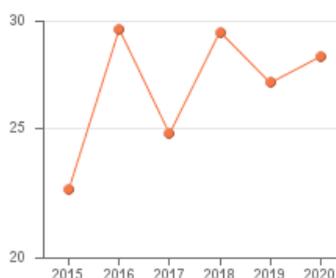
L'augmentation des effectifs tant dans les collèges publics que privés constatée jusqu'en 2019, tend à se stabiliser à la rentrée 2020.

CONT - Nombre total de logements dans les collèges

Période	Année
2017	177
2018	177
2019	177
2020	177

Période	Taux
2015	22,5
2016	29,6
2017	24,75
2018	29,47
2019	27
2020	28,25

CONT - Taux de logements inoccupés dans les collèges



Les logements peuvent être inoccupés pour deux raisons :

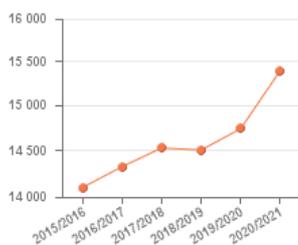
- soit le personnel de l'Éducation nationale dispose d'un logement par nécessité absolue de service et a obtenu une dérogation à l'obligation de se loger ; ces logements ne sont pas proposés à la location ;
- soit le logement nécessite des travaux de remise en état.

Sur la période 2019/2020, 11 logements ont été entièrement rénovés sur Marlioz à Drumettaz-Clarafond (1), Les Bauges au Châtelard (1), Bissy (1) et Côte rousse (2) à Chambéry, George Sand à La Motte-Servolex (1), Pierre et Marie Curie à Montmélian (1), Joseph Fontanet à Frontenex (1), Ernest Perrier de La Bathie à Ugine (1), et La Lauzière à Val d'Arc (2).



CONT - Nombre d'étudiants inscrits à l'Université de Savoie Mont-Blanc (USMB)

Période	Nombre
2015/2016	14107
2016/2017	14329
2017/2018	14531
2018/2019	14510
2019/2020	14743
2020/2021	15399



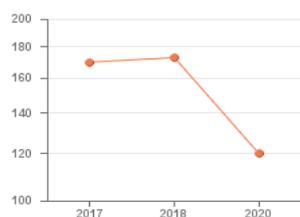
La tendance de croissance des effectifs enclenchée depuis près de 5 ans se confirme à nouveau. L'attractivité de l'USMB peut s'expliquer par les bons résultats qu'elle obtient en termes de réussite à chaque niveau (Licence, Master, DUT) avec un classement parmi les 7 à 10 meilleures universités françaises.

Le niveau d'employabilité des étudiants à l'issue de leur parcours (DUT, Licence Pro, Master) dépasse également les 85%.

La progression plus marquée en 2020 / 2021 s'explique par le fait que l'indicateur intègre depuis cette année tous les étudiants, y compris les doctorants et ceux de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (ex.IUFM, ex.ESPE désormais Inspé).

CONT - Nombre de contrats entre laboratoires et partenaires sociaux-économiques

Période	Nombre
2017	170
2018	173
2020	120



La cellule « valorisation » mise en place au sein des services de l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB) poursuit son travail de sensibilisation et d'animation pour favoriser les collaborations entre laboratoires et entreprises. La présence de l'USMB dans l'écosystème socio-économique de Savoie Mont Blanc est de plus en plus reconnue.

La Fondation USMB, dont le Conseil Savoie Mont Blanc est membre fondateur aux côtés de l'USMB et de plusieurs entreprises de Savoie et Haute Savoie, contribue aussi au renforcement de ces liens et de ses

échanges. L'année 2020 a vu le nombre de partenariats baisser compte tenu du contexte sanitaire et du ralentissement économique, les entreprises ayant d'autres urgences à gérer. L'année 2021 devrait être plus dynamique.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

Secteurs budgétaires de la politique EDUCATION

SECTEURS BUDGETAIRES
COLLEGES PRIVES
COLLEGES PUBLICS
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE
INTERVENTIONS SCOLAIRES ET PEDAGOGIQUES

Dépenses	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 19 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
COLLEGES PRIVES	1 555 373,41	94 853,73	1 660 302,22	427 201,00	1 677 713,65	720 508,77
COLLEGES PUBLICS	6 493 173,20	7 297 417,62	6 825 630,76	10 332 347,47	6 904 669,14	14 663 040,08
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	910 000,00	491 397,10	950 000,00	3 489 833,36	909 999,50	1 495 457,92
INTERVENTIONS SCOLAIRES ET PEDAGOGIQUES	21 383,81		15 169,00		5 784,00	
Dépenses par section :	8 979 930,42	7 883 668,45	9 451 101,98	14 249 381,83	9 498 166,29	16 879 006,77
	total année : 16 863 598,87		total année : 23 700 483,81		total année : 26 377 173,06	

Recettes	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 19 Février 2021	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
COLLEGES PRIVES	20 221,85		22 956,84		23 340,69	
COLLEGES PUBLICS	2 281 022,74	211 154,41	2 378 633,58	61 680,00	2 129 337,20	529 134,17
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	0,00	0,00		0,00	17 930,25	1 790 248,47
Dépenses par section :	2 301 244,59	211 154,41	2 401 590,42	61 680,00	2 170 608,14	2 319 382,64
	total année : 2 512 399,00		total année : 2 463 270,42		total année : 4 489 990,78	

Dépenses

Recettes



👤 Moyens humains par secteurs en 2018-2019-2020 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels			
				2018	2019	2020	
E D U C A T I O N	COLLEGES PUBLICS	PAD	DGA	0,25	0,25	0,2	
		PAD	DC	347	344,82	349,69	
		PRMD	DBMG	15,5	18,43	18,93	
		PAD	MTD	7,7	14,26	17,18	
	Sous-total du secteur				370,45	377,76	386
	COLLEGES PRIVES	PAD	DC	0,6	0,8	0,25	
	Sous-total du secteur				0,6	0,8	0,25
	INTERVENTIONS SCOLAIRES ET PEDAGOGIQUES	PAD	DC	0,1	0	0	
		PSTD	DPT	0,1	0,15	0,11	
	Sous-total du secteur				0,2	0,15	0,11
	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	PSTD	DPT	0,2	0,53	0,25	
		PRMD	DBMG	0,5	0,36	0	
	Sous-total du secteur				0,7	0,89	0,25
	INFORMATIQUE (Pol. Education)	PRMD	DSI	7,4	8,2	8,05	
	Sous-total du secteur				7,4	8,2	8,05
TOTAL tous effectifs pour la politique				379,35	387,8	394,66	

Direction des collèges (DC)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



S'agissant des moyens financiers :

Les dépenses de **fonctionnement** sont stables pour les **collèges privés et publics**. Il est à noter que, dans la synthèse des dépenses ci-dessus, les dépenses de fonctionnement des collèges privés prennent en compte la participation aux charges de personnel alors que les dépenses de fonctionnement des collèges publics sont prises en compte dans la politique Ressources Humaines.

Les budgets **d'investissement** des trois dernières années des **collèges privés** sont stables, à hauteur d'environ 532 000 €. Toutefois, les dépenses 2018 et 2019 ont été en baisse en raison de nouvelles modalités de versement de la subvention, induites par la certification des comptes du Département. La certification impose désormais de distinguer la part « matériel » de la part « travaux », ce qui a conduit à un important différé dans le temps du versement des subventions.

Pour les **collèges publics**, les dépenses d'investissement sont à la hausse en 2020 du fait du plan pluriannuel d'investissement 2018-2023.

En 2020, un fonds de solidarité a été mis en place pour les collèges publics. Cette participation de tous les collèges, prélevée sur leur dotation globale de fonctionnement s'élève à 288 042€. Elle a permis le renouvellement de 3 parcs informatiques de collèges en plus des 5 annuels prévus à hauteur de 200 000€. Parallèlement, 88 042€ sont répartis pour l'équipement en matériels de formation PSC1 et une participation à l'acquisition de véhicules de service pour les collèges dont le fonds de réserve est inférieur à 100 jours au 31 décembre 2019.

S'agissant des moyens humains :

Le Département est l'employeur des personnels techniques des collèges : agents polyvalents, cuisiniers et agents de maintenance. Suite à l'arrêt des contrats aidés (CUI- CAE) par l'Etat, la collectivité a été amenée à mettre un terme à 49 contrats. Ces suppressions se sont ajoutées aux 12 postes supprimés entre 2015 et 2017, dans un but de meilleure maîtrise des charges de fonctionnement. Les effectifs sont désormais stables, les variations constatées ne sont pas liées à des suppressions de poste mais à des évolutions de quotité de travail des agents (temps partiels par exemple) ou à des redéploiements de postes.

Direction des bâtiments et moyens généraux (DBMG)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



La réorganisation de la Direction des bâtiments et moyens généraux en 2018/2019 a permis de spécialiser deux équipes, l'une sur la maintenance des bâtiments départementaux (besoin d'une forte réactivité et d'une grande polyvalence), et l'autre sur le pilotage des opérations de travaux prévues au Plan pluriannuel d'investissement. Malgré tout après une première expérimentation en Tarentaise depuis 2019, cette organisation évolue à nouveau sur le volet maintenance avec un appui sur les Maisons techniques dans les territoires de vallées, ce qui renforcera la proximité avec les usagers et favorisera une meilleure synergie avec les agents des collèges en charge de la maintenance en régie.

De plus dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, les collèges ont dû faire face à une augmentation des charges d'entretien ménager : outre les commandes d'interventions d'entreprises externes, deux agents ont été recrutés en 2020 et mis à disposition pour suppléer les absences des agents (contaminations par la Covid-19 ou cas contact).

Direction des systèmes d'information (DSI)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



La mise en application de la loi Peillon, transférant la charge de l'informatique des collèges du rectorat au Département, a induit une augmentation de moyens humains jusque 2019. Depuis lors, 8 agents ont la charge de l'environnement informatique des collèges, composé de 5000 PC et 1600 tablettes à usage pédagogique, de 400 PC à usage administratif ainsi que de la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) qui se sera avéré impérieux pour l'éducation nationale durant la période de confinement.

Le Département se saisit de cette nouvelle charge pour consolider massivement les installations informatiques et téléphoniques et ainsi disposer d'une meilleure efficacité de ses actions.

Direction des politiques territoriales (DPT)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



Les moyens alloués permettent de déployer la politique départementale de manière satisfaisante.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
1. Assurer un accueil de qualité dans les collèges	1.1. Garantir une dotation en personnel nécessaire et suffisante dans les collèges	1.1.1. Développer les mutualisations entre Maisons Techniques du Département (MTD) et Collèges	
		1.1.2. Préserver le niveau de compétence d'entretien et de maintenance	
		1.1.3. Garantir le niveau de service d'entretien ménager	
	1.2. Optimiser la gestion du patrimoine des collèges	1.2. Optimiser la gestion du patrimoine des collèges	1.2.1. Restructurer le patrimoine des collèges selon le programme voté (PPI)
			1.2.2. Assurer un niveau de maintenance satisfaisant du patrimoine des collèges
			1.2.3. Régulariser le foncier patrimonial des collèges
			1.2.4. Optimiser la gestion du parc de logements
			1.2.5. Améliorer la sécurité des biens et des personnes et l'accessibilité des locaux
			1.2.6. Proposer une offre justement proportionnée d'hébergement aux collégiens
	1.3. Favoriser l'accès au numérique	1.3. Favoriser l'accès au numérique	1.3.1. Garantir aux collégiens un matériel informatique de qualité
1.3.2. Déployer le plan numérique			
1.3.3. Garantir aux collèges l'accès au haut débit			
2. Répondre aux besoins de restauration des collégiens avec une offre de qualité	2.1. Développer la qualité des matières premières	2.1.1. Développer les circuits courts et le bio dans l'alimentation cuisinée par l'atelier culinaire départemental (ACD) pour les collégiens	
		2.2.1. Renforcer la mutualisation des sites de production	
	2.2. Optimiser la production de repas	2.2. Optimiser la production de repas	2.2.2. Assurer la continuité de service par l'intervention de l'EMAT
			2.2.3. Réduire le gaspillage alimentaire
			2.2.4. Garantir la mise à disposition de matériel en bon état
	2.3. Maintenir la compétence des agents de restauration	2.3. Maintenir la compétence des agents de restauration	2.3.1. Garantir l'accès à la formation pour les agents intervenant en restauration
			2.3.2. Favoriser les échanges entre pairs
	3. Accompagner les projets éducatifs	3.1. Faciliter l'accès à l'orientation des collégiens	3.1.1. Garantir l'accès aux forums des métiers
			3.1.2. Faciliter la découverte du monde de l'entreprise
3.2. Faciliter l'accès à la culture		3.2.1. Favoriser l'action culturelle locale	
4. Contribuer au maintien et au développement de l'offre de formation post-bac en Pays de Savoie (DPT)	4.1. Conforter le positionnement de l'université de Savoie Mont-Blanc dans le paysage rhônalpin	4.1.1. Maintenir un niveau minimum de soutien à l'Université Savoie Mont-Blanc	
		4.1.2. Soutenir les actions favorisant les partenariats entre les laboratoires de l'Université Savoie Mont-Blanc et les entreprises du territoire	
		4.1.3. Soutenir l'immobilier universitaire	
5. Contribuer à répondre à la demande en matière d'équipements scolaires (DPT)	5.1. Répondre aux besoins des communes et intercommunalités en matière d'équipements scolaires	5.1.1. CTS - Accompagner les collectivités dans leurs projets d'améliorations ou de construction d'écoles	

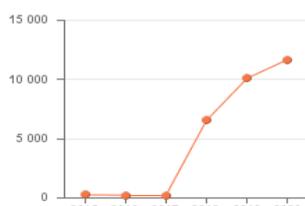
Objectif politique 1. Assurer un accueil de qualité dans les collèges

Objectif stratégique 1.1. Garantir une dotation en personnel nécessaire et suffisante dans les collèges

Objectif opérationnel 1.1.1. Développer les mutualisations entre Maisons Techniques du Département (MTD) et Collèges

1.1.1.1 PERF - Nombre d'heures d'intervention des Maisons Techniques du Département (MTD) dans les collèges

Période	Nombre
2015	265
2016	240
2017	240
2018	6563
2019	10113
2020	11698



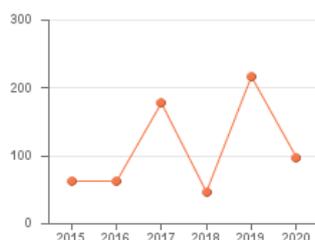
En 2019, le nombre d'heures d'intervention des MTD dans les collèges continue à augmenter significativement, grâce au rattachement de 8 agents de maintenance supplémentaires aux MTD, portant leur nombre à 14. Cette expérimentation a abouti à une généralisation en 2020/2021. Le rapprochement des collèges et des MTD permet de garantir la continuité de service, grâce à la mutualisation des moyens humains et des matériels. En juin 2020, le comité technique a émis un avis favorable au

rattachement des agents de maintenance au MTD.

Objectif opérationnel 1.1.2. Préserver le niveau de compétence d'entretien et de maintenance

1.1.2.1 PERF - Nombre d'agents des collèges formés sur les métiers

Période	Nombre
2015	62
2016	62
2017	178
2018	47
2019	217
2020	98



De nombreuses formations ont été mises en place en 2017, sans avoir vocation à être proposées annuellement : un séminaire « zéro phyto » pour les agents de maintenance, un séminaire « nettoyage sain » pour les agents d'entretien, « gestion et entretien des espaces verts », « santé et sécurité dans les collèges », « habilitations électriques ». Les formations 2018 ont essentiellement porté sur la prévention des troubles musculo-squelettiques.

En 2019, le séminaire « nettoyage sain » a été mis en place pour de nouveaux collèges. Une vaste campagne de formation de tous les agents à l'informatique a également été amorcée (volonté de réduire la fracture

numérique). En 2020, de nombreuses formations ont été annulées ou reportées en raison du confinement puis de la limitation des formations en présentiel.

1.1.2.3 ACT - Nombre de postes ouverts sur l'année y compris les agents de maintenance rattachés aux Maisons Techniques du Département

Période	Nombre
2019	30
2020	30



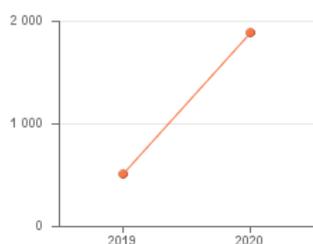
Sur ces 30 ouvertures de poste, 15 sont consécutives à des départs en retraite.

Objectif opérationnel 1.1.3. Garantir le niveau de service d'entretien ménager

En 2017/18, un état des lieux des niveaux de service pour l'entretien ménager des collèges a été réalisé. Un niveau de service propreté départemental a été défini. Une expérimentation a démarré dans 9 collèges volontaires en 2020. L'objectif de cette expérimentation est de procéder à une généralisation progressive dès 2021.

1.1.3.1 ACT - Nombre d'heures d'intervention d'entreprises extérieures

Période	Nombre
2019	511
2020	1886



A la demande des établissements scolaires, il est possible de faire intervenir des sociétés de nettoyage, en particulier quand il n'est pas possible de trouver des remplaçants aux personnels absents ou pour un renfort ponctuel.

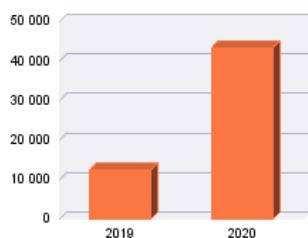
En 2020, le Département a multiplié les commandes d'interventions des sociétés de nettoyage, en mai 2020 (sortie de confinement) et depuis la rentrée 2020, afin de venir en renfort des équipes d'agents des collèges chargées d'appliquer les protocoles sanitaires renforcés fixés par l'Education nationale et pour pallier les absences liées à des

contamination d'agents à la COVID.

En outre, une équipe de 2 agents a été recrutée au sein de la Direction des bâtiments et moyens généraux et mise à disposition des collèges depuis novembre 2020 pour remplacer ponctuellement les agents touchés par la Covid-19, soit 41 jours d'intervention en 2020 sur les collèges des Échelles, Montmélian, Saint Etienne de Cuines et Moûtiers.

1.1.3.2 PERF - Budget annuel dédié à l'entretien ménager par des entreprises extérieures

Période	Euros
2019	12322
2020	43204



L'augmentation du nombre d'heures d'interventions des sociétés de nettoyage s'est naturellement traduite par une augmentation des dépenses.

Direction des collèges (DC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1



« Garantir une dotation en personnel nécessaire et suffisante dans les collèges »

Le Département est l'employeur des personnels concourant au bon fonctionnement des collèges : agents polyvalents, cuisiniers et agents de maintenance. Suite à l'arrêt des contrats aidés (CUI-CAE) par l'Etat, la collectivité a été amenée à mettre un terme à 49 contrats. Les collèges, avec l'appui de la Direction des collèges, ont pour la plupart, revu leurs organisations pour s'adapter à cette baisse d'effectifs et optimiser le temps de travail des agents.

Le Département a mis en place, de manière ponctuelle, des renforts en personnel et doté les collèges en auto-laveuses et lave-batteries. En 2019, un nouveau plan d'équipement a permis de doter les agents en chariots de nettoyage par pré-imprégnation, permettant d'améliorer encore leurs conditions de travail.

Un important plan de formation est mis en œuvre afin d'améliorer la santé et la sécurité au travail. Les difficultés de recrutement sur certains secteurs géographiques ont conduit à externaliser l'entretien ménager, de manière ponctuelle et ciblée, pour la première fois en 2018, et de manière renforcée en 2020, dans un contexte sanitaire particulier lié à la pandémie de Covid 19.

La modernisation de 28 collèges prévue d'ici 2023 questionnera les moyens à déployer pour assurer leur entretien. Les départs à la retraite des agents de catégorie C du Département seront massifs ces 10 prochaines années. Le recrutement sera un enjeu important, de même que la santé au travail, afin de permettre aux agents de terminer leur carrière dans des conditions satisfaisantes. 68 agents ont en effet des restrictions médicales.

L'expérimentation d'un niveau de service pour l'entretien ménager et l'organisation du travail a été lancée en novembre 2020. A l'issue, des effectifs cibles par collège pourront être définis.

Objectif politique 1. Assurer un accueil de qualité dans les collèges

Objectif stratégique 1.2. Optimiser la gestion du patrimoine des collèges

FOCUS SUR ...

LES 3 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE PORTES PAR LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS POUR LES COLLEGES

Dans un contexte où les enjeux climatiques et environnementaux pèsent de plus en plus lourd pour l'avenir, le Département s'est fixé 3 objectifs transversaux dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial (PCET), déclinés notamment sur la performance thermique de son patrimoine bâti.

Objectif de Développement Durable n°1 : réduire les consommations d'énergie

1.2.7.1. PERF - Consommation d'énergie dans les collèges

Période	Kilowatt-heure
2020	22 688

> 22 688 MWh d'énergie finale consommée en 2020 par les collèges, soit deux tiers des consommations

Au-delà des objectifs fixés par le décret tertiaire, les investissements du plan pluriannuel intègrent systématiquement et anticipent les niveaux de performance thermique attendus.

Objectif de Développement Durable n°2 : réduire les émissions de gaz à effet de serre

1.2.7.2. PERF - Gaz à effet de serre produits par les collèges

Période	Tonnes de CO2
2020	3 881

> 3 881 tonnes équivalent CO2 en 2020

Le diagnostic du patrimoine bâti réalisé en 2020 permettra de mettre en place les actions correctrices nécessaires, à commencer par la suppression des chaufferies au fioul présentes dans 7 collèges.

Objectif du Développement Durable n°3 : augmenter la part des énergies renouvelables

1.2.7.3 PERF - Part des énergies renouvelables des collèges

Période	Taux
2020	13,5

> 13,5% d'énergies renouvelables (photovoltaïque et bois énergie) en 2020

7 collèges sont déjà équipés de panneaux photovoltaïques. 9 projets sont à l'étude sur les collèges de Grésy-sur-Aix, Chambéry (Bissy et Louise de Savoie), La Motte-Servolex (De Boigne et George Sand), Albertville (Combe de Savoie), Ugine, Frontenex, et Saint Jean de Maurienne.

De plus, 11 collèges sont raccordés à des réseaux de chaleur avec une part de bois énergie allant de 60 à 100%.

Objectif opérationnel 1.2.1. Restructurer le patrimoine des collèges selon le programme voté (PPI)

1.2.1.1 PERF - Nombre d'opérations du PPI*

*PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

Période	En cours dans l'année	Livrées dans l'année
2018	22	1
2019	21	1
2020	23	2



Le PPI collèges voté en 2018 et révisé à hauteur de 170 millions d'euros sur 6 ans est réellement passé au stade opérationnel.

FOCUS SUR ...

LA PERFORMANCE THERMIQUE DES COLLÈGES RÉNOVÉS OU EN COURS DE RÉNOVATION

Trois opérations de restructurations de collèges ont été livrées en 2020 :

Opération	Montant de l'opération	Part de ce montant dédiée à la performance thermique des bâtiments
Yenne : demi-pension, pôle sciences, salle polyvalente, et isolation des toitures	2,75 M€ TTC	20%
Cognin : rénovation et isolation thermique de l'externat	2,06 M€	34%
Val d'Arc, première phase : demi-pension, extension en ossature bois dont hall d'accueil, CDI et salles de classe	6,5 M€ TTC	25%



Charles Dullin, Yenne



Henry Bordeaux, Cognin



La Lauzière, Val d'Arc



En 2021, la restructuration du collège de Val d'Arc sera finalisée, et celle de Yenne complétée par la suppression de la chaufferie au fioul pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans la foulée, 3 chantiers démarrent en 2021 :

- à Saint Alban-Leyse pour 3,5 M€ TTC : accessibilité, isolation thermique, salle polyvalente, salle des professeurs et foyer des élèves,
- à Bozel pour 2,7 M€ TTC : rénovation thermique, rafraîchissement de l'administration et des salles de classe du premier étage
- à Aime pour 2,1 M€ TTC : extension, rénovation et isolation thermique de la demi-pension.

Objectif opérationnel 1.2.2. Assurer un niveau de maintenance satisfaisant du patrimoine des collèges

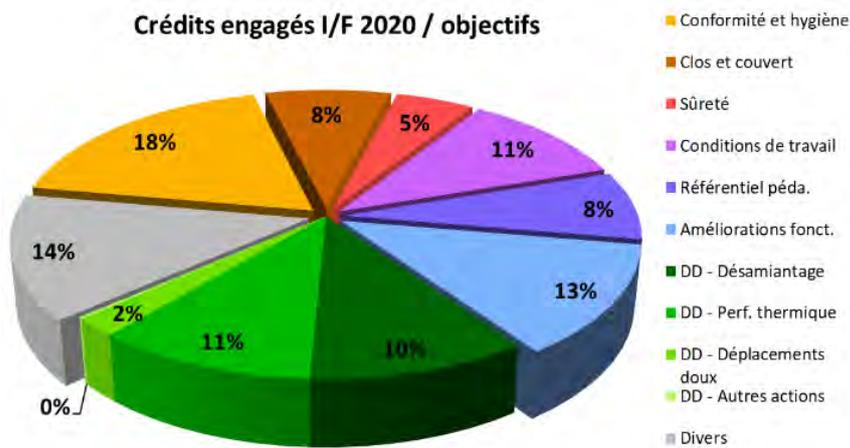
La programmation annuelle de maintenance des collèges

En 2020, 529 opérations de maintenance des collèges ont été engagées pour un total de 5,83 M€, dont 391 livrées pour 4,18 M€ (72%), et 138 restant à finaliser en 2021.

Outre les priorités récurrentes (clos et couvert, conformité aux normes d'hygiène et de sécurité, fonctionnement des équipements techniques...), les investissements contribuent également à d'autres priorités contextuelles données notamment en 2020 à :

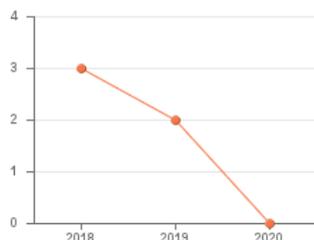
- la rénovation des sanitaires (519 114 € sur 20 opérations),
- la modernisation des demi-pensions (625 790 € sur 73 opérations).

Crédits engagés I/F 2020 / objectifs



1.2.2.1 PERF - Nombre de chaudières changées dans les collèges

Période	Nombre
2018	3
2019	2
2020	0



Bien qu'aucune chaudière n'ait été changée sur la période 2019-2020, 51 opérations de suivi de maintenance ont eu lieu, notamment sur la modernisation et l'entretien de chaufferies, l'isolation de toitures, le remplacement de menuiseries extérieures, l'installation de ventilateurs plafonniers, et la conduite de 2 audits énergétiques en accompagnement des opérations du PPI collèges (Novalaise, La Rochette-Valgelon).

FOCUS SUR ...

LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PROGRAMMES DE MAINTENANCE DES COLLEGES EN 2020

Un tiers du budget de maintenance 2020 est dédié au développement durable, soit 1,35 M€ :

- 612 193 € pour l'amélioration de la performance et du confort thermique des bâtiments, et la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre. 53 opérations en ont bénéficié sur les actions suivantes : modernisation de chaufferies, isolation en toiture, remplacement de menuiseries extérieures, installation de ventilateurs plafonniers ...
- 609 005 € pour le désamiantage des locaux (17 opérations),
- 125 685 € pour la création d'un abri deux roues au collège Côte rousse à Chambéry, dans le cadre du Plan vélo collèges.

1.2.2.2 PERF - Part de chaufferies des collèges alimentées au fioul (objectif de suppression totale)

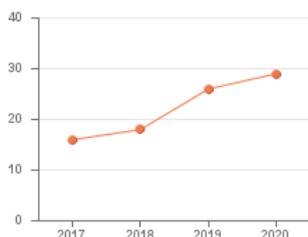
Période	Taux
2020	18

Le programme de suppression des chaufferies au fioul initié en 2020 répond à l'objectif du Plan climat énergie du Département pour la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, dont 29% sont produites par les 7 collèges de Savoie encore chauffés au fioul. Ainsi, **395 904 € ont été engagés en 2020 pour la résorption des chaufferies au fioul.**

Les études de faisabilité réalisées en 2020 vont permettre d'engager les travaux de conversion des chaufferies en 2021 dans les collèges du Revard, de Yenne et de Bourg Saint Maurice.

1.2.2.3 PERF - Part de collèges raccordés à des réseaux de chaleur urbains

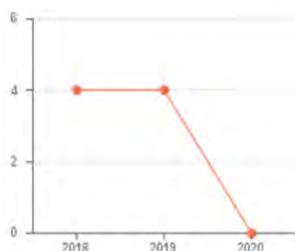
Période	Taux
2017	16
2018	18
2019	26
2020	29



3 chaudières ont été déposées en 2020 suite au raccordement à des réseaux de chaleur des collèges d'Albertville (Combe de Savoie), Ugine et Barby, et **8 collèges ont raccordés à des réseaux de chaleur urbains en 2020.**

1.2.2.4 PERF - Nombre d'opérations de mises en place de dispositifs anti-intrusion

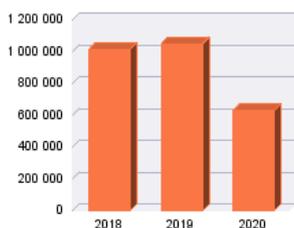
Période	Nombre
2018	4
2019	4
2020	0



Sur la période 2016/2020, le programme départemental d'investissement pour prévenir le risque intrusion d'action se monte à 2,67 millions d'euros. Si la totalité des collèges sont aujourd'hui équipés en dispositifs d'alerte conformes au Plan particulier de mise en sécurité - PPMS, ce programme se poursuit néanmoins en 2020 avec 291 K€ investis en maintenance sur d'autres équipements (clôtures, volets automatisés, contrôles d'accès...).

1.2.2.5 PERF - Montants annuels investis par le département dans les demi-pensions des collèges

Période	Euros
2018	1 010 242
2019	1 046 044
2020	625 790

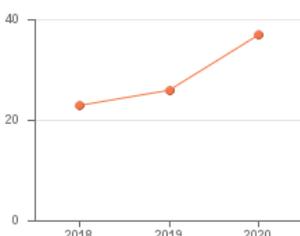


Les investissements massifs réalisés par le Département pour la modernisation des demi-pensions des collèges en 2018 et 2019 ont permis de réduire le niveau d'investissement 2020 à 625 790 €, dont 412 082 € pour l'achat et le renouvellement de 30 équipements de cuisine.

Objectif opérationnel 1.2.3. Régulariser le foncier patrimonial des collèges

1.2.3.1 PERF - Taux de régularisation foncière des collèges

Période	Taux
2018	23
2019	26
2020	37



Malgré le transfert des compétences en matière de collèges aux Départements par actes de décentralisation de 1982 et 2004, une majorité d'entre eux sont encore en propriété des collectivités locales. Les services départementaux travaillent donc au transfert progressif de ce patrimoine, par voie de conventions de régularisation.

Sur les 38 collèges de Savoie, 14 sont régularisés dont 4 en 2020 : Bissy, Jules Ferry et Louise de Savoie à Chambéry, et Les Frontailles à Saint Pierre d'Albigny.

4 collèges sont en cours de régularisation sur Le Châtelard, Les Échelles, Saint Genix sur Guiers, Yenne. Les collèges récemment restructurés feront également l'objet de régularisation après la réception des travaux.

Enfin, 4 collèges doivent faire l'objet de vérification sur les origines de propriétés : Le Beaufortain à Beaufort-sur-Doron, Jean Moulin à Albertville, La Combe de Savoie à Albertville, et George Sand à La Motte Servolex.

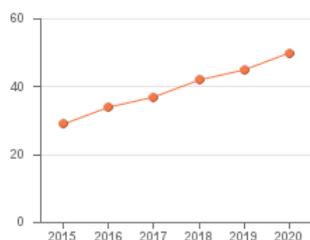
Objectif opérationnel 1.2.4. Optimiser la gestion du parc de logements

En 2019, suite à un contrôle de la Chambre régionale des comptes, le Département a délibéré sur de nouvelles modalités de gestion de son parc de logements de fonction. Il a notamment arrêté la liste des emplois éligibles à un logement par nécessité absolue de service (NAS).

Objectif opérationnel 1.2.5. Améliorer la sécurité des biens et des personnes et l'accessibilité des locaux

1.2.5.1 PERF - Nombre de collèges mis aux normes handicap

Période	Taux
2015	29
2016	34
2017	37
2018	42
2019	45
2020	50



La mise aux normes handicap des collèges est encadrée par l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) adopté fin 2015, qui doit faire l'objet d'une révision pour intégrer le planning du PPI collèges. À ce jour, 19 collèges sont conformes aux normes d'accessibilité, dont 15 disposent d'une attestation.

1.2.5.2 PERF - Nombre de conventions d'utilisation des locaux scolaires par année scolaire

Période	Nombre
2015	19
2016	20
2017	28
2018	26
2019	21
2020	8



Le nombre de conventions d'occupation des locaux des collèges connaît une baisse en 2020 du fait du confinement et plus globalement de la crise sanitaire.

Objectif opérationnel 1.2.6. Proposer une offre justement proportionnée d'hébergement aux collégiens

1.2.6.1 ACT - Taux de remplissage des internats

Période	Taux
2016	53,76
2017	59,62
2018	58,34
2019	57,6
2020	59,15



Le taux de remplissage des internats et le nombre d'internes sont stables au cours de ces dernières années. Les modalités de calcul ont été revues et cet indicateur tient dorénavant compte du nombre de collégiens, mais également du nombre de lycéens internes à la cité scolaire Saint Exupéry de Bourg-Saint-Maurice pour le calcul du taux de remplissage des internats.

Direction des collèges (DC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Optimiser la gestion du patrimoine des collèges »

En octobre 2019, l'Assemblée départementale a approuvé de nouvelles modalités d'attribution des logements de fonctions des collèges. Cette décision a permis un travail de fond en 2020 afin de clarifier les attributions des logements en NAS pour le personnel de l'Education nationale et les agents départementaux.

Un règlement d'utilisation des logements est en cours d'écriture et sera mis en application en 2021. Il précisera les responsabilités de chacune des parties en matière de travaux, d'entretien, d'assurances, d'état des lieux, de paiement des charges etc.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Optimiser la gestion du patrimoine des collèges »

Le plan pluriannuel d'investissement va permettre dans les années à venir de remettre à niveau les collèges de Savoie (performance thermique, accessibilité, désamiantage, adaptation aux nouvelles pratiques pédagogiques...).

Parallèlement, les crédits dédiés aux programmes de maintenance ont été accrus depuis 2017, avec des priorités particulières sur la période 2019-2020 aux objectifs suivants :

- prendre en compte le développement durable à tous les niveaux (performance thermique, désamiantage, déplacements doux...),
- rénover les sanitaires,
- moderniser les demi-pensions et les équipements de cuisine,
- améliorer les conditions de travail des agents dans les collèges (fourniture d'équipements individuels, reprise des revêtements extérieurs, modernisation des équipements en cuisine et pour l'entretien ménager, aménagement de vestiaires ...).

Enfin en 2020, malgré des contraintes fortes imposées par le contexte sanitaire, le niveau d'investissement a été maintenu par rapport aux années précédentes, mais les opérations ont pris du retard, ce qui pèsera sur les programmes de travaux 2021.

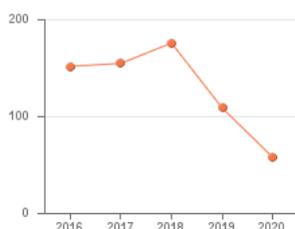
Objectif politique 1. Assurer un accueil de qualité dans les collèges

Objectif stratégique 1.3. Favoriser l'accès au numérique

Objectif opérationnel 1.3.1. Garantir aux collégiens un matériel informatique de qualité

1.3.1.1 ACT - Nombre de demandes d'équipements informatiques pour les collèges

Période	Nombre
2016	152
2017	155
2018	176
2019	109
2020	58



Le Département répond favorablement aux nombreuses demandes émanant des collèges, de sorte à doter ces derniers de tous les moyens informatiques utiles à l'enseignement. L'effort quantitatif important depuis 2015 réduit désormais significativement le nombre de nouvelles demandes.



1.3.1.3 PERF - Nombre d'élèves par poste informatique

Période	Nombre
2015	3,98
2016	4,2
2017	3,56
2018	3,53
2019	3,49
2020	3,41



La baisse effective opérée de 2016 à 2020 du nombre d'élèves par poste traduit une amélioration du confort de chaque élève, et induit une plus grande souplesse dans l'enseignement pour l'usage d'outil pédagogique numérique. Le niveau de dotation actuelle satisfait aux besoins des établissements.

1.3.1.4 ACT - Nombre de vidéoprojecteurs dans les collèges

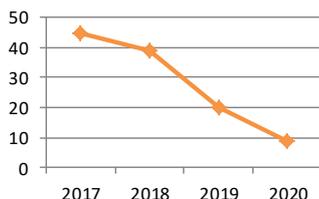
Période	Nombre
2016	815
2017	852
2018	1064
2019	1061
2020	1129



L'augmentation du nombre de vidéoprojecteurs dans les collèges répond à la demande des établissements, qui souhaitent utiliser l'interactivité et l'affichage sur grand écran de contenus variés. Au-delà du nombre brut de vidéoprojecteurs dans les collèges, le renouvellement d'un grand nombre d'entre eux est également en cours, afin d'offrir aux enseignants plus d'interactivité et de confort visuel.

1.3.1.6 PERF - Taux de vétusté du parc informatique (+7 ans)

Période	Taux
2017	45,02
2018	38,75
2019	20
2020	9

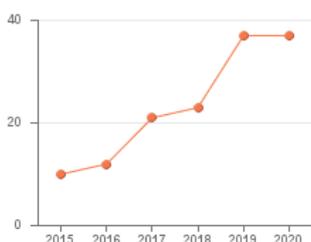


La baisse importante du taux de parc vétuste (de plus de 7 ans) est le résultat de la politique ambitieuse de renouvellement du parc, définie en 2015 et qui s'achèvera en 2021 avec un parc exsangue de vieux PC. Il s'agit là de l'indicateur le plus significatif en termes d'investissement du Département auprès de ses collèges.

Objectif opérationnel 1.3.2. Déployer le plan numérique

1.3.2.1 PERF - Nombre de collèges équipés en classes mobiles (PC ou tablettes)

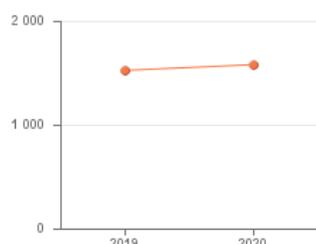
Période	Nombre
2015	10
2016	12
2017	21
2018	23
2019	37
2020	37



Le Plan Numérique pour l'Education, soutenu initialement en 2015 par le gouvernement et auquel le Département est force d'action, a permis dès la fin 2019 de faire bénéficier à 37 collèges d'un ensemble de 40 tablettes Ipad. L'ensemble des collèges savoyards dont le Département assure la gestion informatique dispose ainsi d'un parc de tablettes depuis 2019.

1.3.2.2 PERF - Nombre de tablettes dans les collèges

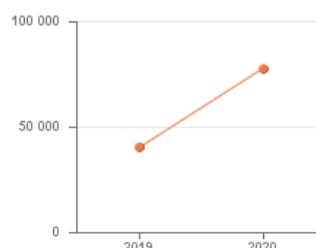
Période	Nombre
2019	1530
2020	1585



Le nombre d'Ipad dans les collèges est largement satisfaisant au regard de l'usage de ces derniers dans les établissements. Seuls quelques rares collèges emploient les Ipad massivement, au point de pouvoir requérir des dotations complémentaires.

1.3.2.3 ACT - Nombre de connexions des tablettes des collèges

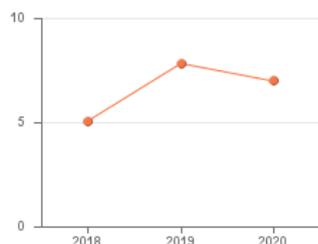
Période	Nombre
2019	40346
2020	77931



Un certain nombre de collèges, dotés en 2019, utilise seulement en 2020 les équipements fournis. L'augmentation du nombre de connexions démontre que l'usage croît dans la majorité des établissements, ce qui est satisfaisant.

1.3.2.3 PERF - Nombre moyen d'heures d'utilisation des tablettes par semaine dans les collèges

Période	Taux
2018	5,1
2019	7,85
2020	7



Le nombre d'heures moyen d'utilisation des tablettes est en légère baisse en 2020, du fait de la rupture d'heures d'enseignements en établissement durant le confinement. De même, durant le confinement, l'usage des tablettes au domicile des élèves n'a pu être comptabilisé.

1.3.2.4 ACT - Nombre d'incidents informatiques dans les collèges

Période	Nombre total	Traités par la hotline externalisée
2019	803	26
2020	1106	163

Le nombre d'incidents annuels déclarés, lié aux 7000 équipements gérés, est satisfaisant. Avec la consolidation des plateformes informatiques, la capacité à intervenir à distance, et rapidement, s'améliore. Les collèges relèvent de manière générale leurs satisfactions vis-à-vis du Département.

Objectif opérationnel 1.3.3. Garantir aux collèges l'accès au haut débit

Le programme de mise en œuvre de la fibre optique dans les collèges s'est conclu en 2018, le débit moyen a été de l'ordre de 30 Mbits. Le passage à 100 Mbits a été généralisé dès janvier 2021.

Direction des systèmes d'information (DSI)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.



« Favoriser l'accès au numérique »

Les efforts financiers, humains et technologiques de la collectivité au bénéfice des collèges sont importants depuis 2014, et le plan de modernisation des équipements apporte de nombreux bénéfices. Les collèges sont désormais dans une situation confortable en termes de dotation informatique et d'accès Internet, comparativement à la moyenne des Départements en France.

Le Département intègre de nombreuses missions dans ses services au fil des trimestres. La téléphonie fixe sera par exemple complètement intégrée à celle du Département fin 2021, donnant lieu à de substantielles économies de fonctionnement, dont profiteront les collèges et le Département.

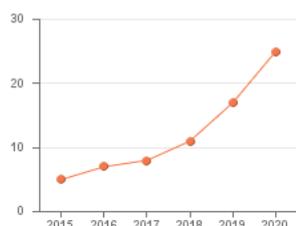
Objectif politique 2. Répondre aux besoins de restauration des collégiens avec une offre de qualité

Objectif stratégique 2.1. Développer la qualité des matières premières

Objectif opérationnel 2.1.1. Développer les circuits courts et le bio dans l'alimentation cuisinée par l'atelier culinaire départemental (ACD) pour les collégiens

2.1.1.1 PERF - Taux d'achat de produits issus des circuits courts pour la restauration

Période	Taux
2015	5
2016	7
2017	8
2018	11
2019	17
2020	25



Le taux d'achat de produits issus des circuits courts a nettement augmenté, passant de 5% en 2015 à 25% en 2020, pour l'atelier culinaire.



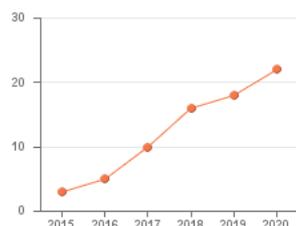
L'adhésion du Département à la centrale d'achat régionale depuis 2018 est l'un des leviers ayant permis d'augmenter significativement l'achat de produits issus des circuits courts.

D'une part, une réflexion est engagée avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour faire évoluer les marchés de denrées alimentaires du groupement d'achat des établissements scolaires de la Savoie et permettre ainsi d'augmenter l'approvisionnement en produits locaux dans les collèges.

D'autre part, la réflexion engagée par le Département, la chambre d'agriculture et les communautés de communes devrait permettre de favoriser la distribution de denrées issues des circuits courts savoyards dans les restaurants collectifs dont l'ACD.

2.1.1.2 PERF - Taux d'achat de produits issus de l'agriculture biologique en restauration

Période	Taux
2015	3
2016	5
2017	10
2018	16
2019	18
2020	22



Le taux d'achat de produits issus de l'agriculture biologique a nettement augmenté, passant de 3% en 2015 à 22% en 2020, pour l'atelier culinaire.

L'évolution des pratiques d'achats par l'atelier culinaire, favorisant le recours à des matières premières brutes issues de l'agriculture biologique (pâtes, riz, semoule, œufs, farine, sucre, fruits, produits laitiers...) a permis d'augmenter significativement la proportion de produits bio dans les assiettes des collégiens.

A partir du 1er janvier 2022, les repas servis dans les restaurants collectifs du secteur public devront comprendre 50% de produits locaux ou sous signe de qualité dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique, conformément à l'article 24 de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018, dite loi EGalim « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ». Avec 22% d'achat de produits issus de l'agriculture biologique, l'atelier culinaire est en conformité avec la loi EGalim sur ce critère.

Direction des collèges (DC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.1.



« Développer la qualité des matières premières »

En 2020, en moyenne, 18% des produits servis dans les collèges savoyards sont issus des circuits courts et 15% de l'agriculture biologique.

Ces taux sont supérieurs pour les repas confectionnés par l'Atelier culinaire départemental, avec 25% de produits issus des circuits courts et 22% issus de l'agriculture biologique. A ce titre, l'Atelier culinaire et les 11 collèges satellites ont été labellisés « écocert en cuisine » ce qui permet de valoriser à la fois la qualité des denrées utilisées et les actions entreprises en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.



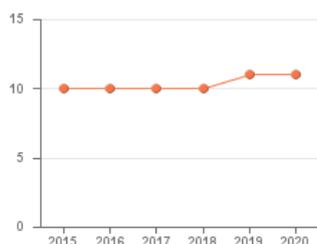
Objectif politique 2. Répondre aux besoins de restauration des collégiens avec une offre de qualité

Objectif stratégique 2.2. Optimiser la production de repas

Objectif opérationnel 2.2.1. Renforcer la mutualisation des sites de production

2.2.1.1 PERF - Nombre de collèges desservis par une cuisine mutualisée

Période	Nombre
2015	10
2016	10
2017	10
2018	10
2019	11
2020	11

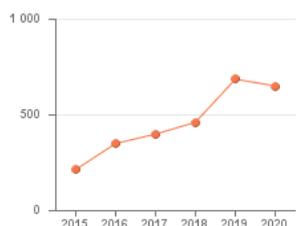


Le Plan « Collèges 2018-2023 » propose un schéma départemental de la restauration permettant à la fois, de garantir la continuité du service (difficulté de recrutement de cuisiniers) et une meilleure maîtrise de la qualité des repas confectionnés grâce la mise en place progressive d'ateliers culinaires départementaux dans les territoires, avec notamment la relocalisation en 2023 et l'extension du périmètre de l'atelier culinaire existant et basé à Chambéry (passage de 10 à 20 collèges desservis à terme) et l'étude de la création d'un nouvel atelier culinaire en Maurienne (5 collèges) pour 2023.

Objectif opérationnel 2.2.2. Assurer la continuité de service par l'intervention de l'EMAT

2.2.2.1 PERF - Nombre de jours d'intervention de l'Equipe Mobile d'Agents Territoriaux (EMAT)

Période	Nombre
2015	215
2016	351
2017	400
2018	462
2019	687
2020	652



Depuis septembre 2018, afin de pallier partiellement l'arrêt des Contrats Uniques d'Insertion dans les collèges, l'équipe mobile de chefs de cuisine a été renforcée par une équipe mobile d'agents polyvalents. L'objectif est d'assurer la continuité du service et de maintenir un service de restauration de qualité.

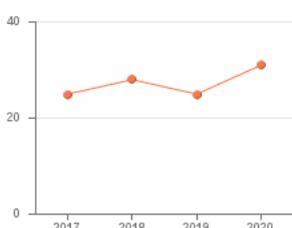
En 2020, le nombre de jour d'intervention de l'équipe mobile a légèrement diminué. En effet, la fermeture des collèges lors du confinement du 16 mars au 11 mai 2020 a eu un impact sur les besoins de remplacement. Cependant,

depuis la rentrée de septembre 2020, les besoins de remplacement dans les collèges sont en augmentation. Cette augmentation est liée au contexte sanitaire (cas COVID, cas contact...), et induit une forte mobilisation de l'équipe mobile.

Objectif opérationnel 2.2.3. Réduire le gaspillage alimentaire

2.2.3.1 PERF - Nombre de collèges impliqués pour réduire le gaspillage alimentaire

Période	Nombre
2017	25
2018	28
2019	25
2020	31

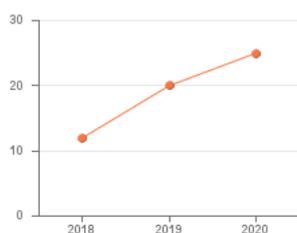


Un des axes du plan « Collèges 2018-2023 » est de favoriser les gestes éco responsables en luttant notamment contre le gaspillage alimentaire et en favorisant davantage le recyclage des déchets en lien avec les partenaires de la chaîne de recyclage.



2.2.3.2 PERF - Nombre de collèges éco-responsables (labellisés E3D)

Période	Nombre
2018	12
2019	20
2020	25

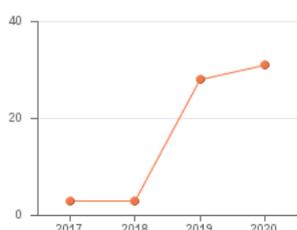


Le label E3D est délivré par le Ministère de l'Education Nationale. Le dispositif s'adresse aux établissements scolaires qui, dans le cadre de la généralisation de l'éducation au développement durable, décident d'entrer en démarche globale de développement durable.

Le Département intervient donc en soutien aux démarches engagées par les établissements.

2.2.3.3 PERF - Nombre de collèges équipés en tables de tri

Période	Nombre
2017	3
2018	3
2019	28
2020	31



Un des axes du plan « Collèges 2018-2023 » est de favoriser les gestes éco responsables en luttant notamment contre le gaspillage alimentaire et en favorisant davantage le recyclage des déchets en lien avec les partenaires de la chaîne de recyclage.

Ainsi, chaque collège sera équipé, à terme, soit d'une table de tri mobile avec système de pesée, soit d'un système de tri sur la zone de débarrassage des plateaux.

En 2020, 31 collèges sont équipés. 5 collèges non équipés le seront prochainement dans le cadre de la restructuration de leur demi-pension.

Direction des collèges (DC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.2.



« Optimiser la production de repas »

Le Plan « collège 2018-2023 » propose un schéma départemental de la restauration permettant, à la fois de garantir la continuité du service (difficulté de recrutement de cuisiniers) et une meilleure maîtrise de la qualité des repas confectionnés grâce la mise en place progressive d'ateliers culinaires départementaux dans les territoires, avec notamment la relocalisation en 2023 et l'extension du périmètre de l'atelier culinaire existant et basé à Chambéry (passage de 10 à 20 collèges desservis à termes) et l'étude de la création d'un nouvel atelier culinaire en Maurienne.

Le permis de construire du futur Atelier culinaire départemental de Chambéry a été délivré en 2020 et le programme de l'opération de création d'un Atelier culinaire départemental en Maurienne a été également arrêté cette même année.

Objectif politique

2. Répondre aux besoins de restauration des collégiens avec une offre de qualité

Objectif stratégique

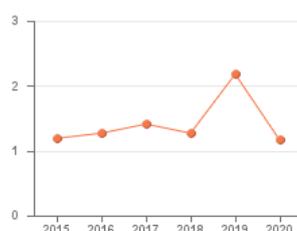
2.3. Maintenir la compétence des agents de restauration

Objectif opérationnel

2.3.1. Garantir l'accès à la formation pour les agents intervenant en restauration

2.3.1.1 PERF - Nombre moyen de jours de formation par agent

Période	Nombre
2015	1,2
2016	1,28
2017	1,42
2018	1,28
2019	2,19
2020	1,17

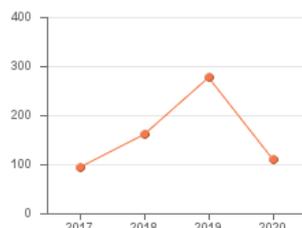


Un plan de formation ambitieux est déployé depuis 2018 concernant les thématiques de restauration collective (qualité nutritionnelle, hygiène, techniques culinaires). Ce plan de formation s'adresse à l'ensemble des agents des collèges intervenant en restauration : chefs de cuisine, responsables de cuisine satellite, aides-cuisine, agents polyvalents.

En 2020, compte-tenu du contexte sanitaire, un grand nombre de formations planifiées ont dû être reportées. Pour maintenir la formation des agents, la Direction des collèges a déployé quelques formations en distanciel (webinaire sur les protocoles COVID, qualité nutritionnelle...).

2.3.1.2 PERF - Nombre d'agents formés aux pratiques de restauration collective (hygiène, qualité nutritionnelle, techniques culinaires)

Période	Nombre
2017	95
2018	162
2019	278
2020	111

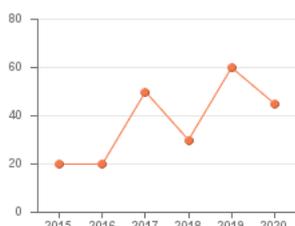


Entre 2017 et 2019, le nombre d'agents formés a été chaque année en augmentation. Le nombre de formations proposées a augmenté et le public ciblé a été élargi. En 2020, compte-tenu du contexte sanitaire, un grand nombre de formations planifiées ont dû être reportées.

Objectif opérationnel 2.3.2. Favoriser les échanges entre pairs

2.3.2.1 PERF - Nombre d'agents concernés par les réunions du réseau d'échanges entre pairs

Période	Nombre
2015	20
2016	20
2017	50
2018	30
2019	60
2020	45



Un séminaire des cuisiniers et un séminaire des responsables des cuisines satellites et des aide-cuisine sont organisés chaque année.

En 2020, compte-tenu du contexte sanitaire, les séminaires programmés n'ont pas pu se tenir, mais une réunion d'information et d'échange sur les protocoles sanitaires "Restauration" COVID-19 a eu lieu en webconférence.

Direction des collègues (DC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.3.



« Maintenir la compétence des agents de restauration »

Afin de maintenir la compétence des agents de restauration, un plan de formation ambitieux est déployé depuis 2018 concernant les thématiques de restauration collective (qualité nutritionnelle, hygiène, techniques culinaires).

Ce plan de formation s'adresse à l'ensemble des agents des collègues intervenant en restauration : chefs de cuisine, responsables de cuisine satellite, aides-cuisine, agents polyvalents.

Le nombre de formations a augmenté et le panel de formations proposées a été élargi.

Des formations sur les techniques culinaires dispensées par des cuisiniers de l'atelier culinaire ont été développées : pâtisserie, cuissons basse température, dressages, service...

En 2019, les chefs de cuisine ont été formés à l'équilibre alimentaire et ont mis en place un plan alimentaire, outil de conception des menus. Un suivi des menus est réalisé par la diététicienne de la Direction des collègues.

En 2020, compte-tenu du contexte sanitaire, un grand nombre de formations planifiées ont dû être reportées. Pour maintenir la formation des agents, la Direction des collègues a déployé quelques formations en distanciel (webinaire sur les protocoles COVID, qualité nutritionnelle...).

Ces formations permettent de développer les échanges entre professionnels et de dynamiser le réseau des personnels intervenant en restauration.

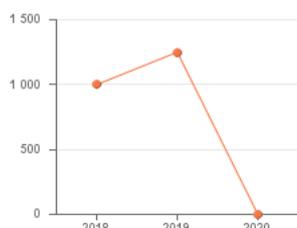
Objectif politique 3. Accompagner les projets éducatifs

Objectif stratégique 3.1. Faciliter l'accès à l'orientation des collégiens

Objectif opérationnel 3.1.1. Garantir l'accès aux forums des métiers

3.1.1.1 PERF - Nombre de collégiens participant à des forums chaque année

Période	Nombre
2018	1000
2019	1250
2020	0

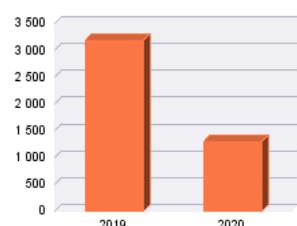


Les forums locaux des bassins de Chambéry, Maurienne et Albertville traditionnellement réalisés en présentiel ont été annulés en raison de la crise sanitaire.

Objectif opérationnel 3.1.2. Faciliter la découverte du monde de l'entreprise

3.1.2.1 ACT - Budget attribué pour de l'accompagnement de projets en lien avec la découverte du monde de l'entreprise

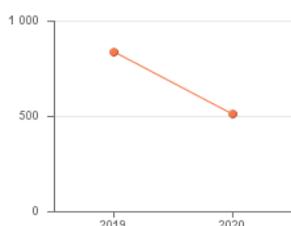
Période	Euros
2019	3170
2020	1284



Dans le contexte sanitaire, seuls 5 collèges (Garibaldi, Marlioz, Paul Mougin, De Maistre et Saint Paul) ont pu maintenir leur participation à des actions de découverte du monde de l'entreprise.

3.1.2.1 ACT - Nombre de collégiens en collèges publics et privés participant à des projets en lien avec la découverte du monde de l'entreprise

Période	Nombre
2019	840
2020	512



Le contexte sanitaire a conduit à l'annulation d'actions permettant la découverte du monde de l'entreprise. Seuls quelques collèges ont pu maintenir la conduite de leur projet.

Direction des collèges (DC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 3.1.



« Faciliter l'accès à l'orientation des collégiens »

Le Département intervient de manière volontariste pour accompagner l'Education nationale dans l'orientation professionnelle des jeunes collégiens tout en favorisant la promotion des métiers propres à notre territoire (montagne, hôtellerie, etc). Pour autant, de nombreuses actions ont dû être annulées en 2020 du fait du contexte sanitaire.

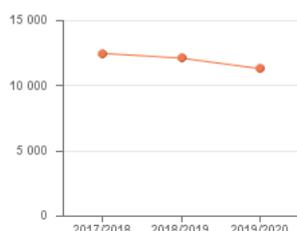
Objectif politique 3. Accompagner les projets éducatifs

Objectif stratégique 3.2. Faciliter l'accès à la culture

Objectif opérationnel 3.2.1. Favoriser l'action culturelle locale

3.2.1.1 PERF - Nombre de collégiens concernés par les actions culturelles initiées ou soutenues par le Département

Période	Année
2017/2018	12492
2018/2019	12126
2019/2020	11323



11 323 collégiens ont été sensibilisés à une discipline artistique via les dispositifs d'éducation artistique et culturelle soutenus et financés par le Département. Le léger fléchissement observé peut être dû à la diminution du nombre de collèges impliqués dans le dispositif Artistes au collège, avec 3 établissements en moins en 2019/2020.

Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 3.2.



« Faciliter l'accès à la culture »

Le Département porte et soutient plusieurs dispositifs d'éducation artistique et culturelle, soit en direct, soit par le biais de partenaires culturels tels que L'Espace Malraux, l'Orchestre des pays de Savoie... Toutes les disciplines sont concernées (danse, théâtre, musique, arts du cirque, arts visuels, arts numériques...) pour permettre aux jeunes de s'émanciper et de porter un regard singulier sur le monde qui les entoure. Le dispositif Elèves aux concerts est en perte de vitesse en raison de divers mouvements de personnels au sein de l'Orchestre des Pays de Savoie. La structure a engagé une réflexion pour proposer des actions plus en lien avec les attentes des collèves.

Objectif politique 4. Contribuer au maintien et au développement de l'offre de formation post-bac en Pays de Savoie (DPT)

Objectif stratégique 4.1. Conforter le positionnement de l'université de Savoie Mont-Blanc (USMB) dans le paysage rhônalpin

Objectif opérationnel 4.1.1. Maintenir un niveau minimum de soutien à l'Université Savoie Mont-Blanc

Le Département de la Savoie a toujours été le partenaire de l'USMB pour assurer son développement et une qualité d'accueil pour nos étudiants. Cela s'entend tant du point de vue de l'investissement, porté en direct par la collectivité départementale ou via des subventions apportées à l'USMB, que du fonctionnement, dont le soutien est apporté via le Conseil Savoie Mont Blanc depuis plus de 20 ans, au travers d'un contrat quadriennal, celui en cours ayant été approuvé en mars 2019.

Objectif opérationnel 4.1.2. Soutenir les actions favorisant les partenariats entre les laboratoires de l'Université Savoie Mont-Blanc et les entreprises du territoire

La cellule « valorisation de la recherche » de l'USMB poursuit son travail de rapprochement entre laboratoires et entreprises du territoire. Parallèlement, l'antenne Savoie de l'Agence Auvergne Rhône Alpes Entreprises développe aussi des temps de rencontres comme les RDV (Recherche, Développer et InnoVer) des PME en Savoie pour essayer d'essaimer et de faire se rapprocher les deux écosystèmes.

Objectif opérationnel 4.1.3. Soutenir l'immobilier universitaire

Actuellement, aucun projet immobilier n'est plus en cours. Le projet de restructuration globale du Campus de Jacob Bellecombette a été élaboré, chiffré pour près de 120 M€ étalés sur 10 à 15 ans. Les premières opérations à mener sont la rénovation/extension de la bibliothèque universitaire et la construction d'un bâtiment mixte à vocation d'enseignement avec des espaces innovants (réalité virtuelle, etc.) pour un montant total de 46 M€. Le Département a d'ores et déjà inscrit 10 M€ à son Plan Pluriannuel d'Investissements. Les discussions avec l'Etat, la Région et l'agglomération de Chambéry débutent début 2021 dans le cadre du futur Contrat de plan Etat / Région pour construire les plans globaux de financement.



4^{ème} aile de l'IUT de Chambéry livrée en 2020



Direction des politiques territoriales (DPT)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 4.1.



« **Conforter le positionnement de l'université de Savoie Mont-Blanc dans le paysage rhônalpin** »

Le Département est le premier partenaire financier local après la Région et l'Etat, par les moyens financiers qu'il a mobilisés depuis 30 ans. La dernière opération en date était la 4^{ème} aile de l'IUT de Chambéry réalisée en maîtrise d'ouvrage départementale, qui a été livrée début 2020.

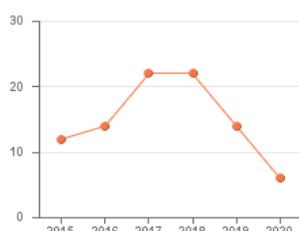
Objectif politique 5. Contribuer à répondre à la demande en matière d'équipements scolaires (DPT)

Objectif stratégique 5.1. Répondre aux besoins des communes et intercommunalités en matière d'équipements scolaires

Objectif opérationnel 5.1.1. CTS - Accompagner les collectivités dans leurs projets d'améliorations ou de construction d'écoles

5.1.1.1 ACT - CTS - Ecoles primaires et maternelles (hors maintien en l'état et mise en conformité) : nombre de classes soutenues

Période	Nombre
2015	12
2016	14
2017	22
2018	22
2019	14
2020	6

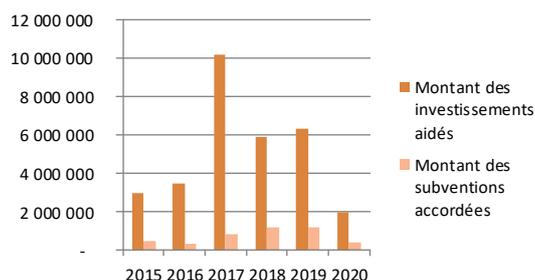


Le Département soutient les projets de construction d'écoles dans le cadre de son dispositif d'aides appelé le Contrat Territorial de Savoie (CTS) sur chacun des 7 territoires.

Le nombre de projets soutenus dépend des demandes déposées par les maîtres d'ouvrage, communes et syndicats intercommunaux. On peut citer la restructuration et l'extension du groupe scolaire de Saint Cassin et la construction d'une école maternelle à Sonnaz.

5.1.1.1 PERF - CTS - Ecoles primaires et maternelles (hors maintien en l'état et mise en conformité) : effet levier

Période	Montant des investissements aidés	Montant des subventions accordées
2015	2 954 500	456 247
2016	3 447 673	322 233
2017	10 222 016	816 662
2018	5 921 020	1 195 147
2019	6 345 923	1 154 670
2020	1 978 851	411 003



L'effet de levier relatif à l'aide départementale peut s'avérer significatif puisque la subvention du Département permet de déclencher des montants d'investissements importants.

Direction des politiques territoriales (DPT)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 5.1.



« Répondre aux besoins des communes et intercommunalités en matière d'équipements scolaires »

Les aides du Département sont mises en œuvre conformément aux demandes de l'Assemblée départementale et permettent d'accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURES	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
2.1. Développer la qualité des matières premières 2.2. Optimiser la production de repas 2.3. Maintenir la compétence des agents de restauration	2C2 Organisation de la restauration dans les collèges	Un schéma départemental de la restauration est élaboré. Il fixe les grandes orientations en matière de restauration ainsi que des hypothèses de périmètre de cuisine mutualisée (2 ^e commission du 24 octobre 2016). Le Plan collèges a été adopté le 8 février 2019.	Progressivement à partir de 2017.			😊		
1.1. Garantir une dotation en personnel nécessaire et suffisante dans les collèges	2C3 Organisation des moyens mis à disposition des collèges	La réflexion sur le passage d'une logique de moyen vers une logique de niveaux de service est engagée. Des expérimentations ont été lancées en 2018 pour la mise en place d'équipes mobiles d'agents. Le Plan collèges a été adopté le 8 février 2019.	Expérimentation des niveaux de service en 2020/21 et probable généralisation en 2020/2021 de la mutualisation des MTD avec les collèges pour la maintenance.				😊	

Direction des collèges (DC)

Adopté le 8 février 2019, le Plan « Collèges 2018-2023 » s'articule autour de 6 orientations stratégiques :

- Préserver et conforter le maillage territorial des collèges grâce à une politique de sectorisation adaptée et évolutive,
- Moderniser le patrimoine immobilier pour le rendre plus fonctionnel et plus respectueux de l'environnement,
- Structurer un modèle de restauration scolaire de proximité et éco responsable (mutualisation des restaurants scolaires, circuits courts, etc.),
- Participer aux conditions d'épanouissement et de réussite des collégiens (ouverture sur leur territoire, démarche citoyenne, éducation artistique et culturelle, plans « sports et jeunesse », etc.)
- Accompagner l'Education nationale dans la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques liées au déploiement des usages du numérique.
- Rendre les agents techniques départementaux acteurs des évolutions de leur environnement professionnel (formation, équipements, mise en place de niveaux de service, recherche de mutualisation, etc.)

Les principaux enjeux RH sont l'usure au travail, le vieillissement des agents, les nombreux départs en retraite à venir, la modernisation de 28 collèges avec une augmentation des surfaces à entretenir, la réduction des effectifs liées à l'arrêt des contrats uniques d'insertion (CUI).

Il s'agit d'y répondre par :

- des **formations** pour améliorer la santé et la sécurité au travail des agents, ou leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences pour un reclassement,
- la poursuite du plan **d'équipement** des agents,
- la définition de **niveaux de service** pour l'entretien ménager,
- l'accompagnement des collèges pour adapter les organisations de travail
- la reconsidération des **effectifs** de certains établissements suite à leur extension, par le recours à de nouveaux contrats aidés, ou à l'intervention régulière de sociétés de nettoyage

- un travail de **valorisation des métiers et de la collectivité** en vue de susciter de nouvelles vocations et satisfaire tous les besoins de recrutements.

Concernant la restauration scolaire, le Département a affirmé sa volonté de promouvoir le « bien manger » au collège à travers des actions concrètes actées par le « Plan collèges 2018-2023 » et en proposant de coconstruire, avec la communauté éducative, une charte départementale de la restauration visant à proposer une restauration scolaire qualitative et durable.

Cette charte aura pour objectif de définir un cadre d'engagements réciproques entre le Département et les collèges publics pour le développement d'une politique volontariste et ambitieuse de restauration scolaire.

Cette charte fera également partie intégrante de la convention-cadre passée entre le Département et les collèges et sera soumise aux conseils d'administration des collèges publics dont le Département à la charge. Ainsi, à travers l'approbation de la convention-cadre, le collège s'engagera à respecter la « Charte départementale pour une restauration saine, de qualité et durable ».

En outre, les engagements portés par la charte s'inscrivent dans la durée, dans le cadre d'une démarche progressive et pérenne. Ainsi, un dispositif de suivi des engagements sera adossé à la charte avec notamment la mise en place d'indicateurs dédiés.

Enfin, la charte reposera sur les 5 orientations stratégiques suivantes :

- Santé : proposer une alimentation bénéfique à la santé des adolescents en garantissant des repas sains, équilibrés, et favoriser l'accès à ce service de façon équitable pour tous les collégiens de Savoie.
- Restauration durable : soutenir et pérenniser une restauration durable, respectueuse de l'environnement et ancrée sur nos territoires.
- Sécurité alimentaire : garantir l'hygiène et la sécurité alimentaire des repas.
- Education à l'alimentation : encourager et accompagner les actions d'éducation à l'alimentation et au goût auprès des adolescents.
- Accueil et environnement du repas : créer un accueil et un environnement de qualité, favorables à la prise de repas.

Direction des bâtiments et moyens généraux (DBMG)

Le plan pluriannuel d'investissement sur les collèges va permettre de rénover et moderniser durablement les collèges de Savoie.

Il s'articule autour de 4 axes majeurs :

- adapter les bâtiments afin de répondre, d'une part, aux besoins capacitaires actuels et à venir et, d'autre part, aux évolutions des programmes pédagogiques notamment dans les domaines des sciences et de la technologie ;
- garantir des bâtiments modernes et écologiquement responsables en intégrant des objectifs de développement durable et de maîtrise énergétique dans toutes les opérations de restructuration conformément au Plan Climat Énergie Territorial - PCET adopté par l'Assemblée départementale le 2 février 2018 ;
- poursuivre les mises aux normes réglementaires (désamiantage, mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc) ;
- garantir la sécurité des collégiens et assurer la prévention des risques technologiques et attentats

Après une réorganisation interne de la direction des bâtiments et moyens généraux pour répondre à ces objectifs, le volet maintenance se déploie en appui sur les Maisons techniques de Maurienne, Tarentaise et d'Albertville-Ugine, afin de favoriser une plus grande proximité, une optimisation des synergies avec la maintenance en régie assurée par les agents techniques des collèges, et ainsi une meilleure réactivité au service des usagers.

Direction des systèmes d'information (DSI)

Avec la mise en œuvre de l'important plan d'investissement réalisé par le Département à l'occasion du PNE (Plan Numérique pour l'Éducation), le Département a modernisé les installations de réseaux informatiques des collèges. Ces derniers disposent tous de connexions Internet Très Haut-Débit (100 Mbits), d'une large couverture Wifi, de PC récents et de tablettes en nombre suffisant pour les usages pédagogiques.

Des briques d'infrastructures informatiques, de sécurité et liées aux services administratifs (AMON, HORUS), sont à reconstruire et permettront d'ici 2022 de disposer d'une plateforme centralisée (et administrée par le Département), ouvrant la perspective à de nouveaux usages et à de nouvelles facultés de fonctionnement des collèges.

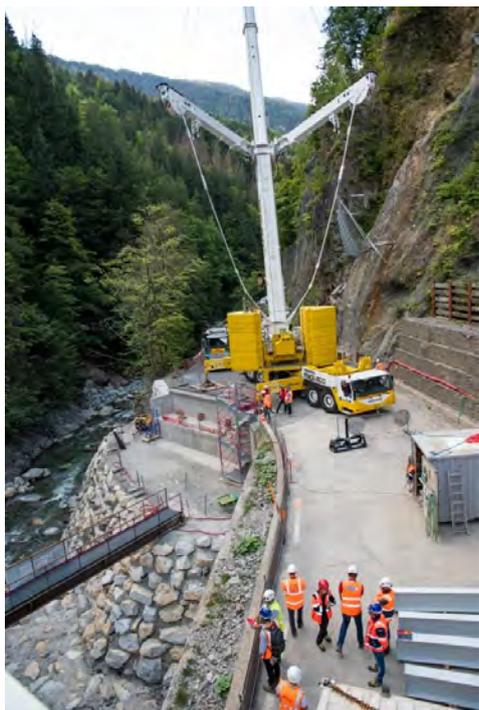
Direction des politiques territoriales (DPT)

Les perspectives pour 2021 portent sur les négociations du Contrat de plan Etat / Région afin d'aboutir enfin au démarrage de la première opération qui lancera le début de la restructuration du campus universitaire de Jacob-Bellecombette.

Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)

Dans la perspective d'un futur schéma départemental unique de développement artistique et culturel couvrant les cinq champs interdépendants de l'enseignement, de la pratique, de l'éducation, de la création et de la diffusion, l'éducation artistique et culturelle (EAC) demeure un enjeu prioritaire. L'année 2020 a ainsi vu la signature de plusieurs conventions importantes engageant la collectivité pour les années à venir :

- La convention pour la mise en place d'un plan local d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie (PLEAC 2019-2022) pour le territoire de l'agglomération chambérienne conclue avec le Ministère de la Culture, le Ministère de l'Education Nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, le Conseil Savoie Mont Blanc, la Communauté d'agglomération de Grand Chambéry, le Parc naturel du massif des Bauges et les Villes de Chambéry, Bassens, La Motte-Servolex et La Ravoire.
- La convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Cœur de Tarentaise conclue avec le Ministère de la Culture, la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, le Conseil Savoie Mont Blanc et la Communauté de commune Cœur de Tarentaise.
- La convention 2S2C relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités artistiques et culturelles sur le temps scolaire dans les collèges inscrits au dispositif « Artistes au collège », conclue avec la DSDEN et le Département de la Savoie.



Politique routière



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2019/2020**

Commissions d'élus : 2ème commission

Directions concernées :

- **Pôle Aménagement – Direction des infrastructures**



SOMMAIRE

SYNTHESE	185
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	186
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	188
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	191
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	212

13,88%

Chargé de l'entretien, de la gestion et de l'aménagement de la voirie départementale, le Département s'emploie à garantir la sécurité des usagers et la fluidité du trafic en toutes saisons.

Contexte

Dans notre Département de montagne, les enjeux liés à la route sont très spécifiques.

L'une des principales missions du Département est de préserver son patrimoine, notamment ses plus de 3 130 km de routes dont environ 900 km sont situés au-dessus de 1 000 mètres d'altitude.

Nos routes souffrent beaucoup des cycles de gel et de dégel l'hiver et la majorité de nos efforts humains et financiers porte sur l'entretien et le maintien en état de notre réseau, notamment l'hiver.

L'autre enjeu routier majeur est lié à l'importance des risques naturels dans notre département : l'année 2018 avait été particulièrement marquée par des précipitations exceptionnelles en lien avec des écarts significatifs de température.

Assurer la sécurité sur nos routes est notre première priorité et nous nous sommes organisés en conséquence.

Au-delà de ces missions prioritaires, le Département poursuit une politique d'aménagement de son réseau routier afin d'améliorer la fluidité de la circulation et de favoriser les modes de déplacements alternatifs, dont le covoiturage et les déplacements à vélo.

Principales réalisations 2019 / 2020

- Important programme pluriannuel de sécurisation de la RD 1212 dans les gorges de l'Arly
- Un niveau accru de maintenance de nos chaussées et des ouvrages d'art (ponts et murs de soutènement)
- Des aménagements routiers destinés à améliorer la sécurité et la fluidité routières, en plaine et en montagne, en zones urbaine et rurale, dans le cadre de partenariats avec d'autres acteurs de la mobilité
- Poursuite des aménagements de la véloroute V62 et ViaRhôna

Enjeux

- Préserver le patrimoine routier
- Optimiser l'exploitation du réseau routier
- Améliorer la sécurité des usagers
- Favoriser les transports alternatifs et optimiser les déplacements
- Fournir des matériels adaptés aux besoins.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2020 :

77,23 M€ (CA)

566,43 équivalents temps plein (ETP) dont :

123,64 ETP (siège Adret + service du matériel)

442,79 ETP (Maisons techniques et centres routiers)

Patrimoine :

3 130 km de RD dont près de **500** km d'accès aux stations de sport d'hiver

29 tunnels, environ **1 200** ponts et **6 800** murs de soutènement

Environ **2 000** ouvrages de protection contre les risques naturels et **48** galeries pare-blocs et pare-avalanches

Plus de **100** km de véloroutes (ViaRhôna, V62 et V63) en service en 2020

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Le plan d'actions engagé pour optimiser la politique de maintenance des chaussées routières est en cours de mise en œuvre.

Il complète la nouvelle politique d'entretien courant du patrimoine mise en place en 2017, et dont la déclinaison opérationnelle s'effectue dans les Maisons techniques.

Concernant les déplacements, le Plan vélo approuvé par l'Assemblée départementale en 2020 se concrétise par une accélération du rythme de réalisation des véloroutes ViaRhôna, V62 et V63, ainsi qu'un accompagnement des structures de coopération intercommunale dans la conception et la mise en œuvre de leurs schémas directeurs cyclables.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Dans le domaine routier, les compétences du Département consistent à entretenir, exploiter et moderniser le réseau routier départemental.

Dans notre Département de montagne, les enjeux liés à la route sont très spécifiques. Nos routes souffrent beaucoup des cycles de gel et de dégel l'hiver et la majorité de nos efforts humains et financiers porte sur l'entretien et le maintien en état de notre réseau, notamment l'hiver. L'autre enjeu majeur est lié à l'importance des risques naturels dans notre département. Assurer la sécurité sur nos routes est notre première priorité et nous nous sommes organisés en conséquence.

Dans ce cadre, les objectifs sont les suivants :

- préserver le patrimoine dont les chaussées et les ouvrages d'art (ponts, murs, tunnels, ...)
- offrir de bonnes conditions de circulation par tous temps (neige et verglas), en fluidifiant le trafic et en informant les usagers
- améliorer la sécurité routière et protéger les usagers contre les risques naturels
- favoriser la fluidité de la circulation et les modes de déplacements alternatifs (aménagement cyclables et aires de covoiturage)
- gérer et maintenir en état les matériels (véhicules, matériels et engins).

Le Département doit notamment maintenir en état ses plus de 3 130 km de routes départementales dont environ 900 km situés au-dessus de 1 000 mètres d'altitude. Il doit également entretenir un très grand nombre d'ouvrages d'art et ses dispositifs de protection contre les risques naturels (1 200 ponts, 6 800 murs, 29 tunnels et 2 000 ouvrages ou équipements de protection dont 48 galeries pare-blocs et pare-avalanches).

Par ailleurs, le Département de la Savoie étant fortement exposé aux risques naturels (avalanches, chutes de blocs, éboulements, coulées de boues, inondations, ...), il est tenu d'effectuer une surveillance régulière de ses nombreux sites sensibles (2 300 sites sensibles aux chutes de blocs et aux mouvements de terrains et 450 sites sensibles aux phénomènes avalancheux).

Le Département participe également, en partenariat avec d'autres collectivités, au développement de la pratique du vélo, avec l'extension des itinéraires cyclables (ViaRhôna – Eurovélo 17, véloroutes V62 et V63) et des équipements pour le cyclo-tourisme. En effet, depuis 1993, le Département favorise la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien, les loisirs et le tourisme. Cette politique a été renforcée en 2020 avec l'approbation d'un nouveau Plan vélo. En 2020, les véloroutes ViaRhôna, V62 et V63 aménagées par le Département (hors zones urbaines et antennes locales) totalisent un linéaire de 102 km en service. Il est prévu d'achever l'aménagement de ces itinéraires au plus tard d'ici 2023.

De plus, le Département favorise les modes de déplacements alternatifs comme le covoiturage en construisant des aires de covoiturage dans des lieux stratégiques, notamment aux carrefours des principaux axes routiers.

Pour accomplir ces missions, le Département dispose d'un parc de matériels conséquents qui permet notamment d'assurer la viabilité hivernale au quotidien et de faire face aux grandes migrations touristiques. Ces moyens se composent début 2020 de 123 camions de plus de 10 tonnes, 57 tracteurs et tractopelles, 12 fraises autoporteuses et 70 engins de déneigement.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la covid-19, rendant nécessaire la mise en place d'une organisation adaptée dans le respect strict des règles sanitaires. Malgré les contraintes, l'agilité des services a permis de poursuivre l'ensemble des missions, y compris en développant massivement le télétravail pour tous les métiers le permettant. Au-delà, les agents des routes ont été mobilisés sur le terrain pour réaliser les missions du quotidien.

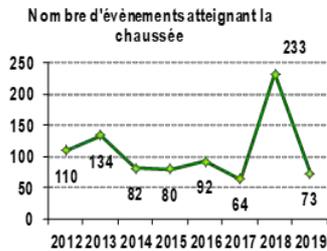
Enfin, dans le cadre du Plan de relance, la Collectivité départementale a augmenté en 2020 les dotations budgétaires consacrées aux routes afin de soutenir massivement l'économie locale des travaux publics et aider les entreprises fragilisées par la crise. Il faut noter que l'ensemble des travaux décidés par l'Assemblée départementale en 2020 ont été réalisés grâce à une mobilisation exceptionnelle des agents du Département.

Quelques indicateurs

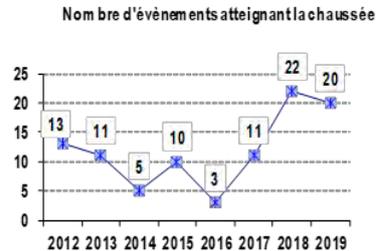
Améliorer la sécurité routière

Nombre d'avalanches, d'évènements chutes de blocs et mouvements de terrains affectant la chaussée

Chutes de blocs et mouvements de terrain



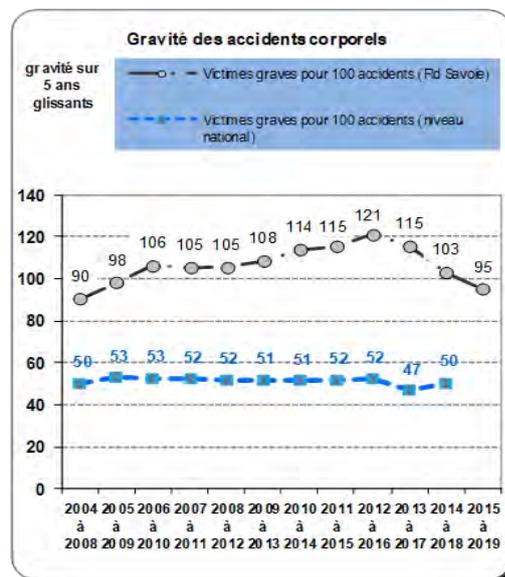
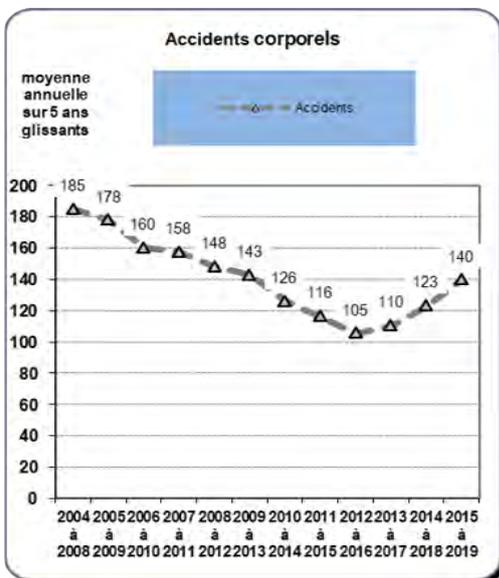
Avalanches



L'année 2018 était une année exceptionnelle, marquée par la tempête Eléanor. Il convient néanmoins d'être attentif aux évolutions des évènements naturels, chutes de blocs, mouvements de terrain et avalanches, afin d'adapter notre politique de lutte contre les risques naturels aux conséquences du changement climatique, dont les évolutions des températures et des précipitations qui affectent le réseau routier par des catastrophes naturelles. A cet effet, le Département de la Savoie est étroitement associé aux réflexions menées sur ces thématiques, notamment dans le domaine de l'anticipation et du traitement des risques gravitaires.

Nombre et gravité des accidents sur le réseau départemental sur 5 ans

Le nombre d'accidents corporels poursuit sa progression. Cependant, le nombre de victimes graves continue à diminuer en Savoie. La quasi-totalité des accidents est d'origine comportementale et l'infrastructure n'est pas en cause.



2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

Secteurs budgétaires et non budgétaires de la POLITIQUE ROUTIERE

SECTEURS BUDGETAIRES	SECTEURS NON BUDGETAIRES
AMELIORER LA SECURITE DES USAGERS	MATERIELS ROUTIERS
MAINTENIR EN ETAT LE PATRIMOINE ROUTIER	
OPTIMISER LES DEPLACEMENTS ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	
OPTIMISER L'EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER	

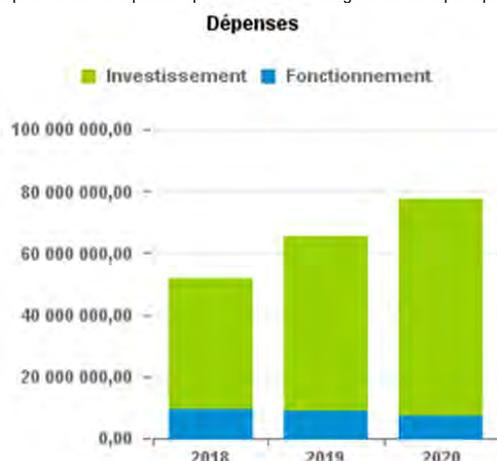
Dépenses	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 11 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
AMELIORER LA SECURITE DES USAGERS	3 636 571,12	15 399 029,02	2 639 557,04	19 787 928,14	2 189 934,55	29 676 865,76
MAINTENIR EN ETAT LE PATRIMOINE ROUTIER	2 481 868,79	20 031 181,99	2 645 491,95	24 301 523,70	2 727 867,03	30 122 218,81
OPTIMISER LES DEPLACEMENTS ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	391 066,39	6 279 342,56	411 204,68	11 519 215,65	391 415,24	9 419 157,97
Optimiser l'exploitation du réseau routier	2 958 033,84	743 485,98	3 061 253,97	983 884,00	1 956 414,49	752 998,84
Dépenses par section :	9 467 540,14	42 453 039,55	8 757 507,64	56 592 551,49	7 265 631,31	69 971 241,38
	total année : 51 920 579,69		total année : 65 350 059,13		total année : 77 236 872,69	

Dépenses affectés à la politique Moyens			CA 2018		CA 2019		CA 2020 au 15/02/2021	
			Dépense fonctionnement	Dépense investissement	Dépense fonctionnement	Dépense investissement	Dépense fonctionnement	Dépense investissement
Parc administration generale et patrimoine Secteur TPS	1999P275	Véhicules fonctionnement	5 146 897,13		4 985 172,58		4 451 645,77	
	1999P279	Matériel et outillage	261 857,38	125 841,21	274 304,19	34 555,28	233 498,14	145 204,32
Matériels routiers	1999P282	Véhicules acquisitions cessions		3 251 833,14		4 183 682,95		3 596 405,92
TOTAL			5 408 754,51	3 377 674,35	5 259 476,77	4 218 238,23	4 685 143,91	3 741 610,24

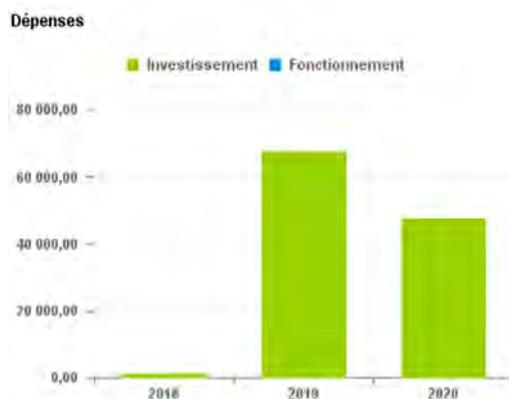
Recettes	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 11 Février 2021	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
AMELIORER LA SECURITE DES USAGERS	38 393,11	5 074 080,51	103 678,86	5 728 872,82	1 234 034,74	7 526 087,24
MAINTENIR EN ETAT LE PATRIMOINE ROUTIER	908 662,75	469 568,71	2368216,74*	684 830,23	1 206 568,16	268 153,54
OPTIMISER LES DEPLACEMENTS ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	352 084,08	953 717,82	601 346,07	1 433 807,82	56 296,11	635 697,80
Optimiser l'exploitation du réseau routier	325 202,84	10 399,08	285 180,93	187 000,00	143 217,70	100 000,00
Dépenses par section :	1 624 342,78	6 507 766,12	3 358 422,60	8 034 510,87	2 640 116,71	8 529 938,58
	total année : 8 132 108,90		total année : 11 392 933,47		total année : 11 170 055,29	

(*) suite à la destruction du pont Albertin à Albertville supportant la RD 925, une recette de 1 500 000 € correspond au remboursement du Département par la société d'assurances

Les graphiques ci-après ne tiennent pas compte des données budgétaires de la politique « Moyens »



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 11 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PAD DI Direction des Infrastr	0,00	1 091,00	0,00	67 500,00	0,00	47 678,00





👤 Moyens humains par secteurs en 2018-2019-2020 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels			
				2018	2019	2020	
P O L I T I Q U E R O U T I E R E	AMELIORER LA SECURITE DES USAGERS	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05	
		PAD	DI	17,7	17,41	16,06	
		PAD	MTD	34,8	30,96	30,06	
	Sous-total du secteur				52,55	48,42	46,17
	MAINTENIR EN ETAT LE PATRIMOINE ROUTIER	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05	
		PAD	DI	24,3	25,52	24,52	
		PAD	MTD	253,4	242,67	229,58	
	Sous-total du secteur				277,75	268,24	254,15
	OPTIMISER LES DEPLACEMENTS ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05	
		PAD	DI	6,6	5,77	8,16	
		PAD	MTD	7,1	6,12	6,34	
	Sous-total du secteur				13,75	11,94	14,55
	OPTIMISER L'EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05	
		PAD	DI	20	17,71	19,35	
		PAD	MTD	145,6	149,64	155,23	
	Sous-total du secteur				165,65	167,40	174,63
	MATERIELS ROUTIER	PAD	DI	55,4	55,78	55,35	
		PAD	MTD	23,5	24,01	21,58	
	Sous-total du secteur				78,90	79,79	76,93
	TOTAL tous effectifs pour la politique				588,60	575,79	566,43

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



Les effectifs de la Direction des infrastructures ont été adaptés progressivement jusqu'en 2018, conformément aux orientations définies lors de la réorganisation de cette Direction initiée en 2016. Les moyens humains alloués à la mise en œuvre de la politique routière au sein de cette Direction sont désormais stabilisés. La gestion des compétences reste un sujet majeur avec des difficultés récurrentes dans le recrutement d'agents dans certains métiers spécialisés, ce qui reste un sujet de vigilance.

Les ETP affectés à la politique routière dans les Maisons techniques Départementales (MTD) sont globalement en baisse depuis 2018, ce qui peut s'analyser comme suit. Les interventions en hausse des MTD aux politiques bâtiments et collèges ont un impact de l'ordre de 3 ETP. On constate une forte augmentation, d'environ 8 ETP, du temps passé sur la politique Moyens pour remplir les tâches de plus en plus administratives des chefs d'équipe. Enfin, les difficultés rencontrées dans le remplacement des agents participent également sensiblement à cette baisse de l'activité pour la politique routière entre 2018 et 2020 : le taux de remplacement est passé d'environ 60 % en 2018 à environ 50 % en 2020.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier départemental respectueux du développement durable des territoires	1.1. Préserver le patrimoine routier	1.1.1. Privilégier l'entretien de la chaussée
		1.1.2. Réduire le nombre d'ouvrages en mauvais état
		1.1.3. Stabiliser l'état des chaussées
	1.2. Optimiser l'exploitation du réseau routier	1.2.1. Assurer une circulation hivernale de qualité en préservant l'environnement
		1.2.2. Fournir à l'usager une information de qualité
	1.3. Améliorer la sécurité des usagers	1.3.1. Diminuer le linéaire de routes exposées aux risques naturels
		1.3.2. Maintenir en état les ouvrages de protection
		1.3.3. Renforcer la sécurité dans les tunnels
		1.3.4. Réduire l'accidentalité routière
	1.4. Favoriser les modes de transports alternatifs et optimiser les déplacements	1.4.1. Améliorer l'offre d'aires de covoiturage conformément au schéma départemental
		1.4.2. Améliorer l'offre de véloroutes / voies vertes conformément au schéma départemental
		1.4.3. Moderniser le réseau
		1.4.4. Reporter le trafic de transit sur les autoroutes
	1.5. Fournir des matériels adaptés aux besoins	1.5.1. Maintenir le niveau de disponibilité des matériels
		1.5.2. Optimiser la flotte des matériels

Afin de mettre en œuvre la politique routière, la Collectivité dispose de moyens organisés autour de la Direction des Infrastructures (DI). Cette Direction centrale compte 8 services répartis entre 2 entités (DI-Aménagement et DI-Maintenance). Au sein de cette Direction, 6 services métiers sont spécialisés dans les différents domaines de la politique routière. Deux autres services assurent des missions transversales, dont la coordination administrative et budgétaire, le contrôle de gestion, le pilotage de l'ingénierie routière et la gestion du patrimoine foncier.

Les services territorialisés sont composés de 5 Maisons techniques du Département (MTD), avec leurs 39 centres routiers, et de 3 annexes en charge du matériel routier. Ils sont chargés notamment de la mise en œuvre opérationnelle de la politique et gèrent au quotidien le réseau routier.



Objectif politique 1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier départemental respectueux du développement durable des territoires

Objectif stratégique 1.1. Préserver le patrimoine routier

La Direction des infrastructures et les Maisons Techniques du Département (MTD) assurent l'entretien des différentes composantes des routes départementales : les chaussées, les dépendances (talus, ouvrages hydrauliques, arbres, aires annexes).

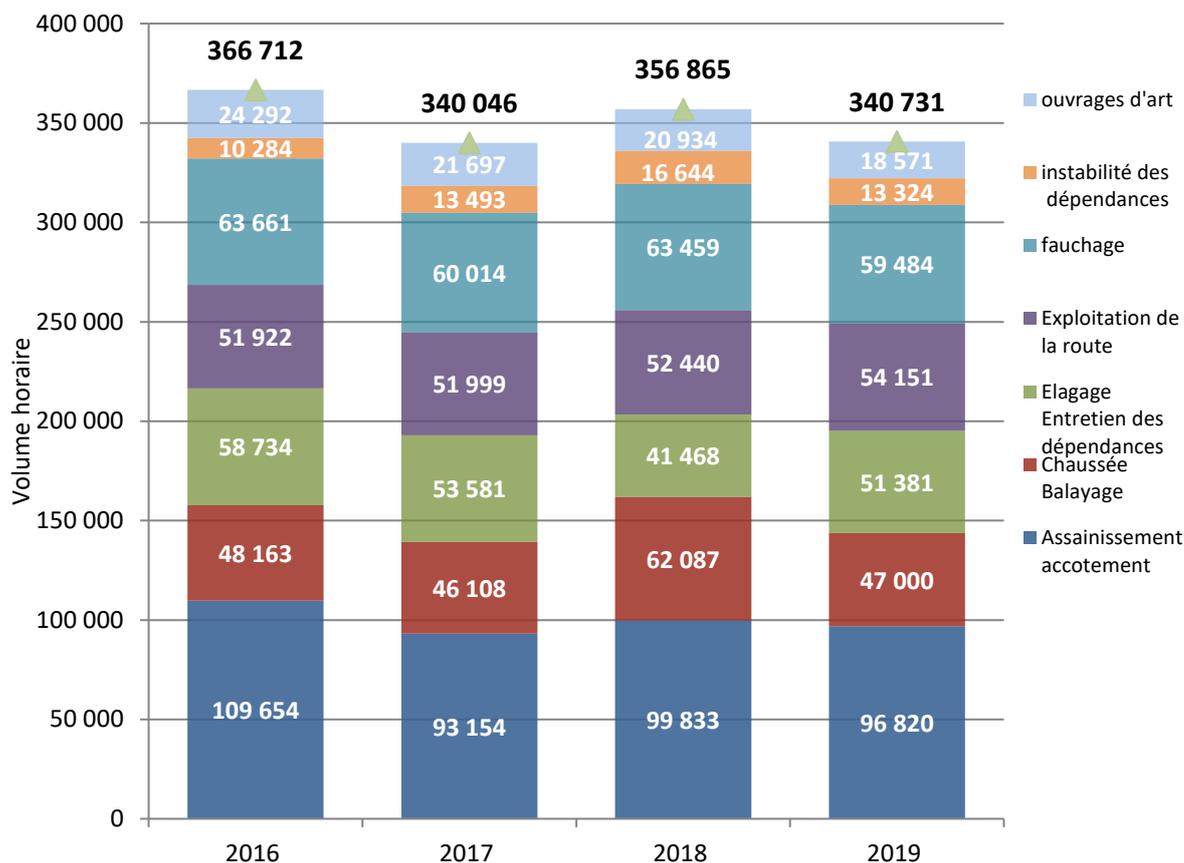
En particulier, une démarche de revue des différentes politiques d'entretien (chaussées, fauchage) est engagée en vue d'optimiser l'entretien du patrimoine et les pratiques dans un contexte de changement climatique.

Dans ce cadre, l'entretien courant des routes apparait stratégique pour allonger la durée de vie des chaussées, notamment par le biais des travaux d'assainissement et des travaux préventifs sur chaussées.

C'est pourquoi des principes de modernisation de l'entretien courant ont été validés par les élus de la Deuxième commission début 2016, puis mis en œuvre à travers un dossier d'organisation finalisé en 2017, lui-même traduit par des plans d'intervention dans chaque MTD (en cours de finalisation), afin de couvrir les différents domaines de l'entretien routier (fauchage, assainissement pluvial, chaussées, ouvrages d'art...).

L'évolution des temps consacrés aux différentes tâches d'entretien courant est présentée dans le graphique ci-après. Un observatoire annuel de l'entretien courant, présenté aux élus de la Deuxième commission, permet d'évaluer la mise en œuvre des principes de modernisation et, le cas d'échéant, d'expliquer les écarts.





Les moyens consacrés chaque année à l'entretien routier courant fluctuent en fonction de l'importance des aléas météorologiques nécessitant des rétablissements de viabilité (chutes de neige, chutes d'arbres, débordements, coulées de boues, etc.), et de l'importance des pluies qui conditionne le fauchage nécessaire à la sécurité.

La Direction des infrastructures a également en charge la gestion du patrimoine ouvrages d'art (ponts, murs de soutènements, tunnels, paravalanches, pare-blocs...). Des visites et inspections régulières l'informent sur l'état des ouvrages et lui permettent d'engager les actions nécessaires pour les maintenir en état. Elle travaille en collaboration avec les MTD qui effectuent les réparations et l'entretien nécessaires.

Seuil de Saint-Genix – Route départementale (RD) 1516 – Commune de Saint-Genix-Les-Villages

En 2020, le Département a engagé les travaux de sécurisation du seuil de Saint-Genix et de sa passe à poissons situés sous et en aval du pont de la RD 1516 reliant les Communes d'Aoste en Isère et de Saint-Genix-Les-Villages en Savoie. Ces travaux ont permis le comblement des gros affouillements sous le seuil et la passe à poissons. Profitant de la mise à sec de la zone, le radier béton situé en amont du seuil a été réparé. Malheureusement, une crue importante du Guiers a nécessité le repli du chantier et le report de la fin des travaux à l'été 2021. Le montant global des travaux s'élève à près de 800 K€ TTC.



Ruisseau du Palluel – Route départementale (RD) 916A – Commune de Belmont Tramonet

Cet ouvrage dénommé « buse RD916a », située à Belmont Tramonet sur le ruisseau du Palluel est classé en liste 2 au titre de la continuité écologique. À ce titre, il doit permettre aux poissons, notamment la truite Fario de remonter le ruisseau. Or une chute de plus d'un mètre de dénivelé ne le permettait pas. Le Département a donc réalisé une rampe à macros-rugosités en pente douce qui permet de dissiper l'énergie et de créer des zones refuge pour les poissons afin de leur faciliter le franchissement de cette zone accidentée. Ces travaux ont représenté un coût d'environ 30 k€ TTC.



Passerelle de Terre Nue – Voie Verte V63 parallèle à la RD 1201 A Communes du Bourget-du-Lac et du Viviers-du-Lac

La passerelle de Terre Nue franchissant le cours d'eau du même nom est située sur l'itinéraire Véloroute V63 présentait des désordres importants au niveau du platelage le rendant accidentogène (glissances, jeux dans les lames en bois...). Le remplacement de son revêtement a donc été réalisé avec un matériau antidérapant en résine, compatible avec la structure en aluminium de la passerelle. Ces travaux ont représenté un coût d'environ 150 K€ TTC.



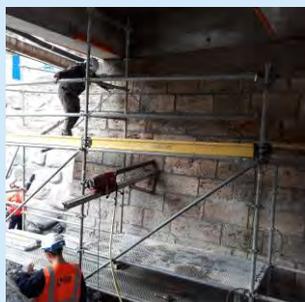
Pont de Pierre Aigüe – Route départementale (RD) 926 – Commune de Saint Sorlin d'Arves

Le pont de Pierre Aigüe situé sur la RD 926 a fait l'objet du remplacement d'une dalle en pierre qui faisait office de tablier de l'ouvrage et qui était fracturée. Elle a été remplacée par une dalle en béton armé fondée sur micropieux. Ces travaux ont représenté un coût d'environ 350 k€ TTC.



Pont d'Entraigues – Route départementale (RD) 926 – Commune de Saint Jean d'Arves

Le pont d'Entraigues présentait des pathologies inquiétantes notamment une faiblesse structurelle de la dalle et des poutres en béton armé. La première phase de travaux consistant à renforcer l'ouvrage pour le sécuriser pendant la période hivernale a été réalisée en 2020. La reconstruction du tablier interviendra à la fin de la saison hivernale 2020-2021. Ces travaux représentent un coût de l'ordre de 730 k€ TTC.



Pont des Cliets – Route départementale (RD) 1212 – Communes d'Ugine et de Cohennoz

Le pont des Cliets a été construit pour permettre le franchissement du torrent de l'Arly en aval du futur tunnel devant être réalisé suite à l'effondrement de la falaise qui a enseveli l'ancien. Cet ouvrage fait partie intégrante du programme Arly comprenant de nombreux travaux de sécurisation. Ce pont mixte bipoutres métalliques et dalles béton préfabriquées a été réalisé en usine puis assemblé sur site après grutages des éléments. Ces travaux ont représenté un coût de l'ordre de 800 k€ TTC uniquement pour la fourniture et la mise en place du pont (hors fondations).



Murs de soutènements sur le réseau routier départemental

La politique ouvrage d'art cible depuis plusieurs années la réparation des murs de soutènements aval qui garantissent la stabilité de la route et évitent ainsi des coupures de circulations durables et des coûts de rétablissement importants. Ces travaux sont pour la plupart réalisés sur les marchés accord cadres du département et ont représentés pour l'année 2020 un montant conséquent de l'ordre de 3 M€ TTC.



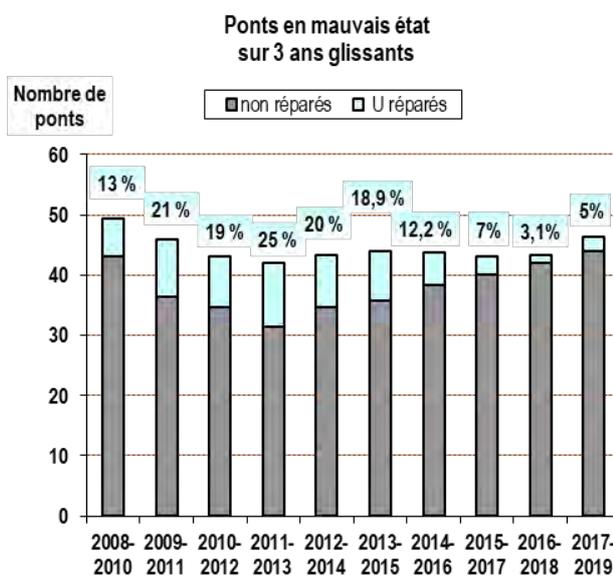
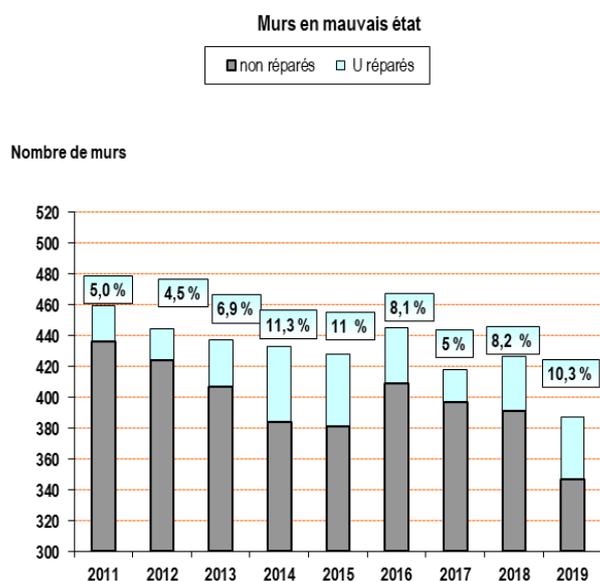
Objectif opérationnel 1.1.1. Privilégier l'entretien de la chaussée

La moitié environ des moyens destinés à l'entretien routier courant est consacrée à l'entretien préventif des chaussées (réparations localisées, assainissement, etc.). La démarche de modernisation de l'entretien routier en cours a principalement pour but de maximiser cette proportion déjà satisfaisante.

Objectif opérationnel 1.1.2. Réduire le nombre d'ouvrages en mauvais état

Le taux de réparation des murs a augmenté en 2019, permettant de stabiliser le nombre d'ouvrages en mauvais état. La tendance à l'amélioration de l'état des ouvrages devrait se poursuivre sur 2020 en raison du maintien de l'enveloppe budgétaire allouée aux ouvrages d'art et notamment sur la ligne « travaux de réparations des murs de soutènement ». Le nombre de ponts en mauvais état est faible et demeure stable. Les travaux préventifs sur ouvrages d'art, dont la démarche est déjà engagée, devront être favorisés et poursuivis dans les années à venir pour éviter une dégradation des ouvrages en état moyen.

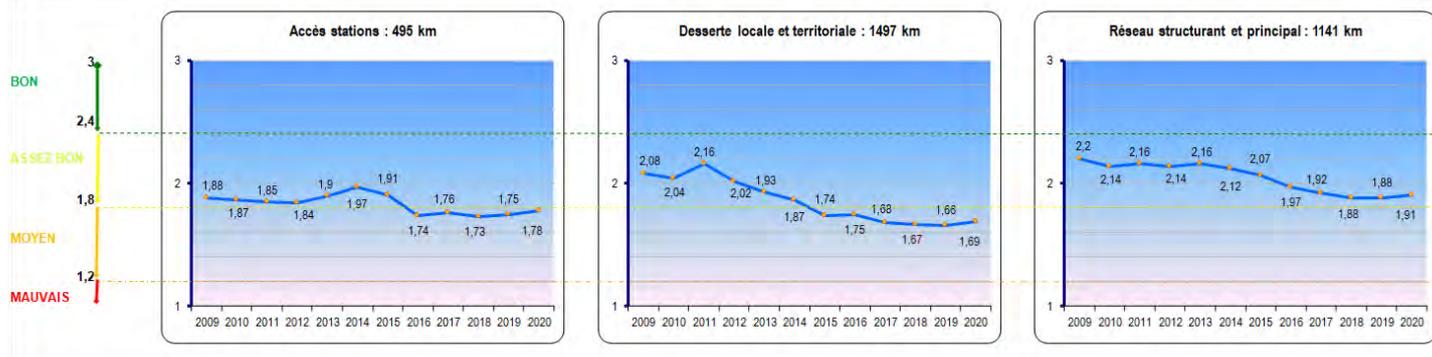
Taux de remise en état des murs de soutènement et des ponts en mauvais état sur 3 ans glissants



Objectif opérationnel 1.1.3. Stabiliser l'état des chaussées

L'ensemble des chaussées demeure dans un état moyen. Néanmoins, l'augmentation progressive du budget entre 2018 et 2020, associée à une optimisation des pratiques (recherche de techniques économiques, massification des travaux, renforcement des contrôles), a permis de stabiliser, voire d'amorcer une amélioration de l'état des chaussées sur l'ensemble des réseaux.

Note/Etat



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Préserver le patrimoine routier »

Les chaussées demeurent en état moyen. Cependant une évolution positive commence à apparaître du fait de l'augmentation des crédits dédiés à la maintenance de ces infrastructures ainsi que de l'optimisation des pratiques.

Concernant les ouvrages d'art, l'augmentation des crédits devrait permettre d'améliorer le taux de réparation des murs et des ponts afin d'atteindre les objectifs cibles fixés par la politique.

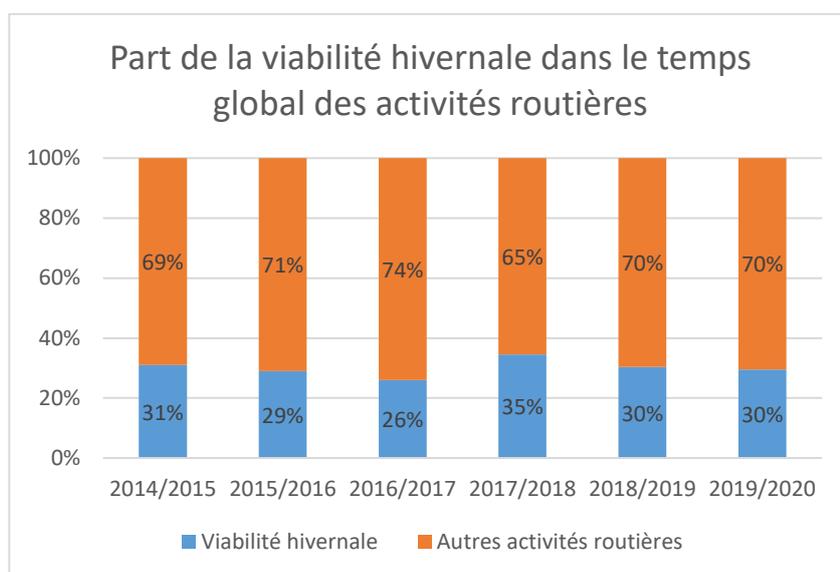
Nous pouvons donc constater le résultat des efforts conséquents du Département sur la maintenance de notre patrimoine routier. Mais il convient de rester vigilant sur les évolutions de cet objectif stratégique.

Objectif politique 1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier départemental respectueux du développement durable des territoires

Objectif stratégique 1.2. Optimiser l'exploitation du réseau routier

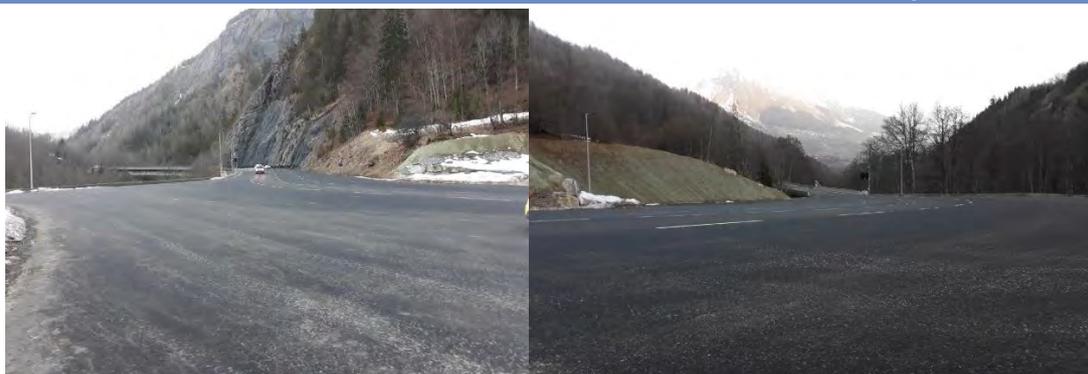
La Direction des infrastructures et les MTD assurent la viabilité hivernale du réseau routier départemental et son exploitation estivale.

La proportion de la viabilité hivernale dans le temps passé sur les activités routières, hors frais généraux, entretien des bâtiments et du matériel et autres activités de support, est de l'ordre de 30%. Les tâches liées à l'activité sont concentrées sur 4 mois en plaine et environ 5 mois en moyenne et haute montagne.



Cette proportion varie de 26 à 35 % entre 2014 et 2020 en fonction de la rigueur de l'hiver de la saison concernée.

Au cours de l'année 2018, un nouveau schéma directeur départemental des aires de chaînage a été adopté. Il est ainsi prévu de réaliser de nouvelles aires et de rénover certaines aires existantes, afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers. On peut citer l'aménagement en 2020 de l'aire de chaînage du pont de la Combe sur la RD 117 d'accès aux Ménuires et à Val Thorens.



Aire de chaînage du pont de la Combe sur la RD 117 d'accès aux Ménuires et Val Thorens

Modernisation du centre de gestion du trafic Osiris à Albertville

Les opérations de modernisation du PC Osiris sont arrivées à terme en 2018. Ainsi, l'outil de supervision des tunnels et le système d'aide à la gestion de trafic (SAGT) sont à disposition des opérateurs du PC OSIRIS et renforcent la qualité de la surveillance du réseau routier. L'outil SAGT est en constante évolution avec comme objectif l'amélioration des interfaces, avec le nouveau réseau radio numérique et le nouveau site Savoie-route par exemple, l'optimisation des plans d'actions proposés aux opérateurs et la mise à jour du référentiel routier.



Antennes relais réseau radio

Modernisation du réseau radio

Après le déploiement sur Albertville-Ugine, le nouveau réseau a été déployé en 2019/2020 sur la Maurienne. La situation sanitaire de l'année 2020 a ralenti le déploiement du nouveau réseau. Néanmoins, l'installation des postes dans les véhicules et les derniers tests de réception du système sont en cours de finalisation. Enfin, pour la phase Tarentaise, la procédure d'installation des relais se poursuit.

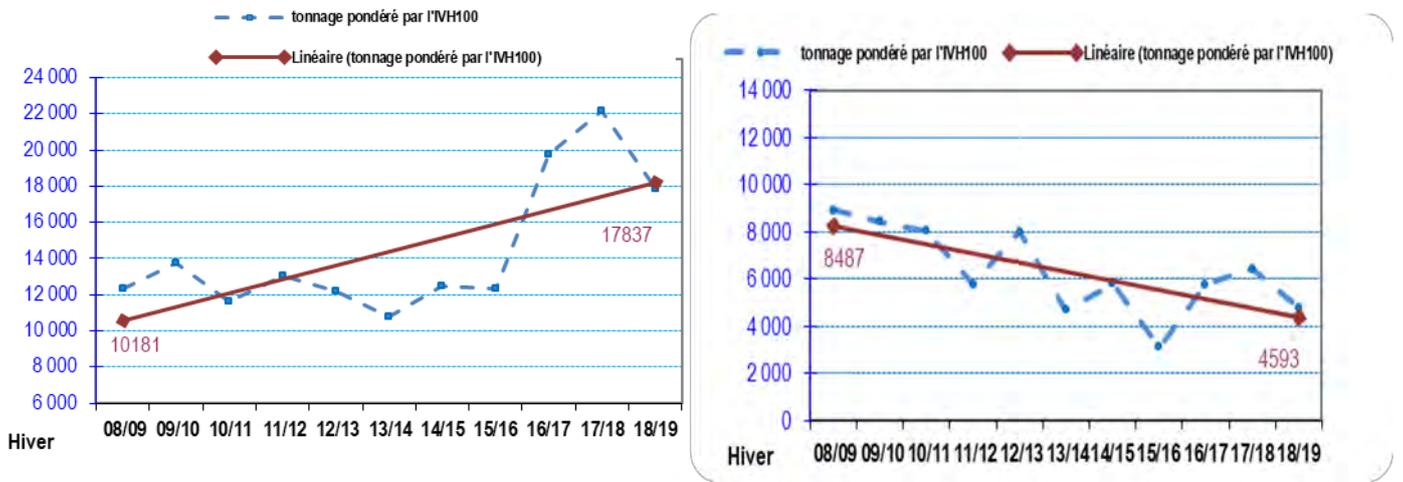
Objectif opérationnel 1.2.1. Assurer une circulation hivernale de qualité en préservant l'environnement

L'hiver 2019/2020, bien que marqué par quelques chutes de neige précoces et significatives, a été relativement clément avec des températures supérieures à la moyenne en janvier et février. En plaine, c'est l'un des hivers les moins rigoureux depuis une quinzaine d'années, en montagne également, après l'hiver 2016/2017.

De ce fait, on note une consommation de fondants en baisse par rapport aux deux hivers précédents, du même ordre qu'au cours de l'hiver 2016/2017.

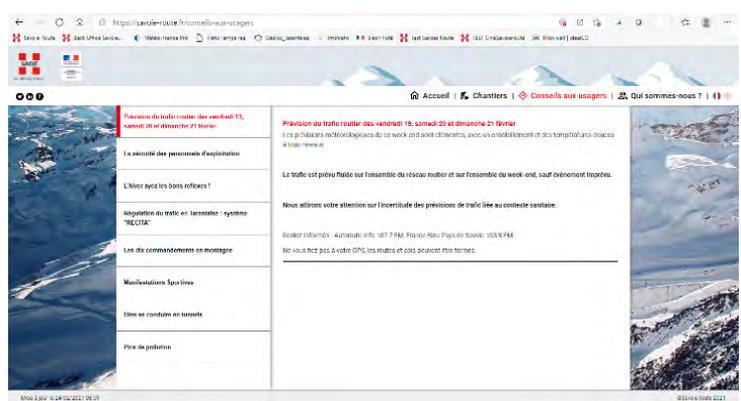
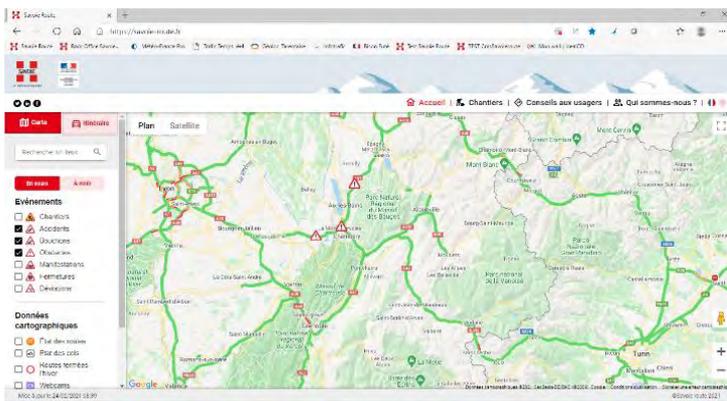
Par ailleurs, le Département commence à intégrer dans les nouveaux engins de service hivernal des capteurs de température de chaussée pour une aide à la décision pour les conducteurs. Ce type de capteur permet d'optimiser les dosages en sel. L'objectif de la généralisation de cette technique est de réaliser, à terme, une économie de fondant.

Consommation de sel/IVH (rigueur de l'hiver) par saison en montagne et en plaine (tonnes)



Objectif opérationnel 1.2.2. Fournir à l'usager une information de qualité

L'enjeu d'une information de qualité et en temps réel des usagers de la route est stratégique, notamment en période de crise ou d'évènement climatique. Le site d'information trafic Savoie-route.fr a été modernisé en l'adaptant aux évolutions techniques et sociétales et une nouvelle version est désormais disponible depuis octobre 2020. Le nouveau site offre quelques fonctionnalités supplémentaires, par exemple un calcul d'itinéraire tenant compte des routes et cols fermés en hiver.



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.**« Optimiser l'exploitation du réseau routier »**

La consommation des fondants reste maîtrisée sur la dernière saison. Le Département met en œuvre de nouvelles techniques afin d'optimiser la consommation de sel.

Le site internet d'information routière Savoie-route.fr a fait peau neuve, avec une version plus conviviale et moderne.

**Objectif politique**

1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier départemental respectueux du développement durable des territoires

Objectif stratégique

1.3. Améliorer la sécurité des usagers

En collaboration avec les Maisons Techniques du Département, la Direction des infrastructures veille à la sécurité des usagers du réseau routier départemental en les protégeant contre les risques naturels (chutes de blocs, glissements de terrain, éboulements, crues torrentielles ou avalanches), en cherchant à réduire l'accidentalité ou encore en sécurisant les tunnels et les routes départementales à proximité des passages à niveau.

La Direction assure notamment une assistance et une expertise géotechnique, géologique et nivologique (plans d'intervention des déclenchements d'avalanches, entretien des déclencheurs et détecteurs d'avalanches). Elle met à jour, via les bases de données et les visites d'ouvrages, sa connaissance des sites sensibles et du patrimoine des ouvrages de protection contre les risques naturels. Enfin, elle gère les interventions en urgence lors d'événements géologiques ou climatiques. En moyenne, on dénombre une centaine d'événements par an affectant le réseau routier départemental.

**RD 915 d'accès à Pralognan-la-Vanoise en février 2020
suite à une glissement de terrain**



L'année 2020 est marquée par cinq chantiers d'envergure, dont trois démarrés en 2019 :

- protection de la RD 1006, des voies SNCF, de l'autoroute A43 et du réseau RTE contre les chutes de blocs suite à l'éboulement ayant coupé la circulation de décembre 2018 à décembre 2019 secteur de La Praz au Freney ;
- protection de la RD 97 par un merlon pare-blocs à La Léchère, dont la première phase démarrée en 2019 ;

- éboulement majeur des Cliets sur la RD 1212 dans les gorges de l'Arly, à la suite duquel un ambitieux programme de sécurisation a été engagé (cf. focus ci-après) ;
- stabilisation de la RD 216 d'accès à Valfréjus par décalage amont de la chaussée et mur de confortement aval ;
- réalisation en cours d'un ouvrage de franchissement de la RD 925 pour les coulées de boue provenant du glissement du Bersend à Beaufort.



RD1006 - Merlon pare-blocs en pied de la falaise de la Praz



RD97 - Merlon pare-blocs à la Léchère



RD216 - Stabilisation d'un glissement sur la montée à Valfréjus



RD925 - Ouvrage de franchissement au Bersend

En outre, la Direction des infrastructures assure la mise en œuvre de la politique de sécurité routière. Pour cela elle identifie les zones d'accumulation d'accidents et à fort niveau d'exposition des usagers, et garantit leur sécurisation à la fois par une modernisation de l'infrastructure et la mise en place d'équipements de sécurité. Par ailleurs, le Département soutient techniquement et financièrement la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des usagers et l'aménagement des traversées d'agglomération. Dans ce cadre, une démarche de revue des politiques en matière de signalisation horizontale et d'obstacles latéraux est engagée.

La Direction a également en charge la politique de sécurisation de nos tunnels. Elle pilote en particulier les exercices de sécurité en partenariat étroit avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Un exercice de sécurité a été réalisé sur le terrain au tunnel du Chat en septembre 2020. Le scénario de l'exercice reposait sur une simulation d'incendie d'un véhicule dans le tunnel. Cet exercice, réalisé par les agents du département et le SDIS, a permis de tester le fonctionnement des équipements de ventilation de désenfumage, ainsi que les procédures de gestion d'un tel événement.



Par ailleurs, les travaux de mise à niveau des tunnels de la RD 902 entre le barrage de Tignes et le giratoire d'entrée de Val d'Isère se poursuivent.

Mise à niveau des tunnels de la RD 902

Les travaux ont débuté en 2019 par le génie civil du tunnel du Chevril. Ceux-ci se sont poursuivis en 2020 et s'achèveront à l'été 2021 avec l'élargissement de la tête aval.

2020 a également été dédiée aux travaux de réseaux sur l'ensemble de la section. Ces travaux ont été réalisés en partie de nuit, sous fermeture à la circulation.



Programme de sécurisation de la RD 1212 dans les gorges de l'Arly

Engagé début 2019, le programme Arly, comprend la construction d'un nouveau pont ainsi que le creusement d'un tunnel de 240 m, dans le secteur des Cliets, la sécurisation des secteurs les plus exposés de l'itinéraire, la réhabilitation de nombreux murs de soutènement et de ponts. Les travaux se poursuivent à un rythme soutenu malgré les nombreux aléas géologiques, la crise sanitaire et les conditions météorologiques difficiles.

La remise en service de la RD 1212 est annoncée pour l'été 2021.

Ce programme pluriannuel d'envergure de plus de 25 M€ mobilise fortement la Direction des infrastructures ainsi que les équipes de la MTD d'Albertville-Ugine.





Tête amont (côté Flumet)



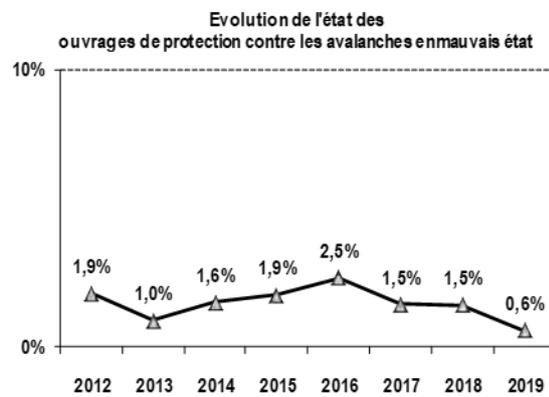
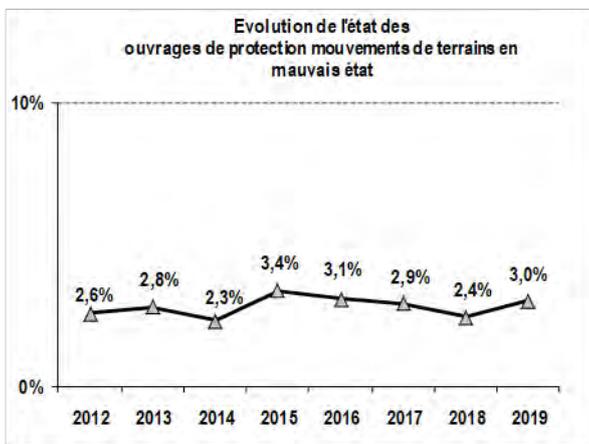
Creusement du tunnel des Cliets

Objectif opérationnel 1.3.1. Diminuer le linéaire de routes exposées aux risques naturels

Le linéaire des sites sensibles exposés aux chutes de blocs et mouvements de terrain est stable. Pour ce qui concerne les avalanches, celles de grande ampleur sont quasiment toutes traitées et la sécurisation des talus exposés aux coulées de neige continue.

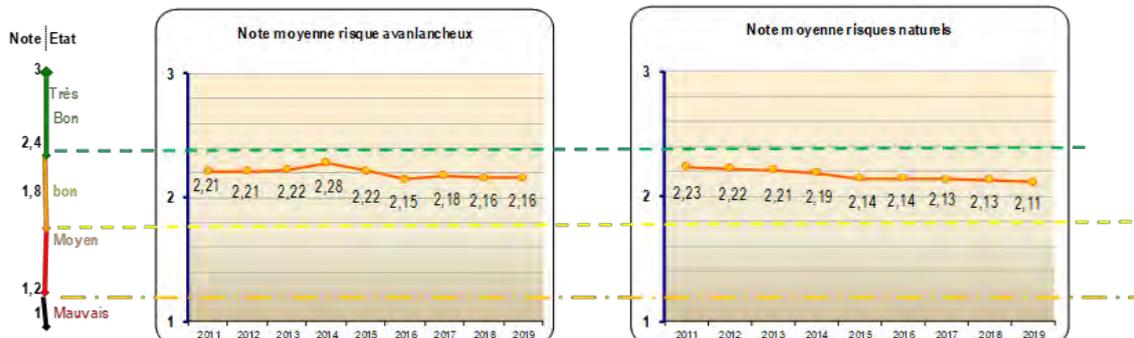
Objectif opérationnel 1.3.2. Maintenir en état les ouvrages de protection

Le taux d'ouvrages de protection contre les mouvements de terrains en mauvais état semble stable mais une augmentation du nombre d'ouvrages en état moyen est constatée. Cette évolution témoigne d'une maintenance curative régulière mais révèle le besoin de poursuivre la maintenance préventive des ouvrages et de renforcer notre vigilance sur le vieillissement du parc.



Les ouvrages de protection restent globalement en bon état.

Note Etat



Objectif opérationnel 1.3.3. Renforcer la sécurité dans les tunnels

Globalement, le patrimoine de tunnels est surveillé et maintenu en état. Des actions ponctuelles d'évolution des équipements permettent de mieux renforcer la sécurité.

L'installation d'une liaison par faisceau hertzien (FH) entre les tunnels de l'Arvan et l'atelier du Service de Maintenance des Matériels Routiers situé à St Jean de Maurienne s'est achevée fin 2020. Cet équipement permet de fiabiliser le pilotage des équipements existants et d'installer des caméras de surveillance aux têtes des tunnels.

Objectif opérationnel 1.3.4. Réduire l'accidentalité routière

Le nombre de zones d'accumulation d'accidents corporels (ZAAC) hors agglomération diminue en 2018 puis en 2019, notamment en lien avec les récents aménagements des abords du tunnel du Chat, et de deux carrefours giratoires à Montmélian et Frontenex. La quasi-totalité des ZAAC se situe désormais en agglomération, dans des zones déjà aménagées (traversées d'Aix-les-Bains et entrée Sud-Ouest de l'agglomération chambérienne).

Par ailleurs, les diagnostics de sécurité des passages à niveaux ont été intégralement mis à jour en 2019. Cette réévaluation a conduit à diminuer le nombre de passages à niveaux « préoccupants » et à mettre en place un plan d'actions pour réduire la sensibilité des autres passages à niveau. Le projet de suppression du passage à niveau 18 à Viviers du Lac se poursuit et l'année 2020 a permis de finaliser les partenariats avec notamment une participation de l'Etat à hauteur de 50% du montant de l'opération. Les études sont achevées et les travaux prévus en 2021-2022.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.

« Améliorer la sécurité des usagers »

Le niveau d'atteinte de cet objectif est lié en partie aux événements naturels climatiques et géologiques de plus en plus fréquents. Les indicateurs dans ce domaine demeurent globalement satisfaisants.

Après la mise aux normes du tunnel du Chat, les travaux de mises aux normes du tunnel du Chevril ont débuté en 2019 et se poursuivent. L'état du patrimoine dans le domaine des tunnels reste globalement satisfaisant.

Enfin, les zones d'accumulation d'accidents corporels ont été réduites à des configurations où l'aménagement permet déjà de maîtriser les vitesses, et le plan de sécurisation des passages à niveau devraient porter ses fruits dans les années à venir.

Objectif politique 1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier départemental respectueux du développement durable des territoires

Objectif stratégique 1.4. Favoriser les modes de transports alternatifs et optimiser les déplacements

La modernisation du réseau routier existant permet d'optimiser les déplacements et la fluidité routière tout en préservant la sécurité des usagers que cela soit en montagne ou en plaine, en zone rurale ou urbaine.

Le Département réalise chaque année des travaux sur son réseau structurant ou secondaire (création de cunettes circulables, drainage de la chaussée, renforcement d'accotements, sécurisations de carrefours, élargissements de la chaussée, ...).

A titre d'exemples, parmi les opérations les plus significatives, le Département aménage le carrefour d'accès à Valmeinier sur la RD 902 en Maurienne ou a sécurisé la RD 1201 dans le secteur de Marline à Entrelacs.



RD 902 à Saint-Martin d'Arc
Travaux du carrefour d'accès à Valmeinier



RD 1201 à Entrelacs (Albens)
Sécurisation dans le secteur de Marline

En milieu plus urbain, les projets sont majoritairement menés en partenariat avec les acteurs locaux. A titre d'exemples, on peut citer la requalification de la RD 1006 dans l'entrée centre-nord de Chambéry sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Chambéry, qui permet en outre d'améliorer les conditions de circulation des transports collectifs urbains, et les études de réaménagement de cette même RD 1006 entre les carrefours de La Garatte et de La Trousse au sud de l'agglomération chambérienne sous maîtrise d'ouvrage de Grand Chambéry.

Le Département a sécurisé l'accès à la zone d'activités de la Prairie sur la RD 1504 à Voglans en partenariat avec la communauté d'agglomération Grand Lac. Il a également créé une voie d'évitement au niveau du carrefour giratoire de Bois Plan d'accès à l'autoroute, située à la Ravoire et Challes-les-Eaux. Cette logique de sécurisation du réseau routier départemental s'accompagne dans les bassins aixois et chambérien par une politique incitative de report du trafic de transit sur l'autoroute.



RD 1504 à Voglans
Aménagement du carrefour giratoire
d'accès à la zone d'activité de la Prairie



RD 9 à La Ravoire / Challes-les-Eaux
Voie d'évitement au niveau du giratoire
de Bois Plan d'accès à l'autoroute

Par ailleurs, les Maisons Techniques du Département et la Direction des infrastructures interviennent sur l'aménagement d'infrastructures cyclables et d'aires de covoiturage. Concernant les infrastructures cyclables, le Département aménage les véloroutes ViaRhôna, V62 et V63 inscrites au schéma national des véloroutes (hors traversées des zones urbaines ou antennes locales réalisées par les Communes ou les intercommunalités). Ces opérations sont menées en partenariat avec d'autres acteurs, dont la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Compagnie Nationale du Rhône.

Objectif opérationnel

1.4.1. Améliorer l'offre d'aires de covoiturage conformément au schéma départemental

Les dernières années ont été marquées par une évolution significative du nombre de places de stationnement, avec des réalisations sous maîtrise d'ouvrage départementale ou par d'autres acteurs de la mobilité (société d'autoroute, Collectivités locales) en partenariat avec le Département. Ainsi, de nombreuses aires de covoiturage relevant du schéma départemental ont été réalisées depuis 2012, offrant fin 2019 plus de 730 places de stationnement aux usagers du covoiturage. De nouveaux projets ont démarré en 2020 et se concrétiseront par une mise en service en 2021, notamment à Albertville et au Bourget-du-Lac en partenariat, avec les acteurs locaux.



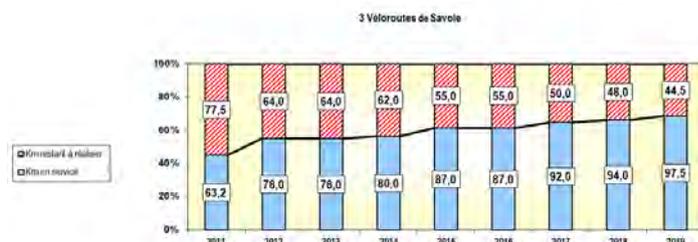
Aire de covoiturage de Chignin

Objectif opérationnel

1.4.2. Améliorer l'offre de véloroutes / voies vertes conformément au schéma départemental

Afin d'accélérer le rythme de réalisation des véloroutes ViaRhôna, V62 et V63, le budget a été augmenté dès 2018 de façon significative avec un objectif de réduire de 10 à 5 ans la durée d'aménagement de ces itinéraires inscrits au schéma national. Il s'inscrit désormais dans le cadre du Plan vélo voté par l'Assemblée départementale lors de sa séance plénière du 24 janvier 2020. Ce plan permet, outre le financement des véloroutes sous maîtrise d'ouvrage départementale, d'accompagner les structures de coopération intercommunales dans la réalisation d'infrastructures cyclables structurantes sur l'ensemble du territoire savoyard dont la vocation première est de favoriser les déplacements à vélo du quotidien.

Sur ces 3 véloroutes, le linéaire réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale est en progression. Il était de 97,5 km en 2019, soit un taux de réalisation de l'ordre de 69 %.



Il atteindra 102 km en 2020 avec la mise en service du tronçon de la V62 entre la base de loisirs de Sainte-Hélène-sur-Isère et le lac de Grésy-sur-Isère, soit un taux de réalisation de 77 % par rapport au linéaire total de 132 km à atteindre.

11 km supplémentaires entre le lac de Grésy-sur-Isère et le lac de Carouge à Saint-Pierre-d'Albigny seront mis en service en 2021 suite à des travaux engagés en 2020.

Sur la ViaRhôna, les travaux de la passerelle entre La Balme et Virginin se poursuivent également après les difficultés techniques rencontrées. Enfin, de nouveaux travaux sont prévus entre Serrières-en-Chautagne et Motz.

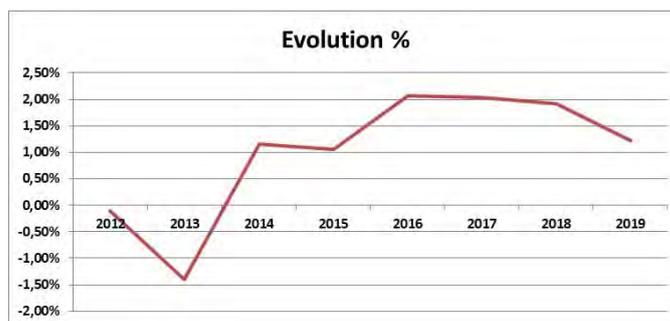


**Véloroute V62 mise en service en 2020
au niveau de la base de loisirs de Sainte-Hélène-sur-Isère**

Objectif opérationnel 1.4.3. Moderniser le réseau

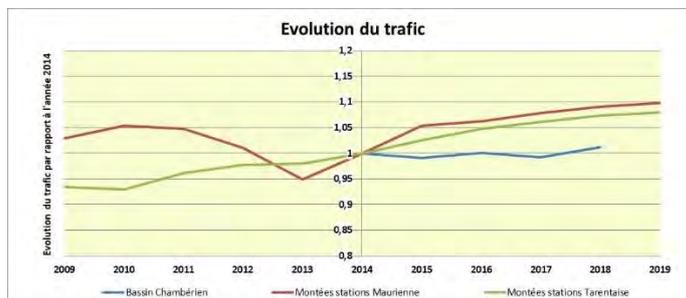
On constate une baisse de l'évolution du trafic sur RD entre 2018 et 2019, qui fait suite à une certaine stabilité sur les 3 années précédentes. Cette baisse s'est poursuivie sur 2020 du fait de la crise sanitaire. Il conviendra d'examiner précisément les données 2020 pour apporter un éclairage détaillé de l'impact de la crise sanitaire sur le trafic routier départemental et l'évolution prévisible des pratiques de déplacement.

Évolution du trafic sur l'ensemble du réseau routier départemental



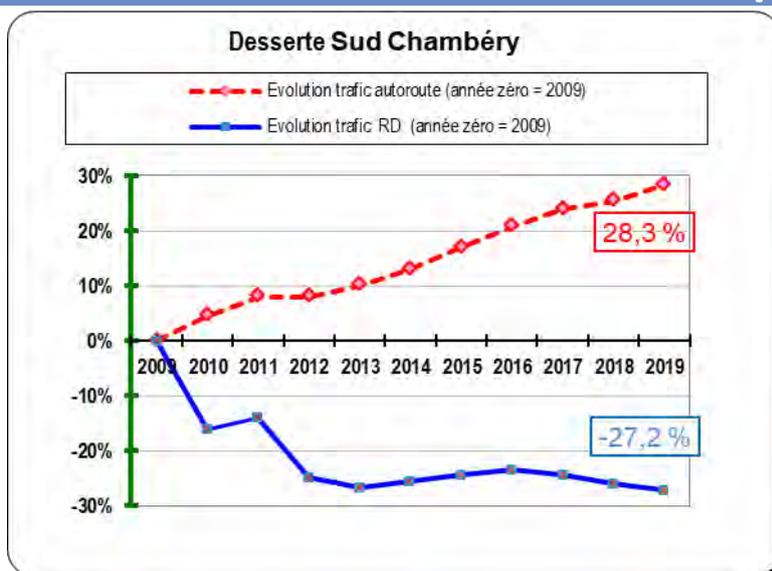
Évolution du trafic dans l'agglomération chambérienne et sur les routes d'accès aux stations

On peut constater une stabilité du trafic sur RD dans le bassin chambérien et une évolution à la hausse dans les montées aux stations de sport d'hiver entre 2014 et 2019. Il conviendra là encore d'examiner précisément les données 2020 pour apporter un éclairage détaillé de l'impact de la crise sanitaire sur le trafic routier départemental.



Objectif opérationnel 1.4.4. Reporter le trafic de transit sur les autoroutes

La mise en place d'un nouveau dispositif de réduction tarifaire CITO à partir de 2018, en partenariat avec la société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA) et les Communautés d'agglomération Grand Chambéry et Grand Lac, contribue à pérenniser le report du trafic de transit depuis le réseau secondaire adjacent vers l'autoroute, afin de limiter l'insécurité et la congestion routière dans les traversées des zones urbaines situées le long de l'autoroute A41 dans les bassins aixois et chambérien.



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.



« Favoriser les modes de transports alternatifs et optimiser les déplacements »

La poursuite des politiques de déplacements alternatifs, vélo et covoiturage, est amplifiée, afin d'atteindre les objectifs de réalisation à 5 ans, notamment concernant l'achèvement des véloroutes, et s'inscrit désormais dans le cadre du Plan vélo départemental.

S'agissant du report du trafic de transit depuis le réseau secondaire vers l'autoroute, le nouveau produit tarifaire mis en place à partir de 2018 en faveur des déplacements domicile / travail en partenariat avec la société des autoroutes Rhône-Alpes, Grand Chambéry et Grand Lac, devrait permettre de maintenir un report pérenne, indispensable à la sécurité des déplacements sur le réseau secondaire et notamment en traversée d'agglomération.

Objectif politique

1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier départemental respectueux du développement durable des territoires

Objectif stratégique

1.5. Fournir des matériels adaptés aux besoins

La Direction des infrastructures est en charge de l'acquisition, de la maintenance et de la réforme :

- des engins, mis à disposition des MTD, nécessaires à l'exploitation et à la gestion des routes,
- des véhicules mis à disposition de l'ensemble de la collectivité.

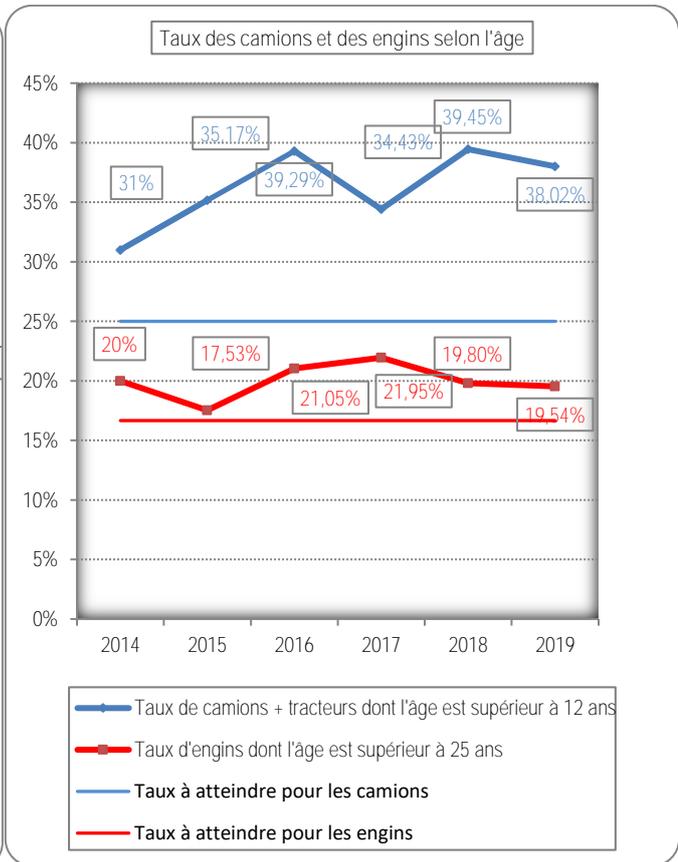
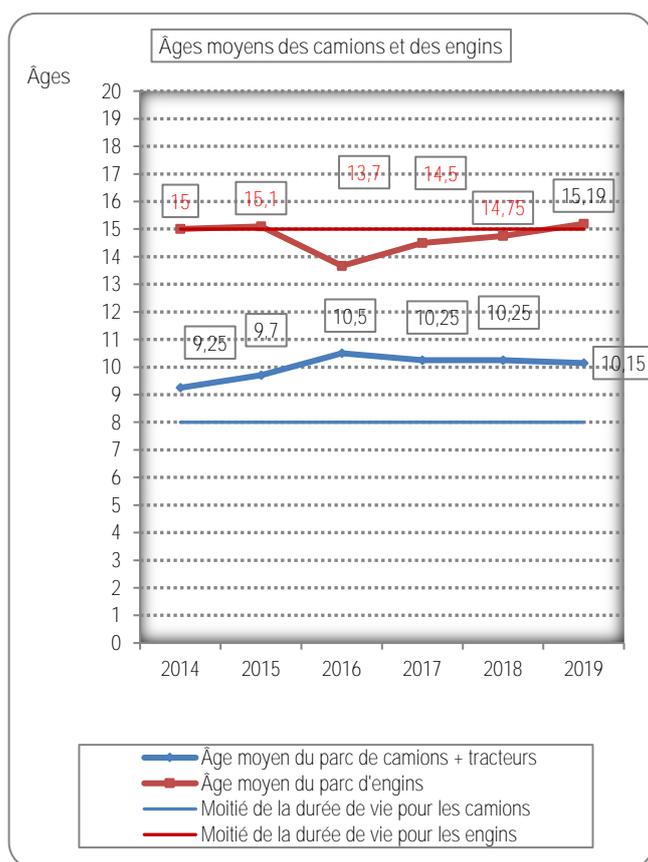
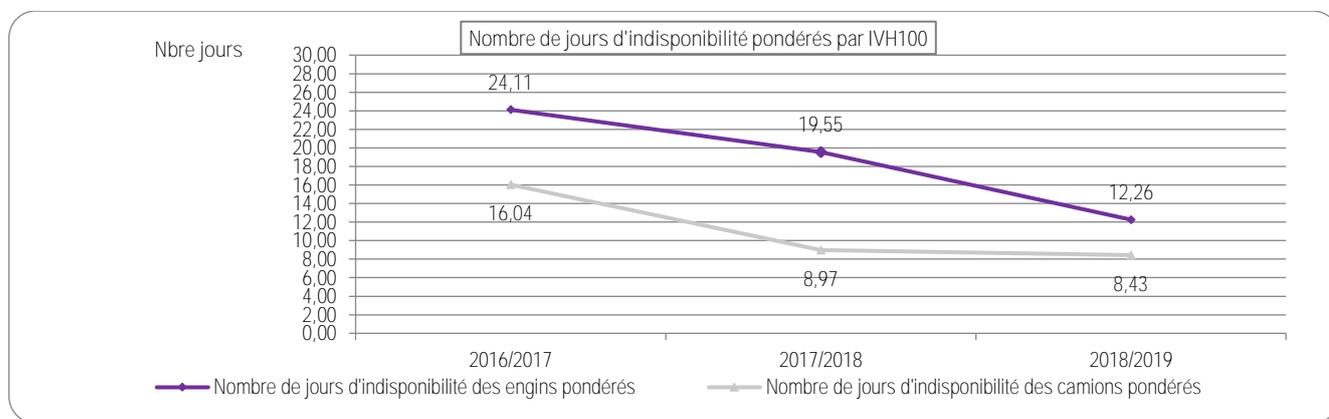
Le Département s'engage dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale du parc de VL :

- en équipant les services de véhicules légers électriques (VLe)
- en participant au projet Zero Emission Valley (ZEV). Ce projet a pour objectif de déployer 20 stations à hydrogène et une flotte de 1 000 véhicules à l'échelle de son périmètre régional en Auvergne Rhône-Alpes. En Savoie, l'installation d'une station d'approvisionnement en hydrogène dans le bassin chambérien (zone des Landiers) devrait permettre le déploiement d'une flotte d'une vingtaine de véhicules légers électriques « à hydrogène ». Le Département s'est ainsi associé à une dizaine d'acteurs privés ou publics et a commandé deux véhicules à hydrogène. La station est déjà opérationnelle et les véhicules doivent être livrés au cours de l'année 2021.

La Direction des infrastructures et le service du matériel (SMMR) sont engagés dans une démarche de qualité et de certification des comptes. Dans la continuité de sa certification ISO 9000, le SMMR a décliné les processus répondant aux futures exigences de la certification des comptes. Le SMMR poursuit également la réorganisation de certaines tâches pour plus d'efficacité (dématérialisation, automatisation, ...) en développant par exemple des interfaces informatiques entre ses outils métiers et les systèmes centraux.

Objectif opérationnel 1.5.1. Maintenir le niveau de disponibilité des matériels

Le niveau de disponibilité se mesure par l'évolution du nombre de jours d'indisponibilité par catégorie de véhicules pondérés par l'IVH (index mesurant la rigueur de l'hiver). Cette disponibilité est également conditionnée par l'âge des matériels, suivi par les courbes d'âges moyens des engins et des matériels. Ces deux indicateurs principaux peuvent être complétés par un troisième, le taux de matériels arrivés aux ¾ de leur durée de vie, permettant de mieux appréhender le besoin à court terme de renouvellement de ces matériels à vie longue (jusqu'à 30 ans).



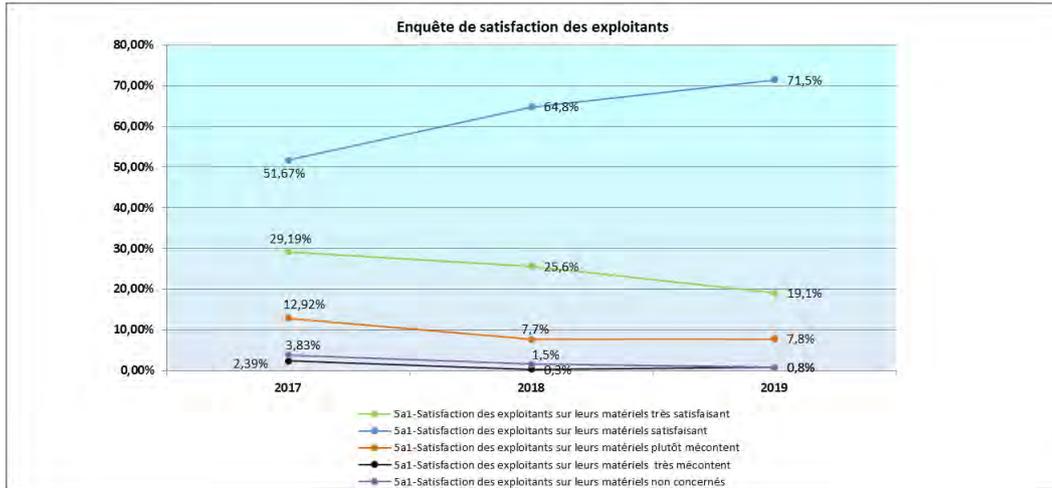
L'évolution de la courbe d'indisponibilité peut fluctuer de manière importante selon le type et le nombre de pannes, l'analyse détaillée montre cependant une augmentation de la réactivité des ateliers mécaniques.

Compte tenu de l'effort porté sur le renouvellement des camions, l'âge moyen des camions a légèrement diminué alors que celui des engins a légèrement augmenté. L'âge moyen des matériels est globalement stabilisé démontrant le juste dimensionnement (3,9 M€) du programme d'achat pour en assurer le renouvellement. Le pourcentage de camions, de tracteurs et d'engins arrivés au ¾ de vie diminue peu mais le matériel reste adapté aux besoins des utilisateurs.

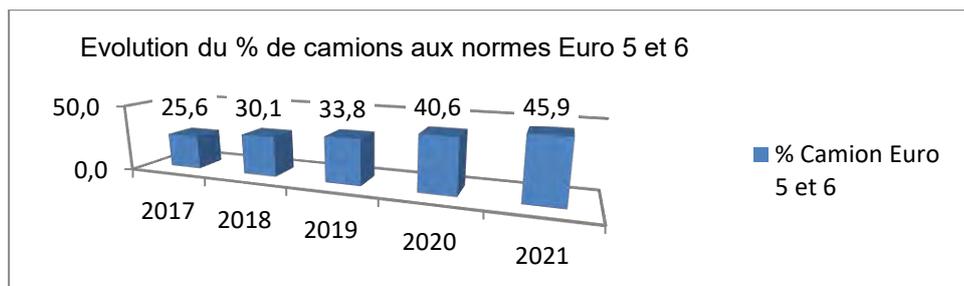
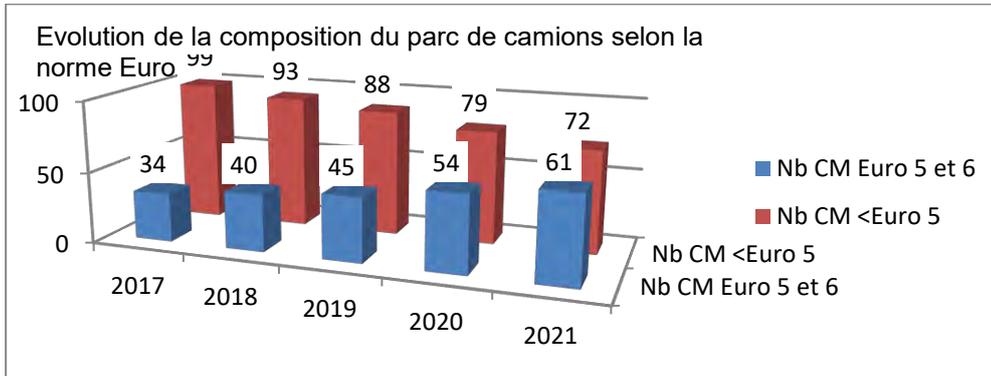


Intervention de dépannage par le SMMR en période hivernale

Objectif opérationnel 1.5.2. Optimiser la flotte des matériels



Des enquêtes de satisfaction sont effectuées auprès des exploitants routiers sur leurs matériels et auprès des services du Département afin de mesurer l'efficacité du SMMR et lui permettre de prendre les mesures correctives adaptées. Les résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs, menée tous les deux ans, seront disponibles en 2021. L'enquête de satisfaction des exploitants routiers fait apparaître quant à elle un taux stable de satisfaits et très satisfaits.



Au 31/12/2020 moins de la moitié de la flotte de camions respecte les dernières normes Euro (5 ou 6). Ce point doit faire l'objet d'une attention particulière car les restrictions d'utilisation liées au renforcement de la réglementation environnementale pourraient diminuer la disponibilité des matériels

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5.



« Fournir des matériels adaptés aux besoins »

L'enquête de satisfaction a été complétée des résultats 2019. Le niveau global de satisfaction des utilisateurs est stable.

La politique d'achat des matériels, véhicules et engins répond aux besoins définis en amont par les utilisateurs en cohérence avec les politiques d'entretien routier courant et de viabilité hivernale tout en tenant compte du respect des normes environnementales actuellement en vigueur.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS



Les enjeux liés au maintien en état des chaussées routières et des ouvrages d'art sont majeurs. Ceci se traduit par une augmentation des budgets mais également par une optimisation des stratégies et pratiques. Le plan d'actions entrepris sur les chaussées vise à professionnaliser les acteurs (formations, expertises, ...), mettre en place des techniques plus adaptées et un meilleur contrôle.

Il en est de même de la politique d'entretien courant du patrimoine routier qui fait l'objet d'une redéfinition des objectifs et des pratiques, pour mieux les adapter aux besoins de conservation de nos réseaux et aux attentes sociétales. La nouvelle politique est définie dans un document d'orientation de l'entretien routier dont la déclinaison opérationnelle est en cours dans les Maisons Techniques du Département et les Centres routiers.

De plus, concernant la politique cyclable du Département, celle-ci fait l'objet d'une ambition confortée début 2020 par l'Assemblée départementale dans le cadre de l'adoption du Plan vélo qui définit notamment les orientations stratégiques suivantes, concernant à la fois notre politique d'infrastructures, mais également d'autres politiques départementales :

- accélérer l'achèvement des véloroutes ViaRhôna, itinéraires V62 et V63
- contractualiser des partenariats avec les structures intercommunales pour contribuer à la mise en œuvre des schémas directeurs cyclables
- instaurer des Plans de mobilité des collèges
- pérenniser l'offre cyclo-touristique et en assurer la promotion au sein de la destination Savoie Mont-Blanc.



Aménagement du territoire

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2019-2020

Commissions d'élus : 2^{ème} commission

Directions concernées :

- Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales
- Pôle Aménagement – Direction des infrastructures (Aéroport)



SOMMAIRE

SYNTHESE	215
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	216
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	218
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	221
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	225

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2,93%



La politique d'aménagement du territoire mise en œuvre par le Département a pour ambition de favoriser un développement équilibré des territoires et de répondre aux besoins des populations et des collectivités.

Contexte

L'attractivité et la croissance démographique du département de la Savoie se traduisent par un fort mouvement de périurbanisation, notamment vers les territoires les plus ruraux, ayant des incidences en matière d'aménagement public.

La crise sanitaire vécue pendant cette année 2020 a d'ailleurs mis en évidence le rôle d'acteur de la solidarité territoriale joué par le Département, conformément à la compétence qui lui a été confiée par la Loi NOTRe.

Elle a également donné la compétence aux Départements pour organiser l'ingénierie Publique. La création de l'Agence alpine des territoires (AGATE) est légitimée depuis 3 ans et celle-ci s'est pleinement inscrite dans le paysage de l'accompagnement des collectivités.

Le Département, en tant que propriétaire de l'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc, a confié son exploitation sur la période de 2013 à 2029 à la Société d'exploitation de l'aéroport de Chambéry-Aix (SEACA) dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP).

Principales réalisations

- Poursuite de la mise en œuvre des Contrats Territoriaux de 3ème génération en 2020.
- Mise en place de fonds d'urgence COVID pour aider les collectivités locales à mettre en place les mesures barrières

- Au sein de la plateforme aéroportuaire, réalisation de travaux de réfections structurelles de chaussées (côté ville et piste) et déconstruction d'un bâtiment menaçant ruine

Enjeux

- Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités.
- Favoriser le développement équilibré des territoires d'exception que sont les Parcs Naturels Régionaux.
- Mettre en œuvre la politique territoriale contractuelle du Département (CTS3G).
- Renforcer la structuration des territoires en soutenant l'ingénierie.
- Maîtriser la consommation de l'espace foncier.
- Garantir l'attractivité de l'aéroport qui constitue une porte d'entrée à l'international pour les stations de ski de Savoie Mont-Blanc.
- Maintenir le niveau de certification de l'aéroport au regard des normes européennes en matière de sûreté et de sécurité.
- Pérenniser et développer les activités économiques de l'aéroport, en veillant à la prise en compte du développement durable.
- Faire face aux conséquences de la crise sanitaire Covid-19.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2020 :

16,29 M€ (CA)

6,2 équivalents temps plein (ETP)

Équipements structurants:

3,8 M€ de subvention (FDEC + CTS) ont permis la réalisation de

52,17 M€

d'investissements publics

Ingénierie :

61 prestations effectuées par l'AGATE en tant que bureau d'étude

CTS 3G :

81,3% d'avancement des CTS 3G à fin 2020

Aéroport (2020) :

Trafic commercial charters et vols réguliers (année civile 2020) :

96 800 passagers

Aviation d'affaires :

8 700 passagers

19 700 mouvements d'avions

80 % des clients satisfaits au départ de l'aéroport de Chambéry (saison 2019/2020)

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Les contrats territoriaux de Savoie arrivent à deux ans de leur échéance. L'Assemblée départementale a validé le principe de poursuivre les contrats sous une forme qui pourra évoluer.

Les Contrats Territoriaux actuels de Savoie se poursuivent sur les territoires conformément aux attentes des élus départementaux et des territoires en répondant au mieux aux besoins locaux, ce qui est la vocation de cet outil contractuel.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Direction des politiques territoriales

En 2020, l'année a été marquée par la crise sanitaire et la nécessité pour les services du Département d'assurer la continuité du service et de répondre au mieux aux besoins des acteurs du territoire qui pouvaient être encore accrus vu le contexte.

Le Département a été présent aux côtés des collectivités locales qui ont été en première ligne pour mettre en place les mesures barrière dans les services publics et assurer leur continuité. Il a su mobiliser une enveloppe de 1,7 million d'euros à cet effet et offrir encore davantage de souplesse dans la mise en œuvre des dispositifs de droit commun (FDEC et CTS) pour que les collectivités soient soutenues dans leurs investissements et contribuent à la relance économique.

En 2020, l'association Agence Alpine des Territoires (AGATE) était pleinement opérationnelle avec une offre de prestations de d'ingénierie répondant aux besoins des collectivités (mobilité, environnement, aménagement opérationnel, numérique, géomatique etc). Malheureusement, l'année 2020 a stoppé dans son élan cette belle dynamique mais nul doute qu'elle ne reparte en 2021.

Direction des infrastructures - Aéroport

L'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc fait l'objet d'une délégation de service public (DSP) confiée sur la période 2013 à 2029 à la Société d'exploitation de l'aéroport de Chambéry-Aix (SEACA) du groupe Vinci Airports.

C'est un aéroport saisonnier pour l'aviation commerciale, charters et vols réguliers de décembre à avril, avec une clientèle quasi exclusivement internationale. En effet, c'est un aéroport de proximité pour l'accès aux stations de sports d'hiver au sein de la destination Savoie Mont-Blanc.

En ce qui concerne l'aviation d'affaires, l'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc est la 3^{ème} plateforme française en période hivernale, après les aéroports de Paris-Le Bourget et de la Côte-d'Azur (selon les données de trafic Eurocontrol). C'est un atout majeur auquel il faut porter beaucoup d'attention, avec notamment l'objectif de fidélisation de la clientèle



En 2020, le Département a principalement réalisé des travaux de réfections structurelles de chaussées, côté ville (parking visiteurs) et côté piste. Un bâtiment menaçant ruine a également été déconstruit.



L'aéroport constitue l'un des maillons de la chaîne touristique savoyarde. Sur une saison normale, de décembre à avril, la fréquentation s'élève en moyenne à 200 000 passagers, avec plus de 80 % de britanniques.

La fin de la saison hivernale 2019-2020 a notamment été marquée par la crise sanitaire Covid-19, dont les premiers effets se sont fait ressentir à partir du 7 mars 2020. Malgré l'absence d'aviation commerciale, l'aéroport est resté ouvert. L'exploitant a adapté son organisation afin d'assurer ses missions de service public, dont les vols sanitaires. En novembre 2020, 21 vols sanitaires ont ainsi été accueillis pour le transfert de « patients Covid » vers l'ouest. Des vols d'aviation d'affaires sont accueillis toute l'année et les entreprises aéronautiques basées à l'aéroport sont également restées en activité.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



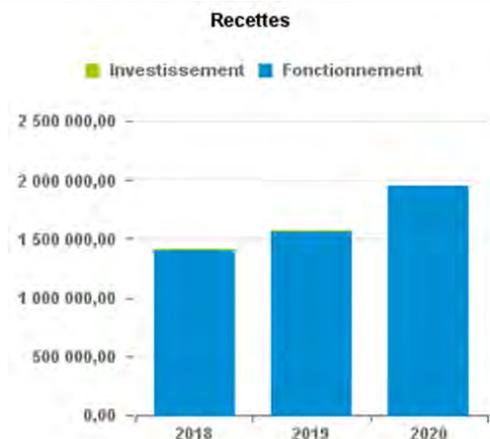
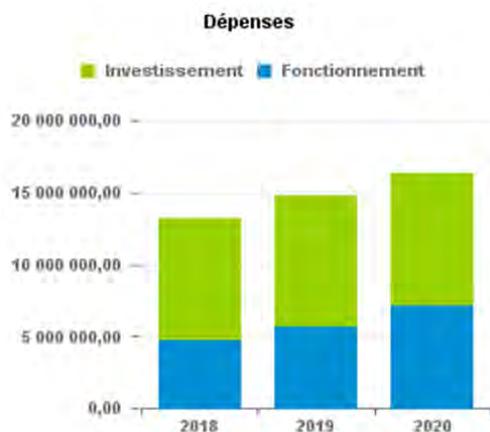
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

Secteurs budgétaires de la politique AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECTEURS BUDGETAIRES
CTS 3E GENERATION
CTS aménagement du territoire non affectés
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE
INGENIERIE ET ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES
PROCEDURES CONTRACTUELLES

Dépenses	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
CTS 3E GENERATION	2 067 105,04	5 596 820,50	1 742 326,59	5 925 270,51	1 601 185,83	5 123 163,02
CTS aménagement du territoire non affectés	0,00	52 171,00	0,00	0,00		
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE	497 186,12	2 775 550,87	432 136,02	2 637 505,00	1 762 874,22	3 415 165,38
INGENIERIE ET ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES	2 093 137,08	0,00	3 433 834,81		3 769 877,13	0,00
PROCEDURES CONTRACTUELLES	53 064,42	32 309,23	28 441,15	520 129,26	28 297,55	590 918,73
Dépenses par section :	4 710 492,66	8 456 851,60	5 636 738,57	9 082 904,77	7 162 234,73	9 129 247,13
	total année : 13 167 344,26		total année : 14 719 643,34		total année : 16 291 481,86	

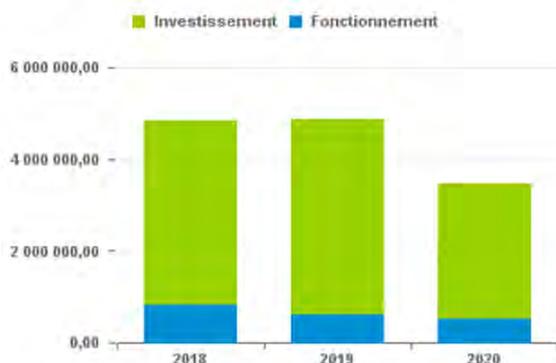
Recettes	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
CTS 3E GENERATION			3 000,00	14 287,00		
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE	1 304 023,03	10 337,41	1 508 204,56		1 863 603,59	
INGENIERIE ET ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES	96 200,00		0,00		80 000,00	
PROCEDURES CONTRACTUELLES	0,00		50 441,27		2 494,00	
Dépenses par section :	1 400 223,03	10 337,41	1 561 645,83	14 287,00	1 946 097,59	0,00
	total année : 1 410 560,44		total année : 1 575 932,83		total année : 1 946 097,59	



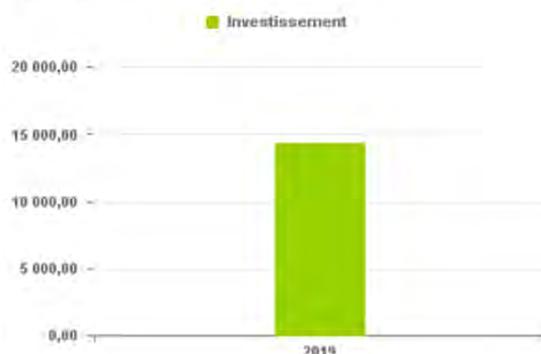
Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DPT Tourisme et territoire	808 678,18	4 043 427,66	599 975,68	4 271 067,41	529 854,00	2 931 248,79
	total année : 4 852 105,84		total année : 4 871 043,09		total année : 3 461 102,79	

Recettes - CTS 3E GENERATION	CA 2019
	Recette Investissement
PSTD DPT Tourisme et territoire	14 287,00
	total année : 14 287

Dépenses



Recettes



Dépenses - Budget annexe	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
AEROpport Chambéry Aix-les-Bains	24 631,56	42 493,80	52 632,59	645 292,60	71 797,46	330 043,06
Dépenses par section :	24 631,56	42 493,80	52 632,59	645 292,60	71 797,46	330 043,06
	total année : 67 125,36		total année : 697 925,19		total année : 401 840,52	

Recettes - Budget annexe	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
AEROpport Chambéry Aix-les-Bains	160 855,45	0,00	165 873,17	107 548,77	169 173,77	18 855,82
Dépenses par section :	160 855,45	0,00	165 873,17	107 548,77	169 173,77	18 855,82
	total année : 160 855,45		total année : 273 421,94		total année : 188 029,59	

Dépenses



Recettes



👤 Moyens humains par secteurs en 2018-2019-2020 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2018	2019	2020
A M E N A G E M E N T	CTS 3E GENERATION	PSTD	DPT	3,6	2,05	1,46
	Sous-total du secteur			3,6	2,05	1,46
	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE	PSTD	DPT	1,1	1,08	1,47
		PAD	MTD	0,5	1,44	1,4
	Sous-total du secteur			1,6	2,52	2,87
	INGENIERIE ET ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES	PSTD	DPT	0,8	1,05	0,48
	Sous-total du secteur			0,8	1,05	0,48
	PROCEDURES CONTRACTUELLES	PSTD	DPT	0,2	0,13	0,07
		PAD	MTD	0	0,01	0,01
	Sous-total du secteur			0,2	0,14	0,08
	AEROPORT-Chambéry Aix- les-Bains	PAD	DGA	0,01	0,01	0
		PAD	DI	0,8	0,88	1,1
		PAD	SG	0	0	0,02
		PAD	MTD	0	0,04	0,12
PAD		DE	0	0	0,03	
PRMD		DBMG	0	0	0,04	
Sous-total du secteur			0,81	0,93	1,31	
TOTAL tous effectifs pour la politique				7,01	6,69	6,2

Direction des politiques territoriales

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



Les moyens sont en adéquation avec les besoins du service et permettent un déploiement dans de bonnes conditions des dispositifs.

Direction des infrastructures- Aéroport

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique...) :



En 2020, le suivi de la Délégation de Service Public mobilise 1,31 ETP. Ce suivi est réalisé de façon transversale, sous le pilotage de la Direction des infrastructures et avec l'appui d'autres services du Département, afin de mobiliser la complémentarité des ressources de la Collectivité : Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques, Direction des bâtiments et moyens généraux, Direction de l'environnement, Mission développement durable, autres services du Pôle aménagement du Département dont la Maison technique des Deux lacs notamment.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Contribuer au développement et à la structuration des territoires	1.1. Contribuer à répondre sur les territoires aux besoins des populations et des collectivités en matière d'équipements publics communaux ou de projets structurants de territoire	1.1.1. CTS - Accompagner les collectivités dans leurs projets structurants de territoire, par des investissements et de l'ingénierie à l'échelle départementale
	1.2. Favoriser le développement équilibré de territoires d'exception	1.2.1. Soutenir les parcs naturels régionaux et leurs programmes d'actions
2. Garantir un développement raisonné de la plateforme aéroportuaire	2.1. Maintenir le niveau de service atteint par la plateforme aéroportuaire	2.1.1. Développer l'activité aéroportuaire

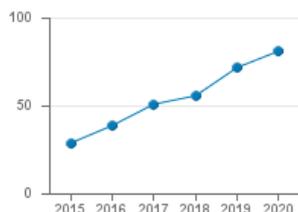
Objectif politique 1. Contribuer au développement et à la structuration des territoires

Objectif stratégique 1.1. Contribuer à répondre sur les territoires aux besoins des populations et des collectivités en matière d'équipements publics communaux ou de projets structurants de territoire

Objectif opérationnel 1.1.1. CTS - Accompagner les collectivités dans leurs projets structurants de territoire, par des investissements et de l'ingénierie à l'échelle départementale

1.1.1.1 PERF - Etat d'avancement des CTS en %

Période	Taux
2015	29
2016	39
2017	51,14
2018	55,92
2019	72
2020	81,35



Dans un souci d'équité entre les 7 territoires, l'exécution financière des contrats se fait au même rythme sur chaque territoire. L'année 2020 a toutefois été marquée par une difficulté à respecter certains calendriers de travaux et donc de mise en paiement des subventions en raison de la crise et des confinements.

*CTS

Le Contrat territorial de Savoie est un dispositif contractuel établi entre le Département et les structures d'animation de chacun des 7 territoires qui liste des thématiques d'interventions sur lesquelles le Département prévoit d'accompagner financièrement les porteurs de projets (collectivités publiques ou associations) de chacun des territoires.

1.1.1.2 PERF - Montant du soutien financier apporté aux structures d'animation territoriale

Période	Euros
2015	1382432
2016	1108572
2017	703877
2018	633472
2019	555702
2020	570175



La volonté du Département et des Territoires de réduire les dépenses liées aux charges de personnel, notamment sur les sujets de portée locale, s'est traduite par une baisse importante des aides accordées aux structures ces 5 dernières années au titre des CTS pour l'animation territoriale. Le niveau actuel est désormais stabilisé.

1.1.1.3 ACT - CTS "équipements structurants" - Nombre de nouveaux dossiers soutenus

Lorsqu'une même opération fait l'objet d'attributions de subventions sur plusieurs années, le dossier est comptabilisé uniquement lors de la mise en place de la première tranche de subvention.

Période	Nombre
2015	13
2016	5
2017	6
2018	4
2019	9
2020	10

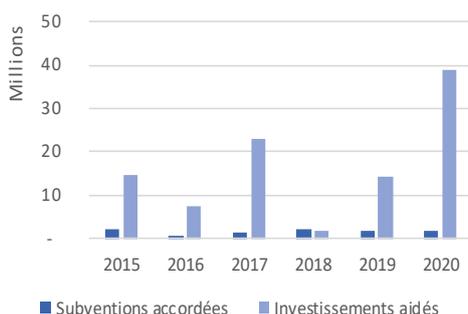


En 2020 de nouveaux projets ont été financés tels que la création ou l'aménagement d'une recyclerie en Cœur de Savoie et de locaux en faveur de la petite enfance, et l'aménagement d'un local pour le dernier commerce multi-services.

1.1.1.3 PERF - CTS "équipements structurants" - Montant des subventions accordées et des investissements aidés

En cohérence avec l'indicateur précédent, lorsqu'un dossier fait l'objet de l'attribution de subventions sur plusieurs années, le montant global des investissements aidés est comptabilisé uniquement lors de la mise en place de la première tranche de subvention.

Période	Subventions accordées	Investissements aidés
2015	1 930 409	14 542 392
2016	514 035	7 350 106
2017	1 237 987	22 883 641
2018	2 054 962	1 690 503
2019	1 793 094	14 313 378
2020	1 613 467	38 857 405



En 2020, le volume financier de l'intervention du Département sur les projets cités ci-dessus reste assez stable par rapport à 2019.

1.1.1.4 ACT - Nombre de prestations réalisées par l'AGATE en tant que bureau d'étude



La vocation de la création de l'agence AGATE était de constituer un acteur fort de l'ingénierie publique pour les collectivités locales. L'évolution du nombre des prestations signées par AGATE démontre sa capacité à répondre aux exigences des commanditaires, y compris hors de Savoie. La dynamique entre 2018 et 2019 était intéressante. Evidemment en 2020, cette courbe s'infléchit, plus en raison du décalage des élections municipales que de la crise COVID elle-même. Nul doute qu'en 2021, celle-ci repartira à la hausse.

Objectif opérationnel	1.1.2. Conserver un montant d'investissement public grâce à un soutien aux communes dans leurs projets de maintien en état de leurs bâtiments et patrimoine
------------------------------	--

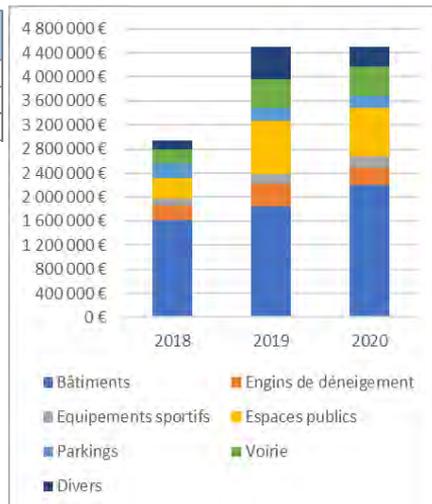
1.1.2.1 PERF - Fonds Départemental d'Équipement des Communes : montant des subventions accordées

Période	Bâtiments	Engins de déneigement	Équipements sportifs	Espaces publics	Parkings	Voirie	Divers
2018	1 610 630 €	248 137 €	112 508 €	343 319 €	245 550 €	227 753 €	146 103 €
2019	1 846 781 €	366 015 €	178 204 €	877 890 €	207 431 €	480 045 €	543 634 €
2020	2 209 206 €	267 881 €	206 658 €	807 182 €	181 258 €	504 271 €	323 544 €

L'enveloppe du FDEC en 2020 est restée à 4 500 000 € comme en 2019. En raison des élections municipales, les communes ont déposé moins de projets.

Compte tenu de la crise sanitaire qui s'est imposée en mars 2020, l'Assemblée départementale a souhaité doper l'accompagnement des collectivités en créant dans le cadre d'une délibération prise le 26 juin 2020, un fonds d'urgence COVID à hauteur de 1,7 million d'euros pour les soutenir dans leurs dépenses liées à la mise en œuvre des mesures barrières mais également en donnant la possibilité aux conseillers départementaux d'augmenter les taux de subvention des dossiers éligibles au FDEC de 15 points, pour les cantons où les enveloppes cantonales le permettaient.

Le montant de subventions accordées pour les bâtiments constitue toujours largement l'axe d'intervention prioritaire du FDEC.



FDEC

Le Fonds départemental d'équipement des communes est un dispositif d'aides au bénéfice des collectivités pour soutenir des travaux de maintien en état du bâti communal (école, mairie, locaux techniques...) et des travaux de voirie communale, création de parking, engins de déneigement, éclairage public...

Le fonds, dont l'enveloppe globale est répartie par canton, est mis en œuvre par les élus cantonaux.

Le nombre de dossiers de bâtiments communaux soutenus dépend essentiellement du nombre de dossiers déposés par les collectivités et de la nature des travaux.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Contribuer à répondre sur les territoires aux besoins des populations et des collectivités en matière d'équipements publics communaux ou de projets structurants de territoire »

L'intégralité des moyens financiers alloués par l'Assemblée départementale pour les deux dispositifs d'aide aux collectivités (CTS et FDEC) a été affectée conformément aux attentes des élus et dans le respect des règles départementales. En outre, le service a répondu aux attentes des élus en mettant en œuvre le fonds d'urgence COVID pour les collectivités à hauteur de 1,7 million d'euros pour soutenir les collectivités locales en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire.

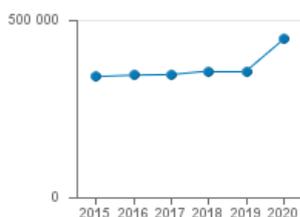
Objectif politique 1. Contribuer au développement et à la structuration des territoires

Objectif stratégique 1.2. Favoriser le développement équilibré de territoires d'exception

Objectif opérationnel 1.2.1. Soutenir les parcs naturels régionaux et leurs programmes d'actions

1.2.1.1 ACT - Montant des aides accordées (statutaires et subventions) sur budget des Parcs Naturels Régionaux (PNR) – CSMB compris

Période	Année
2015	342 347
2016	346 302
2017	347 922
2018	357 922
2019	357 922
2020	447 922



Le Département est membre statutaire des PNR de Chartreuse et des Bauges (pour ce dernier par l'intermédiaire du Conseil Savoie Mont Blanc, entité regroupant les Départements de Savoie et Haute-Savoie). A ce titre, le niveau de la participation statutaire est encadré par les statuts. En 2020, la hausse s'explique par la mise en place d'une subvention de 100 000 € en faveur du Parc de Chartreuse pour la création de la Maison du Parc, à l'instar de ce qui a été fait par le passé en faveur de la Maison du parc des Bauges.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Favoriser le développement équilibré de territoires d'exception »

Le Département a honoré les engagements pris vis-à-vis de ses partenaires, les Parcs naturels régionaux, et en cela il a contribué à un développement plus harmonieux et équilibré de ces espaces à enjeux. A signaler l'engagement des 2 Parcs dans le renouvellement de leur charte, démarche à laquelle le Département est bien entendu associé.

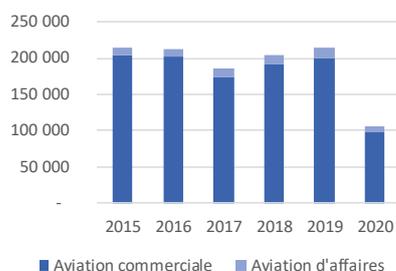
Objectif politique 2. Garantir un développement raisonné de la plateforme aéroportuaire

Objectif stratégique 2.1. Maintenir le niveau de service atteint par la plateforme aéroportuaire

Objectif opérationnel 2.1.1. Développer l'activité aéroportuaire

2.1.1.1 PERF - Aéroport : Nombre de passagers sur aviation commerciale et sur aviation d'affaires

Période	Aviation commerciale	Aviation d'affaires
2015	204 690	10 596
2016	201 326	10 940
2017	174 354	12 105
2018	192 020	12 799
2019	200 851	13 194
2020	96 778	8 746

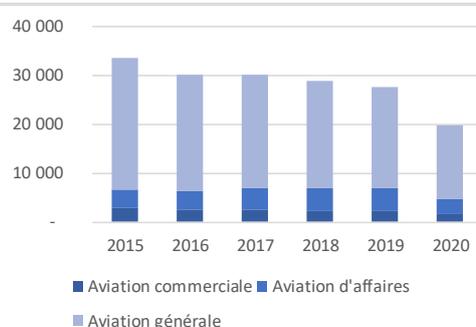


En 2020, le nombre de passagers est diminué de moitié en aviation commerciale et d'un tiers en aviation d'affaires.

Cette baisse du trafic est principalement liée à la crise sanitaire Covid-19. Des mouvements de grève de l'aviation civile et des perturbations météorologiques ont également eu, dans une moindre mesure, des effets sur le trafic en début d'année.

2.1.1.2 PERF - Aéroport : Nombre de mouvements d'aviations commerciale, affaires et générale

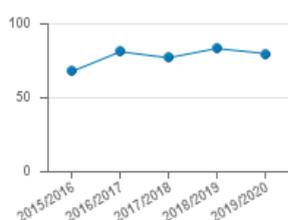
Période	Aviation commerciale	Aviation d'affaires	Aviation générale
2015	2 888	3 760	26 949
2016	2 547	3 792	23 943
2017	2 580	4 241	23 386
2018	2 376	4 509	22 075
2019	2 288	4 584	20 828
2020	1 502	3 323	14 836



En 2020, la baisse du nombre de mouvements d'aéronefs, tant en aviation commerciale, que d'affaires ou générale, est également liée à la crise sanitaire Covid-19.

2.1.1.3 PERF - Aéroport : Taux de satisfaction globale des passagers au départ de l'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc

Période	Taux
2015/2016	67,9
2016/2017	81,2
2017/2018	77,1
2018/2019	83,39
2019/2020	80



Le taux de satisfaction des passagers pour la saison 2019-2020 est en légère baisse par rapport à la saison précédente, mais se stabilise globalement autour des 80%.

Les principaux motifs d'insatisfaction sont notamment liés à l'espace disponible en zone d'embarquement, ainsi qu'aux équipements à disposition de la clientèle (wifi, ...).

La qualité de l'accueil et l'amélioration du temps de contrôle à l'arrivée sont par contre appréciées par la clientèle.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.1.



« Maintenir le niveau de service atteint par la plateforme aéroportuaire »

Avec un taux de satisfaction de la clientèle de 80 % pour la saison 2019/2020, l'aéroport de Chambéry reste une porte d'entrée prisée par les touristes des stations de sport d'hiver au sein de la destination Savoie Mont-Blanc.

La crise sanitaire se poursuivant en 2021, il conviendra de rester vigilants quant aux conséquences à moyen terme sur l'exploitation de la plateforme aéroportuaire, notamment au vu des mesures gouvernementales françaises, britanniques et européennes en matière de déplacements des voyageurs.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

OBJECTIF STRATÉGIQUE	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
				25%	50%	75%	100%
2.1 Maintenir le niveau de service atteint par la plateforme aéroportuaire	Mettre en œuvre avec le Délégué les modalités de maintien de la certification européenne de sécurité aéroportuaire (EASA), conformément à l'avenant n°3 du contrat de DSP	2019-2029			😊		
	Veiller au maintien en bon état des infrastructures (bâtiments, chaussées) en lien avec le Délégué	Annuel					😊
	Etablir un plan de composition de la zone sud de l'aéroport, afin de permettre le développement des activités extra-aéronautiques	A partir de 2019		😊			
	Identifier et mettre en œuvre les actions possibles en matière de développement durable, dont les projets d'électrification (bornes de recharge, panneaux solaires, ...)	A partir de 2020		😊			

Direction des infrastructures - Aéroport

La préservation du niveau de service de la plateforme aéroportuaire nécessite d'initier ou de poursuivre des actions engagées en 2019 en lien avec le Délégué, principalement :

- le maintien de la certification européenne de sûreté et sécurité aéroportuaire ;
- le maintien en bon état des infrastructures (bâtiments, chaussées) ;
- la finalisation du projet de plan de composition en zone sud de l'aéroport ;
- l'identification et la mise en œuvre des actions possibles en matière de développement durable.

Direction des Politiques Territoriales

L'année 2021 va être marquée par le lancement de la phase de préparation des nouveaux Contrats qui prendront la suite des CTS. Une nouvelle gouvernance sera à mettre en place afin d'assurer une meilleure visibilité de l'action du Département. Malheureusement, 2021 sera également encore sous le signe de la crise sanitaire et de l'accompagnement spécifique à apporter aux collectivités. Ce soutien du Département s'ajoute aux moyens importants mobilisés par l'Europe, l'État, la Région en faveur de la relance économique et de la réalisation de projets plus durables et en phase avec le défi climatique qui est devant nous.



Aménagement numérique



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2019/2020

Commissions d'élus : 2^{ème} Commission

Direction concernée :

- Pôle Aménagement – Direction des infrastructures (service aménagement numérique)



SOMMAIRE

SYNTHESE	229
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	230
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	232
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	234
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	237

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Budget
annexe :
DI* : 0 M€
DF* : 0,32 M€



Le Département intervient en faveur d'une couverture optimale de l'Internet à haut et désormais très haut débit, fixe et mobile, dans le cadre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), dont il est porteur depuis 2012.

Contexte

Très haut débit fixe :

Suite à la création d'une nouvelle procédure d'Appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL) annoncée par le Premier Ministre en 2017 lors de la conférence des territoires à Cahors, le Département a saisi l'opportunité de lancer cette procédure pour fibrer l'ensemble de son territoire, hors zones d'Appel à manifestation d'intention d'investir (AMII), faisant déjà l'objet d'un conventionnement avec Orange.

Après mise en concurrence, c'est le groupement d'opérateurs Covage-Orange qui a été retenu pour déployer la fibre optique sur la zone AMEL. Pour ce faire, une société de projet a été créée sous le nom de « Savoie connectée ». Le Département accompagne le déploiement aux côtés des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des 243 communes de la zone AMEL.

Ce nouveau dispositif, exclusivement basé sur l'investissement privé, permettra de raccorder 255 000 prises FttH, incluant les stations de ski.

Suite à l'avis positif de l'Agence de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), le gouvernement a accepté les engagements pris par la société « Savoie connectée ». L'arrêté du 25 juillet 2019 portant acceptation de ces engagements est paru au JO le 1^{er} août 2019.

Parallèlement, le Département et « Savoie connectée » ont signé, le 5 juillet 2019, la convention d'engagements locale pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire AMEL.

Couverture mobile :

Depuis 2018, le Département met en œuvre, avec l'Etat, le dispositif d'amélioration de la couverture mobile. Il s'agit d'un accord entre le Gouvernement et les quatre opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) conduisant ces derniers à investir sur leurs fonds propres pour la réalisation de nouveaux relais, permettant notamment le traitement des zones blanches et grises par l'apport d'une couverture 4G.

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Pour le Très haut débit fixe, l'objectif est d'apporter un accès au très haut débit sur quasiment 100 % du territoire d'ici mi-2024, en s'appuyant sur les priorités définies par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui correspondent notamment aux zones à très faible débit ADSL et aux zones d'activité économique.

Concernant la couverture mobile, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a d'ores et déjà confirmé la dotation annuelle 2021 pour la Savoie, de onze nouveaux sites.

Chiffres et indicateurs clés

Observatoire AVICCA :

99 % des lignes de téléphone sont couvertes par l'ADSL en Savoie.

27 % des logements ou entreprises sont déjà éligibles au très haut débit via la fibre optique

294 bénéficiaires depuis 2009 de l'aide départementale pour l'achat de kits satellites. Le dispositif est prolongé et étendu aux professionnels.

Enjeux

- Apporter la fibre jusqu'à l'abonné (FttH) à tous et partout en Savoie, d'ici mi 2024,
- Respecter les priorités territoriales définies avec les intercommunalités,
- Assurer l'attractivité économique et touristique du territoire,
- Préserver la solidarité territoriale,
- Assurer une meilleure couverture 4G selon les priorités du territoire, et notamment doter la Savoie de 11 nouveaux sites de couverture mobile en 2020.

*DI : Dépenses d'investissement – DF : Dépenses de fonctionnement

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Très haut débit (THD) fixe :

Sur la zone AMEL, la convention signée le 5 juillet 2019 entre le Département et « Savoie connectée », définit les modalités de suivi des déploiements et les engagements réciproques. Ainsi, le rôle du Département est de deux natures :

- Accompagner l'opérateur et les territoires dans le déploiement,
- S'assurer du respect du calendrier dans le cadre des engagements pris au titre de l'article L33.13 du CPCE (Code des postes et des communications électroniques).

La gouvernance est en place avec une réunion du comité de suivi mensuel, ainsi que des comités techniques réguliers. Le comité de suivi est coanimé par le Président de COVAGE et la Conseillère départementale en charge du numérique. Il réunit systématiquement un groupe de 5 élus départementaux, ainsi que les services opérationnels. Son rôle est de veiller au bon déroulement du projet et prendre les bonnes orientations en fonctions de son évolution.

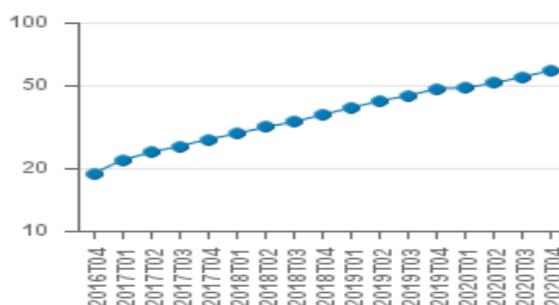
Des rencontres avec les 18 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de Savoie et les communes ont eu lieu tout au long de 2019 et 2020. Destinées à présenter le calendrier de déploiement sur chacun des territoires, elles se poursuivront tout au long du projet.

Sur le secteur de déploiement de la fibre optique en zone moyennement dense, dite « AMII » (appel à manifestation d'intentions d'investissement), la gouvernance est également en place avec un comité de suivi qui peut se réunir deux fois par an.

Un avenant n°1 à la Convention de programmation et de suivi des déploiements (CPSD), signé le 26 décembre 2018, est intervenu entre l'Etat, le Département de la Savoie, les Communautés d'agglomération de Grand Chambéry et Grand Lac, la Ville d'Albertville et l'opérateur Orange. L'avenant a notamment pour objectif de décliner au niveau local les engagements contraignants pris par Orange auprès de l'Etat au titre de l'article L.33-13 du CPCE, à savoir rendre raccordable l'ensemble des locaux de la zone AMII avant fin 2022.

CONT - Taux d'abonnés éligibles au THD fibre (à partir de 100 Mb/s) - Y compris AMII

Période	Taux
2016T04	19
2017T01	22
2017T02	24
2017T03	25,7
2017T04	27,7
2018T01	29,5
2018T02	31,7
2018T03	33,6
2018T04	36,4
2019T01	39,3
2019T02	42,4
2019T03	45
2019T04	48,5
2020T01	49
2020T02	51,7
2020T03	55,3
2020T04	59,5



Malgré l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des télécoms au niveau national, les déploiements en Savoie se sont poursuivis et les premiers locaux raccordés en zone AMEL ont été réalisés fin 2020.

Dispositif de couverture mobile – New Deal :

Le New Deal Mobile est un dispositif mis en place par le Gouvernement en janvier 2018. Il désigne les engagements pris par les opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires. Ces engagements sont transcrits dans les autorisations d'utilisation de fréquences des opérateurs. Le respect de ces engagements est assuré par l'ARCEP qui dispose d'un pouvoir de sanction en cas de manquement.

La mise en œuvre du dispositif New Deal est accompagnée sur le territoire national par des équipes projets. En Savoie, l'équipe projet est constituée de la Préfecture et du Département de la Savoie. Elle a fait le choix d'un pilotage du New Deal à l'échelle départementale pour plus de proximité avec les territoires. Au sein de l'équipe projet, les référents du service aménagement numérique du Département coordonnent les échanges avec chaque commune et chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de Savoie.

Un comité de pilotage réunissant les Présidents des 18 EPCI, les représentants de l'Association des Maires ruraux de France ainsi que la mission France Mobile, est organisé 3 à 4 fois par an. Ce comité de pilotage valide les priorisations exprimées par les EPCI avant de transmettre officiellement les sites retenus à l'Agence du Numérique pour l'implantation de nouveaux relais.

L'identification des zones à couvrir s'appuie sur un travail régulier de recensement mené par le Département auprès des communes et des EPCI qui assurent *in fine* la priorisation de ces zones sur leur territoire. L'effort de couverture porte notamment sur les zones blanches, puis les zones grises et tient compte de la population permanente, mais également des zones à enjeux économiques et touristiques.

Ce travail est complété par des échanges bilatéraux réguliers entre l'équipe projet et les opérateurs de téléphonie mobile, sur leurs propres programmes de déploiement. Ces échanges, sous clause de confidentialité, permettent principalement d'optimiser la dotation annuelle attribuée par l'Agence du numérique.

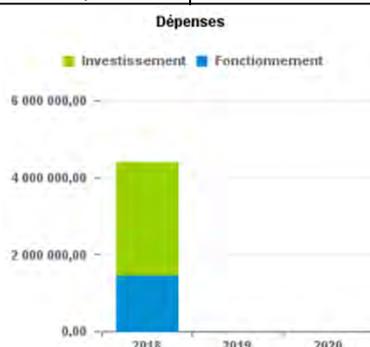
Le dispositif national oblige les opérateurs à mettre en service les sites retenus par arrêté ministériel dans un délai de 24 mois à compter de la publication de ce dernier, ou bien dans un délai de 12 mois lorsque les communes sont en capacité de mettre à disposition un terrain viabilisé, ce qui reste plus exceptionnel.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



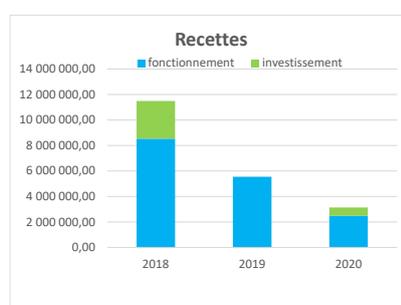
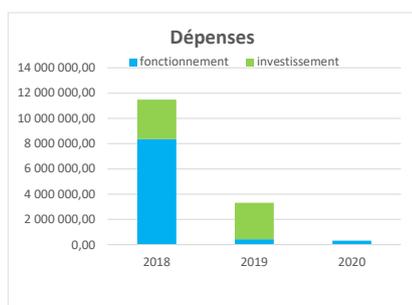
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

Dépenses	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 11 Février 2021
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement
Par politique	1 458 759,02	2 947 372,20	0,00	0,00	0,00
Dépenses par section :	1 458 759,02	2 947 372,20	0,00	0,00	0,00
	total année : 4 406 131,22		total année : 0,00		total année : 0,00



Dépenses - Budget annexe	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 11 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
COMMunication Electronique	8 355 445,93	3 128 978,20	430 808,51	2 881 382,21	324 008,83	0,00
Dépenses par section :	8 355 445,93	3 128 978,20	430 808,51	2 881 382,21	324 008,83	0,00
	total année : 11 484 424,13		total année : 3 312 190,72		total année : 324 008,83	

Recettes - Budget annexe	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 11 Février 2021	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
COMMunication Electronique	8 537 051,93	2 947 372,20	5 553 089,84	0,00	2 498 258,57	642 420,21
Dépenses par section :	8 537 051,93	2 947 372,20	5 553 089,84	0,00	2 498 258,57	642 420,21
	total année : 11 484 424,13		total année : 5 553 089,84		total année : 3 140 678,78	



Des recettes importantes apparaissent en 2020 du fait de la vente des infrastructures numériques par le Département dans le cadre de l'AMEL. De fait, les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont à la baisse, ces derniers étant portés par l'opérateur AMEL qui construit et exploitera son propre réseau.



👤 Moyens humains par secteurs en 2018-2019-2020 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2018	2019	2020
TRES HAUT DEBIT	TRES HAUT DEBIT	PAD	DGA	0,04	0,04	0,05
		PAD	DI	5	4,03	4,94
		PAD	MTD	0,1	0,12	0,07
	Sous-total du secteur			5,14	4,19	5,06
TOTAL tous effectifs pour la politique				5,14	4,19	5,06

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



A la suite de sa restructuration en 2019, le service aménagement numérique (SAN), porteur du projet de très haut débit au sein de la Direction des infrastructures (DI), voit son effectif stabilisé, avec 4 agents, en charge de l'accompagnement du projet AMEL et de la mise en place du dispositif New Deal, aux côtés des EPCI et des communes.

Le choix de la procédure AMEL, exclusivement basée sur l'investissement privé, permettra de raccorder 255 000 prises FttH, incluant les stations de ski en 5 ans sans aucun investissement public.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Doter le territoire de la Savoie du très haut débit fixe et améliorer la couverture 4G	1.1. Assurer la desserte en fibre optique	1.1.1. Assurer la desserte des locaux en fibre optique (sites publics, entreprises et particuliers)
	1.2. Améliorer la couverture mobile 4G	1.2.1. Assurer une couverture 4G dans les zones blanches identifiées en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
		1.2.2. Assurer une couverture 4G dans les zones grises identifiées en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

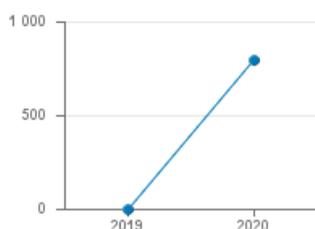
Objectif politique 1. Doter le territoire de la Savoie du très haut débit fixe et améliorer la couverture 4G

Objectif stratégique 1.1. Assurer la desserte en fibre optique

Objectif opérationnel 1.1.1. Assurer la desserte des locaux en fibre optique (sites publics, entreprises et particuliers)

1.1.1.1 PERF - Nombre de prises raccordables dans l'année N par rapport au nombre de prises total raccordables

Période	Nombre
2019	0
2020	800



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Assurer la desserte en fibre optique »

En 2020, COVAGE a mis en place un processus industriel de déploiement des prises qui a permis la réalisation de l'ensemble des études et des relevés nécessaires au déploiement.

Ce processus a été ralenti par la crise sanitaire dès le mois de mars.

Les entreprises ont repris progressivement un rythme d'activité rendant ainsi possible la création des premières prises de l'AMEL en fin d'année, à hauteur de plus de 800 prises au lieu de 30 000 prévues initialement.

L'objectif est désormais d'accélérer le rythme des déploiements au rythme annuel de plus de 60 000 prises, avec des locaux raccordés sur chacun des 18 EPCI savoyards dès l'année 2021.

Objectif politique 1. Doter le territoire de la Savoie du très haut débit fixe et améliorer la couverture 4G

Objectif stratégique 1.2. Améliorer la couverture mobile 4G

Objectif opérationnel 1.2.1. Assurer une couverture 4G dans les zones blanches identifiées en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

1.2.1.1 ACT - Nombre de sites (relais 4G) situés en zones blanches retenus par arrêté ministériel et engageant les opérateurs à amener une couverture dans un délai maximum de 2 ans

Période	Nombre
2019	8
2020	8

En zone blanche, les 4 opérateurs sont systématiquement appelés pour apporter leur propre couverture mobile sur un pylône mutualisé. Les huit zones blanches attribuées au titre de la dotation 2020 et donnant lieu à un délai de 2 ans pour être couverte par les 4 opérateurs sont détaillées ci-dessous :

- Notre Dame du Pré,
- La Tour en Maurienne
- Entrelacs – Cessens (chef-lieu)
- Entrelacs – Cessens (scierie)
- Bourg-Saint-Maurice
- Orelle
- Montsapey
- St Colomban des Villards

Objectif opérationnel 1.2.2. Assurer une couverture 4G dans les zones grises identifiées en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

1.2.2.1 ACT - Nombre de sites (relais 4G) situés en zones grises retenus par arrêté ministériel et engageant les opérateurs à amener une couverture dans un délai maximum de 2 ans

Période	Nombre
2019	4
2020	6

De la même manière, 6 sites ont été retenus en tant que zone grises. En zone grise, 1, 2 voire 3 opérateurs sont appelés à développer leur couverture mobile selon le nombre d'opérateurs déjà présents sur le site.

- Aime (Centron)
- Sainte Marie d'Alvey
- Champagny en Vanoise
- Hauteluze (Station des Saisies)
- Villard sur Doron (chef-lieu/Etraz)
- Villard sur Doron (Bisance 1500/ Drabons/ les saisies route de la forêt)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Améliorer la couverture mobile 4G »

Les sites de Saint-Alban-des-Villards (4C) et de Saint-François-de-Sales/Le Noyer (Grand Chambéry Cœur des Bauges), retenus par arrêté ministériel du 26 décembre 2018, ont été mis en service le 23 décembre 2020, conformément à l'échéance prévue, fixée au plus tard au 26 décembre 2020.

En 2021, 7 sites font l'objet d'obligations de mise en service :

* 3 d'ici juillet 2021 :

1. Les Avanchers - Valmorel / La Léchère (Doucy, Celliers) sur les Vallées d'Aigueblanche
2. Saint-Pierre-d'Entremont (Cirque de Saint Mème) sur Cœur de Chartreuse
3. Puygros - Curienne – Thoiry sur Grand Chambéry Cœur des Bauges

* 4 d'ici décembre 2021 :

4. Termignon sur Haute-Maurienne Vanoise
5. Peisey-Nancroix (vallon de Rosuel) sur Val Vanoise
6. Verrens-Arvey (Verrens - Arvey - Le Moulin - Crêtaz - Les collets) sur Arlysère
7. Esserts-Blay (chef-lieu) sur Arlysère

La carte du bilan à date présentée ci-dessous montre par année les sites contractualisés par arrêté ministériel, ouvrant un délai de 2 an maximum pour mise en service :

27 sites contractualisés dont :

- sites mobiles en 2018
- sites mobiles en 2019
- sites mobiles en 2020
- sites mobiles en 2021



 **2 mis en service**

 **3 mis en service < 6 mois**

 **22 mis en service entre 6 et 24 mois**

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS



THD fixe :

La gouvernance de l'AMEL s'est poursuivie au même rythme que 2019. Le comité de suivi est élargi une à deux fois par an à l'ensemble des Présidents d'EPCI afin d'assurer la transparence dans l'avancement du projet auprès des territoires. Cette transparence est déclinée au niveau de chaque commune par l'intermédiaire du service aménagement numérique du Département avec une information régulière, conduite en lien avec Savoie connectée et ses sous-traitants.

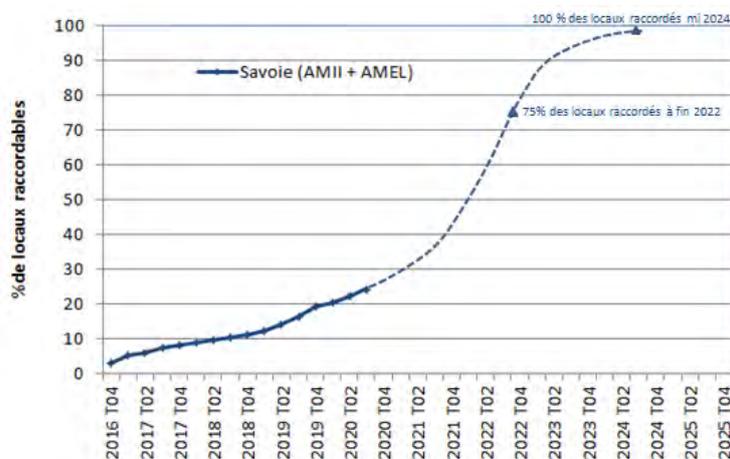
Le comité technique se réunit également 2 fois par mois avec l'objectif d'assurer toute la coordination opérationnelle nécessaire à l'avancement du projet et anticiper les difficultés le plus en amont possible.

Les relevés de boîtes aux lettres, première phase des études, sont achevées et permettent la réalisation des premières prises sur le territoire AMEL. Une montée en puissance des déploiements est prévue avec 60 000 prises réparties sur les 18 EPCI savoyards dès 2021.

SFR FttH, filiale d'Altice, et un consortium constitué d'Axa, Allianz et Omers ont fait l'acquisition de la société Covage fin 2020, avec reprise de l'ensemble des engagements de déploiement de celle-ci. Le Département restera très vigilant tout au long de la mise en place de ce nouvel actionnaire en 2021, notamment pour veiller au respect des engagements.

Sur le secteur de déploiement de la fibre optique en zone moyennement dense, dite « AMII », le déploiement se poursuit et le comité de suivi se réunit une fois par an avec des réunions techniques opérationnelles au besoin.

En Savoie, toute zones confondues (AMII et AMEL), 75 % des locaux devraient être raccordés à la fibre fin 2022 et 100 % mi-2024



Dispositif de couverture mobile :

Le travail de l'équipe projet perdure en 2020 et au-delà avec le même rythme, pour faire remonter les besoins du territoire en matière d'études radio ou de site à réaliser. D'ores et déjà, l'Agence du numérique, devenue l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), a confirmé la dotation annuelle 2021 pour la Savoie, maintenue à onze nouveaux sites.

Le gouvernement souhaite par ailleurs une accélération dans la mise en œuvre du dispositif en demandant aux équipes projets d'afficher leurs besoins de couverture dès février 2021 afin de contractualiser les obligations des opérateurs dès le printemps. D'ores et déjà, l'équipe projet en lien avec les EPCI a répondu aux attentes du gouvernement pour 2021 et prépare déjà le programme 2022.

Ainsi, le pilotage du dispositif au niveau national et sa déclinaison au niveau local fonctionnent à plein régime. Toutefois, une vigilance reste de mise en phase opérationnelle, où l'équipe projet reste très présente aux côtés des collectivités et des opérateurs leaders pour aider à lever toute difficulté et permettre aux projets d'aboutir jusqu'à la mise en service dans les délais impartis.



Tourisme



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2019/2020

Commissions d'élus : 3^{ème} commission & Groupe Montagne et Affaires Européennes

Directions concernées :

- Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales
- Pôle Ressources et moyens – Direction des finances du pilotage de gestion et des affaires juridiques



SOMMAIRE

SYNTHESE	241
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	242
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	244
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	246
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	251

1,53%



La crise sanitaire est venue bouleverser en 2020 l'économie du tourisme savoyard, que ce soit pour la saison hivernale avec la fermeture prématurée des remontées mécaniques, plus impactante pour les stations d'altitude ou pour la saison estivale, qui a vu l'arrivée de nouveaux clients ravis de découvrir la montagne autrement... Dans cette période difficile, le Département continue de s'adapter pour soutenir ce secteur d'activité essentiel à l'attractivité de son territoire.

Contexte

Le tourisme est un secteur d'activité essentiel pour la Savoie. La richesse dégagée par le tourisme s'élève à 1,1 milliard d'euros, soit 25 % de la richesse touristique de la région AURA.

La destination Savoie Mont Blanc est en concurrence avec de multiples destinations, dont certaines émergentes, pouvant être plus attractives car plus en phase avec les attentes des clientèles

Sur la saison estivale, l'offre existe bien mais sa visibilité mérite sans doute d'être améliorée. Un travail important en ce sens est lancé avec l'Agence Savoie Mont Blanc et les territoires pour travailler sur cette mise en valeur de notre offre d'activité de pleine nature (randonnée, vélo, etc).

Sur la saison hivernale, l'enjeu est de maintenir le parc d'hébergements marchands. En effet, notre destination possède une offre en hébergements construite il y a 50 ans. Celle-ci est ainsi pour partie en décalage par rapport aux attentes des clientèles.

Dans ce cadre, la politique « tourisme » adoptée le 23 mars 2018 a identifié 4 axes d'intervention prioritaires en faveur de l'amélioration des hébergements touristiques, du développement des activités de pleine nature (randonnée, cyclo, outdoor) et de l'accompagnement des

stations moyennes pour s'adapter aux attentes des clients.

Au-delà de ces rappels généraux, il convient bien évidemment de noter que cette année 2020 aura surtout été une année difficile, marquée par la crise sanitaire sans précédent qui a affecté l'activité touristique de nos territoires : fermeture anticipée de nos grandes stations principalement en mars 2020, démarrage tardif de la saison estivale rendu compliqué par les mesures sanitaires, mais qui aura toutefois bien résisté avec « seulement » 15% de retard sur 2019, la saison estivale 2020 restant relativement intéressante.

Principales réalisations

- Poursuite de la mise en œuvre des appels à projets visant l'amélioration de la qualité des infrastructures et services des sites d'activités de pleine nature et des infrastructures inscrites au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- Poursuite du programme d'aide aux hébergements touristiques marchands
- Mise en œuvre de 4 projets de coopération transfrontalière Alcotra, avec des actions pour la Savoie portant sur la structuration et la visibilité des activités de pleine nature, ainsi que sur la montée en compétence des professionnels

ENJEUX :

- Contribuer au développement des thématiques prioritaires du Département : activités de pleine nature dont randonnée et cyclo, activités de découverte du territoire
- Limiter la perte de lits touristiques marchands et les qualifier pour maintenir l'attractivité du territoire
- Maintenir la performance des domaines skiables
- Contribuer au renforcement de la notoriété de la destination Savoie Mont Blanc.

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

L'incidence de la crise sanitaire sera sans doute encore plus nette en 2021 qu'en 2020 sur le tourisme savoyard, avec l'absence de saison hivernale pour les remontées mécaniques de ski alpin. Les sites nordiques vivent sans doute leur plus belle saison 2020/2021 avec de la neige et des clients en masse. Les retours clients en station sont malgré tout très satisfaisant, il y aura des enseignements à tirer de cette crise.

Une réflexion plus générale et prospective à l'échelle de Savoie Mont Blanc va également être lancée pour réfléchir aux évolutions possibles pour nos territoires touristiques, et rebondir dans un contexte de changements sociétaux et environnementaux.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2020:

8,51 M€ (CA)

6,59 équivalents temps plein (ETP)

32,3 millions de nuitées annuelles
(2019, dernier chiffre publié)

1,1 milliard d'euros de richesse dégagée par le tourisme

31 002 emplois touristiques salariés dans le secteur privé
(2020, dernier chiffre publié)

2,05 M€ de recettes pour le Département en 2019 issues de la taxe additionnelle à la taxe de séjour

55 stations de ski alpin

37 stations pour les activités nordiques

11 millions de journées de pratique d'Activités de Pleine Nature (APN) par an

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Le Département poursuit une triple ambition :

- poursuivre le soutien aux investissements pour accompagner les collectivités et les acteurs touristiques dans leur nécessaire adaptation aux évolutions des attentes des clientèles, ainsi qu'aux évolutions climatiques
- renforcer les actions en faveur des jeunes, notamment en termes de structures d'accueil et de produits, afin de fidéliser cette clientèle
- soutenir le développement de nouveaux produits touristiques et les acteurs du tourisme pour renforcer la compétitivité de la destination et consolider les filières

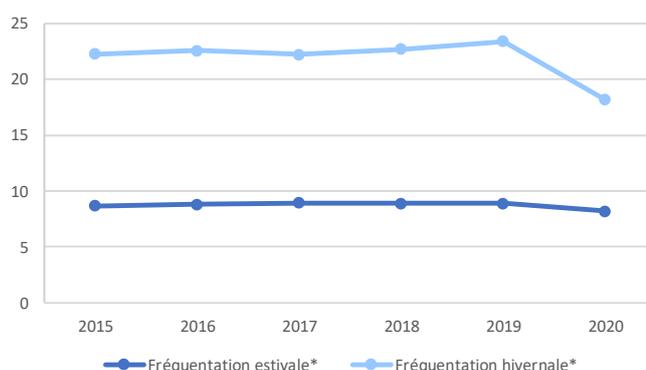
Le Département a ainsi ciblé son intervention sur quatre axes d'intervention prioritaires :

- le soutien aux hébergements touristiques marchands dont les équipements d'accueil des publics jeunes encadrés, au premier rang desquels les centres de vacances
- l'accompagnement de l'adaptation des stations moyennes aux évolutions sociétales, mais également climatiques,
- le soutien au développement des activités de pleine nature (randonnée, cyclotourisme et autres activités outdoor...)
- le soutien aux produits de découverte des territoires et des terroirs via la démarche d'excellence pilotée par Savoie Mont Blanc Tourisme

CONT -1. Évolution de la fréquentation touristique estivale et hivernale en Savoie (en millions de nuitées)

Période	Fréquentation estivale*	Fréquentation hivernale*
2015	8,7	22,28
2016	8,8	22,59
2017	8,96	22,22
2018	8,9	22,7
2019	8,9	23,4
2020	8,2	18,2

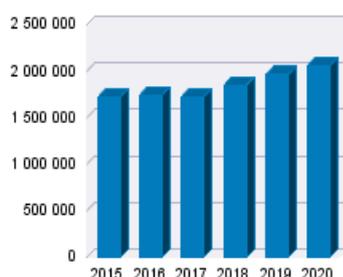
(* en millions de nuitées)



La crise sanitaire et le premier confinement en mars 2020 ont eu une incidence sur la fréquentation hivernale en écourtant la saison des stations de ski, notamment les grandes stations d'altitude qui ont perdu près d'un mois de saison.

CONT -3. Montant de la Taxe additionnelle à la taxe de séjour perçue par le Conseil Départemental

Période	Euros
2015	1 710 281
2016	1 735 431
2017	1 718 933
2018	1 841 344
2019	1 951 162
2020	2 053 701,93



L'Assemblée départementale a instauré la taxe additionnelle à la taxe de séjour par délibérations des 27 août 1927, 2 juillet 1993 et 25 octobre 1993.

Cette taxe additionnelle de 10 % s'ajoute à la taxe de séjour ou à la taxe de séjour forfaitaire perçue dans le département par les communes ou les intercommunalités qui l'ont instituée. Elle est recouvrée par celles-ci en même temps et selon les mêmes modalités que la taxe de séjour leur revenant. Elles doivent donc reverser régulièrement au Département la part de la taxe qui lui est destinée.

Le produit de cette taxe est affecté aux dépenses destinées à promouvoir le développement touristique du Département.

Depuis 2015, plusieurs lois de finances ont procédé à une réforme en profondeur des règles applicables à la taxe de séjour, dans l'objectif d'en améliorer le rendement, principalement via des aménagements du barème en vigueur et des modalités de collecte.

Depuis le 1er janvier 2019, il est notamment prévu une collecte automatique par les plateformes de location en ligne de la taxe de séjour au réel, ainsi qu'une tarification proportionnelle pour les hébergements non classés. Les meublés touristiques mis en location sur les plateformes n'étant que très exceptionnellement classés, ils sont donc dorénavant soumis à une taxe de séjour proportionnelle jusqu'à un plafond de 5% du prix de la location, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité.

La taxe de séjour est devenue une recette de fonctionnement particulièrement dynamique pour les collectivités territoriales. En 2019, 54 départements ont perçu la taxe additionnelle pour un produit de 39,4 millions d'euros. Avec 1,95 millions d'euros perçu en 2019, le Département de la Savoie est le deuxième plus important bénéficiaire (derrière Paris).

En outre, le produit perçu en 2020 dépasse les 2 millions d'euros, affichant une croissance de +5,3% par rapport à 2019. En neutralisant un effet ponctuel de rattrapage auprès d'une commune intervenu en 2020, le produit encaissé apparaît en réalité stable par rapport à 2019 (après une croissance de +6% en 2019).

La fermeture des frontières européennes et les mesures de confinement ont une incidence certaine sur le tourisme et, en conséquence, sur les recettes de la taxe additionnelle à la taxe de séjour. L'essentiel des conséquences de la crise sur le produit du CD73 (avec notamment la fermeture des stations au 15 mars 2020, soit environ 1 mois sans collecte de taxe de séjour sur 4 mois de saison d'hiver) ne devrait cependant apparaître qu'à compter de l'année 2021 en raison du décalage d'un an existant dans le reversement de la taxe pour certaines communes et intercommunalités.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

Dépenses		CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
		Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
1999P243	Développement du tourisme	4 418 824,08	575 505,32	4 322 470,93	825 155,27	4 582 526,34	841 569,30
1999P250	Aménagement tourisme	1 676 742,82	56 414,08	1 628 875,62	58 611,10	1 634 753,22	38 750,00
2000P047	Subventions diverses montagne	51 500,00		4 000,00		25 000,00	
2006P054	Plan tourisme adopté en 2006		945 564,00		714 382,00		941 559,00
2015P010	Projet territ tourist Chautagne		147 838,00		0,00		0,00
2017P013	Mise en oeuvre Schéma Départemental du Tourisme 2018	0,00	0,00	0,00	157 570,80	0,00	451 494,96
dépenses par section		6 147 066,90	1 725 321,40	5 955 346,55	1 755 719,17	6 242 279,56	2 273 373,26
		total année : 7 872 388,30		total année : 7 711 065,72		total année : 8 515 652,82	

Recettes		CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
		Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
1999P243	Développement du tourisme	0,00	9 387,89	43 008,57	3 839,89	0,00	3 839,89
1999P250	Aménagement tourisme	9 823,77		10 808,37			
dépenses par section		9 823,77	9 387,89	53 816,94	3 839,89	0,00	3 839,89
		total année : 19 211,66		total année : 57 656,83		total année : 3 839,89	

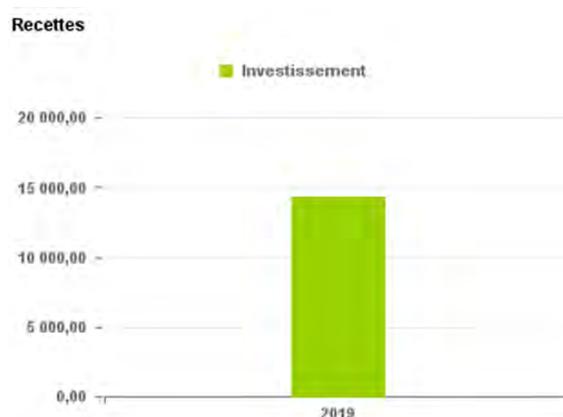
Le Programme « Développement du tourisme » (en fonctionnement) comprend le soutien aux structures œuvrant en faveur du tourisme, dont les associations soutenues par le Conseil Savoie Mont-Blanc (CSMB) et notamment la première d'entre elles, l'Agence Savoie Mont Blanc.

Le Programme « Aménagement tourisme » comprend le suivi de syndicats mixtes et de SEM en fonctionnement.



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DPT Tourisme et territoire	808 678,18	4 043 427,66	599 975,68	4 271 067,41	529 854,00	2 931 248,79
	total année : 4 852 105,84		total année : 4 871 043,09		total année : 3 461 102,79	

Recettes - CTS 3E GENERATION	CA 2019
	Recette Investissement
PSTD DPT Tourisme et territoire	14 287,00
total année : 14 287	



👤 Moyens humains par secteurs en 2018-2019-2020 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2018	2019	2020
TOURISME		PSTD	DGA	0	0	0,73
		PSTD	DPT	6,3	5,64	5,55
		PRMD	DFIPAJ	0,1	0,1	0,1
		PAD	MTD	0,3	0,36	0,21
Sous-total du secteur				6,7	6,1	6,59
TOTAL tous effectifs pour la politique				6,7	6,1	6,59

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



La mise en œuvre des appels à projets se poursuit avec une temporalité qui a été allongée. Les moyens financiers alloués annuellement à la politique tourisme ont été confirmés.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Conforter l'économie de la Savoie par le renforcement de l'offre de tourisme et de loisirs, en cohérence avec les attentes des clientèles et des habitants, et en intégrant l'aléa climatique	1.1. Asseoir le potentiel en activités de découverte et de pleine nature de la Savoie de manière durable et concertée	1.1.1. Favoriser la concertation, la mise en réseau des acteurs et la structuration des filières Activités de Pleine Nature (APN)
	1.2. Limiter la perte de lits touristiques marchands et les qualifier pour maintenir l'attractivité et l'activité séjours	1.1.2. Conforter et pérenniser les itinéraires et sites de pratique d'intérêt départemental
		1.2.1. Accroître la professionnalisation des hébergeurs et améliorer la qualité des hébergements touristiques marchands
	1.2.2. Encourager la remise en marché de l'immobilier de loisir en stations de montagne	
1.3. Contribuer au renforcement de la destination Savoie Mont Blanc	1.3.1. Conquérir et fidéliser les clientèles touristiques	

Objectif politique	1. Conforter l'économie de la Savoie par le renforcement de l'offre de tourisme et de loisirs, en cohérence avec les attentes des clientèles, des habitants et en intégrant l'aléa climatique
Objectif stratégique	1.1. Asseoir le potentiel en activités de découverte et de pleine nature de la Savoie de manière durable et concertée
Objectif opérationnel	1.1.1. Favoriser la concertation, la mise en réseau des acteurs et la structuration des filières Activités de Pleine Nature (APN)

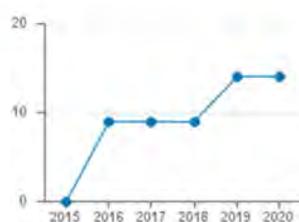
Les travaux engagés se poursuivent sous l'égide de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) pour conforter l'offre touristique en activités de pleine nature de la Savoie. De nouveaux chantiers ont également démarré courant 2020 via le projet Explor lab dans le cadre du programme européen Alcotra :

- Poursuite des travaux sur les chartes de balisage de la randonnée et des activités nordiques, afin d'améliorer le guidage des pratiquants et d'adapter les normes aux attentes des pratiquants actuels,
- Réflexion autour d'une signalétique pastorale, pour sensibiliser les pratiquants au respect des alpages traversés,
- Élaboration d'outils pédagogiques sur les aspects juridiques inhérents aux activités de pleine nature, avec l'aide d'un juriste spécialisé en sports de nature,
- Mise en œuvre des préconisations issues de l'étude sur les clientèles de randonnée de Savoie-Mont-Blanc Tourisme :
 - Thématiser l'offre de randonnée en fonction des différents publics ou des ambiances recherchées,
 - Revoir la mise en valeur de l'offre de randonnée via l'outil APIDAE, plateforme numérique qui permet de stocker et valoriser les offres touristiques de tous les acteurs sur les outils de communication de nos destinations (sites web, applications ...).

La Commission CDESI n'a pas pu se réunir en format présentiel en 2020 du fait de la crise sanitaire, elle a fait l'objet d'une consultation en ligne au printemps pour examiner les projets d'inscription de sites dans le plan PDESI en lien avec l'appel à projets d'activités de pleine nature.

1.1.2.1 PERF - Nombre de sites de pratique d'Activités de pleine nature inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de Savoie (PDESI)

Période	Nombre
2015	0
2016	9
2017	9
2018	9
2019	14
2020	14



Depuis 2018, en lien avec l'appel à projets activités de pleine nature qui permet d'améliorer les sites de pratique et développer de nouvelles offres, de nouveaux sites sont régulièrement accompagnés pour intégrer le PDESI (5 à 10 sites par an).

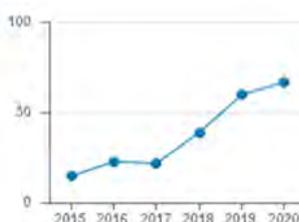
L'inscription au PDESI s'apparente à une forme de labellisation qui garantit la qualité et la pérennité des équipements pour les pratiquants. L'inscription se fait une fois que le site présente toutes les garanties requises, que les travaux sont finalisés, et que les préconisations

formulées par la commission CDESI ont été mises en œuvre.

En 2019-2020, plusieurs sites sont entrés en démarche d'inscription au PDESI, mais les travaux sont toujours en cours. Leurs inscriptions devraient être finalisées sur 2021.

1.1.2.2 PERF - Pourcentage d'intercommunalités dotées d'un schéma directeur de randonnée

Période	Année
2015	15
2016	23
2017	22
2018	39
2019	60
2020	67



En 2020, 11 Communautés de communes sur 18 sont dotées d'un schéma directeur de randonnée finalisé sur l'ensemble de leur territoire : Cœur de Savoie, Cœur de Chartreuse, Vallées d'Aigueblanche, Cœur de Tarentaise, Porte de Maurienne, Cœur de Maurienne, Val-Guiers, Grand-Chambéry, Arlysère, Maurienne-Galibier et Haute-Maurienne-Vanoise.

Ce travail en trois phases (diagnostic, positionnement stratégique, et programmation d'un plan d'action) permet de mettre en cohérence l'offre

de sentiers de randonnée sur l'ensemble du territoire intercommunal, améliorant ainsi la qualité de l'offre globale en Savoie.

Un schéma est en cours et sera finalisé en 2021 sur le territoire de Grand-Lac. Le taux de couverture du Département par ces schémas est aujourd'hui de 60 %, l'objectif à terme serait de couvrir l'ensemble du territoire de Savoie.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Asseoir le potentiel en activités de découverte et de pleine nature de la Savoie de manière durable et concertée »

En 2020, les actions se sont poursuivies pour conforter l'offre diversifiée en activités de pleine nature des territoires savoyards en adéquation avec le niveau d'exigence des clientèles actuelles.

Une trentaine de projets d'aménagement d'itinéraires de randonnée et de sites d'activités de pleine nature ont ainsi bénéficié d'un accompagnement technique et/ou financier, afin notamment d'améliorer la qualité des équipements et des services sur site.

En parallèle, le travail avec les acteurs permet de garantir la pérennité de ces projets et leur bonne intégration avec les autres usages.

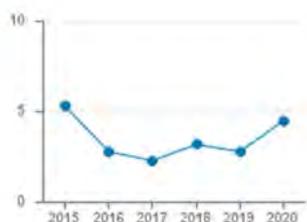
Objectif politique 1. Conforter l'économie de la Savoie par le renforcement de l'offre de tourisme et de loisirs, en cohérence avec les attentes des clientèles, des habitants et en intégrant l'aléa climatique

Objectif stratégique 1.2. Limiter la perte de lits touristiques marchands et les qualifier pour maintenir l'attractivité et l'activité séjours

Objectif opérationnel 1.2.1. Accroître la professionnalisation des hébergeurs et améliorer la qualité des hébergements touristiques marchands

1.2.1.1 PERF - Ratio entre le nombre de lits accompagnés (aide financière et/ou ingénierie) / Nombre total de lits cibles de la politique départementale

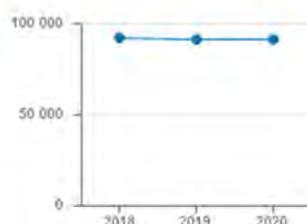
Période	Taux
2015	5,3
2016	2,8
2017	2,3
2018	3,2
2019	2,8
2020	4,5



Les modalités d'intervention du dispositif départemental visent à financer **les projets qualitatifs** de modernisation des hébergements marchands comme les villages et centres de vacances, les hôtels, les refuges, les campings, les meublés labellisés. L'impact annuel de l'intervention du Département sur le volume total de ces lits concernés peut paraître de fait modéré. Il dépend également de la volonté ou de la capacité des hébergeurs à entreprendre des travaux parfois lourds. En 2020, malgré la COVID-19, la hausse du taux de lits accompagnés est le résultat d'un travail démarré en 2019, ne tenant que partiellement compte de la crise sanitaire.

1.2.1.2 PERF - Nombre total de lits touristiques marchands en Savoie

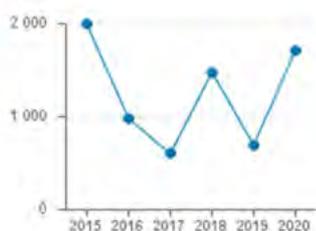
Période	Nombre
2018	92227
2019	91387
2020	91387



Le parc des lits marchands cibles de la politique départementale a très peu évolué en 5 ans contrairement aux baisses constatées les périodes précédentes.

1.2.1.3 PERF - Nombre de lits subventionnés chaque année

Période	Nombre
2015	1995
2016	980
2017	603
2018	1478
2019	694
2020	1716



La typologie des hébergements et leurs capacités d'accueil en lits influent naturellement sur le volume de lits modernisés chaque année, qui sera variable d'une année sur l'autre. En 2020, deux projets de camping et de centre de vacances ont une incidence sur cet indicateur car ils totalisent près de 700 lits à eux deux.

Objectif opérationnel 1.2.2. Encourager la remise en marché de l'immobilier de loisir en stations de montagne

Dans le cadre du Contrat Territorial de Savoie (CTS) de Maurienne, le Département de la Savoie accompagne financièrement les collectivités de Maurienne dans leur politique en faveur de la remise en tourisme de l'immobilier de loisir. Ainsi, en 2020, 5 territoires, avec 6 maîtres d'ouvrages, bénéficient d'un accompagnement financier du Département pour soutenir les postes de « chefs de projets » immobilier de loisir, l'observation du parc d'hébergements, ainsi que les prestations externes d'accompagnement des politiques propriétaires. Cette intervention constitue un des multiples leviers à actionner pour répondre à l'enjeu majeur de remise en marché de l'immobilier de loisir en stations de montagne.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Limiter la perte de lits touristiques marchands et les qualifier pour maintenir l'attractivité et l'activité séjours »

Le Département poursuit son effort pour la montée en qualité des hébergements cibles, vecteur important de l'attractivité de notre territoire.

La perte des lits marchands cibles s'est fortement ralentie jusqu'à 2019 mais pourrait très vite s'accroître du fait de la crise sanitaire et de la mise en difficulté économique des acteurs qui ne peuvent exploiter leurs hébergements.

Une aide exceptionnelle a été mise en place en faveur des refuges et centres de vacances ouverts au cours de l'été 2020. Cette aide vise à alléger les dépenses des gestionnaires en matière de matériels et produits spécifiques dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19.

Objectif politique 1. Conforter l'économie de la Savoie par le renforcement de l'offre de tourisme et de loisirs, en cohérence avec les attentes des clientèles, des habitants et en intégrant l'aléa climatique

Objectif stratégique 1.3. Contribuer au renforcement de la destination Savoie Mont Blanc

Objectif opérationnel 1.3.1. Conquérir et fidéliser les clientèles touristiques

1.3.1.1 ACT - Nombre de stations soutenues à l'AAP stations par rapport au nombre de stations moyennes

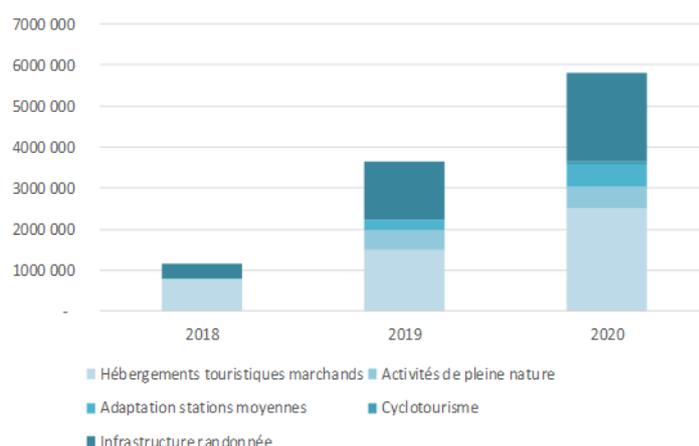
Période	Nombre
2020	7

A la suite du lancement de l'appel à projets en 2019, sur les 29 stations éligibles au dispositif, 2 stations ont fait l'objet d'une programmation de subvention : Arêches-Beaufort en 2019 et Crest-Voland Cohennoz en 2020, soit 7%. A noter en complément qu'en 2020, 5 stations ont lancé une étude préalable, financée dans le cadre du dispositif grâce à un partenariat avec la Banque des Territoires : Albiez-Montrond, Saint-Colomban, Valfréjus, Aussois et la Giétaz.

1.3.1.1 PERF - Montant cumulé des subventions attribuées dans le cadre d'Appels à projets Tourisme

Période	Hébergements touristiques marchands	Activités de pleine nature	Adaptation stations moyennes	Cyclotourisme	Infrastructure randonnée
2018	750 000	41 000	-	-	369 500
2019	1 498 000	463 466	260 000	-	1 419 875
2020	2 502 000	512 532	560 000	83 001	2 170 153

Le déploiement des Appels à projets contribue à améliorer la qualité de l'offre proposée par nos territoires, en soutenant le développement de services aux clients. Ainsi, l'offre est mieux adaptée aux attentes actuelles des clientèles, que ce soit en termes d'hébergements touristiques, d'activités de pleine nature, ou encore de mobilités au sein des stations moyennes.



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.**« Contribuer au renforcement de la destination Savoie Mont Blanc »**

Le déploiement des Appels à projets contribue à améliorer la qualité de l'offre d'activités de pleine nature proposée sur nos territoires. Cette amélioration passe aussi par une meilleure intégration environnementale de ces aménagements, une meilleure prise en compte des différents usagers de l'espace et ainsi par une offre de meilleure qualité pour le client, et une meilleure pérennité dans le temps des lieux de pratique. Ces bonnes pratiques se développent aussi grâce au travail de concertation qui se tient dans le cadre de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires, qui réunit tous les acteurs du territoire, les associations de protection de l'environnement, la filière sportive et les acteurs du tourisme.

Par ailleurs, le travail en étroite collaboration entre le Département et l'Agence Savoie Mont Blanc pour bien articuler promotion et développement touristiques est également essentiel et prend un nouvel élan.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS



L'année 2020 est bien évidemment une année très particulière pour le secteur du tourisme en Savoie. Toutefois, le secteur touristique dans son ensemble a su s'adapter au mieux et répondre aux besoins de réassurance des clients.

Globalement, la fréquentation pour la saison hivernale est contrastée selon la typologie de stations et des hébergements, avec des stations moyennes qui tirent leur épingle du jeu. Le niveau de satisfaction général des clients qui ont maintenu leur séjour et qui découvrent pour certains la montagne différemment est bon et donne de nouvelles perspectives.

Ce sont donc des enseignements dont il faudra tenir compte pour la suite, car la sortie de crise n'est pas attendue avant 2023, avec un retour progressif des clientèles étrangères à imaginer. Aussi, le Conseil Savoie Mont Blanc, par les voix de son Président et de son Vice-Président, a d'ailleurs décidé de lancer une réflexion sur « Demain en Savoie Mont Blanc », autour du tourisme à réinventer.





Sport



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE PERFORMANCE 2019/2020

Commissions d'élus : 3^{ème} commission

Directions concernées :

- Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales
- Pôle Aménagement – Maison Technique du Département des deux Lacs



SOMMAIRE

SYNTHESE	255
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	256
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	258
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	260
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	267

0,60%



Le Département apporte sa contribution aux équipements et événements sportifs, soutient les sportifs de haut niveau et fédère un réseau d'associations sportives.

Contexte

La Savoie est un département d'une très grande richesse sportive de par ses atouts géographiques et sa culture intimement liée aux sports de nature (montagne, lac...). Ainsi le département se classe toujours parmi les plus sportifs au niveau national au regard du nombre de licenciés par habitant : 28% de la population. Cette richesse irrigue l'activité associative bénévole et salariée.

Enjeux

- Contribuer à faciliter et à développer les parcours de performance fédéraux.
- Créer un réseau des acteurs du sport en Savoie.
- Favoriser l'accès des jeunes à la pratique sportive et soutenir le développement du mouvement sportif.
- Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités.

Principales réalisations :

- En lien avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Savoie (DSDEN), l'Éducation Physique et Sportive (EPS) et les 4 plans sports restent les premiers piliers de la politique sportive éducative du Département.
- Toujours en ce qui concerne le sport scolaire, mais aussi le sport pour tous, 2019/2020 aura été marqué naturellement par la crise sanitaire, avec des impacts sur les partenaires du sport, mais également par des mesures d'accompagnement particulières.
- On pourra noter l'aide du Département à certains équipements sportifs structurant : Académie de handball et stade Monjay à Chambéry.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2020 :

3,35 M€ (CA)

8,3 équivalents temps plein (ETP)

10 300 élèves ont participé aux 4 plans sports du Département

64,3% du budget sport consacré au sport éducatif et sport pour tous

68 athlètes de haut niveau accompagnés

999 jeunes inscrits dans les différentes sections sportives de Savoie

2 000 bénévoles dans les clubs de haut niveau amateur et les comités départementaux

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Mise en œuvre du double projet « Championnats du monde de ski 2023 » et « Terre de Jeux 2024 » en lien avec les acteurs du sport et la nouvelle olympiade 2021/2024

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

La Savoie est un département d'une très grande richesse sportive de par ses atouts géographiques et sa culture liée au monde de la montagne et des sports de nature, dans la lignée des Jeux Olympiques d'Albertville en 1992.

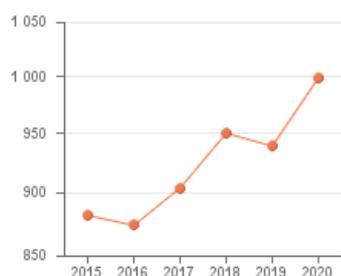
Ainsi, le département se classe parmi les plus sportifs au niveau national au regard du ratio du nombre de licenciés par habitants : les 120 000 licenciés représentant 28% de la population, sachant qu'on estime à un nombre similaire le nombre de pratiquants non licenciés. Peu de départements ont une telle richesse et une telle diversité de disciplines (sports collectifs, outdoor...). Cela se retrouve dans l'activité associative bénévole ou salariée.

Dans ce contexte, la Savoie mène une politique sportive volontariste forte. Celle-ci a pour objectif de contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (éducatives, loisirs, fédérales) en soutenant les actions sur les territoires. Cela passe par la découverte, l'initiation et l'apprentissage dans le milieu scolaire et associatif, jusqu'au très haut niveau, en passant par la structuration du mouvement sportif au travers des clubs et surtout des comités sportifs départementaux.

L'année 2020 a été comme pour tous très impactée par la crise sanitaire dès le 1^{er} trimestre avec l'arrêt de toutes les actions de terrain mi-mars lors du 1^{er} confinement. Si le volet éducatif de la politique sportive est relativement épargné (la majorité des sorties « plan ski » étaient réalisés, l'accès aux lacs et le plan montagne ont connu un vif succès à la rentrée scolaire entre les deux confinements), les effets sur le mouvement sportif commencent à se faire ressentir auprès des associations, que ce soit les clubs ou comités, et les mois à venir s'annoncent compliqués et décisifs. La base d'aviron dont la mission première est d'accueillir les différents publics a été la plus impactée.

CONT - Nombre de jeunes dans les différentes sections sportives de Savoie

Période	Nombre
2015	882
2016	874
2017	904
2018	950
2019	939
2020	999



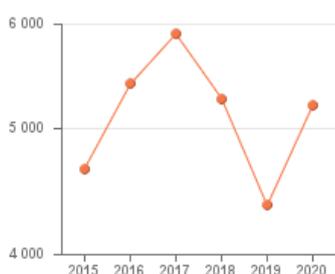
Le Département apporte un soutien aux sections sportives scolaires des collèges de Savoie, levier éducatif proposé aux jeunes savoyards. Ce sont près de 5% des effectifs qui sont concernés.

2020 aura permis d'apporter un soutien à la création d'une nouvelle section sportive : escalade, au collège Paul Mougin à St-Michel de Maurienne.

Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter à la fiche pratique [sections sportives](#)¹ en ligne sur notre site internet.

CONT - Nombre de licenciés mineurs dans les [clubs de haut niveau](#)²

Période	Nombre
2015	4655
2016	5400
2017	5900
2018	5267
2019	4362
2020	5203



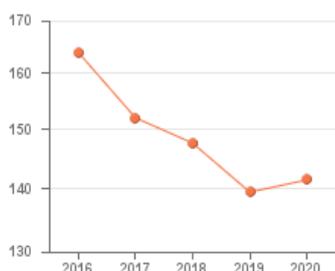
Les évolutions de cet indicateur sont à relativiser, car elles sont notamment fonction du nombre de clubs bénéficiaires (voir le parallèle avec l'indicateur sur le nombre de clubs plus bas : à noter qu'aucun club n'est rentré ou sorti du dispositif cette année en raison de l'arrêt des compétitions). Le pic de 2017 pourrait aussi s'expliquer par la prise massive de licences, traditionnelle après les Jeux Olympiques d'été de Rio en 2016.

¹ https://www.savoie.fr/web/psw_39649/sections-sportives-scolaires-au-sein-des-colleges

² https://www.savoie.fr/web/psw_39467/aide-pour-les-clubs-de-haut-niveau-amateur

CONT - Nombre d'ETP au sein des comités départementaux³ et des clubs de haut niveau amateur⁴

Période	Nombre
2016	164
2017	152
2018	147,6
2019	139,44
2020	141,44



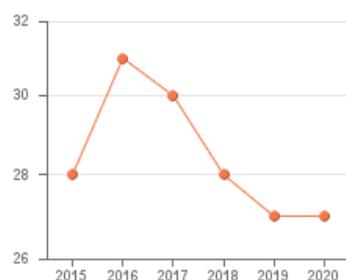
L'emploi sportif est fragile et très sensible aux fluctuations des aides à l'emploi de l'Etat qui se sont rétractées ces dernières années.

Bon nombre d'associations sportives employeuses doivent réfléchir à une mutation de leur fonctionnement pour espérer la pérennisation de leurs emplois.

La crise sanitaire active depuis mars 2020 vient fragiliser fortement l'emploi associatif, et notamment sportif, dans une incidence aujourd'hui encore non calibrée.

CONT - Nombre de clubs professionnels et amateurs qui bénéficient du dispositif d'aide aux clubs sportifs de haut niveau amateurs

Période	Nombre
2015	28
2016	31
2017	30
2018	28
2019	27
2020	27



L'indicateur dépend directement de la capacité des clubs à répondre aux critères du dispositif en fonction de leurs résultats sportifs, tout en sachant aussi que l'Etat resserre les critères du haut niveau.

Ainsi, en 2020, aucun club n'est sorti ou entré dans le dispositif en raison de l'arrêt des compétitions dû à la crise sanitaire.

³ https://www.savoie.fr/web/psw_39620/aide-pour-les-comites-departementaux-sportifs

⁴ https://www.savoie.fr/web/psw_39467/aide-pour-les-clubs-de-haut-niveau-amateur

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

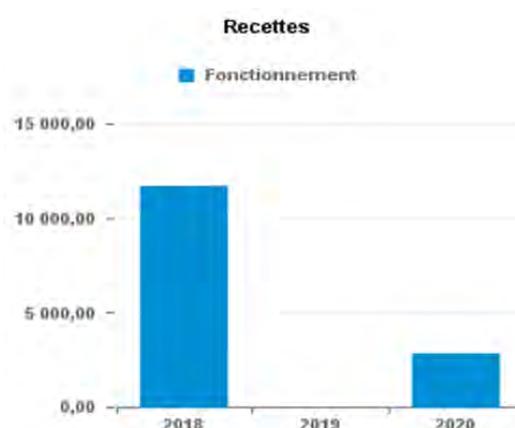
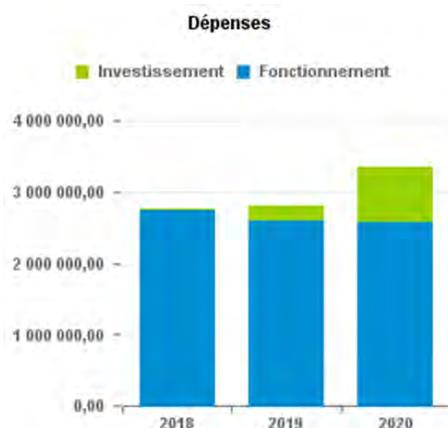
Secteurs budgétaires de la politique SPORT

SECTEURS BUDGETAIRES	
BASE DEPARTEMENTALE D'AVIRON	
MOUVEMENT SPORTIF FEDERAL	
SPORTS	
SPORT EDUCATIF	

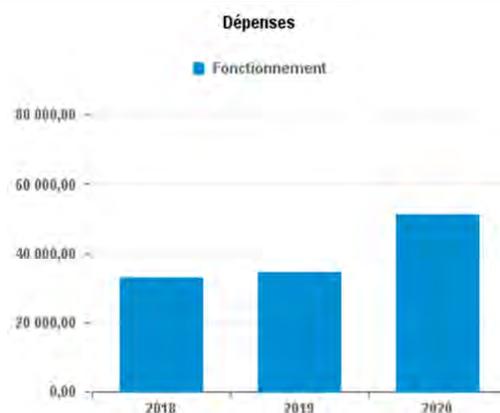
Dépenses	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
SPORTS	500,00					
BASE DEPARTEMENTALE D'AVIRON					21 131,44	1 373,71
MOUVEMENT SPORTIF FEDERAL	1 791 060,00	11 000,00	1 657 260,00	135 000,00	1 685 360,08	735 000,00
SPORT EDUCATIF	955 066,85	17 160,00	938 561,07	66 200,00	872 869,00	38 280,00
Dépenses par section :	2 746 626,85	28 160,00	2 595 821,07	201 200,00	2 579 360,52	774 653,71
	total année : 2 774 786,85		total année : 2 797 021,07		total année : 3 354 014,23	

Les recettes de la base d'aviron pour les années 2018 et 2019 n'apparaissent pas ici car la base d'aviron était rattachée auparavant à la politique Tourisme du Département.

Recettes	CA 2018	CA 2019	CA 2020 données au : 08 Février 2021
	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement
Par politique			
BASE DEPARTEMENTALE D'AVIRON			2 822,03
MOUVEMENT SPORTIF FEDERAL	11 672,32	0,00	
Dépenses par section :	11 672,32	0,00	2 822,03



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2018	CA 2019	CA 2020 données au : 08 Février 2021
	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement
PSTD DPT Sports et Jeunesse	33 000,00	34 500,00	51 250,00
	total année : 33 000	total année : 34 500	total année : 51 250



👤 Moyens humains par secteurs en 2018-2019-2020 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2018	2019	2020
SPORT	MOUVEMENTS SPORTIF FEDERAL	PSTD	DPT	2,4	4,12	4,07
		PAD	MTD	2,1	0,1	0,1
	Sous-total du secteur			4,5	4,22	4,17
	SPORT EDUCATIF	PSTD	DPT	2,3	4,44	4,13
		PAD	MTD	2	0	0
	Sous-total du secteur			4,3	4,44	4,13
TOTAL tous effectifs pour la politique				8,8	8,66	8,3

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



Après plusieurs années d'optimisation des moyens financiers et humains, l'intervention sur la politique sportive est maintenant à un bon équilibre entre l'engagement de moyens et les leviers d'aides, mais aussi entre le sport éducatif, le sport pour tous et le sport de haut niveau. L'enveloppe globale reste soumise aux fluctuations nécessaires selon les années liées à de très grands évènements, notamment les championnats du monde, mais également à des projets d'équipements sportifs structurants en investissement.

Ainsi, il est à noter, suite à la création en 2019 d'un nouveau dispositif d'aide aux collectivités propriétaires d'équipements sportifs utilisés par les collèges publics, que le Département a poursuivi son accompagnement en votant 2M€ de subvention (rattachés à la politique Education).

Au niveau des moyens humains, le personnel de la base d'aviron (4 ETP auxquels s'ajoutent les renforts de la Maison Technique des 2 lacs et du Service de Maintenance du Matériel Routier) est intégré au sein du mouvement sportif (régate, accueil de stages internationaux) et du sport éducatif (plan nautique, Rame en 5^{ème}...).

A noter que la forte baisse des recettes s'explique par la fermeture de la base d'aviron lors des confinements : c'est l'unique source de recettes au sein du service.



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires	1.1. Favoriser la découverte et l'apprentissage des activités physiques et sportives dans la scolarité des jeunes, et particulièrement des collégiens	1.1.1. Donner les moyens aux collèges de mettre en œuvre le programme d'éducation physique et sportive en étant aussi facilitateur, organisateur, et mobilisateur des acteurs du territoire
		1.1.2. Permettre aux collégiens savoyards de pratiquer un plan dans leur scolarité
	1.2. Favoriser le perfectionnement sportif en soutenant le développement du mouvement fédéral	1.2.1. Favoriser au sein de la vie associative la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres et officiels ou dirigeants
		1.2.2. Permettre aux jeunes de Savoie de mener un double projet sports et formation pour leur faciliter un accès au sport de haut niveau
		1.2.3. Contribuer à faciliter et à développer les parcours de performance fédérale (PPF) en Savoie
	1.3. Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités	1.3.1. Accompagner les collectivités dans leurs projets de création et de rénovation d'équipements sportifs
	1.4. Affirmer le positionnement privilégié de la base départementale d'aviron en tant qu'acteur majeur de son territoire comme vitrine sportive, par son action auprès des scolaires et des jeunes et ses partenariats dans les projets locaux	1.4.1. Valoriser l'image nationale et internationale de la base d'aviron comme lieu de pratique sportive respectueux de l'environnement
		1.4.2. Développer la pratique éducative de l'aviron dans le cadre scolaire pour encourager la découverte des lacs de Savoie Mont Blanc
		1.4.3. Faire reconnaître la base d'aviron comme acteur incontournable dans les partenariats territoriaux, au profit du développement local

Objectif politique 1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires

Objectif stratégique 1.1. Favoriser la découverte et l'apprentissage des activités physiques et sportives dans la scolarité des jeunes, et particulièrement des collégiens

Objectif opérationnel 1.1.1. Donner les moyens aux collèges de mettre en œuvre le programme d'éducation physique et sportive en étant aussi facilitateur, organisateur, et mobilisateur des acteurs du territoire

1.1.1.1 PERF - Consacrer une part majoritaire (%) du forfait Education Physique et Sportive (EPS) à la natation et au ski

Période	Taux
2015	57,33
2016	54,58
2017	62,75
2018	63,37
2019	63,3
2020	51,3

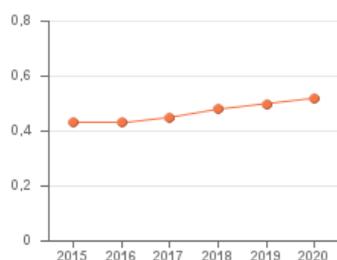


Cela renvoie d'une part à l'obligation du savoir-nager (dont une action expérimentale a été mise en place avec la Direction des services départementaux de l'Education nationale pour améliorer le taux de réussite des élèves) et relève donc d'une question de sécurité, et d'autre part de participer à l'appropriation d'une « culture montagne » des jeunes savoyards. La baisse s'explique par le confinement et l'arrêt des activités.



1.1.1.2 PERF - Ratio nombre de sections/nombre de collèges en Savoie comparé au même ratio au niveau de l'académie

Période	Taux
2015	0,43
2016	0,43
2017	0,45
2018	0,48
2019	0,5
2020	0,52

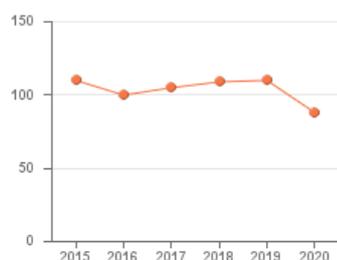


Le nombre de [sections sportives](#)⁵ continue à progresser (24 en collèges, dont 20 soutenues par le Département). Le ratio nombre de sections/nombre de collèges est supérieur à la moyenne académique, montrant ainsi un réel dynamisme des établissements savoyards.

Objectif opérationnel 1.1.2. Permettre aux collégiens savoyards de pratiquer un plan dans leur scolarité

1.1.2.1 PERF - Maintenir le nombre de plans réalisés par les établissements savoyards (0, 1, 2, 3 ou 4)

Période	Nombre
2015	110
2016	100
2017	105
2018	109
2019	110
2020	88

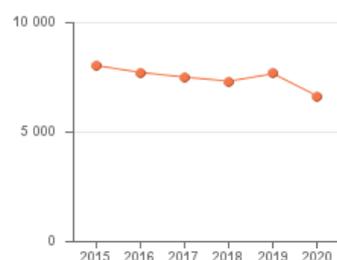


L'inscription des collèges aux 4 plans sports se réalise de manière volontaire et individualisée. Le taux important de participation montre l'adhésion des établissements à ces initiatives pédagogiques. La baisse s'explique par le confinement et l'arrêt des activités. Le [Plan montagne](#)⁶ continue à se développer et permet à 1 élève sur 2 entrant en 6^{ème} de vivre un séjour d'intégration avec nuitée en refuge.



1.1.2.2 PERF - Nombre d'élèves ayant participé à un plan ski en cumulé (double compte)

Période	Année
2015	8050
2016	7730
2017	7520
2018	7330
2019	7670
2020	6650



Le [plan ski alpin](#)⁷ connaît un tassement ces dernières années. Cependant, l'érosion douce avait été stoppée en 2020 grâce à un grand nombre d'inscriptions qui n'a pas pu être concrétisé en raison de la situation exceptionnelle du confinement. Pour autant, quasiment tous les collégiens en Savoie suivent un cycle EPS ski alpin et/ou [nordique](#)⁸ durant leur scolarité. En proportion, le PSJ alpin a été plus impacté que le PSJ nordique par le confinement. Concernant ce dernier, la plupart des collèges avaient commencé leur cycle avant le 15 mars 2020.

⁵ https://www.savoie.fr/web/psw_39649/sections-sportives-scolaires-au-sein-des-colleges

⁶ https://www.savoie.fr/web/psw_39682/le-plan-montagne-pour-les-collegiens

⁷ https://www.savoie.fr/web/psw_38779/le-plan-ski-alpin

⁸ https://www.savoie.fr/web/psw_39708/le-plan-ski-jeunes-nordique-pour-les-collegiens



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Favoriser la découverte et l'apprentissage des activités physiques et sportives dans la scolarité des jeunes, et particulièrement des collégiens »

L'objectif fixé est atteint (en faisant abstraction de la crise sanitaire qui a naturellement impacté le bilan). En se dotant de dispositifs puissants et volontaristes, le Département permet aux collégiens de découvrir de nombreux sports de nature en lien avec le territoire : bien évidemment le ski alpin et nordique, la randonnée (plan montagne), les activités nautiques (plan nautique et subvention EPS) mais également la course d'orientation, l'escalade... (subvention EPS).

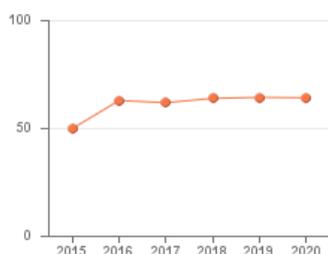
Ceci est rendu possible par un partenariat important avec l'Education nationale (Direction des services départementaux de l'Education nationale – DSDEN) mais également par les réseaux des professionnels de la montagne et des sports de nature et par leurs membres.

L'engouement à l'occasion des déconfinements sur les activités de pleine nature viennent confirmer l'intérêt de ces dispositifs et permet de limiter l'impact des baisses sur 2020.

Objectif politique	1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires
Objectif stratégique	1.2. Favoriser le perfectionnement sportif en soutenant le développement du mouvement fédéral
Objectif opérationnel	1.2.1. Favoriser au sein de la vie associative la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres et officiels ou dirigeants

1.2.1.1 PERF - Préserver un % d'aide au sport éducatif et sport pour tous supérieur à l'aide au sport de haut niveau

Période	Taux
2015	50
2016	63
2017	62
2018	64
2019	64,5
2020	64,3

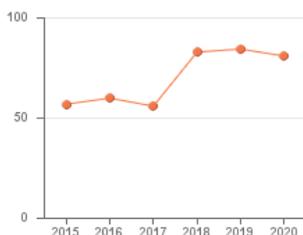


L'équilibre des interventions entre sport pour tous/sport éducatif et sport de haut niveau constitue l'un des fondements de la politique départementale en faveur du sport. Ces trois approches du sport sont complémentaires et interagissent entre elles.

Objectif opérationnel	1.2.2. Permettre aux jeunes de Savoie de mener un double projet sports et formation pour leur faciliter un accès au sport de haut niveau
------------------------------	---

1.2.2.1 PERF - Avoir un % d'athlètes de catégorie relèves ou espoirs soutenus supérieur aux seniors et élites

Période	Taux
2015	57
2016	60
2017	56
2018	83
2019	84,5
2020	81



Cet objectif renvoie directement à la priorité départementale de soutenir les jeunes. L'aide est donc fléchée principalement sur des sportifs de haut niveau⁹ en construction et en devenir plutôt que sur des sportifs matures, et qui le plus souvent, peuvent bénéficier d'autres partenaires, en premier lieu leurs fédérations.



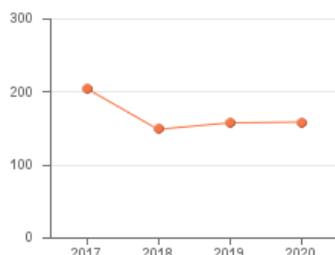
⁹ https://www.savoie.fr/web/psw_39486/aide-aux-sportifs-de-haut-niveau

Objectif opérationnel

1.2.3. Contribuer à faciliter et à développer les parcours de performance fédérale (PPF) en Savoie

1.2.3.1 PERF - Avoir un nombre d'athlètes de haut niveau en Savoie conséquent par rapport à la population (comparé au même ratio au niveau national)

Période	Nombre
2017	205
2018	149
2019	158
2020	159



La baisse est à mettre en lien avec la réduction du nombre de sportifs de haut niveau réalisée par l'Etat.

En France, on compte 7 sportifs de haut niveau pour 100 000 personnes alors qu'en Savoie, on en dénombre 35 pour 100 000 habitants.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



«Favoriser le perfectionnement sportif en soutenant le développement du mouvement fédéral»

L'objectif est complètement atteint.

Sur l'olympiade 2017/2020, le niveau d'intervention du Département reste élevé, prioritairement sur des actions d'animation auprès des jeunes et de structuration du tissu associatif.

Le niveau sportif des athlètes et des clubs reste également élevé et souligne le savoir-faire et l'excellence des acteurs départementaux.

Objectif politique

1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires

Objectif stratégique

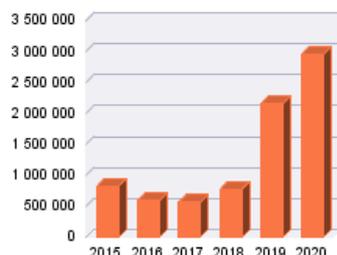
1.3. Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités

Objectif opérationnel

1.3.1. Accompagner les collectivités dans leurs projets de création et de rénovation d'équipements sportifs

1.3.1.1 ACT - Equipements sportifs : montant des subventions accordées

Période	Euros
2015	808482
2016	577118
2017	552758
2018	763022
2019	2144316
2020	2950000



L'Assemblée départementale a créé en 2019 un nouveau dispositif d'aide aux équipements sportifs utilisés par les collèges publics (AESUCP). 1,6 M€ ont été votés en 2019 et 2M€ en 2020, permettant ainsi au Département de répondre à sa compétence « collèges » et d'augmenter de manière considérable sa capacité d'intervention.

FOCUS SUR ...

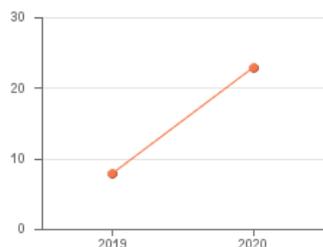
L'ouverture du dispositif d'aide aux équipements sportifs utilisés par les collèges

La maîtrise de l'aisance en milieu aquatique est un véritable enjeu de société : cette compétence qui doit normalement être acquise à l'école ou, au plus tard, en fin d'année de 6^{ème} par tous les élèves, est sanctionnée par la délivrance de l'attestation scolaire « savoir-nager ». Ces enseignements sont bien entendu conditionnés par la capacité des établissements à utiliser des bassins de natation.

Aussi, le Département a fait le choix d'élargir le dispositif d'aide aux équipements sportifs à la construction et la rénovation de bassin de natation afin de de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'accueil des scolaires et plus particulièrement des collégiens.

1.3.1.1 PERF - Nombre de collèges publics bénéficiaires du dispositif d'aide aux équipements sportifs utilisés en EPS

Période	Nombre
2019	8
2020	23



Le nouveau dispositif AESUC a ainsi permis directement de garantir à 23 collèges publics l'accès aux équipements sportifs à titre gratuit, en soutenant des projets de constructions neuves et de rénovations d'équipements existants. Cette évolution très importante s'explique en grande partie par l'ouverture du dispositif aux bassins de natation, étant précisé que ceux de l'agglomération chambérienne touchent un très grand nombre d'établissements.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.



« Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités »

Le soutien du Département est particulièrement significatif en matière d'amélioration et de création de nouveaux équipements sportifs pour la population. Il joue ainsi son rôle en matière de solidarité territoriale pour accompagner les territoires dans le renforcement de leurs services au public.

La création du nouveau dispositif d'aide aux équipements sportifs utilisés par les collèges publics, élargi désormais aux bassins de natation, vient muscler considérablement la capacité d'intervention de la collectivité dans ce domaine.

Objectif politique

1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires

Objectif stratégique

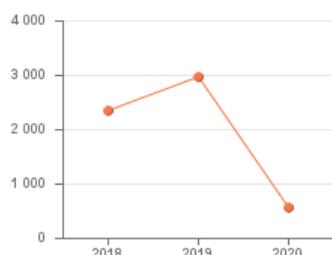
1.4. Affirmer le positionnement privilégié de la base départementale d'aviron en tant qu'acteur majeur de son territoire comme vitrine sportive, par son action auprès des scolaires et des jeunes et ses partenariats dans les projets locaux

Objectif opérationnel

1.4.1. Valoriser l'image nationale et internationale de la base d'aviron comme lieu de pratique sportive respectueux de l'environnement

1.4.1.1 ACT - Nombre de journées / licenciés (hors régates et club local)

Période	Nombre
2018	2355
2019	2975
2020	567



Ce chiffre concerne des stages sportifs accueillis hors régates durant l'année. Or avec le confinement, aucune régate n'a pu avoir lieu et d'une manière générale, la baisse d'activité de la base d'aviron liée au COVID est de 70%. Ces chiffres ne sont pas surprenants compte tenu de la vocation d'accueil de la structure.

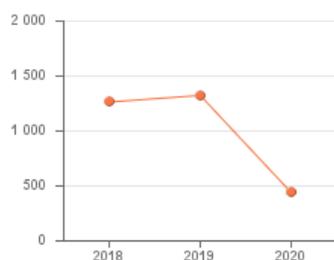
Ainsi sur l'accueil du monde sportif, le total de jours (non mutualisés) est passé de 145 en 2019 à 47 jours en 2020. L'interdiction de pratique pendant une longue durée, mais aussi le report des JO de Tokyo qui a engendré l'annulation de tous les stages des équipes nationales, expliquent cette chute conséquente.

Objectif opérationnel

1.4.2. Développer la pratique éducative de l'aviron dans le cadre scolaire pour encourager la découverte des lacs de Savoie Mont Blanc

1.4.2.1 ACT - Nombre d'élèves différents concernés par une action aviron

Période	Nombre
2018	1264
2019	1324
2020	440



4 actions caractérisent la progression de l'activité scolaire : les cycles EPS ; les Plans Nautiques ; les journées découverte et l'opération « Rame en 5^{ème} ».

Une note plus optimiste permet de nuancer l'année puisque la fenêtre sanitaire de la rentrée 2020 a permis l'accueil en totalité des cycles EPS avec Novalaise et St-Genix-les-Villages ainsi qu'une expérimentation de reprise sanitaire avec une classe du collège Georges Sand de la Motte Servolex dès fin juin.

Sur les 2289 accueils d'initiations prévus, 1125 ont pu être ainsi honorés et les mois de septembre et octobre ont connu un record de fréquentation, un véritable rebond entre deux confinements, et une réelle « bouffée d'oxygène » pour les collégiens en manque d'activité.

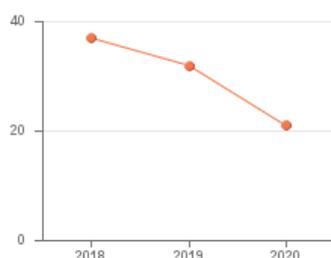
L'opération « Rame en 5ème » quant à elle, fait partie des opérations qui n'ont pu être menées à terme, il est à noter que si sa réalisation avait pu avoir lieu, 16 collèges (1 759 élèves) étaient inscrits, contre 11 établissements en 2018 lors de la première édition.

Objectif opérationnel

1.4.3. Faire reconnaître la base d'aviron comme acteur incontournable dans les partenariats territoriaux, au profit du développement local

1. 4.3.1 ACT - Nombre d'actions partenariales réalisées

Période	Nombre
2018	37
2019	32
2020	21



Ces actions s'articulent autour de 3 axes :

- L'accueil de manifestations sportives ou culturelles dont le centre opérationnel est la Base d'aviron (ex : La course pédestre autour du lac)
- Les découvertes de l'aviron pour des groupes associatifs en lien partenarial avec le département
- L'accueil de groupes de travail du département en transversalité, sans activité aviron.

Ces actions ont été stoppées nettes avec le confinement, et la reprise ne s'est faite que très progressivement, avec notamment un protocole sanitaire dont les jauges limitait logiquement la mise en œuvre de certaines actions.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.



« Affirmer le positionnement privilégié de la base départementale d'aviron en tant qu'acteur majeur de son territoire comme vitrine sportive, par son action auprès des scolaires et des jeunes et ses partenariats dans les projets locaux »

La Base Départementale d'aviron a été la plus impactée par la situation sanitaire avec l'arrêt complet des accueils pendant le 1^{er} confinement, mais également sur le mois de novembre pendant le second. Les reprises se font très progressivement selon les évolutions des protocoles sanitaires de la Fédération française d'aviron, et seuls quelques publics ciblés sont autorisés à reprendre. Tous les espaces ne sont pas encore accessibles.

Cette situation explique les fortes baisses notamment sur les axes sportifs et territoriaux du projet de la base : l'arrêt complet des régates depuis près de 2 ans désormais en est une parfaite illustration.

Néanmoins, deux notes d'optimisme dans ce contexte.

La première concerne l'axe éducatif avec un réel engouement post confinement sur les activités de plein air, donc l'aviron, et il est à mettre en avant le record de fréquentation en septembre et octobre 2020, malgré les protocoles sanitaires contraints en termes de jauge notamment. L'engouement pour le programme Rame en 5^{ème} est une autre illustration. L'actuelle interdiction des sports d'intérieur vient accentuer la demande d'accès à la base par les collèves.

La deuxième concerne l'obtention du label « Centre de Préparation aux Jeux » (CPJ) par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) de Paris 2024. Ce label vient récompenser le travail de fond réalisé depuis de nombreuses années par le Département, avec le point d'orgue des Championnats du Monde 2015, et laisse entrevoir de belles perspectives pour relancer la fréquentation, mais également mettre en place des belles actions éducatives en lien avec le label « Terre de Jeux » qui est complémentaire.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS



Au niveau budgétaire, le fonctionnement est stabilisé à un niveau qui permet de réels effets leviers (3M€). La reprise de l'investissement, que ce soit dans les CTS, le contrat passé avec la ville et l'agglomération de Grand Chambéry, ou le dispositif à destination des collectivités pour la rénovation ou la construction de gymnases utilisés par les collégiens, et récemment élargi aux bassins de natation, permet de contribuer significativement sur des dossiers d'envergure (gymnase ou équipements sportifs structurants) avec près de 3 M€ également.

A court terme, l'évolution de la situation sanitaire est très surveillée afin de pouvoir relancer au plus vite l'ensemble des actions, que ce soit sur la base d'aviron ou avec les collégiens (Plan ski jeunes, Rame en 5^{ème}).

Malgré ce contexte compliqué et incertain depuis plus d'un an maintenant, des projets collectifs permettent de se projeter avec optimisme.

L'ouverture d'une nouvelle olympiade d'été 2021/2024 avec le renouvellement de l'ensemble des contrats d'objectifs prioritaires correspondants avec les comités sportifs départementaux, mais aussi avec les clubs professionnels et sections sportives, est une belle perspective pour poursuivre la mise en œuvre de la politique sportive départementale qui est volontariste, mais ambitieuse.

Couplé avec la perspective des championnats du monde de ski Courchevel/Méribel 2023 qui vont entrer dans une phase active, ainsi que les Jeux de Paris en 2024, pour lesquels le Département de la Savoie a obtenu les labels « Terre de Jeux », mais aussi « Centre de Préparation aux Jeux » pour la base départementale d'aviron, ce sont de belles perspectives qui s'ouvrent aussi bien pour les programmes d'accompagnements scolaires et éducatifs de ces grands événements, que pour faire et voir briller le très haut niveau. A nouveau toute la chaîne d'intervention de la politique sportive départementale, depuis l'initiation et la découverte, jusqu'au plus haut niveau, en passant par le développement et le sport pour tous, pourra être mise en avant et développée. A l'heure de la création des premières conférences régionales du sport, déclinaison locale de la récente Agence Nationale du Sport (ANS), ce sont autant d'atouts que pourra mettre en avant le Département pour participer activement au développement du sport en Savoie.



Culture



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE PERFORMANCE 2019/2020

Commissions d'élus : 3ème commission

Directions concernées :

- Pôle Solidarités territoriales – Direction du développement artistique et culturel
- Pôle Solidarités territoriales – Direction des archives, du patrimoine et des musées
- Pôle Solidarités territoriales – Direction de la lecture publique – Savoie-biblio



SOMMAIRE

SYNTHESE	271
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	272
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	274
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	278
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	292

1,69%



Le Département favorise l'accès de tous les Savoyards aux arts et à la culture. Cette politique volontariste passe aussi par la valorisation des œuvres, du patrimoine et des archives.

Contexte

La Direction du Développement Artistique et Culturel décline ses actions et projets dans le cadre de deux grandes politiques : enseignement, éducation, pratique artistiques et culturelles d'une part, création et diffusion d'autre part.

Les ressources des territoires et la pédagogie en direction des publics sont au centre des activités de la Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées, dans le cadre des objectifs de préservation et mise en valeur du patrimoine historique de la Savoie.

Savoie-biblio propose son appui à 171 communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du territoire savoyard, pour la création et le fonctionnement de leurs bibliothèques et de leurs réseaux de bibliothèques.



Enjeux

- Adapter l'offre de service en direction des publics et des partenaires en fonction de l'évolution de l'organisation territoriale.
- Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique de la Savoie.

Principales réalisations

- Organisation en décembre 2020 d'une formation à destination de 73 professionnels de la petite enfance et de la culture : ce rendez-vous est une étape importante du partenariat engagé depuis 2017 pour favoriser l'accès à la culture dès le plus jeune âge.
- Mise en place de 2 nouveaux comités d'actions culturelles sur les territoires, ce qui porte leur nombre total à 13. Ces comités, soutenus financièrement et techniquement par le Département, ont vocation à favoriser la coopération entre structures sociales et culturelles pour faire émerger des projets artistiques.
- Présentation par Odyssee Ensemble & Cie d'un spectacle musical inédit dans la tour Trésorerie, à l'occasion des journées européennes du patrimoine et en écho à l'exposition *Mines de montagne*.
- Ouverture au public en juillet 2020 du nouveau portail Internet des patrimoines de Savoie, qui devient un outil essentiel de promotion et de connaissance du patrimoine culturel et naturel du département, et des actions de la collectivité pour le préserver et le mettre en valeur
- Poursuite du chantier de rénovation du Musée Savoisien
- Aux Archives départementales, achèvement de l'inventaire de plusieurs fonds d'archives historiques majeurs, tels que ceux des Thermes de La Léchère ou de Rémi Charmetant
- Montage et présentation de l'exposition *Mines de montagne* à la Grange batelière de l'abbaye de Hautecombe
- Savoie-biblio a inauguré en 2020 son espace itinérant de découverte des collections adaptées : dans une présentation gaie et ludique, il met en scène une sélection de documents adaptés ainsi que des ouvrages de sensibilisation aux handicaps et des outils de lecture spécifiques (loupe, tablette numérique, liseuse, lecteur Victor)

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2020 :

9,41 M€ (CA)

92,12 équivalents temps plein (ETP)

447 432 visiteurs à la Grange batelière et au Château des ducs de Savoie

12,3 millions de pages consultées sur le site Internet des Archives départementales

8 220 inscriptions dans les établissements d'enseignements artistiques (6 064 enfants-adolescents / 2 156 adultes)

11 323 collégiens touchés par une action d'éducation artistique et culturelle

2 300 familles se sont vues remettre gratuitement l'album « Loup, y es-tu ? » pour leur enfant né ou adopté en 2019, dans le cadre de l'opération Premières Pages en Savoie

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ... Les politiques culturelles sont aujourd'hui orientées vers l'adaptation des dispositifs et la recherche d'efficacité. Pour le nouveau Musée Savoisien, l'objectif est d'achever la préparation des présentations permanentes en vue de l'ouverture au public. La Conservation du patrimoine et les Archives départementales sont engagées sur des objectifs de conquête et renouvellement des publics, en lien avec l'essor des accès sur Internet.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Direction des archives, du Patrimoine et des Musées (DAPM)

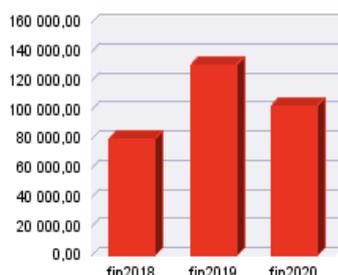
Le contexte de crise sanitaire a fortement perturbé le fonctionnement des différents services, qui ont cependant démontré leur adaptabilité, en mettant rapidement en place des missions en télétravail. Cette agilité a fait ses preuves :

- dans l'équipe du Musée Savoisien, qui a pu remplir ses objectifs pour le chantier des collections, la préparation du parcours permanent et l'ouverture du nouveau Musée
- à la Conservation départementale du patrimoine, qui a réussi à mener à bien l'exposition Mines de montagne pour la présenter, comme prévu, à la Grange batelière de l'Abbaye de Hautecombe pour l'été
- aux Archives départementales, qui ont mis en place un protocole sanitaire inédit, afin de permettre aux universitaires, et notamment aux étudiants dont le cursus a été fortement désorganisé, de poursuivre leurs travaux de recherche grâce aux sources historiques du département

Cette organisation a également permis d'accompagner les porteurs de projets de préservation du patrimoine sans retard, tant pour les édifices et objets protégés au titre des monuments historiques que pour le Patrimoine Rural Non Protégé.

CONT - Crédits FDEC affectés à des opérations de sauvegarde du Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP)

Période	Euros
fin2018	79 670
fin2019	130 130
fin2020	102 428



Les crédits affectés au Patrimoine Rural Non Protégé se sont maintenus à un bon niveau malgré les difficultés de préparation et de réalisation des chantiers liées à la crise sanitaire. Une vingtaine de dossiers ont pu être instruits dans ce cadre, afin de préserver la qualité architecturale du bâti du département.

Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)

L'objectif du Département est que chaque Savoyard puisse accéder à une offre culturelle de proximité, riche et diversifiée. Le Département agit également en faveur du développement de l'enseignement et des pratiques artistiques pour tous les publics et à tous les âges de la vie.

Pour y parvenir, le Département apporte financements et appui technique à :

- **La création artistique** : soutien aux artistes professionnels
- **La diffusion culturelle** : soutien aux saisons culturelles et aux festivals, aux programmeurs occasionnels
- **La transmission et les pratiques artistiques** dans le cadre du Schéma départemental de développement des enseignements, de l'éducation, des pratiques artistiques et de l'action culturelle (SDEA) : soutien aux établissements d'enseignements artistiques, à la Fédération musicale de Savoie, aux actions culturelles dans le milieu scolaire et le secteur de l'action sociale...

L'accompagnement des acteurs culturels se traduit concrètement par l'animation de réseaux, un programme de formations, l'accueil de compagnies au Centre artistique départemental, le développement de comités d'actions culturelles sur les territoires...

Par ailleurs, le Département porte en direct un festival gratuit marqué par la diversité de sa programmation (Estivales en Savoie) et des actions culturelles au Centre artistique départemental. Depuis quelques années, il impulse aussi un projet de transversalité interne (développement de projets en lien avec les services de la vie sociale, de la jeunesse, de l'environnement, du patrimoine...).

Toutefois, en 2020, le secteur culturel a été frappé de plein fouet par la crise sanitaire. Les périodes de confinement ou de fermetures imposées, ainsi que les protocoles sanitaires à appliquer, ont directement touché les organisateurs de spectacles. L'économie du spectacle vivant risque à court terme d'être saturée avec un grand nombre de nouvelles

créations qui auront des difficultés à se diffuser lors de la reprise, ceci étant particulièrement problématique pour les jeunes équipes émergentes. Par ailleurs, beaucoup de structures de production ont puisé dans leurs réserves de trésorerie pendant cette période, avec des ressources propres très faibles.

De plus, l'installation de la crise sanitaire dans la durée a fait naître de vives inquiétudes au sein du réseau des établissements. Des premiers signes de fragilisation du modèle économique apparaissent, notamment pour les associations, avec des demandes de désinscriptions et de remboursements des familles fin 2020.

Enfin, les ensembles de pratique amateur s'interrogent sur leurs conditions de redémarrage et leurs capacités à remobiliser les musiciens en sortie de crise.

Direction de la Lecture Publique (DLP)

Savoie-biblio, Direction de la Lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc, propose son appui aux communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale des Pays de Savoie pour la création et le fonctionnement de bibliothèques sur leurs territoires, ceci afin de structurer un véritable réseau de lecture publique de qualité, accessible à l'ensemble de la population.

Les centres de Chambéry, La Léchère et St-Jean-de-Maurienne proposent cette offre de services auprès de 171 communes et réseaux de bibliothèques en Savoie.

L'action de Savoie-biblio se décline au travers de plusieurs services :

- compléter les fonds documentaires des bibliothèques
- fournir des conseils aux élus et aux personnels pour la création et le développement de leurs équipements
- réaliser et prêter des expositions et supports d'animation aux bibliothèques
- gérer les subventions du Conseil Savoie Mont Blanc aux manifestations littéraires, aux actions concernant le lien social, à l'équipement et au développement des fonds des bibliothèques
- organiser ou soutenir des manifestations et des animations autour du livre et de la lecture
- former les personnels salariés et bénévoles
- contribuer au développement de la lecture comme vecteur de lien social auprès de tous les publics des Pays de Savoie, en accompagnant des actions à destination de la jeunesse, des personnes âgées, handicapées, incarcérées ...
- aider au développement de la culture numérique

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique CULTURE

SECTEURS BUDGETAIRES
ARCHIVES ET MUSEES
AUTRES ACTIONS CULTURELLES
DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL
LECTURE ET MULTIMEDIA
PATRIMOINE CULTUREL

Dépenses	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 11 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
ARCHIVES ET MUSEES	307 437,32	190 034,98	315 124,17	3 745 659,11	198 600,42	3 895 849,31
AUTRES ACTIONS CULTURELLES	432 681,08	1 656,00	431 950,39	0,00	394 866,87	0,00
DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL	3 235 154,43	7 977,70	3 238 016,03	8 356,00	2 966 656,71	7 253,69
LECTURE ET MULTIMEDIA	563 361,91	75 343,60	561 356,29	42 581,94	563 813,10	84 556,18
PATRIMOINE CULTUREL	770 463,60	445 727,06	697 282,87	1 050 107,16	814 918,15	485 907,98
Dépenses par section :	5 309 098,34	720 739,34	5 243 729,75	4 846 704,21	4 938 855,25	4 473 567,16
	total année : 6 029 837,68		total année : 10 090 433,96		total année : 9 412 422,41	

Recettes	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 11 Février 2021	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
ARCHIVES ET MUSEES	7 241,65	281 763,71	6 505,55	864 077,94	6 446,35	733 799,28
DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL	6 388,61		5 507,17		0,00	
LECTURE ET MULTIMEDIA	15 500,00		11 925,00		10 825,00	
PATRIMOINE CULTUREL	0,00	0,00	177 512,57	0,00	84 031,64	101 229,42
Dépenses par section :	29 130,26	281 763,71	201 450,29	864 077,94	101 302,99	835 028,70
	total année : 310 893,97		total année : 1 065 528,23		total année : 936 331,69	

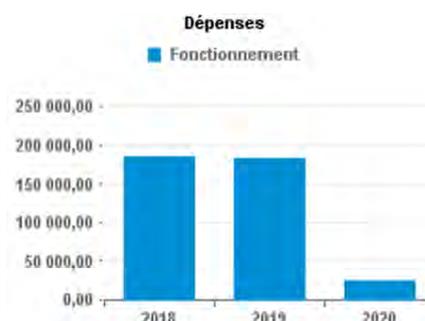
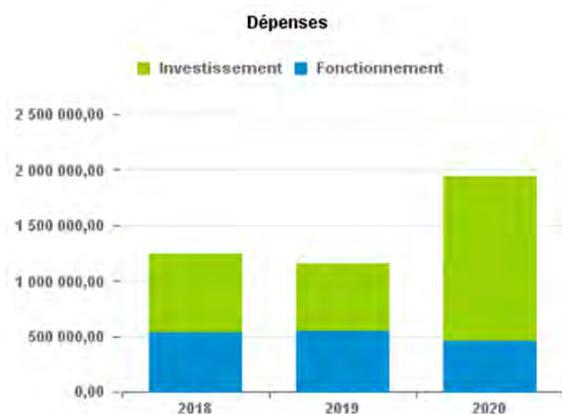
Dépenses



Recettes



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DAPM CDP Conserv patrim	10 925,00	81 408,00	8 000,00	80 000,00	3 000,00	46 289,23
PSTD DDAC Dévelop artistique	534 132,00	709 072,00	548 690,50	612 050,00	454 798,00	1 490 000,00
	545 057,00	790 480,00	556 690,50	692 050,00	457 798,00	1 536 289,23
	total année : 1 335 537		total année : 1 248 740,5		total année : 1 994 087,23	



Dépenses Estivales (sur politique)		CA 2018	CA 2019	CA 2020 données au : 11 Février
		Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement
PARC ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE	Divers gestion Estivales en Savoie	185 744,84	182 929,32	25 002,00
Dépenses par section :		185 744,84	182 929,32	25 002,00



👤 Moyens humains par secteurs en 2018-2019-2020 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2018	2019	2020
CULTURE	ARCHIVES ET MUSEES	PSTD	DAPM	45,7	47,49	45,14
		PRMD	DBMG	0	1,84	1,8
	Sous-total du secteur			45,7	49,33	46,94
	DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL	PSTD	DDAC	15,2	13,18	10,6
	Sous-total du secteur			15,2	13,18	10,6
	LECTURE ET MULTIMEDIA	PSTD	DLPSB	23,7	22,35	22,31
	Sous-total du secteur			23,7	22,35	22,31
	PATRIMOINE CULTUREL	PSTD	DAPM	12,7	12,81	12,27
Sous-total du secteur			12,7	12,81	12,27	
TOTAL tous effectifs pour la politique				97,3	97,67	92,12

Direction des archives, du Patrimoine et des Musées (DAPM)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



Le niveau d'engagement du Département en faveur du patrimoine historique reste élevé, au-delà de fluctuations conjoncturelles. Cet investissement rend possible l'accompagnement des aides de l'Etat en faveur des monuments historiques protégés, avec une constance qui permet de rester dans la dynamique nécessaire à la sauvegarde de ce patrimoine. Les fluctuations annuelles des dépenses et recettes d'investissement dans le domaine des musées correspondent aux acquisitions réalisées pour les présentations permanentes du futur Musée Savoisien. Ces acquisitions d'œuvres et d'objets qui viennent enrichir le patrimoine départemental ont été subventionnées de manière appréciable par l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. On notera également d'importantes recettes d'investissement sur le budget des bâtiments et moyens généraux qui correspondent aux subventions de l'Etat et de la Région pour la rénovation du Musée Savoisien. Des travaux réalisés sur le bâtiment des Archives départementales ont permis de résoudre les problèmes d'étanchéité qui mettaient en danger les collections et étaient coûteux en moyens humains pour organiser la protection et le transfert en sécurité des documents historiques concernés.



*Travaux de restauration
de l'église Saint-Martin
de Hauteville-Godon*



*Travaux Abbaye
d'Hautecombe dans le
cadre du programme
Alcotra – Duc des Alpes*

Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...)



En 2020, le budget de la DDAC n'a pas été consommé en totalité en raison des nombreuses annulations liées à la crise sanitaire.

Pour ce qui concerne les recettes, elles relèvent désormais exclusivement des formations payantes. En effet, le Département a souhaité que les établissements d'enseignements artistiques savoyards prennent directement en charge les frais liés à la maintenance du logiciel iMuse à compter du 1^{er} janvier 2020. Chaque établissement qui le souhaite a désormais son propre contrat et son propre serveur.

Par ailleurs, l'année 2019 a vu le démarrage d'un travail de réorganisation de la DDAC. Ce travail s'est fait dans le sillage de plusieurs départs successifs (dont deux en 2020) et avec la perspective d'un prochain départ à la retraite (2022). Si cette démarche s'inscrivait jusqu'à présent dans une logique de non-remplacement de ces postes (excepté celui de la direction), elle devrait finalement conduire en 2021 au recrutement d'un nouveau chargé de mission.

Enfin, l'année 2020/2021 aura pour enjeu la finalisation du travail de réorganisation pour aboutir à une validation, par les élus, d'une politique culturelle renouvelée, et à un organigramme adapté.

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



A la suite de l'étude ergonomique réalisée en 2018, le plan d'actions continue d'être mis en œuvre, notamment en termes d'aménagement du bâtiment. Le centre de Chambéry bénéficie de travaux d'adaptation et d'amélioration des conditions de travail pour ses agents et les usagers : création d'un espace de coworking, d'un espace exposition, ainsi que du renforcement du chauffage dans la salle de prêt.

L'année 2020 a été marquée par la prise de fonction en mai d'une nouvelle directrice de Savoie-biblio : Christel Belin.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles	1.1. Favoriser l'implication la plus large possible de la population	1.1.1. Augmenter et diversifier le public des Etablissements d'Enseignement Artistique (EEA) par la mise en place de la Réforme pédagogique (développement de parcours dans et hors les murs)
		1.1.2. Renforcer les dispositifs d'éducation artistique et culturelle à l'attention de deux publics prioritaires : scolaires et "empêchés"
		1.1.3. Proposer une offre d'action culturelle et de diffusion portée directement par le Département afin de développer les publics
		1.1.4. Inciter les acteurs de la diffusion à élargir leur public
		1.1.5. Favoriser l'ouverture aux disciplines moins représentées au sein des dispositifs de la Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)
	1.2. Dynamiser les ressources artistiques et culturelles	1.2.1. Proposer une offre de formation adaptée aux besoins des acteurs culturels ressources
		1.2.2. Cibler chaque année le soutien du Département sur une trentaine de compagnies artistiques
		1.2.3. Maintenir l'aide à la diffusion des artistes professionnels
	1.3. Renforcer la transversalité de la politique culturelle avec les autres politiques départementales	1.3.1. Poursuivre et développer la communication et l'information à destination des autres services du Département
		1.3.2. Maintenir le nombre d'actions transversales avec les autres politiques départementales
	1.4. Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique de la Savoie	1.4.1. Développer la fréquentation du patrimoine.
		1.4.2. Favoriser l'accès aux archives
		1.4.3. Préserver et enrichir les collections historiques du Conseil Départemental et de ses partenaires
	1.5. Structurer un réseau de lecture publique de qualité, accessible à l'ensemble de la population	1.5.1. Structurer un réseau de lecture publique à l'ère de l'intercommunalité
		1.5.2. Affirmer le rôle essentiel de la lecture publique au service du lien social
		1.5.3. Adapter les services aux besoins des partenaires et aux pratiques des usagers

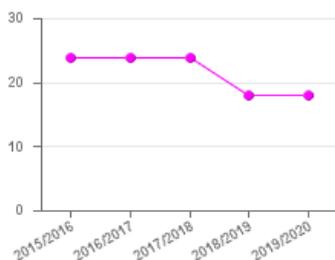
Objectif politique 1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles

Objectif stratégique 1.1. Favoriser l'implication la plus large possible de la population

Objectif opérationnel 1.1.1. Augmenter et diversifier le public des Etablissements d'Enseignement Artistique (EEA) par la mise en place de la Réforme pédagogique (développement de parcours dans et hors les murs)

1.1.1.1 ACT - Nombre d'Etablissements d'Enseignements Artistiques (EEA) subventionnés et accompagnés

Période	Nombre
2015/2016	24
2016/2017	24
2017/2018	24
2018/2019	18
2019/2020	18

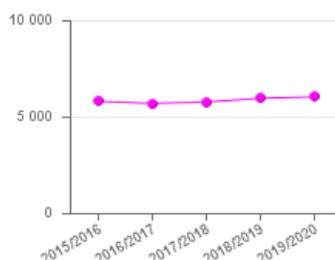


La fusion des 6 établissements historiques de la Maurienne au sein du Syndicat du Pays de Maurienne ainsi que l'intégration de l'EEA de Grésy-sur-Isère au sein d'Arlysère expliquent la baisse du nombre d'EEA en 2019. Le territoire est toutefois bien couvert par le réseau des EEA.



1.1.1.1 PERF - Nombre d'enfants inscrits dans les Etablissements d'Enseignements Artistiques (EEA) de Savoie

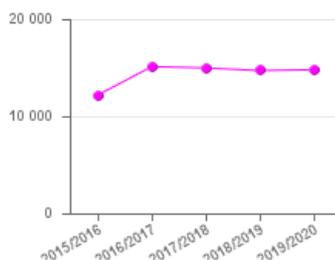
Période	Nombre
2015/2016	5 822
2016/2017	5 726
2017/2018	5 787
2018/2019	5 986
2019/2020	6 064



Le nombre d'enfants inscrits dans les EEA de Savoie représente 11,14% de la population scolarisée (contre 2% en moyenne nationale). Le renouvellement de l'offre pédagogique des EEA permet de stabiliser ce chiffre, voire même de marquer une légère progression. L'incidence de la crise sanitaire actuelle sera à surveiller sur cet indicateur.

1.1.1.2 PERF - Nombre d'enfants scolarisés concernés par l'intervention d'une école de musique en milieu scolaire

Période	Nombre
2015/2016	12 253
2016/2017	15 175
2017/2018	15 047
2018/2019	14 772
2019/2020	14 859



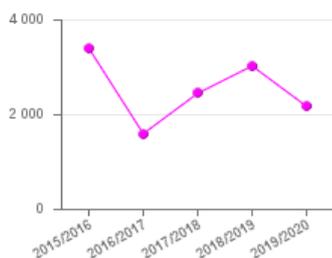
Ce nombre repart à la hausse après une baisse légère mais régulière, due en partie à la mise en place puis à la suppression des Temps d'Activité Périscolaire (TAP). Le Département incite les EEA à développer des projets en direction du public scolaire, via l'enveloppe financière dédiée aux projets artistiques.

Objectif opérationnel

1.1.2. Renforcer les dispositifs d'éducation artistique et culturelle à l'attention de deux publics prioritaires : scolaires et "empêchés"

1.1.2.1 PERF - Nombre d'élèves concernés par le dispositif Artistes au collège

Période	Nombre
2015/2016	3 406
2016/2017	1 601
2017/2018	2 454
2018/2019	3 032
2019/2020	2 179



18 collèges participent au dispositif Artistes au collège pour l'année 2019/2020, ce qui représente 87 classes. Dans le cadre des résidences d'artistes au sein des collèges, 2 179 élèves ont pratiqué une discipline artistique et 8 600 élèves au total ont été sensibilisés par une action d'éducation artistique et culturelle (temps forts, spectacles ou encore des rencontres) au sein de leur établissement.

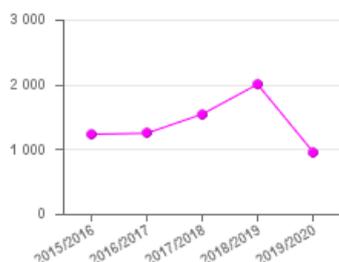
47 % des collégiens sont touchés par le dispositif, dont le budget est en augmentation : 72 600 € pour le Département de la Savoie, 19 000 € pour le Rectorat et 12 900 € pour la Direction Régionale de d'Action Culturelle (DRAC).

Ce dispositif est bien repéré par les Principaux de collège et apprécié pour sa valeur ajoutée aux enseignements. Pour la rentrée 2019, le territoire de la Tarentaise réintègre « Artistes au collège » via des financements du CTS. Par ailleurs, malgré la crise sanitaire, tous les projets ont pu être finalisés en amont ou pendant la deuxième quinzaine de juin. L'objectif est de continuer à toucher un maximum de collégiens au travers des projets artistiques et culturels au sein des établissements scolaires (collèges) avec le soutien du Rectorat.



1.1.2.2 PERF - Nombre de publics sociaux concernés par une intervention culturelle via le réseau des établissements d'enseignements artistiques

Période	Nombre
2015/2016	1 241
2016/2017	1 257
2017/2018	1 551
2018/2019	2 012
2019/2020	970



Malgré le dynamisme et le développement des comités d'actions culturelles et les actions de formation mises en place pour les enseignants, il faut noter que le confinement a interrompu un bon nombre d'actions engendrant une forte baisse à partir de la mi-mars 2020.

Objectif opérationnel

1.1.3. Proposer une offre d'action culturelle et de diffusion portée directement par le Département afin de développer les publics

1.1.3.1 PERF - Nombre d'entrées aux Estivales

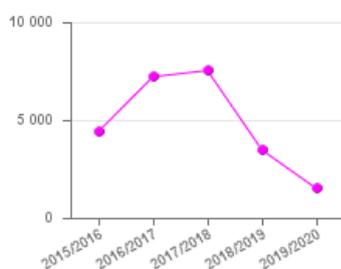
Période	Visiteurs
2015	19 895
2016	13 000
2017	21 451
2018	19 353
2019	21 111
2020	-



Après avoir étudié différents scénarii de report des dates ou d'adaptation de la jauge, la 18e édition du festival de 2020 a été annulée en raison des contraintes liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

1.1.3.2 PERF - Nombre des publics des expositions itinérantes portées par la DDAC

Période	Nombre
2015/2016	4 455
2016/2017	7 247
2017/2018	7 567
2018/2019	3 510
2019/2020	1 535



La baisse depuis 2018 s'explique par un resserrement de cet indicateur sur les expositions itinérantes. Pour 2019/2020, l'objectif était de toucher un nombre équivalent de public qu'en 2018/2019, mais les résultats sont fortement affectés par les annulations dues à la crise sanitaire. Par ailleurs, le nombre d'expositions en circulation a baissé, passant de 6 à 4 (en lien avec la réorganisation du service).



Objectif opérationnel

1.1.4. Inciter les acteurs de la diffusion à élargir leur public

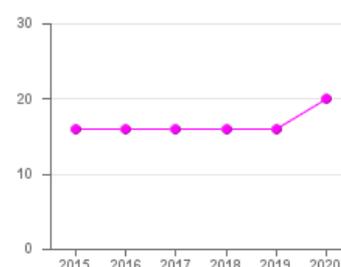
1.1.4.1 ACT - Nombre de festivals subventionnés

Période	Nombre
2015	30
2016	38
2017	35
2018	38
2019	35
2020	36



1.1.4.2 ACT - Nombre de lieux de programmation de spectacles vivants subventionnés

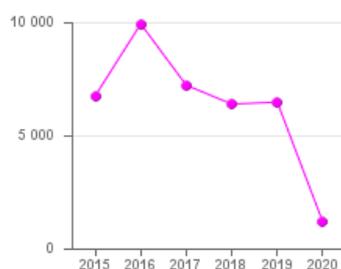
Période	Nombre
2015	16
2016	16
2017	16
2018	16
2019	16
2020	20



L'activité des festivals a été fortement affectée par la crise sanitaire. Une deuxième instruction a été mise en place au cours de l'année pour le suivi des annulations / reports / maintiens sous d'autres formes.

1.1.4.3 PERF - Nombre de publics Savoie en scène

Période	Nombre
2015	6 775
2016	9 957
2017	7 248
2018	6 414
2019	6 500
2020	1 199



1 199 spectateurs pour 25 représentations, soit 48 personnes par représentation en moyenne. Le dispositif Savoie en scènes a été fortement affecté par les annulations et reports liés aux mesures de confinement et de couvre-feu dans le contexte de crise sanitaire.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1



« Favoriser l'implication la plus large possible de la population »

L'offre d'enseignement et d'éducation artistique et culturelle a touché un nombre de publics stable. En effet, les établissements d'enseignements artistiques ont assuré une continuité de service dès le premier confinement en mettant rapidement en place des cours en visioconférence. De plus, le dispositif « Artistes au collège » a pu continuer à vivre avec des adaptations rapides via les outils numériques, et en juin un retour des artistes au sein des établissements impliqués. En revanche, l'annulation de nombreux événements a provoqué une chute de fréquentation pour l'offre d'action culturelle et de diffusion.

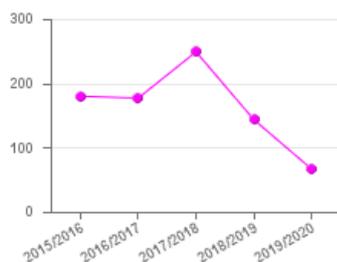
Objectif politique 1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles

Objectif stratégique 1.2. Dynamiser les ressources artistiques et culturelles

Objectif opérationnel 1.2.1. Proposer une offre de formation adaptée aux besoins des acteurs culturels ressources

1.2.1.1 ACT - Volume horaire des formations proposées aux artistes

Période	Nombre
2015/2016	181
2016/2017	178
2017/2018	250
2018/2019	144,5
2019/2020	67,5



Sur l'année 2019/2020, 6 stages ont été proposés, pour un total de 67,5 heures de formation à destination de 83 stagiaires. En raison de la crise sanitaire, une formation a été annulée et trois ont été reportées à l'automne 2020.

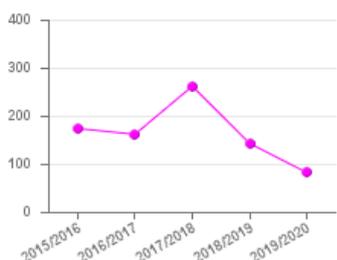
La DDAC continue son travail de formation pour les enseignants des EEA et pour les artistes, au niveau de l'accompagnement à la structuration administrative de leur compagnie et de la mise en lien des réseaux.

Un travail de veille permet d'être vigilant pour ne pas se substituer aux propositions de formation du CNFPT.

Cette mission a pleinement montré son caractère indispensable pour l'accompagnement des acteurs culturels du département.

1.2.1.1 PERF - Nombre d'acteurs inscrits toutes formations confondues

Période	Nombre
2015/2016	175
2016/2017	163
2017/2018	263
2018/2019	144
2019/2020	83



Le nombre de stagiaires chute considérablement en raison de la crise sanitaire : une formation annulée et trois formations reportées à l'automne 2020.

Les profils regroupent à la fois des artistes, des professeurs des EEA ou encore des professionnels de la petite enfance et du handicap.

Objectif opérationnel 1.2.2. Cibler chaque année le soutien du Département sur une trentaine de compagnies artistiques

1.2.2.1 ACT - Nombre de créations subventionnées et accompagnées

Période	Nombre
2015	31
2016	28
2017	27
2018	37
2019	34
2020	38



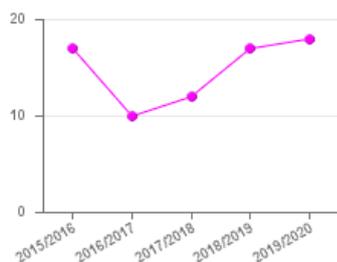
Les aides aux équipes artistiques professionnelles ont été maintenues avec une deuxième répartition en septembre pour examiner les cas particuliers à la lumière de la conjoncture.

La hausse en 2018 s'explique par :

- le changement de méthode de recensement
- la globalisation avec l'aide apportée aux résidences de création artistique.

1.2.2.1 PERF - Nombre d'équipes artistiques accueillies au Centre Artistique Départemental (CAD)

Période	Nombre
2015/2016	17
2016/2017	10
2017/2018	12
2018/2019	17
2019/2020	18



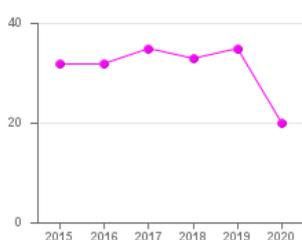
Le nombre de compagnies accueillies en 2019/2020 augmente, mais avec une incidence maîtrisée sur le temps de travail des agents : le niveau d'investissement est adapté selon les besoins des compagnies (5 compagnies en accueil studio "léger"). Deux résidences ont été annulées du fait de la crise sanitaire.

Objectif opérationnel

1.2.3. Maintenir l'aide à la diffusion des artistes professionnels

1.2.3.1 ACT - Savoie en scènes : nombre de programmateurs aidés

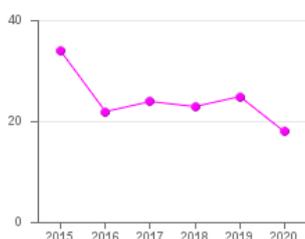
Période	Nombre
2015	32
2016	32
2017	35
2018	33
2019	35
2020	20



Les subventions sur le dispositif « Savoie en scène » ont été maintenues, avec un assouplissement des critères (augmentation du nombre d'aides maximum pour les organisateurs) compte tenu du contexte. Le nombre de programmateurs aidés a toutefois diminué en raison des nombreux reports et annulations de spectacles.

1.2.3.1 PERF - Nombre de compagnies bénéficiaires de Savoie en scènes

Période	Nombre
2015	34
2016	22
2017	24
2018	23
2019	25
2020	18



1.2.3.2 PERF - Nombre de représentations en Savoie dans le cadre de Savoie en Scènes

Période	Nombre
2015	44
2016	57
2017	65
2018	53
2019	54
2020	25



10 représentations ont été annulées et 6 ont été reportées en 2021. Le dispositif Savoie en scènes a été lourdement touché par les annulations et reports liés aux mesures de confinement et de couvre-feu dans le contexte de crise sanitaire. Le climat d'incertitude et les protocoles sanitaires stricts à mettre en place ont aussi contribué à freiner le nombre de demandes.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2



« Dynamiser les ressources artistiques et culturelles »

Malgré le chiffre constant de l'aide à la création, de nouvelles compagnies sont accompagnées chaque année, en raison de l'attractivité de la Savoie et de la présence d'une offre de formation professionnelle sur le territoire.

L'offre de formation de la DDAC et l'aide à la diffusion ont toutefois pâti de la crise sanitaire, avec de nombreux reports et annulations.

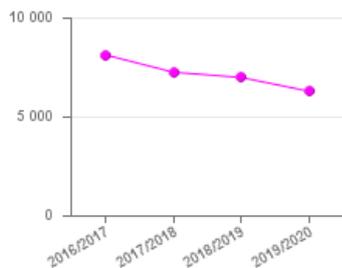
Objectif politique 1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles

Objectif stratégique 1.3. Renforcer la transversalité de la politique culturelle avec les autres politiques départementales

Objectif opérationnel 1.3.1. Poursuivre et développer la communication et l'information à destination des autres services du Département

1.3.1.1 PERF - Nombre de visites sur les pages du site savoie-culture.fr

Période	Nombre
2016/2017	8 152
2017/2018	7 271
2018/2019	7 004
2019/2020	6 301

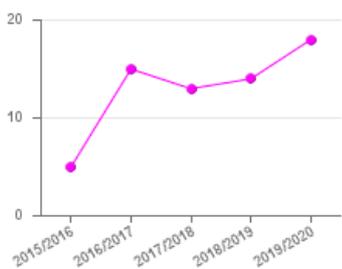


Le site savoie-culture.fr est en cours de refonte : il sera prochainement migré pour devenir un sous-site de savoie.fr, dans un souci de plus grande lisibilité de l'action du Département. Avant d'envisager son transfert, son arborescence et son contenu doivent préalablement être affinés en fonction du futur projet de direction.

Objectif opérationnel 1.3.2. Maintenir le nombre d'actions transversales avec les autres politiques départementales

1.3.2.1 PERF - Nombre de projets transversaux accompagnés par la DDAC

Période	Nombre
2015/2016	5
2016/2017	15
2017/2018	13
2018/2019	14
2019/2020	18



En raison du départ en retraite de l'agent dédié à la coordination des projets transversaux, il conviendra désormais de favoriser un autre mode opératoire : conseil et aide aux autres directions plutôt que porter les projets en direct.



FOCUS SUR ...

IMPACT DU COVID SUR L'ACTIVITE

La succession d'annulations et de reports d'événements culturels ainsi que les fermetures d'établissements ont eu des répercussions importantes sur la fréquentation, le fonctionnement et la trésorerie des structures, l'emploi et la visibilité des équipes artistiques. Le Département a évalué les conséquences pour envisager un soutien approprié. Les subventions de 2020 ont été maintenues, avec des ajustements au cas par cas en fonction des dépenses engagées pour les festivals et les événementiels, et avec un assouplissement des critères pour le dispositif « Savoie en scène ». Le Département a également poursuivi son accompagnement technique auprès des acteurs culturels pour les aider à traverser cette crise.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.



« Renforcer la transversalité de la politique culturelle avec les autres politiques départementales »

L'accueil d'événements portés par d'autres directions continue à se développer au Centre artistique départemental (Montmélian). Le lieu est désormais repéré comme un lieu propice à l'organisation de réunions, en raison de sa position géographique centrale, mais plus encore comme un lieu ressource avec une équipe de professionnels et des ressources artistiques. Une journée départementale consacrée à l'inclusion numérique a notamment permis d'accueillir 140 travailleurs sociaux dans le cadre de la politique d'accès aux services publics du Département. Les conseillers départementaux jeunes ont été accueillis en présence d'artistes en répétition, avec le service jeunesse et sport (DPT).

Cette saison, un partenariat important a été développé avec la Maison Sociale du Département Combe de Savoie. Des bénéficiaires de minimas sociaux ont ainsi pu profiter de moments privilégiés de rencontre avec des artistes.

Concernant le portage de projets culturels transversaux, la DDAC favorise l'accompagnement, voire la transmission de compétences, afin de rendre les autres directions plus autonomes. Cela passe par la mise en réseau avec des acteurs culturels et artistiques ressources, mais également par la co-formation sur des aspects administratifs, juridiques / droits d'auteurs.

La Direction du Développement Artistique et Culturel et la Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées continuent leur collaboration pour proposer et encourager une programmation patrimoniale et culturelle de qualité à la Sainte-Chapelle et à l'Abbaye de Hautecombe. Le partenariat étroit avec Savoie-Biblio se poursuit dans le cadre de « Premières pages » et « Bib en scènes ».

Enfin, les actions avec le Pôle Social du Département se multiplient, qu'il s'agisse de proposer une formation « Ouverture culturelle et artistique dès le plus jeune âge » à destination des professionnels de la culture, de la petite enfance, et du social, de monter des Comités d'actions culturelles, de mettre à disposition des expositions itinérantes, ou encore d'accompagner la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour mettre en place une création artistique participative avec des personnes porteuses de handicap.

Objectif politique

1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles

Objectif stratégique

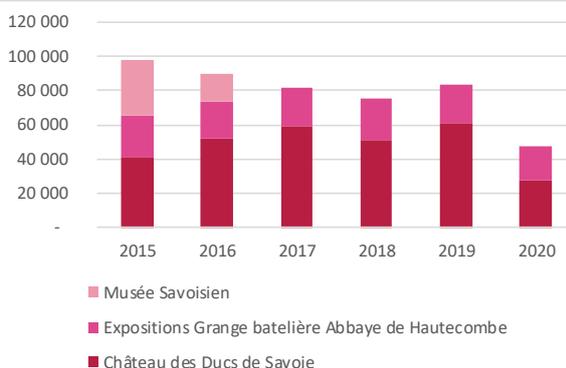
1.4. Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique de la Savoie

Objectif opérationnel

1.4.1. Développer la fréquentation du patrimoine.

1.4.1.1 PERF - Fréquentation des sites : Château des ducs de Savoie, expositions Grange batelière Abbaye de Hautecombe, Musée Savoisien

Période	Château des Ducs de Savoie	Expositions Grange batelière Abbaye de Hautecombe	Musée Savoisien
2015	41 261	24 478	32 128
2016	52 270	21 353	16 525
2017	59 006	23 055	-
2018	50 628	24 995	-
2019	60 990	22 624	-
2020	27 600	19 832	-



Malgré la fermeture à la visite du château des Ducs de Savoie pendant plus de la moitié de l'année, les sites gérés par le Département ont attiré un public très nombreux, notamment à l'Abbaye de Hautecombe, où la nouvelle exposition a connu une fréquentation quasi équivalente à celle de 2020.





1.4.1.1 PERF - Fréquentation totale des sites patrimoniaux gérés par le Département

Période	Visiteurs
2015	105 730
2016	103 360
2017	82 371
2018	75 623
2019	85 789
2020	47 432



Malgré la fermeture à la visite du château des Ducs de Savoie pendant plus de la moitié de l'année, les sites gérés par le Département ont attiré un public très nombreux, notamment à l'Abbaye de Hautecombe, où la nouvelle exposition a connu une fréquentation quasi équivalente à celle de 2020, ce qui confirme leur rôle essentiel pour l'attractivité touristique et culturelle du département.

1.4.1.2 PERF - Efficacité du dispositif Itinéraires historiques - taux d'élèves concernés par le dispositif par rapport à la population scolaire 6-14 ans du département

Période	Nombre
2015	4 591
2016	5 471
2017	5 556
2018	5 154
2019	5 300
2020	2 515



La baisse significative du nombre d'élèves concernés s'explique par la fermeture des établissements culturels et patrimoniaux pendant tout le printemps et une partie de l'automne, soit la plus grande partie de l'année scolaire.

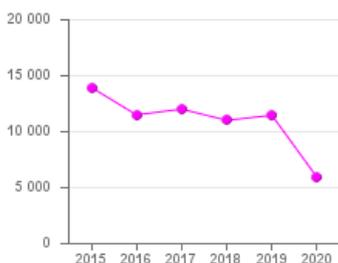


Musée gallo-romain de Chanaz

Objectif opérationnel 1.4.2. Favoriser l'accès aux archives

1.4.2.1 PERF - Fréquentation de la salle de lecture des Archives départementales

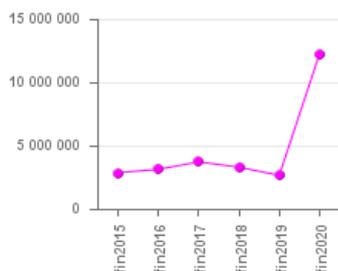
Période	Visiteurs
2015	13 953
2016	11 510
2017	12 021
2018	11 020
2019	11 472
2020	5 925



Le nombre de visiteurs en salle de lecture des Archives départementales a diminué de moitié, du fait de la fermeture de l'équipement pendant les périodes de confinement puis de réouvertures en format contraint (horaires et jauges réduits pour respecter les prescriptions sanitaires) et à des publics ciblés (professionnels et universitaires). Le service a mis en place un protocole sanitaire étudié, afin de pouvoir rouvrir la salle de lecture en toute sécurité, tant pour les agents que pour les publics.

1.4.2.2 PERF - Nombre de visites sur le site Internet des Archives départementales

Période	Visiteurs
fin2015	2 916 606
fin2016	3 179 352
fin2017	3 765 586
fin2018	3 348 425
fin2019	2 704 472
fin2020	12 292 747



Après une baisse régulière de fréquentation pendant 3 ans, le site Internet des Archives départementales connaît une embellie due à sa refonte, qui le rend plus accessible et attractif. En outre, le module de visualisation des images ayant dysfonctionné en 2019 et l'outil statistique étant aujourd'hui plus performant, cela explique le nombre significativement plus important de vues et de sessions par rapport à 2019

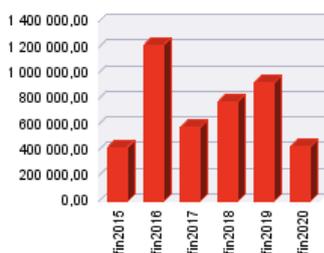


Objectif opérationnel

1.4.3. Préserver et enrichir les collections historiques du Conseil Départemental et de ses partenaires

1.4.3.1 ACT - Montant des dépenses (Monuments historiques) y compris CTS

Période	Euros
fin2015	414 853
fin2016	1 214 232
fin2017	572 431
fin2018	766 648
fin2019	917 593
fin2020	423 121



Après une année 2019 exceptionnelle, les interventions du Département en faveur des monuments historiques protégés, en accompagnement des aides de l'Etat, ont mobilisé une masse budgétaire moins importante, mais ont concerné un grand nombre de projets, dont les plus importants sont l'opération pluriannuelle de restauration de l'abbaye de Hautecombe, la restauration générale de l'église d'Hauteluce ou encore le confortement des voûtes de l'église Notre-Dame de Saint-Jean-de-Maurienne.

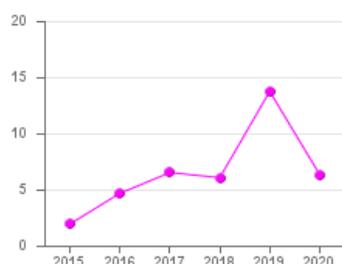


Chantier et travaux au Musée Savoisien



1.4.3.1 PERF - Avancée du chantier des collections (récolement et reconditionnement des collections du Musée Savoisien)

Période	Taux
2015	2
2016	4,73
2017	6,57
2018	6,12
2019	13,8
2020	6,4



Le Musée Savoisien a largement dépassé l'objectif initial de 70 000 objets des collections à inventorier, nettoyer, photographier et reconditionner. Le nombre d'objets est désormais estimé à plus de 100 000. L'année 2020 a vu la fin de plusieurs phases du chantier, avec par exemple le traitement des arts graphiques (hors Seconde Guerre mondiale) ou encore celui du médaillier moderne et contemporain.



1.4.3.2 ACT - Nombre de visites de conseil (Archives départementales)

Période	Nombre
2015	32
2016	30
2017	44
2018	67
2019	54
2020	42



Les administrations et établissements publics ainsi que les collectivités et les juridictions continuent de solliciter fortement les Archives départementales. Il faut souligner le niveau d'intervention et de service, qui a pu être maintenu à un niveau très élevé, malgré les périodes de confinement.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.



« Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique de la Savoie »

L'année 2020, malgré le contexte sanitaire difficile, a vu l'ouverture au public de réalisations majeures, résultats d'un investissement de plusieurs années :

- les sites Internet renouvelés des Archives départementales et du Musée Savoisien et, surtout, le portail Internet dédié aux patrimoines de Savoie
- l'exposition Mines de montagne, présentée à l'abbaye de Hautecombe, qui a connu un beau succès public et a permis de faire progresser la connaissance scientifique du patrimoine industriel minier, notamment par des recherches archéologiques

Les Archives départementales, tout en poursuivant le programme de numérisation et en mettant en service le matériel technique de pointe que constitue la nouvelle caméra numérique, se sont relancées avec succès dans ce qui sera la priorité des prochaines années : progresser dans l'inventaire des fonds et collections conservés, pour les rendre accessibles aux publics.

Le Musée Savoisien a pour objectifs :

- d'accompagner les chantiers de rénovation désormais en phase de travaux : appui à la maîtrise d'ouvrage du Département, via la Direction des bâtiments et des moyens généraux (DBMG), pour la rénovation du bâtiment principal et la construction du centre de conservation des collections départementales
- de piloter des actions de communication pour préparer la réouverture au public
- d'achever l'écriture du parcours permanent
- de préparer la réouverture pour 2022, en particulier la réinstallation des collections

Objectif politique 1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles

Objectif stratégique 1.5. Structurer un réseau de lecture publique de qualité, accessible à l'ensemble de la population

Objectif opérationnel 1.5.1. Structurer un réseau de lecture publique à l'ère de l'intercommunalité

1.5.1.1 ACT - Nombre de visites de conseil effectuées dans les communes et intercommunalités (Savoie)

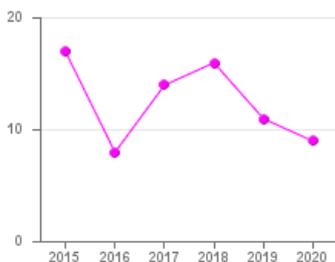
Période	Nombre
2015	74
2016	84
2017	55
2018	61
2019	57
2020	35



Le nombre de visites-conseils connaît une baisse en raison du calendrier électoral qui a vu en 2020 le renouvellement des équipes municipales, dans un contexte pandémique synonyme de ralentissement économique.

1.5.1.2 ACT - Nombre de communes et intercommunalités ayant bénéficié de subventions (Savoie)

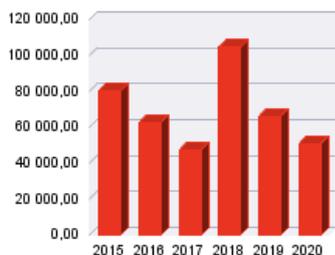
Période	Nombre
2015	17
2016	8
2017	14
2018	16
2019	11
2020	9



La baisse du nombre de projets est liée au calendrier électoral, 2020 étant la première année du mandat municipal en cours.

1.5.1.3 ACT - Montant des subventions attribuées aux communes pour l'aménagement de leurs bibliothèques (Savoie)

Période	Euros
2015	80 115
2016	62 418
2017	46 956
2018	104 290
2019	65 810
2020	50 486

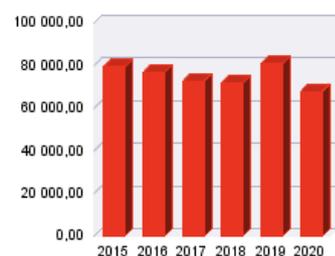


Après une année 2018 marquée par une forte progression du montant des aides octroyées aux territoires, 2019 et 2020 ont vu le niveau des subventions revenir à la moyenne constatée sur les dernières années, en raison de l'aboutissement de plusieurs projets d'aménagement de bibliothèques.

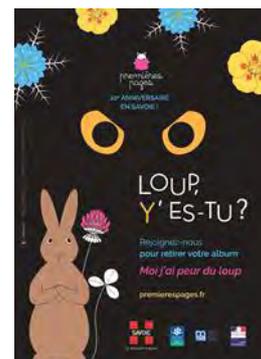
Objectif opérationnel 1.5.2. Affirmer le rôle essentiel de la lecture publique au service du lien social

1.5.2.2 ACT - Action culturelle : montant du soutien aux manifestations en direction de tous les publics (adultes, adolescents, jeunes enfants) en Savoie

Période	Euros
2015	79 200
2016	76 542
2017	72 300
2018	71 600
2019	80 495
2020	67 546



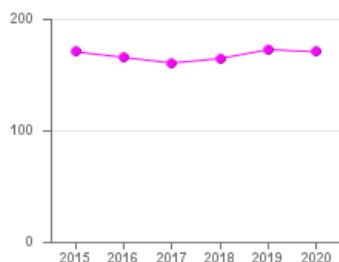
La légère baisse constatée en 2020 est due à la pandémie de COVID-19, obligeant de nombreux porteurs de manifestations à annuler leur programmation.



Objectif opérationnel 1.5.3. Adapter les services aux besoins des partenaires et aux pratiques des usagers

1.5.3.1 ACT - Nombre de communes bénéficiant du service de prêt de documents en Savoie

Période	Nombre
2015	171
2016	166
2017	161
2018	165
2019	173
2020	171



Ce nombre est globalement stable, démontrant la qualité du service de Savoie-biblio apporté aux bibliothèques.

1.5.3.2 PERF - Nombre d'usagers des ressources documentaires numériques de Savoie Biblio (Savoie et Haute-Savoie)

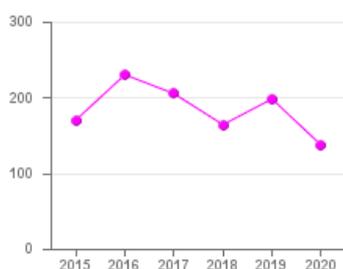
Période	Nombre
2015	1 000
2016	2 700
2017	5 800
2018	6 800
2019	7 057
2020	8 213



104 bibliothèques ont bénéficié de l'offre de ressources numériques e-medi@s en pays de Savoie. Ce service a permis en 2020 à plus de 8 200 utilisateurs d'accéder à une offre de presse en ligne, d'autoformation et de vidéo à la demande. L'attrait de ce service a été d'autant plus fort en 2020 qu'il a été ouvert à tous les habitants pendant les deux périodes de confinement.

1.5.3.3 PERF - Nombre de communes ayant bénéficié de formations de leurs professionnels de bibliothèques salariés ou bénévoles (Savoie et Haute-Savoie)

Période	Nombre
2015	171
2016	231
2017	206
2018	165
2019	199
2020	138



En 2020, 76 journées de formation ont été proposées à plus de 500 bibliothécaires en Pays de Savoie. Chaque année, de nouveaux stages sont proposés, comme par exemple : « associer la population à la vie de la bibliothèque dans une démarche participative », « la bibliothèque, lieu ressource pour les démarches administratives ».

FOCUS SUR ...

UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR LES PUBLICS EMPECHES ET ELOIGNES DE LA LECTURE

Des collections adaptées, pour une bibliothèque adaptée, accessible et accueillante : c'est le nom du dispositif déployé en 2020 par Savoie-biblio pour les bibliothèques de Savoie et de Haute-Savoie et leurs usagers. Il regroupe des collections adaptées en plus grand nombre, des outils, un Espace itinérant de découverte, un dossier documentaire en ligne...

L'Espace itinérant de découverte s'adresse à tous les publics. Dans une présentation gaie et ludique, il met en scène une belle sélection de documents adaptés (aux formats physique et numérique) ainsi que des ouvrages de sensibilisation aux handicaps et des outils de lecture (loupe, tablette numérique, liseuse, lecteur Victor).

Dans l'esprit d'un salon de lecture, l'Espace itinérant de découverte a vocation à sensibiliser le public et à susciter des échanges.



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5.



« Structurer un réseau de lecture publique de qualité, accessible à l'ensemble de la population »

Le Plan de Développement de la Lecture Publique (PDLP) adopté en 2015 par le Conseil d'administration du Conseil Savoie Mont Blanc fixe trois grands axes de développement de la lecture publique sur les territoires :

- 1 - Structurer un réseau de lecture publique des Pays de Savoie à l'ère de l'intercommunalité
 - Des formations « à la carte » sont proposées aux territoires en vue de favoriser la création et le développement de réseaux.
 - Une journée de rencontres et d'échanges entre les coordinateurs de réseaux a été organisée par Savoie-biblio en 2019.
- 2 - Affirmer le rôle essentiel de la lecture publique au service du lien social
 - Savoie-biblio a signé une convention avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation et avec le Centre pénitentiaire d'Aiton. De cette manière, le service prête des documents à la bibliothèque destinée aux détenus, et organise une projection de films documentaires dans le cadre de l'opération « Chemins des Toiles ».
- 3 - Adapter les services aux besoins des partenaires et aux pratiques des usagers
 - Elargissement du nombre de bibliothèques bénéficiant du service e-medi@s.
 - L'organisation de manifestations culturelles rencontre un public toujours plus large et permet d'ouvrir les bibliothèques à une grande diversité culturelle : spectacles variés (théâtre, danse, musique, diffusion de films documentaires) et à un public diversifié (adultes avec le prix Rosine Perrier, tout-petits avec l'opération Premières Pages, et adolescents avec alTerre ado).

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

Direction des archives, du Patrimoine et des Musées (DAPM)

La rénovation du Musée Savoisien progresse, avec l'avancement des travaux et la préparation des collections (restaurations, numérisations, soilage) et du parcours permanent. Le service est engagé dans l'écriture des textes, le pilotage des films documentaires et films d'animation, et la préparation des jeux interactifs, des maquettes et des outils de médiation. La réouverture, prévue pour le premier semestre 2021, a connu du retard, du fait des mesures adoptées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et des adaptations nécessaires des travaux, en raison des défis posés par un monument historique de construction hétérogène, qu'il convient de mettre aux normes de sécurité et d'accessibilité et de rendre fonctionnel, tant pour les publics que pour les professionnels. La réouverture est désormais programmée pour l'automne 2022.

Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)

La réorganisation en cours de la Direction du Développement Artistique et Culturelle s'accompagnera d'un travail pour la mise en place d'un schéma départemental unique de développement artistique et culturel intégrant le SDEA actuel et la politique de création/diffusion. L'objectif est de couvrir les cinq champs interdépendants d'intervention : l'enseignement, la pratique, l'éducation, la création, et la diffusion. Ce schéma sera relié à tous les outils et dispositifs existants dans le cadre d'une politique culturelle départementale renouvelée, au profit de tous les Savoyards.

Direction de la Lecture Publique (DLP)

L'arrivée de Christel Belin le 1er mai 2020 en tant que directrice de Savoie-biblio signe l'arrivée de nouveaux projets structurants pour la Direction de la Lecture Publique :

- Renouvellement du Plan de développement de la lecture publique à l'horizon 2022, sur la base d'une démarche de co-construction participative, aussi bien en interne avec les équipes qu'en externe avec l'ensemble de partenaires : communes, bibliothèques, associations...
- Préfiguration d'une labellisation Bibliothèque numérique de référence. Cette démarche permettrait l'intégration de Savoie-biblio dans un réseau national reconnu et l'apparition de projets nouveaux, tels que :
 - La modernisation des outils informatiques, la mise en œuvre du Prêt Numérique en Bibliothèques (PNB) en lien avec l'évolution de la politique documentaire
 - La mise à disposition de ressources et services numériques auprès des territoires et de leurs bibliothèques
 - La consolidation des actions de médiation et de formations numériques, notamment à destination des publics éloignés de la culture, avec une visée de prévention et de lutte contre l'illectronisme et l'illectronisme.

Action Sociale Générale



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE PERFORMANCE 2019/2020

Commissions d'élus : 4^{ième} et 5^{ième} commissions

Directions concernées :

- Pôle Vie sociale – Direction des personnes âgées, personnes handicapées
- Pôle Vie sociale – Direction cohésion sociale
- Pôle Vie sociale – Direction EJF/PMI
- Pôle Vie sociale – Maisons sociales



SOMMAIRE

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	295
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	297
3. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	304

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'année 2019 a été consacrée à l'élaboration du schéma social unique des solidarités et à la concertation avec l'ensemble des parties prenantes

Ainsi, un nouveau cadre de référence a été construit pour les cinq prochaines années en se basant sur la nécessité d'une approche transversale et le renouvellement des pratiques. Ce cadre permet la sortie d'une logique de silo, et de proposer aux personnes un véritable parcours d'accompagnement global tout au long de la vie.

La transversalité est perçue comme un atout – voire une nécessité – pour accompagner chaque personne dans son parcours de vie et à tout âge, en privilégiant l'adaptation des politiques sectorielles à la pluralité des problématiques auxquelles peut être confronté un individu tout au long de sa vie. Une conviction : la personne et son parcours de vie doivent être au centre des dispositifs et des actions de solidarité du Département.

En outre, au-delà des politiques sociales, le travail en transversalité permet de renforcer les modes de coopération avec d'autres politiques publiques (habitat, éducation, jeunesse, culture, sport, économie sociale et solidaire, numérique, développement durable...), replaçant alors les politiques sociales au cœur de l'ensemble des politiques des collectivités publiques.

Ces nouvelles orientations ont également pour objectif de prendre appui sur le potentiel des personnes plutôt que sur leurs difficultés, en travaillant le développement de leur pouvoir d'agir et en les engageant à être pleinement actrices des dispositifs proposés par les politiques publiques en œuvre.

Ce schéma a été voté définitivement par l'Assemblée Départementale en janvier 2020. Un séminaire de l'encadrement a été organisé à la suite pour définir le cadre de mise en œuvre du schéma. De plus, malgré les effets de la crise sanitaire sur l'organisation des missions du Pôle Social, les actions ont pu se mettre en œuvre, en particulier les phases d'études envisagées.

Par ailleurs, on ne saurait faire le bilan de l'activité du Pôle Social en 2020 sans parler de la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences sociales. L'ensemble du document y fera référence mais de manière globale on peut en retenir plusieurs axes forts.

Tout d'abord, la qualité de la coopération entre les acteurs sociaux, sanitaires et médico sociaux a permis que chacun agisse en confiance avec les autres dans la mise en œuvre du principe « celui qui est le mieux placé pour faire fait ». Le Département a ainsi coordonné l'affectation des personnels proposés par les structures fermées aux structures ouvertes, il a distribué des masques, organisé les concertations téléphoniques... En outre, l'achèvement de l'écriture collaborative du schéma au moment du déclenchement de la crise sanitaire fut une chance, car les acteurs se connaissaient mais la qualité des partenariats repose sur des années de pratique du territoire savoyard.

De plus, l'ensemble des équipes a été au rendez-vous, et chacun a fait le maximum pour assurer la continuité de service, en se souciant toujours de l'accompagnement des plus fragiles. Les assistants familiaux du Département ont été en première ligne, tout comme les agents du Foyer Départemental de l'Enfance, pour faire face à la fermeture des écoles ainsi que de tous les autres lieux d'accueil et de soin.

Pour conclure, bien que la crise sanitaire dure et que les équipes soient éprouvées, ces dernières sont toujours dans l'innovation, comme en témoignent toutes les actions recensées dans les pages qui suivent. Une fois n'est pas coutume, mais que chacun en soit ici remercié, car sans les travailleurs sociaux et les équipes administratives il n'y a pas d'action sociale, et pas de rapport d'activité et de performance.

FOCUS SUR ...

L'organisation du pôle social pendant le premier confinement

Un engagement rapide et fort des équipes

Globalement, la mise en place de nouvelles méthodes et organisations de travail pendant le confinement s'est bien passée. Grâce au soutien sans faille et unanimement salué par les équipes de la DSI et de la DBMG, les équipes ont pu bénéficier de bonnes conditions de travail. Ces dernières se sont engagées fortement et très rapidement dans ces nouvelles modalités, faisant preuve de créativité, de souplesse et d'entraide / solidarité / soutien mutuel dans l'épreuve, développant des compétences en informatique et une agilité professionnelle, augmentant de fait leur pouvoir d'agir.

De nouvelles modalités de travail qui ont fait leur preuve

En interne, de nouvelles modalités de travail ont ainsi pu être expérimentées : le télétravail, les évaluations / entretiens par téléphone, la simplification de procédures... Dès le 16 mars, des plannings de fonctionnement en lien avec le plan de continuité des services ont été organisés (la présence des cadres sur site a été appréciée par les agents dans ce contexte anxiogène). Des points réguliers ont été organisés. La prise en charge des urgences a été travaillée et de nouveaux protocoles plus efficaces ont pu être mis en place (urgences EJF, liens assistants familiaux, traitement IP, par exemple). Le télétravail a *globalement* permis aux équipes de ressentir moins de fatigue et d'améliorer leur qualité de vie. Les cadres soulignent également l'importance du secrétariat pendant ces deux mois. Enfin, on constate une plus grande transversalité dans les services entre les différentes politiques publiques (décloisonnement), notamment au sein des maisons sociales.

Une réponse à l'utilisateur assurée en permanence

Globalement, les réponses aux usagers ont pu être assurées, le maintien des droits et les mesures conservatoires prises par l'Etat ont facilité cet état de fait. Plus particulièrement, la forte mobilisation du secteur de l'aide alimentaire, complétée par les chèques état et les aides mensuelles (AM), a permis de faire face aux demandes et tensions dans ce domaine. Médecins, puéricultrices et travailleurs sociaux ont maintenu les rendez-vous urgents et incontournables pendant toute cette période. Aussi, les usagers expriment un retour très positif des appels téléphoniques reçus durant la période de confinement. Ceux-ci ont par ailleurs développé une plus grande autonomie.

Des partenariats renforcés et ... simplifiés

En externe, on note également un travail renforcé avec les partenaires, ainsi que de nouvelles coopérations, souvent allégées (exemple : CAF). Les liens entre la polyvalence de secteur et les services spécialisés ont notamment pu s'intensifier. Par ailleurs, la réactivité du partenariat en local a été le plus souvent remarquable. Des outils / habitudes de communication ont été développés, et les réunions « politiques » ont également été très bénéfiques.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment pour les plus fragiles et les plus vulnérables	1.1. Simplifier l'accès à l'information pour un meilleur accès aux droits	1.1.1. Centraliser l'offre et l'accès à l'offre de services au moyen d'un outil commun destiné aux usagers
		1.1.2. Généraliser le "premier accueil social inconditionnel de proximité"
2. Promouvoir une démarche de développement social dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social unique	2.1 Optimiser le service public rendu aux usagers	2.1.1 Attirer et fidéliser les professionnels des métiers du social par la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)
		2.1.2 Renforcer la coordination de l'action des acteurs sociaux pour un travail en complémentarité utilisant au mieux toutes les ressources du territoire
	2.2 Placer les usagers au cœur de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales	2.2.1 Améliorer la participation des usagers à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques
		2.3.1 Développer le conventionnement
	2.3 Optimiser la démarche de développement social	2.3.2. Développer l'innovation dans le cadre des conférences sociales territoriales

Objectif politique 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables

Objectif stratégique 1.1. Simplifier l'accès à l'information pour un meilleur accès aux droits

Objectif opérationnel 1.1.1. Centraliser l'offre et l'accès à l'offre de services au moyen d'un outil commun destiné aux usagers

1.1.1.1 ACT - Nombre d'actions d'informations grand public sur les facilités d'accès aux services dans les territoires savoyards

Maisons Sociales du Département	2020
Bassin Chambérien	1
Combe de Savoie	2
Maurienne	8
Tarentaise Vanoise	19

Il existe un nombre important d'informations grand public sur l'accès aux services dans les territoires, qu'il s'agisse de réunions, de groupes de travail, de conférences ou encore d'outils numériques ou supports papier. Pour cette première année, le recensement de ces actions reste toutefois partiel. En effet, cet indicateur est nouveau dans le cadre du schéma social et médico-social unique, et une remontée d'informations consolidée est à organiser pour l'année prochaine. L'organisation a également été contrainte par les consignes sanitaires, ce qui n'a pas empêché des actions de se dérouler sur les territoires.

Combe de Savoie : Présentation du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) au forum Bien vieillir à St Pierre d'Albigny, en partenariat notamment avec le Centre Socio-culturel « La Partageraie ». Participation à l'organisation de la conférence à l'attention des professionnels et des aidants sur la prévention de la maltraitance à l'égard des personnes vulnérables.

Bassin Chambérien : Flyer Droits / Devoirs pour les nouveaux bénéficiaires du RSA entrant dans le dispositif (en lien avec la situation sanitaire).

Maurienne : 3 conférences sociales, 5 actions d'information en PMI. En PAPH, un travail partenarial a été mené à destination des SAAD ou SIAD.

Tarentaise Vanoise : réunions d'information pour les assistantes maternelles, interventions de la PMI auprès de groupes de parents, toutes les communications conséquentes (écrites, réunions...) avec des groupes d'EAJE. Pour le secteur Cohésion sociale, rédaction tous les ans d'une plaquette des services aux habitants.

Objectif opérationnel 1.1.2. Généraliser le "premier accueil social inconditionnel de proximité"

Carte de l'implantation des lieux d'accueils répondant aux critères de la mesure "premier accueil social inconditionnel de proximité sur le territoire savoyard

Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité (PASIP)

Le PASIP a vocation à recevoir toute personne, quels que soient sa demande, sa situation et son statut. Ce premier accueil social assure les fonctions suivantes :

- une écoute bienveillante des personnes ;
- une information sur leurs droits et éventuellement l'ouverture de ceux-ci ;
- une orientation fiable vers un interlocuteur ou un service en adéquation avec les difficultés exposées par la personne.

Le Conseil Départemental, en sa qualité de chef de file des solidarités, est chargé de mettre en place une politique cohérente de l'accueil social inconditionnel de proximité. Il doit à ce titre établir, en concertation avec l'ensemble des partenaires et les personnes concernées, les modalités de coordination entre les différentes institutions et associations assurant un accueil social sur le territoire. Cette mission s'inscrit notamment dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.



La couverture départementale en matière de premier accueil social inconditionnel de proximité est effective à 100%, grâce au maillage territorial de différentes structures :

- Dans les services du Département :
 - o Auprès des 7 Maisons sociales du Département (MSD) et de leurs 33 Centres Sociaux Départementaux (CSD)
 - o Dans les 7 centres locaux d'information et de coordination (CLIC) pour les personnes âgées du Département
- Dans les 14 Maisons de Service Au Public savoyardes (MSAP), et les 13 France Services.

1.1.2.1 ACT - Nombre de personnes accueillies par les structures engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel

Période	Nombre
2020	36 326

14135 personnes ont été accueillies dans les structures engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel du Département.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Simplifier l'accès à l'information pour un meilleur accès aux droits »

Le travail relatif à l'accès aux droits est au cœur du travail social et est l'un des piliers du schéma social et médico-social unique. Les indicateurs présentés ci-dessus permettent de mesurer des actions identifiées visant cet objectif : la multiplication des informations grand public sur le sujet, le déploiement des lieux de premier accueil social inconditionnel de proximité et le nombre d'usagers ayant bénéficié d'une première orientation.

Ces indicateurs quantitatifs ne permettent pas toutefois de rendre compte de l'ensemble de l'action du Pôle Social en matière d'accès aux droits : l'accompagnement renforcé des usagers afin d'éviter les ruptures de parcours ou le non recours par les travailleurs sociaux engagés sur les territoires, la formation régulière des agents sur cette question, le déploiement d'outils informatiques et de plateformes numériques, le renforcement des liens avec les partenaires ou encore – et c'est un point crucial – la simplification des dispositifs, sont autant d'outils pour simplifier l'accès aux droits pour toutes les personnes concernées ayant besoin d'accompagnement sur une durée plus ou moins longue de leur vie.

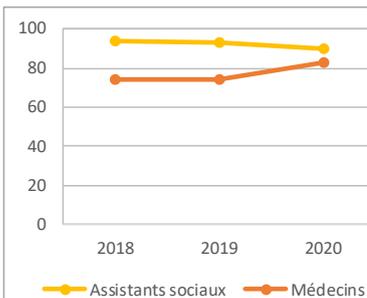
Objectif politique 2. Promouvoir une démarche de développement social dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social unique

Objectif stratégique 2.1. Optimiser le service public rendu aux usagers

Objectif opérationnel 2.1.1. Attirer et fidéliser les professionnels des métiers du social par la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)

2.1.1.1 PERF - Taux de couverture des postes d'assistants sociaux et de médecins travaillant pour le Pôle Social du Département

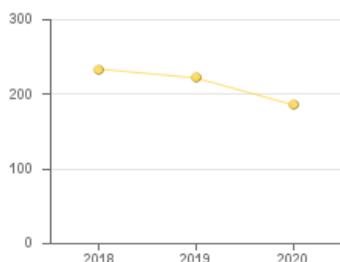
Période	Assistants sociaux	Médecins
2018	94	74
2019	93	74
2020	90	83



Le taux est stable, avec une amélioration du taux de couverture par les médecins, du fait d'une politique de recrutement active.

2.1.1.2 PERF - Nombre d'assistants familiaux employés par le Département

Période	Nombre
2018	234
2019	222
2020	186

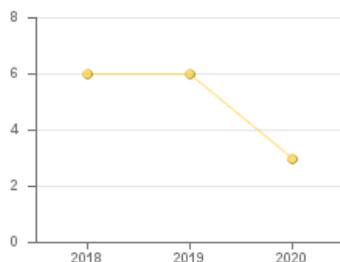


L'année 2020 n'a pas permis de faire face à tous les départs d'assistants familiaux, les réunions d'information ayant dû pour certaines être annulées. Il a donc été difficile de mener les actions de valorisation du métier.

On constate toutefois sur les premiers mois de 2021 une hausse des recrutements, ce qui prouve l'effet bénéfique de la revalorisation salariale votée en 2020.

2.1.1.3 ACT - Nombre d'étudiants accueillis dans le cadre de leurs études (Infirmiers et puéricultrices)

Période	Nombre
2018	6
2019	6
2020	3

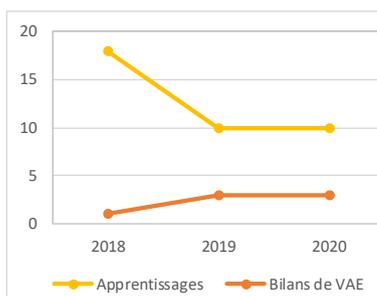


Le chiffre est en baisse en raison d'une année particulière pour l'accueil de stagiaires infirmiers, ces derniers ayant été prioritairement mobilisés dans les services de soins pour faire face à la COVID.

Le Département reste cependant mobilisé pour faire connaître ces métiers.

2.1.1.4 ACT - Nombre d'apprentissages et de bilans de validation des acquis de l'expérience (VAE) réalisés au cours de l'année autour des métiers du travail social

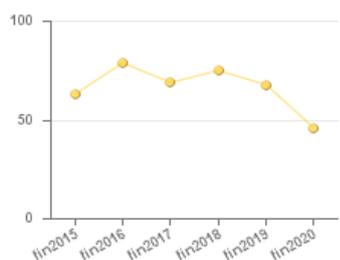
Période	Apprentissages	Bilans de VAE
2018	18	1
2019	10	3
2020	10	3



Le Pôle Social s'implique sur l'accueil des apprentis de façon active et sur des métiers très diversifiés.

2.1.1.4 PERF - Nombre de stagiaires accueillis au cours de l'année par le Pôle social

Période	Nombre
fin2015	63
fin2016	79
fin2017	69
fin2018	75
fin2019	68
fin2020	46



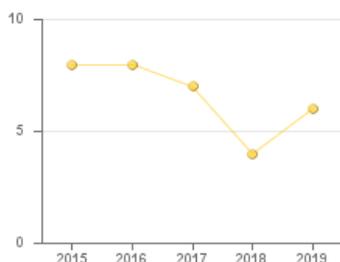
On note une baisse sensible fin 2020, liée notamment aux effets de la crise sanitaire. L'accueil des stagiaires a néanmoins été favorisé et accompagné avec attention, afin de maintenir de bonnes conditions d'accompagnement de la jeunesse, et de la souplesse dans ce contexte.

Objectif opérationnel

2.1.2. Renforcer la coordination de l'action des acteurs sociaux pour un travail en complémentarité utilisant au mieux toutes les ressources du territoire

2.1.2.1 ACT - Nombre de situations étudiées en Commission "Cas complexes"

Période	Nombre
2015	8
2016	8
2017	7
2018	4
2019	6



Ce nombre est stable car il concerne seulement quelques unités pour l'instant. Un travail va être mené au cours des 5 années de mise en place du schéma pour bien identifier les situations concernées et les différentes instances d'accompagnement (réponse accompagnée pour tous à la MDPH, commission cas complexe enfant, commissions adultes vulnérables sur les territoires).

Objectif opérationnel

2.1.3. Renforcer l'interaction des dispositifs sociaux par le développement et la promotion d'actions innovantes par tous les partenaires compétents sur le territoire

Le développement d'actions innovantes fait l'objet d'une fiche action (n°4) dans le cadre du schéma social et médico-social unique. Un recensement est actuellement en cours de réalisation sur les différents territoires savoyards. Un premier groupe de travail pluri-partenarial avec des personnes ressources s'est réuni cette année afin de poser une définition de l'innovation sociale et de traduire ce concept en actions concrètes.

Pour les prochaines années sont prévues la tenue de formations à destination des différents professionnels et la poursuite / mise en œuvre de projets d'innovation sociale répondant aux objectifs ciblés du schéma.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.1.



« Optimiser le service public rendu aux usagers »

De façon générale, l'un des objectifs affichés du schéma social et médico-social unique est l'optimisation du service rendu aux usagers, notamment via une prise en charge davantage coordonnée des personnes, en offrant un parcours cohérent tout au long de la vie.

Cohérent en interne : le schéma unique vise à aller au-delà des dispositifs et au-delà des politiques thématiques. La mise en place des référents de parcours – notion présente tout au long du schéma -, mais aussi la présence de fiches actions communes à plusieurs politiques au sein du schéma, soulignent cette volonté de transversalité. Cela doit permettre un meilleur service rendu aux usagers, et une meilleure coordination dans la prise en charge. La politique RH permet également de se doter des compétences idoines pour atteindre ces objectifs.

Cohérent en externe : le schéma souligne aussi, dès son élaboration, le rôle de chef de filât du Département en matière sociale, et vise à mieux coordonner l'intervention de tous les partenaires en les associant plus étroitement. Il doit également permettre de mieux adapter la réponse à l'utilisateur. Cela s'inscrit notamment via le renforcement des plateformes partenariales sur les territoires.

Enfin, nul doute que la question de l'innovation sociale permettra, une fois traitée, d'apporter des réponses adaptées à l'évolution de la demande sociale.

Objectif politique 2. Promouvoir une démarche de développement social dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social unique

Objectif stratégique 2.2. Placer les usagers au cœur de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales

Objectif opérationnel 2.2.1. Améliorer la participation des usagers à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques

2.2.1.1 ACT - Nombre d'actions phares innovantes sur le vivre-ensemble dans les territoires savoyards

Maisons Sociales du Département	2020
Bassin Chambérien	1
Combe de Savoie	4
Maurienne	8
Tarentaise Vanoise	8

Les indicateurs présentés ci-contre sont parcellaires et ne représentent qu'une partie des actions effectivement mises en œuvre. Ceux-ci seront à compléter l'année prochaine.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social unique, les pilotes de la fiche action 5 relative à cette question du vivre ensemble ont réalisé un état des lieux qualitatif exhaustif sur l'ensemble du département (via les MSD et la direction cohésion sociale), y compris auprès de certains partenaires (services sports et jeunesse du Département, Education Nationale, AADCAES...). Le résultat de cette enquête témoigne de la richesse de l'existant en la matière, via trois prismes : la diversité liée au handicap et à la dépendance, la diversité culturelle et la diversité intergénérationnelle. De nombreux projets se sont tenus à l'instar de la mise en place de groupes de travail, de comités d'éducation,

mais aussi de formations, d'actions de pair-aidance, de projets artistiques et culturels etc...

L'ensemble de ces actions a pour dessein d'ouvrir à la diversité et de faciliter le vivre ensemble.

2.2.1.2 ACT - Nombre de "DuoDay" mis en place sur le territoire savoyard (CD + entreprises ou associations savoyardes)

Période	Nombre
2020	33

Ce dispositif pourra de nouveau être déployé au sein du Département. La crise sanitaire n'a pas été propice à l'accueil de plus de personnes.

Le DuoDay : Un principe simple

Une entreprise, une collectivité ou une association, accueille à l'occasion d'une journée nationale une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire. Au programme de cette journée : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise.

Cette journée représente une opportunité de rencontre pour changer de regard et, ensemble, dépasser nos préjugés sur le handicap.

Cette journée permet la rencontre, la naissance de vocations mais offre aussi des possibilités de collaborations futures, ce qui est une réelle opportunité à saisir, car l'emploi est un des vecteurs de l'inclusion.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.2.

« Placer les usagers au cœur de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales »

La participation des personnes est fortement inscrite dans les politiques sociales et est l'un des piliers du schéma dans son élaboration mais aussi sa mise en œuvre.

Deux axes sont retenus pour cette participation :

1/ le premier concerne la question du développement du pouvoir d'agir (DPA) dans les parcours des personnes elles-mêmes. Cela revient à redonner aux usagers une autonomie dans la prise de décision et la gestion de leur parcours, et de renforcer la reconnaissance de leurs compétences : cela se traduit par la participation des personnes concernées dans les instances qui les concernent. On pense notamment au développement des instances en protection de l'enfance (évaluation familiale, concertation familiale) où la présence des parents est désormais systématiquement requise, de

même que celle des enfants dès que possible. Sur ce point particulier, un travail de formation de quatre journées sur deux ans a été conduit au sein du pôle social, en lien avec les partenaires concernés.

2/ le second axe pose la participation des personnes à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques comme essentielle, voire indispensable. Une telle participation existe déjà via les groupes ressources RSA depuis plusieurs années. Le schéma social et médico-social unique a renforcé cette dimension en associant dès son élaboration les usagers via une Université Sociale où les différents publics concernés ont pu exprimer leurs besoins. Ceux-ci ont été intégrés au schéma. Des usagers participent de la même façon au groupe de travail de mise en œuvre de certaines fiches action du schéma.

Objectif politique

2. Promouvoir une démarche de développement social dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social unique

Objectif stratégique

2. 3. Optimiser la démarche de développement social

Objectif opérationnel

2.3.1. Développer le conventionnement

2.3.1.2 ACT - Nombre de coordinations techniques territoriales Handicap organisées au cours de l'année

Période	Nombre
2020	0

L'année 2020 a été centrée sur la mise en place des conférences sociales « politiques » qui ont été réunies par 6 territoires, celle d'Albertville ayant été annulée pour cause de « reconfinement ».

Les coordinations handicap se sont réunies virtuellement là où elles existent.



2.3.1.3 ACT - Nombre de coordinations techniques territoriales EJF organisées au titre de l'année

Période	Nombre
2020	0

Les coordinations EJF représentent un nouvel objectif. Pour cette raison, une préfiguration est en place sur l'Avant Pays Savoyard, et l'ensemble des coordinations se déploieront au cours de l'année 2021.

Objectif opérationnel

2.3.2. Développer l'innovation dans le cadre des conférences sociales territoriales

Les conférences sociales territoriales se sont tenues fin 2020 avec pour objectifs principaux d'informer sur les missions du Département en matière sociale, mais aussi de réaffirmer les liens avec des partenaires institutionnels et territoriaux. Au cœur de cette démarche, le « développement social » : proposer sur les territoires des actions coconstruites avec les acteurs et la population pour répondre au plus près aux enjeux et besoins locaux.

Ces démarches innovantes vont se pérenniser sur les prochaines années, sous des formats à travailler avec les partenaires et les personnes concernées, l'ambition étant de développer des actions adaptées aux réalités locales.

3. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

Cette partie du rapport d'activité et de performance est nouvelle, il n'y a donc pas d'historique sur les ajustements des politiques publiques.

Il s'agit d'un axe fort de développement de la politique sociale du Département, l'ensemble des perspectives se retrouvant dans les fiches actions transversales du Schéma unique social.



Personnes Agées



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2019/2020

Commissions d'élus : 4^{ème} commission

Directions concernées :

- Pôle social – Direction des personnes âgées, personnes handicapées



SOMMAIRE

SYNTHESE	307
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	308
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	313
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	315
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	323

9,79%



Les lois successives ont fait du Département le chef de file de l'action sociale en faveur des personnes âgées, et la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a réaffirmé les enjeux à venir et la nécessaire transformation du secteur.

Contexte

Face au vieillissement et à l'allongement de la durée de vie, des enjeux essentiels sont à prendre en compte à savoir la prévention et la continuité des parcours pour prévenir les ruptures.

Durant l'année 2019, de nombreuses rencontres partenariales pour l'élaboration du schéma médico-social unique ont permis d'évaluer les actions menées et de construire les orientations à venir.

Les personnes âgées ont été consultées via le Conseil Départemental de la Citoyenneté (CDCA) et de l'Autonomie mais leur parole entendue via les associations et une université sociale : simplification, faciliter d'accès, et fluidité des parcours ont été des mots structurants de ces rencontres.

Cependant le contexte sanitaire a bousculé les priorités et en 2020, la pandémie a renforcé de fait des priorités : lutter contre l'isolement, veille sociale, accès facilité aux droits, réorientation des axes d'animation et soutien aux acteurs.

Enjeux

- Accompagner le parcours de vie des personnes
- Favoriser la qualité de vie à domicile ou au sein des établissements
- Diversifier les modes d'habiter
- Moderniser et soutenir le secteur de l'aide à domicile,
- Développer la prévention de la perte d'autonomie par la mise en place d'actions multiples (activité physique adaptée, lien social, initiation au numérique..)
- Avoir une vigilance pour les plus vulnérables

Principales réalisations

- Élaboration du schéma unique des solidarités regroupant 604 personnes
- 12 676 personnes accompagnées au titre de la prévention de la perte d'autonomie en 2019
- Formation de 7 professionnels pour développer des actions de soutien aux aidants via l'association française des aidants en 2020. Poursuite en 2021
- 2020 : transformation des actions de prévention pour maintenir un lien pendant la pandémie via le numérique
- Lien renforcé avec les acteurs durant les confinements pour recenser les lieux d'appui associatifs ou communaux
- Veille sociale avec l'appel des personnes les plus fragiles
- Distribution de masques, tests anti génériques aux services d'aide à domicile
- Animation gérontologique pour favoriser la gestion de la crise sanitaire
- Soutien financier et participation au versement de la prime COVID par les employeurs
- Déploiement de l'outil numérique Via Trajectoire Grand Age à partir du portail Savoie

L'action territoriale

Journée de la filière gérontologique : vulnérabilité et maltraitance à domicile : plus de 100 professionnels présents.

Journée nationale des aidants le 6 octobre 2020 en distanciel co-élaborée par le CLIC et Accueil Savoie handicap.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2020 :

54,47 M€ (CA 2020)

63,98 ETP

(Equivalents Temps Plein) en moyens annuels dédiés à la politique

5 776 bénéficiaires de l'APA à domicile

3 739 bénéficiaires de l'APA en établissement (résidents savoyards accueillis en EHPAD)

4 944 places d'accueil et d'hébergement dont :

➤ **642** places spécifiques Alzheimer

➤ **49** services d'aide à domicile

22,77 % : taux de la population de plus de 85 ans bénéficiaire de l'APA à domicile (bénéficiaires de + 85 ans au 31/12/2020 sur Population INSEE de +85 ans 2017)

92% de demandes APA à domicile acceptées

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Respecter le choix de vie de chacun, améliorer la qualité de vie et le maintien de l'autonomie pour tous, accompagner les personnes à chaque étape de vie du domicile à l'établissement sont les piliers des politiques en faveur des aînés.

Cela se traduit au quotidien par des équipes médico-sociales spécialisées pour les publics âgés, qui sont présentes dans les 7 maisons sociales du département, pour informer, orienter, ou mettre en œuvre des droits comme l'APA. Des actions de sensibilisation pour favoriser le bien vieillir et retarder la dépendance sont développées en faveur de ces publics. L'environnement de la personne est essentiel dans la qualité du maintien à domicile ; de plus en plus d'actions sont développées en faveur des aidants (répit, formation) et ainsi rompre l'isolement dans lequel ils se trouvent.

Les CLIC ou les filières gérontologiques favorisent par leur animation l'adaptation des pratiques, la complémentarité des interventions et la fluidité des parcours du domicile à l'EHPAD, pour les plus fragiles.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'année 2020 est marquée par l'approbation du nouveau schéma médico-social unique 2021-2024 qui avait permis de mobiliser 604 personnes pour la consultation et l'écriture des grands axes pour le public personnes âgées.

Ces axes sont :

- organiser un parcours personnalisé à chaque étape de la vie
- développer un environnement favorable au maintien à domicile
- soutenir les aidants des personnes en perte d'autonomie soit par l'âge soit par le handicap

D'autres orientations plus transversales complètent l'approche, à savoir :

- développer des actions de prévention et améliorer le repérage des situations de vulnérabilité
- améliorer la participation des usagers
- faciliter l'accès aux droits

Différents travaux ont eu lieu sur l'accès aux droits en particulier, et sur la qualité dans un second temps dont une spécificité liée à la gestion de la crise COVID.

Concernant l'accès aux droits, des travaux ont démarré pour mettre en place la gestion électronique des dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie, première phase indispensable avant l'ouverture d'un téléservice avec consultation.

Le déploiement des demandes d'admissions EHPAD en ligne par le portail « Viatrajectoire » a été finalisée, favorisant la gestion à distance par les aidants.

Pour soutenir le domicile, et simplifier la gestion pour la personne âgée, un tarif unique à 21,50€ a également été mis en place dans 11 services d'aide à domicile, qui a eux seuls représentent 63% des heures. Ainsi si la personne change de service, parmi ceux-ci, sa participation ne changera pas.

Enfin, afin de garantir la qualité d'accueil des résidences autonomie, une évaluation auprès de toutes les structures a été menée pour vérifier la mise en œuvre des prestations dites « minimales » en application de la réglementation.

Pour autant, 2020 restera l'année Covid, dont l'impact a été extrêmement fort pour les publics âgés : inquiétude, états d'anxiété, isolement, sécurité sanitaire, et désorganisation des services entraînant des fragilités sur la continuité de service.

Cette crise sans précédent a permis de montrer la mobilisation inconditionnelle des acteurs par des initiatives nouvelles ou renforcées :

- Partenariat renforcé pour partager les pratiques, mutualiser les protocoles, voire proposer des aménagements (visioconférences régulières au niveau départemental et avec le national), créant des espaces de soutien pour les EHPAD, les SAAD.
- Coordination de proximité avec les CCAS, CIAS, associations pour garantir les besoins essentiels (portage de repas, lutte contre l'isolement, accès aux droits)
- Appui fort des autorités dans les périodes de restrictions notamment par la distribution des masques, puis la mise à disposition de tests antigéniques.
- Agilité des acteurs pour poursuivre le lien social (transformations des actions collectives en animation à distance) grâce au numérique, ou maintenir le lien avec ses proches notamment pour les résidents d'EHPAD (utilisation de tablettes, initiation à l'échange par visio, création d'un Facebook interne...)
- Participation au financement de la prime COVID pour les établissements et services relevant de la compétence du conseil départemental.

FOCUS SUR ...

Schéma unique social

La maison sociale d'Aix les Bains a mené un diagnostic sur les aidants en partenariat avec la MJC et le CIAS Grand Lac, action qui a permis des animations aidants, aidés et aides à domicile dans l'année.

FOCUS SUR ...

Viatrajectoire

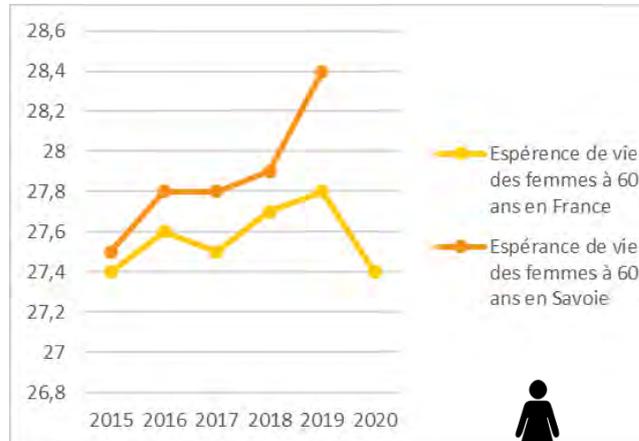
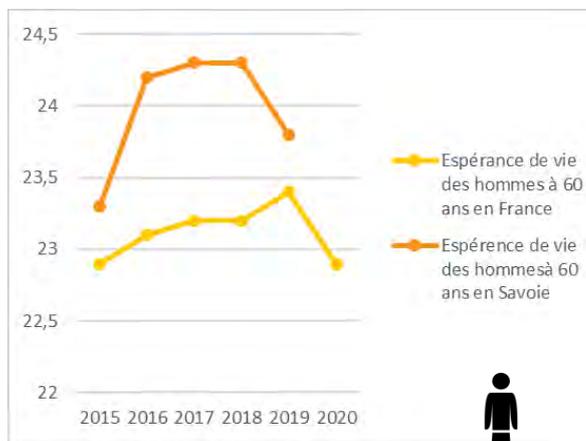
1454 personnes âgées ou aidants ont créé un dossier, soit un flux de 100 à 120 nouveaux dossiers chaque mois depuis septembre 2020. En moyenne un dossier est envoyé dans 4 établissements.

Les professionnels des structures sanitaires (CH, SSR...) et sociales (CLIC ...) ont effectué **1134** demandes dans l'année. Chaque mois, de 50 à 100 dossiers sont envoyés à des établissements.

Si l'année a été éprouvante pour tous, usagers, proches ou professionnels, elle aura été aussi le témoin d'une synergie forte des professionnels savoyards pour rechercher en complémentarité les réponses aux besoins des plus fragiles.

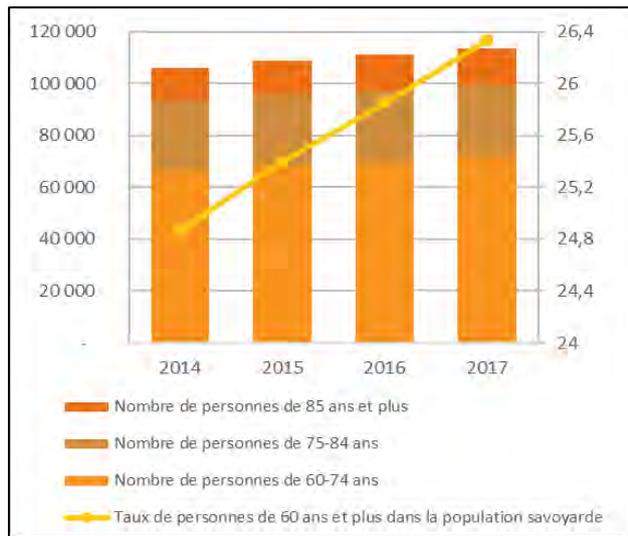
CONT 1- Espérance de vie à 60 ans

Espérance de vie à l'âge x : représente, pour une année donnée, l'âge moyen au décès des individus d'une génération fictive d'âge x qui auraient, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là au même âge. Autrement dit, elle est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.



CONT 2 et 3 - Personnes âgées de plus de 60 ans en Savoie (Insee - RGP)

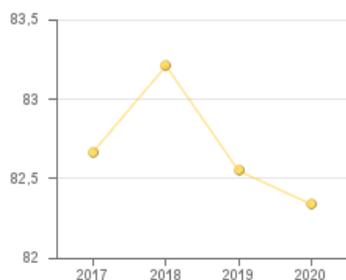
Période	Taux de personnes de 60 ans et + dans la population savoyarde	Nombre de personnes de 60-74 ans	Nombre de personnes de 75-84 ans	Nombre de personnes de 85 ans et plus
2014	24,87	66 436	27 058	12 700
2015	25,40	68 352	27 214	13 189
2016	25,85	70 041	27 391	13 635
2017	26,33	71 958	27 354	14 237



Comme l'ensemble du territoire national, l'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population sont constatés, avec des territoires plus fortement impactés, comme la Maison Sociale d'Aix-les-Bains (Valeurs selon le dernier recensement général de la population de 2017).

CONT 5- Age moyen d'entrée dans l'APA à domicile en Savoie

Période	Nombre
2017	82,67
2018	83,21
2019	82,55
2020	82,34

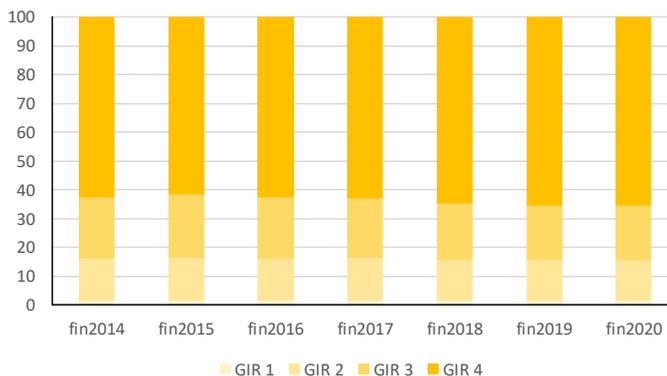


Globalement, la première demande d'APA se situe entre 82 et 83 ans, chiffre relativement stable.

Les actions de prévention ont comme objet de maintenir le plus longtemps possible les capacités fonctionnelles mais aussi la qualité de vie. Cette politique devrait peu à peu faire reculer l'âge d'entrée dans l'APA.

CONT 6- Taux de bénéficiaires de l'APA à domicile ayant des droits ouverts au 31 décembre par GIR (DREES)

Période	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4
fin2014	1,51	14,56	21,19	62,74
fin2015	1,36	14,98	22,1	61,56
fin2016	1,44	14,39	21,31	62,86
fin2017	1,59	14,61	20,9	62,9
fin2018	1,58	13,91	19,72	64,78
fin2019	1,47	14,17	18,86	65,5
fin2020	1,47	14,17	18,86	65,48

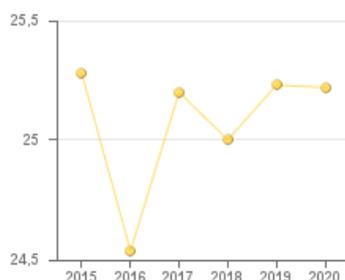


La répartition des bénéficiaires reste stable dans les différents niveaux de dépendance.

CONT 7- Part des bénéficiaires en GIR 1 et GIR 2 à domicile sur la population globale des GIR 1 et 2 bénéficiaires de l'APA (en établissements et à domicile)

* GIR : niveau de perte d'autonomie ; les personnes en GIR1 sont les plus dépendantes.

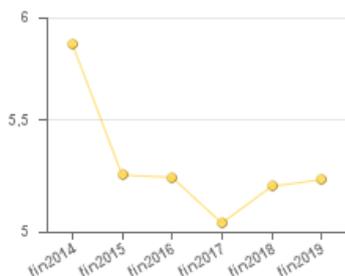
Période	Taux
2015	25,28
2016	24,54
2017	25,2
2018	25
2019	25,23
2020	25,22



Excepté une petite variation en 2016, les publics en grande dépendance vivant à domicile représentent 25% des GIR 1 ou 2, toutes résidences confondues. Le choix premier des personnes est de rester chez elles, mais parfois cela n'est plus possible pour différentes raisons : isolement, environnement inadapté, épuisement de l'aidant, ou encore le besoin d'une prise en charge médicalisée.

CONT 8- Pourcentage de la population de +60 ans bénéficiaire de l'APA à domicile en Savoie

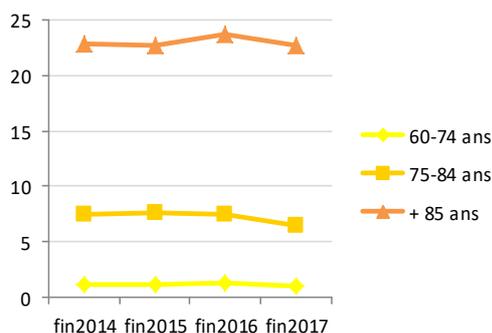
Période	Taux
fin2014	5,87
fin2015	5,25
fin2016	5,24
fin2017	5,04
fin2018	5,2
fin2019	5,23



Cet indicateur, après une baisse en 2017, redevient stable. Les efforts développés pour mettre en œuvre des actions de prévention de la perte d'autonomie contribuent à maintenir cette stabilité.

CONT 9- Taux de bénéficiaires de l'APA à domicile par tranche d'âge ayant un droit ouvert par rapport à la population éligible du même âge

Période	60-74 ans	75-84 ans	+ 85 ans
fin2014	1,14	7,46	22,92
fin2015	1,14	7,59	22,78
fin2016	1,17	7,5	23,75
fin2017	0,99	6,43	22,77

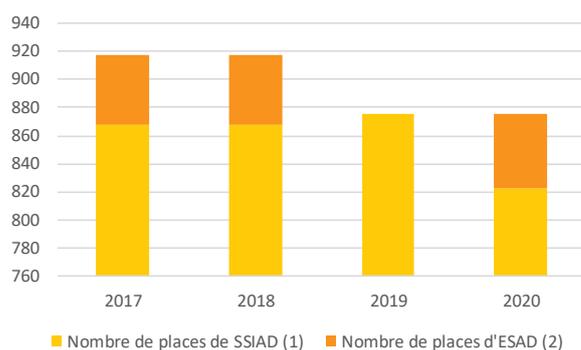


La part des moins de 75 ans est faible et diminue légèrement. La majorité des personnes âgées déposent une demande d'aide autour de 82 ans. Avant cet âge, la demande est souvent liée à un grave problème de santé (AVC, troubles cognitifs...), ou aux conséquences de chutes.

CONT 13- Nombre de places de services médicaux gérés par l'Agence Régionale de Santé

(Données communiquées par l'ARS)

Période	Nombre de places de SSIAD (1)	Nombre de places d'ESAD (2)
2017	868	50
2018	868	50
2019	875	
2020	822	53



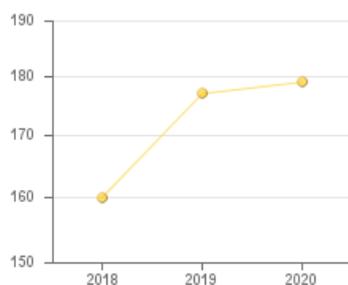
SSIAD : Le chiffre apparaît en baisse, car les publics accompagnés ont été différenciés en 2020. Seules les places pour personnes âgées ont été comptées. S'il y avait cumulé des places personnes âgées ou personnes handicapées, le total serait de 822.

¹SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile sur prescription médicale) : favorise le maintien à domicile

²ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer) : dispense des soins d'accompagnement et de réhabilitation auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et qui contribue par ce biais au maintien à domicile

CONT 14- Nombre de personnes handicapées en EHPAD en Savoie

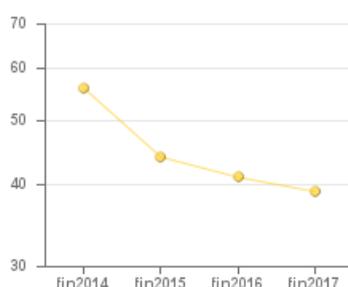
Période	Nombre
2018	160
2019	177
2020	179



Ce nombre est stable car des places ont été ouvertes depuis 3 ans pour des unités personnes vieillissantes dans les établissements du secteur Handicap, mieux adaptés à l'âge et au besoin des personnes.

CONT 15- Rang de la Savoie dans le classement national du taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus au 31/12 (DREES)

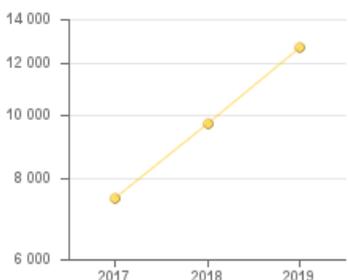
Période	Nombre
fin2014	56
fin2015	44
fin2016	41
fin2017	39



La Savoie reste dans la moyenne régionale. En comparatif, la Savoie compte 116,8 places pour 1000 personnes de plus de 75 ans, quand la Haute-Savoie en a 104,1 et la France 121,8.

CONT 18 - Nombre de personnes concernées par les actions individuelles ou collectives de prévention financées dans le cadre des appels à projets de la Conférence des Financeurs (CDF)

Période	Nombre
2017	7 469
2018	9 700
2019	12 676



Le nombre de bénéficiaires augmente, car les acteurs sont de plus en plus mobilisés et actifs dans ce domaine ; il est cependant lié aux dotations financières attribuées chaque année par la Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie (CNSA)



La « CDF » est la conférence des financeurs de prévention de la perte d'autonomie ; cette assemblée rassemble les acteurs ayant une responsabilité dans ce domaine comme la CARSAT, la MSA, la CPAM, l'ARS, l'ANAH... afin de mieux organiser et coordonner le déploiement d'actions de prévention. L'enjeu est d'améliorer le bien vieillir et retarder l'entrée en dépendance

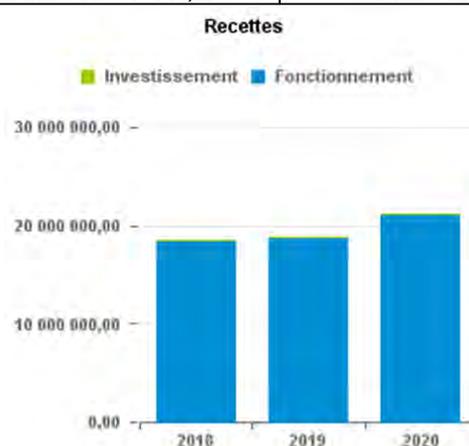
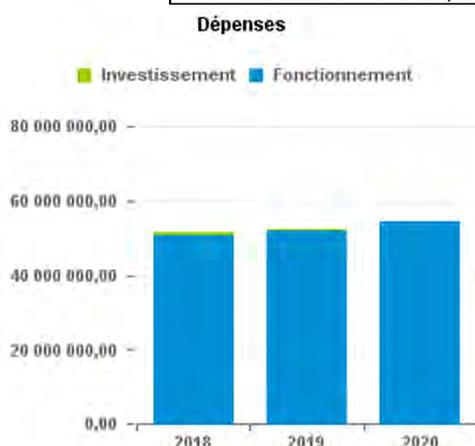
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



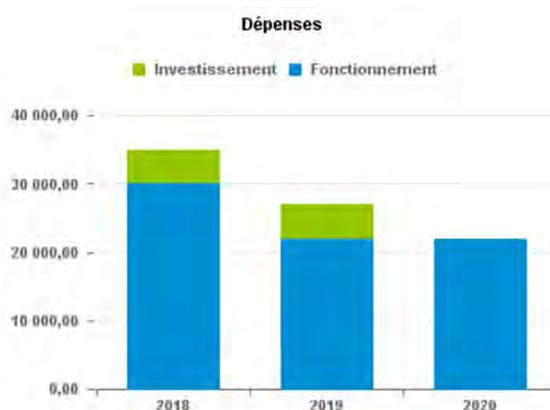
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

Dépenses	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 01 Mars 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique	50 868 447,14	520 200,00	52 066 840,78	448 800,00	54 289 865,34	186 000,00
Dépenses par section :	50 868 447,14	520 200,00	52 066 840,78	448 800,00	54 289 865,34	186 000,00
	total année : 51 388 647,14		total année : 52 515 640,78		total année : 54 475 865,34	

Recettes	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 01 Mars 2021	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique	18 308 508,30	149 070,68	18 714 273,54	135 470,68	21 083 241,61	140 570,58
Dépenses par section :	18 308 508,30	149 070,68	18 714 273,54	135 470,68	21 083 241,61	140 570,58
	total année : 18 457 578,98		total année : 18 849 744,22		total année : 21 223 812,19	



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 08 Février 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DPAPH	30 000,00	5 000,00	22 000,00	5 000,00	22 000,00	0,00
	total année : 35 000		total année : 27 000		total année : 22 000	





👤 Moyens humains par secteurs en 2018-2019-2020 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2018	2019	2020
PERSONNES AGEES		PSD	DGA	NC	0,33	0,39
		PSD	DPA/PH	24,7	28,61	29,19
		PSD	MSD	32,73	35,89	34,40
	Sous-total du secteur			57,43	64,83	63,98
TOTAL tous effectifs pour la politique				57,43	64,83	63,98

Direction Personnes Agées / Personnes Handicapées (DPA/PH)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



L'activité de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) a été contenue par la mise en place de mesures de simplification, qui ont été encore plus importantes pendant les périodes de confinement afin de garantir la continuité des plans d'aide en cours. En revanche, certains domaines comme le paiement sont en attente de simplifications (comme l'effectivité de la télétransmission), obligeant la saisie manuelle des heures réalisées par les services d'aide à domicile ; l'analyse régulière de l'activité SAAD est freinée par un retard sur ces saisies.

Cependant en 2020, le service APA (non dématérialisé) a su poursuivre son activité malgré la crise sanitaire, en priorisant les besoins des usagers (paiement APA, instruction APA), et en révisant les procédures de façon exceptionnelle.

Dans le souci de modernisation des services pour faciliter l'accès aux droits des usagers, et malgré ce contexte sanitaire, les équipes se sont mobilisées pour l'expérimentation du dossier unique « bien vieillir » (Gir 5.6 CARSAT/ MSA et APA) et sur la gestion électronique des documents, palier indispensable avant l'ouverture de téléservices.

Le nombre de postes budgétaires n'a pas augmenté, mais des remplacements expliquent l'augmentation actuelle sur PAPH, signe aussi de nombreuses fragilités médicales parmi les agents de la Direction Départementale (beaucoup d'arrêts de longue durée et de temps partiels pour raisons médicales).

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée	1.1. Améliorer la prévention de la perte d'autonomie liée au grand âge	1.1.1. Développer l'information aux personnes âgées, aux aidants et aux partenaires
		1.1.2. Faciliter l'accès aux droits
		1.1.3. Renforcer la coordination avec la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour développer les actions de prévention
	1.2. Renforcer le bien-vivre à domicile	1.2.1. Consolider l'offre d'accompagnement (et de services) pour le maintien de la vie à domicile en coordination avec les acteurs/partenaires de proximité
		1.2.2. Mieux adapter l'offre de services à domicile aux besoins des personnes âgées
		1.2.3. Développer les actions en faveur des aidants
	1.3. Optimiser l'accueil en établissements	1.3.1. Renforcer la diversification de l'offre territoriale en établissements
		1.3.2. Garantir aux personnes âgées une prise en charge dans les établissements adaptés à leurs besoins
		1.3.3. Renforcer la qualité de la prise en charge des personnes les plus dépendantes
	1.4. Prévenir les ruptures de parcours	1.4.1. Mieux accompagner les personnes âgées en situations complexes par l'amélioration de la coordination des parcours
		1.4.2. Garantir l'accueil des personnes handicapées vieillissantes dans les établissements les plus adaptées à leurs besoins

Objectif politique 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée

Objectif stratégique 1.1. Améliorer la prévention de la perte d'autonomie liée au grand âge

Objectif opérationnel 1.1.1. Développer l'information aux personnes âgées, aux aidants et aux partenaires

1.1.1.1 ACT - Nombre de demandes adressées aux Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologiques (CLIC) par téléphone et en accueil physique

Période	Nombre
2020	1527

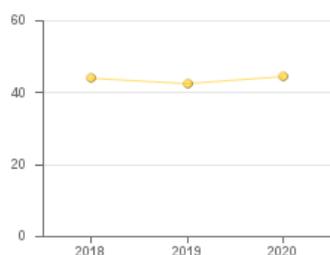
1527 prises de contact avec les CLIC du Département : 54% par des familles – 22 % par des personnes âgées - 20 % par des professionnels - 4% autres
 Les demandes ont concerné : le maintien à domicile : 78% - les établissements pour personnes âgées : 19%
 - le lien social : 3 %

Le CLIC reste la porte d'entrée pour l'information d'autant que chaque territoire est couvert.

Objectif opérationnel 1.1.2. Faciliter l'accès aux droits

1.1.2.1 ACT - Taux annuel de premières demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile au regard du nombre total de demandes d'APA

Période	Taux
2018	44,04
2019	42,54
2020	44,52



FOCUS SUR ...

L'année 2020 et la crise COVID

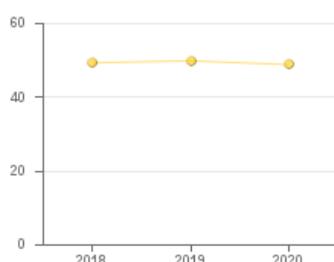
L'année 2020 a été marquée par le contexte sanitaire rendant toutes les démarches administratives plus complexes pour le citoyen. Afin de prendre en compte cet aspect et faciliter l'accès aux droits, des simplifications ont été mises en œuvre et des prolongations automatiques réalisées pour éviter des ruptures de droit.

Une veille globale a été mise en œuvre par le renforcement de l'animation territoriale (cf lettre CLIC) et par un lien avec les personnes en GIR 1 ou 2 pendant le confinement afin de veiller à leur quotidien.



1.1.2.2 ACT - Taux annuel de révisions et de renouvellements d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile au regard du nombre total de demandes d'APA

Période	Taux
2018	49,38
2019	49,91
2020	48,87



Les révisions sont stables mais durant toute l'année 2020, une attention particulière a été portée auprès des publics pour lutter contre l'isolement, garantir leur sécurité, favoriser le lien social, soutenir les leurs aidants dans les moments difficiles liés à la maladie. Des appels systématiques pour les plus fragiles ont eu lieu durant le confinement.

Objectif opérationnel 1.1.3 Renforcer la coordination avec la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour développer les actions de prévention

En 2019, 118 236 personnes ont bénéficié des actions de la Conférences des Financeurs ; l'articulation avec les acteurs se renforce, et les missions de la Conférence des Financeurs s'étendent peu à peu. Depuis un an, la Conférence intervient sur l'animation en EHPAD, et favorise la mise en place de la coordination au titre de l'habitat inclusif.



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Améliorer la prévention de la perte d'autonomie liée au grand âge »

Grâce à une animation permanente de ce dispositif, et à l'implication des partenaires, la conférence des financeurs de SAVOIE est reconnue comme très active depuis la première année d'installation en 2016. Les dotations sont pleinement valorisées. Les acteurs sont mobilisés pour améliorer en continu leur pratique et se former à la prévention de la perte d'autonomie.

Ainsi l'objectif étant de favoriser l'autonomie le plus durablement possible, un travail d'évaluation sur site est fait pour garantir la qualité des animations ; de plus une grille d'évaluation a été construite en partenariat avec l'université pour mesurer les effets des activités proposées : sommeil amélioré, diminution d'un état de stress, diminution des chutes... 2020 sera une année inédite du fait de la COVID, empêchant toute activité collective. Mais la créativité des acteurs a été remarquable pour adapter les actions et maintenir ainsi le lien social, notamment par des activités en distanciel.

FOCUS SUR ...

Une action réorientée en 2020



Passée la période de sidération, les porteurs de projets s'adaptent pour garder le lien. Créativité et nouvelles pratiques sont à l'honneur.

Les ateliers « surprises et inédits » du centre socioculturel d'Aiguebelle se poursuivent en distanciel. Les seniors s'adaptent à merveille et deviennent des pros de « Zoom ». Ces quelques réactions à chaud en sont la preuve « je suis partante pour expérimenter, apprendre toujours plus est ma passion », « je suis partante et je m'en servirai après avec ma famille », « c'est une très bonne idée ». La moyenne est de 6 participants par séance.

Les initiatives de ce type ont fleuri sur tout le département en 2020.

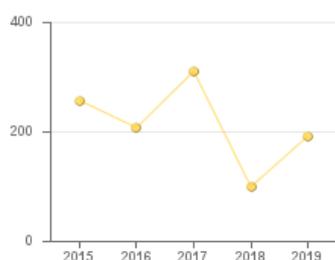
Objectif politique 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée

Objectif stratégique 1.2 Renforcer le bien-vivre à domicile

Objectif opérationnel 1.2.1. Consolider l'offre d'accompagnement (et de services) pour le maintien de la vie à domicile en coordination avec les acteurs/partenaires de proximité

1.2.1.2 ACT - Nombre de visites à domicile de l'ergothérapeute

Période	Nombre
2015	258
2016	208
2017	311
2018	100
2019	193



244 saisines ont été faites en 2020 aboutissant à de nombreuses évaluations, conseils et orientations par téléphone et 35 visites à domicile en 2020.

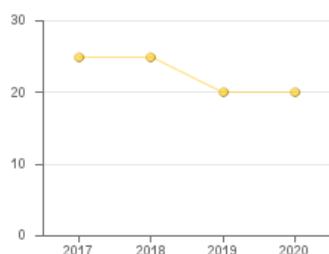
Au-delà du conseil sur les aides techniques, les dossiers complexes sont essentiellement sur l'aménagement du logement, demandé trop tardivement par les personnes et difficile à mettre en œuvre du fait de la complexité des aides.

C'est un enjeu essentiel par rapport au vieillissement de la société à venir et des propositions sont en cours d'étude au niveau national pour faciliter l'accès à ce domaine.

Objectif opérationnel 1.2.2. Mieux adapter l'offre de services à domicile aux besoins des personnes âgées

1.2.2.1 ACT - Nombre de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) habilités à l'aide sociale

Période	Nombre
2017	25
2018	25
2019	20
2020	20



Le secteur a été en difficulté en 2019 du fait du manque d'attractivité des métiers, et fortement perturbé en 2020 par les impacts de la crise sanitaire.

Pour soutenir la reconnaissance des métiers, le département a participé au financement de la prime COVID, et a mis en place le tarif unique pour faciliter l'accès aux SAAD des bénéficiaires de l'APA.



Objectif opérationnel 1.2.3 Développer les actions en faveur des aidants

Les proches aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap sont des piliers essentiels du maintien à domicile. Ce rôle est à soutenir tant les impacts sur la vie professionnelle, familiale et la santé sont importants. Afin de les accompagner, le Département, par l'engagement d'une convention avec la CNSA, développe avec les acteurs des actions d'information, de sensibilisation et de formation des proches aidants sur l'ensemble du territoire savoyard.



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

« Renforcer le bien-vivre à domicile »

Différents domaines ont été mobilisés pour améliorer la qualité de vie des personnes au regard de leur autonomie et accompagnement. On peut citer ainsi le développement des actions de prévention de la perte d'autonomie, les démarches de sensibilisations et de formation pour soutenir les aidants, l'articulation et l'accompagnements des établissements et services tout au long de l'année afin de garantir au final la présence et le soutien nécessaire aux personnes âgées, démarches renforcées durant la crise sanitaire.

Pour favoriser l'accès à l'APA et simplifier les démarches pour les bénéficiaires, un tarif unique de 21, 50€ a été mis en place en octobre pour 3633 personnes âgées, suite à l'engagement de leur SAAD. Enfin le département participe aux travaux nationaux dont les objectifs sont la simplification pour l'usager notamment avec, en 2020, l'expérimentation du dossier « unique bien vieillir ».



Objectif politique 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée

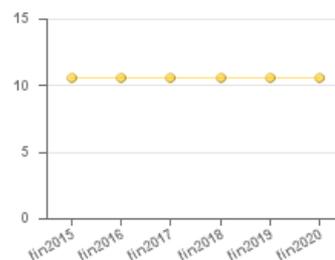
Objectif stratégique 1.3. Optimiser l'accueil en établissements

Objectif opérationnel 1.3.1. Renforcer la diversification de l'offre territoriale en établissements

1.3.1.1 PERF - Taux d'équipement départemental en places en EHPAD, Unités de Soins de Longue Durée (USLD), Accueils de Jour (AJ) et en Hébergements Temporaires (HT), soit le nombre de places disponibles pour 100 individus



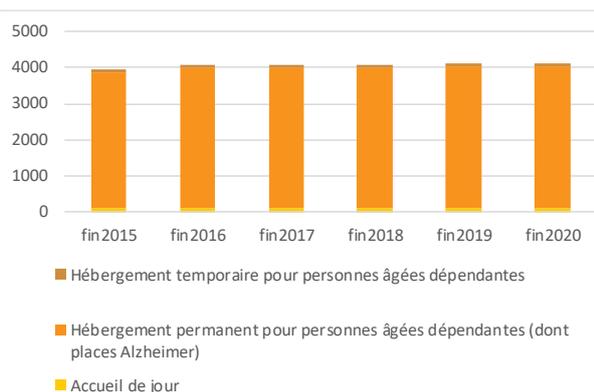
Période	Taux
fin2015	10,6
fin2016	10,6
fin2017	10,6
fin2018	10,6
fin2019	10,6
fin2020	10,6



Le taux d'équipement est stable en lien avec une stabilité du nombre de places d'accueil et d'hébergement pour les personnes âgées.

1.3.1.2 PERF - Nombre de places en accueil de jour, en hébergement permanent pour l'accueil de personnes âgées dépendantes (dont places Alzheimer), et en hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes en Savoie

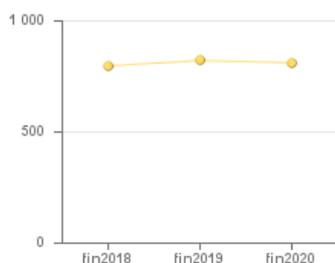
Période	Accueil de jour	Hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes (dont places Alzheimer)	Hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes
fin2015	110	3 751	92
fin2016	110	3 882	96
fin2017	106	3 882	97
fin2018	103	3 882	98
fin2019	101	3 934	97
fin2020	101	3 934	97



Il est noté une stabilité du nombre de places. Dans le cadre du Projet régional de santé adopté par l'ARS, la Savoie n'est pas identifiée comme un territoire prioritaire en termes de création de places, au regard de son taux d'équipement déjà existant. On constate par ailleurs une durée de séjour qui se réduit, car les personnes âgées souhaitent rester le plus longtemps possible à leur domicile et ne rentrent en établissement que très tardivement (plus de 85ans).

1.3.1.3 PERF - Nombre de places en résidence autonomie en Savoie

Période	Nombre
fin2018	798
fin2019	822
fin2020	812



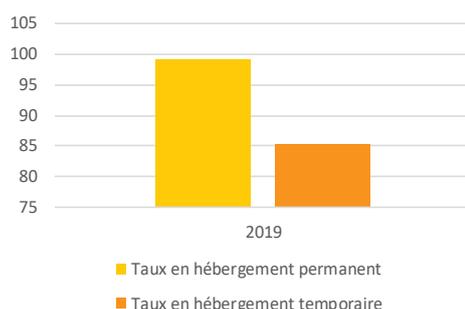
Le nombre de places en résidence autonomie est une offre d'hébergement importante pour la Savoie. En 2020, un travail a été mené avec chaque résidence autonomie pour vérifier la mise en place de prestations dites « minimales » au regard de la réglementation pour ces établissements.

Objectif opérationnel

1.3.2. Garantir aux personnes âgées une prise en charge dans les établissements adaptés à leurs besoins

1.3.2.1 PERF - Taux moyen d'occupation en hébergement temporaire et permanent en EHPAD

Période	Taux en hébergement permanent	Taux en hébergement temporaire
2019	98,99	85,26

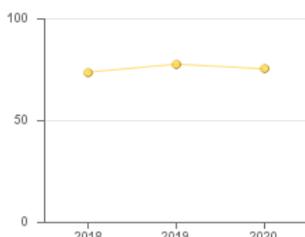


En 2019, les taux d'occupation en hébergement permanent sont élevés. Le taux d'occupation en hébergement temporaire est inférieur et s'explique par des mouvements importants des résidents pour cette offre d'hébergement.

La crise sanitaire a conduit à une chute de ce taux fin 2020 qui se maintient début 2021.

1.3.2.3 PERF - Taux de demandes d'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) acceptées au regard du nombre total de demandes d'ASH déposées

Période	Taux
2018	73,9
2019	77,8
2020	75,5



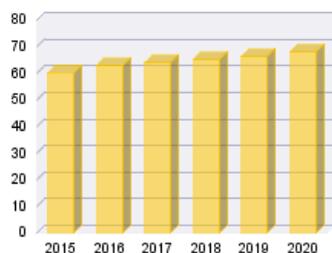
Les demandes et les taux d'accord sont stables au regard des critères d'aide sociale qui n'ont pas bougés. L'obligation alimentaire à savoir la participation financière par les enfants demeure excepté pour les petits enfants pour lesquels le département avait levé cette contrainte il y a 3 ans.

En cas de désaccord familial, le juge aux affaires familiales est saisi pour fixer le montant de la participation aux frais d'hébergement du parent, pour chacun des enfants.

Objectif opérationnel 1.3.3. Renforcer la qualité de la prise en charge des personnes les plus dépendantes

1.3.3.2 PERF - Reste à charge journalier moyen en hébergement médicalisé (EHPAD)

Période	Euros
2015	59,87
2016	62,6
2017	63,57
2018	64,87
2019	66
2020	67,6



Le reste à charge journalier comprend le tarif hébergement + le tarif dépendance GIR 5-6. Ce tarif est en augmentation chaque année en raison de la hausse des charges des EHPAD (exploitation courante, personnel, structure).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.



« Optimiser l'accueil en établissements »

L'offre d'hébergement pour les personnes âgées est multiple avec des accompagnements adaptés aux besoins des personnes : hébergement permanent, temporaire, accueil de jour, unité spécifique pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, résidence autonomie (anciennement logement-foyer), accueil familial. Globalement, le nombre de places est stable, conformément aux orientations nationales et régionales.

L'année 2020 a été marquée pour les établissements personnes âgées, par la gestion de l'épidémie de Covid 19. Un renforcement des liens des EHPAD avec les centres hospitaliers et des partenariats locaux a été mis en place tout au long de cette crise sanitaire.

Les échanges des résidents avec leur famille ont dû être adaptés avec des initiatives différentes par les établissements : Facebook interne entre les résidents et les familles, utilisation renforcée des tablettes numériques ou autres initiatives.

A compter de 2020 également, la conférence des financeurs a été ouverte aux EHPAD et 13 projets ont été soutenus financièrement.

2020 reste cependant une année difficile pour les gestionnaires du fait des difficultés de recrutement accrues par la crise, et de la gestion sanitaire quotidienne.

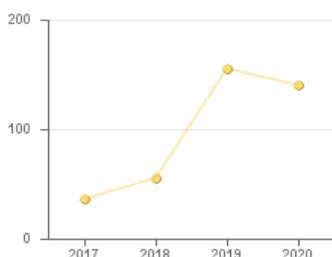
Objectif politique 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée

Objectif stratégique 1.4. Prévenir les ruptures de parcours

Objectif opérationnel 1.4.1. Mieux accompagner les personnes âgées en situations complexes par l'amélioration de la coordination des parcours

1.4.1.1 ACT - Nombre de prises en charge MAIA* au cours de l'année (dossiers en file active)

Période	Nombre
2017	37
2018	56
2019	156
2020	141



En 2020 les MAIA ont maintenu leur activité d'accompagnement en prenant en compte la crise sanitaire. Le nombre de demandes d'entrée en gestion de cas reste proche du niveau de 2019. Un partage sur les problématiques rencontrées dans les accompagnements par les 2 MAIA permet de visualiser les problématiques communes et celles qui sont plus rurales ou urbaines.

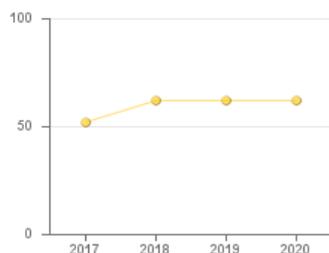
* Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer

Objectif opérationnel

1.4.2. Garantir l'accueil des personnes handicapées vieillissantes dans les établissements les plus adaptées à leurs besoins

1.4.2.1 ACT - Nombre de places dédiées aux personnes handicapées vieillissantes en structures médico-sociales pour personnes handicapées

Période	Nombre
2017	52
2018	62
2019	62
2020	62



On constate une certaine stabilité liée à l'ouverture parallèle de places spécialisées en établissement pour personnes handicapées, dont le souhait est de demeurer le plus longtemps possible dans leur environnement connu et maîtrisé.

L'âge élevé des résidents d'EHPAD est aussi un frein car les personnes handicapées arrivent bien plus jeunes, malgré un vieillissement précoce, et leurs attentes ne sont pas les mêmes sur la vie quotidienne.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.



« Prévenir les ruptures de parcours »

En 2020, la prévention des ruptures de parcours a pris sens par la mobilisation générale des acteurs pour répondre aux situations d'urgence liées à la crise. Cela se concrétise par des coordinations plus nombreuses, par la mise en œuvre de dérogations, ou simplifications pour l'accès aux droits.

La solidarité territoriale a été visible sur chacun des territoires, avec la recherche de solutions adaptées et partagées en fonction des ressources locales. Les liens de confiance construits au quotidien au travers des coordinations et animations territoriales, intégrant tant les établissements et services que les collectivités et associations ont été des facilitateurs pour engager une dynamique réactive face aux enjeux de la pandémie...

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
				25%	50%	75%	100%
1. 2. Renforcer le bien-vivre à domicile	Tendre vers un tarif de référence pour l'aide à domicile et engager des modulations positives (dotation supplémentaire suivant les missions d'intérêt général).	2019-2020-2021	400 000€ en année pleine	😊			

Le tarif de référence départemental (ou tarif unique pour l'utilisateur) a été mis en place au 1^{er} octobre 2020 au lieu du 1^{er} juillet, retard lié à la crise sanitaire. La poursuite de son déploiement est conditionnée par l'engagement de la CNSA, suspendu à ce jour en raison des retards pris.

Ce tarif représente néanmoins une vraie simplification pour l'utilisateur et le déploiement concerne 63% des heures prestataires en Savoie ce qui est très important.



Personnes handicapées



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2019/2020

Commissions d'élus : 4^{ième} commission

Directions concernées :

- Pôle social – Direction des personnes âgées, personnes handicapées



SOMMAIRE

SYNTHESE	327
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	328
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	32930
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs.....	332
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	341

11%



Le Département est présent au quotidien auprès des personnes en situation de handicap par ses services territoriaux et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Dans un souci d'amélioration continue et d'ajustements des politiques aux choix de vie des personnes, le Département a finalisé les travaux de renouvellement du schéma médico-social départemental dans une approche coopérative et partenariale : mobilisation des instances consultatives et des acteurs locaux, écoute des personnes concernées. Ce dynamisme s'est traduit par une approche globale pour développer une qualité de vie pour tous, respectueuse du projet de vie individualisé et favorisant l'inclusion en milieu ordinaire.

Contexte

Dans le cadre de l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes et dans le prolongement de l'ouverture du Foyer du col du frêne pour adultes en situation de handicap vieillissants, le conseil départemental a poursuivi son action dans l'accompagnement des structures pour assurer une continuité de prise en charge devenant plus médicalisée en lien étroit avec l'ARS.

L'année 2020 restera néanmoins marquée par la situation sanitaire. Pour assurer la continuité des services, le lien avec les familles, la gestion de situations d'urgence, les différents acteurs se sont fortement mobilisés. Cet élan et l'agilité de chacun a favorisé la complémentarité le soutien mutuel, et la mise en place de nouvelles pratiques comme l'accompagnement à domicile mis en place en substitution de l'établissement quand ce dernier était fermé.

Principales réalisations

- Aboutissement du schéma médico-social unique 2020-2024 / 604 participations
- Créations de bulles artistiques pour favoriser la sensibilisation des publics sur le handicap
- Veille sociale renforcée en 2020 des personnes les plus fragiles durant le confinement
- Mobilisation des professionnels pour garantir la continuité des droits malgré les confinements
- Transformation de 12 places de foyer de vie en places de foyer d'accueil médicalisé pour s'adapter au vieillissement des personnes en situation de handicap :
 - 6 places au foyer du col du frêne à st pierre d'Albigny géré par ACIS FRANCE,
 - 6 places au foyer de l'APEI de CHAMBERY

Chiffres et indicateurs clés

Moyens :

61,19 M€ (CA 2020)

30,83 ETP (*Equivalents temps plein*) : moyens annuels dédiés à la politique

1 085 places d'hébergement permanent, dont : **321** en services d'accompagnement

136 places de solution de répit (*temporaire et accueil de jour*)

29246 décisions MDPH (2019) dont : **1895** décisions PCH

212 personnes en situation de handicap accueillies en EHPAD et en USLD (2019)

80,89% : taux d'occupation des places permanentes en ESSMS

(*Établissements et services sociaux et médico-sociaux*)

Enjeux

- Améliorer et coordonner l'offre d'accompagnement à domicile.
- Soutenir les aidants.
- Améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes.
- Développer les coordinations entre acteurs des secteurs sanitaire et du médico-social.
- Soutenir la diversification de l'offre.
- Favoriser la formation, l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.
- Accompagner les enfants dans leur parcours et soutenir l'inclusion en milieu ordinaire

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

La politique départementale en faveur des personnes en situation de handicap va se poursuivre en développant les orientations du schéma médico-social unique 2020 -2024 notamment renforcer le repérage, les diagnostics précoces, l'accompagnement parental mais aussi garantir la fluidité des parcours de l'enfance à l'avancée en âge ; sans oublier la nécessaire attention portée aux aidants. Dans ces travaux, la participation des personnes concernées sera sollicitée pour être au plus près des attentes.

Ces axes sont en cohérence et en complémentarité avec les politiques nationales mettant en perspective une société plus inclusive pour tous, dans un environnement de proximité adapté. Une mobilisation plus grande de toutes les ressources locales sera ainsi recherchée, via l'animation territoriale, la réponse accompagnée pour tous et maintenant la communauté 360°

En parallèle la transformation de l'offre va se poursuivre, la diversification des modes d'habiter également, et enfin l'amélioration de l'accès aux droits qui pourra prendre des formes multiples (téléservices, informations, permanences territoriales).

L'action territoriale :

- Quelques actions phare en 2019-2020 :
- ❖ Mise en œuvre d'une mesure de satisfaction des usagers
 - ❖ Colloque RAPT « Tous impliqués, tous concernés ! »
 - ❖ Œuvres artistiques pour sensibiliser le public sur le handicap
 - ❖ Journée en faveur des aidants le 6 octobre co-portée par accueil Savoie handicap et le CLIC du bassin chambérien

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Présentation du contexte :

La politique en faveur des personnes en situations de handicap évolue pour toujours mieux répondre aux attentes des personnes et aux besoins identifiés. Ainsi les pratiques se transforment pour :

- apporter des réponses au plus près des besoins,
- mettre en œuvre une société plus inclusive,
- prévenir la rupture des parcours,
- assurer le soutien aux situations les plus complexes
- et poursuivre les démarches de simplifications des droits

Ces perspectives se traduisent par des actions concrètes autour de l'animation territoriale, de l'accès aux droits et de l'accompagnement.

En 2020 l'animation territoriale s'est renforcée et adaptée au contexte sanitaire : visioconférence entre le centre hospitalier Métropole Savoie et tous les acteurs pour une meilleure appropriation des protocoles sanitaires et un partage des bonnes pratiques ; concertations de proximité avec les SAAD pour répondre aux besoins, partage régulier sur la continuité de service avec la recherche de renforts RH.

Cependant, des projets autres se sont poursuivis ou été mis en œuvre comme la sensibilisation sur le handicap par la collaboration de quelques personnes concernées avec 4 artistes et la création de bulles artistiques, étape intermédiaire à un projet collectif ambitieux mais mis en veille par l'impossibilité de se réunir.



S'agissant de l'accès aux droits, il y a eu en 2019/2020 une poursuite du déploiement du système d'information harmonisé des MDPH s'est poursuivi pour plus d'équité (mis en œuvre sur 4 ans), une application des droits sans limitation de durée, ainsi que la mesure par la satisfaction des usagers sur le processus d'amélioration continue. Durant la période de crise sanitaire, la vigilance des professionnels s'est portée spécifiquement sur le risque de rupture de parcours.

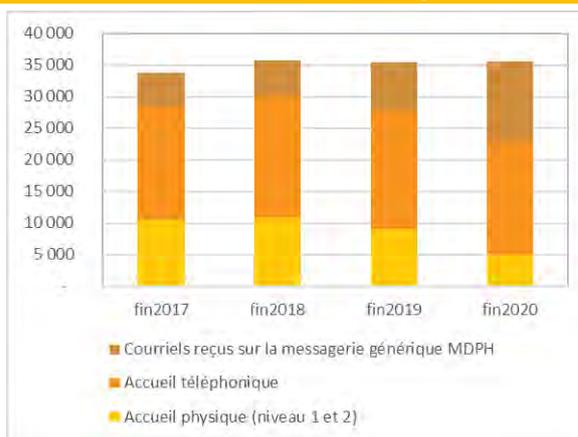
S'agissant de l'accompagnement, l'année 2020 a été dense, innovante, et intense. Plusieurs phases se sont déroulées avec une veille téléphonique durant le premier confinement, une attention partagée sur les situations d'isolement, et la mobilisation de solutions parfois alternatives pour répondre à des situations de crise.

Les adaptations de l'offre se sont poursuivies notamment pour répondre au vieillissement des personnes en situation de handicap.

Et enfin, une nouvelle approche de coopération nommée communauté 360°, avec des financements dédiés via l'ARS, a pu se concrétiser entre des acteurs Accueil Savoie Handicap et APEI de Chambéry- agissant au nom de tous les partenaires du secteur, en lien avec la MDPH. Cela se concrétise par un numéro de téléphone national (0800 360 360) et par une volonté de mobilisations des ressources spécialisées ou de droit commun pour mieux répondre aux aidants, aux personnes ayant des difficultés d'accès aux soins, et aux situations complexes. Cette approche est en attente d'un cahier des charges national pour situer cette nouvelle offre dans le panorama actuel (réponse accompagnée pour tous, coordinations territoriales...).

CONT 1- Type et nombre d'accueils effectués par la MDPH

Période	Accueil physique (niveau 1 et 2)	Accueil téléphonique	Courriels reçus sur la messagerie générique MDPH
fin2017	10 647	17 873	5 319
fin2018	10 880	19 055	5 852
fin2019	9 059	18 982	7 422
fin2020	5 190	17 654	12 673



Le nombre d'accueils physiques à la MDPH est en baisse significative du fait de la crise sanitaire laissant, de fait, une part importante à l'augmentation des courriels.

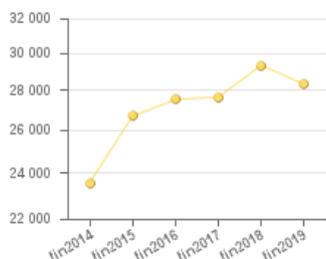
Le nombre de courriels traités par l'accueil a augmenté de + 26.82% entre 2017 et 2018 et de + 72.74 % entre 2019 et 2020.

Le public se saisit de plus en plus des nouvelles technologies, nécessitant pour la MDPH de revoir les modalités d'organisation du suivi et du traitement des courriels.

L'accueil téléphonique est conséquent. La difficulté pour joindre la MDPH reste réelle malgré la présence d'un agent dédié à chacune des fonctions d'accueil physique, téléphonique ou par messagerie.

CONT 2- Nombre de demandes déposées à la MDPH

Période	Nombre
fin2014	23 572
fin2015	26 690
fin2016	27 529
fin2017	27 670
fin2018	29 352
fin2019	28 326



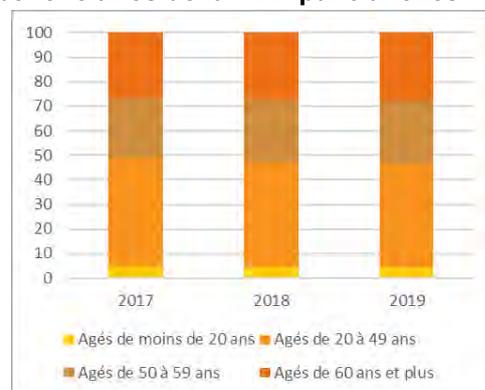
Après une année « record » en 2018, le nombre de demandes et avis déposés auprès de la MDPH est en baisse de - 3.49 %.

Cette baisse est néanmoins à relativiser étant donné que dans le système d'information harmonisé des MDPH déployé début novembre 2019, plusieurs demandes font désormais l'objet d'un seul enregistrement (ex : enregistrement d'une demande de parcours de scolarisation alors que jusqu'à présent pouvaient être enregistrées : une demande d'aide humaine, une demande d'ULIS, une demande de matériel pédagogique adapté...)

CONT 3- Part des bénéficiaires de la PCH à domicile sur l'ensemble des bénéficiaires de la PCH par tranches d'âge

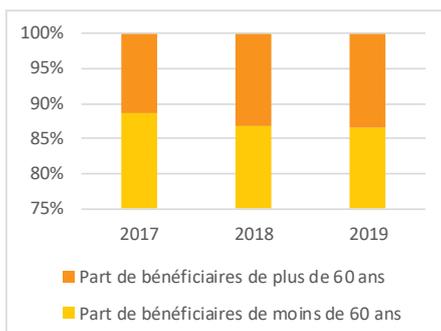
Période	Agés de moins de 20 ans	Agés de 20 à 49 ans	Agés de 50 à 59 ans	Agés de 60 ans et plus
2017	4,8	43,7	25,05	26,45
2018	4,4	42,84	25,33	27,43
2019	4,33	42,25	25,7	27,72

Il y a peu de bénéficiaires de moins de 20 ans car les parents font le choix de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) versée par la CAF avec les allocations familiales. C'est une prestation plus souple et donc plus facile à gérer pour les familles.



CONT 4- Part des bénéficiaires de la PCH en établissement âgés par tranche d'âge sur l'ensemble des bénéficiaires de la PCH en établissement

Période	Part de bénéficiaires de moins de 60 ans	Part de bénéficiaires de plus de 60 ans
2017	88,72	11,28
2018	86,82	13,18
2019	86,56	13,44



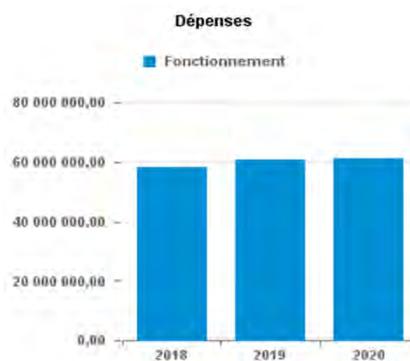
L'espérance de vie des personnes en situation de handicap augmente, entraînant de fait un vieillissement progressif des personnes accueillies en établissement et un alourdissant de leur prise en charge comme c'est également le cas à domicile.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

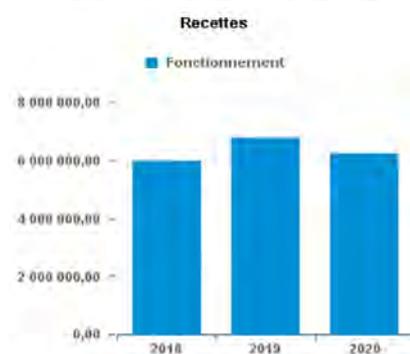


Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

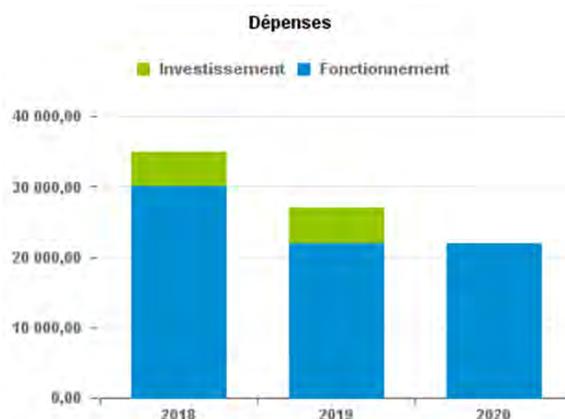
Dépenses	CA 2018	CA 2019	CA 2020 données au : 05 Mars 2021
	Par politique	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement
	58 411 071,86	60 536 716,82	61 194 035,36
total année	58 411 071,86	60 536 716,82	61 194 035,36



Recettes	CA 2018	CA 2019	CA 2020 données au : 05 Mars 2021
	Par politique	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement
	5 976 159,34	6 778 189,62	6 232 505,71
total année	5 976 159,34	6 778 189,62	6 232 505,71



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 05 mars 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DPAPH	30 000,00	5 000,00	22 000,00	5 000,00	22 000,00	0,00
	total année : 35 000		total année : 27 000		total année : 22 000	





👤 Moyens humains par secteurs en 2018-2019-2020 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2018	2019	2020
PERSONNES HANDICAPEES		PSD	DGA	NC	0,33	0,39
		PSD	DPA/PH	14,2	14,14	12,79
		PSD	SG	2,3	3,03	2,68
		PSD	MSD	14,42	15,57	14,97
Sous-total du secteur				30,92	33,07	30,83
TOTAL tous effectifs pour la politique				30,92	33,07	30,83

Direction Personnes Agées / Personnes Handicapées (DPA/PH)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



La complexité des demandes de handicap nécessite beaucoup d'expertise, mais aussi un ajustement permanent des plans d'aide. Les simplifications sont recherchées mais limitées par des réglementations complexes. La partie « paiement et contrôle » reste à renforcer.

Différents arrêts maladie ou changement de poste ont eu lieu en 2020 créant une fragilité sur la continuité de service. 1,5 ETP sur les 12,79 sont des postes non permanents.

Sur l'aspect de l'informatique, le déploiement du Système d'information harmonisé pour la PCH a été retardé en 2020 du fait de l'éditeur puis de l'absence de ressources humaines pour le faire. La PCH reste une prestation très complexe qui nécessite une appropriation et une montée en compétence longues, ne permettant pas l'intégration dans les équipes d'un CDD ponctuel pour compenser des absences.

Secrétariat général du Pôle Social (SG)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



La politique d'inclusion des élèves en milieu ordinaire et notre volonté de répondre au plus près aux besoins des familles impactent de façon sensible les budgets et la charge de l'équipe. Nous devons ainsi gérer une hausse continue du nombre des circuits et d'élèves pris en charge, des sollicitations des familles, des transporteurs et des multiples intervenants autour des situations. Un travail important sur l'informatisation a été réalisé, mais il ne compense pas cette hausse.

Un travail de fond sur la charte des transports doit être réalisé, en lien avec les partenaires, les autorités organisatrices de transport, les familles et les transporteurs. Dans ce cadre les différentes solutions seront revisitées, dont les modalités d'indemnisation et de contrôle. Parallèlement, nous travaillons avec la MDPH et l'éducation nationale pour trouver les meilleures solutions.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée	1.1. Renforcer l'accompagnement précoce du handicap	1.1.1. Renforcer la précocité des diagnostics de handicaps pour les enfants 0-6 ans
		1.1.2. Renforcer l'accompagnement parental et aux aidants
		1.1.3. Garantir l'accès à l'information et aux droits
		1.1.4. Renforcer la coopération entre acteurs
	1.2. Renforcer le bien-vivre à domicile	1.2.1. Adapter l'offre d'accueil en favorisant l'inclusion en milieu ordinaire
		1.2.2. Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des élèves et étudiants en situation de handicap
	1.3. Mieux adapter l'accueil en établissement aux différents besoins des personnes handicapées	1.3.1. Renforcer la diversification de l'offre territoriale en établissements pour répondre à l'individualisation des parcours des personnes handicapées
		1.3.2. Garantir aux personnes handicapées une prise en charge dans les établissements adaptée à leurs besoins et éviter les ruptures de parcours
		1.3.3. Renforcer la qualité de prise en charge

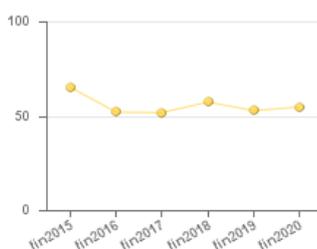
Objectif politique 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée

Objectif stratégique 1.1. Renforcer l'accompagnement précoce du handicap

Objectif opérationnel 1.1.1. Renforcer la précocité des diagnostics de handicaps pour les enfants 0-6 ans

1.1.1.1 PERF - Taux d'enfants de moins de 6 ans suivis en consultations infantiles (pédiatriques et/ou actes de puériculture en Savoie) au cours desquelles un handicap pourrait être dépisté

Période	Taux
fin2015	65,5
fin2016	52,3
fin2017	52,02
fin2018	57,6
fin2019	53,05
fin2020	54,97



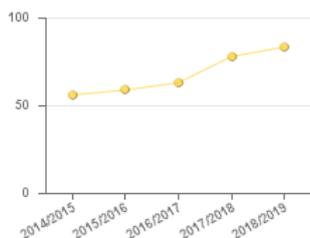
Face à la crise sanitaire, les professionnels de PMI ont dû réorganiser leurs activités afin de continuer à répondre à leurs missions.

Certaines consultations infantiles ont été maintenues dans les lieux permettant le respect des mesures sanitaires, avec une priorisation des RDV de vaccinations obligatoires et des suivis de nouveaux nés en lien avec les maternités.

De ce fait, le nombre d'enfants suivis lors de ces temps proposés par la PMI a diminué. Les consultations médicales et les permanences de puériculture ont repris leurs rythmes, permettant ainsi de poursuivre les examens médicaux et les dépistages.

1.1.1.3. PERF - Taux de couverture des bilans de santé des 3/4 ans par année scolaire

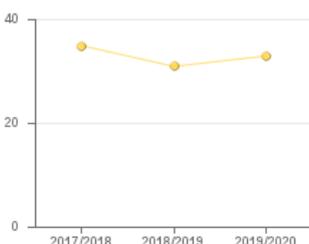
Période	Taux
2014/2015	56,25
2015/2016	59,02
2016/2017	63,23
2017/2018	78,1
2018/2019	83,6



Ces bilans, réalisés au sein des établissements scolaires, sont une plus-value au dispositif de dépistage précoce. Suite au confinement et à la fermeture des écoles maternelles en mars, les bilans de santé n'ont pu être réalisés comme initialement prévu en début d'année scolaire. Un lien a été établi avec les enseignants et certains enfants ont pu bénéficier de RDV lors des consultations médicales. Une attention particulière sera apportée afin que ces enfants bénéficient d'au moins un bilan (PMI ou santé scolaire).

1.1.1.4 PERF - Taux d'enfants orientés vers un spécialiste suite au bilan de santé

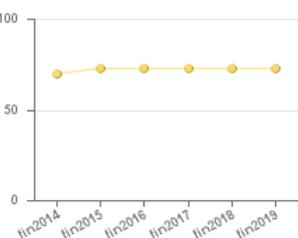
Période	Visiteurs
2017/2018	35
2018/2019	31
2019/2020	33



Malgré le faible taux d'enfants vus lors des bilans cette année, les actions de dépistage démontrent leur efficacité et permettent l'orientation précoce vers un spécialiste.

1.1.1.5. PERF - Nombre de places en Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Savoie (CAMSP)

Période	Nombre
fin2014	70
fin2015	73
fin2016	73
fin2017	73
fin2018	73
fin2019	73



Le nombre est stable car il n'y a pas de créations de places prévues au niveau régional par l'agence régionale de santé.

Objectif opérationnel

1.1.2. Renforcer l'accompagnement parental et aux aidants

L'accompagnement parental se développe au plus près des lieux de vie par les équipes de PMI, ou PAPH ; lorsque la situation est particulièrement complexe et sans solution adaptée aux besoins de l'enfant ou de l'adulte, un plan d'accompagnement global peut être mis en œuvre par la MDPH afin de mobiliser autrement les ressources existantes.

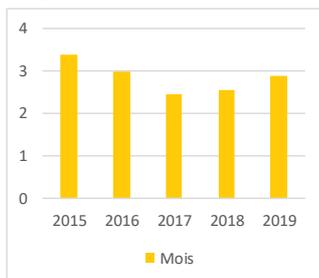
Consolider les parcours nécessite aussi la prise en compte des aidants car leur accompagnement est de plus en plus développé au travers de différentes actions, comme la sensibilisation sur le rôle d'aidant, la juste place, le risque d'épuisement, et la mise en place de formations. Ces axes sont portés par des associations directement (ex : UNAFAM, l'AP, ASH...) ou par les services du conseil départemental (journée des aidants, formation des professionnels).

Objectif opérationnel

1.1.3. Garantir l'accès à l'information et aux droits

1.1.3.1 PERF - Délais moyens de traitement des dossiers MDPH secteurs enfants et adultes

Période	Mois
2015	3,4
2016	3
2017	2,45
2018	2,57
2019	2,9



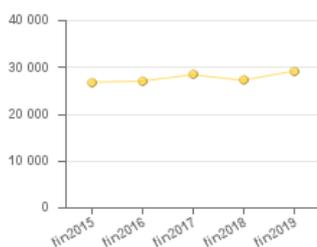
Le délai moyen de traitement des demandes enregistre une hausse en 2019 tout en restant dans un délai moyen inférieur au délai légal.

Ce délai moyen cache une hétérogénéité des délais de réponse.

Le délai moyen relatif au traitement des dossiers PCH, prestation qui comporte plusieurs aides mobilisables (aide humaine, technique, charges spécifiques, aide animalière...) dépasse 4 mois.

1.1.3.3 PERF - Nombre de décisions prises par la MDPH

Période	Nombre
fin2015	26 865
fin2016	27 082
fin2017	28 442
fin2018	27 248
fin2019	29 246



L'activité décisionnelle a été très intense en 2019 et notamment dans les mois qui ont précédé la bascule en SI harmonisé afin de pallier les éventuelles difficultés dans la mise en production de ce nouveau système et le temps nécessaire à son appropriation par les agents.

Sur 2020, l'étude des droits a été poursuivie malgré les confinements et la situation sanitaire ; des simplifications ont été mises en œuvre pour garantir l'ouverture ou maintien des droits et prévenir des ruptures.

Objectif opérationnel

1.1.4 Renforcer la coopération entre acteurs

2020 a été caractérisée par la gestion quotidienne du contexte sanitaire, qui a mobilisé l'ensemble des acteurs pour adapter les réponses et garantir les accompagnements que ce soit en établissement ou au domicile. Des réunions par visioconférences ont eu lieu régulièrement pour ajuster les pratiques, partager les protocoles, rechercher des solutions ensemble.

Cette coopération a été ainsi continue ; elle démontre un partenariat actif et de qualité en Savoie.

En exemple, il y a eu des soutiens en ressources humaines pour garantir la continuité dans certains Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), touchés par la COVID, des protocoles partagés, des séances de travail pour construire de nouvelles réponses (exemple : visite à domicile à la place des accueils en journée).

Malgré ce contexte prioritaire, les acteurs du handicap ont répondu à un appel à projet de l'ARS pour monter une communauté 360°, finalement déployée en novembre 2020 à partir de 2 associations gestionnaires (Accueil Savoie Handicap et APEI Chambéry, en lien avec la MDPH).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Renforcer l'accompagnement précoce du handicap »

Les actions de dépistage réalisées par les professionnels de PMI permettent de repérer des anomalies de développement ou des troubles sensoriels, et l'orientation vers un spécialiste une prise en charge précoce. Parallèlement à ces repérages, des initiatives sont menées conjointement avec la CAF et l'Etat afin de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans des structures de droit commun tels les établissements d'accueil de jeunes enfants, avec notamment un accompagnement des professionnels de ces structures et des familles.

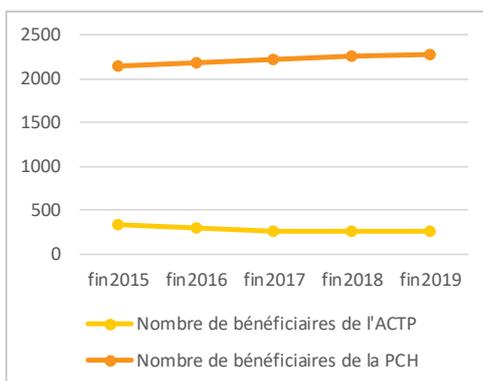
Objectif politique 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée

Objectif stratégique 1.2. Renforcer le bien-vivre à domicile

Objectif opérationnel 1.2.1. Adapter l'offre d'accueil en favorisant l'inclusion en milieu ordinaire

1.2.1.1 ACT - Nombre de bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH en Savoie

Période	Nombre de bénéficiaires de l'ACTP	Nombre de bénéficiaires de la PCH
fin2015	323	2137
fin2016	301	2177
fin2017	263	2215
fin2018	255	2250
fin2019	249	2284



ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

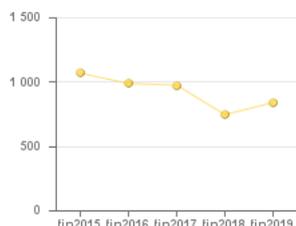
PCH : Prestation de Compensation du Handicap

AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

L'ACTP (*allocation compensatrice tierce personne*) a été remplacée par la PCH (*Prestation de Compensation du Handicap*) depuis la loi de 2005. Aussi c'est une prestation qui disparaîtra petit à petit. Par contre l'évolution vers une société plus inclusive renforce peu à peu les accompagnements de proximité dont la PCH, prestation souple et plurielle facilitant une réponse individualisée.

1.2.1.2 ACT - Nombre de décisions d'accord de Prestations de Compensation du Handicap (PCH)

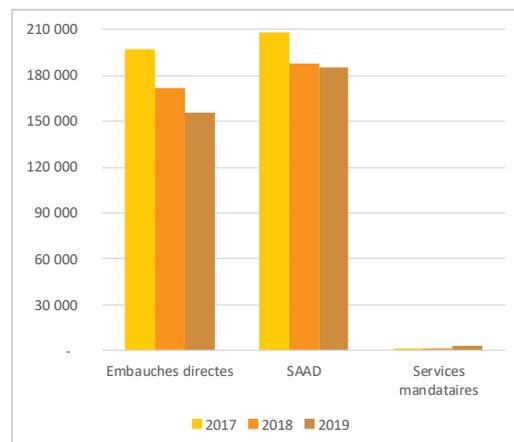
Période	Nombre
fin2015	1 070
fin2016	991
fin2017	977
fin2018	748
fin2019	843



Après une année en baisse, le nombre de demandes augmente à nouveau en 2019 et difficile à ce jour de voir l'impact en 2020 du confinement malgré les simplifications mises en œuvre. Les chiffres ne sont pas connus mais une attention particulière a été activée durant le confinement avec un contact des bénéficiaires les plus fragiles pour lutter contre l'isolement et veiller à leur accompagnement au quotidien. Au titre de la PCH, le service ergothérapie de la MDPH a réalisé 803 synthèses en 2020, dont beaucoup pour un avis sur aides techniques, aménagement logement ou charges spécifiques.

1.2.1.3 PERF - Nombre d'heures effectuées par les aidants familiaux, les embauches directes, les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), et les services mandataires, au titre de la PCH

Période	Aidants familiaux	Embauches directes	SAAD	Services mandataire
2017		197 297	207 738	1807
2018		171 580	187 668	1890
2019	702 650	155 576	185 184	3105



En 2019, 67% des heures sont assurées par les aidants familiaux ce qui est le reflet de la moyenne nationale.



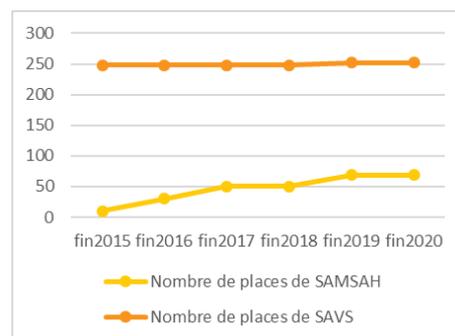
1.2.1.5 ACT - Nombre de places de SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) et en SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale) pour adultes handicapés

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé

SAVS : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale

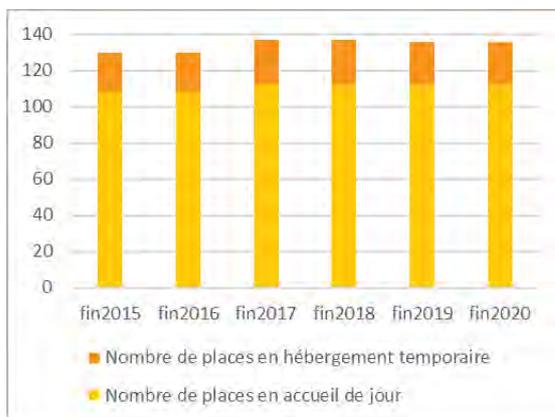
Période	Nombre de places de SAMSAH	Nombre de places de SAVS
fin2015	10	248
fin2016	30	248
fin2017	50	248
fin2018	50	248
fin2019	69	252
fin2020	69	252

Ces services, outil clés du maintien à domicile et de l'inclusion dans le milieu ordinaire, vont tendre à progresser dans les années à venir par transformation de l'offre. Par ailleurs une plus grande flexibilité devient nécessaire pour adapter l'accompagnement (fonctionnement en file active pour un nombre de personnes accompagnées plus important tenant compte du degré de soutien à apporter dans le temps). Par ailleurs, des services répondant à des problématiques spécifiques ont été mis en place : SAMSAH pour jeunes adultes autistes et SAMSAH réhabilitation psycho sociale dans un souci permanent d'apporter la juste réponse au besoin.



1.2.1.6 ACT - Nombre de places en accueil de jour et en hébergement temporaire en établissement pour personnes handicapées

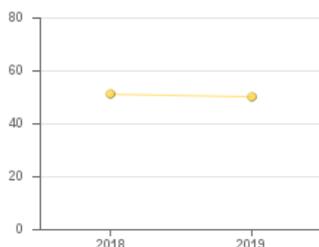
Période	Nombre de places en accueil de jour	Nombre de places en hébergement temporaire
fin2015	108	22
fin2016	108	22
fin2017	112	25
fin2018	112	25
fin2019	112	24
fin2020	112	24



Les accueils temporaires permettent l'amélioration des conditions d'accompagnement des personnes à domicile, pour répondre à des périodes critiques comme un problème de santé, un besoin de rupture, et parfois ce sont des temps de transition. Accueil de jour et accueil temporaire sont également des soutiens essentiels pour les aidants.

1.2.1.6 ACT - Taux d'occupation des places en Hébergement Temporaire pour personnes handicapées

Période	Taux
2018	51,19
2019	50,26



Ce taux reste stable. L'hébergement temporaire est mobilisé pour du répit ou des phases de préparation à l'entrée en établissement.

1.2.1.7 ACT - Nombre de places en Institut Médico-Educatif (IME) de week-end

Période	Nombre
2018	0
2019	0
2020	4

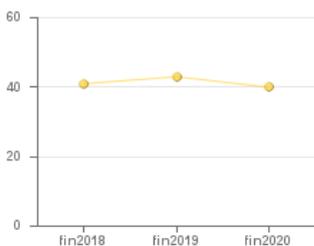


Ces places ont été installées le 11 septembre 2020 sur le territoire d'Aix-les-Bains par l'APEI les Papillons Blancs mais ont une vocation départementale (financement par l'agence régionale de santé). Elles apportent notamment une réponse à des situations complexes (dont celles relevant de l'aide sociale à l'enfance et du handicap), et à des besoins de répit pour les parents.

C'est le seul IME ouvert de fait le week-end, et les demandes montrent qu'il y a un besoin sur le département. 16 jeunes ont été accueillis en 2020 ; en janvier 2021, la liste d'attente était de 7 jeunes.

1.2.1.8 ACT - Nombre de places en accueil familial pour adultes handicapés

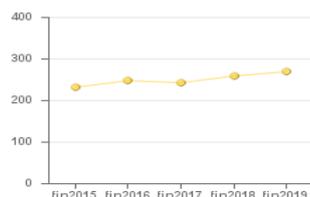
Période	Nombre
fin2018	41
fin2019	43
fin2020	40



Le nombre de places reste stable ; cette activité est très peu développée en SAVOIE car cela nécessite des habitats grands et adaptés. De plus l'engagement est quotidien, et il est parfois difficile de trouver des relais.

1.2.1.10 ACT - Nombre de bénéficiaires de l'Aide Sociale Aide-ménagère ayant un droit ouvert au 31 décembre (DREES)

Période	Nombre
fin2015	232
fin2016	248
fin2017	243
fin2018	259
fin2019	270

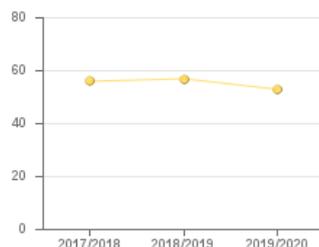


Le nombre de bénéficiaires est en hausse limitée mais constante et ce, malgré une application stricte des critères d'admission. De nombreuses personnes en situation de handicap et de plus en plus âgées vivent seules à domicile, augmentant ainsi leur besoin d'aide pour l'entretien de leur logement.

Objectif opérationnel 1.2.2 Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des élèves et étudiants en situation de handicap

1.2.2.1 ACT - Nombre d'élèves et étudiants indemnisés par année scolaire

Période	Nombre
2017/2018	56
2018/2019	57
2019/2020	53

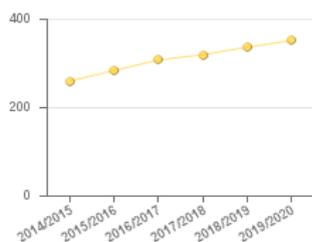


Le nombre d'élèves indemnisés reste relativement stable, voire en légère baisse sur plusieurs années, les familles privilégiant généralement la demande de transport en taxi. Cette question sera étudiée dans le cadre de la révision de la charte.



1.2.2.1 ACT - Nombre d'élèves et étudiants transportés par année scolaire

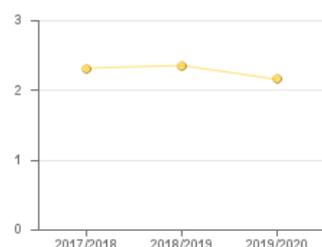
Période	Elèves
2014/2015	260
2015/2016	284
2016/2017	308
2017/2018	320
2018/2019	337
2019/2020	352



Le nombre d'enfants pris en charge est en hausse régulière, avec la mise en œuvre de circuits spécifiques qui permettent une prise en charge au plus près des besoins. (La valeur 2019/2020 est provisoire)

1.2.2.2 PERF - Nombre moyen d'élèves transportés par circuit

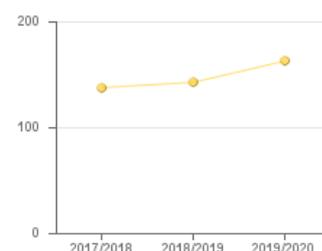
Période	Nombre
2017/2018	2,32
2018/2019	2,36
2019/2020	2,16



Le nombre d'élèves par circuit reste relativement stable. Les circuits accueillent de 1 à 7 enfants, avec une majorité de circuits qui accueillent de 1 à 3 élèves.

1.2.2.3 ACT - Nombre de circuits mis en œuvre par année scolaire pour le transport d'élèves en situation de Handicap

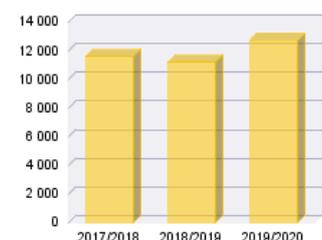
Période	Nombre
2017/2018	138
2018/2019	143
2019/2020	163



Depuis plusieurs années, le Département de la Savoie mutualise les transports des élèves en vue d'optimiser les moyens et les coûts et de répondre aux objectifs de développement durable du Département. Lorsque la mutualisation ne peut pas être mise en place (pour des raisons de santé ou de localisation), un transport adapté est mis en place pour l'enfant ou l'élève concerné. On note une augmentation continue du nombre de circuits, liée aux attentes de réponse inclusive (inclusion dans le milieu ordinaire) des familles. (La valeur 2019/2020 est provisoire).

1.2.2.4 PERF - Coût moyen du circuit

Période	Euros
2017/2018	11 558
2018/2019	11 122
2019/2020	12 708



En 2019, suite à la passation d'un nouvel accord-cadre et pour tenir compte de l'évolution des charges des transporteurs, les nouveaux coûts appliqués ont conduit à une augmentation de 14% du prix moyen du circuit. (La valeur 2019/2020 est provisoire).

La hausse du coût moyen du circuit est également impactée par la volonté départementale de répondre au plus près du besoin, avec des circuits qu'il est parfois difficile de mutualiser de ce fait.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Renforcer le bien-vivre à domicile »

Pour accompagner les personnes dont le projet de vie est le domicile, et amplifier l'accès au droit commun, différentes démarches existent comme le développement de SAMSAH, le soutien aux habitats inclusifs, ou la sensibilisation au handicap pour modifier les regards et lever les freins de l'intégration.

La prestation de compensation du handicap est fortement mobilisée pour adapter l'accompagnement, et des appuis spécifiques sont proposées pour être au plus juste du besoin. Ainsi le service ergothérapie de la MDPH a réalisé 803 synthèses pour des avis sur les aides techniques, aménagement du logement et charges spécifiques.

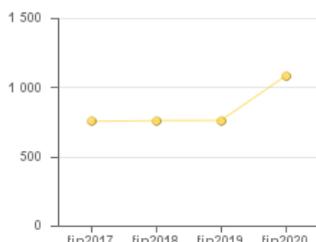
Objectif politique 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée

Objectif stratégique 1.3. Mieux adapter l'accueil en établissement aux différents besoins des personnes handicapées

Objectif opérationnel 1.3.1. Renforcer la diversification de l'offre territoriale en établissements pour répondre à l'individualisation des parcours des personnes handicapées

1.3.1.1 ACT - Nombre de places en hébergement permanent pour personnes handicapées

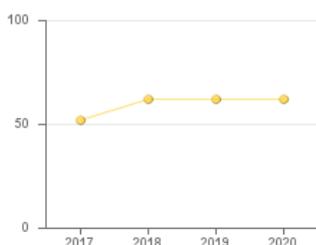
Période	Nombre
fin2017	758
fin2018	763
fin2019	764
fin2020	1085



Le nombre global de places en hébergement permanent est stable à savoir 764 Places. Le chiffre indiqué comprend également les services, contrairement aux autres années. Toutefois, pour répondre aux besoins de médicalisation en lien avec le vieillissement des personnes handicapées, des transformations de foyer de vie en foyer d'accueil médicalisé ont été mises en œuvre (12 places en 2020).

1.3.1.2 ACT - Nombre de places dédiées aux personnes handicapées vieillissantes

Période	Nombre
2017	52
2018	62
2019	62
2020	62

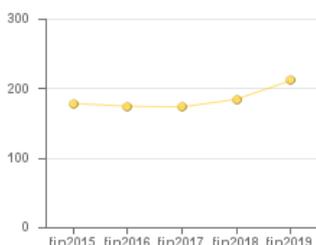


Le nombre de places est stable mais l'offre est adaptée et a été renforcée en 2020 par transformation de places de foyer de vie en foyer d'accueil médicalisé pour assurer la qualité de l'accompagnement au quotidien.

Objectif opérationnel 1.3.2. Garantir aux personnes handicapées une prise en charge dans les établissements adaptée à leurs besoins et éviter les ruptures de parcours

1.3.2.2 ACT - Nombre de personnes handicapées en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et en Unité de Soins de Longue Durée (USLD) bénéficiaires de l'aide sociale

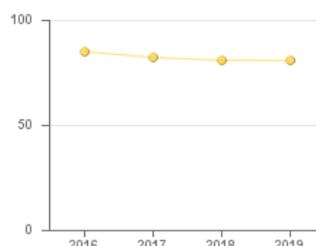
Période	Nombre
fin2015	179
fin2016	175
fin2017	174
fin2018	185
fin2019	212



L'augmentation n'est pas liée à des créations de places mais à une comptabilisation de l'ensemble des bénéficiaires EHPAD et Unités de soins longues durée. Les chiffres demeurent stables.

1.3.2.4 ACT - Taux d'occupation des places en hébergement permanent pour personnes handicapées (foyer d'hébergement, foyer de vie et foyer d'accueil médicalisé)

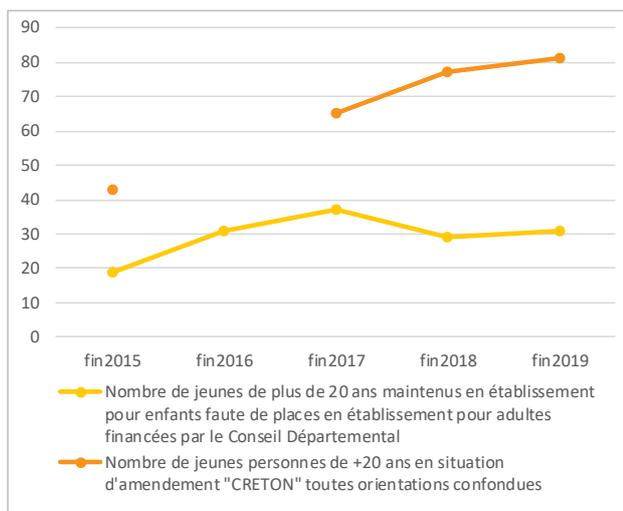
Période	Taux
2016	85,25
2017	82,4
2018	81,06
2019	80,89



L'évolution entre 2018 et 2019 est due à la montée en charge progressive des places créées en 2019.

1.3.2.5 PERF - Nombre de jeunes maintenus en établissement pour enfants au-delà de 20 ans, à défaut de place en établissement pour adultes financés par le Conseil départemental (dispositif amendement CRETON), ou toutes orientations confondues (dispositif amendement CRETON)

Période	Nombre de jeunes de plus de 20 ans maintenus en établissement pour enfants faute de places en établissement pour adultes financées par le Conseil Départemental	Nombre de jeunes personnes de +20 ans en situation d'amendement "CRETON" toutes orientations confondues
fin2015	19	43
fin2016	31	
fin2017	37	65
fin2018	29	77
fin2019	31	81



Le nombre de situations de jeunes adultes maintenus en secteur enfance (amendement CRETON) demeure important et ne devrait pas diminuer au regard de la démographie actuelle des établissements. L'ouverture des places de Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) autisme et autres services a permis la sortie de quelques jeunes mais le nombre reste stable du fait des résidents atteignant 20 ans ces mêmes années.

Objectif opérationnel 1.3.3 Renforcer la qualité de prise en charge

La qualité de prise en charge est vue en continue lors des échanges fréquents avec les gestionnaires, mais aussi par l'analyse et le suivi des plaintes transmises par les familles. Par ailleurs, le schéma départemental 2020-2024 a souligné les enjeux des années à venir et les évolutions attendues, constituant un fil conducteur pour adapter les politiques de ce domaine. Renforcer la qualité passe également par la connaissance des besoins, ce qui sera facilité par le déploiement de Viatrajectoire PH en 2020, outil de suivi des décisions d'orientations en établissement ou service.

FOCUS SUR ...

Le Schéma unique social 2020-2024

La fiche action 28 du schéma unique social concerne la meilleure prise en compte du vieillissement et de l'allongement de la durée de vie des personnes en situation de handicap, évolution démographique touchant tous les publics. Pour les personnes handicapées, cela interroge la fatigabilité précoce constatée dans les ESAT, l'hébergement au-delà de la période de travail et un accompagnement prenant en compte le soin. Afin d'éviter une réorientation, 12 places de foyers de vie ont été transformées en foyers d'accueil médicalisé pour mieux répondre aux besoins des résidents âgés.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.



« Mieux adapter l'accueil en établissement aux différents besoins des personnes handicapées »

Les politiques en faveur du handicap évoluent très vite, ainsi que la demande des personnes concernées. La question du vieillissement et de l'allongement de la durée de vie oblige à repenser certains établissements pour mieux répondre aux besoins. De même, l'ouverture vers la vie ordinaire que ce soit par des activités associatives, l'accès à l'offre culturelle, le lien avec les familles sont des attentes de plus en plus exprimées et légitimes. Ainsi l'accueil en établissement se transforme pour plus d'intégration dans l'environnement et des modalités d'accueil plus diversifiées et modulables (accueil de jour, séquentiel, temporaire).

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURES	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
1.3. Mieux adapter l'accueil en établissement aux différents besoins des personnes handicapées	4H2 Améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes	Compte tenu du vieillissement des personnes handicapées, une nécessaire adaptation des dispositifs PH doit être favorisée, ainsi qu'une transversalité des dispositifs PA et PH et un développement des alternatives « logements adaptés ».	Depuis 2017. La question du vieillissement demeure et 10 places pour personnes handicapées vieillissantes inscrites au schéma restent à mettre en place mais un projet est en cours sur Aix les bains				😊	
	4H3 Révision de la tarification des foyers d'hébergement	Mettre fin à un dispositif extra réglementaire complexifiant la tarification et le suivi pour les établissements	Signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) depuis 2017 ; ne reste que 2 associations				😊	
	4H4 Optimiser l'offre des établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes handicapées	Avec le développement du maintien à domicile, la demande d'hébergement complet tend à se réduire. L'offre de service doit se diversifier et les règles de facturation évoluer tout en optimisant l'occupation des places au regard des listes d'attente	Mise en œuvre progressive depuis début 2017, avec la signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)				😊	

Fiches **4H3** et **4H4** - La mise en œuvre des CPOM (*Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens*) se poursuit. A ce jour, 7 ont été réalisés : les 4 APEI, l'APF (CPOM régional), l'APAJH et ASH. 3 organismes gestionnaires ne sont pas encore entrés dans cette démarche (Croix rouge, ACIS France et le Sycomore). Le CPOM est un cadre contractuel très riche, où besoins et perspectives se côtoient pour mieux organiser l'offre en direction des publics.

Par ailleurs, le schéma départemental médico-social unique a été élaboré en 2019 avec l'ensemble des acteurs et voté par l'Assemblée départementale le 24 janvier 2020. Il a pour objet d'adapter les politiques aux enjeux actuels à savoir :

- renforcer les actions en faveur d'une société plus inclusive facilitant l'accès au milieu ordinaire pour tous,
- accompagner les étapes de vie du diagnostic au vieillissement en repensant l'offre si besoin,
- prévenir les ruptures de parcours et soutenir familles et aidants.

Chacun a été entendu et l'expertise d'usage, à savoir le vécu des personnes concernées, a été pris en compte.

Ces orientations doivent s'appuyer sur une gouvernance rénovée de l'accompagnement au plus proche des personnes et des ressources territoriales.



Cohésion sociale



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2019/2020

Commissions d'élus : 5^{ème} commission

Directions concernées :

- Pôle Vie sociale – Direction cohésion sociale



SOMMAIRE

SYNTHESE	345
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	346
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	350
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	352
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	357

7,35%



Chef de file de l'insertion sur son territoire, le Conseil Départemental intervient pour prévenir les situations de marginalisation, promouvoir les droits fondamentaux de chacun et assurer l'insertion des populations les plus fragiles.

Contexte

La crise sanitaire, dont les effets sur le long terme sont encore incertains, est venue mettre un terme à la reprise économique constatée depuis 2018.

L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi en Savoie connaît une nette augmentation en un an, pour atteindre 7 % au 3ème trimestre 2020.

Le nombre de foyers allocataires du Revenu de Solidarité Active a quant à lui subi une augmentation de +15,3% pour atteindre 6 198 foyers allocataires en décembre 2020.

Par ailleurs, 30 % des foyers sont des familles monoparentales et l'ancienneté dans le dispositif reste importante mais inférieure à la moyenne nationale (55 % des allocataires sont dans le dispositif RSA depuis plus de 2 ans, contre 63 % sur le reste du territoire).

L'action territoriale

L'accompagnement social effectué par les travailleurs sociaux du Département est réalisé auprès des publics les plus éloignés de l'emploi. Il concerne principalement l'accès aux droits, à la santé, le maintien du lien social, l'autonomie financière, le soutien à la parentalité, l'accès et le maintien dans le logement et l'orientation vers les outils d'accès à l'emploi (5696 actions d'insertion inscrites dans les Contrats d'Engagements Réciproques en 2020).

Principales réalisations

- Mise en œuvre des actions financées au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (période 2019-2021)
- Elaboration, conjointement avec l'Etat, du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2020-2025
- Renforcement des actions de lutte contre la précarité énergétique dans les territoires et de lutte contre l'incurie dans le logement
- Développement de la coopération avec Pôle Emploi pour renforcer l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA : 266 entrées en accompagnement global en 2020 malgré les conditions sanitaires, et 40% de retour à l'emploi
- Accompagnement des publics fragiles pour favoriser le retour à l'emploi : aides financières, contrats aidés, emplois d'insertion grâce aux clauses sociales dans les marchés publics, actions d'insertion socio-professionnelles cofinancées grâce au Fonds Social Européen

Enjeux

- Accompagner les personnes vers l'autonomie dans une démarche coordonnée et cohérente en matière d'insertion et de logement.
- Garantir l'accès aux droits pour les personnes les plus fragilisées.
- Structurer l'offre d'insertion dont l'insertion par le logement

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2020 :

40,91 millions d'euros (CA 2020)

196,48 ETP (*Equivalents Temps Plein*) en moyens annuels dédiés à la politique

6 096 foyers allocataires du RSA (fin 2020)

95,13% d'allocataires RSA orientés vers un référent de parcours

253 allocataires du RSA ayant signé un contrat aidé cofinancé par le Département

2 575 aides financières du Fonds de Solidarité pour le Logement accordées en 2020

568 personnes accompagnées de manière renforcée par Pôle Emploi et les services sociaux

90 conventions de partenariat avec les acteurs locaux de l'insertion

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Les priorités 2021 s'inscrivent dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et le schéma unique des solidarités :

- L'amélioration de l'accompagnement des publics les plus précaires par la réorganisation ou la refonte d'outils ou l'amélioration de la transversalité de la prise en charge globale des ménages (santé, logement, accompagnement budgétaire, insertion professionnelle) ;
- L'élaboration du prochain Programme Départemental d'Insertion 2022-2024, qui s'inscrira dans les orientations du schéma social unique 2020-2024, notamment celles visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, en premier lieu les bénéficiaires du RSA ;
- Le renforcement de l'articulation avec les autres acteurs de l'insertion, notamment au travers de la consolidation des accompagnements socio-professionnels avec Pôle Emploi, ou encore de la réflexion autour de la mise en place d'un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Présentation du contexte :

Un contexte socio-économique mis à l'épreuve

Les principaux indicateurs économiques de la Savoie montraient des signes d'amélioration constants depuis 3 ans. Ainsi, le taux de chômage avait atteint un niveau bas de 6,3% en septembre 2019 (contre 7,3% en AURA et 8,2% au niveau national) et le nombre de foyers allocataires tendait à baisser légèrement chaque année jusqu'à son point le plus bas de 5 323 foyers fin 2019.

Toutefois, la crise sanitaire survenue brutalement en mars 2020 a eu une incidence immédiate sur le nombre de foyers allocataires RSA qui a connu une augmentation de + 15,3% entre décembre 2019 et décembre 2020, ce qui correspond à 875 foyers supplémentaires et à un nombre total de **6 198 foyers**.

De plus, Au 4eme trimestre 2020, en Savoie, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi accuse une augmentation de +13,1% sur un an contre une hausse de +6,1% en région Auvergne Rhône-Alpes. Compte tenu du caractère inhabituel de la situation économique liée à la crise sanitaire, l'activité partielle, dispositif exceptionnel, a été mise en place pour soutenir l'emploi en indemnisant les entreprises. Ainsi, ce sont 184 300 salariés qui ont été concernés par ce dispositif en Auvergne Rhône-Alpes, ce qui place la Région au 2eme rang national. Les 2/3 de ces emplois placés en activité partielle relèvent des secteurs de l'hébergement et restauration, commerce et réparation auto/moto et transports/entreposage.

Outre cela, le Département de la Savoie poursuit son essor démographique avec +0,6 % en moyenne par an depuis 2010 (contre +0,4 % en France Métropolitaine) et un total de 446 332 habitants (dernier recensement en 2018). Cette croissance est particulièrement marquée dans les secteurs les plus urbains et périurbains à l'ouest du département.

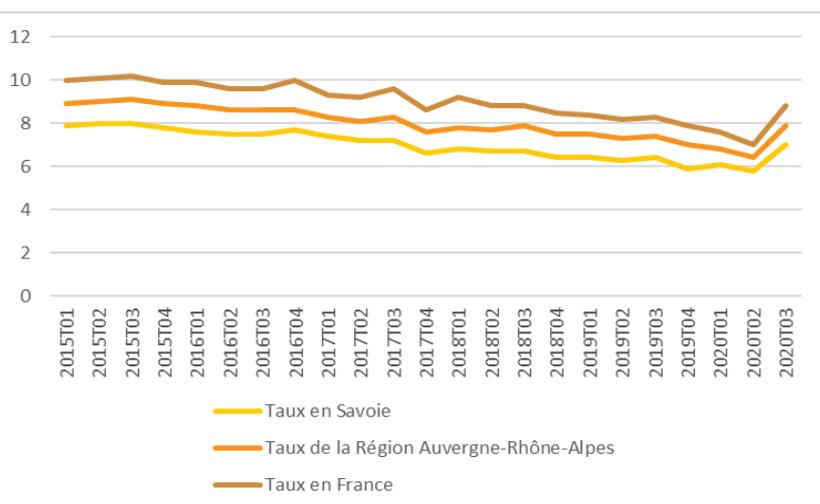
En ce qui concerne le RSA, un peu moins d'un tiers des foyers allocataires sont des familles monoparentales et l'ancienneté dans le dispositif reste importante mais inférieure à la moyenne nationale (plus de la moitié de des allocataires sont dans le dispositif RSA depuis plus de 2 ans, contre 2/3 sur le reste du territoire).

Le public qui bénéficie du RSA est celui qui n'accède pas immédiatement à l'emploi. Il cumule des freins (santé, garde d'enfant, manque de qualification, perte de confiance, mobilité...) mais il présente aussi des ressources, qu'il faut parvenir à remettre en avant et à ajuster aux demandes du marché de l'emploi. En effet, en cas de dégradation de la situation économique, ces personnes sont les premières à subir les difficultés liées à la recherche d'emploi.

Cela nécessite donc un accompagnement soutenu, et sur la durée, pour envisager une sortie durable de la précarité. Cet accompagnement, à la fois sur les champs du social et de l'emploi, constitue un enjeu majeur des acteurs de l'insertion. Il s'agit donc d'un enjeu partagé autour d'un partenariat renforcé et coordonné, qui pourrait prendre la forme d'un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) dont les contours seront dessinés par un appel à manifestation d'intérêt national courant 2021.

CONT 1- Taux de chômage de la Savoie, de la région AURA et de la France métropolitaine (Source DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes)

Période	Taux en Savoie	Taux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes	Taux en France
2015T01	7,9	8,9	10
2015T02	8	9	10,1
2015T03	8	9,1	10,2
2015T04	7,8	8,9	9,9
2016T01	7,6	8,8	9,9
2016T02	7,5	8,6	9,6
2016T03	7,5	8,6	9,6
2016T04	7,7	8,6	10
2017T01	7,4	8,3	9,3
2017T02	7,2	8,1	9,2
2017T03	7,2	8,3	9,6
2017T04	6,6	7,6	8,6
2018T01	6,8	7,8	9,2
2018T02	6,7	7,7	8,8
2018T03	6,7	7,9	8,8
2018T04	6,4	7,5	8,5
2019T01	6,4	7,5	8,4
2019T02	6,3	7,3	8,2
2019T03	6,4	7,4	8,3
2019T04	5,9	7	7,9
2020T01	6,1	6,8	7,6
2020T02	5,8	6,4	7
2020T03	7	7,9	8,8



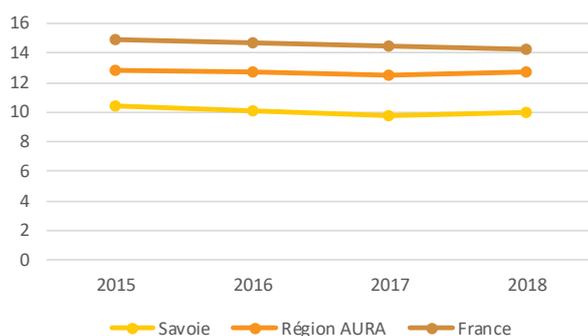
Un contexte d'accès au logement social hétérogène selon les territoires

Les chiffres clés du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) font état, pour 2019, de la situation suivante :

- ✓ La situation du logement des personnes défavorisées reste assez contrastée. Les 34 405 logements sociaux que comptent la Savoie se concentrent principalement dans les secteurs urbains (41% sur le territoire du Bassin chambérien), ainsi qu'en Tarentaise pour répondre aux besoins des personnes en emploi saisonnier. Le volume des attributions diminue en 2019 ce qui accentue la tension : en 2019, le ratio est de 3,4 demandes pour une attribution (ratio de 3,1 en 2018).
- ✓ Après quelques années de croissance, l'activité du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) observe une stabilisation du niveau de la demande d'hébergement ou de logement accompagné (hors hébergement d'urgence). Aussi, le SIAO transforme 68 % de ces demandes en orientations validées, ce qui fait preuve de la relative fiabilité des préconisations établies par les prescripteurs (services sociaux, associations, institutions...).

CONT 2- Taux de pauvreté en Savoie, en Région Auvergne-Rhône-Alpes et en France métropolitaine

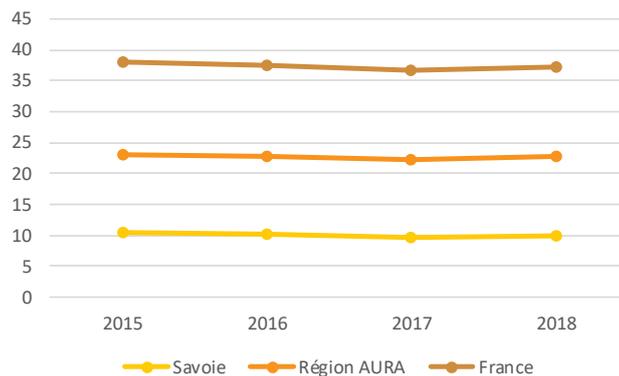
Période	Savoie	Région AURA	France
2015	10,4	12,8	14,9
2016	10,1	12,7	14,7
2017	9,8	12,5	14,5
2018	10	12,7	14,3



Le taux de pauvreté en Savoie est inférieur au taux moyen régional, et de façon plus nette encore au taux moyen national.

CONT 3- Taux de ménages vivant sous le seuil de pauvreté en Savoie (à 60 % du niveau de vie médian), en région AURA et en France Métropolitaine

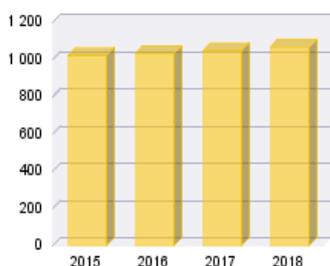
Période	Savoie	Région AURA	France
2015	10,4	12,8	14,9
2016	10,1	12,7	14,7
2017	9,8	12,5	14,5
2018	10	12,7	14,6



Définition : Proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au seuil de pauvreté (exprimé en euros). Par convention, on privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian. Celui-ci est de 1041 €/mois en 2017.

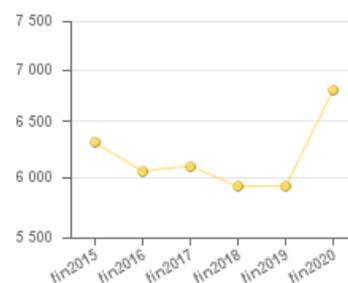
CONT 4- Valeur mensuelle du seuil de pauvreté (à 60 % du niveau de vie médian)

Période	Euros
2015	1 015
2016	1 026
2017	1 041
2018	1 063



CONT 5- Nombre de bénéficiaires du RSA en Savoie

Période	Nombre
fin2015	6 305
fin2016	6 056
fin2017	6 099
fin2018	5 922
fin2019	5 922
fin2020	6 803

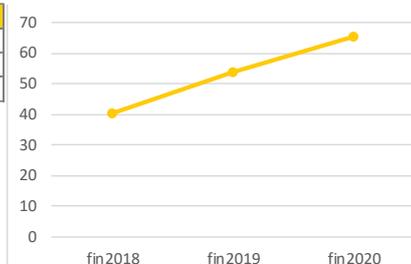


Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA a connu une baisse légère mais constante entre 2015 et 2018 (-15.51% fin 2018 par rapport à fin 2015). Ce constat est cohérent avec l'amélioration du contexte économique.

Toutefois, cette évolution positive a immédiatement été contrariée par la crise sanitaire, qui a précipité en 2020 dans le dispositif 875 foyers, soit une augmentation de +15,3% en un an pour atteindre 6 198 foyers en décembre 2020.

CONT 6- Taux de bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi au 31 décembre en Savoie

Période	Taux
fin2018	40,4
fin2019	54
fin2020	65,4



Il est à noter que le chiffre est extrait au 31 décembre de chaque année et sur certains territoires, et que le nombre d'inscrits à Pôle Emploi baisse habituellement de façon significative pendant la saison hivernale. Aussi, la fermeture des stations de ski cet hiver 2020-2021 a immédiatement affecté à la hausse le nombre d'inscrits auprès de Pôle Emploi.

Par ailleurs, un peu moins de 50% des allocataires sont orientés dans un parcours Emploi et doivent donc être accompagnés par Pôle Emploi. La difficulté majeure réside dans le suivi des personnes entre le moment

où elles sont orientées et le moment où elles sont réellement suivies. En effet, certaines ne vont pas s'inscrire à Pôle Emploi malgré l'obligation de le faire. Ainsi, il est important d'identifier et de relancer les allocataires orientés vers Pôle Emploi qui ne vont pas s'inscrire ou qui cessent de s'actualiser tous les mois.

Ce point de difficulté est une piste d'amélioration majeure, partagée par le Département comme par Pôle Emploi. Les orientations du plan de lutte contre la pauvreté et du schéma départemental donnent l'opportunité d'y travailler conjointement.

CONT 8- Montant moyen mensuel annualisé du RSA par foyer allocataire en Savoie

Période	Euros
2015	391,19
2016	466,07
2017	469,77
2018	505
2019	480,7
2020	486,88

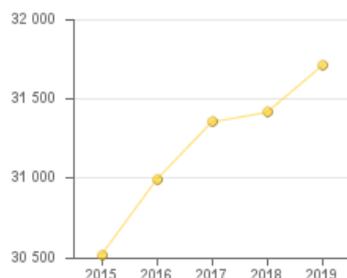


L'augmentation globale du montant moyen mensuel s'explique par :
 - une revalorisation du montant forfaitaire chaque 1^{er} avril.
 - le mode de calcul de cette allocation qui est différentielle : le montant varie en fonction de la composition familiale et des revenus de substitution des foyers.

Il atteint une moyenne de 486,88 € mensuels en décembre 2020.

CONT 9- Nombre de logements sociaux proposés à la location (Logements à louer et loués)

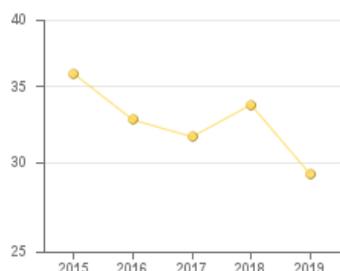
Période	Nombre
2015	30 523
2016	30 989
2017	31 349
2018	31 410
2019	31 706



Dans un contexte de marché tendu, notamment dans les secteurs urbains du département, la production de logements sociaux se maintient à un niveau élevé en 2019 : + 500 logements sociaux, soit + 1,5 % par rapport à 2018, année de production exceptionnellement forte. Cette augmentation a donc des conséquences sur le nombre de logements proposés à la location. En 2019, 92,2% du parc social était proposé à la location.

CONT 10- Taux de logements sociaux attribués sur demandes locatives sociales en instance en Savoie

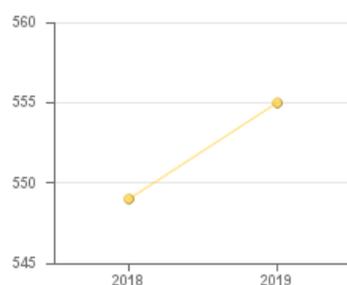
Période	Taux
2015	35,9
2016	32,7
2017	31,6
2018	33,72
2019	29,3



En 2019, 11 927 demandes de logement social ont été enregistrées en Savoie et 3 499 ont fait l'objet d'une attribution. Aussi, contrairement aux années précédentes, on observe une baisse des attributions, alors que les demandes continuent d'augmenter, ce qui accentue la tension : 3,4 demandes de logement social pour 1 attribution en Savoie en 2019.

CONT 11- Nombre d'attributions de logement social aux ménages prioritaires (indicateur PDALHPD)

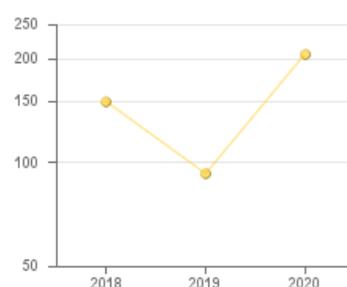
Période	Nombre
2018	549
2019	555



L'équilibre entre les demandes et les attributions pour les ménages prioritaires au titre du contingent préfectoral se maintient depuis 2018 grâce à une relative stabilisation des demandes et à un volume d'attribution maintenu à un niveau élevé et même en légère augmentation pour ces ménages prioritaires par rapport à 2018.

CONT 12- Nombre de constructions de logements en Prêt Locatif Aidé d'Intégration agréés (PLAI) pour les personnes en situation de grande précarité

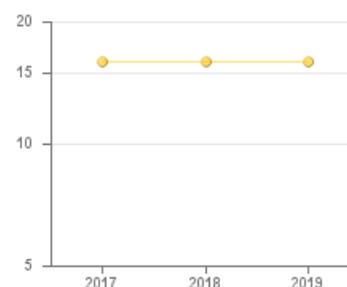
Période	Nombre
2018	150
2019	93
2020	206



On constate une augmentation sensible entre en 2019 et 2020 pour la production de cette catégorie de logements dédiés aux personnes disposant de ressources faibles. A relativiser néanmoins puisque 103 logements concernaient la restructuration d'un foyer de jeunes travailleurs.

CONT 13- Taux de jeunes de moins de 18 ans déscolarisés en 2nd degré

Période	Taux
2017	16
2018	16
2019	16



Ce taux reste stable jusqu'en 2019. Les effets de la crise sanitaire ne sont pas encore mesurés.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



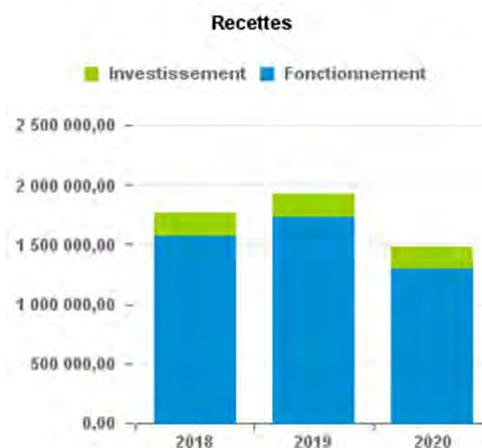
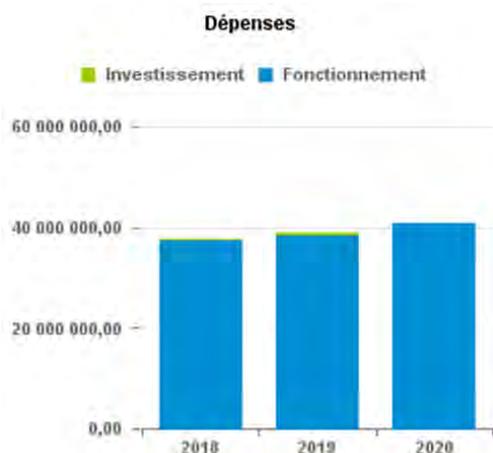
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

Secteurs budgétaires de la politique SOCIAL COHESION

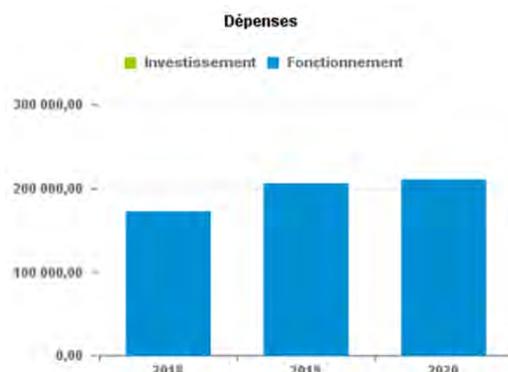
SECTEURS BUDGETAIRES
INSERTION HORS PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION
INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION
LOGEMENT

Dépenses	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 05 Mars 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
INSERTION HORS PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	1 133 513,63	15 000,00	959 173,24	20 000,00	1 109 884,34	19 074,42
INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	34 435 830,24	10 000,00	35 321 718,52	17 000,00	37 807 080,97	3 000,00
LOGEMENT	1 898 919,78	238 927,45	1 985 039,61	740 257,20	1 833 802,14	141 609,29
Dépenses par section :	37 468 263,65	263 927,45	38 265 931,37	777 257,20	40 750 767,45	163 683,71
	total année : 37 732 191,10		total année : 39 043 188,57		total année : 40 914 451,16	

Recettes	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 05 Mars 2021	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
INSERTION HORS PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	114 000,00		98 285,00		398 372,00	
INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	1 278 084,15		1 455 990,69		747 337,54	
LOGEMENT	181 929,97	191 284,75	167 522,80	198 781,41	155 693,99	172 713,41
Dépenses par section :	1 574 014,12	191 284,75	1 721 798,49	198 781,41	1 301 403,53	172 713,41
	total année : 1 765 298,87		total année : 1 920 579,90		total année : 1 474 116,94	



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 05 Mars 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DCS Cohésion sociale	172 540,00	0,00	205 412,00	0,00	210 146,00	0,00
	total année : 172 540		total année : 205 412		total année : 210 146	



👤 Moyens humains par secteurs en 2018-2019-2020 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels			
				2018	2019	2020	
COHESION SOCIALE	INSERTION HORS PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	PSD	DGA	NC	0,22	0,26	
		PSD	DCS	0,6	0,74	0,65	
		PSD	MSD	32,1	35,12	34,19	
	Sous-total du secteur				32,7	36,08	35,1
	INSERTION PLAN DEPARTEMENTAL INSERTION	PSD	DGA	NC	0,2	0,26	
		PSD	DCS	10,8	12,32	11,8	
	Sous-total du secteur				10,8	12,52	12,06
	LOGEMENT	PSD	DGA	NC	0,2	0,26	
		PSD	DCS	6,9	5,78	5,39	
	Sous-total du secteur				6,9	5,98	5,65
ACTION SOCIALE/ POLYVALENCE	PSD	DGA	NC	0,33	0,39		
	PSD	MSD	138,5	147,16	143,28		
Sous-total du secteur				138,5	147,49	143,67	
TOTAL tous effectifs pour la politique				188,9	202,07	196,48	

Direction cohésion sociale (DCS)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



Globalement, sur les 3 dernières années, les effectifs de la Direction de la Cohésion Sociale ont connu une certaine stabilité en nombre d'ETP. Les moyens financiers sont en adéquation avec les politiques menées.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables	1.1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté sociale, notamment les bénéficiaires du RSA	1.1.1. Améliorer l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA
		1.1.2. Renforcer la fluidité des parcours pour améliorer le retour à l'activité et à l'emploi
	1.2. Renforcer l'aide apportée aux ménages en difficulté pour accéder et se maintenir dans un logement autonome	1.2.1. Soutenir l'accès au logement des publics spécifiques identifiés dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
		1.2.2. Accompagner au mieux les ménages dans la réalisation de leur parcours résidentiel
		1.2.3 Développer la prévention des expulsions locatives
	1.3. Améliorer l'autonomie des jeunes les plus vulnérables	1.3.1. Contribuer à l'accès aux droits et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans

Objectif politique	1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables
Objectif stratégique	1.1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté sociale, notamment les bénéficiaires du RSA
Objectif opérationnel	1.1.1. Améliorer l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Dernier filet de sécurité contre la grande pauvreté, le Revenu de Solidarité Active (RSA) permet aux populations les plus fragiles de bénéficier d'un revenu social minimum et de bénéficier d'aides et d'un accompagnement adapté. Le premier rôle du Département est d'assurer l'accès aux droits à ceux qui peuvent en bénéficier en mettant en œuvre un accompagnement adapté aux situations individuelles.

Lorsqu'une personne ouvre des droits au RSA, le Département est chargé de **l'orienter** dans un parcours d'accompagnement. Cette orientation est le point d'entrée dans le dispositif RSA qui allie, au revenu de solidarité, un accompagnement social et/ou professionnel.

Cette orientation doit permettre de proposer **deux grands types d'accompagnement** :

- l'accompagnement **vers l'emploi ou la formation** pour les allocataires du RSA dont la recherche d'emploi est immédiatement possible et pour lesquels les freins sociaux n'empêchent pas une mobilisation sur ce plan. Les allocataires sont orientés, dans ce cas-là, vers Pôle emploi. Ils doivent s'inscrire, si ce n'est pas déjà fait, à Pôle emploi. Ils signent alors avec leur conseiller un Projet Personnalisé d'Accompagnement vers l'Emploi (PPAE) qui fait office de contrat d'insertion.
- un accompagnement **à dominante sociale** : les allocataires dont les difficultés notamment liées au logement ou à la santé ne leur permettent pas de se mobiliser immédiatement sur l'emploi sont alors orientés vers les services sociaux, principalement le service social départemental de proximité, mais également vers 2 Missions locales jeunes, 2 Centres communaux d'action sociale, ou des associations conventionnées. Les allocataires signent alors un Contrat d'Engagements Réciproques (CER).

Les personnes accompagnées **négoctent avec leur référent unique (emploi ou social) un plan d'action** correspondant à leurs besoins et aux ressources qu'ils sont en capacité de mobiliser (formalisé par le PPAE ou CER). Les démarches de ce plan d'action doivent être entreprises par la personne et font l'objet de points d'étapes. **Des actions et des outils d'insertion** sont proposés aux personnes pour les accompagner dans la réalisation de leurs objectifs. Ces actions d'insertion peuvent être proposées par le « droit commun ».

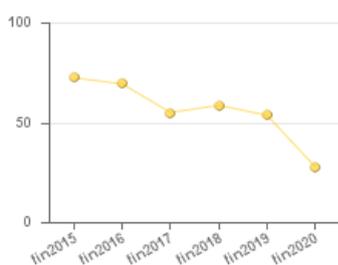
Le Département, dans le cadre de son Programme Départemental d'Insertion, propose également aux bénéficiaires du RSA et au public en précarité des actions/outils ciblés (aides financières, contrats aidés, emploi d'insertion grâce aux clauses sociales dans les marchés publics, actions d'insertion dont des actions d'insertion socio-professionnelles cofinancées grâce au Fonds Social Européen). Dans le cadre de sa politique d'accompagnement vers et dans l'emploi, le Département propose également des dispositifs et des outils adaptés (Fonds de solidarité logement, Accompagnement social lié au logement ...).

Le dispositif RSA fait l'objet, parallèlement, d'un contrôle dans un objectif d'attribution du « juste droit » (amélioration des indus, lutte contre la fraude).

Les objectifs de la politique de cohésion sociale du Département sont d'assurer un accès au juste de droit et d'accompagner les personnes vers l'autonomie dans une démarche coordonnée avec l'ensemble des acteurs.

1.1.1.1 PERF - Taux de Contrats d'Engagements Réciproques (CER) par rapport au nombre d'allocataires orientés sociaux

Période	Taux
fin2015	72,59
fin2016	69,6
fin2017	55,25
fin2018	58,84
fin2019	53,84
fin2020	27,9



La période de confinement, prolongée par les restrictions sanitaires, a eu un effet défavorable sur le nombre de contrats signés avec les allocataires, qu'il a été plus difficile de rencontrer.

Pour autant, le nombre d'actions d'insertion inscrites dans les Contrats d'Engagements Réciproques se maintient dans un même ordre de grandeur depuis 2014.

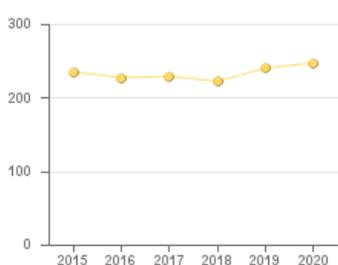
Leur typologie met en lumière les besoins des personnes en termes d'accompagnement : accès aux soins, faciliter le lien social, actions de recherche d'emploi.

Les bénéficiaires du RSA orientés social cumulent très souvent des difficultés en termes de santé, de mobilité, d'isolement et de délitement important du lien social. Toutefois cela n'empêche pas nombre d'entre eux de conserver une dynamique de recherche d'emploi malgré ces nombreux freins.

Objectif opérationnel	1.1.2. Renforcer la fluidité des parcours pour améliorer le retour à l'activité et à l'emploi
------------------------------	--

1.1.2.1 ACT - Nombre de bénéficiaires du RSA ayant signé un contrat aidé cofinancé par le Département

Période	Nombre
2015	236
2016	228
2017	230
2018	223
2019	241
2020	248



Malgré la diminution des volumes de contrats aidés et des taux de financements voulus par l'Etat depuis 2018, le Département de la Savoie a souhaité maintenir son engagement en octroyant une aide aux employeurs du secteur non marchand mais aussi du secteur marchand qui embauchent des bénéficiaires du RSA. Il poursuit également son soutien aux Ateliers et Chantiers d'Insertion qui remettent en emploi ce public spécifique.

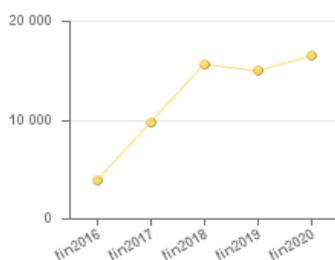
Cet engagement ainsi que la qualité du partenariat ont permis en 2020 à 248 personnes au RSA de bénéficier d'un contrat aidé en Savoie, principalement dans le secteur de l'insertion par l'activité économique

(Ateliers et chantiers d'insertion), et ce, malgré des conditions sanitaires particulièrement contraignantes.

En période de crise économique, ces outils seront d'autant plus importants pour soutenir l'accès et le maintien dans l'emploi des public fragiles. Pour 2021, une augmentation des contrats financés par le Département est envisagée.

1.1.2.2 ACT - Nombre d'heures de travail d'insertion réalisées dans le cadre des clauses sociales gérées par le Département

Période	Nombre
fin2016	3 890
fin2017	9 771
fin2018	15 630
fin2019	15 000
fin2020	16 500



Le développement des clauses sociales dans les marchés publics du Département est effectif depuis fin 2016. La croissance de cette activité est continue d'une année sur l'autre. Par ailleurs, le Département cofinance d'autres postes de facilitateurs sur le territoire de la Savoie grâce à son enveloppe de FSE (Fonds Social Européen). Il copilote ce réseau départemental pour démultiplier les effets positifs et rendre plus efficient ce levier de retour à l'emploi pour les publics les plus fragiles. Un bilan du réseau a été consolidé en 2018.

Sur la première période triennale, les objectifs auxquels le Département devait répondre en termes de nombre de personnes bénéficiaires des actions cofinancées par le FSE ont été dépassés : 3 683 personnes pour un objectif prévisionnel de 2 800. Les actions cofinancées par le FSE et le Département ont été celles qui ont connu le meilleur taux de réalisation.

Pour la période de 2018 à 2020, l'objectif était de viser 3 172 personnes. Il a été dépassé avec 3 332 participants.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.



« Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté sociale, notamment les bénéficiaires du RSA »

Malgré le contexte sanitaire qui a entravé les accompagnements des bénéficiaires du RSA, un certain nombre de leviers sont restés très actifs pour favoriser leur retour vers l'emploi, à savoir le levier des contrats aidés et celui des clauses sociales dans le cadre des marchés publics du Département.

Objectif politique

1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables

Objectif stratégique

1.2 Renforcer l'aide apportée aux ménages en difficulté pour accéder et se maintenir dans un logement autonome

Objectif opérationnel

1.2.1. Soutenir l'accès au logement des publics spécifiques identifiés dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

Un nouveau PDALHPD a été élaboré. Il porte sur la période 2020-2024 et s'articule autour de trois axes :

- Axe 1 : Développement d'une offre de logements adaptée aux besoins des publics du Plan
- Axe 2 : Accompagnement de l'usager dans la réalisation de son parcours résidentiel
- Axe 3 : Maintien dans le logement, notamment au travers de la prévention des expulsions.

Les principales évolutions du Plan porte sur :

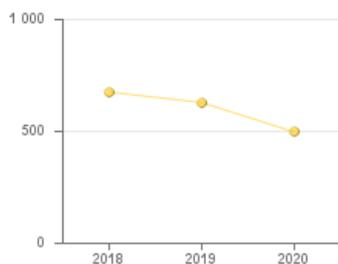
- des actions destinées à développer une offre de logements accessibles, notamment dans le parc social, en articulation avec les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH),
- l'identification de publics spécifiques, dont les besoins nécessitent des actions ciblées : les publics présentant des problématiques de santé, le public jeune, les personnes victimes de violence, les gens du voyage en cours de sédentarisation et les bénéficiaires de la protection internationale,
- la notion de « Savoir Habiter » : cette notion fait référence aux personnes en situation d'habitat indigne, d'incurie et de précarité énergétique,
- une déclinaison autant que possible des actions à un niveau territorial.

Objectif opérationnel

1.2.2. Accompagner au mieux les ménages dans la réalisation de leur parcours résidentiel

1.2.2.1 ACT - Nombre de ménages ayant fait l'objet d'une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

Période	Nombre
2018	676
2019	629
2020	498



Le nombre de ménages suivis par le prestataire du Département diminue en 2020 :

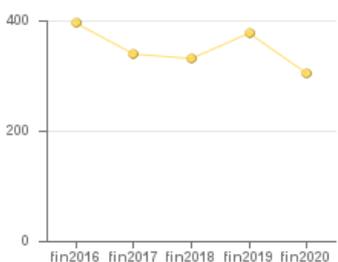
- Cette baisse s'explique en partie par un changement de procédures. En effet, les accompagnements effectués dans le cadre des assignations (procédure d'expulsion) sont désormais davantage réalisés par les travailleurs sociaux du Département.
- Cette baisse s'explique aussi par l'impossibilité de démarrer les mesures lors du premier confinement.

Objectif opérationnel

1.2.3. Développer la prévention des expulsions locatives

1.2.3.2 PERF - Nombre de commandements de quitter les lieux en Savoie

Période	Nombre
fin2016	396
fin2017	340
fin2018	332
fin2019	378
fin2020	305



L'année 2020, au vu du contexte et de l'actualité (confinement, prolongation de la trêve hivernale) est particulière : les procédures d'expulsion en ont été fortement affectées à la baisse.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Renforcer l'aide apportée aux ménages en difficulté pour accéder et se maintenir dans un logement autonome »

Malgré le contexte très spécifique de l'année 2020, le Département a poursuivi toutes ses actions (aides financières et accompagnement social) pour aider les personnes les plus en difficulté à se maintenir et à accéder au logement. Le gel des expulsions locatives a permis d'éviter une aggravation des situations, mais avec un risque de report important sur 2021. C'est en ce sens qu'une coordination avec les services de l'Etat s'est amplifiée pendant la trêve hivernale pour trouver des solutions adaptées auprès des ménages concernés.

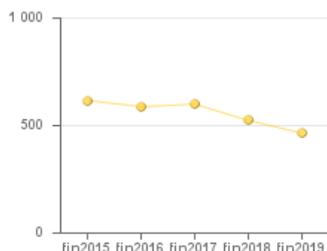
Objectif politique 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables

Objectif stratégique 1.3. Améliorer l'autonomie des jeunes les plus vulnérables

Objectif opérationnel 1.3.1. Contribuer à l'accès aux droits et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans

1.3.1.1 ACT - Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une aide financière octroyée par le département dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes de -25 ans

Période	Nombre
fin2015	617
fin2016	588
fin2017	600
fin2018	524
fin2019	465



La loi du 13 août 2014 relative aux libertés et responsabilités locales a confié l'organisation et le financement du Fonds d'Aide aux Jeunes au Département. Il s'agit d'attribuer aux jeunes en difficultés (18-25 ans) des aides pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle (dont des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents). En Savoie, la gestion de ces aides est déléguée aux Missions Locales Jeunes (MLJ). Cela permet d'associer plus facilement l'aide financière à l'accompagnement que proposent les MLJ à tous les jeunes. Les aides sont en diminution entre 2017 et 2019, probablement en lien avec la mise en place de nouveaux dispositifs d'Etat (PACEA : Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie).

Le travail partenarial régulier permet d'ajuster le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) aux évolutions des dispositifs existants (Garantie Jeunes, PACEA, Ecole de la deuxième chance ...) et aux évolutions des besoins des jeunes (évolution du règlement intérieur en cours). Les demandes sont en progression en fin d'année 2020, ce fonds étant adapté pour faire face à l'urgence sociale.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.



« Améliorer l'autonomie des jeunes les plus vulnérables »

Le Département a mobilisé pleinement ses outils et dispositifs en faveur des jeunes, en articulation étroite avec ses partenaires que sont notamment les missions locales. Avec la crise sanitaire, le Fonds d'Aide aux Jeunes a joué pleinement son rôle de dernier filet de sécurité en faveur de jeunes en rupture sociale et familiale. De plus, en parallèle à ce soutien financier d'urgence, de nombreuses actions ont été menées pour favoriser l'insertion professionnelle de ces jeunes. C'est notamment le cas avec les chantiers éducatifs et professionnels (BTP, Espaces verts...) qui ont permis à plusieurs jeunes de reprendre une activité, d'obtenir une rémunération, de s'engager sur une courte durée, de découvrir un métier, ou encore de reprendre des rythmes....



4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURE	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
1.3. Améliorer l'autonomie des jeunes les plus vulnérables	511 Soutien éducatif aux Foyers de jeunes travailleurs	Redéfinir le niveau d'intervention du Département	Fin des subventions à tous les Foyers de Jeunes Travailleurs en 2020			😊		
1.1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté sociale, notamment les bénéficiaires du RSA	512 Améliorer l'accompagnement des publics précaires	Etudier les outils existants et les complémentarités possibles ; recherche de transversalité ; recherche d'une simplification de la mise en œuvre Consolider la nouvelle organisation des CCAPEX / CTO, afin d'améliorer la prévention des expulsions.	Engagé en 2016. Évolution de la fiche de poste des référents cohésion sociale dans les Maisons Sociales. Expérimentations de la nouvelle organisation 1 ^{er} semestre 2019.	Internalisation de l'appui logement sur les postes de référents cohésion sociale à effectif constant. Travail d'accompagnement des référents à poursuivre en 2019.			😊	
1.2. Renforcer l'aide apportée aux ménages en difficulté pour accéder et se maintenir dans un logement autonome	513 FSL soutien aux associations d'insertion par le logement	Suppléments de dépenses de gestion locative sociale : étude sur la création d'une agence immobilière à vocation sociale.	Travail de réflexion en cours sur le dimensionnement des sous-locations pour certains publics ne pouvant accéder immédiatement au logement autonome	Moyens constants	😊			
	517 Fonds Solidarité Logement : simplification et rationalisation	Un groupe de travail a été constitué en 2020 en vue de la révision du règlement intérieur du FSL. Cette révision sur le fond va s'accompagner d'évolutions dans les pratiques : l'informatisation du FSL est également en projet.	Mise en œuvre du nouveau règlement intérieur du FSL prévue au 01/01/22. L'informatisation devrait être opérationnelle courant le 1 ^{er} semestre 2022.	Les impacts financiers sont en cours d'analyse			😊	

L'année 2020 a vu le Département s'engager dans le lancement de la mise en œuvre des documents de planification qui structurent son action dans le domaine de l'insertion et du logement :

- La convention 2019-2021 conclue avec l'Etat relative à la stratégie nationale de lutte et de prévention et de lutte contre la pauvreté. Parmi ses objectifs figure notamment celui d'améliorer l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires de RSA afin de favoriser leur insertion sociale et leur retour à l'emploi.
- le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2020-2024 qui s'oriente autour de 3 grands axes : le développement d'une offre de logements abordables pour les publics les plus en difficulté, l'accompagnement de ces publics dans la réalisation de leur parcours résidentiel, le maintien autant que possible dans le logement en développer la prévention des expulsions.



Enfance Jeunesse et Famille Protection Maternelle et Infantile



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2019/2020

Commission d'élus : 5^{ème} commission

Directions concernées :

- Pôle Vie sociale – Direction EJJ/PMI
- Pôle solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales



SOMMAIRE

SYNTHESE	361
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	362
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	365
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs.....	367
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	381

9,86%

Le service EJF/PMI est chargé des actions de prévention à destination des futurs parents, des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans ainsi que de la protection des mineurs et des jeunes majeurs.

Contexte

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent.

L'activité des travailleurs sociaux s'est totalement adaptée pendant cette période complexe. Il a été nécessaire de faire face aux absences de professionnels alors même qu'il y avait une surcharge d'activité, trouver des méthodes de travail pour être en lien avec les familles pendant le confinement, évaluer le danger à domicile, prendre en charge les enfants placés à temps plein. En effet, les écoles ont été fermées au printemps 2020 et les droits de visite chez les parents ont été suspendus.

Les recrutements d'assistants familiaux pendant cette année 2020 n'ont pas pu se faire à la hauteur de ce qui était attendu malgré une amélioration de leur rémunération.

Toutefois, les axes du schéma unique ont pu être progressivement mis en œuvre. Le travail de fond se poursuit sur les évolutions des pratiques professionnelles et l'amélioration de la place des familles des enfants confiés au Département dans la prise en charge de leur enfant.

Soucieux de maintenir un service auprès des familles et leur accompagnement des professionnels des modes d'accueil du jeune enfant, les équipes de PMI ont se sont adaptées en ajustant leurs pratiques.

L'action territoriale

Le travail partenarial en réseau a démontré son importance pendant cette crise sanitaire. Une réorganisation des missions prenant en compte les spécificités territoriales, a permis de garantir une réponse adaptée aux besoins.

Principales réalisations

- Signature du premier contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec la fondation du Bocage
- Revalorisation salariale conséquente pour les assistants familiaux afin de rendre ce métier plus attractif pour des nouveaux arrivants et de fidéliser ceux qui l'exercent.
- Formation de l'ensemble des professionnels EJF spécialisés à de nouvelles modalités d'interventions auprès des enfants et des familles, sur l'ensemble du département et le déploiement des pratiques.
- Mise en œuvre progressive des différents axes du schéma.
- Mise en place du dispositif petits pas grands pas auprès des professionnels de PMI qui vise à renforcer leurs compétences relatives à la prévention précoce.
- Accompagnement continu des partenaires pour faire face aux enjeux de la crise sanitaire, organisation d'une astreinte renforcée.

Enjeux

- Soutenir les enfants et les familles en situation de fragilité.
- Ajuster le recours au placement pour mieux répondre à la diversité des situations.
- Renforcer les articulations autour des situations complexes.
- Accueillir les mineurs non accompagnés et faciliter leur insertion dans la société.
- Accompagner les jeunes vers l'autonomie

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2020 :

54,86 M€ (CA 2020)

249,62 ETP (Equivalents Temps Plein) moyen annuel dédié à la politique EJF-PMI (y compris Foyer de l'enfance)

1036 enfants ayant fait l'objet d'une information préoccupante recueillie par la CRIP en 2020

955 jeunes concernés par la prévention spécialisée (dont 743 de moins de 18 ans)

622 mineurs et

111 jeunes majeurs savoyards confiés au Département dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance

168 mineurs non

accompagnés et **58** jeunes majeurs non accompagnés pris en charge (au 31/12/2020)

942 nouveaux usagers au Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) dont plus de 40% sont mineurs

3634 consultations médicales au CPEF de la Savoie

30 Maisons d'assistants maternels

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Le schéma unique a mis en évidence les besoins de mesures d'accompagnement à partir du domicile familial en particulier dans le bassin chambérien. Le déploiement progressif est en cours de réalisation.

Le travail sur l'adaptation de l'offre d'accueil pour répondre aux besoins des mineurs non accompagnés (MNA) se poursuit.

Un travail partenarial étroit est en cours avec le secteur sanitaire et médico-social afin de permettre l'ouverture de places pour les enfants en situations complexes.

L'accueil familial est une priorité. Un accent particulier est mis sur le recrutement avec des campagnes de communication sur ce métier.

Le service de PMI du Département poursuit le déploiement du dispositif Petits pas grands pas, affirmant ainsi son rôle central dans la prévention précoce : affinage des pratiques, outils de communication avec les familles plus efficaces, maillage territorial renforcé.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

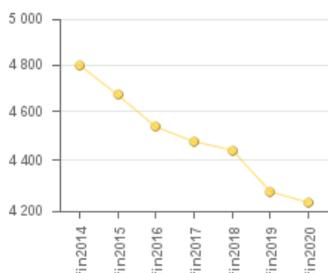
Direction Protection Maternelle Infantile (DPMI)

Exceptés les bilans de santé en école maternelle, les activités des services de PMI ont toujours été maintenues, donnant lieu à de nombreux ajustements organisationnels. En tant que service sanitaire décentralisé, la PMI a joué un rôle important durant cette période de pandémie. Les activités de prévention ont été adaptées (contacts téléphoniques pré et post natal, maintien des visites à domicile indispensables), les indications des consultations médicales repensées en lien avec la médecine libérale et hospitalière et les modes d'accueil ont régulièrement été informés des différentes évolutions réglementaires.

Des innovations dans les méthodes de travail ont été nécessaires, comme le télétravail et les entretiens téléphoniques, et les permanences et consultations organisées dans le strict respect des mesures sanitaires.

CONT 1- Nombre de naissances domiciliées en Savoie

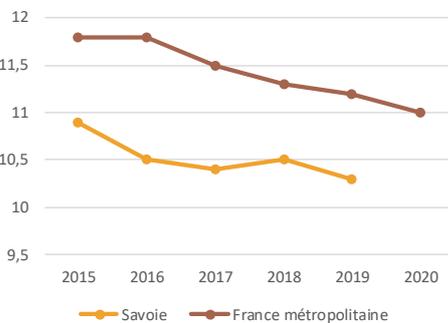
Période	Nombre
fin2014	4 798
fin2015	4 671
fin2016	4 536
fin2017	4 476
fin2018	4 442
fin2019	4 277
fin2020	4 235



Suivant la tendance nationale, et après un pic en 2010, le nombre de naissances en Savoie décroît régulièrement.

CONT 2- Taux de natalité pour 1000 habitants (Source Insee)

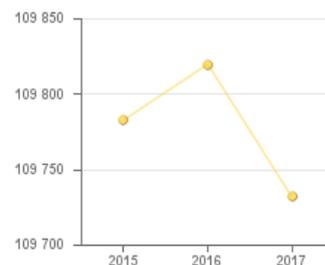
Période	Savoie	France métropolitaine
2015	10,9	11,8
2016	10,5	11,8
2017	10,4	11,5
2018	10,5	11,3
2019	10,3	11,2
2020		11



L'évolution du taux de natalité en Savoie est identique à celui de la moyenne nationale. Il diminue progressivement.

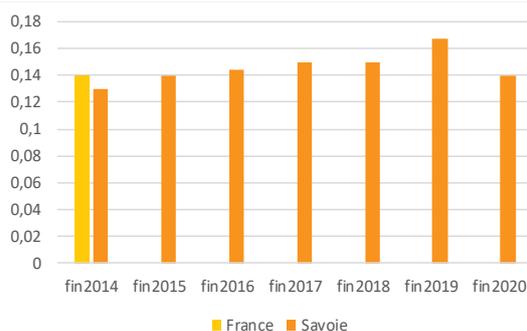
CONT 4- Population des 0 - 21 ans en Savoie

Période	Nombre
2015	109 783
2016	109 820
2017	109 732



CONT 5- Ratio de places en établissements d'accueil petite enfance autorisées au regard du nombre d'enfants de 0 à 3 ans inclus (sauf MAM et Ets d'accueil petite enfance à caractère saisonnier - dont le temps d'ouverture par an est inférieur à 5 mois)

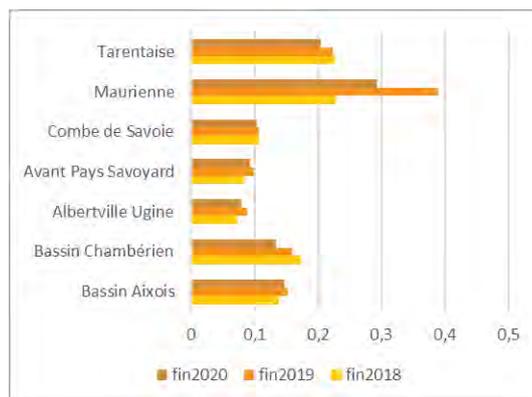
Période	France	Savoie
fin2014	0,14	0,1296
fin2015		0,1397
fin2016		0,1438
fin2017		0,15
fin2018		0,15
fin2019		0,167
fin2020		0,14



Malgré une politique de développement des places d'accueil collectif menée conjointement par la CAF et le Département, l'accueil collectif reste toujours inégalement réparti sur le département.

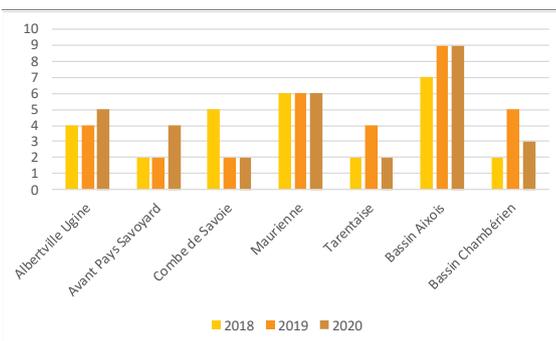
CONT 6- Ratio de places en établissements d'accueil petite enfance autorisées au regard du nombre d'enfants de 0 à 3 ans inclus par territoire (Sauf MAM et Ets d'accueil petite enfance à caractère saisonniers - dont le temps d'ouverture par an est inférieur à 5 mois)

Période	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Avant Pays Savoyard	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise
fin2018	0,139	0,173	0,073	0,083	0,107	0,228	0,227
fin2019	0,152	0,159	0,088	0,098	0,107	0,39	0,223
fin2020	0,147	0,134	0,079	0,092	0,104	0,293	0,204



CONT 7- Nombre de regroupements et/ou Maisons d'Assistants Maternels (MAM) par territoire

Période	Albertville Ugine	Avant Pays Savoyard	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2018	4	2	5	6	2	7	2
2019	4	2	2	6	4	9	5
2020	5	4	2	6	2	9	3



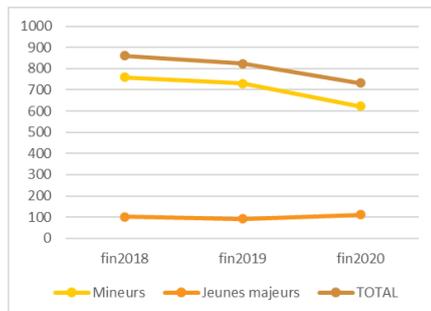
Toujours plébiscitées par les professionnels de l'accueil individuel, les ouvertures de maisons d'assistants maternels se poursuivent principalement sur les territoires ruraux ou semi ruraux. Ces regroupement ont pour atouts la lutte contre l'isolement et l'exercice du métier partiellement hors du domicile familial.

Direction Enfance Jeunesse Famille (DEJF)

La politique d'alternatives aux placements s'est poursuivie, l'ensemble du territoire est couvert par des services de milieu ouvert avec hébergement (SEMOH). Cependant l'offre de places est encore insuffisante sur le bassin chambérien par rapport aux besoins. Ce travail intensif d'accompagnement à partir du domicile ainsi que le déploiement de nouvelles méthodes de travail avec les familles portent leurs fruits et permettent une baisse constante des prises en charge dans le cadre de placement des mineurs savoyards.

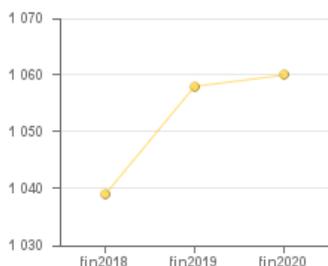
CONT 8- Nombre de Savoyards mineurs et jeunes majeurs confiés

Période	Mineurs	Jeunes majeurs	TOTAL
fin2018	760	101	861
fin2019	731	92	823
fin2020	622	111	733



CONT 9- Nombre total de mineurs et jeunes majeurs confiés (Savoyards + MNA - Placements directs compris)

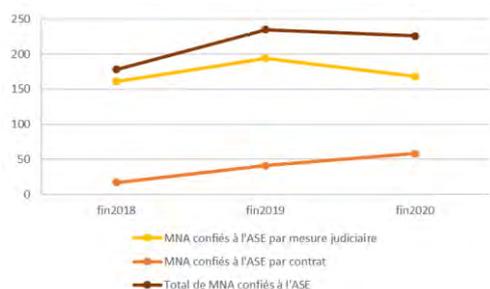
Période	Nombre
fin2018	1 039
fin2019	1 058
fin2020	1 060



La baisse du nombre de mineurs et majeurs savoyards est compensée par la hausse des prises en charges de MNA.

CONT 13- Nombre de Mineurs Non Accompagnés confiés à l'ASE au 31/12

Période	MNA confiés à l'ASE par mesure judiciaire	MNA confiés à l'ASE par contrat	Total de MNA confiés à l'ASE
fin2018	161	17	178
fin2019	194	41	235
fin2020	168	58	226



La crise sanitaire liée à la COVID-19 a engendré une fermeture des frontières et ainsi une baisse du nombre de jeunes primo arrivants se présentant comme MNA. Ainsi, le nombre de jeunes nouvellement pris en charge a baissé.

En parallèle, une partie des mineurs qui étaient pris en charge en 2019 a grandi, et ils sont devenus majeurs. Ils continuent d'être accompagnés en tant que tels.

Il y a donc une diminution de mineurs pris en charge mais une augmentation de majeurs accompagnés dans le cadre d'un contrat. Ainsi, le nombre de jeunes suivis par le service reste en augmentation.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

Secteurs budgétaires de la politique SOCIAL ENFANCE JEUNESSE FAMILLE PMI

SECTEURS BUDGETAIRES
PETITE ENFANCE
PROTECTION MERE ENFANT

Dépenses	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 05 Mars 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
Par politique						
PETITE ENFANCE	684 065,96		672 500,61		811 541,64	7 030,39
PROTECTION MERE ENFANT	48 827 678,46	2 350,00	51 341 420,45	1 550,00	54 040 260,46	0,00
Dépenses par section :	49 511 744,42	2 350,00	52 013 921,06	1 550,00	54 851 802,10	7 030,39
	total année : 49 514 094,42		total année : 52 015 471,06		total année : 54 858 832,49	

Recettes	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 05 Mars 2021	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
Par politique						
PETITE ENFANCE	131 873,50		145 358,40		112 767,81	
PROTECTION MERE ENFANT	750 831,09	1 981,00	1 223 909,01	1 504,00	1 458 765,42	1 034,00
Dépenses par section :	882 704,59	1 981,00	1 369 267,41	1 504,00	1 571 533,23	1 034,00
	total année : 884 685,59		total année : 1 370 771,41		total année : 1 572 567,23	

Dépenses



Recettes



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2018		CA 2019		CA 2020 données au : 05 Mars 2021	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DEJF PMI	26 898,00	373 835,00	18 994,00	109 700,00	21 740,00	115 911,00
	total année : 400 733		total année : 128 694		total année : 137 651	



👤 Moyens humains par secteurs en 2018-2019-2020 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels			
				2018	2019	2020	
Enfance Jeunesse Famille / Protection Maternelle Infantile	PETITE ENFANCE	PSD	DGA	NC	0,33	0,39	
		PSD	DPMI	11,1	11,39	11,84	
		PSD	MSD	53,9	49,99	61,23	
		PSTD	DPT	0,1	0,1	0,06	
	Sous-total du secteur				65,1	61,81	73,52
	PROTECTION MERE ENFANT	PSD	DGA	DGA	NC	0,33	0,39
		PSD	DEJF	DEJF	34	38,33	36,82
		PSD	DPMI	DPMI	1	0,77	0,51
		PSD	MSD	MSD	78,8	77,38	78,66
		PSD	Foyer de l'enfance	Foyer de l'enfance	58,5	60,71	59,72
Sous-total du secteur				172,3	177,52	176,1	
TOTAL tous effectifs pour la politique				237,4	239,33	249,62	

Direction Enfance Jeunesse Famille (DEJF)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



L'activité sur le secteur des mineurs non accompagnés a régulièrement augmenté. Le nombre d'ETP a été dimensionné en adéquation avec l'activité. Cependant deux postes sont restés découverts car il est particulièrement difficile de recruter sur ce secteur. Cela génère une charge de travail très importante pour l'équipe en place.

Les moyens humains restent stables pour les autres services, il n'y a pas de modification significative de l'activité. Les moyens financiers évoluent rapidement, en raison, principalement de l'évolution du nombre de prises en charge de MNA.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'accès aux droits pour les usagers, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables	1.1. Renforcer la précocité des actions de prévention	1.1.1. Optimiser les dispositifs de prévention précoce destinés à soutenir le développement des relations parents/enfants
		1.1.2. Renforcer le parcours de soins notamment préventifs de tous les enfants, en réalisant une évaluation et une prise en charge efficace
		1.1.3. Développer la promotion de la santé sexuelle par l'information, l'accueil et l'accompagnement des jeunes, des femmes et des couples
		1.1.4. Améliorer les compétences des professionnels en matière d'accompagnement à la parentalité
		1.1.5. Mieux repérer le danger en renforçant la connaissance et la co-responsabilité des professionnels
	1.2. Optimiser la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, en travaillant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins et en accroissant le pouvoir d'agir et la participation des personnes concernées	1.2.1. Elargir l'offre de modes d'accueil du jeune enfant en encourageant la diversification et la qualité et en promouvant ces métiers
		1.2.2. Garantir la diversité de la palette des dispositifs d'aide sociale à l'enfance pour tendre vers la réponse la mieux adaptée aux besoins de tous les enfants en risque de danger ou en danger
		1.2.3. Garantir la qualité d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
		1.2.3. Garantir la qualité d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) - en évitant les ruptures dans les parcours de placement
		1.2.3. Garantir la qualité d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) - en mettant en œuvre un programme de contrôle préventif des lieux d'accueil
		1.2.4. Mieux impliquer les jeunes et leurs familles dans les parcours de placement
		1.2.5. Garantir une offre d'accueil pour les jeunes Mineurs Non Accompagnés en adéquation avec leurs besoins (MNA)
		1.2.6. Renforcer l'autonomisation des jeunes adultes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance

Objectif politique 1. Renforcer l'accès aux droits pour les usagers, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables

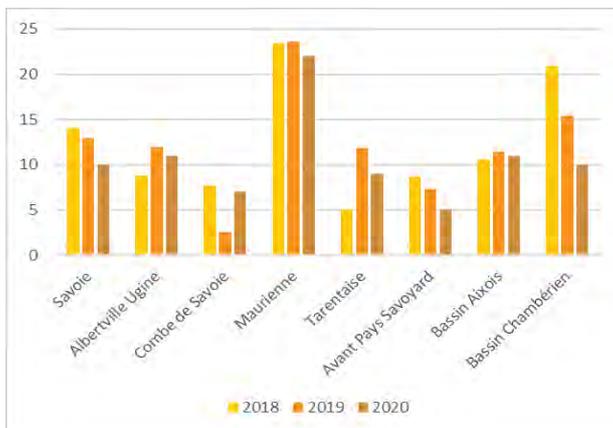
Objectif stratégique 1.1. Renforcer la précocité des actions de prévention

Objectif opérationnel 1.1.1. Optimiser les dispositifs de prévention précoce destinés à soutenir le développement des relations parents/enfants

1.1.1.1 PERF - Taux de femmes enceintes ayant bénéficié d'un entretien prénatal précoce en Savoie et par territoire

Malgré la crise sanitaire, les activités de prévention prénatales ont été assurées par les sages-femmes de PMI, en renforçant notamment les liens avec les maternités. Les suivis des grossesses à risque étaient maintenus, et les entretiens prénataux essentiels pour leur repérage. L'accompagnement téléphonique a été accentué afin de répondre aux inquiétudes légitimes des futurs parents.

Combe de Savoie : Taux en corrélation avec le temps de sage-femme dont dispose ce territoire pourtant rural et marqué par des difficultés de mobilité.



Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixoïs	Bassin Chambérien
2018	14,02	8,8	7,74	23,37	5	8,7	10,54	20,96
2019	12,9	12	2,6	23,6	11,9	7,3	11,5	15,4
2020	10	11	7	22	9	5	11	10

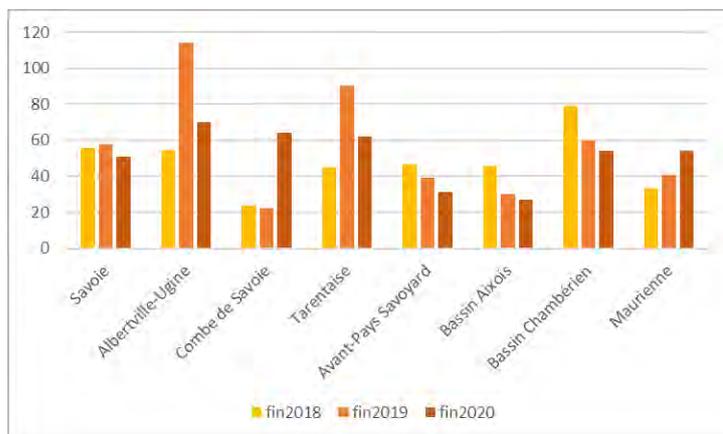
Maurienne : un taux de femmes suivies important à corréliser avec un nombre de naissances en baisse et à une géographie qui rend parfois difficile

l'accès à la médecine de ville.

Bassin Chambérien : L'activité des sages-femmes s'inscrit dans un territoire marqué par un taux de précarité supérieur à la moyenne départementale mais aussi sur un bassin de vie qui dispose d'une offre médicale libérale. L'activité des sages-femmes est donc plus particulièrement centrée sur le public le plus en difficulté.

Territoires d'Albertville et Tarentaise Vanoise : Le taux de suivi reste assez faible sur la Tarentaise au regard des autres territoires, toutefois il convient de préciser que les déplacements représentent un temps considérable pour la sage-femme à 0,5 ETP.

1.1.1.2 PERF - Taux d'enfants vus par une puéricultrice ou une sage-femme dans le cadre d'une visite à domicile post-natale immédiate en Savoie et par territoire



Période	Savoie	Albertville-Ugine	Combe de Savoie	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard	Bassin Aixoïs	Bassin Chambérien	Maurienne
fin2018	55,83	54,44	23,9	45,18	46,46	45,7	78,94	33,15
fin2019	57,9	114,2	22,3	90,3	38,9	29,9	59,9	40,5
fin2020	51	70	64	62	31	27	54	54



Les visites à domicile étant une des activités principales de prévention, elles ont été maintenues dans la mesure du possible par les professionnels de PMI, en tenant compte des critères de priorisation. Les maternités, dans le cadre des sorties précoces en lien avec la pandémie, ont orientées davantage les familles vers la PMI, ce qui a également permis de faire connaître ces services.

Bassin Chambérien : il est reconnu que les visites à domicile précoces sont primordiales en prévention de santé primaire, pour soutenir les jeunes parents et éventuellement un projet d'allaitement. C'est une mission prioritaire sur ce territoire.

Maurienne : Dans le cadre de la PMI, des visites post-natales ont eu lieu régulièrement :

- 88 visites sur le secteur Cuines/Aiguebelle ;
- 19 visites sur le secteur de St Jean de Maurienne ;
- 20 visites sur le secteur de Saint-Michel de Maurienne ;
- 133 visites sur le secteur de Modane ;

A noter qu'il peut y avoir plusieurs visites pour un même enfant.

Les taux d'**Albertville-Ugine** et de **Tarentaise** sont assez élevés et s'inscrivent dans une politique préventive du très jeune enfant.

1.1.1.3 PERF - Nombre de nouvelles actions financées dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui, et d'Accompagnement des Parents) dans l'année

Période	Nombre
fin2017	13
fin2018	14
fin2019	19
fin2020	14

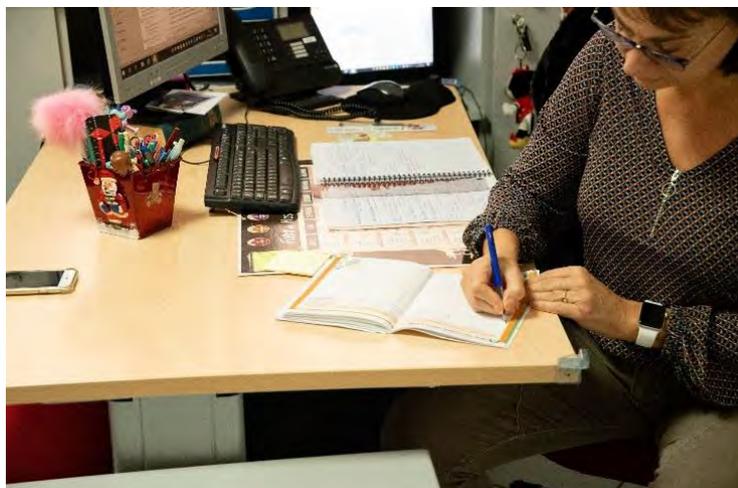
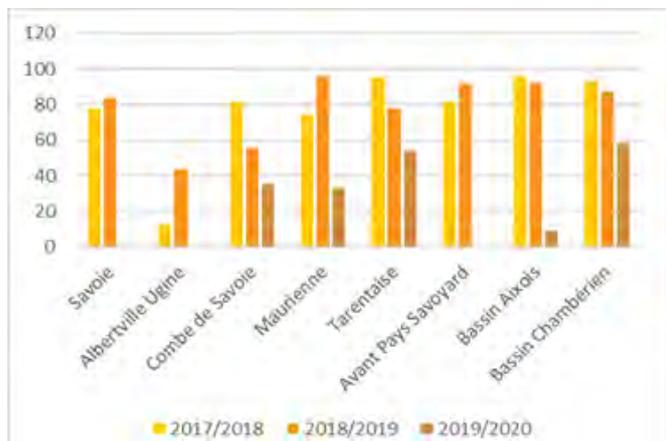


Les actions financées dans le cadre du REAAP n'ont pas pu toutes être réalisées, du fait du confinement. Elles ont donc été reportées sur une période ultérieure lorsque cela était possible. Certaines actions ont quant à elles été en lien avec les difficultés parentales rencontrées pendant le confinement.

Objectif opérationnel *1.1.2. Renforcer le parcours de soins, notamment préventifs, de tous les enfants, en réalisant une évaluation et une prise en charge efficace*

1.1.2.1 PERF - Taux de couverture des bilans de santé des 3/4 ans par année scolaire en Savoie et par territoire (Proportion d'enfants de 3/4 ans vus en consultation scolaire sur nombre d'enfants éligibles de 3/4 ans)

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2017/2018	77,61	12,67	81,67	74,27	94,93	81,31	96,01	92,83
2018/2019	83,6	43,53	55,5	95,7	77,76	91,57	92,23	87,16
2019/2020			35	33	54		9	58



La fermeture des écoles a rendu difficile la réalisation des bilans de santé tels que prévus sur cette année scolaire.

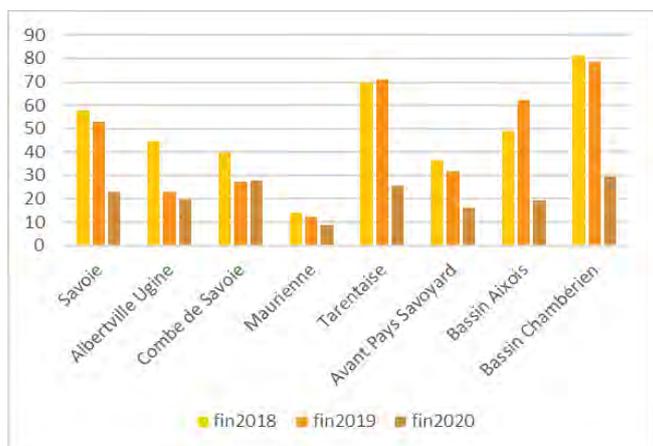
Une vigilance particulière est portée à la réalisation de ces bilans qui sont essentiels pour le dépistage. Depuis la rentrée 2020 ce bilan est obligatoire pour les familles.

1.1.2.2 PERF - Taux d'enfants de moins de 6 ans suivis en consultations infantiles (pédiatriques ET/OU permanence de puériculture - hors VAD) en Savoie et par territoire

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
fin2018	57,92	44,45	39,65	13,94	69,67	36,78	49,13	81,28
fin2019	53,05	22,65	27,07	12,18	71,29	31,56	62,04	78,75
fin2020	22,93	19,84	27,68	8,83	25,56	16,35	19,11	29,36

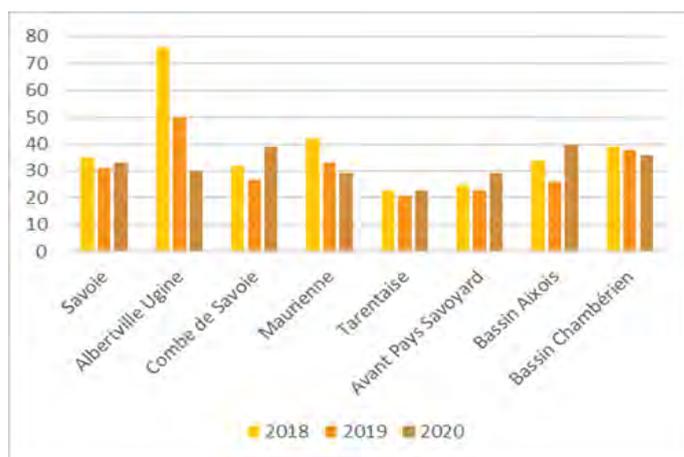
Les consultations et permanences ont été pour la plupart réorganisées afin de garantir des conditions d'accueil des familles conformes aux mesures

d'hygiène. La priorité était donnée aux vaccinations obligatoires et une collaboration a été établie avec les médecins libéraux pour la réalisation de l'examen du 8ème jour.



1.1.2.3 PERF - Taux d'enfants orientés vers un spécialiste suite au bilan de santé en Savoie et par territoire au regard de l'ensemble des bilans de santé réalisés dans l'année

Si les bilans de santé en maternelle n'ont pas pu être assurés en totalité du fait de la fermeture des écoles, les dépistages réalisés ont permis de repérer des anomalies du développement ou des troubles sensoriels qui pourront être pris en charge par un spécialiste.



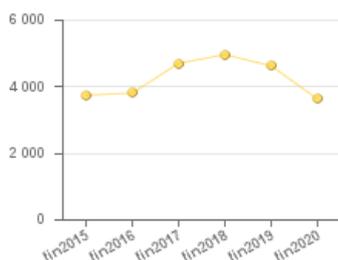
Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2018	35	76	32	42	23	25	34	39
2019	31	50	27	33	21	23	26	38
2020	33	30	39	29	23	29	40	36

Objectif opérationnel

1.1.3. Développer la promotion de la santé sexuelle par l'information, l'accueil et l'accompagnement des jeunes, des femmes et des couples

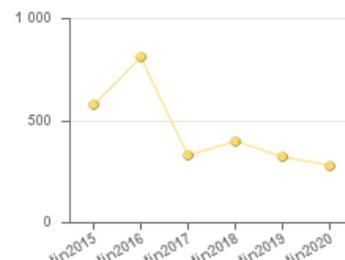
1.1.3.1 ACT - Nombre de consultations médicales de planification

Période	Nombre
fin2015	3748
fin2016	3817
fin2017	4708
fin2018	4971
fin2019	4631
fin2020	3634



1.1.3.1 ACT - Nombre d'entretiens en lien avec le Conseil Conjugal

Période	Nombre
fin2015	576
fin2016	810
fin2017	329
fin2018	401
fin2019	323
fin2020	281



Le département propose 11 demi-journées de consultation hebdomadaires à Chambéry et au sein des Maisons Sociales Départementales de Aix les Bains, Albertville, Moûtiers, Bourg st Maurice et Saint Jean de Maurienne. Depuis 2017, par un engagement conventionnel, le CHMS propose également 3 demi-journées supplémentaires.

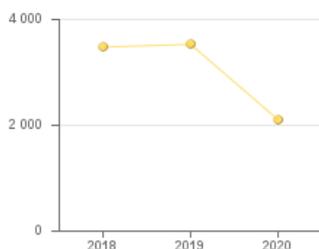
Les personnels de santé ont assuré 3634 consultations médicales de contraception, de suivis gynécologiques et de dépistages des infections sexuellement transmissibles en 2020. L'activité soutenue depuis 2017 a accusé une baisse de 20% en 2020 en lien direct avec les 2 périodes de confinement et les fermetures totales puis partielles des établissements d'enseignements. En effet le public du CPEF de la Savoie est très jeune (collégiens lycéens et étudiants).

L'activité de conseil conjugal a également été impacté par le confinement avec une baisse de 13%, mais avec des situations souvent plus difficiles, avec notamment une augmentation des entretiens en lien avec l'IVG de 25%, soit 58 entretiens pré IVG de plus qu'en 2019 (234 entretiens IVG en 2019 contre 292 en 2020).

Ainsi si l'activité globale a baissé en 2020 d'environ 20%, les professionnels ont eu à accompagner des situations plus difficiles. L'ensemble de l'équipe est resté mobilisé pendant toute l'année en offrant chaque jour des possibilités de consultation et d'entretien par téléphone mais aussi des plages de consultation et d'entretien pour les situations nécessitant un accueil physique. Le nombre de 1/2 journées d'ouverture au public a ainsi été maintenu en 2020.

1.1.3.2 ACT - Nombres de jeunes concernés par des animations collectives d'éducation à la sexualité sur une année

Période	Nombre
2018	3479
2019	3531
2020	2106



Lors de ces interventions nous abordons les thèmes comme le respect de soi et des autres, la lutte contre les violences de genre et les stéréotypes. Il s'agit là d'un axe prioritaire du projet de service du CPEF de la Savoie qui mobilise pleinement nos professionnels. Malgré les fermetures des établissements scolaires lors des périodes de confinement nous avons maintenu le maximum d'interventions possibles dans un contexte difficile et nous avons pu ainsi toucher 2106 jeunes soit 60% de l'activité habituelle.

Objectif opérationnel 1.1.4. Améliorer les compétences des professionnels en matière d'accompagnement à la parentalité

Dans le cadre du dispositif Petits pas grands pas, l'ensemble des professionnels de PMI bénéficie de formation action concernant la théorie de l'attachement et les postures relationnelles lors des visites à domicile visant à favoriser la co-construction du suivi avec les familles.

Objectif opérationnel 1.1.5. Mieux repérer le danger en renforçant la connaissance et la co-responsabilité des professionnels

1.1.5.1 ACT - Nombre d'enfants ayant fait l'objet d'une Information préoccupante (IP) en Savoie

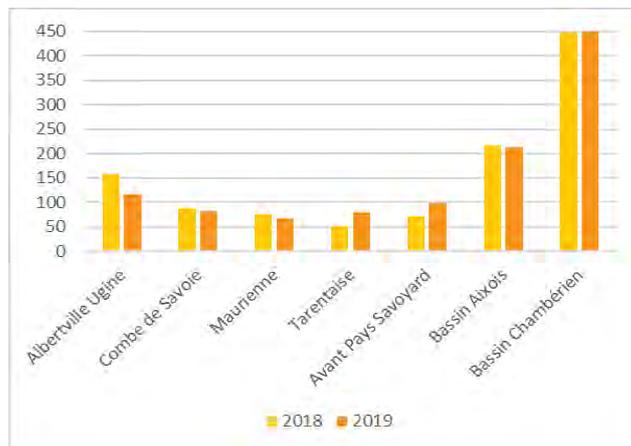
Période	Taux
2019	1036

1.1.5.1 ACT - Nombre d'Informations préoccupantes (IP) par territoire savoyard

Période	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2018	157	89	77	52	73	217	447
2019	117	83	67	80	98	213	450

Le nombre d'IP est assez stable sur l'ensemble du territoire sauf en Tarentaise et sur l'Avant Pays savoyard. Il sera nécessaire de voir si cette tendance se confirme et auquel cas, d'en analyser les raisons.

Les IP sont recensées à la fin du premier trimestre de l'année N+1. Les données 2020 ne sont pas disponibles en raison du délai d'édition du présent rapport. L'année 2019 reste dans la continuité des précédentes.



1.1.5.1 PERF - Délai moyen de traitement des Informations Préoccupantes (IP)

Période	Jours
2019	98,94

Le délai d'évaluation prévu par la loi est de 3 mois, il est conforme en Savoie.

Direction Protection Maternelle Infantile (DPMI)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1 😊

« Renforcer la précocité des actions de prévention »

Le service de PMI élargie et adapte ses actions de prévention. La crise sanitaire a notamment permis de démontrer la place de ce service dans le système de santé. En effet, les collaborations avec les acteurs de santé se sont affirmées, notamment en pré natal et en post natal. Le taux d'enfants orientés vers un spécialiste après un bilan de santé a permis de souligner l'importance de cet examen de santé qu'il est important de pouvoir proposer à tous les enfants.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1



« Renforcer la précocité des actions de prévention »

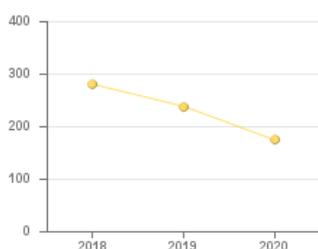
Les IP sont recensées à la fin du premier trimestre de l'année N+1. Les données 2020 ne sont pas disponibles en raison du délai d'édition du présent rapport. L'année 2019 reste dans la continuité des précédentes.

Objectif politique	1. Renforcer l'accès aux droits pour les usagers, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables
Objectif stratégique	1.2. Optimiser la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, en travaillant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins et en accroissant le pouvoir d'agir et la participation des personnes concernées

Objectif opérationnel	1.2.1 Elargir l'offre de modes d'accueil du jeune enfant en encourageant la diversification et la qualité et en promouvant ces métiers
------------------------------	---

1.2.1.2 ACT - Nombre de personnes ayant participé aux réunions de sensibilisation au métier d'assistant maternel dans l'année en Savoie

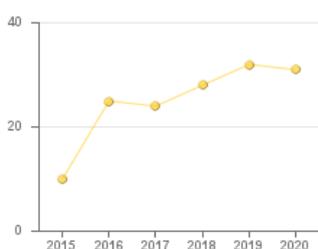
Période	Nombre
2018	281
2019	239
2020	175



La crise sanitaire n'a pas permis d'organiser ces réunions en présentiel et il est difficilement envisageable de les organiser en visioconférence. Des entretiens individuels pour les personnes souhaitant avoir des renseignements sur la profession ont cependant été réalisés.

(MAM) en Savoie

Période	Nombre
2015	10
2016	25
2017	24
2018	28
2019	32
2020	31

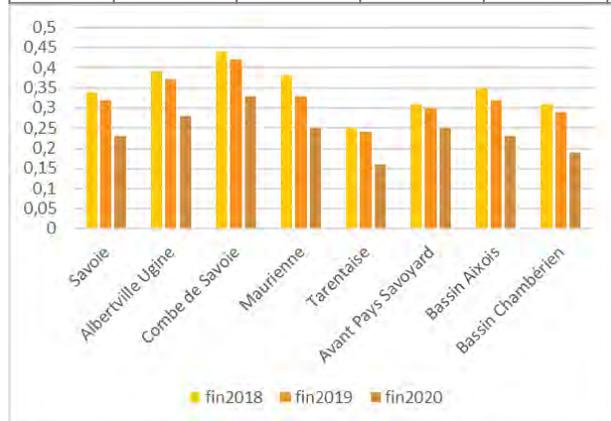


1.2.1.3 ACT - Nombre de Maisons d'Assistants Maternels

Les réunions d'accompagnement organisées par la CAF et la PMI à destination des personnes souhaitant exercer en MAM permettent d'avoir une vision globale du projet. Depuis leur mise en place, le nombre de maisons d'assistants maternels n'a cessé de croître. La période de confinement n'a pas permis d'organiser ce type de réunion, mais ces rencontres ont repris en adaptant les modalités (visioconférence).

1.2.1.4 PERF - Nombre de places chez les assistants maternels agréés pour 100 enfants de moins de 6 ans en Savoie et par territoire

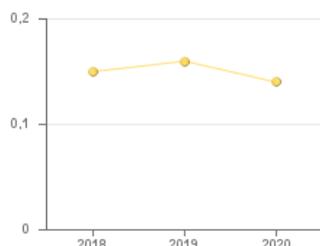
Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
fin2018	0,34	0,39	0,44	0,38	0,25	0,31	0,35	0,31
fin2019	0,32	0,37	0,42	0,33	0,24	0,3	0,32	0,29
fin2020	0,23	0,28	0,33	0,25	0,16	0,25	0,23	0,19



De nombreuses réflexions et initiatives sont en cours afin de valoriser le métier d'assistant maternel et tenter de redynamiser la profession. La baisse du nombre de places en accueil individuel est générale sur l'ensemble du département et conforme à la situation nationale.

1.2.1.5 PERF - Ratio de places en crèches, halte-garderies et micro-crèches autorisées au regard du nombre d'enfants de 0 à 3 ans

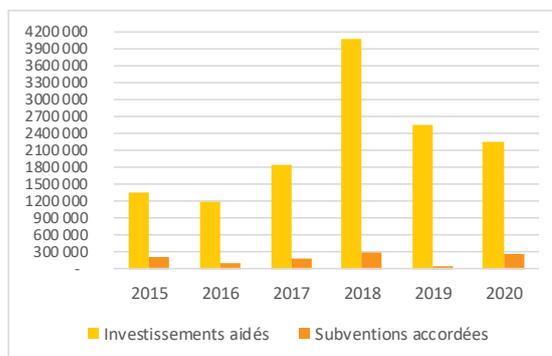
Période	Nombre
2018	0,15
2019	0,16
2020	0,14



Le développement de places en accueil collectif reste constant sur le département et certains projets pourront émerger dans le cadre des conventions territoriales globales dont l'objectif est de répondre à des besoins identifiés.

1.2.1.6 PERF - Structures d'accueil petite enfance : montant des subventions accordées et des investissements aidés

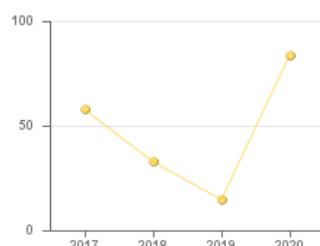
Période	Investissements aidés	Subventions accordées
2015	1 362 500	209 400
2016	1 189 999	109 717
2017	1 835 880	184 475
2018	4 076 099	297 683
2019	2 560 750	48 000
2020	2 248 581	260 000



Les projets déposés, dès lors qu'ils sont conformes aux exigences en matière de qualité d'accueil et qu'ils respectent les critères d'éligibilité du Département et de la CAF, sont accompagnés par le Département via les contrats territoriaux de Savoie. Le rythme d'accompagnement dépend donc des projets déposés par les maîtres d'ouvrage.

1.2.1.7 PERF - Structures d'accueil petite enfance : nombre de places créées

Période	Nombre
2017	58
2018	33
2019	15
2020	84



Le nombre de places en accueil collectif a augmenté en 2020, mais ne couvre pas l'ensemble des besoins identifiés sur le département.

Objectif opérationnel

1.2.2. Garantir la diversité de la palette des dispositifs d'aide sociale à l'enfance pour tendre vers la réponse la mieux adaptée aux besoins de tous les enfants en risque de danger ou en danger

1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un Bilan Educatif Préventif (BEP) au cours de l'année en Savoie et par territoire

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2018	8	0	0	0	1	0	4	3
2019	7	0	0	0	0	3	0	4
2020	3	1	2	0	0	0	0	0

Ce dispositif d'évaluation éducative est peu utilisé depuis la mise en œuvre de la loi de 2007 sur les évaluations d'informations préoccupantes.

1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO + AEMO par délégation de compétence donnée au JE de Savoie) en Savoie et par territoire au cours de l'année

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2018	695	98	81	35	41	60	97	285
2019	703	112	80	31	49	41	117	285
2020	591	93	62	24	44	31	105	240

Il a été constaté une baisse des mesures d'AEMO en 2020 à mettre en corrélation avec l'augmentation du nombre de MJIE (mesures judiciaires d'investigations) et de

nouvelles pratiques des autorités judiciaires. Il est noté que de nouveaux juges des enfants ont pris leur poste en septembre 2020.

1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une Aide Educative Préventive (AEP) en Savoie et par territoire au cours de l'année

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2018	215	39	17	25	27	17	52	41
2019	226	43	16	18	24	43	43	47
2020	261	47	28	11	26	44	33	72

Les AEP en Savoie sont exercées par les référents EJF qui ont également en charge le suivi des enfants placés. Malgré la crise sanitaire, ce type d'accompagnement a pu perdurer et augmenter au cours de l'année 2020 en particulier sur le Bassin Chambérien où les besoins de mesures de milieu ouvert sont très importants.

ment a pu perdurer et augmenter au cours de l'année 2020 en particulier sur le Bassin Chambérien où les besoins de mesures de milieu ouvert sont très importants.

1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une prise en charge administrative et/ou judiciaire en Service de Milieu Ouvert et d'Hébergement (SEMOH) avec ou sans Hébergement en Savoie et par territoire au cours de l'année

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2018	135	12	19	7	0	15	34	46
2019	148	15	14	6	8	17	37	51
2020	189	28	18	6	15	16	40	66

Depuis leur mise en place, les mesures de SEMOH remplissent leur rôle de véritables alternatives au placement. Le nombre de mesures

augmente régulièrement d'année en année. L'ensemble du territoire est couvert mais il est nécessaire de renforcer ces services sur le secteur du bassin chambérien.

1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une prise en charge par le Service d'Action Sociale et Educative de Proximité (SASEP) en Savoie et par territoire au cours de l'année

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2018	319	45	17	61	36	15	42	123
2019	308	49	19	46	41	29	32	95
2020	266	44	21	16	28	39	25	93

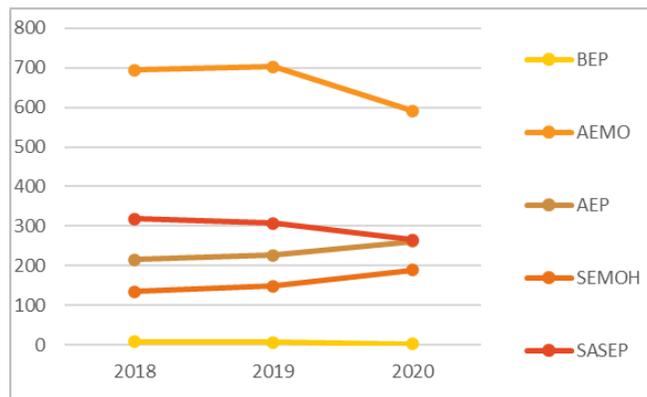
Les mesures de SASEP sont un outil de milieu ouvert essentiel en Savoie. Cependant, pendant la crise sanitaire, il a été nécessaire de mobiliser les professionnels

exerçant dans ces services pour qu'ils puissent renforcer les équipes de MECS. Cela a freiné une part importante des admissions, qui ont pu reprendre à un rythme normal en 2021.

1.2.2.1 ACT – Synthèse pour l'ensemble du territoire de la Savoie : nombre d'enfants ayant bénéficié d'une prise en charge au cours de l'année, quel que soit le type de mesure

Période	BEP	AEMO	AEP	SEMOH	SASEP
2018	8	695	215	135	319
2019	7	703	226	148	308
2020	3	591	261	189	266

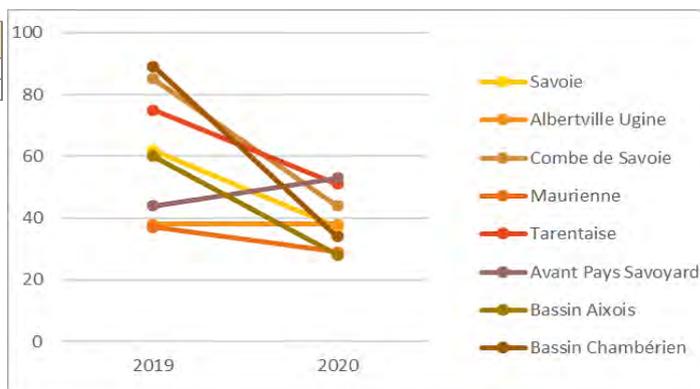
Le schéma départemental des solidarités a mis l'accent sur l'importance de ces accompagnements à partir du domicile familial, des moyens ont été alloués en vue de l'ouverture de places supplémentaires sur les 5 prochaines années afin de couvrir l'ensemble des besoins identifiés.



1.2.2.1 PERF - Délai d'attente en nombre de jours avant l'entrée du jeune dans une mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) en Savoie et par territoire

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2019	62	38	85	37	75	44	60	89
2020	37	38	44	29	51	53	28	34

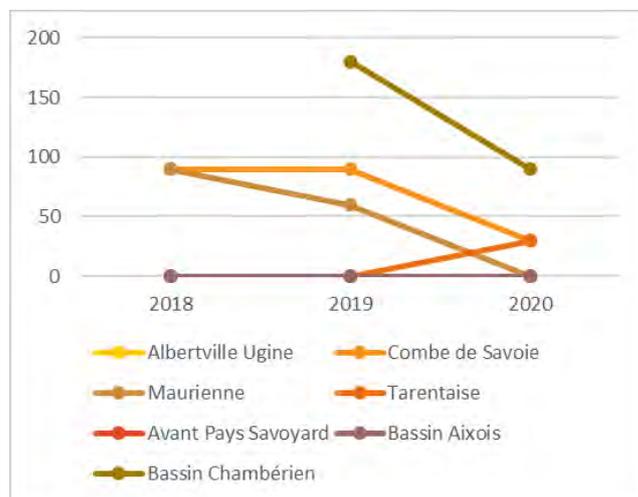
L'année 2019 a marqué une augmentation importante de l'activité AEMO générant un délai d'attente de mise en œuvre de la mesure. En 2020, l'activité a chuté de manière importante et ces difficultés n'ont pas persisté.



1.2.2.1 PERF - Délai d'attente en nombre de jours avant l'entrée du jeune dans une mesure d'Aide Educative Préventive (AEP) par territoire

Période	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2018	0	90	90	0	0	0	0
2019	0	90	60	0	0	0	180
2020	0	30	0	30	0	0	90

Les référents qui exercent ces mesures effectuent aussi le suivi éducatif des placements. Un délai important d'attente est constaté en 2019 sur le territoire du bassin chambérien comme pour les autres mesures de milieu ouvert. Un travail est en cours afin que le service AEMO exerce des mesures d'AEP permettant des prises en charge plus rapides des situations et une continuité éducative.



1.2.2.1 PERF - Délai d'attente en nombre de jours avant l'entrée du jeune dans une mesure de Service d'Action Sociale et Educative de Proximité (SASEP) par territoire

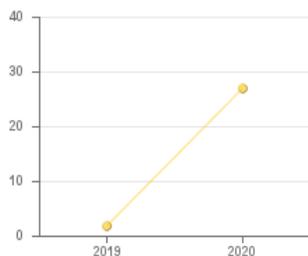
Période	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Tarentaise	Bassin Chambérien
2019	180	90	0	365
2020	150	175	0	350

Des attentes structurelles de 6 mois à Albertville et d'un an sur le bassin chambérien sont constatées ; ces besoins ne sont pas couverts et ont été identifiés dans le schéma. Des moyens ont été alloués en ce sens.



1.2.2.1 PERF - Délai d'attente avant l'entrée du jeune dans une mesure de Service d'Accompagnement aux Familles (SAF) sur le territoire de Maurienne

Période	Jours
2019	2
2020	27

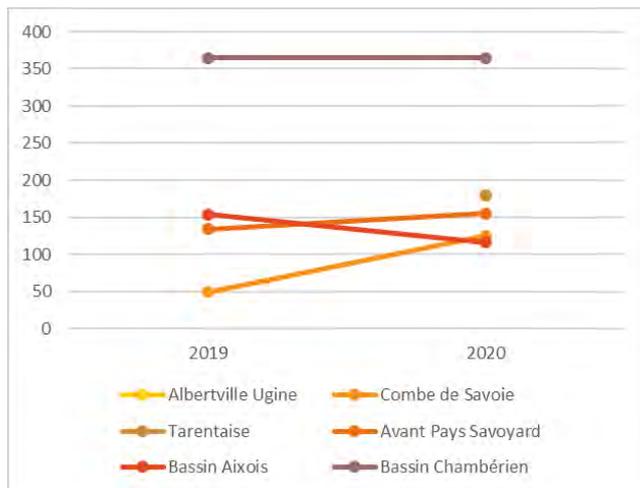


Un service expérimental sur le territoire de Maurienne, le SAF, met en œuvre un panel de mesures de prévention (SASEP, Accueil de jour, SEMOH) qui permet un accompagnement sur mesure et qui s'adapte au fil de l'évolution de la situation. Le délai d'attente de mise en œuvre augmente en 2020 ce qui paraît en corrélation avec la montée en charge de l'activité du service.

1.2.2.1 PERF - Délai d'attente en nombre de jours avant l'entrée du jeune dans une mesure de Service de Milieu Ouvert et d'Hébergement (SEMOH) avec ou sans Hébergement par territoire

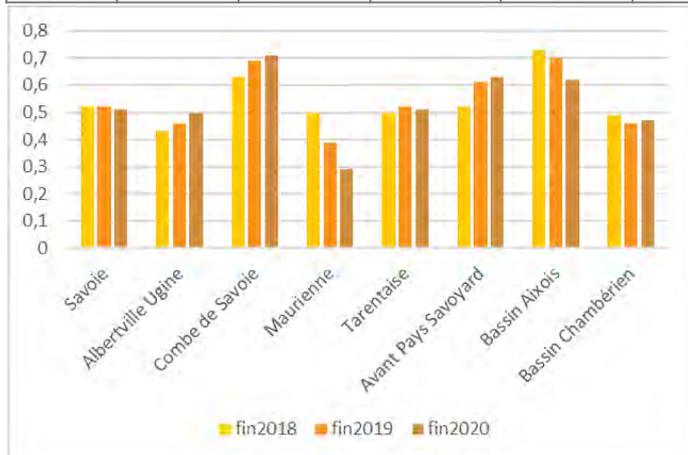
Période	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2019		49		134	154	365
2020	180	125	180	155	116	365

Comme pour les SASEP, des attentes structurelles sont constatées sur l'ensemble du département allant de 4 mois à un an ; ces besoins ne sont pas couverts et ont été identifiés dans le schéma. Une ouverture de place est prévue sur le bassin chambérien mi 2021.



1.2.2.2 ACT - Ratio du total des mesures en milieu ouvert mises en œuvre au regard du nombre total de mesures décidées en Savoie et par territoire (mineurs savoyards uniquement)

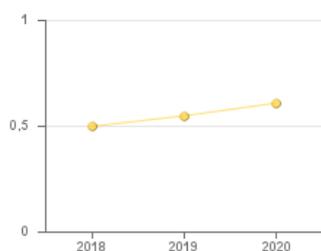
Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
fin2018	0,52	0,43	0,63	0,5	0,5	0,52	0,73	0,49
fin2019	0,52	0,46	0,69	0,39	0,52	0,61	0,7	0,46
fin2020	0,51	0,5	0,71	0,29	0,51	0,63	0,62	0,47



Ce ratio mesure le nombre de mesures de milieu ouvert (MO) par rapport au nombre total de mesures de MO et de placements. Plus il est faible, plus le nombre de placements est important en valeur relative. On note que le Bassin Chambérien est dans la moyenne départementale malgré les listes d'attente importantes sur les services de MO. La Maurienne a relativement peu de mesures de MO, mais celles-ci sont d'une durée courte par rapport aux autres territoires. La Combe, l'Avant pays savoyard et le Bassin Aixois ont un ratio élevé, ce qui est en corrélation avec les observations des autres indicateurs.

1.2.2.3 PERF - Ratio de places chez les assistants familiaux au regard du nombre total de mineurs et majeurs savoyards confiés

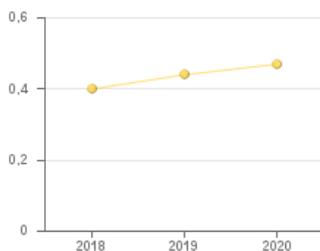
Période	Taux
2018	0,5
2019	0,55
2020	0,61



Les effectifs des assistants familiaux continuent de décroître, cependant le ratio témoigne d'un équilibre sur l'offre de placement entre l'accueil familial et l'accueil en collectif. Ce ratio est même en progression. Cette situation permet un vrai choix aux équipes dans l'intérêt de l'enfant au moment de la recherche d'un lieu de placement notamment pour les plus jeunes.

1.2.2.4 PERF - Ratio de places en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) au regard du nombre d'enfants savoyards et Mineurs Non Accompagnés (MNA) confiés

Période	Taux
2018	0,4
2019	0,44
2020	0,47



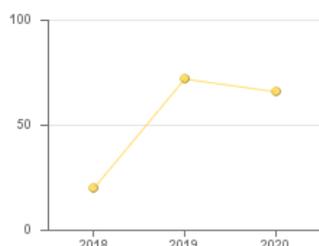
Le nombre de mineurs non accompagnés confiés à l'ASE et de jeunes majeurs pris en charge par contrat est en constante augmentation. De ce fait, de plus en plus de places dans les MECS sont occupées par des MNA. Certaines de ces places sont spécifiques pour l'accueil et la prise en charge des MNA. Un travail est en cours pour la création de nouvelles places.

Objectif opérationnel

1.2.3. Garantir la qualité d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

1.2.3.1 PERF - Taux de Mineurs Non Accompagnés (MNA) pour lesquels le juge a décidé une mise sous tutelle départementale

Période	Taux
2018	20
2019	72
2020	66

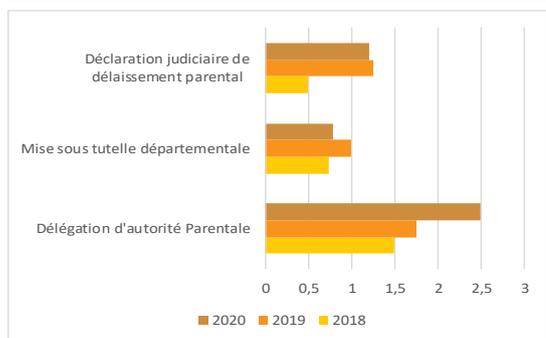


En principe et sauf exception, une demande d'ouverture de tutelle est demandée dans les six premiers mois suivant le début de la prise en charge des jeunes.

Le nombre de mises sous tutelle départementale est donc en corrélation avec l'évolution des jeunes mineurs confiés à l'ASE. Ainsi, le nombre de MNA mineurs confiés au 31/12/2020 étant inférieur au nombre de mineurs confiés au 31/12/2019, le nombre de mises sous tutelle départementale est inférieur.

1.2.3.1 PERF - Taux de mineurs savoyards pour lesquels le juge a décidé une Délégation d'Autorité Parentale, une mise sous tutelle départementale, ou une déclaration judiciaire de délaissement parental

Période	Délégation d'autorité Parentale	Mise sous tutelle départementale	Déclaration judiciaire de délaissement parental
2018	1,5	0,74	0,5
2019	1,76	1	1,26
2020	2,5	0,79	1,2

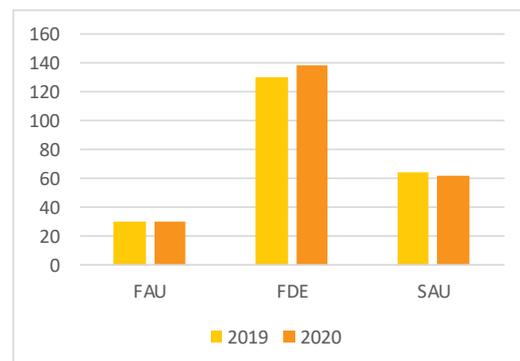


Un travail de fond est mené depuis 2017 sur le parcours de l'enfant en protection de l'enfance et son projet de vie, conformément aux attendus de la loi de 2016. Le Département de la Savoie a mis en place des outils afin d'identifier plus rapidement les situations de placement de longue durée pour lesquelles un retour au domicile parental ne paraît pas envisageable.

Ces situations font l'objet d'une saisine des autorités judiciaires en vue de modifier les modalités de l'exercice de l'autorité parentale ; ceci explique l'augmentation du nombre de délégations d'autorité parentale et de déclarations judiciaires de délaissements parentaux. Ces dernières sont en nette augmentation par rapport à 2018. Cette tendance va se confirmer dans les années qui viennent.

1.2.3.2 PERF - Durée moyenne en nombre de jours du placement en accueil d'urgence au Foyer d'Accueil d'Urgence (FAU), au Foyer Départemental de l'Enfance (FDE), au Service d'Accueil d'Urgence enfants savoyards

Période	FAU	FDE	SAU
2019	30	130	64
2020	30	138	62

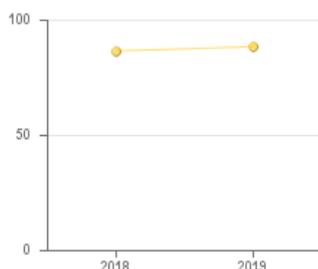


La durée moyenne de placement en structures d'urgence est stable entre 2019 et 2020 mais reste sur le FDE bien supérieure au délai départemental fixé à 3 mois (renouvelable exceptionnellement une fois).

Au Foyer de l'enfance, les enfants accueillis sont très jeunes et l'orientation envisagée est le plus souvent en famille d'accueil où les places ne sont pas suffisantes au regard des besoins.

1.2.3.3 PERF - Taux d'occupation moyen annuel des accueils d'urgence en Savoie (savoyards + MNA) (SAU+FAU+FDE)

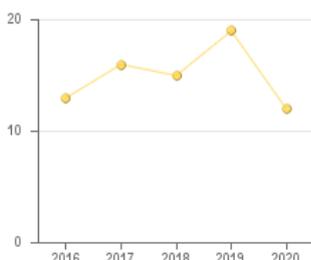
Période	Taux
2018	86,71
2019	88,55



Le taux d'occupation est en légère hausse en 2020 par rapport à 2019 et démontre une utilisation continue des structures d'urgence avec un faible nombre de places vacantes.

1.2.3.6 ACT - Nombre d'enfants pupilles au cours de l'année

Période	Nombre
2016	13
2017	16
2018	15
2019	19
2020	12



Le nombre de pupilles, hors enfants nés sous le secret, est en progression sur ces trois dernières années notamment avec les décisions de délaissement parental. Il est à noter une diminution des accouchements sous le secret depuis 3 ans (0 en 2018 et 2 en 2019 et 2020). La moyenne sur les années antérieures était de 5 accouchements sous le secret/an. Le nombre de délaissements va s'accroître sur les années qui viennent.

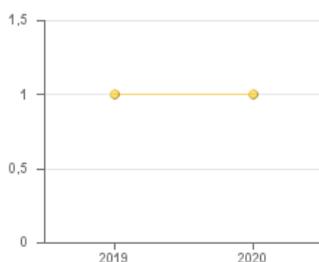
Objectif opérationnel	1.2.3. Garantir la qualité d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) - en évitant les ruptures dans les parcours de placement
------------------------------	---

Il reste difficile de procéder à certains types de sorties des structures d'accueil d'urgence pour les enfants jeunes et pour ceux qui nécessitent une prise en charge au titre du handicap. Un travail d'envergure est mené pour recruter des familles d'accueil et il est prévu d'ouvrir des places pour les enfants ayant des besoins très spécifiques (éducatifs et soins).

Objectif opérationnel	1.2.3. Garantir la qualité d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) - en mettant en œuvre un programme de contrôle préventif des lieux d'accueil
------------------------------	---

1.2.3.9 PERF - Nombre d'établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ayant fait l'objet d'une inspection annuelle

Période	Nombre
2019	1
2020	1



En 2020, malgré la crise sanitaire, les actions de contrôle ont été maintenues. Un établissement a fait l'objet d'une inspection inopinée et conjointe avec la PJJ.

Les établissements ont fait l'objet d'une attention particulière. Les directeurs ont été réunis toutes les semaines au début de la crise et les rencontres régulières se poursuivent.

Objectif opérationnel	1.2.4. Mieux impliquer les jeunes et leurs familles dans les parcours de placement
------------------------------	---

1.2.4.1 PERF - Taux de Projets Pour l'Enfant (PPE) signés pour les enfants confiés en Savoie et par territoire savoyard

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixoïis	Bassin Chambérien
2018	0,4	0	0	1,2	0	0	2,7	0
2019	2,1	0	0	4,9	0	0	17,6	0
2020	3,9	0	7,5	8,6	0	11,3	20,5	0

Les équipes EJJ ont été formées entre février 2020 et février 2021 à une nouvelle méthodologie de travail permettant la mise en œuvre des PPE. La

crise sanitaire a engendré un retard de 6 mois par rapport au planning prévu : la montée en charge progressive sur deux ans est donc décalée en conséquence.

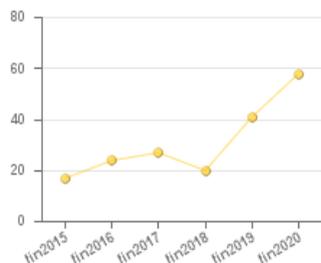
Le territoire d'Albertville a mis en place des PPE pour des enfants suivis en Action Educative Préventive qui ne sont pas comptabilisés dans ce tableau. Ils sont donc bien engagés dans la démarche même s'ils n'ont pas encore commencé ce processus pour les enfants confiés.

D'autres ont été formés sur le début d'année 2021, ils vont donc commencer le processus à partir de ce moment-là.

Objectif opérationnel	1.2.5 Garantir une offre d'accueil pour les jeunes Mineurs Non Accompagnés en adéquation avec leurs besoins (MNA)
------------------------------	--

1.2.5.3 ACT - Nombre de Jeunes Majeurs Non Accompagnés évalués pris en charge au 31/12

Période	Nombre
fin2015	17
fin2016	24
fin2017	27
fin2018	20
fin2019	41
fin2020	58



Le nombre de jeunes majeurs pris en charge est en nette augmentation. Elle fait suite au nombre très important d'admission de MNA âgés de 16 ans en 2017 et 2018.

La poursuite de leur prise en charge en tant que jeunes majeurs est justifiée par la finalisation de leur projet (notamment l'accès à un logement personnel, l'accès à une régularisation sur le territoire français, à des ressources propres et à un degré d'autonomie suffisant).

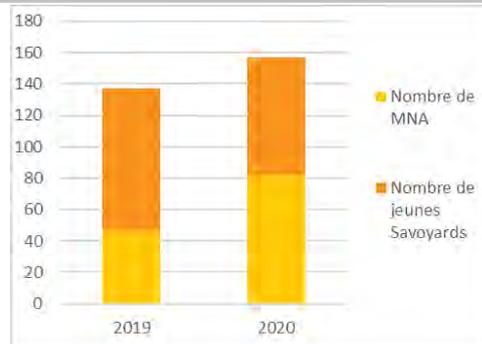
La loi d'Etat d'urgence sanitaire a obligé la poursuite de prise en charge des jeunes.

Objectif opérationnel	1.2.6 Renforcer l'autonomisation des jeunes adultes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance
------------------------------	--

1.2.6.1 ACT - Nombre de jeunes suivis par l'ASE devenus majeurs dans l'année

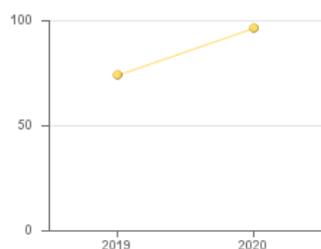
Période	Nombre de MNA	Nombre de jeunes Savoyards
2019	47	90
2020	82	75

On peut noter une légère hausse du nombre de jeunes devenus majeurs en 2020 par rapport aux années précédentes en raison de l'augmentation importante de la part des MNA.



1.2.6.3 PERF - Taux de jeunes (savoyards + MNA) ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation au regard du nombre total de contractualisations dans l'année

Période	Taux
2019	74
2020	96,4



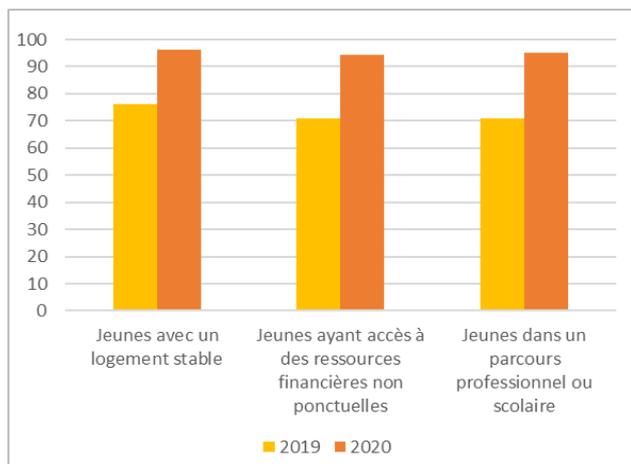
La crise sanitaire a conduit de nombreux jeunes à solliciter un contrat jeune majeur à leur majorité. Comme précédemment, le Conseil départemental a répondu favorablement à ces demandes, permettant aux jeunes de poursuivre leur parcours vers l'autonomie.

Seuls 3 MNA n'ont pas formalisé de contrat jeune majeur avec le Département en 2020. Parmi ces 3 jeunes, 2 n'étaient pas régularisables.

1.2.6.4 PERF - Taux de jeunes confiés ayant les caractéristiques suivantes au regard du nombre de jeunes confiés devenus majeurs dans l'année

Période	Jeunes avec un logement stable	Jeunes ayant accès à des ressources financières non ponctuelles	Jeunes dans un parcours professionnel ou scolaire
2019	76	71	71
2020	96,2	94,3	95

En 2020, la grande majorité des jeunes ont, au moment de leur majorité, des ressources, un logement stable et un parcours professionnel ; en effet, la plupart d'entre eux ne sont pas encore autonomes mais le Département les accompagne dans le cadre d'un contrat jeune majeur. Ces données sont en forte augmentation par rapport à 2019, en raison d'une plus grande demande de contrats jeunes majeurs et d'un meilleur suivi de leurs situations.



Une attention particulière doit être portée sur la question de leur insertion afin que celle-ci devienne pérenne et leur permette l'accès à des ressources personnelles, préalable nécessaire à leur autonomie.

Direction Enfance Jeunesse Famille (DEJF)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.



« Optimiser la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, en travaillant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins et en accroissant le pouvoir d'agir et la participation des personnes concernées »

La déclinaison du projet de service EJF a porté ses fruits. On observe une augmentation des enfants confiés pour lesquels un parcours plus stable est possible (avec une augmentation des mesures de DAP, tutelle ou délaissement). Les formations sur le PPE ont permis d'entamer un travail en profondeur avec les familles. Enfin, les actions fortes menées sur les sorties de l'ASE donnent des résultats très satisfaisants avec un excellent taux d'accompagnement des jeunes majeurs. On peut espérer pour les prochaines années un accès garanti à l'autonomie pour les enfants qui quittent l'Aide Sociale à l'enfance entre 18 et 21 ans.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS



AJUSTEMENTS FORMALISES :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURES	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement				
					25%	50%	75%	100%	
1.2. Optimiser la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, en travaillant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins et en accroissant le pouvoir d'agir et la participation des personnes concernées	5 E2 Audit des établissements sociaux et médico-sociaux	Mise en œuvre de contrôles et d'audits permettant une étude conjointe entre le CD et ses partenaires, afin de mettre en adéquation les moyens alloués avec les besoins et leurs mises en œuvre sur le terrain (avis favorable de la 5 ^e commission du 20/11/2015)	Cible d'un audit par an obtenu sur 2020. Il s'agit d'un travail à mener dans la durée.					😊	
	5 E3 Facturation et CPOM des MECS	Réalisation de contrats-pluriannuels d'objectifs et de moyens par association (avis favorable de la 5 ^e commission du 20/11/2015).	Le travail sur les CPOM a commencé en 2019 et a été concerté avec l'ensemble des partenaires. Le premier CPOM a été signé en 2020 avec la fondation du Bocage. Pour 2021, un second CPOM est en cours d'élaboration avec l'association les Etoiles d'Hestia.				😊		
	5 E8 Frais de santé des enfants confiés aux assistants familiaux	Négocier avec la CPAM pour une affiliation systématique à la PUMA (ex CMU) pour les enfants confiés chez les assistants familiaux (Avis favorable de la 5 ^{ème} commission du 29 septembre 2016, passage en commission plénière du 21 octobre 2016).	Affiliation à la PUMA de tous les enfants placés en accueil familial.	Diminution de l'avance des frais des assistants familiaux pour les dépenses de santé (médecins...) qui sont ensuite remboursés par le service assistants familiaux.					😊
	5 E5 Indicateurs de performance	Fiabilisation des indicateurs d'activité entre les Maisons sociales et les MECS : mieux cerner les capacités pour l'accueil d'urgence (avis favorable de la 5 ^e commission du 20/11/2015).	Ce travail a été réalisé d'une autre manière : centralisation de l'accès à l'accueil d'urgence 2021 : mise en place d'un suivi centralisé des places disponibles en MECS envoyé chaque semaine aux MSD						😊

AJUSTEMENTS REALISES PAR LA DIRECTION :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
				25%	50%	75%	100%
1.1. Renforcer la précocité des actions de prévention	Mise en place de la démarche « Petits pas grands pas » qui vise à renforcer les potentialités des professionnels de PMI en ce qui concerne les missions de prévention précoce.	Mise en place de la démarche effective en février 2020 et poursuivi en 2021				😊	
1.2. Optimiser la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, en travaillant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins et en accroissant le pouvoir d'agir et la participation des personnes concernées	Une réflexion a été menée avec différents partenaires qui a abouti à la rédaction des fiches actions du Schéma Départemental médico-social. De nombreux objectifs ont été fixés et la mise en place d'actions va en découler	Début 2020					😊

Direction Protection Maternelle Infantile (DPMI)

L'année 2020 a permis d'affirmer la place de la PMI au sein du dispositif de prévention, et les professionnels ont ajusté leurs pratiques pour ne pas interrompre ce service et maintenir l'attention portée à toutes les familles. Pour assurer la continuité de service et éviter de creuser davantage des inégalités sociales, les professionnels ont été réactifs et ont fait preuve d'initiatives.

Les actions proposées étant déjà toutes fondées sur ces grands principes (place des parents, égalité des chances dès les premiers pas, accès à la santé pour tous), la crise sanitaire a modifié les moyens d'actions pour répondre aux missions de la PMI. Les réflexions menées dans le cadre du schéma unique se sont poursuivies et pourront s'inspirer des constats réalisés pendant cette période.

Direction Enfance Jeunesse Famille (DEJF)

L'année 2020 a été particulièrement éprouvante pour les professionnels qui ont dû maintenir l'activité à un haut niveau de service dans un contexte mouvant. On constate que malgré cela, les différentes actions engagées ont pu se poursuivre et nombre de chantiers engagés ont été clôturés.



Action sociale de proximité



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2019/2020

Commissions d'élus : 5^{ième} et 4^{ième} commissions

Directions concernées :

- Pôle Vie sociale – Maisons sociales



SOMMAIRE

Toutes Maisons sociales du Département	
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	385
Portrait de la Maison Sociale d'Aix les Bains	386
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	386
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique.....	386
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : réalisations phares 2018 et 2019.....	387
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2020.....	389
Portrait de la Maison Sociale d'Albertville Ugine	390
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	390
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique.....	390
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : réalisations phares 2018 et 2019.....	392
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2020.....	393
Portrait de la Maison Sociale de l'Avant-Pays Savoyard.....	394
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	394
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique.....	394
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : réalisations phares 2018 et 2019.....	397
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2020.....	398
Portrait de la Maison Sociale du Bassin Chambérien.....	399
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeu	399
2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : moyens dédiés à la politique	399
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : réalisations phares 2018 et 2019.....	401
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2020.....	403
Portrait de la Maison Sociale de la Combe de Savoie	404
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	404
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique.....	404
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2018 et 2019	405
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2020.....	407
Portrait de la Maison Sociale de la Maurienne.....	408
1. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Contexte et enjeux	408
2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique	408
3. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Réalisations phares 2018-2019	411
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2020.....	412
Portrait de la Maison Sociale de la Tarentaise Vanoise.....	413
1. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Contexte et enjeux	413
2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique	413
3. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Réalisations phares 2018 - 2019	416
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2020.....	416

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Présentation du contexte

Le service public d'action sociale et médico-sociale du Département repose sur une organisation qui garantit la cohérence des politiques mises en œuvre avec les trois Délégations départementales spécialisées dans les domaines de :

- l'Enfance, la jeunesse, la famille et la Protection Maternelle et Infantile
- les Personnes âgées et les Personnes handicapées
- la Cohésion sociale
- et une action sociale généraliste de proximité, grâce aux 33 centres sociaux du Département répartis dans les 7 Maisons Sociales du Département : Bassin Aixois, Albertville-Ugine, l'Avant-pays savoyard, le Bassin chambérien, la Combe de Savoie, la Maurienne, et la Tarentaise.

La crise sanitaire a fortement marqué l'activité des maisons sociales qui ont dû se réorganiser pour maintenir la continuité de service et modifier les modalités d'accompagnement des usagers, ces derniers ayant fait preuve d'une réelle capacité d'adaptation.

Cette partie du rapport d'activité de performance fait un focus sur l'activité de chacune des maisons sociales, en mettant en avant les chiffres clés de chaque territoire tout comme les points forts de l'année.

FOCUS SUR ...

La démarche de développement social

CAF, MSA, CPAM et Département souhaitent travailler ensemble pour impulser et réaliser, sur les territoires un diagnostic commun partagé en vue d'une démarche commune de développement social. Aussi, les 4 institutions s'impliqueront dans la promotion, l'étude et la mise en œuvre d'actions sur chaque territoire. Elles s'articuleront pour adresser une vision commune aux élus et acteurs locaux et seront un appui technique à l'élaboration d'un projet de territoire cohérent avec les politiques sociales départementales.

Cela permettra d'installer une dynamique de développement social et mettre en visibilité la totalité de l'offre sociale.

Les champs de mise en cohérence porteront sur les domaines suivants :

- Politique petite enfance, enfance, parentalité
- Accès au droit et promotion des services numériques
- Animation de la vie sociale
- Sanitaire santé prévention
- Autonomie (PAPH)
- Insertion au sens large
- Logement

La démarche a été lancée au cours de l'année 2020 entre les 4 institutions et présentée aux élus des territoires lors des conférences sociales

Portrait de la Maison Sociale d'Aix les Bains

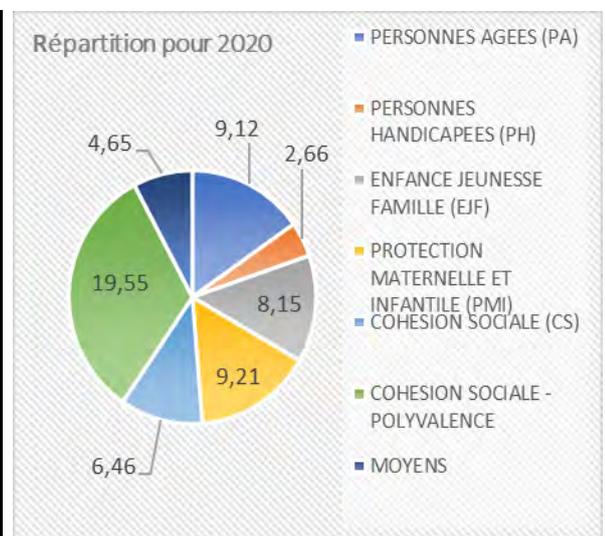
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'année 2020 a été, dès le mois de mars 2020, marquée par un contexte sanitaire et social exceptionnel. Les équipes se sont centrées sur les missions essentielles avec le suivi individuel des situations. Le travail collectif et partenarial a été stoppé dans un premier temps pour reprendre progressivement au cours de l'année.

La continuité du service a été assurée malgré les difficultés, et toute l'attention a été portée sur le repérage et le soutien des familles ou des personnes les plus isolées et les plus précarisées. Les professionnels ont modifié leur pratique en faisant beaucoup d'entretiens et de réunions à distance. Les process ont été simplifiés et revus pour permettre le lien auprès des usagers et la poursuite des accès aux droits et des accompagnements.

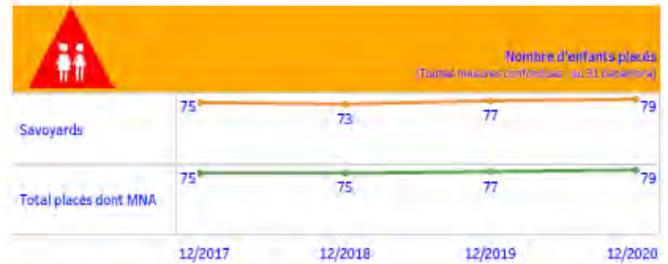
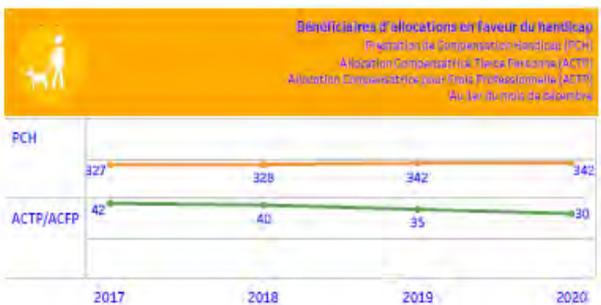
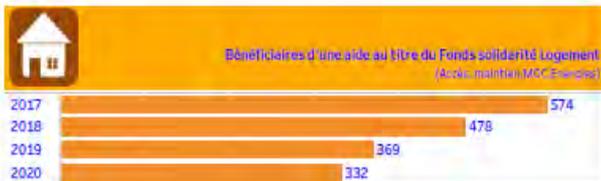
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2018	2019	2020
MSD Aix-les-Bains	PERSONNES AGEES (PA)	6,8	7,31	9,12
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	1,4	2	2,66
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	8,7	8,04	8,15
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	8,2	8,24	9,21
	COHESION SOCIALE (CS)	5,6	6,34	6,46
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	18,9	19,95	19,55
	MOYENS	5,1	4,74	4,65
Sous-total MSD Aix-les-Bains		54,7	56,62	59,80



Chiffres clés de la Maison Sociale du Bassin Aixois

Phare Social / Eco-
Observatoire social



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : réalisations phares 2019-2020

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

Maintien des consultations nourrissons depuis le premier confinement pour venir en soutien à la médecine de ville et assurer le soutien des familles qui sortaient précocement de la maternité, augmentation des consultations à partir de septembre 2020. Poursuite des visites à domicile des puéricultrices pour des accompagnements renforcés, développement de modalités d'accompagnement des jeunes mamans en distanciel. Reprise des bilans de santé en maternelle dès le printemps 2020, avec de nombreux bilans réalisés au cours de l'été, et reprise de la campagne dès la rentrée scolaire 2020-2021. Soutien aux assistantes maternelles, assistantes familiales et des Etablissements d'Accueils Jeunes Enfants (EAJE) pour le respect des consignes sanitaires et leurs évolutions, réflexions engagées pour la mise en place d'un outil collaboratif dédié aux assistantes maternelles. Maintien de la dynamique "Premières page" sous forme individuelle afin de respecter les gestes barrières, report des actions prévues sur 2021 (ateliers psychomotricité, prévention des écrans ...). Accompagnement des nombreux porteurs de projet EAJE, Maisons d'Assistants Maternelles...

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

Poursuite des accompagnements des familles et des enfants confiés, développement de modalités d'intervention en distanciel avec soutien soutenu des familles d'accueil. Poursuite de la mise en œuvre des Projets Pour l'Enfant. Préparation et mise en œuvre de l'expérimentation sur les Informations Préoccupantes avec les Maisons Sociales Départementales (MSD) de l'Avant Pays Savoyard et de la Combe de Savoie. Poursuite des réflexions autour d'un projet de Dispositif Petite Enfance en lien avec la PMI et le partenariat, en inter-territoire avec l'Avant Pays Savoyard, en intégrant les dynamiques partenariales en cours.

Développement du travail partenarial sur le domaine de la prévention et de la protection :

- Avec la Mission Locale Jeunes et les acteurs locaux de prévention autour du projet « allez vers les invisibles », de l'obligation de formation et sur l'autonomie des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Sensibilisations aux informations préoccupantes des publics animateurs enfance, directeur d'ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement), crèches, élus locaux.
- Soutien aux initiatives partenariales locales : bus mutualisé du Val de Crêne, maison des parentalités d'Aix les bains.
- Renforcement du lien avec l'établissement la Buissonnière (Accueil mères-enfants) et l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural).

Personnes Âgées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

Mise en œuvre de pratiques en distanciel pour l'évaluation de l'accompagnement APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) et PCH (Prestation de Compensation du Handicap) au travers d'entretiens téléphoniques, accélération de l'informatisation des procédures et du travail des référentes, maintien des visites et gestion des situations complexes.

Structuration des relais de veille aux personnes âgées et handicapées à domicile pendant la crise sanitaire :

- création d'une cellule de crise en lien avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) d'Aix les Bains et le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) Grand Lac,
- alerte/signalement des mises en danger,
- recensement territorial des solutions privées et communales pouvant être activées en relais des SAAD (Service d'Aides à Domicile) pendant les périodes de confinement et pour les usagers du service social de manière plus générale,
- organisation des appels systématiques aux personnes âgées et en situation de handicap entre les différents services et partenaires.

Poursuite de l'accueil et de l'information de 1er et 2ème niveau dans le cadre du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) : lettres diffusées à l'ensemble des acteurs du secteur, l'accueil individuel téléphonique CLIC a été poursuivi, animation territoriale maintenue au travers du réseau « Entre Bauges et Lac » (2 comités techniques et une réunion du réseau en présentiel et distanciel pour maintenir la dynamique partenariale à l'œuvre). Poursuite du soutien aux porteurs de projets Conférence Des Financeurs, Contrats Territoriaux de Savoie : Les Amis des Bauges, Commission Lien Social et Maisons France Service Entrelacs et Chautagne, CIAS Grand-Lac, et rencontre des nouveaux acteurs : Intermed (outil de lutte contre les inégalités de santé), l'Accorderie (Plateforme d'échanges de services entre habitants).

Elaboration du projet « Café partenaires » pour soutenir les SAAD du secteur.

Organisation et accueil d'une délégation de Bignona : présentation de Denise Barnier, d'Emmaüs, de l'Accorderie et des Amis des Bauges, du Groupe d'Entraide Mutualisé d'Aix et participation à la dynamique de développement social et d'inclusion portée par Pays de Savoie Solidaire.

Cohésion sociale (COSO) :

Rencontre territoriale avec Pôle Emploi, séance d'information à destination des professionnels des 2 structures afin d'améliorer la compréhension mutuelle et les collaborations. Travail de refonte des séances d'information collective pour les bénéficiaires du RSA. Mise en place de temps mensuel de coordination service COSO/Pôle emploi. Mise en place de 5 actions collectives d'insertion, parfois maintenues sous format distanciel ou individuel lorsque le collectif n'était pas possible. Poursuite de la dynamique du "groupe ressource" 2019 au travers d'un groupe lien social, réflexions engagées sur les dynamiques à trouver pour remobiliser le public bénéficiaire du RSA sur le "Groupe Ressource". Poursuite du travail sur la prévention des expulsions avec des rencontres organisées avec les bailleurs du territoire, soutien aux familles en relogement dans le cadre du programme National de Rénovation Urbaine sur Marlioz. Mise en place des chèques accompagnement de l'Etat pendant l'année 2020. Développement de modalités d'accompagnement du public en distanciel, réduction des délais de rdv, suivi des indicateurs du premier accueil social inconditionnel. Organisation d'une réunion d'information/formation avec la CPAM pour améliorer l'accès à la santé en inter-territoire avec l'Avant Pays Savoyard.

Transversalité :

Mise en place de la première conférence territoriale à l'automne 2020 et rencontre des nouvelles équipes municipales. Mise en place d'un comité d'action culturelle. Maintien de l'implication du service social au sein des différents cafés partenaires et autres instances partenariales du territoire.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2021

L'année 2021 sera une année à double objectif : faire face à l'augmentation de la demande sociale tout en poursuivant le respect des règles sanitaires et les contraintes qui vont avec, dans le lien et la proximité.

Protection Maternelles et Infantile (PMI) :

Mise en œuvre territoriale de "Petits Pas Grands Pas", redémarrage des actions collectives (atelier psychomot, cabane à livre, première page...), mener à terme les réflexions sur l'espace collaboratif dédié aux assistantes maternelles en lien avec la DD PMI et la DRH.

Enfance Jeunesse Familles (EJF) :

Travail sur la coordination des acteurs de la prévention et l'animation territoriale de la thématique Enfance Jeunesse Famille, finalisation du projet de Dispositif Petite Enfance en lien avec la PMI et le partenariat, en inter-territoire avec l'APS (Avant Pays Savoyard), et formalisation de l'implication de la MSD (Maison Sociale Départementale) au sein de la future Maison des Parentalités, mise en œuvre et bilan de l'expérimentation sur les Informations Préoccupantes avec les maisons sociales de l'APS et de la Combe de Savoie et intégration du nouveau référentiel HAS (Haute Autorité de Santé) dans les pratiques des équipes, renforcement du lien avec les partenaires locaux, notamment sur le public 16/18 ans et la prévention des sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

Poursuite des activités du réseau Entre Bauges et Lac et organisation de rencontres thématiques sur la Mission accompagnement de la CPAM, la procédure "Vulnérabilité et maltraitance" ainsi que sur l'éthique au travers de la crise sanitaire. Mise en place d'un espace collaboratif externe dédié au réseau avec un espace « info aidant », mise en place progressive de la gestion électronique des données pour l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA). Mise en place de l'action Répit 3A (Un temps pour les Aidants, les Aidés et leur Aide à domicile). Organisation avec la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de permanences sur le territoire : au CLIC de la MSD et dans les 3 Maisons France Service.

Poursuite de l'accompagnement de nos partenaires sur les projets et actions pour notre public cible, en perspective : accueil de répit itinérant dans les Bauges, forum sur le Bien Vieillir à Entrelacs, présentation des mesures de protection par l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) en Chautagne etc...

Cohésion sociale

Poursuite du travail sur le "Groupe ressources" et mise en œuvre des actions initiées dans le cadre de la formation action et selon les directives départementales. Développement d'une action insertion et parentalité coconstruite avec les différents professionnels de la MSD, et poursuite des actions 2020. Poursuite des objectifs du plan de lutte contre la pauvreté, en matière d'accompagnement des bénéficiaires du RSA et du premier accueil social inconditionnel. Formalisation d'une convention de partenariat avec le CCAS d'Aix les Bains sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Développement du partenariat CCAS / l'association LA SASSON / MSD et les associations caritatives sur la précarité alimentaire et sur les situations de grande vulnérabilité repérées. Renforcement du partenariat avec les forces de l'ordre sur tous les publics de la MSD. Structuration de l'instance territoriale de prévention des situations de violences conjugales.

En transversalité

Organisation de la seconde conférence territoriale à l'automne 2020. Lancement de la démarche de développement social global en lien avec les grands acteurs institutionnels. Implication des équipes sur les différentes fiches actions du Schéma.

Portrait de la Maison Sociale d'Albertville Ugine

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Le territoire de la maison sociale d'Albertville se caractérise par une zone urbaine concentrée sur Albertville et Ugine, une zone de moyenne montagne sur le Beaufortain et Val d'Arly et une zone rurale sur la Haute Combe et la Basse Tarentaise.

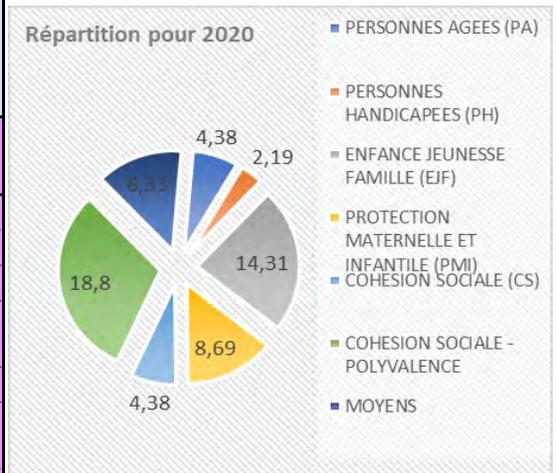
On y retrouve une forte concentration de logements sociaux sur Albertville (38%) et Ugine (34%).

Depuis janvier 2017, la communauté d'agglomération est un EPCI (*Établissement Public de Coopération Intercommunale*) qui regroupe l'ensemble des 39 communes de ce territoire formant un ensemble de près de 60 000 habitants.

L'activité économique est dynamique et diversifiée avec la présence de groupes industriels de taille plus ou moins importante.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2018	2019	2020
MSD Albertville	PERSONNES AGEES (PA)	4,73	5,27	4,38
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	2,37	2,63	2,19
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	15,2	13,95	14,31
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	7,6	7,93	8,69
	COHESION SOCIALE (CS)	4,4	4,8	4,38
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	19,2	19,89	18,8
	MOYENS	5,7	6,35	8,33
Sous-total MSD Albertville		59,2	60,82	61,08



Portrait de la Maison Sociale d'Albertville-Ugine

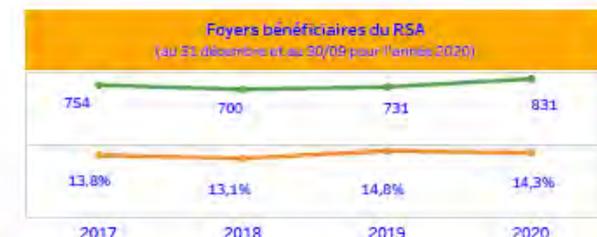
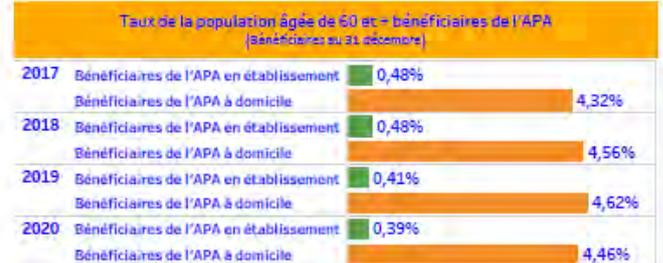
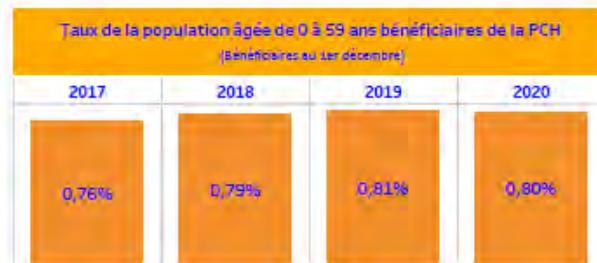
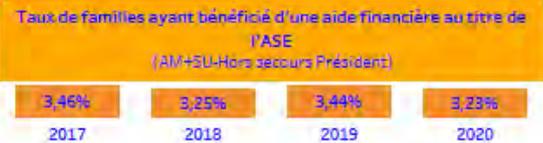
Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2015-2017

Savoie				Maison Sociale Départementale				Poids de la Maison Sociale dans le Département			
	2015	2016	2017		2015	2016	2017		2015	2016	2017
Nombre de Communes	285	273	273	Nombre de Communes	39	39	39	% des Communes	13,7%	14,2%	14,3%
Pop Municipale	428 204	429 681	431 174	Pop Municipale	60 459	60 768	60 597	Pop Municipale	14,1%	14,1%	14,1%
Nombre d'habitants au km ²	71	71	72	Nombre d'habitants au Km ²	79	80	79	Nombre d'habitants au km ²	79,13	79,54	79,32
Naissances domiciliées	4 671	4 536	4 476	Naissances domiciliées	678	618	618	% des naissances	14,5%	13,6%	13,8%
Nombre de Familles	119 470	120 193	120 788	Nombre de Familles	17 329	17 403	17 379	% des Familles	14,5%	14,5%	14,4%
Pop des moins de 6 ans	28 597	28 559	28 404	Pop des moins de 6 ans	3 963	4 018	3 955	% Pop des moins de 6 ans	13,9%	14,0%	13,9%
Pop des moins de 18 ans	91 676	91 914	91 670	Pop des moins de 18 ans	13 090	13 175	12 979	% Pop des moins de 18 ans	14,3%	14,3%	14,2%
Pop des moins de 20 ans	100 831	101 109	100 963	Pop des moins de 20 ans	14 200	14 272	14 051	% Pop des moins de 20 ans	13,8%	13,8%	13,9%
Pop 20-59 ans	218 618	217 505	216 663	Pop 20-59 ans	30 155	30 011	29 824	% Pop des 20-59 ans	13,8%	13,8%	13,8%
Pop 60-74 ans	68 352	70 041	71 958	Pop 60-74 ans	10 258	10 425	10 564	% Pop des 60-74 ans	15,0%	14,9%	14,7%
Pop 75 ans et plus	40 403	41 026	41 590	Pop 75 ans et plus	5 846	6 059	6 158	% Pop des + de 75 ans	14,5%	14,8%	14,8%

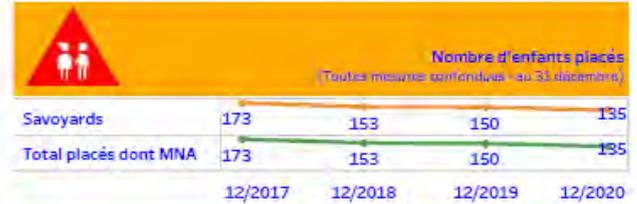
Indicateurs de vulnérabilité

	2015	2016	2017
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,12%	1,02%	1,02%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	13,54%	14,13%	14,02%
Part des 60-74 ans au sein de la population du territoire	16,57%	17,16%	17,43%
Part des + de 75 ans au sein de la population du territoire	9,67%	9,97%	10,16%



■ % de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des Bénéficiaires dans le département
■ Nombre de Foyers bénéficiaires

Chiffres clés de la Maison Sociale d'Albertville-Ugine



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : réalisations phares 2019-2020

Action Sociale de Proximité :

- Adaptation des services aux besoins de la population durant la période COVID.
- Travail partenarial important sur la question des violences conjugales.

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

- Accompagnement renforcé de toutes les nouvelles naissances durant la période COVID 19 au regard de séjours en maternité très courts.
- Consultations médicales augmentées au niveau de la petite enfance par les médecins PMI afin de soutenir les médecins de ville durant la période COVID.
- Démarrage des consultations et suivis médicaux des enfants confiés au Département dans le cadre de la mission protection de l'enfance.

Enfance Jeunesse Famille :

- Mise en œuvre des concertations familiales avec présence des titulaires de l'exercice de l'autorité parentale pour les situations d'enfants confiés au Département.
- Vigilance particulière pendant la période COVID des situations familiales sensibles et consolidation des modalités d'évaluation des informations préoccupantes.
- Evaluation positive de la présence d'une présence de psychologue à mi-temps dédié uniquement à cette mission.

Service Cohésion sociale (COSO) :

- Mise en œuvre d'informations collectives avec Pôle Emploi à destination de tous les nouveaux bénéficiaires du RSA.
- Action collective "explorations" avec l'association ACHROMAT.

Service Personnes Agées Personnes Handicapées (PA/PH) :

- Consolidation de la coordination handicap sur les territoires d'Albertville Ugine et de Tarentaise.
- Articulation et travail partenarial renforcé dans le cadre de la filière de gérontologie au regard de la situation COVID 19.
- Mise en place d'une formation d'aide aux aidants, telle que proposée par l'association française des aidants.
- Mise en œuvre opérationnelle de la plateforme territoriale
- Repérage des fragilités pour les personnes de plus de 60 ans.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2021**Action Sociale de Proximité :**

- Désectorisation du secteur albertvillois.
- Poursuite du travail partenarial sur la question des violences conjugales.
- Projet de nouvelles implantations des centres sociaux d'Ugine et de Frontenex.
- Participation au schéma d'accès aux services Arlysère.
- Instauration de la Conférence sociale territoriale annuelle avec les partenaires CPAM, CAF, et MSA.

Protection Maternelle et Infantile (PMI) :

Poursuite des consultations et suivis médicaux des enfants confiés au département dans le cadre de la mission protection de l'enfance.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

- Consolidation des concertations familiales avec présence des titulaires de l'exercice de l'autorité parentale concernant les situations d'enfants confiés au département.
- Mise en œuvre d'une coordination prévention et protection de l'enfance sur le territoire avec une première instance prévue à l'automne consacrée à la petite enfance.
- Application et ajustement des pratiques suite à la formation "petits pas grands pas" au niveau territorial.

Cohésion sociale (COSO) :

- Poursuite opérationnelle des informations collectives à destination des nouveaux bénéficiaires du RSA en association avec Pôle Emploi.

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

- Démarrage de l'expérimentation de la gestion numérique des documents liées aux demandes d'APA.
- Instauration de réunions thématiques au niveau de la coordination handicap.
- Projet d'être associé à des recherches scientifiques en neurosciences autour des questions de vieillissement.

Portrait de la Maison Sociale de l'Avant-Pays Savoyard

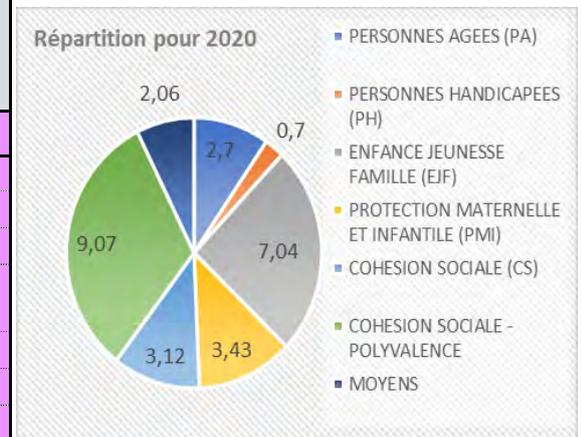
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'année 2020 a été, dès le mois de mars, marquée par un contexte sanitaire et social exceptionnel. Les équipes se sont centrées sur les missions essentielles avec le suivi individuel des situations. Le travail collectif et partenarial a été stoppé dans un premier temps pour reprendre progressivement au cours de l'année.

La continuité du service a été assurée malgré les difficultés et toute l'attention a été portée sur le repérage et le soutien des familles ou des personnes les plus isolées et les plus précarisées. Les professionnels ont modifié leur pratique en faisant beaucoup d'entretiens et de réunions à distance. Les process ont été simplifiés et revus pour permettre le lien auprès des usagers et la poursuite des accès aux droits et des accompagnements.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2018	2019	2020
MSD Avant-Pays-Savoyard	PERSONNES AGEES (PA)	2,2	2,68	2,7
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	1,6	1,35	0,7
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	6,6	6,09	7,04
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	3,2	3,1	3,43
	COHESION SOCIALE (CS)	2,3	2,76	3,12
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	8,8	9,54	9,07
	MOYENS	1,6	1,58	2,06
Sous-total MSD Avant-Pays-Savoyard		26,3	27,1	28,12



Portrait de la Maison Sociale de l'Avant Pays Savoyard

Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGF 2015-2017

Savoie				Maison Sociale Départementale				Poids de la Maison Sociale dans le Département			
	2015	2016	2017		2015	2016	2017		2015	2016	2017
Nombre de Communes	285	273	273	Nombre de Communes	47	45	45	% des Communes	16,5%	16,4%	16,5%
Pop Municipale	428 204	429 681	431 174	Pop Municipale	30 324	30 525	30 740	Pop Municipale	7,1%	7,1%	7,1%
Nombre d'habitants au km ²	71	71	72	Nombre d'habitants au km ²	70	70	71	Nombre d'habitants au km ²	69,87	70,33	70,83
Naissances domiciliées	4 671	4 536	4 476	Naissances domiciliées	345	304	319	% des naissances	7,4%	6,7%	7,1%
Nombre de Familles	119 470	120 193	120 788	Nombre de Familles	8 757	8 871	8 939	% des Familles	7,3%	7,4%	7,4%
Pop des moins de 6 ans	28 597	28 559	28 404	Pop des moins de 6 ans	2 223	2 187	2 183	% Pop des moins de 6 ans	7,8%	7,6%	7,7%
Pop des moins de 18 ans	91 676	91 914	91 670	Pop des moins de 18 ans	7 255	7 208	7 269	% Pop des moins de 18 ans	7,9%	7,8%	7,9%
Pop des moins de 20 ans	100 831	101 109	100 963	Pop des moins de 20 ans	7 706	7 716	7 784	% Pop des moins de 20 ans	6,9%	6,9%	7,7%
Pop 20-59 ans	218 618	217 505	216 663	Pop 20-59 ans	15 039	15 038	15 029	% Pop des 20-59 ans	6,9%	6,9%	6,9%
Pop 60-74 ans	68 352	70 041	71 958	Pop 60-74 ans	4 801	5 010	5 153	% Pop des 60-74 ans	7,0%	7,2%	7,2%
Pop 75 ans et plus	40 403	41 026	41 590	Pop 75 ans et plus	2 778	2 762	2 774	% Pop des + de 75 ans	6,9%	6,7%	6,7%

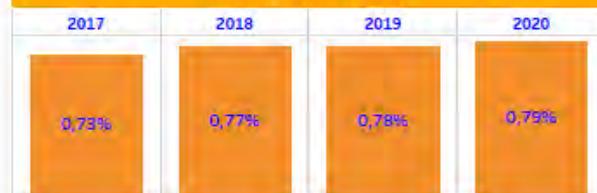
Indicateurs de vulnérabilité

	2015	2016	2017
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,14%	1,00%	1,05%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	11,67%	11,84%	11,85%
Part des 60-74 ans au sein de la population du territoire	15,63%	16,41%	16,76%
Part des + de 75 ans au sein de la population du territoire	9,67%	9,97%	9,02%

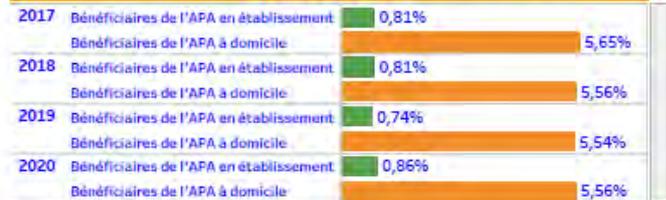
Taux de familles ayant bénéficié d'une aide financière au titre de l'ASE (AM+SLI-Hors recours Président)



Taux de la population âgée de 0 à 59 ans bénéficiaires de la PCH (bénéficiaires au 31 décembre)



Taux de la population âgée de 60 et + bénéficiaires de l'APA (bénéficiaires au 31 décembre)



Taux d'enfants ayant fait l'objet d'une information Préoccupante (sur population des moins de 18 ans)



Taux de mineurs confiés à l'ASE (Dont MNA) sur population des moins de 18 ans (Toutes inscriptions APJM) - au 31 décembre



Foyers bénéficiaires du RSA (au 31 décembre et au 30/09 pour l'année 2020)



Les taux de 2018 à 2020 sont provisoires car basés sur la population des MSD du dernier recensement consolidé de 2017.

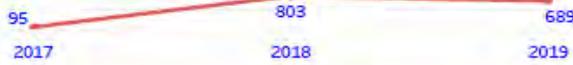
■ % de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des Bénéfici...
■ Nombre de Foyers bénéficiaires

Chiffres clés de la Maison Sociale de l'Avant Pays Savoyard

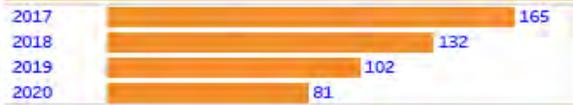
RDSe Social / SG
Observatoire social



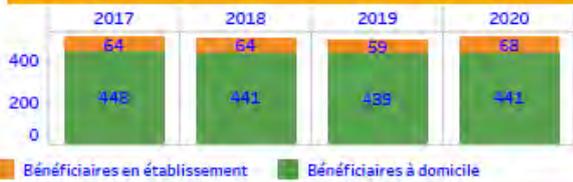
Enfants vus en consultations infantiles au cours de l'année
(pédiatriques et/ou permanentes de pédiatres - hors VAD)



Bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds solidarité Logement
(Aide, maintien, MOC Energies)



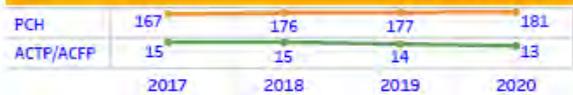
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
Au 31 du mois de décembre



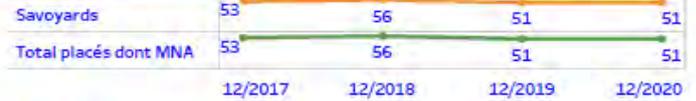
■ Bénéficiaires en établissement ■ Bénéficiaires à domicile



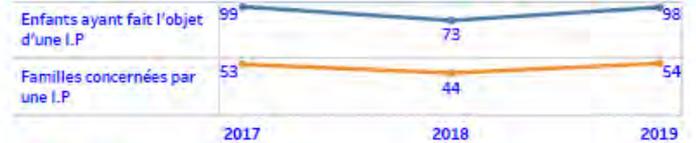
Bénéficiaires d'allocations en faveur du handicap
Frais de Compensation du Handicap (FCH)
Allocation Compensatoire Taux Perséverance (ACTP)
Allocation Compensatoire Frais Professionnels (ACFP)
Au 31 du mois de décembre



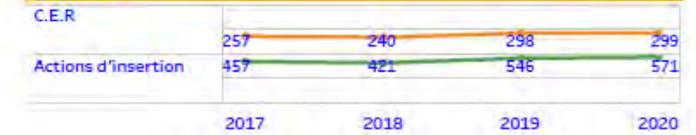
Nombre d'enfants placés
(Trois mesures confondues - au 31 décembre)



Les Informations Préoccupantes
reçues au cours de l'année



Contrats d'Engagements Réciproques et Actions d'insertion
Données annuelles



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : réalisations phares 2019-2020

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

Augmentation des consultations nourrissons depuis le premier confinement, pour venir en soutien à la médecine de ville et assurer le soutien des familles qui sortaient précocement de la maternité. Poursuite des visites à domicile des puéricultrices pour des accompagnements renforcés. Arrêt des Bilans de santé en maternelle au second semestre 2019-2020 mais reprise dès la rentrée scolaire 2020-2021. Soutien aux assistantes maternelles, assistantes familiales et des établissements EAJE (Etablissement d'Accueil Jeunes Enfants) pour le respect des consignes sanitaires et leurs évolutions.

Enfance Jeunesse Familles (EJF) :

Poursuite des accompagnements des familles et des enfants confiés et soutien aux assistants familiaux. Travail dans le cadre du projet « allez vers les invisibles » piloté par la Mission locale jeunes. Poursuite du groupe de coordination sur la prévention GPS (Groupement Prévention Spécialisée). Mise en place des premiers Projets Pour l'Enfant. Poursuite du projet sur le Dispositif Petite Enfance en lien avec la PMI. Mise en œuvre de l'expérimentation sur les Informations Préoccupantes avec les Maisons Sociales du bassin aixois et de la Combe de Savoie. Ecriture du projet du SASEP (Service d'Accompagnement Social et Éducatif de Proximité) "Parchemin".

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

Activités importantes dans le cadre de l'évaluation et de l'accompagnement Aide Personnalisée à l'Autonomie et Prestation de Compensation du Handicap avec des entretiens téléphoniques, maintien des visites et gestion des situations complexes. Poursuite de l'accueil et de l'information de 1er et 2ème niveau dans le cadre du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination), relance du groupe partenarial pour organiser un forum « Avancer avec l'âge en Avant Pays Savoyard » en 2021. Le groupe d'Aide aux aidants s'est réuni 5 fois, avec un arrêt de plusieurs mois du fait de la situation sanitaire. Un relais individuel a été pris par la référente et la psychologue qui animent ce groupe pour répondre aux besoins individuels. Partenariat avec le lycée professionnel du Guiers Val d'Ainan : une présentation des missions et services de la Maison Sociale et une session d'information sur le risque infectieux co-animée par le MRSS (Maison des Réseau de Santé de Savoie) et le médecin départemental et l'équipe PAPH de la Maison Sociale ont été dispensées à une classe de 1er Bac Pro SAPAT (service aux personnes et aux territoires).

Animation territoriale à travers le réseau « Santé et vulnérabilité » : 3 réunions pour maintenir la dynamique partenariale à l'œuvre. Action de sensibilisation au risque infectieux pour les SAAD et SSIAD (Service d'Aide à Domicile et Service de Soins Infirmiers à Domicile), Emploi à Domicile avec les élèves du Lycée Val d'Ainan. Forte activité du service au niveau de l'accueil familial que ce soit au niveau de l'instruction des demandes d'agrèments, de renouvellements ou de la gestion de dysfonctionnements importants (non-conformité au référentiel, suspicion de maltraitance).

Cohésion sociale (COSO) :

Poursuite des accompagnements des publics avec une nette augmentation des suivis de bénéficiaires du RSA Travailleurs Non Salariés, des suivis réalisés par la psychologue et l'accompagnatrice santé. Rencontre territoriale avec Pôle Emploi, dans le cadre du plan pauvreté. Ce temps a permis la validation de plusieurs projets pour 2021. La référente cohésion sociale et la conseillère accompagnement global ont travaillé à partir des constats réalisés en diagnostics partagés à la création d'un projet de remobilisation vers l'emploi. Durant l'année, le service COSO, Isactys, le SMAPS, la chargée de mission développement durable du Pôle aménagement du Département et la chargée de mission dispositifs accompagnement logement du Pôle Social ont travaillé au recrutement d'un ambassadeur. Mais, la situation sanitaire a engendré le report d'interventions des diagnostics énergétiques. L'ambassadeur a initié des contacts téléphoniques avec les ménages afin de maintenir du lien au niveau du dispositif. Relance du groupe ressources : Les trois animatrices du groupe ont travaillé cette année à la poursuite de la mobilisation et ont participé à une formation-action départementale à destination des animateurs dispensée par Savoie Pays Solidaire. Animation territoriale à travers le réseau « Santé et vulnérabilité » : 3 réunions du réseau pour maintenir la dynamique partenariale à l'œuvre.

En transversalité :

Mise en place des chèques accompagnement de l'Etat et travail sur le développement de l'offre en matière d'aide alimentaire. Organisation d'une réunion d'information avec la CPAM pour améliorer l'accès à la santé. Amélioration de l'accueil du public dans les nouveaux locaux pour le Centre social de Pont de Beauvoisin, mise en place du Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité. Mise en place de la première conférence territoriale à l'automne 2020. Structuration et développement de l'intervention des services sociaux sur le secteur de la Communauté de Commune du Lac d'Aiguebelette.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2021

L'année 2021 portera un double objectif : faire face à l'augmentation de la demande sociale tout en poursuivant le respect des règles sanitaires et les contraintes qui vont avec, dans le lien et la proximité.

Protection Maternelle Infantile : Reprendre les actions collectives en PMI.

Enfance Jeunesse Familles : Intégrer dans le groupe de coordination sur la prévention « GPS » le dispositif « allez vers les invisibles » et l'obligation de formation des 16-18 ans. Participer au groupe de travail départemental sur la scolarisation des enfants confiés. Poursuite des Projets Pour l'Enfant. Réalisation du projet sur le Dispositif Petite Enfance en lien avec la PMI. Mise en œuvre et bilan de l'expérimentation sur les Informations Préoccupantes avec les MSD du bassin aixois et de la Combe de Savoie en fonction du nouveau référentiel HAS. Recrutement d'une nouvelle assistante familiale au sein du SASEP "Parchemin".

Personne Agées et Personnes Handicapées : Assurer la continuité de l'activité malgré le départ en retraite de deux référentes sur 3. Expérimentation des permanences d'accueils délocalisées de la MDPH et de formations sur le territoire.. Mise en place progressive de la GED APA. Poursuite du groupe mutualisé avec l'équipe PAPH du Bassin aixois et rencontre avec l'équipe MDPH. Poursuite de l'animation du groupe d'aide aux aidants « Aidants et moi ». Forum personnes âgées 2021, qui devrait réunir une vingtaine de partenaires de l'Avant Pays Savoyard.

Cohésion sociale : Poursuivre la relance du Groupe ressources et mise en œuvre des actions initiées dans le cadre de la formation action. Créer une procédure « Prévention des expulsions » dans l'objectif d'harmoniser les pratiques et travailler des outils supports. Partenariat avec Pôle Emploi : finalisation de la construction et mise en œuvre du projet de remobilisation vers l'emploi, création et mise à disposition d'outils d'informations sur le dispositif RSA aux Conseillers Pôle Emploi, accompagnement des nouveaux entrants dans le dispositif RSA orientés emploi.

En transversalité : Mettre en place une aide financière pour le soutien psychologique des enfants non confiés. Mettre en place un travail de réseau et un groupe de travail opérationnel sur les violences conjugales et intra-familiales. Améliorer l'accueil du public dans les locaux : CSD Yenne et Saint Genix sur Guiers. Travailler l'interconnaissance et l'articulation avec les MSAP et France Services du territoire.

Portrait de la Maison Sociale du Bassin Chambérien

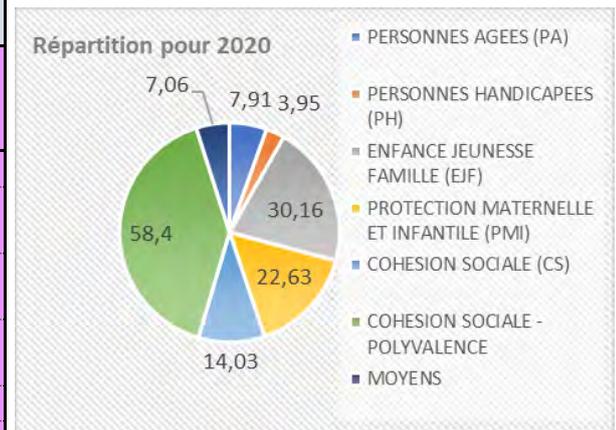
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'année 2020 marquée par un contexte sanitaire inédit, a conduit l'ensemble des services de la Maison sociale départementale du Bassin chambérien à adapter sans délai le fonctionnement, les modalités d'intervention et les process afin d'assurer dans un premier temps la continuité des missions essentielles dans le champ de nos compétences sociales et médico-sociales. L'enjeu majeur était de poursuivre un service public de proximité en adaptant les pratiques professionnelles (visio, téléphonie, ...) pour assurer l'accompagnement et l'accès aux droits des situations les plus fragiles ou précaires déjà connues et celles impactées par la crise afin d'endiguer ses effets sur les savoyards et savoyardes.

Il est à souligner que le partenariat local a été tout particulièrement renforcé durant toute cette période et la qualité des liens tissés depuis de nombreuses années a permis une coordination accrue en faveur de réponses adaptées à la situation et aux besoins de la population.

2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2018	2019	2020
MSD Bassin Chambérien	PERSONNES AGEES (PA)	8,7	8,15	7,91
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	4,3	4,08	3,95
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	27,9	30,24	30,16
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	20,9	20,69	22,63
	COHESION SOCIALE (CS)	14,1	14,53	14,03
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	56,3	57,05	58,4
	MOYENS	7,6	6,96	7,06
Sous-total MSD Bassin Chambérien		139,8	141,7	144,14



Portrait de la Maison Sociale du Bassin Chambérien

Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département (Source : RGP 2015-2017)

Savoie				Maison Sociale Départementale			Poids de la Maison Sociale dans le Département				
	2015	2016	2017		2015	2016	2017		2015	2016	2017
Nombre de Communes	285	273	273	Nombre de Communes	27	27	27	% des Communes	9,5%	9,9%	9,9%
Pop Municipale	428 204	429 681	431 174	Pop Municipale	133 204	134 088	134 967	Pop Municipale	31,1%	31,2%	31,3%
Nombre d'habitants au km ²	71	71	72	Nombre d'habitants au km ²	450	453	455	Nombre d'habitants au km ²	450,0	453,0	455,0
Naissances domiciliées	4 671	4 536	4 476	Naissances domiciliées	1 561	1 567	1 574	% des naissances	33,4%	34,5%	35,2%
Nombre de Familles	119 470	120 193	120 788	Nombre de Familles	35 341	35 630	35 801	% des Familles	29,6%	29,6%	29,6%
Pop des moins de 6 ans	28 597	28 559	28 404	Pop des moins de 6 ans	9 220	9 184	9 187	% Pop des moins de 6 ans	32,2%	32,1%	32,3%
Pop des moins de 18 ans	91 676	91 914	91 670	Pop des moins de 18 ans	27 647	27 815	27 966	% Pop des moins de 18 ans	30,2%	30,2%	30,5%
Pop des moins de 20 ans	100 831	101 109	100 963	Pop des moins de 20 ans	31 738	32 027	32 267	% Pop des moins de 20 ans	31,7%	31,7%	32,0%
Pop 20-59 ans	218 618	217 505	216 663	Pop 20-59 ans	69 211	68 919	68 524	% Pop des 20-59 ans	31,7%	31,7%	31,6%
Pop 60-74 ans	68 352	70 041	71 959	Pop 60-74 ans	19 970	20 516	21 273	% Pop des 60-74 ans	28,2%	29,3%	29,6%
Pop 75 ans et plus	40 403	41 026	41 590	Pop 75 ans et plus	12 286	12 626	12 904	% Pop des + de 75 ans	30,4%	30,8%	31,0%

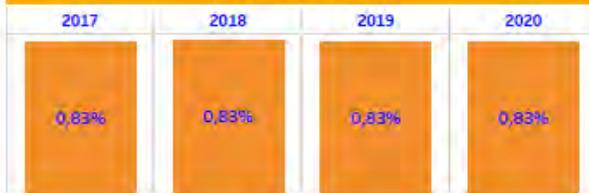
Indicateurs de vulnérabilité

	2015	2016	2017
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,17%	1,17%	1,17%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	15,86%	15,94%	15,78%
Part des 60-74 ans au sein de la population du territoire	14,99%	15,30%	15,76%
Part des + de 75 ans au sein de la population du territoire	9,67%	9,97%	9,56%

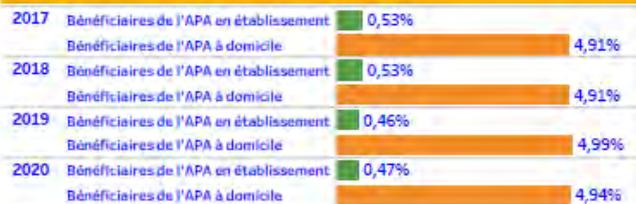
Taux de familles ayant bénéficié d'une aide financière au titre de l'ASE (AM-HSU-Hors Secours Prénatal)



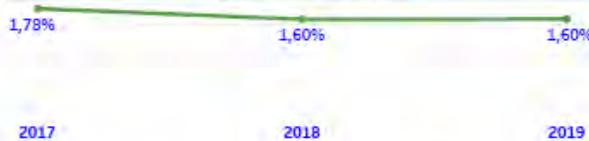
Taux de la population âgée de 0 à 59 ans bénéficiaires de la PCH (Bénéficiaires au 31 décembre)



Taux de la population âgée de 60 et + bénéficiaires de l'APA (Bénéficiaires au 31 décembre)



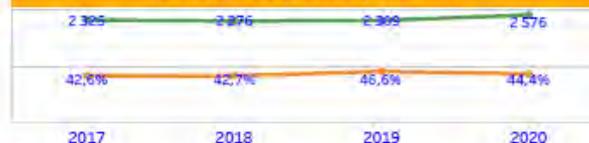
Taux d'enfants ayant fait l'objet d'une Information Préoccupante (sur population des moins de 18 ans)



Taux de mineurs confiés à l'ASE (Dont MNA) sur population des moins de 18 ans (Toutes mesures hors APJM) au 31 décembre



Foyers bénéficiaires du RSA (au 31 décembre et au 30/09 pour l'année 2020)

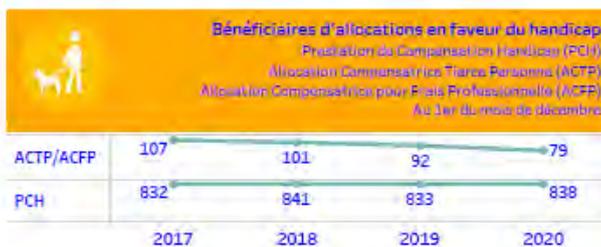
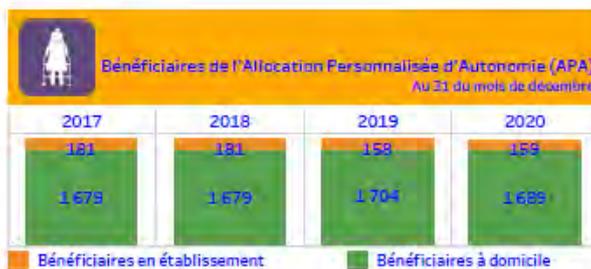


■ % de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des Bénéficiaires dans le département
■ Nombre de Foyers bénéficiaires

Les taux de 2018 à 2020 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recensement consolidé de 2017

Chiffres clés de la Maison Sociale du Bassin Chambérien

PDSe Social / 5G
Observatoire social



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : réalisations phares 2019-2020

Enfance Jeunesse Familles (EJF) et Protection Maternelle Infantile (PMI) :

Vigilance accrue sur la périnatalité avec des créneaux dédiés et poursuite des consultations de nourrissons. Coordination renforcée CHMS (Centre Hospitalier Métropole Savoie) et la PMI grâce à la puéricultrice de liaison. Maintien des visites à domicile de naissance et repérage des situations à risque en fonction de facteurs de vulnérabilité. Maintien des permanences puéricultrices, des suivis de grossesse à risque par les sages-femmes PMI. Participation à l'allègement de la charge de travail des médecins libéraux : proposition de réalisation des consultations nourrissons de suivi de leur patientèle pendant le premier confinement. Renforcement des possibilités d'accueil en mode de garde (délais des renouvellements d'agrément modifiés, liens téléphoniques). Accompagnement des assistantes maternelles et des EAJE (Etablissements d'Accueil Jeunes Enfants) par le biais de la communication d'informations officielles relatives à la situation sanitaire et aux conduites à tenir. Participation au projet CHMS-Ville de Chambéry-ARS sur la diffusion de supports humoristiques de la promotion des gestes barrières. Début d'un travail avec l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé) et la PMI autour des centres de distribution alimentaire. Renforcement de la coordination PMI / partenaires autour des familles en parcours migratoire hébergés en Centre d'hébergement d'urgence, et Chrysalide établissement d'accueil mère-enfant. Engagement dans la démarche « Petits Pas, Grands Pas » afin de construire une culture professionnelle commune (puéricultrices, médecins Pmi, sages-femmes) autour de l'attachement. Appui renforcé par l'équipe de protection de l'enfance auprès des assistants familiaux afin de soutenir la prise en charge des enfants confiés. Renforcement du « pouvoir d'agir » dans la construction du projet pour l'enfant en formant l'ensemble du personnel protection de l'enfance. Développement du soutien à la parentalité avec l'ouverture de la maison des familles à

Cognin au bénéfice de l'ensemble du territoire. Renforcement du travail partenarial autour de la prévention et protection de l'enfance/ PMI :

- Sensibilisation aux informations préoccupantes (CHSM, CCAS, élus, directeurs d'école...)
- Réflexion sur les outils de prévention et leur développement sur le territoire (SASSEP, TISF, SEMOH...)
- Poursuite de l'action d'accompagnement renforcé PMI/EJF en faveur d'une prévention précoce.

Personnes Agées, Personnes Handicapées

- Soutien téléphonique intense pendant la période de confinement auprès de 850 personnes âgées, en situation de handicap ou aidants, identifiés comme fragiles et isolés,
- Ecoute et accompagnement renforcé face à des situations complexes,
- Recensement et diffusion des actions mises en place en faveur des personnes les plus vulnérables sur chaque commune par le biais de la lettre du CLIC,
- Coordination renforcée avec le CHMS, les partenaires, les Services d'Aide à Domicile (SAAD) afin de fluidifier le parcours des Personnes Agées et Personnes Handicapées dépendantes,
- Organisation d'une manifestation en format numérique avec l'Accueil Savoie Handicap à l'occasion de la Journée Nationale des Aidants, visionnable en live ou différé sur Facebook qui totalise à ce jour plus de 650 vues,
- Révision des process pour mettre en place la dématérialisation des circuits et dossiers des usagers, permettant une simplification et une meilleure continuité de service.

Cohésion Sociale et Action Sociale de Proximité

- Lancement du dispositif Pass numérique en partenariat étroit avec Grand Chambéry, les communes du territoire et les 6 centres sociaux,
- Témoignages de 2 assistantes sociales sur les réalités numériques en travail social lors de la venue du secrétaire d'Etat au numérique,
- Contribution à la structuration de l'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire, ouverture d'une 4ème distribution sur Chambéry,
- Réflexion sur la prévention précoce des expulsions dans le secteur privé et pré configuration d'une CTO (Commission Technique d'Orientation avec les services de l'Etat),
- Production d'un outil d'information à destination des nouveaux allocataires RSA se substituant à l'impossibilité de maintenir les réunions d'information,
- Adaptation des procédures (traitement des réorientations bénéficiaires RSA revue afin de permettre un réajustement des accompagnements plus rapide entre social et emploi, développement des accompagnements et contractualisation en distanciel afin de permettre une continuité de service,)
- Participation aux différentes coordinations sociales initiées sur le territoire dans la période de crise sanitaire (ville de Chambéry, QPV...) visant à coordonner les interventions des acteurs.
- Maintien en distanciel puis reprise courant de l'été des actions collectives favorisant le lien social (café aux idées, actions de soutien à la parentalité...)
- Formation Action des référents RSA avec l'appui de Pays Savoie Solidaire dans le cadre de la coopération « l'action sociale de l'autre » avec le Sénégal ; refonte des groupes ressources RSA (participation des usagers, évolution des pratiques d'animation...),
- Mutualisation des centres sociaux "Omega" et St Alban et des centres sociaux de Cognin et Biollay.

Enfin, la Maison Sociale Départementale du Bassin Chambérien a tenu sa première conférence sociale territoriale réunissant plus de cent acteurs, élus, associations institutions du territoire en octobre 2020. Cet événement a permis de présenter aux nouveaux élus communaux le champ de compétences départementales, lancer la démarche de projet de territoire et de développement social en lien étroit avec CAF, MSA, CPAM et de fixer les axes prioritaires du territoire dans le champ social et médico-social.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2021

Enfance Jeunesse Familles (EJF) et PMI :

- Mise en place des concertations familiales afin de renforcer la co construction du Projet Pour l'Enfant avec le mineur et sa famille, ainsi que revoir la conduite des évaluations familiales,
- Renforcement du suivi médical des enfants confiés en lien avec la PMI
- Mise en place d'une cellule territoriale de recherche de places pour les enfants confiés en familles d'accueil « coltoisi »,
- Création de places en matière de mesures de prévention en milieu ouvert (SASSEP/ SEMOH)
- Développement d'actions collectives culturelles avec partenariat avec la cité des Arts en faveur des enfants confiés et de leurs familles,
- Participer à l'Etude Pégase visant une meilleure prise en charge médicale des enfants confiés en lien avec le foyer de l'enfance (FDE),
- Mise en place d'un groupe de travail pluri partenarial en matière de prévention aux violences intra familiales,
- Réflexion sur la mise en place d'une coordination territoriale partenariale enfance jeunesse et famille,
- Déploiement de la formation sur l'attachement à l'ensemble des professionnels de la PMI, aux référents EJF et aux assistants familiaux, avec les spécificités de l'enfant confié,
- Implication dans le projet PACAP (Petite Enfance, Alimentation, Corpulence, Activité Physique) sur les Hauts-de-Chambéry/ le Biollay :
 - o identifier les besoins du territoire autour de la prévention du surpoids de l'enfant, de l'alimentation et de l'activité physique autour des 0-6 ans,
 - o mettre en place des actions auprès de l'ensemble des acteurs de soins, touchant le public concerné (0-6 ans)

Personnes Agées, Personnes Handicapées (PA/PH)

- Expérimentation sur la Gestion Electronique des Documents APA sur le territoire dans la suite des process créés en période de confinement,
- Appropriation de la procédure de reconnaissance mutuelle des GIR avec la CARSAT et d'élaboration des plans d'aide pour les GIR 6 et 5,
- Poursuite du travail du CLIC, et de la filière gérontologique : animation du réseau partenarial autour des politiques gérontologiques, production de 4 lettres à destination des partenaires institutionnels et associatifs,
- Réflexion autour du soutien aux aidants sur le territoire, rendre lisible l'ensemble de l'offre,
- Soutien aux communes sur les projets relatifs à l'offre d'hébergement/logement de personnes âgées.

Cohésion Sociale (COSO) et Action Sociale de Proximité

- Mise en place de binômes d'encadrement Enfance Jeunesse et Famille, Cohésion sociale afin de renforcer l'approche transversale et globale au sein des CSD (Centres Sociaux Départementaux),
- Déploiement du dispositif Pass numérique,
- Asseoir la coordination territoriale de l'aide alimentaire en partenariat avec les services de l'Etat
- Application du nouveau règlement intérieur du FSL,
- Mise en place d'une CTO de prévention en faveur des situations relevant du secteur privé, reprise des Plateformes Logement afin d'examiner les situations complexes,
- Réflexion sur les actions collectives en particulier en faveur des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- Déploiement de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté : mise en place du parcours idéal du nouvel entrant dans le dispositif RSA, service public de l'insertion : réflexion sur les conditions d'une mise en œuvre sur le territoire, renouvellement du PDI, refonte des groupes ressources et des informations collectives à destination des entrants dans le dispositif RSA.
- Relocalisation du CSD de Mérande sur le quartier.

Transversalité :

La Maison Sociale Départementale est engagée aux cotés de la CAF, MSA, CPAM à poursuivre la formalisation du projet de territoire et sa contribution à la réalisation de la Convention Territoriale Globale CAF avec l'ensemble des collectivités du Bassin Chambérien.

Portrait de la Maison Sociale de la Combe de Savoie

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

La Délégation territoriale de Combe de Savoie recouvre un secteur de 41 communes intégrées à la communauté de communes de Cœur de Savoie pour 36 000 habitants, soit 8,5 % de la population départementale.

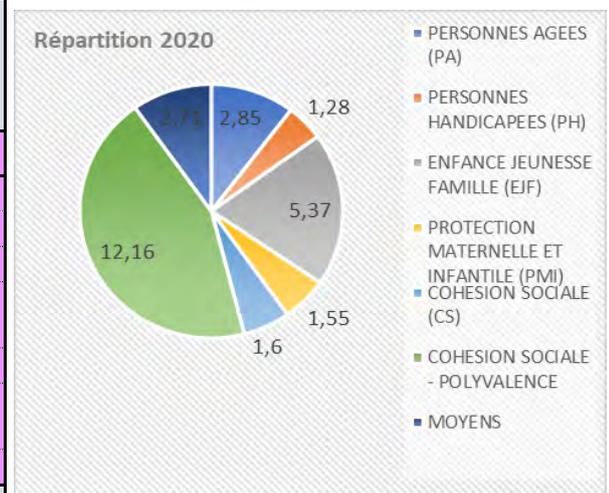
La croissance annuelle de la population de ce territoire est l'une des plus importantes du Département. Les projections de l'INSEE prévoient une croissance démographique constante pour les années futures. L'évolution positive tient surtout du solde migratoire. Elle intervient dans un contexte semi rural marqué par une accélération de l'urbanisation depuis ces dernières années.

L'attractivité foncière et économique de ce territoire contribue activement à son dynamisme démographique.

L'activité économique est dynamique et diversifiée.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2018	2019	2020
MSD Combe de Savoie	PERSONNES AGEES (PA)	2,4	2,98	2,85
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	1,2	1,25	1,28
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	5,4	5,16	5,37
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	2,6	1,89	1,55
	COHESION SOCIALE (CS)	1,6	1,8	1,6
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	10,8	11,85	12,16
	MOYENS	2	2,86	2,71
Sous-total MSD Combe de Savoie		26,0	27,79	27,52





Portrait de la Maison Sociale de la Combe de Savoie

Pôle Social / SG
Observatoire social

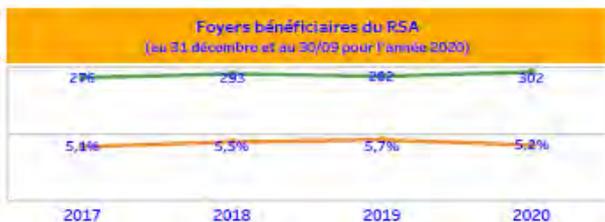
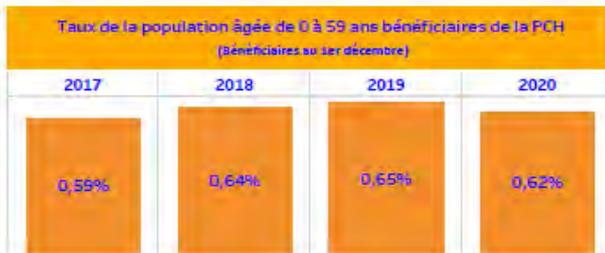
Démographie - Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2015-2017

Savoie				Maison Sociale Départementale				Poids de la Maison Sociale dans le Département			
	2015	2016	2017		2015	2016	2017		2015	2016	2017
Nombre de Communes	285	273	273	Nombre de Communes	43	41	41	% des Communes	15,1%	15,0%	15,0%
Pop Municipale	428 204	429 681	431 174	Pop Municipale	36 216	36 460	36 724	Pop Municipale	8,5%	8,5%	8,5%
Nombre d'habitants au km ²	71	71	72	Nombre d'habitants au km ²	110	110	111	Nombre d'habitants au km ²	109,7	110,5	111,3
Naissances domiciliées	4 671	4 536	4 476	Naissances domiciliées	378	373	376	% des naissances	8,1%	8,2%	8,4%
Nombre de Familles	119 470	120 193	120 788	Nombre de Familles	10 621	10 729	10 833	% des Familles	8,9%	8,9%	9,0%
Pop des moins de 6 ans	28 597	28 559	28 404	Pop des moins de 6 ans	2 633	2 582	2 590	% Pop des moins de 6 ans	9,2%	9,0%	9,1%
Pop des moins de 18 ans	91 676	91 914	91 670	Pop des moins de 18 ans	8 700	8 689	8 684	% Pop des moins de 18 ans	9,5%	9,5%	9,5%
Pop des moins de 20 ans	100 831	101 109	100 963	Pop des moins de 20 ans	9 331	9 321	9 326	% Pop des moins de 20 ans	8,3%	8,4%	8,2%
Pop 20-59 ans	218 618	217 505	216 663	Pop 20-59 ans	18 238	18 250	18 325	% Pop des 20-59 ans	8,3%	8,4%	8,5%
Pop 60-74 ans	68 352	70 041	71 958	Pop 60-74 ans	5 669	5 873	5 987	% Pop des 60-74 ans	8,3%	8,4%	8,3%
Pop 75 ans et plus	40 403	41 026	41 590	Pop 75 ans et plus	2 979	3 017	3 086	% Pop des + de 75 ans	7,4%	7,4%	7,4%

Indicateurs de vulnérabilité

	2015	2016	2017
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,04%	1,02%	1,03%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	12,24%	12,79%	12,45%
Part des 60-74 ans au sein de la population du territoire	15,65%	16,11%	16,30%
Part des + de 75 ans au sein de la population du territoire	9,67%	9,97%	8,40%

Taux de familles ayant bénéficié d'une aide financière au titre de l'ASE (AM+SU-Hors secours Président)

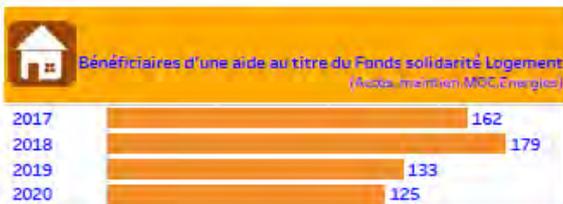


■ % de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des Bénéficiaires dans le département
■ Nombre de Foyers bénéficiaires

Les taux de 2019 & 2020 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recensement consolidé de 2017

Chiffres clés de la Maison Sociale de la Combe de Savoie

Pôle Social / 56
Observatoire social



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : réalisations phares 2019-2020

Action Sociale de Proximité : Implication dans l'accueil inconditionnel de proximité. Poursuite du travail d'accompagnement et d'accès aux droits avec une veille particulière sur les situations des familles et de personnes isolées vulnérables. Témoignage de deux de nos professionnelles sur nos réalités de terrain lors d'une rencontre organisée en janvier avec le secrétaire d'Etat au numérique.

Cohésion Sociale (Coso) : Poursuite de l'animation du partenariat de réseau pour l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires du RSA (avec la MJL (Mission Locale Jeunes), Pôle Emploi et les chantiers d'insertion). Les questions de mobilité, d'accès aux soins sont également prises en compte dans un cadre partenarial. Renforcement de la collaboration avec Pôle Emploi en vue de réduire les délais de contractualisation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA et de repérer les personnes perdues de vue. Mise en place d'une action collective d'accueil des nouveaux entrants dans le dispositif RSA. Poursuite de prévention précoce des expulsions locatives avec la tenue de cellules techniques opérationnelles et de plateformes de remobilisation des ménages.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) : Poursuite des actions contribuant au développement du pouvoir d'agir et de la participation des familles (évaluations familiales, concertations savoyardes pour élaborer les projets des enfants confiés). Dans le champ de la prévention, développement du travail de coordination partenariale (contribution à l'action « Aller vers » pour le repérage des jeunes en risque d'exclusion et d'isolement, implication dans les actions de prévention du décrochage scolaire, mise en place d'actions collectives d'information visant à la prévention des risques de danger des mineurs et pour mieux faire connaître le traitement des informations préoccupantes aux professionnels de l'enfance). Contribution à une action expérimentale impliquant nos équipes aux côtés de celles des Maisons sociales du

département d'Aix les Bains et de l'Avant pays savoyard en vue d'améliorer le traitement des informations préoccupantes et d'harmoniser nos pratiques professionnelles.

De façon transversale durant la gestion de crise pandémique : Les équipes ont été très réactives et des solutions innovantes ont été engagées afin de garantir la continuité des interventions, l'accès aux droits (évaluations sociales/ entretiens par téléphone/ simplification des procédures) et le soutien alimentaire des personnes en situation de précarité (chèques services, participation des assistantes sociales de La Rochette à la distribution alimentaire). Un travail d'inventaire et de coordination de la distribution de l'aide alimentaire a été engagé. Très forte implication de l'ensemble des professionnels afin de soutenir les habitants en situation de précarité ou de vulnérabilité et d'isolement. Soutien aux partenaires du secteur de l'aide à domicile via visio-conférences.

- Sur le service EJF, un important travail de soutien a été engagé notamment auprès des assistants familiaux et les articulations partenariales ont été renforcées afin de veiller sur les situations les plus sensibles.

- Sur la PMI : organisation avec la médecine de ville (médecins généralistes et pédiatres) et l'hôpital, pour recevoir les enfants si nécessaire, soutien aux professionnels des modes garde petite enfance, poursuite des visites à domicile, maintien des consultations pour les vaccinations et les suivis nécessaires et du soutien à la parentalité.

Développement social : Lorsque la situation sanitaire l'a permis, poursuite de l'animation du groupe femmes et des activités du groupe ressource des bénéficiaires du RSA. Dans le cadre de nos échanges avec le Sénégal, accueil d'une délégation de référents sociaux de Bignona sur une journée de partage d'expériences consacrée à l'insertion sociale et l'aide alimentaire. Collaboration avec le centre artistique départemental en vue d'améliorer l'accès à la culture des personnes en situation de vulnérabilité et de précarité. Organisation d'une conférence sociale territoriale rassemblant 75 participants (élu, partenaires institutionnels et associatifs, professionnels de la Maison sociale de Combe de Savoie et de la direction de la cohésion sociale).

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2021

En 2021, la Maison sociale du Département de Combe de Savoie va poursuivre la déclinaison des orientations du schéma unique des solidarités et du PDLHPD (Plan Départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées), ainsi que l'application des mesures du plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté en les adaptant aux spécificités du territoire. Elle s'attachera à poursuivre les actions phares engagées en 2020 sur les secteurs EJF, PMI, COSO l'action sociale de proximité.

Les projets de rencontres inter-partenariales envisagées sur les thèmes de l'accès aux droits des publics en précarité numérique et de la prévention enfance-jeunesse suspendus durant l'épisode pandémique en cours vont être relancés.

En matière de développement social : Les actions collectives seront remises en route si la situation sanitaire l'autorise et une nouvelle action d'insertion « Créative toi » va être initiée.

Dans le cadre de la démarche globale de développement sociale menée avec la CAF, la MSA et la CPAM, le travail partenarial concernant les projets relatifs à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et l'appui à la parentalité va être poursuivi et il sera élargi à l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

Une nouvelle conférence sociale territoriale sera organisée.



Portrait de la Maison Sociale de la Maurienne

1. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Contexte et enjeux

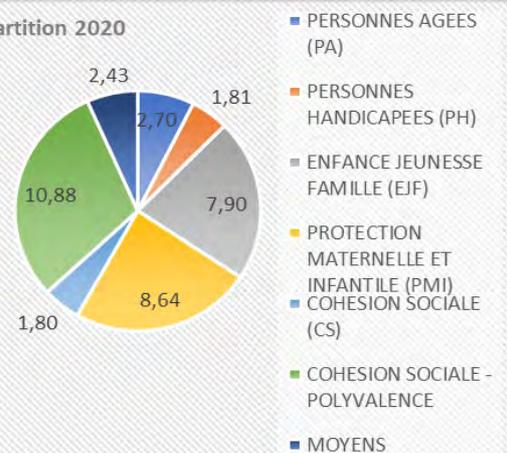
La vallée de la Maurienne présente une double caractéristique :

- Un environnement semi rural et de semi montagne, avec un patrimoine naturel important.
- Un carrefour stratégique entre la région Auvergne / Rhône-Alpes et l'Italie, avec des moyens de transport et de communication développés.

2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2018	2019	2020
MSD Maurienne	PERSONNES AGEES (PA)	3,73	4,76	2,70
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	1,87	1,90	1,81
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	7,9	7,69	7,90
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	4,8	5,61	8,64
	COHESION SOCIALE (CS)	2,7	1,60	1,80
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	10,4	11,06	10,88
	MOYENS	2	3,00	2,43
Sous-total MSD Maurienne		33,4	35,62	36,16

Répartition 2020





Portrait de la Maison Sociale de la Maurienne

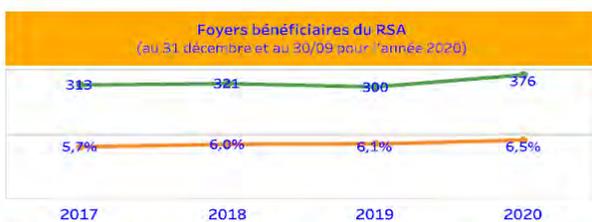
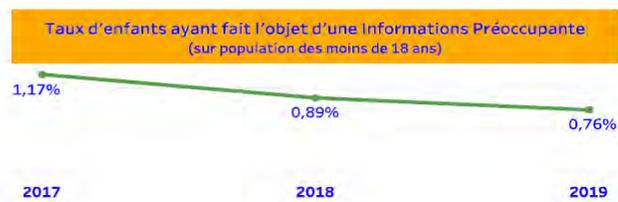
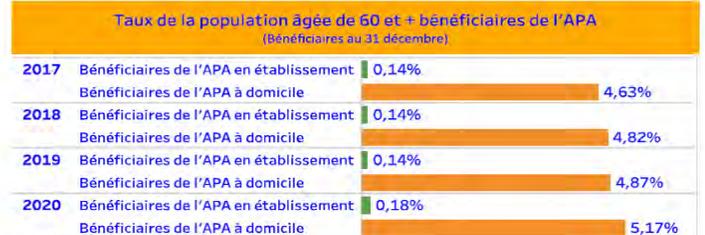
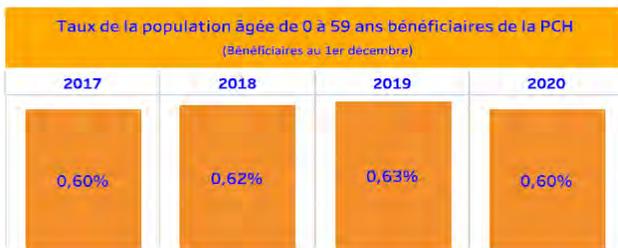
Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2019-2017

Savoie				Maison Sociale Départementale				Poids de la Maison Sociale dans le Département			
	2015	2016	2017		2015	2016	2017		2015	2016	2017
Nombre de Communes	285	273	273	Nombre de Communes	56	53	53	% des Communes	19,6%	19,3%	19,4%
Pop Municipale	428 204	429 681	431 174	Pop Municipale	43 240	43 091	42 946	Pop Municipale	10,1%	10,0%	10,0%
Nombre d'habitants au km ²	71	71	72	Nombre d'habitants au km ²	23	23	23	Nombre d'habitants au km ²	23,46	23,38	23,30
Naissances domiciliées	4 671	4 536	4 476	Naissances domiciliées	387	361	328	% des naissances	8,3%	8,0%	7,3%
Nombre de Familles	119 470	120 193	120 788	Nombre de Familles	12 270	12 274	12 269	% des Familles	10,3%	10,2%	10,2%
Pop des moins de 6 ans	28 597	28 559	28 404	Pop des moins de 6 ans	2 671	2 554	2 546	% Pop des moins de 6 ans	9,3%	8,9%	9,0%
Pop des moins de 18 ans	91 676	91 914	91 670	Pop des moins de 18 ans	8 716	8 679	8 608	% Pop des moins de 18 ans	9,5%	9,4%	9,4%
Pop des moins de 20 ans	100 831	101 109	100 963	Pop des moins de 20 ans	9 382	9 305	9 240	% Pop des moins de 20 ans	9,8%	9,7%	9,2%
Pop 20-59 ans	218 618	217 505	216 663	Pop 20-59 ans	21 472	21 076	20 924	% Pop des 20-59 ans	9,8%	9,7%	9,7%
Pop 60-74 ans	68 352	70 041	71 958	Pop 60-74 ans	7 681	7 925	7 967	% Pop des 60-74 ans	11,2%	11,3%	11,1%
Pop 75 ans et plus	40 403	41 026	41 590	Pop 75 ans et plus	4 705	4 785	4 816	% Pop des + de 75 ans	11,6%	11,7%	11,6%

Indicateurs de vulnérabilité

	2015	2016	2017		2017	2018	2019	2020
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	0,90%	0,84%	0,76%	Taux de familles ayant bénéficié d'une aide financière au titre de l'ASE (AMH+SU-Hors secours Président)	3,00%	3,14%	3,83%	3,88%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	11,41%	11,45%	11,81%		2017	2018	2019	2020
Part des 60-74 ans au sein de la population du territoire	17,76%	18,39%	18,55%					
Part des + de 75 ans au sein de la population du territoire	9,67%	9,97%	11,21%					



■ % de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des Bénéficiaires dans le département
■ Nombre de Foyers bénéficiaires

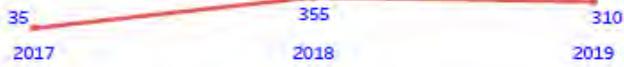
Les taux de 2018 à 2020 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recensement consolidé de 2017

Chiffres clés de la Maison Sociale de la Maurienne

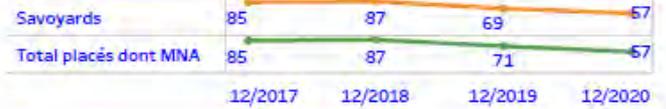
FDie Social / 5G
Observatoire social



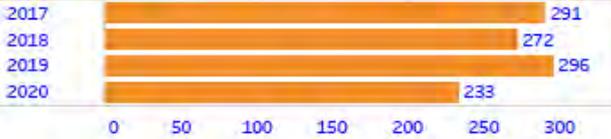
Enfants vus en consultations infantiles au cours de l'année (pédiatriques et/ou permanences de puériculture - hors VAD)



Nombre d'enfants placés (Toutes mesures confondues - au 31 décembre)



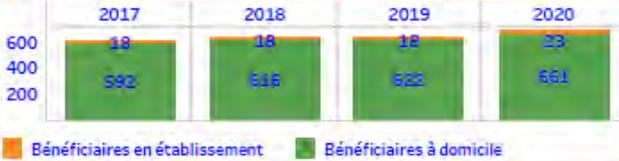
Bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds solidarité Logement (Aides, mainlevée MDC, Energies)



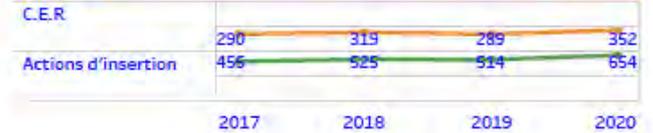
Les Informations Préoccupantes reçues au cours de l'année



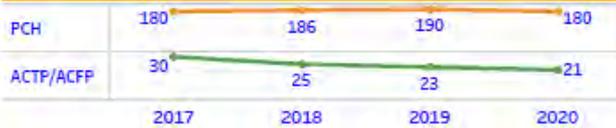
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) Au 31 du mois de décembre



Contrats d'Engagements Réciproques et Actions d'insertion (CER) annuées



Bénéficiaires d'allocations en faveur du handicap (Préstation de Compensation Handicap (PCH) Allocation Compensatoire Tierce Personne (ACTP) Allocation Compensatoire pour Frais Professionnels (ACFP) Au 31 du mois de décembre)



3. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : réalisations phares 2019-2020

L'organisation des conférences sociales sur la Maurienne : Outil de gouvernance de la mise en œuvre du schéma unique des solidarités, les conférences sociales ont pour objectif de réunir l'ensemble des partenaires de cette politique sur un territoire afin de définir, ensemble, les priorités dudit territoire et un plan d'action. C'est ce qu'on appelle le « projet de territoire ». Le territoire de la Maurienne a proposé durant le mois d'octobre 2020, trois conférences sociales, réparties sur l'ensemble de la vallée. Ces conférences ont rassemblé en tout 153 participants regroupant des élus locaux, des partenaires de territoire (institutions, associations, Centres sociaux, CCAS, CIAS, RAM, SIAD, EHPAD...), et les services du Département (social ou autres). Ces conférences ont permis de présenter aux élus et aux partenaires locaux l'action sociale départementale, et surtout d'échanger sur les projets prioritaires à mettre en œuvre sur les territoires dans une démarche de développement social en lien notamment avec la CAF et la MSA. Les participants ont apprécié la prise en compte de la spécificité des bassins de vie, les présentations des partenaires qui ont permis de renforcer l'interconnaissance des acteurs et le dynamisme de la rencontre.

Depuis septembre 2017, en lien avec le Centre Hospitalier Spécialisé, un poste de médiateur santé fonctionne en Maurienne. Il est co-financé par l'ARS depuis 2019. Ce médiateur peut délivrer des prescriptions, intervenir sur des ouvertures de droits, accompagner physiquement les usagers chez les praticiens ou aux bilans de santé de la CPAM, travailler en lien avec la mission locale... L'année 2020 a vu l'arrivée d'une nouvelle médiatrice santé en octobre qui a permis une bonne reprise des partenariats avec des institutions qui témoignent de leur confiance envers ce dispositif de médiation santé (bons retours de la Mission Locale Jeune, du Foyer des Jeunes Travailleurs...). Les orientations vers la médiatrice sont nombreuses.

L'année 2020 a enfin rendu complexe la poursuite des actions collectives dans le champ de la cohésion sociale. L'année 2020 a démarré avec la poursuite d'une action collective basée sur le théâtre interactif. Cette action avait été entamée en 2019 et l'objectif était de proposer des mises en situation dans des scènes de la vie courante et de les rejouer pour les vivre mieux en changeant de posture, de réaction. Le but était de travailler l'affirmation de soi, l'estime de soi et favoriser une vie sociale et le retour à l'emploi.

L'année s'est poursuivie avec l'action « se remettre en selle », une action qui a pâti de la situation de confinement. En effet, cette action a débuté en mars juste avant le premier confinement et a réuni 18 personnes lors de sa première et unique séance. Les ateliers ont pu reprendre fin septembre 2020 mais de nouveau arrêtés du fait du deuxième confinement. Ces arrêts successifs n'ont pas été bien vécus par les participants qui s'étaient investis dans l'action et appréciaient d'être à nouveau en groupe.

En ce qui concerne le grand âge, le parcours santé entamé en 2019 s'est terminé en 2020. Ce parcours était destiné à informer les partenaires et les aidants des différents soutiens à disposition des aidants. Le CLIC et la MSA ont proposé 2 actions fin 2019/début 2020 :

- Une **action collective partenariale** pour informer l'ensemble des acteurs des offres existantes : formation, café-mémoire, soutien psychologique individuel et collectif, accueil de jour, répit, hébergement temporaire, accompagnement par les associations, médiation aidant/aidé... Près de 30 professionnels de l'intervention à domicile étaient présents.

- Un **parcours de santé à destination des aidants**, dont l'enjeu était de leur proposer du temps pour eux, pour prendre du recul sur leur rôle d'aidant. Il s'est déroulé dans les locaux du centre social d'animation DECLICC à Saint Etienne de Cuines et comportait 3 étapes :

- . Fin 2019 : Une information collective animée par un médecin de prévention en santé qui a réuni une douzaine d'aidants

- . Janvier 2020 : Ateliers collectifs (8 aidants) : un atelier d'échanges entre aidants animé par la psychologue du service, un atelier bien être animé par une sophrologue

- . Février 2020 : Consultation médicale individualisée pour les aidants intéressés

Enfin, en 2020 les équipes ont poursuivi leur mobilisation sur le projet départemental de dématérialisation du formulaire de l'APA. Expérimentation d'un formulaire unique de demandes d'aide à domicile (APA, CARSAT, MSA) pour faciliter les démarches administratives des personnes.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2021

Les conférences sociales ont vocation à se reproduire sur l'année 2021. En prévision de ces temps de rencontres, un recueil des attentes suivantes a été fait : une participation accrue des acteurs et un travail sur des thématiques précises notamment la jeunesse, le transport et le logement, le maintien à domicile, le vieillissement des personnes handicapées, etc. Ce projet se poursuivra en lien avec les institutions partenaires (CAF, la MSA, la CPAM).

Durant l'année 2020, des interventions dans les collèges et lycées de Maurienne sur l'éducation à la santé et à la vie affective et sexuelle se sont tenues, elles sont portées par la sage-femme du service PMI de Maurienne. En complément de ces actions, sur l'année 2020-2021, une action spécifique s'est mise en place à destination des collégiens. Cela fait suite au constat fait par plusieurs acteurs de Maurienne d'une défaillance de respect dans les relations amoureuses. Ainsi, il existe actuellement un projet de prévention des comportements sexistes et violents au niveau du collège Maurienne. Ce projet concerne toutes les classes de 4ème. Il vise à faire réfléchir les élèves sur le respect dans une relation amoureuse (se respecter et respecter l'autre), à développer leurs sens critiques, à aborder les thèmes du consentement et de l'emprise. Il se déploie selon plusieurs actions : séances d'éducation à la vie affective et sexuelle (année scolaire 2020/2021), séances autour des stéréotypes (janvier 2021), Théâtre Forum la semaine du 8 mars 2021 (une séance est prévue avec les parents).

Les actions collectives à destination des publics en insertion vont se poursuivre sur l'année 2021, une action collective est déjà en cours, portée par l'ADDCAES à destination des femmes éloignées de l'emploi ou n'ayant jamais travaillé. Concernant le public jeune, un projet partenarial avec la Mission Locale Jeunes destiné aux jeunes en situation de mal-être psychique est en cours de construction. Il a vocation à favoriser la prise en charge de ce mal-être par un accompagnement psychologique individuel et des actions collectives.

Concernant les publics âgés, des formations à destination des aidants seront organisées dans le courant de l'année 2021 (report de l'année 2020) et des permanences territorialisées de la MDPH seront proposées pour faciliter l'information et l'accès aux droits du public en situation de handicap.

Enfance Jeunesse Famille : mise en œuvre du « pouvoir d'agir » et développement des concertations savoyardes.

Portrait de la Maison Sociale de la Tarentaise Vanoise

1. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Contexte et enjeux

Le territoire de Tarentaise est composé de 30 communes regroupées en 5 communautés de communes et cela sur 2 cantons.

Les cinq communautés de communes de Tarentaise et le Département de la Savoie sont regroupés par un syndicat mixte : l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise. L'APTIV rassemble les intercommunalités pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de développement global pour le territoire intégrant des objectifs d'aménagement et d'environnement, ainsi que des questions économiques et sociales. L'APTIV accompagne la mise en œuvre d'actions communes à l'échelle de la vallée et conseille les porteurs de projets de développement dans leurs actions. Pour ce faire, elle mobilise des financements à travers différents programmes et procédures contractuelles avec des partenaires extérieurs (Europe, État, Région, Département...).

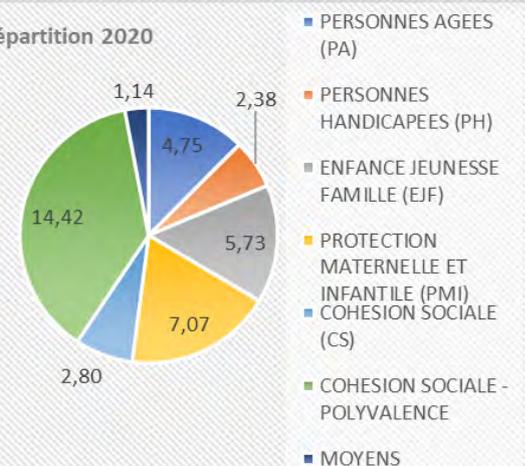
On y retrouve une économie touristique puissante. Toutefois ce territoire comporte d'importantes disparités territoriales et sociales.

Plus de 25 % de son territoire est protégé au titre du Parc national de la Vanoise, des réserves naturelles et sites Natura 2000.

2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels	Nombre d'ETP moyen annuels
		2018	2019	2020
MSD Tarentaise	PERSONNES AGEES (PA)	4,2	4,74	4,75
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	1,7	2,36	2,38
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	7,1	6,22	5,73
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	6,6	2,53	7,07
	COHESION SOCIALE (CS)	1,4	3,29	2,80
	COHESION SOCIALE - POLYVALENCE	14,1	17,82	14,42
	MOYENS	2,5	1,29	1,14
Sous-total MSD Tarentaise		37,6	38,25	38,29

Répartition 2020



Portrait de la Maison Sociale de la Tarentaise

Pôle Social / SG
Observatoire social

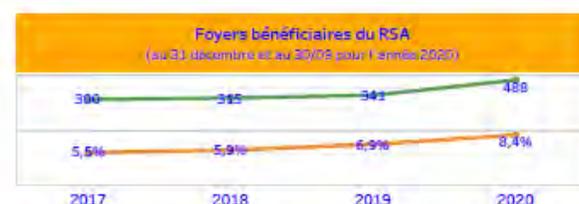
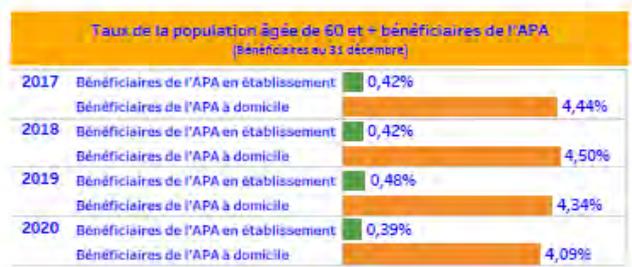
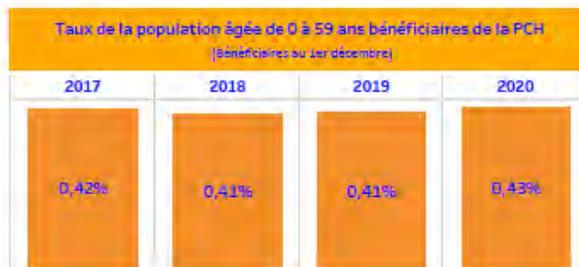
Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2015-2017

Savoie				Maison Sociale Départementale				Poids de la Maison Sociale dans le Département			
	2015	2016	2017		2015	2016	2017		2015	2016	2017
Nombre de Communes	285	273	273	Nombre de Communes	35	30	30	% des Communes	12,3%	10,9%	11,0%
Pop Municipale	428 204	429 681	431 174	Pop Municipale	51 410	50 983	50 849	Pop Municipale	12,0%	11,9%	11,8%
Nombre d'habitants au km ²	71	71	72	Nombre d'habitants au km ²	28	28	28	Nombre d'habitants au km ²	28,00	27,77	27,70
Naissances domiciliées	4 671	4 536	4 476	Naissances domiciliées	537	529	517	% des naissances	11,5%	11,7%	11,6%
Nombre de Familles	119 470	120 193	120 788	Nombre de Familles	14 423	14 417	14 355	% des Familles	12,1%	12,0%	11,9%
Pop des moins de 6 ans	28 597	28 559	28 404	Pop des moins de 6 ans	3 298	3 344	3 333	% Pop des moins de 6 ans	11,5%	11,7%	11,7%
Pop des moins de 18 ans	91 676	91 914	91 670	Pop des moins de 18 ans	10 922	10 965	10 906	% Pop des moins de 18 ans	11,9%	11,9%	11,9%
Pop des moins de 20 ans	100 831	101 109	100 963	Pop des moins de 20 ans	11 729	11 731	11 662	% Pop des moins de 20 ans	12,9%	12,7%	11,6%
Pop 20-59 ans	218 618	217 505	216 663	Pop 20-59 ans	28 197	27 700	27 521	% Pop des 20-59 ans	12,9%	12,7%	12,7%
Pop 60-74 ans	68 352	70 041	71 958	Pop 60-74 ans	7 584	7 656	7 746	% Pop des 60-74 ans	11,1%	10,9%	10,8%
Pop 75 ans et plus	40 403	41 026	41 590	Pop 75 ans et plus	3 900	3 896	3 919	% Pop des + de 75 ans	9,7%	9,5%	9,4%

Indicateurs de vulnérabilité

	2015	2016	2017
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,04%	1,04%	1,01%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	13,98%	14,42%	14,53%
Part des 60-74 ans au sein de la population du territoire	14,75%	15,02%	15,23%
Part des + de 75 ans au sein de la population du territoire	9,67%	9,97%	7,71%

Taux de familles ayant bénéficié d'une aide financière au titre de l'ASE (AM+SU-Hors secours Président)

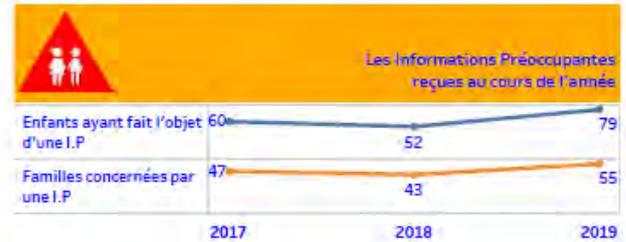
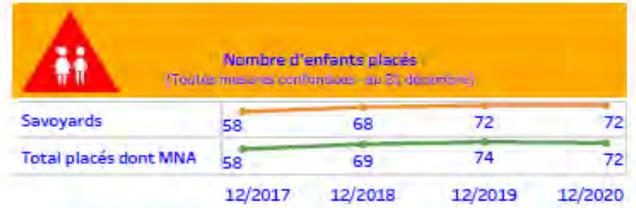


■ % de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des Bénéficiaires dans le département
■ Nombre de Foyers bénéficiaires

Les taux de 2018 à 2020 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recensement consolidé de 2017

Chiffres clés de la Maison Sociale de la Tarentaise

Pôle Social / SG
Observatoire social



3. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : réalisations phares 2019-2020

Action Sociale de Proximité et Cohésion Sociale (COSO) :

- Poursuite jusqu'à mi-mars des ateliers avec les personnes en difficulté afin de renforcer le lien social et la confiance en soi : chorale en partenariat avec l'école de musique de Moûtiers, cuisine, lecture/expression en partenariat avec la médiathèque de SEEZ.
- Adaptation du service aux besoins et sollicitations des habitants depuis la crise sanitaire (soutiens financiers et au juste recours aux droits, accompagnements dans les difficultés familiales...).

Enfance Jeunesse Familles et Protection Maternelle Infantile (EJF/PMI) :

- Poursuite de la coordination des partenaires dans le champ de la prévention et protection de l'enfance.
- Augmentation du nombre de consultations de jeunes enfants lors de première période de confinement, afin de soutenir la médecine libérale.
- Mise en place de l'action partenariale (EJF/PMI, ADMR) « Parent'aise », afin d'accompagner des parents et des familles se questionnant, ou en difficulté dans l'éducation des très jeunes enfants. Cette action vient répondre à un des axes du « plan pauvreté ».

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

- Mise en place par l'équipe PA/PH d'une formation d'aide aux aidants, telle que proposée par l'association française des aidants.
- Renforcement du soutien, du conseil et du contrôle des structures de garde des jeunes enfants (permanentes et saisonnières) nombreuses sur le territoire, avec l'arrivée d'une professionnelle dédiée.

Transversalité :

- Deux conférences sociales Territoriales ont été organisées par la maison sociale du département, regroupant largement les acteurs concernés par toutes les politiques sociales (enfance, cohésion sociale, PA/PH).
- Participation des professionnels à la dynamique de travail engagée au sein des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2021

Action Sociale de Proximité et Cohésion Sociale (COSO) :

- Relancer les ateliers mis à l'arrêt au début de la crise sanitaire, et renforcer le lien entre pratique artistique et amélioration de la confiance en soi, du bien-être social.
- Redéfinir et faire vivre les groupes d'habitants allocataires de minimas sociaux, afin de renforcer leur participation à la construction locale des actions.

Enfance Jeunesse Familles et Protection Maternelle Infantile (EJF/PMI) :

- Renforcer la coordination des acteurs sur le champ de la prévention et de la protection de l'enfance pour les très jeunes enfants (PMI, crèches, écoles maternelles...).
- Renforcer la présence des parents et de l'environnement de l'enfant dans la définition du projet pour l'enfant suivi en mesure éducative par le service Enfance Jeunesse Famille.

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

- Organiser une nouvelle session de formation d'aide aux aidants dans le champ personnes âgées/personnes handicapées.
- Améliorer l'organisation du maintien à domicile des personnes âgées aidées par des salariés directement employés.
- Consolidation de la coordination handicap en lien avec le territoire d'Albertville Ugine.
- Préparation à l'évolution des MAIA et mise en œuvre des DAC.

Transversalité :

- Organiser de nouveau une conférence sociale sur une thématique partagée entre partenaires, et en dégager de nouveaux axes de développement



Jeunesse



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE PERFORMANCE 2019/2020

Commissions d'élus : 5^{ème} commission

Direction concernée :

- Pôle Solidarités Territoriales – Direction des politiques territoriales



SOMMAIRE

SYNTHESE	419
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux	420
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique	422
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs	424
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS	429

0,37%



Le Département décline une série d'actions destinées à répondre aux attentes des jeunes tout en favorisant leur épanouissement et leur implication dans la vie locale.

Contexte

La politique jeunesse reste dans le giron départemental en tant que compétence partagée suite à la promulgation de la loi NOTRe. La mandature a été consacrée à finaliser une nouvelle politique jeunesse départementale destinée prioritairement aux 11-25 ans (16,5% de la population savoyarde).

Enjeux :

- Favoriser le "vivre-ensemble" et accompagner le jeune dans sa globalité dans son bassin de vie.
- Fédérer un réseau des associations et des professionnels jeunesse au niveau départemental.
- Développer et renforcer la transversalité sur les questions de jeunesse.

Principales réalisations

- L'ensemble des actions mises en œuvre ont été adaptées aux conditions sanitaires engendrées par la COVID 2019 : développement de la plateforme numérique, Jedis de l'été en Savoie adaptés sur les territoires, Conseil Départemental des Jeunes prolongé d'une année pour explorer la thématique du développement durable, rencontres des acteurs jeunesse et journée de rentrée jeunesse dématérialisée.
- A noter des actions fortes votées et mises en œuvre dans le cadre du Plan COVID du Département, comme l'action Bol d'Air Solidaire en lien avec la CAF et l'Agence Nationale des Chèques Vacances, mais également les expérimentations sur les séjours de vacances en direction des jeunes et des enfants placés...
- Fortes évolutions de la gestion de la Carte CLES Collèges qui fête ses 10 ans d'existence : nouveau mode de distribution, mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), mise en place d'une version numérique et site internet entièrement revisité et intégré sur la plateforme savoie.fr

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2020 :

2,06 M€ (CA)

5,74 équivalents temps plein (ETP)

21 120 jeunes 11/25 ans impactés par la politique jeunesse mise en œuvre sur les territoires (plus de 2/3 des 11/15 ans)

151 professionnels jeunesse permanents dans le réseau départemental, représentant plus de 138 ETP.

7 284 départs en classes de découvertes aidés sur l'année scolaire 2019/2020

Perspectives de l'action départementale en quelques mots

La politique jeunesse renouvelée, adoptée en mars 2016, a permis de renforcer la transversalité interne et externe au Département et de mettre en œuvre des projets en lien avec ses 3 grandes orientations :

- Grandir dans les meilleures conditions de santé physique et psychique ;
- Accéder à une pleine insertion sociale et citoyenne ;
- S'ouvrir à toutes les découvertes et à tous les apprentissages.

Les perspectives actuelles sont l'évaluation de la politique jeunesse 2016/2021 et la préparation de la future politique jeunesse 2022/2027.



1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

20 ans après sa création, le Conseil départemental a adopté le 25 mars 2016 un rapport « pour une politique jeunesse renouvelée » par lequel il réaffirme son engagement en faveur de la jeunesse et redéfinit les orientations de sa politique pour la période 2016-2021. 3 axes stratégiques pour répondre aux enjeux :

- 1) S'ouvrir à toutes les découvertes et tous les apprentissages
- 2) Accéder à une pleine insertion sociale et citoyenne
- 3) Grandir dans les meilleures conditions de santé physique et psychique

Les 4 objectifs opérationnels qui guident l'action du service sports et jeunesse dans la mise en œuvre de cette politique sont les suivants :

- **Favoriser** le développement des politiques jeunesse sur les territoires (qui en ont la compétence)
- **Fédérer** un réseau des associations et des professionnels jeunesse au niveau départemental
- **Faire** en régie directe des actions pour et avec les jeunes
- **Développer** et renforcer la **transversalité interne** et **externe**



Ce sont ces orientations ambitieuses et ces objectifs affirmés qui guident l'action de l'équipe du service sports et jeunesse, au sein d'un réseau départemental très dynamique sur la thématique dont il assure le rôle de chef de file.

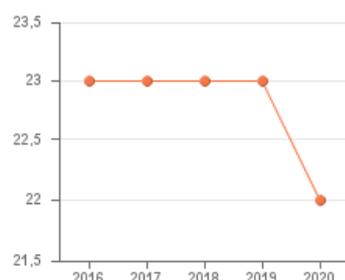
En pleine mise en œuvre de cette politique jeunesse, l'ensemble des actions mises en œuvre ont été adaptées aux conditions sanitaires engendrées par la COVID 2019 : développement de la plateforme numérique, Jeudis de l'été en Savoie adaptés sur les territoires, Conseil Départemental des Jeunes prolongé d'une année pour explorer la thématique du développement durable, rencontres des acteurs jeunesse et journée de rentrée jeunesse dématérialisée.

A noter des actions fortes votées et mises en œuvre dans le cadre du Plan COVID du Département, comme l'action Bol d'Air Solidaire en lien avec la CAF et l'Agence Nationale des Chèques Vacances, mais également les expérimentations sur les séjours de vacances en direction des jeunes et des enfants placés, alors que le secteur a été frappé de plein fouet par la crise sanitaire.

La gestion du dispositif « Carte CLES Collèges », qui fête ses 10 ans d'existence, a fortement évolué : nouveau mode de distribution, mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), mise en place d'une version numérique et site internet entièrement revisité et intégré sur la plateforme savoie.fr.

CONT - Nombre d'associations locales concernées par les Contrats Territoriaux Jeunesse (CTJ)

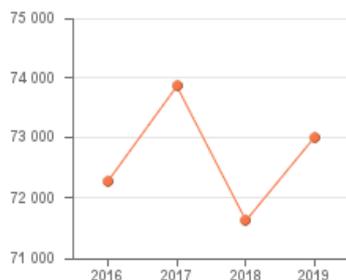
Période	Nombre
2016	23
2017	23
2018	23
2019	23
2020	22



Ces associations contribuent à la dynamique jeunesse sur leur territoire. 14 de celles-ci œuvrent en milieu rural, 8 d'entre elles sont sur Chambéry et 1 est à Aix-les-Bains. Elles sont présentes sur l'ensemble des territoires savoie : Grand Lac (2), Grand Chambéry (8), Cœur de Savoie (2), Tarentaise Vanoise (2), Maurienne (4), Arlysère (2), Avant-Pays-Savoie (2). Le centre social de Pugnet qui œuvrait dans le secteur des Hauts de Chambéry a été dissout. C'est pour cela qu'il y a une association en moins par rapport à 2019.

CONT - Nombre de jeunes concernés par la politique jeunesse

Période	Nombre
2016	72 271
2017	73 859
2018	71 628
2019	73 012

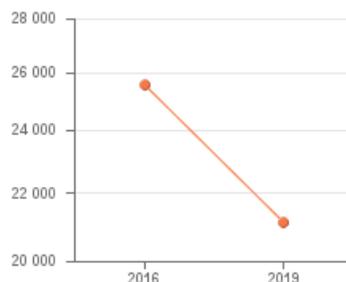


Ces différents chiffres proviennent de l'INSEE. Néanmoins, il faut prendre en compte le décalage de trois ans entre l'année de recensement et l'année affichée par l'INSEE. Ainsi, le chiffre récolté en 2019 correspond à l'année 2016 pour l'INSEE.

Le nombre de jeunes concernés par la politique Jeunesse évolue suivant le périmètre géographique des différentes structures jeunesse. En termes d'animation jeunesse départementale, il y a 1 professionnel jeunesse pour 383 jeunes dans la tranche d'âge 11-25 ans.

CONT - Nombre de jeunes impactés par la politique jeunesse : tranche 11-25 ans

Période	Année
2016	25 570
2019	21 120



34% des 11-25 ans sont impactés directement par la politique jeunesse mise en œuvre sur les différents territoires, Ce chiffre important sur cette tranche d'âge s'explique en majeure partie par le lien très fort entre les structures jeunesse et les collèges. En effet les animateurs assurent en moyenne une présence de 4h hebdomadaires dans les collèges.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

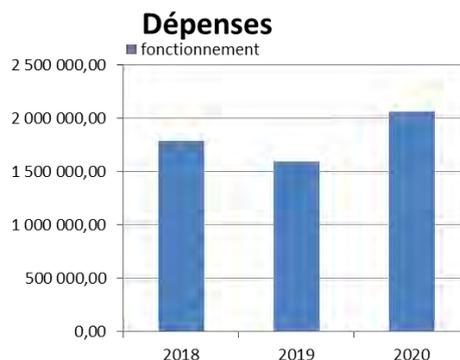


Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2018 à 2020

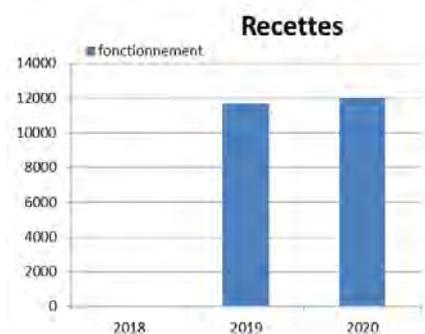
Secteurs budgétaires de la politique JEUNESSE

SECTEURS BUDGETAIRES	
ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE	
INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES JEUNESSE	
ANIMATION ET JEUNESSE	

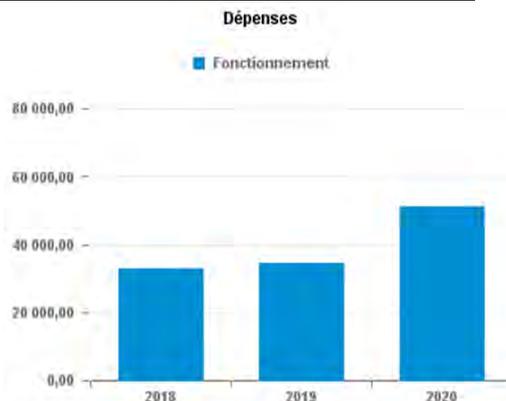
Dépenses	CA 2018	CA 2019	CA 2020 données au : 08 Février 2021
	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement
Par politique			
ANIMATION ET JEUNESSE	3829,33	2 000,00	4 000,00
ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE	1 245 082,34	1 077 894,99	1 320 064,00
INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES JEUNESSE	542 973,16	515 629,35	739 047,74
Dépenses par section :	1 791 884,94	1 595 524,34	2 063 111,74



Recettes	CA 2019	CA 2020 données au : 08 Février 2021
	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement
Par politique		
ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE	11 672,32	11 672,32
INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES JEUNESSE		371,90
Dépenses par section :	11 672,32	12 044,22



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2018	CA 2019	CA 2020 données au : 08 Février 2021
	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement
PSTD DPT Sports et Jeunesse	33 000,00	34 500,00	51 250,00
total année :	33 000	34 500	51 250





👤 Moyens humains par secteurs en 2018-2019-2020 👤

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2018	2019	2020
JEUNESSE	ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE	PSTD	DPT	2,5	2,1	3,22
	Sous-total du secteur			2,5	2,1	3,22
	INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES JEUNESSE	PSTD	DPT	2,1	2,61	2,52
	Sous-total du secteur			2,1	2,61	2,52
TOTAL tous effectifs pour la politique				4,6	4,71	5,74

FOCUS SUR ...

LA DYNAMIQUE DEPARTEMENTALE JEUNESSE

L'année 2020 a été fortement touchée par la crise sanitaire. Néanmoins, l'unité jeunesse a pu s'appuyer sur ses différents partenaires pour préserver la dynamique jeunesse départementale malgré la période particulière.

En effet, les techniciens de l'unité jeunesse animent et participent à différents groupes thématiques départementaux. Ces groupes ont permis de poursuivre les réflexions, maintenir le lien avec les professionnels de la jeunesse et aussi proposer des actions concrètes au réseau. Parmi ceux-ci, le Groupe Technique réseau, composé d'animateurs et coordinateurs jeunesse issus des structures jeunesse et de techniciens représentants des associations départementales d'éducation populaire, a œuvré tout au long de l'année pour préparer la journée de rentrée. Celle-ci était initialement prévue en octobre, puis en décembre 2020, et a été finalement mise en œuvre en 2021 dans une version numérique inédite. Le succès a été au rendez-vous, avec une mobilisation record des acteurs. Le Laboratoire Départemental jeunesse, qui compte parmi son organisation plus de 17 partenaires différents, a quant à lui continué de se rencontrer pour partager l'actualité jeunesse et préparer des initiatives pour 2021. Enfin, il faut aussi mettre en avant la dynamique interne au Département avec le groupe inter-directions jeunesse.

Tous ces groupes sont aujourd'hui précieux dans le déploiement de la politique jeunesse départementale et ils sont issus d'un long travail : le Département joue également ici pleinement son rôle de coordinateur départemental.

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :



Après plusieurs années d'optimisation des moyens financiers et humains, la politique jeunesse renouvelée votée en 2016 par l'Assemblée départementale a permis de stabiliser les moyens, d'insuffler une nouvelle dynamique, et de donner des nouvelles perspectives.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

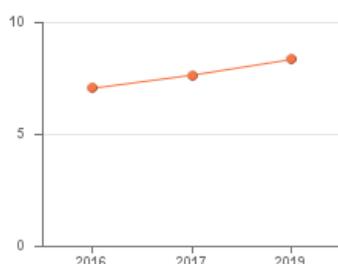
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Offrir à chacun des jeunes savoyards les conditions de son épanouissement, en priorisant la santé, la citoyenneté et l'insertion sociale et en favorisant les découvertes et les apprentissages	1.1. Favoriser le "vivre-ensemble" et accompagner le jeune dans sa globalité dans son bassin de vie, en participant au développement des dynamiques locales sur les territoires	1.1.1. Favoriser la structuration et le développement des actions en direction de la jeunesse sur les territoires
		1.1.2. Fédérer un réseau d'associations et de professionnels jeunesse, en proposant des temps de rencontres, de formation et d'échanges
	1.2. Faire en direct des actions pour et avec les jeunes savoyards, pour encourager leur participation aux actions citoyennes, culturelles ou sportives	1.2.1. Favoriser l'éducation des jeunes au travers de l'éducation à la citoyenneté
		1.2.2. Initier les jeunes aux activités sportives et culturelles

Objectif politique	1. Offrir à chacun des jeunes savoyards les conditions de son épanouissement, en priorisant la santé, la citoyenneté et l'insertion sociale et en favorisant les découvertes et les apprentissages
Objectif stratégique	1.1. Favoriser le "vivre-ensemble" et accompagner le jeune dans sa globalité dans son bassin de vie, en participant au développement des dynamiques locales sur les territoires

Objectif opérationnel	1.1.1. Favoriser la structuration et le développement des actions en direction de la jeunesse sur les territoires
------------------------------	--

1.1.1.1 PERF - Budget spécifique jeunesse des collectivités (dont part nette)

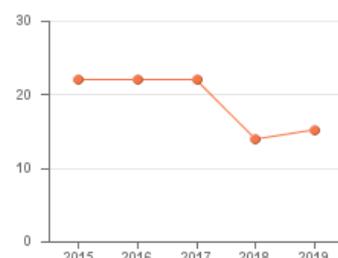
Période	Année
2016	7,067
2017	7,65
2019	8,35



La part nette des collectivités représente une moyenne départementale de 59 % sur l'ensemble du budget spécifique jeunesse. Celle-ci est en constante progression depuis la prise en main effective de cette compétence jeunesse par les collectivités au début des années 2000.

1.1.1.2 PERF - Flécher une part de l'enveloppe CTJ en direction des coordinations : % de l'enveloppe

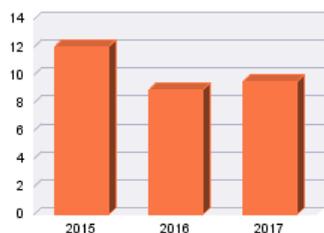
Période	Nombre
2015	22
2016	22
2017	22
2018	14
2019	15,26



L'accompagnement financier du Département, fléché sur la mission de coordination, permet d'avoir un référent sur chacun des territoires signataire d'un Contrat Territorial Jeunesse (CTJ). Aujourd'hui, nous recensons 56 professionnels qui assurent une mission de coordination dans leurs missions, et la moyenne de l'aide du Département est de 4 536 € par contrat.

1.1.1.3 PERF - Nombre d'euros générés sur l'activité et l'emploi dans les structures jeunesse par euro investi par le Département

Période	Euros
2015	12
2016	8,9
2017	9,47



En 2017, le budget départemental spécifique jeunesse était de 7 653 971 €. 68 % de ce montant est consacré à la masse salariale. Le Département participe à hauteur de 11 % et les familles à 8 % sur le budget total. L'Etat quant à lui participe à hauteur de 3%.

Objectif opérationnel *1.1.2. Fédérer un réseau d'associations et de professionnels jeunesse, en proposant des temps de rencontres, de formation et d'échanges*

1.1.2.1 PERF - Actions mises en place en lien avec les structures jeunesse au niveau départemental avec le réseau

Période	Nombre
2015	19
2016	13
2017	19
2018	39
2019	23
2020	14

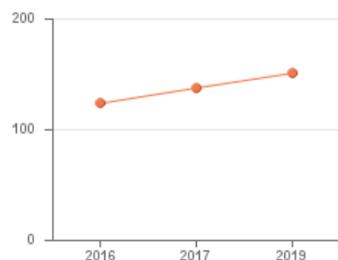


La baisse est essentiellement liée à la crise sanitaire. Même si l'unité Jeunesse s'est adaptée au contexte en proposant des rencontres via les outils numériques, certaines formations ont dû être annulées.



1.1.2.2 PERF - Nombre d'ETP salariés dans les structures jeunesse (et nombre de salariés)

Période	Nombre
2016	123,85
2017	137,7
2019	151



1.1.2.3 PERF - Nombre total de participations de professionnels à des rendez-vous jeunesse

Période	Année
2015	295
2016	159
2017	190,5
2018	267
2019	292
2020	114



Les Rendez-vous Jeunesse 2020 comptabilisent 114 journées de présence de professionnels jeunesse

Malgré la crise, et quand cela était possible, des rencontres ont été proposées en visioconférence pour maintenir la dynamique.

Cette baisse est notamment liée à l'annulation de la journée de rentrée (elle a été reportée en 2021) où de nombreux acteurs jeunesse participent habituellement (plus de 100).



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Favoriser le "vivre-ensemble" et accompagner le jeune dans sa globalité dans son bassin de vie, en participant au développement des dynamiques locales sur les territoires »

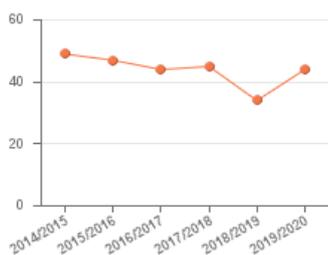
Malgré le contexte particulier, l'unité jeunesse a tout mis en œuvre pour adapter ses actions afin de préserver le lien avec le réseau jeunesse départemental. L'objectif reste atteint malgré la baisse des chiffres sur les rendez-vous jeunesse : la belle réussite de la e-journée de rentrée jeunesse début 2021, avec un record de participation, vient confirmer cette analyse.

Objectif politique	1. Offrir à chacun des jeunes savoyards les conditions de son épanouissement, en priorisant la santé, la citoyenneté et l'insertion sociale et en favorisant les découvertes et les apprentissages
Objectif stratégique	1.2. Faire en direct des actions pour et avec les jeunes savoyards, pour encourager leur participation aux actions citoyennes, culturelles ou sportives

Objectif opérationnel	1.2.1. Favoriser l'éducation des jeunes au travers de l'éducation à la citoyenneté
------------------------------	---

1.2.1.1 PERF - Nombre de conseillers départementaux des jeunes

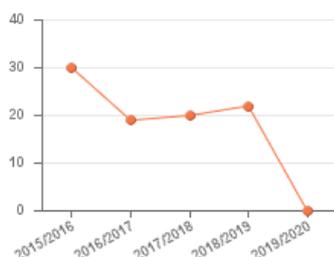
Période	Nombre
2014/2015	49
2015/2016	47
2016/2017	44
2017/2018	45
2018/2019	34
2019/2020	44



Les jeunes élus en novembre 2019 ont poursuivi leur aventure citoyenne au sein du Conseil Départemental jeunesse en 2020. En effet, l'annulation de plusieurs séances à cause du contexte sanitaire n'a pas permis aux jeunes de vivre pleinement leur mandat et de mener à bien leur projet. Pour cette raison, leur mandat a été prolongé d'un an, ce qui devrait leur permettre de lancer leur appel à projet auprès des territoires sur la thématique du développement durable.

1.2.1.2 PERF - Nombre de projets déposés par les conseils départementaux des jeunes

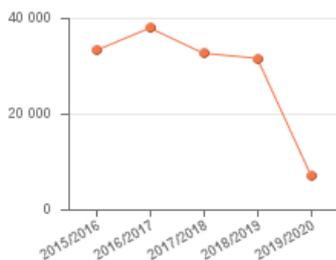
Période	Nombre
2015/2016	30
2016/2017	19
2017/2018	20
2018/2019	22
2019/2020	0



Du fait des confinements, l'appel à projets 2019-2020 n'a pas pu avoir lieu. Aussi, pour la promotion de jeunes élus 2019/2020, les projets seront déposés en 2021, le contexte sanitaire n'ayant pas permis de finaliser cette étape avec les jeunes.

1.2.1.3 PERF - Maintenir les aides aux départs en classes de découvertes et en courts séjours : nombre de journées / élèves

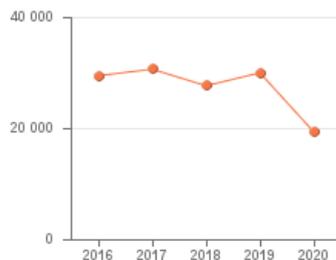
Période	Année
2015/2016	33336
2016/2017	38035
2017/2018	32754
2018/2019	31713
2019/2020	7284



L'arrêt net de l'ensemble de l'activité du secteur a stoppé brutalement les classes de neige, qui représentent un gros volume, et a empêché les classes vertes, ainsi que les courts séjours au printemps, d'avoir lieu. Les courts séjours au printemps sont aussi conséquents en nombre de nuitées car les établissements scolaires aiment partir en fin d'année scolaire afin de mieux préparer et terminer des projets sur le terrain. Avec la non-ouverture à l'automne, il s'agit finalement d'une baisse de plus de 75% des classes de découvertes et courts séjours en 2020.

1.2.1.4 PERF - Limiter la baisse du nombre de nuitées annuelles dans les 3 centres propriétés du Département

Période	Nombre
2016	29555
2017	30723
2018	27741
2019	30071
2020	19444



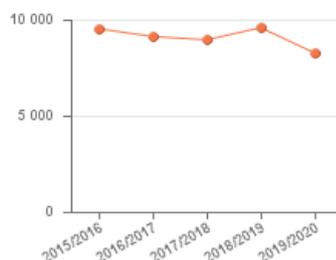
Le centre Lionel Terray à Courchevel et le chalet Edelweiss de St-François-Longchamp ont pu réaliser une bonne partie de leur saison d'hiver avec les congés de Noël et d'hiver, et ont également pu ouvrir pendant l'été 2020 entre les deux confinements, malgré des conditions dégradées.

Le centre nautique du Bourget du Lac a, quant à lui, eu un bon taux de fréquentation des classes de lac d'intégration en septembre et octobre, ce qui explique la baisse limitée à 1/3. Il s'agit d'un moindre mal étant donnée la situation globale critique du secteur.

Objectif opérationnel 1.2.2. *Initier les jeunes aux activités sportives et culturelles*

1.2.2.1 PERF - Nombre d'utilisations de cartes clés collèges aux caisses des remontées mécaniques

Période	Nombre
2015/2016	9560
2016/2017	9160
2017/2018	8987
2018/2019	9616
2019/2020	8304



L'utilisation de la carte a également été affectée par le premier confinement, mais la baisse reste heureusement limitée car la majorité de la saison (vacances scolaires et week-end) était déjà passée.

1.2.2.2 PERF - Nombre de jeunes participant à une saison "Jeu-dis de l'été en Savoie"

Période	Nombre
2015	409
2016	370
2017	340
2018	262
2019	231
2020	119



La saison 2020 des Jeudis de l'été a été particulière en raison de la crise sanitaire et des protocoles interdisant les rassemblements. Une « version locale » a toutefois été proposée. En effet, ce sont les intervenants qui se sont déplacés durant deux jeudis sur les structures jeunesse, et ils ont ainsi proposé des activités de proximité.

Par ailleurs, l'outil numérique a été utilisé pour maintenir une dynamique départementale.

Cependant, malgré le succès de cette version, les jeudis de l'été ont tout de même perdu l'élément phare de leur organisation : la rencontre des jeunes issus de différents territoires. Aussi, la baisse du nombre de jeunes participants s'explique en grande partie par ces raisons, mais aussi par les jauges réduites imposées par les protocoles sanitaires.



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

« Faire en direct des actions pour et avec les jeunes savoyards, pour encourager leur participation aux actions citoyennes, culturelles ou sportives »

La crise sanitaire liée à la COVID19 a fortement perturbé la mise en œuvre des actions en direct auprès des jeunes, car ces initiatives sont à l'origine de rassemblements. Néanmoins, malgré la difficulté du contexte, les actions ont été adaptées et ont pu se mettre en œuvre de manière virtuelle ou présentielle.

Le secteur des classes de découverte a été fortement touché, même si les centres propriété du Département ont mieux tiré leur épingle du jeu : cela vient notamment du fait que les gestionnaires de ces trois centres ont fait l'effort d'ouvrir durant l'été malgré les protocoles sanitaires contraignants, dans le but d'assurer une continuité de service public, ce qui n'a pas été le choix de tous les opérateurs.

Ainsi, les objectifs ne sont que partiellement atteints.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS



La politique jeunesse a été confirmée dans le cadre de la Loi NOTRe comme une compétence partagée. En Savoie, dans la lignée de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, un rapport a été validé lors de la session du BP 2016 pour une politique Jeunesse « renouvelée » affirmant des priorités départementales fortes et resserrant les dispositifs d'intervention.

La crise sanitaire a permis de confirmer et conforter le rôle de chef de file que le Département mène sur le réseau jeunesse départemental, avec l'équipe en place et les outils adaptés (plateforme numérique, e-journée de rentrée...). L'animation de la dynamique départementale et des différents réseaux en sort renforcée, car les besoins d'échanges sont accentués par la situation sanitaire, qui peut potentiellement créer un sentiment d'isolement parmi les professionnels jeunesse.

En revanche, le secteur des centres d'hébergement pour mineurs est très durement touché : s'il a surmonté l'année 2020, la non-réouverture à ce jour en 2021 augure des perspectives inquiétantes. Les mesures mises en place, notamment au travers du plan COVID, permettront d'atténuer un peu les dégâts, mais ne suffiront pas : la réflexion globale sur la pratique du tourisme par les jeunes prendra alors tout son sens, en lien avec les assises du tourisme qui se profilent.

Enfin, l'année 2021 marque déjà la fin des orientations votées en 2016. L'année 2020 a été mise profit pour dresser un premier bilan. A présent, une évaluation plus globale de la politique jeunesse va être mise en place afin de mesurer les effets de celle-ci sur l'ensemble du territoire savoyard, et de soumettre des pistes de travail pour la politique jeunesse 2022/2027. Pour ce faire, le Département pilotera une concertation avec l'ensemble des partenaires : différents « groupes témoins » seront créés pour réaliser un bilan complet, et le cas échéant, proposer de nouveaux axes de travail en tenant compte de l'expérience de la crise sanitaire et des besoins qui en sont ressortis.

Il faudra notamment proposer les renouvellements des Contrats Territoriaux Jeunes à partir de 2022, contrats qui restent l'outil départemental principal d'intervention en direction des territoires et du grand public, en s'articulant autour du Schéma Unique de Solidarité mais aussi de la mise en place des Conventions Territoriales Globales (CTG) par la CAF de Savoie.

REMERCIEMENTS

L'Unité performance et pilotage de gestion de la Direction des Finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques tient à remercier toutes les équipes du Département qui ont participé à l'élaboration du présent Rapport d'Activité et de Performance 2019 – 2020, et en particulier :

Hélène ABRIOUX, Agnès ANDRE, Gwenaél ANSQUER, Jean-Pierre ARGOUD, Juliette ARRIGHI, Jennifer ARZEL, Diane AUDEBERT, Aurélie AULLO, Ellen AZZOUZ, Aurélie BALLAZ, Dominique BARDAGOT, Hélène BARRAU, Katia BARRET, Anne-Laure BAZIN, Florence BEAUME, Christel BELIN, Pascal BELLEMIN, Daniel BERFINI, Caroline BLANCHIN, Amandine BOISSIER, Nathalie BONHOMME, Sylvie BONIFACE-VILLARET, Olivier BORROT, Virginie BOSCO, Jamel BOUCHEHAM, Delphine BOUVIER, Hélène BOYAU, Vincent BROSSARD, Jean-Pierre BUET, Stessy BUISSON, Chantal BULLOZ, Christelle CAILLET, Nadine CALLOUD, Damien CAYER-BARRIOZ, Ariane CELEYRON, Mathieu CHALBOS, Fabrice CHARDON, Elsa CHARRIER, Anne CHAUMARD, Mathilde CHERENE, Marie-Pierre CHEVRE, Christelle CIVIER, Françoise CLEMENT, Pascale CLEREC, Sylvie COGNET, Valérie COLLOMB, Emmanuelle COMBET, Laëtitia CONSTANTIN, Anne COUTY, Catherine CUDEL, Gilles CULLAZ, Annie CURTELIN, Hugo DAGUENET, Christophe DALL'OSTO, Sylvie DE AZEVEDO, Aurélie DE CARVALHO, Nathalie DE TREGLODE-BARDET, Ghislaine DECLoux, Christelle DEL ROSARIO, Frédéric DELATTRE, Valérie DENIS, Annick DELORME, Corine DESAYMOZ, Edwige DESSEMOND, Fabien DINTILHAC, Audrey DONNADIEU, Camille DORIDANT, Florence DUBOIS, Fanny DUCH, Joëlle DUCRUEZ, Alix DUHAMEL, Alexandre ESPINOSA, Séverine EXERTIER, Aurélie FAGES, Aurélie FALQUET, Sandrine FOSSARD, Dimitri FOTIADI, Guillaume GALEA, Yvette GAME, Arthur GEINDRE, Estelle GELON, Annick GENTIL, Patricia GIGANDON, Isabelle GRAND, Etienne GUERAIN, Marie-Anne GUERIN, Olivier GUILLORET, Alice HELFER, Christophe HERBIN, Sylvie HEREAU, Hanaé HIMI, Flavie HOCHARD, Gilles IMBERT, Séverine JAUSSEN, André JOLY, Marc JORCIN, Pascale JULIEN, Yamina KHELIL-BAILLY, Claude LABOURIER, Nathalie LANA, Stéphane LASCOURS, Isabelle LAURIN, Henri LEBoulleux, Frédérique LEDUC, Elodie LEHU, Nathalie LESAGE, Olivier LETONDEUR, Nathalie LOTHIER, Sylvain LOUVETON, Sylvie LUCAS-COMTE, Aïcha Mbaé, Aline MAILLY, Fabrice MARTINELLI, Roxane MATHIEU, Valérie MAZZOLA, Aïcha MBAE, Dominique METAIS, Roland MISTRAL, Fabienne MONIER, Pierre MOORE, Hakima NECIB, Marine NGUYEN, Thierry OLIER, Frédérique ORDOVINI, Gérard ORDOVINI, Sylvain PAGANO, Vincent PAPOZ, Annick PAQUE, Sophie PARIZOT, Lionel PECQUEUX, Gérard PEGAZ-HECTOR, Laurent PERRIER, Lucie PEYRE, Laurence POLLET, Louise POLLET, Fabien POUILLON, Loubna PRAD, Philippe RAFFAELLI, Guillaume RAUCAZ, Sagayamarie RAYAR, Aurore REMOUSSENGARD, Claude ROCHET-LABRUNE, Stéphanie ROFFIAEN, Séverine ROGAT, Nathalie ROUSSEAU, Caroline RUBOD, Martine RUMIANO, Morgane SEIGLE, Pauline SEIGNE, Rémi SERAIN, Pascale SERGENT, Corinne SOINNE-MASSARD, Alain TACHET, Anne-Sophie TANCHOT, Blandine THOMAZO, Anne TROADEC, Stéphane VERCROYSSSE, Elvetia VERGER, Isabelle VIDAL.

CRÉDITS PHOTOS

Adobe Stock – Béatrice Cafieri – Caroline Moureaux – CCEau SCOP Aquabio – Conservation départementale du patrimoine – Ecom photos – Eve Hilaire-Studio des 2 prairies – Fabrice Rumillat – Département de la Savoie – L'Union régionale des associations des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes – Ludivine Romand – Musée gallo-romain de Chanaz – Musée Savoisien – Odyssée ensemble & cie – Pascale Sergent – Savoie-biblio – Solenne Paul – Sylvie Friess – Yannick Perrin – @pict-your-company-vinci-airports (Julien Rambaud - Pict Your Company)